This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Pol. 23721 e. 21

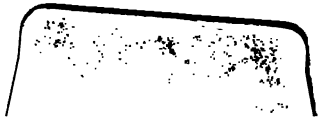

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par

MM. DEVAUX,

CHEF DE DIVISION, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

et H. LECOCQ,

CHEF DE DIVISION ADJOINT

A LA PRÉFECTURE DU NORD.

A LILLE,

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, rue Nationale.

51e ANNÉE. — 1879.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau. **JANVIER.** Les jours croissent d'une heure 5 minutes (1)

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Mercredi	CIRCONCISION.	7 56	4 12	11 matin 28	0 matin 53	5 31	5 59
2 Jeudi	s Macaire.	7 56	4 13	11 matin 46	2 matin 1	6 31	7 5
3 Vendr.	ste Geneviève.	7 56	4 14	0 soir 9	3 9	7 40	8 15
4 Samedi	s Rigobert.	7 56	4 15	0 soir 39	4 18	8 48	9 21
5 DIM.	s Siméon Stylite.	7 56	4 16	1 18	5 24	9 50	10 14
6 Lundi	ÉPIPHANIE.	7 55	4 17	2 08	6 25	10 38	11 0
7 Mardi	s Lucien. év.	7 55	4 18	3 11	7 17	11 20	11 41
8 Mercredi	ste Adèle, v. PL.	7 55	4 20	4 23	7 59	11 59	» »
9 Jeudi	s Julien.	7 54	4 21	5 42	8 32	0 19	0 38
10 Vendr.	s Guillaume	7 54	4 22	7 2	8 57	0 56	1 16
11 Samedi	s Théodose.	7 53	4 23	8 22	9 19	1 35	1 55
12 DIM.	ste Césaire.	7 53	4 25	9 42	9 38	2 15	2 36
13 Lundi	Bapt. de N.-S.	7 52	4 26	11 02	9 56	2 57	3 17
14 Mardi	s Hilaire, év.	7 52	4 27		10 14	3 41	4 4
15 Mercredi	s Nom de Jé. DQ	7 51	4 29	0 matin 23	10 34	4 28	4 56
16 Jeudi	s Marcel, pape.	7 50	4 30	1 matin 46	10 59	5 25	5 56
17 Vendr.	s Antoine.	7 49	4 32	3 matin 8	11 31	6 32	7 11
18 Samedi	Ch. s Pierre a R.	7 49	4 33	4 28	0 soir 12	7 53	8 34
19 DIM.	s Canut, mar.	7 48	4 35	5 38	1 7	9 15	9 51
20 Lundi	s Sébastien.	7 47	4 36	6 34	2 14	10 23	10 51
21 Mardi	ste Agnès, v.	7 46	4 38	7 16	3 28	11 17	11 42
22 Mercredi	s Vincent. N L.	7 45	4 39	7 47	4 45	» »	0 2
23 Jeudi	s Alphonse.	7 44	4 41	8 11	6 01	0 23	0 43
24 Vendr.	s Babylas, év.	7 43	4 42	8 31	7 13	2	1 20
25 Samedi	Conv. St-Paul.	7 42	4 44	9 47	23	1 38	1 55
26 DIM.	s Polycarpe.	7 41	4 46	9 2	9 31	11	2 28
27 Lundi	s Jean Chrys.	7 39	4 47	)	10 38	2 44	3 0
28 Mardi	Charlemagne.	7 38	4 49	9 33	11 45	3 16	3 33
29 Mercredi	s Fr. de Sal.	7 37	4 50	9 50		3 51	4 9
30 Jeudi	ste Martine. PQ.	7 36	4 52	10 11	0 matin 52	4 28	4 50

Le soleil entre au signe des Poissons. **FÉVRIER.** Les jours croissent d'une heure 33 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Samedi	s Ignace, mart.	7 33	4 55	11 matin 11	3 matin 7	6 20	7 0
2 DIM.	PURIFICATION.	7 32	4 57	11 matin 55	4 matin 10	7 45	8 30
3 Lundi	s Blaise, év.	7 30	4 59	0 soir 52	5 6	9 13	9 47
4 Mardi	St André, cors.	7 29	5 0	1 59	5 53	10 16	10 41
5 Mercredi	ste Agathe, v.	7 27	5 2	3 17	6 29	11 4	11 24
6 Jeudi	ste Dorothée.	7 26	5 4	4 38	6 58	11 45	» »
7 Vendr.	s Romuald, ab PL.	7 24	5 5	6 0	7 22	0 3	0 23
8 Samedi	s Jean de Matha.	7 23	5 7	7 23	7 43	0 41	1 0
9 DIM.	SEPTUAGÉSIME.	7 21	5 9	8 45	8 1	1 19	1 37
10 Lundi	ste Scholast.	7 19	5 10	10 8	8 19	1 57	2 15
11 Mardi	s Sévérin.	7 18	5 12	11 33	8 40	2 35	2 55
12 Mercredi	ste Eulalie.	7 16	5 14		9 4	3 15	3 36
13 Jeudi	s Martinien. DQ	7 14	5 15	0 matin 56	9 33	4 0	4 24
14 Vendr.	Valentin, mart.	7 13	5 17	2 matin 17	10 11	4 53	5 23
15 Samedi	s Faustin.	7 11	5 19	3 30	11 1	6 0	6 45
16 DIM.	SEXAGÉSIME.	7 9	5 20	4 29	0 soir 3	7 34	8 25
17 Lundi	s Germain.	7 8	5 22	5 15	1 14	9 12	9 51
18 Mardi	s Siméon.	7 6	5 24	5 49	2 30	10 23	10 50
19 Mercredi	ste Julienne.	7 4	5 25	6 15	3 44	11 14	11 8
20 Jeudi	s Eleuthère.	7 2	5 27	6 36	4 56	11 53	» »
21 Vendr.	s Pépin, d. N L.	7 0	5 28	6 53	6 7	0 11	0 27
22 Samedi	Ch. s Pierre à At.	6 58	5 30	7 9	7 16	0 44	0 59
23 DIM.	QUINQUAGÉSIME.	6 56	5 32	7 23	8 23	1 15	1 30
24 Lundi	ste Adeltrude.	6 55	5 33	7 39	9 30	1 43	1 58
25 Mardi	s Alexandre.	6 53	5 35	7 55	10 37	2 11	2 26
26 Mercredi	LES CENDRES.	6 51	5 36	8 15	11 44	2 40	2 55
27 Jeudi	s Léandre	6 49	5 38	8 39		3 9	3 25
28 Vendr.	s Romain.	6 47	5 40	9 9	0 matin 52	3 43	4 1

Le soleil entre au signe du Bélier.

MARS.

Les jours croissent d'une heure 51 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Samedi	s Aubin. PQ.	6 45	5 41	9 m 48	1 m 56	4 22	4 47
2 DIM.	Quadragésime	6 43	5 43	10 matin 37	2 matin 54	5 18	5 57
3 Lundi	ste Cunégonde	6 49	5 44	11 39	3 44	6 47	7 42
4 Mardi	s Casimir	6 39	5 46	0 soir 50	4 24	8 33	9 16
5 Mercr.	s Théophile 4 T.	6 37	5 48	2 8	4 56	9 51	10 17
6 Jeudi	ste Colette	6 35	5 49	3 30	5 22	10 41	11 2
7 Vendr	s Thomas. 4 T.	6 33	5 51	4 53	5 44	11 21	11 41
8 Samedi	s J. de D. 4T. PL	6 31	5 52	6 17	6 4	11 58	» »
9 DIM.	Reminiscere.	6 29	5 54	7 42	6 23	0 18	0 36
10 Lundi	Les 40 Mart.	6 27	5 55	9 9	6 44	0 54	1 13
11 Mardi	s Euloge.	6 25	5 57	10 36	7 7	1 32	1 51
12 Mercr.	s Grégoire.	6 23	5 58		7 35	2 11	2 31
13 Jeudi	ste Kennoque.	6 20	6 0	0 matin 1	8 11	2 52	3 23
14 Vendr.	ste Mathilde.	6 18	6 2	1 matin 19	8 58	3 36	4 3
15 Samedi	s Longin. D Q.	6 16	6 3	2 24	9 57	4 30	5 4
16 DIM.	Oculi.	6 14	6 5	3 14	11 6	5 44	6 32
17 Lundi	s Patrice.	6 12	6 6	3 52	0 m 19	7 26	8 19
18 Mardi	s Cyrille.	6 10	6 8	4 20	1 matin 33	9 6	9 43
19 Mercr.	s Joseph.	6 8	6 9	4 41	2 46	10 11	10 35
20 Jeudi	s Joachim.	6 6	6 11	5 0	3 56	10 56	11 15
21 Vendr.	s Benoît, ab.	6 4	6 12	5 16	5 4	11 32	11 48
22 Samedi	s Basile, m. NL	6 2	6 14	5 31	6 11	» »	0 3
23 DIM.	Lætare.	5 59	6 15	5 45	7 18	0 18	0 32
24 Lundi	s Denis.	5 57	6 17	6 2	8 25	0 47	1 0
25 Mardi	Annonciation.	5 55	6 18	6 21	9 32	1 14	1 28
26 Mercr.	s Ludger, év.	5 53	6 20	6 43	10 39	1 41	1 55
27 Jeudi	s Rupert, év.	5 51	6 21	7 10	11 44	2 9	2 23
28 Vendr.	s Sixte, pape.	5 49	6 23	7 46		2 38	2 54
29 Samedi	s Prisque, m.	5 47	6 24	8 31	0 m 44	3 10	3 29
30 DIM.	La Passion.	5 45	6 26	9 26	1 matin 36	3 51	4 15
31 Lundi	s Guy, ab. P.Q.	5 43	6 27	10 32	2 19	4 46	5 23

Le soleil entre au signe du Taureau.

AVRIL.

Les jours croissent d'une heure 43 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Mardi	s Hugues	5 41	6 29	11 m 45	2 matin 53	6 10	7 3
2 Mercr.	s Franç. de P.	5 38	6 30	1 soir 2	3 21	7 54	8 38
3 Jeudi	s Richard.	5 36	6 31	2 22	3 44	9 14	9 44
4 Vendr.	s Isidore, év.	5 34	6 33	3 44	4 5	10 8	10 30
5 Samedi	s Vincent Fer.	5 32	6 34	5 8	4 25	10 50	11 10
6 DIM.	Les Rameaux PL	5 30	6 36	6 35	4 45	11 29	11 49
7 Lundi	s Aphraate.	5 28	6 37	8 4	5 7	» »	0 8
8 Mardi	s Albert.	5 26	6 39	9 33	5 33	0 27	0 47
9 Mercr.	ste Marie Egyp.	5 24	6 40	10 57	6 7	1 7	1 29
10 Jeudi	La Ste-Cène	5 22	6 42		6 51	1 49	2 11
11 Vendr.	Mort de N.-S.	5 20	6 43	0 matin 11	7 48	2 34	2 57
12 Samedi	s Jules, pape.	5 18	6 45	1 matin 9	8 55	3 22	3 50
13 DIM.	PAQUES. D.Q.	5 16	6 46	1 51	10 9	4 20	4 55
14 Lundi	*Pâques.*	5 14	6 48	2 23	11 24	5 36	6 21
15 Mardi	ste Anastasie.	5 12	6 49	2 47	0 soir 37	7 9	7 56
16 Mercr	s Druon, conf.	5 10	6 51	3 6	1 soir 48	8 37	9 12
17 Jeudi	s Anicet, pape.	5 8	6 52	3 23	2 56	9 40	10 4
18 Vendr.	s Parfait.	5 6	6 54	3 38	4 2	10 25	10 44
19 Samedi	s Théodore.	5 4	6 55	3 53	5 8	11 1	11 17
20 DIM.	Quasimodo.	5 2	6 57	4 9	6 15	11 33	11 47
21 Lundi	s Anselme, évNL	5 0	6 58	4 27	7 22	» »	0 2
22 Mardi	s Soter, pape.	4 58	7 0	4 48	8 29	0 17	0 31
23 Mercr.	s Georges, m.	4 57	7 1	5 14	9 35	0 45	0 59
24 Jeudi	s Fidèle.	4 55	7 3	5 47	10 36	1 14	1 30
25 Vendr.	s Marc.	4 53	7 4	6 29	11 30	1 44	2 0
26 Samedi	ss Clet et Marc.	4 51	7 6	7 21		2 16	2 34
27 DIM.	s Anthime, év.	4 49	7 7	8 22	0 matin 16	2 52	3 12
28 Lundi	s Vital, mar.	4 48	7 8	9 31	0 matin 52	3 35	4 1
29 Mardi	s Pierre, m. PQ	4 46	7 10	10 44	1 22	4 32	5 7
30 Mercr.	ste Cather. de S.	4 44	7 11	0 m 1	1 46	5 48	6 31

Le soleil entre au signe des Gémeaux. — MAI. — Les jours croissent d'une heure 20 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Jeudi	ss. Philippe et J.	4 42	7 13	1 soir 19	2 matin 7	7 14	7 54
2 Vendr.	s Athanase	4 41	7 14	2 39	2 26	8 29	9 1
3 Samedi	Inv. Ste-Croix	4 39	7 16	4 2	2 46	9 28	9 53
4 DIM.	ste Monique	4 37	7 17	5 29	3 6	10 16	10 38
5 Lundi	s Pie V, pape.	4 36	7 19	6 58	3 30	11 0	11 20
6 Mardi	s Jean a la P. L	4 34	7 20	8 26	4 0	11 43	» »
7 Mercr.	s Stanislas.	4 32	7 21	9 47	4 39	0 3	0 25
8 Jeudi	s Juste, év.	4 31	7 23	10 55	5 31	0 49	1 11
9 Vendr.	T. s Nicolas.	4 29	7 24	11 45	6 37	1 34	1 58
10 Samedi	s Antonin	4 28	7 26		7 51	2 22	2 48
11 DIM.	s Mammert	4 26	7 27	0 matin 22	9 9	3 13	3 41
12 Lundi	s Nérée, m.	4 25	7 28	0 49	10 25	4 11	4 43
13 Mardi	s Gervais, év. D Q	4 24	7 30	1 11	11 37	5 17	5 54
14 Mercr.	s Boniface	4 22	7 31	1 28	0 soir 47	6 32	7 11
15 Jeudi	s Pacôme	4 21	7 32	1 44	1 54	7 47	8 21
16 Vendr.	s Honoré	4 20	7 34	2 0	3 0	8 50	9 18
17 Samedi	ste Restitude	4 18	7 35	2 16	4 6	9 42	10 4
18 DIM.	s Venant	4 17	7 36	2 32	5 13	10 24	10 42
19 Lundi	Rogations *obst.*	4 16	7 38	2 53	6 20	11 0	11 17
20 Mardi	s Bernardin	4 15	7 39	3 18	7 26	11 33	11 49
21 Mercr.	s-Valens, év. N L	4 13	7 40	3 49	8 29	» »	» 5
22 Jeudi	Ascension	4 12	7 41	4 28	9 26	0 22	0 37
23 Vendr.	s Guilbert	4 11	7 42	5 17	10 14	0 53	0 10
24 Samedi	s é Jeanne	4 10	7 44	6 16	10 53	1 28	1 45
25 DIM.	ste Marie P.	4 9	7 45	7 23	11 24	2 3	2 22
26 Lundi	s Quadrat	4 8	7 46	8 34	11 49	2 42	3 3
27 Mardi	s Jules	4 7	7 47	9 48		3 27	3 52
28 Mercr.	s Germain P. Q.	4 7	7 48	11 4	0 matin 11	4 19	4 50
29 Jeudi	s Maximin	4 6	7 49	0 soir 21	0 30	5 22	5 57
30 Vendr.	s Félix, p.	4 5	7 50	1 39	0 49	6 33	7 8

Le soleil entre au signe de l'Ecrevisse. — JUIN. — Les jours cr. de 20 m. j. 22 et décr. de 4 m. jusqu'au 30.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 DIM.	PENTECOTE	4 3	7 52	4 soir 27	1 matin 29	8 46	9 16
2 Lundi	Pentecôte	4 3	7 53	5 4	1 55	9 41	10 10
3 Mardi	ste Clotilde	4 2	7 54	7 18	2 29	10 35	11 0
4 Mercr.	s Quirin & T. P L	4 1	7 55	8 33	3 15	11 24	11 49
5 Jeudi	s Boniface	4 1	7 56	9 33	4 14	» »	0 13
6 Vendr.	s Norbert & T.	4 0	7 57	10 16	5 26	0 37	1 1
7 Samedi	s Robert & T.	4 0	7 58	10 48	6 45	1 26	1 50
8 DIM.	La Trinité	3 59	7 58	11 13	8 4	2 13	2 37
9 Lundi	ss Prime et F.	3 59	7 59	11 33	9 20	3 1	3 26
10 Mardi	ste Marguerite	3 59	8 0	11 50	10 33	3 52	4 17
11 Mercr.	s Barnabé D. Q.	3 58	8 0		11 42	4 44	5 12
12 Jeudi	La Fête-Dieu	3 58	8 1	0 matin 6	0 soir 49	5 43	6 12
13 Vendr.	s Antoine de P.	3 58	8 2	0 22	1 56	6 44	7 16
14 Samedi	s Basile le G.	3 58	8 2	0 38	3 3	7 48	8 19
15 DIM.	s Modeste & T	3 58	8 3	0 57	4 10	8 48	9 17
16 Lundi	ste Lutgarde	58	8 3	1 20	5 17	9 43	10 7
17 Mardi	s Avit, abbé	3 58	8 4	1 49	6 21	10 28	10 49
18 Mercr.	ste Marine	3 58	8 4	2 26	7 10	11 7	11 28
19 Jeudi	O. Fête-Dieu N L	3 58	8 4	3 12	8 11	11 45	» »
20 Vendr.	ste Florence.	3 58	8 4	4 8	8 54	0 2	0 21
21 Samedi	s Louis de Gonz.	3 58	8 5	5 14	9 27	0 39	0 56
22 DIM.	s Paulin, év.	3 58	8 5	6 25	9 54	1 15	1 33
23 Lundi	s Liébert	3 59	8 5	7 39	10 17	1 52	2 11
24 Mardi	Nativité s. J.-B.	3 59	8 5	8 54	10 36	2 31	2 52
25 Mercr.	Tr. s Eloi	3 59	8 5	10 10	10 54	3 13	3 36
26 Jeudi	ss. Jean et Paul	4 0	8 5	11 26	11 13	4 1	4 16
27 Vendr.	s Ladislas P Q	4 0	8 5	0 soir 45	11 33	4 54	5 22
28 Samedi	s Léon II	4 0	8 5	2 6	11 56	5 53	6 26
29 DIM.	ss. Pierre et Paul	4 1	8 5	3 30		7 1	7 35
30 Lundi	s Martial de L	4 2	8 5	4 54	0 matin 25	8 12	8 46

Le soleil entre au signe du Lion — **JUILLET.** — Les jours décroissent de 57 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Mardi	s Rombaut.	4 2	8 5	6 soir 12	1 m 5	9 21	9 52
2 Mercr.	Visitation N.-D.	4 3	8 4	7 18	1 matin 56	10 13	10 50
3 Jeudi	ste Virginie. PL	4 3	8 4	8 8	3 1	11 17	11 44
4 Vendr.	Transl. s.-Mart.	4 4	8 4	8 45	4 17	» »	0 7
5 Samedi	s Agathon.	4 5	8 3	9 13	5 38	0 31	0 54
6 DIM.	ste Godelive.	4 6	8 3	9 35	6 57	1 17	1 38
7 Lundi	s Willebaud.	4 6	8 2	9 54	8 13	2 0	2 20
8 Mardi	s Procope, m.	4 7	8 2	10 11	9 25	2 41	3 1
9 Mercr.	Mart. de Gorc.	4 8	8 1	10 26	10 34	3 21	3 43
10 Jeudi	ste Félicité	4 9	8 1	10 43	11 42	4 3	4 24
11 Vendr.	Transl. s B. DQ	4 10	8 0	11 1	0 soir 49	4 47	5 12
12 Samedi	s Jean Gualb.	4 11	7 59	11 23	1 57	5 39	6 7
13 DIM.	s Anaclet, pape.	4 12	7 59	11 49	3 4	6 39	7 12
14 Lundi	s Bonaventure.	4 13	7 58		4 9	7 48	8 24
15 Mardi	s Henri, emp.	4 14	7 57	0 matin 22	5 11	8 59	9 30
16 Mercr.	N.-D. du M.-C.	4 15	7 56	1 5	6 5	9 58	10 24
17 Jeudi	s Alexis, c.	4 16	7 55	1 58	6 11	10 47	11 7
18 Vendr.	s Arnould	4 17	7 54	3 1	7 28	11 28	11 47
19 Samedi	s Vinc. de P. NL	4 18	7 53	4 11	7 58	» »	0 5
20 DIM.	ste Marguerite.	4 19	7 52	5 26	8 22	0 23	0 42
21 Lundi	s Praxede, v.	4 20	7 51	6 42	8 43	1 0	1 19
22 Mardi	ste Marie-M.	4 21	7 50	7 59	9 1	1 37	1 56
23 Mercr.	s Appolinaire.	4 23	7 49	9 16	9 19	2 14	2 33
24 Jeudi	ste Christine.	4 24	7 48	10 34	9 39	2 51	3 13
25 Vendr.	ss Jacq. et C.	4 25	7 47	11 54	10 1	3 35	3 58
26 Samedi	ste Anne. P.Q.	4 26	7 45	1 soir 16	10 27	4 22	4 49
27 DIM.	ste Nathalie.	4 28	7 44	2 38	11 1	5 18	5 50
28 Lundi	s Nazaire m.	4 29	7 43	3 56	11 47	6 27	7 6
29 Mardi	ste Marthe.	4 30	7 41	5 5		7 49	8 32
30 Mercredi	ss Abdon et S.	4 31	7 40	6 1	0 matin 45	9 13	9 50
31 Jeudi	s Ignace de L.	4 33	7 39	6 42	1 56	10 21	10 50

Le soleil entre au signe de la Vierge. — **AOUT.** — Les jours décroissent d'une heure 38 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Vendr.	s Pierre-ès-L.	4 34	7 37	7 soir 14	3 m 14	11 16	11 40
2 Samedi	N.-D. des A. PL	4 35	7 36	7 38	4 matin 33	» »	0 1
3 DIM.	ste Lydie.	4 37	7 34	7 58	5 50	0 23	0 43
4 Lundi	s Dominique.	4 38	7 33	8 15	7 5	1 2	1 21
5 Mardi	ste Marie-a-N.	4 39	7 31	8 32	8 16	1 38	1 56
6 Mercr.	Transf. N.-S	4 41	7 30	8 48	9 25	2 12	2 30
7 Jeudi	s Gaëtan.	4 42	7 28	9 6	10 34	2 47	3 02
8 Vendr.	s Cyriaque.	4 44	7 26	9 26	11 41	3 20	3 37
9 Samedi	s Romain.	4 45	7 25	9 50	0 soir 48	3 57	4 16
10 DIM.	s Laurent, m. DQ	4 46	7 23	10 20	1 55	4 48	5 3
11 Lundi	ste Suzanne.	4 48	7 22	10 58	2 58	5 31	6 5
12 Mardi	ste Claire, abb.	4 49	7 20	11 45	3 55	6 45	7 29
13 Mercr.	s Hippolyte.	4 50	7 18		4 45	8 15	8 57
14 Jeudi	s Eusèbe.	4 52	7 16	0 matin 45	5 25	9 32	10 2
15 Vendr.	ASSOMPTION	4 53	7 14	1 53	5 58	10 27	10 49
16 Samedi	s Roch.	4 55	7 13	3 6	6 25	11 9	11 28
17 DIM.	s Carloman. NL	4 56	7 11	4 22	6 47	11 46	» »
18 Lundi	ste Hélène.	4 58	7 9	5 41	7 7	0 4	0 22
19 Mardi	ste Thècle, m.	4 59	7 7	6 59	7 26	0 40	0 5
20 Mercr.	s Bernardin.	5 0	7 5	8 19	7 45	1 15	1 33
21 Jeudi	s Albéric.	5 2	7 3	9 40	8 6	1 51	2 10
22 Vendr.	s Symphorien.	5 3	7 2	11 3	8 31	2 29	2 49
23 Samedi	s Philippe	5 5	7 0	0 soir 26	9 3	3 9	3 31
24 DIM.	s Barthélé P.Q.	5 6	6 58	1 46	9 45	3 55	4 21
25 Lundi	s Louis, roi.	5 7	6 56	2 57	10 38	4 52	5 26
26 Mardi	s Zéphirin.	5 9	6 54	3 56	11 41	6 6	6 53
27 Mercr.	s Césaire.	5 10	6 52	4 41		7 44	8 32
28 Jeudi	s Augustin.	5 12	6 50	5 15	0 matin 58	9 15	9 51
29 Vend.	Décoll. s J.-B.	5 13	6 48	5 41	2 15	10 20	10 46
30 Samed.	ste Rose.	5 14	6 46	6 2	3 32	11 8	11 29
31 DIM.	s Raymond. P.L	5 16	6 44	6 21	4 46	11 48	» »

Le soleil entre au signe de la Balance.		SEPTEMBRE.		Les jours décroissent d'une heure 46 minutes.				
Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Lundi	s Gilles, abbé.	5 17	6 42	6 soir 37	5 matin 58	0 6	0 23
2 Mardi	s Lazare, roi.	5 19	6 40	6 55	7 8	0 39	0 55
3 Mercredi	s Séraphin.	5 20	6 38	7 11	8 17	1 11	1 27
4 Jeudi	ste Rosalie.	5 22	6 36	7 30	9 25	1 41	1 56
5 Vendr.	s Bertin.	5 23	6 34	7 53	10 33	2 11	2 25
6 Samedi	s Elenthère.	5 24	6 31	8 21	11 40	2 41	2 57
7 DIM.	ste Reine.	5 26	6 29	8 55	0 soir 44	3 12	3 30
8 Lundi	Nativité N-D ❑Q	5 27	6 27	9 38	1 43	3 50	4 12
9 Mardi	s Omer, év.	5 29	6 25	10 32	2 35	4 38	5 10
10 Mercredi	s Nicolas de T	5 30	6 23	11 34	3 17	5 50	6 39
11 Jeudi	s^e Vindiciane	5 31	6 21		3 55	7 32	8 21
12 Vendr.	s Silvin.	5 33	6 19	0 matin 44	4 24	9 2	9 35
13 Samedi	s Aime.	5 34	6 17	1 59	4 48	10 1	10 23
14 DIM.	Exalt Ste C.	5 36	6 15	3 16	5 10	10 44	11 3
15 Lundi	s Nicomède.	5 37	6 12	4 35	5 29	10 20	11 39
16 Mardi	s Cornille. N.L	5 39	6 10	5 55	5 49	11 55	» »
17 Mercredi	s Lambert. ♣T.	5 40	6 8	7 18	6 11	0 13	0 31
18 Jeudi	ste Sophie.	5 41	6 6	8 43	6 35	0 49	1 7
19 Vendr	s Janvier ♣ T.	5 43	6 4	10 8	7 5	1 26	1 45
20 Samedi	s Eustache. ♣ T.	5 44	6 2	11 32	7 44	2 5	2 25
21 DIM.	s Mathieu	5 46	6 0	0 soir 47	8 35	2 47	3 9
22 Lundi	s Maurice. P.❑	5 47	5 58	1 51	9 37	3 34	4 3
23 Mardi	s Lin, pape.	5 49	5 55	2 40	10 49	4 36	5 13
24 Mercredi	N.-D. de la M.	5 50	5 53	3 16		5 58	6 51
25 Jeudi	s Firmin, év.	5 51	5 51	3 45	0 matin 5	7 43	8 30
26 Vendr.	ste Justine	5 53	5 49	4 8	1 20	9 9	9 42
27 Samedi	ss Côme et D.	5 54	5 47	4 27	2 34	10 8	10 30
28 DIM.	s Privat.	5 56	5 45	4 44	3 45	10 50	11 8
29 Lundi.	s Michel Arch.	5 57	5 43	5 1	4 56	11 25	11 43
30 Mardi.	s Jérôm,d P.L	5 59	5 41	5 17	6 3	11 57	» »

Le soleil entre au signe du Scorpion.		OCTOBRE.		Les jours décroissent d'une heure 47 minutes.			
Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mercredi	ss Remi et Piat	6 0	5 38	5 soir 36	7 matin 11	0 12	0 27
2 Jeudi	ss Anges Gard	6 2	5 36	5 58	8 18	0 42	0 56
3 Vendr.	s Gérard.	6 3	5 34	6 23	9 26	1 10	1 25
4 Samedi	s François.	6 5	5 32	6 55	10 31	1 39	1 54
5 DIM.	s Placide.	6 6	5 30	7 35	11 33	2 9	2 24
6 Lundi	s Bruno, conf.	6 8	5 28	8 23	0 soir 27	2 40	2 58
7 Mardi	s Marc, pape.	6 9	5 26	9 21	1 13	3 16	3 37
8 Mercredi	ste Brigitte. D.❑	6 11	5 24	10 27	1 51	4 3	4 34
9 Jeudi	s Ghislain.	6 12	5 22	11 37	2 22	5 11	5 58
10 Vendr.	st François.	6 14	5 20		2 48	6 49	7 37
11 Samedi	s Germain.	6 15	5 18	0 matin 51	3 11	8 20	8 55
12 DIM.	s Evagre.	6 17	5 16	2 7	3 31	9 23	9 49
13 Lundi	s Édouard, roi.	6 18	5 14	3 26	3 51	10 10	10 29
14 Mardi	s Calixte, p.	6 20	5 12	4 37	4 11	10 49	11 7
15 Mercredi	ste Thérèse N.L	6 21	5 10	6 12	4 34	11 26	11 45
16 Jeudi	s Donatien.	6 23	5 8	7 39	5 3	» »	0 3
17 Vendr.	ste Hedwige.	6 24	5 6	9 7	5 40	0 23	0 43
18 Samedi	s Luc, évang.	6 26	5 4	10 29	6 27	0 3	1 28
19 DIM.	s Pierre d'A	6 27	5 2	11 40	7 27	1 46	2 9
20 Lundi	s Caprais.	6 29	5 0	0 soir 35	8 38	2 32	2 58
21 Mardi	ste Ursule.	6 31	4 58	1 17	9 54	3 24	3 55
22 Mercredi	s Sévère. P ❑.	6 32	4 56	1 48	11 11	4 28	5 7
23 Jeudi	s Séverin.	6 34	4 55	2 13		5 51	6 38
24 Vendr.	s Magloire.	6 35	4 53	2 33	0 matin 25	7 24	8 5
25 Samedi	ss Crépin et C.	6 37	4 51	2 50	1 37	8 42	9 13
26 DIM.	s Evariste.	6 38	4 49	3 7	2 46	9 40	10 2
27 Lundi	s Florent.	6 40	4 47	3 24	3 54	10 22	10 41
28 Mardi	ss Simon et Jud.	6 42	4 46	3 42	5 1	10 58	11 14
29 Mercredi	s Narcisse.	6 43	4 44	4 2	6 9	11 50	11 45
30 Jeudi.	s Lucain. P.L.	6 45	4 42	4 27	7 15	» »	0 0

Le soleil entre au signe du Sagittaire. **NOVEMBRE.** Les jours diminuent d'une heure 22 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin.	Heures des marées à Dunkerque. soir.
1 Samedi	TOUSSAINT	6 48	4 39	5 soir 34	9 matin 24	0 45	1 0
2 DIM.	Les Trépassés.	6 50	4 37	6 20	10 20	1 15	1 31
3 Lundi	s Hubert.	6 51	4 36	7 14	11 9	1 46	2 8
4 Mardi	s Charles Borr.	6 53	4 34	8 16	11 49	1 19	2 37
5 Mercredi	ste Berthilde.	6 54	4 32	9 23	0 soir 22	2 57	3 18
6 Jeudi	s Léonard.	6 56	4 31	10 34	0 49	3 44	4 12
7 Vendr.	s Ernest, m. DQ	6 58	4 29	11 47	1 12	4 45	5 21
8 Samedi	Les Quatre Couro.	6 59	4 28		1 32	6 3	6 47
9 DIM.	s Denis.	7 1	4 26	1 matin 2	1 52	7 26	8 2
10 Lundi	s Juste	7 2	4 25	2 18	2 11	8 34	9 3
11 Mardi	s Martin, év.	7 4	4 24	3 39	2 33	9 29	9 52
12 Mercredi	s Liévin, m.	7 6	4 22	5 04	2 59	10 14	10 36
13 Jeudi	s Homobon.	7 7	4 21	6 31	3 31	10 58	11 18
14 Vendr.	s Clémentin. NL	7 9	4 20	7 58	4 14	11 41	» »
15 Samedi	s Eugène.	7 10	4 19	9 17	5 10	0 2	0 24
16 DIM.	s Edmond.	7 12	4 17	10 22	6 19	0 48	1 11
17 Lundi	s Agnan.	7 14	4 16	11 11	7 36	1 34	1 59
18 Mardi	s Odon, abbé.	7 15	4 15	11 48	8 56	2 24	2 50
19 Mercredi	ste Élisabeth.	7 17	4 14	0 soir 15	10 13	3 17	3 46
20 Jeudi	s Félix de V. PQ	7 18	4 13	0 37	11 27	4 16	4 49
21 Vendr.	Présentation N.-D	7 20	4 12	0 56		5 25	6 1
22 Samedi	ste Cécile.	7 21	4 11	1 13	0 matin 37	6 40	7 17
23 DIM.	s Clément	7 23	4 10	1 30	1 46	7 53	8 25
24 Lundi	s Florimond.	7 24	4 9	1 48	2 53	8 55	9 22
25 Mardi	ste Catherine.	7 26	4 8	2 7	4 0	9 46	10 8
26 Mercredi	s Pierre d'Alex.	7 27	4 8	2 30	5 06	10 28	10 47
27 Jeudi	s Maxime	7 28	4 7	2 59	6 12	11 05	11 21
28 Vendr.	s Mansuet. P. L.	7 30	4 6	3 34	7 16	11 38	11 53
29 Samedi.	s Saturnin.	7 31	4 5	4 17	8 14	» »	0 10
30 DIM.	Avent	7 32	4 5	5 9	9 6	0 26	0 43

Le soleil entre au signe du Capricorne. **DÉCEMBRE.** Les jours diminuent de 22 m. jusqu'au 22 et croisent de 4 jusqu'au 31.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées a Dunkerque.	
1 Lundi	s Éloi.	7 34	4 4	6 soir 9	9 matin 49	0 59	1 15
2 Mardi	ste Bibiane.	7 35	4 4	7 15	10 24	1 32	1 49
3 Mercr.	s François Xav.	7 36	4 3	8 24	10 52	2 8	2 25
4 Jeudi	ste Barbe, v.	7 38	4 3	9 31	11 16	2 45	3 5
5 Vendr.	s Sabas.	7 39	4 2	10 46	11 36	3 28	3 53
6 Samedi	s Nicolas. D. Q.	7 40	4 2	12 0	11 55	4 19	4 49
7 DIM.	s Ambroise.	7 41	4 2		0 soir 14	5 20	5 54
8 Lundi	Concept. de N.-D	7 42	4 2	1 matin 16	0 34	6 29	7 5
9 Mardi	ste Léocadie	7 43	4 2	2 35	0 57	7 40	8 13
10 Mercr.	s Melchiade.	7 44	4 1	3 58	1 24	8 44	9 15
11 Jeudi	s Damase, pape.	7 45	4 1	5 24	2 0	9 44	10 10
12 Vendr.	ste Constance.	7 46	4 1	6 47	2 49	10 36	11 2
13 Samedi	ste Luce. N. L.	7 47	4 1	8 0	3 52	11 26	11 51
14 DIM.	s Nicaise.	7 48	4 1	8 58	5 7	» »	0 15
15 Lundi	s Eusèbe.	7 49	4 2	9 41	6 29	0 39	1 4
16 Mardi	ste Adelaïde.	7 50	4 2	10 14	7 50	1 28	1 52
17 Mercr.	s^e Olympiade 4 T.	7 50	4 2	10 39	9 9	2 15	2 40
18 Jeudi	s Paul-l-Simple.	7 51	4 2	11 0	10 23	3 3	3 27
19 Vendr.	s Cyriaque. 4 T.	7 52	4 3	11 18	11 33	3 53	4 18
20 Samedi	s Philog. 4T. PQ	7 52	4 3	11 35		4 44	5 12
21 DIM.	s Thomas	7 53	4 4	11 53	0 matin 42	5 42	6 13
22 Lundi	s Flavien	7 53	4 4	0 soir 12	1 50	6 47	7 20
23 Mardi	ste Victoire.	7 54	4 5	0 34	2 57	7 54	8 27
24 Mercr.	ste Tharsile.	7 54	4 5	1 0	4 3	8 49	9 29
25 Jeudi	NOEL.	7 55	4 6	1 33	5 7	9 35	10 19
26 Vendr.	s Étienne.	7 55	4 6	2 13	6 8	10 11	11 2
27 Samedi	s Jean, év.	7 55	4 7	3 3	7 2	11 20	11 39
28 DIM.	les ss Innoc. PL	7 56	4 8	4 1	7 48	11 55	» »
29 Lundi	s Thomas de C.	7 56	4 9	5 6	8 25	0 13	0 30
30 Mardi	ste Louise.	7 56	4 10	6 15	8 56	0 48	1 4
31 Mercr.	s Sylvestre,	7 56	4 11	7 25	9 21	1 21	1 38

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Présidence de la République.

M. JULES GRÉVY. G. ✲, Président de la République.

CABINET DE LA PRÉSIDENCE.

MM. DUHAMEL, *chef;* Léon GRÉVY, *sous-chef;* FORNERET, *secrétaire particulier.*

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

M. WADDINGTON, sénateur, *Ministre des affaires étrangères,* Président du Conseil.

M. LE ROYER, sénateur, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.*

M. DE MARCÈRE, député, *Ministre de l'Intérieur.*

M. Léon SAY, sénateur, *Ministre des Finances.*

M. GRESLEY, (C. ✲), général de division, *Ministre de la Guerre*

M. JAURÉGUIBERRY, (G. O. ✲), vice-amiral, *Ministre de la Marine et des Colonies.*

M. Jules FERRY, député, *Ministre de l'Instruction publique, et des Beaux-Arts.*

M. DE FREYCINET, (O. ✲) sénateur, *Ministre des Travaux publics.*

M. LEPÈRE, député, *Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*

M. DE MARCÈRE, *Ministre de l'intérieur, Ministre des Cultes par intérim.*

M. COCHERY, député, *Ministre des Postes et des Télégraphes.*

Sénat.

Le Sénat se compose de 300 membres, dont 75 élus par l'Assemblée nationale et 225 élus par les départements et les colonies.

Les membres du Sénat élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles. En cas de vacance par décès, démission ou autre cause, il est pourvu au remplacement des membres sortants par le Sénat lui-même.

BUREAU DU SÉNAT.

Président : M. Martel.

Vice-Présidents : MM. le comte Rampon : Le Royer ; Eugène Pelletan ; général de Ladmirault.

Secrétaires : MM. Bernard, Scheurer-Kestner, Mazeau, C. Fournier, vicomte de Rainneville, Lacave-Laplagne.

Questeurs . MM. Baze, Toupet des Vignes, général Pélissier.

Liste alphabétique des Sénateurs élus par l'Assemblée nationale.

MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, *Orne*; Barthélemy St-Hilaire, *Oise :* Baze, *Lot-et-Garonne;* Bérenger, *Drôme:* Bertauld, *Calvados;* général Billot, *Corrèze;* Calmon, *Seine-et-Oise;* Carnot père, *Seine-et-Oise;* Cazot, *Gard;* général de Chabron, *Haute-Loire;* colonel de Chadois, *Dordogne;* général Chanzy, *Ardennes;* général de Cissey, *Ille-et-Vilaine;* Corbon, *Seine;* Cordier, *Seine-Inférieure ;* Corne, *Nord;* comte de Cornulier-Lucinière, *Loire-Inférieure;* Crémieux, *Alger;* Denormandie, *Seine*; comte de Douhet, *Puy-de-Dôme;* Duclerc, *Basses-Pyrénées;* Dumon, *Gers*; Jules Favre, *Rhône;* Fourichon, *Dordogne* ; Foubert, *Manche*; Fourcand, *Gironde*; général Frebault,

Seine; Gauthier de Rumilly, *Mayenne*; Gouin, *Indre-et-Loire*; Hervé de Saisy, *Côtes-du-Nord*; Humbert, *Haute-Garonne*; amiral Jaurès, *Tarn*; Kolb-Bernard, *Nord*; Krantz, *Seine*; Laboulaye, *Seine*; O. de La Fayette, *Seine-et-Marne*; de Lasteyrie, *Seine-et-Marne*; Laurent-Pichat, *Seine*; de Lavergne, *Creuze*; Le Royer, *Rhône*; Littré, *Seine*; vicomte de Lorgeril, *Côtes-du-Nord*; Luro, *Gers*; Magnin, *Côtes-du-Nord*; marquis de Maleville, *Dordogne*; L. de Malleville, *Tarn-et-Garonne*; Martel, *Pas-de-Calais*; amiral de Montaignac, *Allier*; Pajot, *Nord*; amiral Pothuau, *Seine*; Rampont, *Yonne*; comte Roger, *Nord*; Scherer, *Seine-et-Oise*; Scheurer-Kestner, *Seine*; Schœlcher, *Martinique*; J. Simon, *Marne*; Testelin, *Nord*; Théry, *Nord*; comte de Tréville, *Aude*; Tribert, *Deux-Sèvres*; Wallon, *Nord*.

Sénateurs élus par le Sénat.

MM. Baragnon; F. Barrot, Lucien Brun; Buffet; Dufaure; de Carayon Latour; Général de Chabaud-Latour; Chesnelong; Dupuy de Lôme; Grandperret; Comte H. de Greffulhe; d'Haussonville; de Larcy; O. de Vallée.

Liste alphabétique des Sénateurs élus par les départements.

MM. Adam, *Seine-et-Marne;* Adnet, *Hautes-Pyrénées;* baron d'Alexandry, *Savoie;* Allenou, *Côtes-du-Nord;* Ancel, *Seine-Inférieure;* général comte d'Andigné, *Maine-et-Loire*; général comte d'Andlau, *Oise;* Emm. Arago, *Pyrénées-Orientales;* Arbel, *Loire;* général Arnaudeau, *Vienne;* Audren de Kerdrel, *Morbihan.*

Barne, *Bouches-du-Rhône;* de Barante, *Puy-de-Dôme;* Batbie, *Gers;* Bazille, *Hérault;* Béraldi, *Aude;* Bernard. *Meurthe-et-Moselle*: Bertrand, *Cantal;* X. Blanc, *Hautes-Alpes;* Bocher, *Calvados;* Boffinton, *Charente-Inférieure;* Boisse, *Aveyron;* comte de Bondy; *Indre;* Bonnet, *Ain;* Bozérian, *Loir-et-Cher;* duc de Broglie, *Eure;* Ch. Brun, *Var;* Brunet, *Corréze.*

Caillaux, *Sarthe;* Callen, *Gironde;* Dr Cazalas, *Hautes-Pyrénées;* comte du Chaffault, *Basses-Alpes;* Camparan, *Haute-Garonne;* Challemel-Lacour. *Bouches-du-Rhône;* H. de Champagny, *Cotes-du-Nord;* de Chantemerle, *Allier;* Chardon, *Haute-Savoie;* Charton, *Yonne;* Chaumontel, *Haute-Savoie;* Chavallière, *Loire;* Claude, *Vosges;* Claudot, *Vosges*; Clément, *Indre*, comte de Cornulier, *Vendée;* Cherpin, *Loire;* Combercure, *Hérault;* Cunin-Gridaine, *Ardennes*; Cuvinot, *Oise.*

Daguenet, *Basses-Pyrénées* ; Dauphin, *Somme ;* Dauphinot, *Marne ;* Daussel, *Dordogne ;* Delacroix, *Eure-et-Loir ;* Delbreil, *Tarn-et-Garonne ;* Delsol, *Aveyron ;* Delord, *Lot ;* Demolle, *Saône-et-Loire ;* Denis, *Mayenne ;* Cte Desbassayns de Richemont, *Indes-Françaises ;* Desmazes, *Martinique ;* Dieudet-Defly, *Alpes Maritimes ;* de Dompierre-d'Hormoy, *Somme ;* général Duboys-Fresnay, *Mayenne ;* Dubrulle, *P-de-Calais ;* Dufay, *Loire-et-Cher ;* Dufournel, *Haute-Saône ;* Dufresne, *Manche ;* Dumesnil, *Loiret ;* Dupasquier, *Savoie ;* Dupouy, *Gironde* ; Dupont, *Dordogne ;* Dutilleul, *Nord.*

Espinasse, *Tarn ;* général Espivent de la Villeboisnet, *Loire-Inférieure* ; Eymard-Duvenay, *Isère.*

Faidherbe, *Nord ;* Faye, *Lot-et-Garonne ;* Fayolle, *Creuse ;* comte Ferrouillat, *Var ;* Feray, *Seine-et-Oise ;* comte de Flers, *Orne ;* vicomte de Forsanz, *Finistère ;* Fouché de Careil, *Seine-et Marne* ; Fournier, *Chers* ; Casimir Fournier, *Nord ;* Fournier, *Indre-et-Loire* ; de Freycinet, *Seine* ; Fresneau, *Morbihan.*

Galloni d'Istria, *Corse ;* Garnier, *Alpes-Maritimes ;* Gazagne, *Gard* ; Gaudineau, *Vendée ;* de Gavardie *Landes ;* Gayot, *Aube ;* George, *Vosges ;* Gilbert-Boucher *Seine-et-Oise ;* vicomte de Gontaut-Biron, *Basses-Pyrénées ;* Granier, *Vaucluse ;* Griffe, *Hérault* ; général Guillemaut, *Saône-et-Loire* ; Guinot, *Indre-et-Loire* ; Guyot-Lovaline, *Puy-de-Dôme.*

Halgan, *Vendée ;* Hébrard, *Haute-Garonne ;* Hennessy, *Charente ;* Hérold, *Seine ;* Victor Hugo, *Seine ;* Huguet, *Pas-de-Calais ;* Honoré, *Meuse.*

Issartier, *Gironde.*

Jobart, *Haute-Saône ;* Jonin, *Ille-et-Vilaine ;* Joubert, *Maine-et-Loire.*

Amiral de Kerjégu, *Côtes-du-Nord.*

Laborde, *Ariège ;* Labiche, *Manche ;* Labiche, *Eure-et-Loir ;* Lacave-Laplagne, *Gers ;* Lacomme, *Côte-d'Or ;* général de Ladmirault, *Vienne ;* de La Fayette, *Haute-Loire ;* Lafond de Saint-Mur, *Corrèze ;* Lagache *Oise ;* Laget, *Gard ;* général vicomte de la Jaille, *Guadeloupe ;* Lambert de Sainte-Croix, *Aude ;* Lamorte, *Drome ;* baron de Lareinty, *Loire-Inférieure ;* Laserve, *Réunion ;* de Lavrignais, *Loire-Inférieure ;* baron Le Guay, *Maine-et-Loire ;* Lebastard, *Ille-et-Vilaine ;* Leblond, *Marne*, Lelièvre, *Alger ;* de Lestapis, *Basses-Pyrénées ;* Lenoël, *Manche* ; Lucet, *Constantine* ; de Lur Saluces, *Gironde.*

Magne, *Dordogne ;* Malens, *Drome* ; Mathey *Saône-et-Loire ;* Mangini, *Rhône ;* Martenot, *Allier* ; Martin, *Aisne* ; Masson de Morfontaine, *Aube* ; Paul Massot, *Pyrénées-Orientales ;* Massé, *Nièvre ;* Massiet-du-Biest, *Nord ;* Mayran, *Aveyron* ; Mazeau, *Côte-d'Or ;* colonel Meynadier *Gard ;* Merlin *Nord ;* de Mérode *Doubs* ; Michal

Ladichère, *Isère*; Michel, *Basses Alpes*; Monjaret de Kerjégu, *Finistère*; Monnet, *Deux-Sèvres*; comte de la Monneraye, *Morbihan*.

Oudet, *Doubs*.

Palotte, *Creuse*; de Parieu, *Cantal*; Paris, *Pas-de-Calais*; Paulmier, *Calvados*; général Pélissier, *Hte-Marne*; Perret, *Rhône*; Peyrat, *Seine*; de Peyramont, *Hte-Vienne*; Pin, *Vaucluse*; Pomel, *Oran*; Poriquet, *Orne*; Pouyer-Quertier, *Seine Inférieure*, Pons, *Lot-et-Garonne*; Cte de Preissac, *Tarn-et-Garonne*; Pelletan, *Bouches-du-Rhône*.

Victe de Rainneville, *Somme*; de Raismes. *Finistère*; Rampont, *Yonne*; Bon de Ravignan, *Landes*; P. de Rémusat, *Haute-Garonne*; Ribière, *Yonne*; duc de Rivière, *Cher*; Robert de Massy, *Loiret*; général Robert, *Seine-Inférieure*; Robert Dehault, *Hte-Marne*; Robin, *Ain*; Roger Marvaise, *Ille-et-Vilaine*; amiral baron de la Roncière-le-Noury, *Eure*; de Rosamel, *Pas-de-Calais*; Roques, *Lot*; Roussel, *Lozère*; de Rozière, *Lozère*; Ronjat, *Isère*; Roy de Loulay, *Charente-Inférieure*.

Vicomte de Saint-Pierre, *Calvados*; comte de Saint-Vallier, *Aisne*; Salneuve, *Puy-de-Dôme*; Léon Say, *Seine-et-Oise*; de la Sicotière; *Orne*; Soubigou, *Finistère*.

Tailhan, *Ardèche*; Taillefer, *Deux-Sèvres*; Mis de Talhouet, *Sarthe*; Tamisier, *Jura*; Tenaille-Saligny, *Hte-Garonne*; Teisserenc de Bort, *Hte-Vienne*; Thurel, *Jura*; Tolain, *Seine*; Toupet des Vignes, *Ardennes*; Cte de Tréveneuc, *Côtes-du-Nord*.

Valentin, *Rhône*; Cte Valery, *Corse*;;Varroy, *Meurthe-et-Moselle*; baron Vast-Vimeux, *Charente-Inférieure*; Bon de Veauce, *Allier*; de Ventavon, *Hautes-Alpes*; Vétillart, *Sarthe*; Viellard-Migeon, *Belfort*; Vigazory *Ariège*; Vissaguet, *Hte-Loire*; de Voisins-Lavernière, *Tarn*; Vivenot, *Meuse*;

Waddington, *Aisne*.

Nous croyons devoir indiquer, en outre, par département, les noms de MM. les Sénateurs élus par les collèges départementaux :

Ain. MM. Bonnet, Robin.

Aisne. H. Martin, Waddington, comte de Saint-Vallier.

Allier. De Chantemerle, baron de Veauce, Martenot.

Alpes (*Basses*). Michel, comte de Chaffault.

Alpes (*Hautes*). De Ventavon, Xavier Blanc.

Alpes - Maritimes. Dieudé-Defly, Joseph Garnier.

Ardèche. Comte Rampon, Tailhand.

Ardennes. Cunin-Gridaine, Toupet-des-Vignes.

Ariége. Laborde, Vigarozy.

Aube. Gayot, Masson de Morfontaine.

Aude. Beraldi, Lambert de Sainte-Croix.

Aveyron. Boisse, Delsol, Mayran.

Bouches-du-Rhône. Barne, Challemel-Lacour, Pelletan.

Calvados. Bocher, Paulmier, vicomte de Saint-Pierre.

Cantal. Bertrand, De Parieu.

Charente. Hennessy, N...

Charente-Inférieure. Boffinton, Roy de Loulay, Baron Vast-Vimeux,

Cher. Fournier, duc de Rivière.

Corrèze. Brunet, Baron Lafond de St-Mur.

Corse. Galloni d'Istria, Valéry (Comte de).

Côte-d'Or. Lacomme, Mazeau.,

Côtes du Nord. Allenou, vicomte de Champagny, comte de Treveneuc, amiral de Kerjégu.

Creuse. Fayolle, Pallotte.

Dordogne. Daussel, Dupont, Magne.

Doubs. de Mérode, Oudet.

Drôme. Lamorte, Malens.

Eure. duc de Broglie, Amiral baron de la Roncière Le Noury.

Eure-et-Loir. Delacroix, Labiche.

Finistère. de Forsanz, Montjaret de Kerjégu, de Raismes, Soubigou.

Gard. Gazagne, Laget, colonel Meinadier.

Garonne (Haute). Camparan, Hébrard, Paul de Rémusat, Tenaille-Saligny.

Gers. Batbie, Lacave-Laplagne.

Gironde. N. Callen, Dupouy, de Lur-Saluces, Isartier.

Hérault. G. Bazile, Dr Combercure, Griffe.

Ille-et-Vilaine. Le Bastard, Gouin, Roger-Marvaise.

Indre. comte de Bondy, Clément.

Indre-et-Loire. Fournier, Guinot.

Isère. Michal-Ladichère, Eymard-Duvernay, Ronjat.

Jura. Tamisier, Thurel.

Landes. Baron de Ravignan, de Gavardie.

Loir-et-Cher. Bozérian, Dufay.

Loire. Arbel, Chavassieu, Cherpin.

Loire (Haute). E. de Lafayette, Vissaguet.

Loire-Inférieure. Baron de Lareinty. général Espivent, de la Ville-Boisnet de la Vrignais.

Loiret. Dumesnil, Robert de Massy.

Lot. Delord, Roques.

Lot-et-Garonne. L. Faye, Pons

Lozère. T. Roussel, de Rozière.

Maine-et-Loire. Général d'Andigné, baron Le Guay, A. Joubert.

Manche. Dufresne, Labiche, Lenoel.

Marne. Dauphinot, Leblond.

Marne (Haute). Général Pélissier, Robert-Dehault.

Mayenne. Général Dubois-Fresnay, G. Denis.

Meurthe-et-Moselle. Bernard, Varroy.

Meuse. Honnoré, Vivenot.

Morbihan. Audren de Kerdrel, comte de la Monneraye, Fresneau.

Nièvre. Massé, Tenaille-Saligny.

Nord. Dutilleul, général Faidherbe, C. Fournier, Massiet du Biest, Merlin.

Oise. Colonel comte d'Andlau, Cuvinot, Célestin Lagache.

Orne. De Flers. Poriquet, de la Sicotière.

Pas-de-Calais. Dubrulle, Huguet, Paris, de Rosamel.

Puy-de-Dôme. Baron de Barante, Guyot-Lavaline, Salneuve.

Pyrénées (Basses). De Lestapis, Daguenet, vicomte de Gontaut-Biron.

Pyrénées (Hautes). Adnet, docteur Cazalas.

Pyrénées-Orientales. Em. Arago, Paul Massot.

Rhin (Haut). Belfort, Viellard-Migeon.

Rhône. Mangini, Perret, Valentin.

Saône (Haute). Dufournel, Jobard.

Saône-et-Loire. Général Guillemaud, Demolle, Mathey.

Sarthe. Marquis de Talhouet, Cailleaux, Vetilart

Savoie. baron d'Alexandry, Dupasquier,

Savoie (Haute). Chardon, Chaumontel.

Seine. De Freycinet, Hérold, V. Hugo, Peyrat, Tolain.

Seine-et-Marne. Adam, Fouché de Careil.

Seine-et-Oise. Léon Say, Feray, Gilbert-Boucher.

Seine-Inférieure. Ancel, Pouyer-Quertier, général Robert, N...

Sèvres (Deux). Monnet, Taillefert.

Somme. Dauphin, amiral de Dompierre d'Hornoy, vicomte de Rainneville.

Tarn. Espinasse, de Voisins-Lavernière.

Tarn-et-Garonne. Delbreil, Comte de Preissac.

Var. Ch. Brun, Ferrouillat.

Vaucluse. Granier, Pin.

Vendée. Gaudineau, comte de Cornulier, Halgard

Vienne, général Arnaudeau, général de Ladmirault.

Vienne (Haute). Teisserenc de Bort, de Peyramont.

Vosges. Claude, Claudot, George.

Yonne. Charton, Ribière, Rampont.

ALGÉRIE. *Alger*, Leliévre; *Constantine*, Lucet; *Oran*, Pomel.

MARTINIQUE. Desmazes.

GUADELOUPE. Général vicomte de la Jaille.

RÉUNION. Laserve.

INDE FRANÇAISE. Comte Desbassyns de Richemont.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DU SÉNAT.

MM. Sorel (Albert), ✲, *secrétaire-général*; Didier, *sous-chef.*

CABINET DU PRÉSIDENT : M. *chef du cabinet;* M. Victor de Swarte, *chef-adjoint.*

Chambre des Députés.

La Chambre des députés se compose de 633 membres élus conformément à la loi du 30 novembre 1875, par le suffrage universel.

BUREAU DE LA CHAMBRE.

Président : M. Gambetta

Vice-Présidents : MM. Bethmont, H. Brisson, comte de Durfort de Civrac, Albert Grévy.

Secrétaires : MM. Réné Brice, Camille Sée, Drumel, Ménard-Dorian, Jean David, Louis Legrand, de Valon, Cte Léonidec de Tressan.

Questeurs : MM. de Mahy, Margaine, Gailly.

Liste alphabétique de Messieurs les Députés.

Abbattucci, *Corse;* Agniel, *Hérault;* Allain-Targé, *Seine;* Allègre, *Var;* Allemand, *Basses-Alpes;* Amat, *Bouches-du-Rhône;* Ancel, *Mayenne;* André (Jules), *Charente;* Andrieux, *Rhône;* Anglade, *Ariège;* Anisson-Duperon, *Seine-Inférieure;* Anthoard, *Isère;* d'Arenberg (le prince d'), *Cher;* Ariste (d'), *Basses-Pyrénées;* d'Arras, *Nord;* Armez, *Côtes-du-Nord;* Arnoult, *Finistère;* Arrazat, *Hérault;* Azémar, *Aveyron.*

Baduel d'Oustrac, *Aveyron;* Baïhaut, *Haute-Saône;* Bamberger, *Seine;* Barascud, *Aveyron;* Barbedette, *Charente-Inférieure;* Bardoux, *Puy-de-Dôme;* Barodet, *Seine;* Barthe (Marcel) *Basses-Pyrénées;* Bastid, *Cantal;* Baudry d'Ason, *Vendée;* Baury, *Haute-Vienne;* Beauchamp (de), *Vienne;* Beaussire, *Vendée;* Bel, *Savoie;* Vte de Bélizal, *Côtes du Nord;* Belle, *Indre-et-Loire;* Benoist, *Maine-et-Loire;* Berger, *Maine-et-Loire;* Berlet, *Meurthe-et-Moselle;* Bernard *Doubs;* Bernier, *Loiret;* P. Bert, *Yonne;* Bertholon, *Loire;* Bertrand-Milcent, *Nord;* Bethmont, *Charente-Inférieure;* Bianchi, *Orne;* Bienvenu, *Vendée;* De la Billais, *Loire-Inférieure;* Bizot de Fonteny, *Haute-Marne;* Blachère, *Ardèche;* P. Blanc, *Savoie;* L. Blanc, *Seine;* Blandin, *Marne;* Blin de Boudon, *Somme;* baron Boissy d'Anglas, *Ardèche;* Bonnaud, *Allier;* Bonnel, *Aude;* Bonnet-Duverdier, *Rhône;* Borriglione, *Alpes Maritimes;* de Bosredon, *Dordogne;* Bouchet, *Bouches-du-Rhône;* Boudeville, *Oise;* Boulard, *Cher;* Boulart, *Landes;* Bouquet, *Bouches-du-Rhône;* Bourgeois, *Vendée;* Bosc, *Gard;* Bousquet, *Gard;* Bouteille, *Basses-Alpes,* Bou-

thier de Rochefort, *Saône-et-Loire* Cte de Bouville, *Gironde*; Boyer, *Gard*; Boysset, *Saône-et-Loire*; G. Brame, *Nord*; Bravet, *Isère*; Brelay, *Seine*; Bresson, *Vosges*; Mis de Breteuil, *Hautes-Pyrénées*; R. Brice, *Ille-et-Vilaine*; Brierre, *Loiret*; Brisson, *Seine*; Brossard, *Loire*; Bruneau, *Mayenne*; Buyat, *Isère*.

Caduc, *Gironde*; Cantagrel, *Seine*; Carnot, *Côtes-d'Or*; Carrey, *Seine-et-Oise*; Casabianca, (v^te^ de) *Corse*; Granier de Cassagnac, *Gers*; Paul de Cassagnac, *Gers*; Casimir-Périer (Jean), *Aube*; Casimir-Périer (Paul), *Seine-Inférieure*; G. Casse, *Seine*; Castaignède, *Landes* Cavalié, *Tarn*; Caze, *Haute-Garonne*; Cazeaux, *Hautes-Pyrénées*: Cesbron, *Vienne* Chaix, *Hautes-Alpes*; Chalamet, *Ardèche*; Chaley, *Ain*; de Chambrun, *Lot-et-Garonne*; de Chanal, *Corrèze*; Chantemille, *Allier*; Charlemagne, *Indre*; Charpentier, *Seine-et-Oise*; Chauveau, *Oise*; Chavanne, *Rhône*; Chavoix, *Dordogne*; Chevandier, *Drôme*; Chevreau. *Oise*; Chiris, *Alpes-Maritimes*; de Choiseul, *Seine-et-Marne*; Choron, *Aisne*; Christophle, *Drôme*; Christophle, *Orne*; Christophle (Isidore), *Drôme*; Cibiel, *Aveyron*; Clémenceau, *Seine*; de Clercq *Pas-de-Calais*; Cochery *Loiret*; Codet, *Haute-Vienne*; de Colbert-Laplace (*Calvados*); Colin, *Doubs*; Combes, *Tarn*; Constans, *Haute-Garonne*; Corentin Guyho, *Finistère*; Cornil, *Allier*; de Cossé-Brissac, *Oise*; Costes, *Puy-de-Dôme*; Cotte, *Var*; Couturier, *Isère*; Crozet-Fourmeyron, *Loire*.

Daguilhon-Pujol, *Tarn*; Danelle-Bernardin, *Haute-Marne*; Daron, *Saône-et-Loire*; Datas, *Allier*; Daumas, *Var*; Dautresme, *Seine-Inférieure*; David, *Indre*; baron Jérôme David, *Gironde*; David (Jean), *Gers*; Debuchy, *Nord*; Defoulenay, *Allier*; Delafosse, *Calvados*; Desbons, *Hautes-Pyrénées*; Descamps, *Gers*; Deschanel, *Seine*; Desloges, *Calvados*; Desseaux, *Seine-Inférieure*; Dethou, *Yonne*; Deuzy, *Pas-de-Calais*; Devade, *Loiret*; Devaux, *Pas-de-Calais*; Develle, *Eure*; Devès, *Hérault*; Cte de Douville-Maillefeu *Somme*; Dréo, *Var*; Dréolle, *Gironde*; Dreux-Linget, *Eure-et-Loir*; Drumel, *Ardennes*; du Bodan *Morbihan*; Dubois, *Côte-d'Or*; Dubois, *Côte-d'Or*; Duchasseint, *Puy-de-Dôme*; Duclaud, *Charente*; Ducroz, *H^te^-Savoie*; du Douët, *Seine-Inférieure*; Dufour, *Lot*; Dugué de la Fauconnerie, *Orne*; Dupont, *Haute-Savoie*; Duportal, *Haute-Garonne*; Durand, *Ille-et-Vilaine*; de Durfort de Civrac, *Maine-et-Loire*; Durieu, *Cantal*; Duvaux, *Meurthe-et-Moselle*.

Escanyé, *Pyrénées-Orientales*; Escarguel, *Pyrénées-Orientales*; baron Eschasseriaux, *Charente-Inférieure*; Eschasseriaux fils, *Charente-Infér^re^*; d'Espeuilles, *Nièvre*; Even *Côtes-du-Nord*.

Fallières, *Lot-et-Garonne*; Farcy, *Seine*; Faure, *Marne*; Fauré, *Gers*; Favaud, *Gard*; Duc de Feltre, *Côtes-du-Nord*; Ferrary *Hautes-Alpes*. J. Ferry,

Vosges ; Flandin, *Calvados* ; Fleury, *Nièvre*; Floquet, *Seine*; Folliet, *Haute - Savoie* ; Forné, *Pyrénées - Orientales*; Fouquet, *Aisne*; Fourot, *Creuse* ; de Fourtou, *Dordogne*; Frébault, *Seine*; Fréminet, *Aube*.

Gagneur, *Jura* ; Gailly, *Ardennes* ; Galpin, *Sarthe* ; Gambetta, *Seine*; Ganivet, *Charente*; Ganne, *Deux-Sèvres* ; Garrigat, *Dordogne* ; Gaslonde, *Manche* ; Gassier, *Basses-Alpes* ; de Gasté, *Finistère* ; Gastu, *Alger* ; Gatineau, *Eure-et-Loir* ; Gaudin, *Loire-Inférieure* ; Gaudy, *Doubs* ; Gautier, *Charente* ; Gavini, *Corse* ; Gent, *Vaucluse* ; Germain, *Ain* ; Gevelot, *Orne* ; Gilliot, *Saône-et-Loire* ; comte Ginoux de Fermon, *Loire-Inférieure* ; Girard Alfred *Nord* ; de Girardin (Emile) *Seine* ; Giraud, *Deux-Sèvres* ; Girault, *Cher* ; Girerd, *Nièvre* ; Girot - Pouzol, *Puy-de-Dôme* ; Gleizal, *Ardèche* ; Goblet, *Somme* ; Godin, *Inde française* ; Godissart, *Martinique* ; Gonidec de Traissan, *Ille-et-Vilaine* ; Grandpierre, *Meuse* ; Granier de Cassagnac père *Gers* ; Greppo, *Seine* ; Albert Grévy, *Doubs* ; J. Grévy, *Jura* ; Grollier, *Orne* ; Gros-Gurin, *Ain* ; Guichard, *Yonne* ; Guillemin, *Nord* ; Guillot, *Isère*, Guilloutet (de), *Landes* ; Guyot, *Rhône* ; Guy, ot-Montpayroux, *Haute-Loire*.

Haëntjens, *Sarthe* ; Hamille, *Pas-de-Calais* ; Duc d'Harcourt, *Calvados* ; Harispe, *Basses-Pyrénées* ; Baron Haussmann, *Corse* ; Marquis d'Havrincourt, *Pas-de-Calais* ; Hémon, *Finistère* ; Hérault, *Vienne* ; Hérisson *Seine* ; d'Hermary, *Pas-de-Calais* ; Horteur, *Savoie* ; Hovius, *Ille-et-Vilaine* ; Hugot, *Côte-d'Or* ; Huon, *Côtes-du-Nord* ; Huon de Penanster, *Côtes-du-Nord*.

Ioos, *Nord*.

Jacques, *Oran* ; Jametel, *Somme* : Janvier de la Motte, *Eure* ; Janvier de la Motte fils, *Maine-et-Loire* ; baron de Janzé, *Côtes - du - Nord* ; Jeanmaire, *Vosges* ; Genty, *Vendée* ; Joigneaux *Côte-d'Or* ; Jolibois, *Charente-Inférieure* ; Joly, *Seine-et-Oise* ; Joubert, *Indre-et-Loire* ; Jouffrault, *Deux - Sèvres* ; Journault, *Seine-et-Oise* ; Jozon, *Seine-et-Marne* ; Comte de Juigné, *Loire-Inférieure*.

Keller, *Belfort* ; de Kerjegu (Louis de), *Finistère* ; de Kermenguy, *Finistère* ; de Kropstein, *Meuse*.

Labadié, *Bouches-du-Rhône* ; La Bassetière, (de) *Vendée*, Labat, *Basses-Pyrénées* ; Labitte, *Somme* ; Labuze, *Haute-Vienne*, Lacascade, *Guadeloupe* ; La Caze, *Basses-Pyrénées* ; de Lacretelle, *Saône-et-Loire* ; de Ladoucette, *Meurthe - et - Moselle* ; Laffitte-Lajoanneque, *Lot-et-Garonne* ; de Lagrange, *Nord* ; Laisant, *Loire-Inférieure* ; Lalanne, *Gironde* ; Lamy, *Jura* ; Lanel, *Seine-Inférieure* ; Langlois, *Seine-et-Oise* ; de Laporte, *Deux-Sèvres* ; de Largentaye, *Côtes-du-Nord* ; La Rochefoucauld duc de Bisaccia, *Sarthe* ; Laroche - Joubert, *Charente* ; de La Rochette, *Loire-Inférieure* ; Baron Larrey, *Hautes-Pyrénées* ; Lasbaysses, *Ariége* ; Laserre, *Tarn-et-Garonne* ; La-

trade, *Corrèze*; Laumond, *Corrèze*; Laurençon, *Hautes-Alpes*; Bernard-Lavergne, *Tarn*; Lavieille, *Manche*; Lebaudy, *Seine-et-Oise*; Lebourgeois, *Seine-Inférieure*; Le Cherbonnier, *Corrèze*; Lecomte, *Mayenne*; Leconte *Indre*; A. Legrand, *Manche*; L. Legrand, *Nord*; P. Legrand, *Nord*; Lelièvre, *Jura*; Le Maguet, *Morbihan*; Comte Le Marrois, *Manche*; Le Monnier, *Sarthe*; Lenglé, *Haute-Garonne*; Prince de Léon, *Morbihan*; Le Peletier d'Aunay, *Nièvre*; Lepère, *Yonne*; Lepouzé, *Eure*; Le Provost de Launay, père, *Calvados*; Le Provost de Launay, fils, *Côtes-du-Nord*; Leroux, *Aisne*; Leroy, *Côte-d'Or*; Lesguillon; *Loir-et-Cher*; Le Vavasseur, *Oise*; Lévêque, *Côte-d'Or*; Levert, *Pas-de-Calais*; Liouville, *Meuse*: Lisbonne, *Hérault*; Livois, *Pas-de-Calais*; Lockroy, *Bouches-du-Rhône*; Logerotte, *Saône-et-Loire*; de Loqueyssie, *Tarn-et-Garonne*; Lorois, *Morbihan*; Loubet, *Drôme*; Loustalot, *Landes*; Baron de Mackau, *Orne*; Madier de Montjau, *Drôme*; Magniez, *Somme*; de Mahy, *La Réunion*; Maigne, *Haute-Loire*; de Maillé, *Maine-et-Loire* Malézieux, *Aisne*; de Marcère, *Nord*; Marcou, *Aude*; Maréchal, *Dordogne*; Margaine, *Marne*; Margue, *Saône-et-Loire*; Marion, *Isère*; Marmottan, *Seine*; Marquiset, *Haute-Saône*; Martin-Feuillée, *Ille-et-Vilaine*; Mas, *Aveyron*; Masure, *Nord*; Mathé, *Yonne*; Maunoury, *Eure-et-Loir*; Mayet, *Savoie*; Médal, *Aveyron*; Méline, *Vosges*; Ménard-Dorian, *Hérault*; Ménier, *Seine-et-Marne*; Mention, *Nord*; Mercier, *Ain*; Mestreau, *Charente-Inférieure*; Michaut, *Meurthe-et-Moselle*; Millaud, *Rhône*; Mingasson, *Cher*; Mir, *Aude*; Mitchell, *Gironde*; Montane, *Haute-Garonne*; Monteils, *Lozère*; Moreau, *Creuse*; Morel, *Haute-Loire*; Morel, *Manche*; Mougeot, *Haute-Marne*, Comte Joachim Murat, *Lot:*

Nadaud, *Creuse*; de Nalèche, *Creuse*; Naquet, *Vaucluse*; de Nédellec, *Finistère*; Neveux, *Ardennes*; Ninard, *Haute-Vienne*; Noël Parfait, *Eure-et-Loire;* Noirot, *Haute-Saône.*

Ornano (Cunéo d'), *Eure*; D'Osmoy, *Eure;* Oudoul, *Cantal.*

Duc de Padoue, *Corse;* Papon, *Eure;* Parent, *Savoie;* Parry, *Creuse;* marquis de Partz, *Pas-de-Calais;* Pascal Duprat, *Seine;* L. Passy, *Eure;* Patissier, *Allier;* Pellet (Marcellin), *Gard*; Périn, *Haute-Vienne;* Péronne, *Ardennes*-Perras, *Rhône;* comte de Perrien, *Morbihan;* de Perrochel, *Sarthe*; Petitbien, *Meurthe-et-Moselle;* Peulevey, *Seine-Inférieure*; Philippe, *Haute-Savoie;* Philippoteaux, *Ardennes;* Alph. Picart, *Marne*; Arthur Picard, *Basses-Alpes*; Pinault, *Ille-et-Vilaine;* Plessier, *Seine-et-Marne;* Plichon, *Nord;* de Pompéry, *Finistère;* de Ponlevoy, *Vosges;* Poujade, *Vaucluse*;

Prax-Paris, *Tarn-et-Garonne;* Antonin Proust, *Deux-Sèvres.*

Rameau, *Seine-et-Oise;* B. Raspail, *Seine;* Rhatier, *Yonne;* Ratier, *Morbihan;* Rauline, *Manche;* baron Reille, *Tarn;* Recipon, *Alpes Maritimes;* Rémusat (Paul de), *Haute-Garonne;* L. Renault, *Seine-et-Oise;* Renault-Morlière, *Mayenne;* Reymond, *Loire;* Reymond, *Isère;* Reyneau, *Saône-et-Loire;* Riban, *Ille-et-Vilaine;* Ribot, *Pas-de-Calais;* Richard, *Drôme;* Richarme, *Loire;* Riondel, *Isère;* Riotteau, *Manche;* Roissard de Bellet, *Alpes-Maritimes;* Rollet, *Cher;* Roques, *Aveyron;* des Rotours, *Nord;* Roudier, *Gironde;* Rougé, *Aude;* Rouher, *Puy-de-Dôme;* Rouvier, *Bouches-du-Rhône;* Rouvre, *Aube;* Roux, *Puy-de-Dôme;* Roy de Loulay, *Charente-Inférieure;* Roger, (commandant), *Meuse;* Cte de Roys, *Aube;* Rubillard, *Sarthe.*

De Saint-Martin, *Indre;* Saint-Martin, *Vaucluse;* Sallard, *Seine-et-Marne;* Salomon, *Vienne;* Sarlande, *Dordogne;* Sarrette, *Lot-et-Garonne;* Sarrien, *Saône-et-Loire;* Savary, *Manche;* Savoye, *Seine-Inférieure;* Screpel, *Nord;* Camsée, *Seine;* Seignobos, *Ardèche;* Senard, *Seine-et-Oise;* Sentenac, *Ariége;* de Septenville, *Somme;* Serph, *Vienne;* F. Simon, *Loire-Inférieure;* de Soland, *Maine-et-Loire;* de Sonnier, *Loir-et-Cher;* de Soubeyran, *Vienne;* Souchu-Servignière, *Mayenne;* Sourigues; *Landes;* Soye, *Aisne;* Spuller, *Seine;* Swiney, *Finistère.*

Taillefer, *Dordogne;* Talandier, *Seine;* Tallon, *Puy-de Dôme;* Tardieu, *Bouches-du-Rhône;* Tassin, *Loir-et-Cher;* Teilhard, *Lot;* Teissèdre, *Cantal;* Telliez-Béthune, *Nord;* Tézenas, *Aube;* Thiessé, *Seine-Inférieure;* Thirion-Montauban, *Dordogne;* Thoinet de la Turmelière, *Loire-Inférieure;* Thomas, *Marne;* Thompson, *Constantine;* Thourel, *Basses-Alpes;* Tiersot, *Ain;* de Tillancourt, *Aisne;* Tirard, *Seine;* Tondu, *Ain;* Tron, *Haute-Garonne;* Trubert, *Tarn-et-Garonne;* Truelle, *Eure-et-Loir;* Trystram, *Nord;* Turigny, *Nièvre;* Turquet, *Aisne.*

Vacher, *Corrèze;* de Valfons, *Gard;* de Valon, *Lot;* Varambon, *Rhône;* Voschalde, *Ardèche;* de Vendeuvre, *Calvados;* Vernhes, *Hérault;* Versigny, *Haute-Saône;* Viette, *Doubs;* Vignancour, *Basses-Pyrénées:* Villain, *Aisne;* Villiers, *Finistère.*

Waddington, *Seine-Inférieure;* Wilson, *Indre-et-Loir.*

Nous donnons ci-après les noms de MM. les membres de la Chambre des députés par département.

Ain. MM. Tiersot, Tondu, Chaley, Gros-Gurin, Mercier, Germain.

Aisne. Leroux, Fouquet, de Tillancourt, Villain, Malézieux, Choron, Soye, Turquet.

Allier. Datas, Patissier, Bonnaud, Cornil, Chantemille, Defoulenay.

Alpes (Basses). Allemand, Gassier, Arthur Picard, Bouteille, Thourel.

Alpes (Hautes). Laurençon, Ferrary, Cyprien Chaix.

Alpes-Maritimes. Borriglione, baron Roissard de Bellet, Chiris, Recipon.

Ardèche. Chalamet, Gleizal, Blachère, Vaschalde, Seignobos, baron Boissy-d'Anglas.

Ardennes. Gailly, Drumel, Neveux, Philippoteaux, Péronne.

Ariége. Anglade, Lasbaysses, Sentenac.

Aube. Fréminet, Tézenas, comte de Roys, Rouvre, Casimir-Périer.

Aude. Marcou, Mir, Bonnel, Rougé.

Aveyron. Azémar, Roques, Baduel-d'Oustrac, Mas, Barascud, Cibiel, Médal.

Belfort. Keller.

Bouches-du-Rhône. Bouquet, Amat, Rouvier, Bouchet, Lockroy, Labadié, Tardieu.

Calvados. Général de Vandeuvre, Desloges, Le Provost de Launay père, duc d'Harcourt, comte de Colbert - Laplace, Flandin, Delafosse.

Cantal. Raymond Bastid, Teissèdre, Oudoul, Durieu.

Charente. Laroche-Joubert, Ganivet, André Jules, Cunéo d'Ornano, Duclaud, Gautier.

Charente-Inférieure. Barbedette, Eschassériaux fils, Mestreau, Bethmont, baron Eschassériaux, Jolibois, Roy de Loulay fils.

Cher. Prince D'Arenberg, Boulard, Girault, Rollet, Mingasson.

Corrèze. général de Chanal, Vacher, Le Cherbonnier, Latrade, Laumond.

Corse. Baron Hussmann, vicomte de Casabianca, duc de Padoue, Gavini, Abbattucci (Charles).

Côte-d'Or. Dubois, Lévêque, Joigneaux, Sadi-Carnot, Leroy, Hugot.

Côtes-du-Nord. Armez, vicomte de Bélizal, Even, de Largentaye, Huon, duc de Feltre, Huon de Penanster, Le Provost de Launay, baron de Janzé.

Creuse. Moreau, Fourot, de Nalèche, Martin Nadaud, Parry.

Dordogne. Maréchal, Chavoix, Garrigat, Thirion-Montauban, Sarlande, de Bosredon, Taillefer. de Fourtou.

Doubs. Alb. Grévy, Gaudy, Bernard, Viette, Colin.

Drôme. Madier de Montjau, Christophle (Isid.), Chevandier, Loubet, Richard.

Eure. Lepouzé, Papon, L. Passy, Janvier de la Motte, Develle, comte d'Osmoy.

Eure-et-Loir. Noël Parfait, Maunoury, Dreux, Gatineau, Truelle.

Finistère. Hémon, Arnoult, de Gasté, Villiers, de Kerjégu (Louis), de Pompéry, Nedellec, Swiney, vicomte de Kermenguy, Corentin-Guyot.

Gard. Boyer, Bousquet, Favand, de Vallons, Pellet, N...

Garonne (haute). Constans, Duportal, Montané, Lenglé, Tron, Caze.

Gers. Fauré, David (Jean), Granier de Cassagnac (père), Descamps, Paul de Cassagnac.

Gironde. Caduc, Mie, baron Jérôme David, Dréolle, Robert Mittchel, comte de Bouville, Roudier, Lalanne, N...

Hérault. Menard-Dorian, Lis-

bonne, Vernhes, Devés, Arrezat, Agniel.

Ille-et-Vilaine. Martin-Feuillée, Riban, Pinault, René Brice, Hovius, Durand, comte Le Gonidec de Traissan.

Indre. Charlemagne, David, Leconte, de St-Martin.

Indre-et-Loire. Belle, Joubert, Wilson.

Isère. Bravet, Anthoard, Guillot, Reymond (Ferdinand), Marion, Riondel, Buyat, Couturier.

Jura. Lelièvre, J. Grévy, Gagneur, Lamy.

Landes. De Guilloutet, Castaignède, Loustalot, Boulart, Sourignes.

Loir et Cher. Tassin, Lesguillon; de Sonnier.

Loire. Bertholon, Crozet-Fourneyron, Richarme, Reymond (Francisque), Brossard.

Loire (haute), Guyot-Montpayroux, Morel, Maigne (Jules).

Loire-Inférieure. Laisant. Gaudin, de la Biliais, Thoinnet de la Turmeilière, comte Ginoux de Fermon, comte de Juigné, F. Simon, de La Rochette.

Loiret. Bernier, Devade, Cochery, Brierre.

Lot. Comte Joachim Murat, de Valon, Teilhard, baron Dufour.

Lot et Garonne. De Laffite de Lajoannenque, Fallière, Sarrette.

Lozère. Monteils, comte de Chambrun.

Maine-et-Loire. De Soland, Maillé, Benoist, comte Durfort de Civrac, Janvier de la Motte fils, Berger.

Manche. Rauline, Morel, Lavieille, Gaslonde, Savary, Riotteau, A. Legrand, comte Le Marrois.

Marne. Faure, Blandin, Thomas, Margaine, Alph. Picart.

Marne (haute). Mongeot, Bizot de Fonteny, Danelle-Bernardin.

Mayenne. Souchu-Servignière, Lecomte, Ancel, Renault-Morlière, Bruneau.

Meurthe-et-Moselle. Duvaux, Berlet, de Ladoucette, Petitbien. Michaut.

Meuse. Grandpierre, Liouville, de Klopstein, Royer.

Morbihan. Du Bodan, Lorois, Ratier, comte de Perrien, prince de Léon, Le Maguet.

Nièvre. Girerd, Turigny, comte d'Espeuilles, comte Le Peletier d'Aunay, Fleury.

Nord. P. Legrand, Masure, Screpel, Des Rotours, Brame, Debuchy, Guillemin, de Marcère, Telliez Béthune, Bertrand-Milcent, Mention, Trystram, Joos, de Lagrange, Plichon, L. Legrand, Girard, N-..

Oise. Boudeville, Chevreau, de Cossé-Brissac, Franck-Chauveau, Le Vavasseur.

Orne. Grollier, baron de Mackau, Christophle, Gévelot, Dugué de la Fauconnerie, Bianchi.

Pas-de-Calais.— Deuzy, marquis d'Havrincourt, Hermary, de Clerq, Livois, Ribot, Hamille, Devaux, Levert, marquis de Partz.

Puy-de-Dôme. Bardoux, Tallon, Coste, Girot Pouzol, Rouher, Roux, Duchasseint.

Pyrénées (basses), Barthe Marcel, d'Ariste, Labat, Harispe, L. La Caze, Vignancour.

Pyrénées (*hautes*). Cazeaux, marquis de Breteuil, baron Larrey, Desbons.

Pyrénées - Orientales. Escarguel, Forné, Escanyé.

Rhône. Millaud (Edouard), Bonnet-Duverdier, Chavanne, Andrieux, Varambon, Guyot, Perras.

Saône (*haute*). Noirot, Versigny, Baïhaut, Marquiset.

Saône-et-Loire. Margue, de Lacretelle, Gilliot, Reyneau, Boysset, Daron, Bouthier de Rochefort, Sarrien, Logerotte.

Sarthe. Rubillard, Haentjens, Galpin, de la Rochefoucauld, de Perrochel, Le Monnier,

Savoie. Parent, Bel, Blanc, Mayel, Horteur.

Savoie (*haute*). Philippe, Ducroz, Dupont, Folliet.

Seine. Tirard, Brelay, Spuller, Barodet, Louis Blanc, Hérisson, Frébault, Brisson, Floquet, Greppo, Cantagrel, G. Casse, Farcy, Marmottan, Pascal Duprat, Clémenceau, Allain-Targé, Gambetta, Camille Sée, Bamberger, Deschamel, B. Raspail, Talandier.

Seine-et-Marne. De Choiseul (Horace), Plessier, Jozon, Menier, Sallard.

Seine-et-Oise. Albert Joly, Journault, Rameau, Léon Renault, Charpentier, Lebaudy, Sénard, Langlois, Carrey.

Seine-Inférieure. Desseaux, Dautresme, Waddington, Lanel, Le Bourgeois, Peulevey, Casimir Périer (Paul), du Douët, Thiessé, Anisson-Dupeyron, Savoye.

Sèvres (*Deux-*). Antonin Proust, de La Porte, Giraud, Ganne, Jouffrault.

Somme. Goblet, baron de Septenville, Labitte, comte de Douville-Maillefeu, vicomte Blin de Bourdon, Jametel, Magniez.

Tarn. Cavalié, Combes, Bernard Lavergne, Daguilhon-Pujol, Baron Reille.

Tarn-et-Garonne. Prax-Paris, de Loqueyssie, Laserre, Trubert.

Var. Cotte, Dréo, Daumas, Allègre.

Vaucluse. Saint-Martin, Naquet, Poujade, Gent.

Vendée. Jenty, Bourgeois, Baudry-d'Asson, de la Bassetière, Bienvenu, Beaussire.

Vienne. Salomon, Cesbron, Hérault, Serph, baron de Soubeyran, de Beauchamp.

Vienne (*Haute*). G. Périn, Ninard, Labuze, Codet, Baury.

Vosges. Jeanmaire, Bresson, de Ponlevoy, Méline, J. Ferry.

Yonne. Lepère, Paul Bert, Mathé, Dethou, Guichard, Rathier.

ALGÉRIE. — *Alger*, Gastu, *Constantine*, Thomson; *Oran*, Jacques.

LA GUADELOUPE, Lascacade.

INDE FRANÇAISE, Godin.

MARTINIQUE, Godissart.

LA RÉUNION, de Mahy.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE.

MM. Poudra, ✲, *Secrétaire-Général*; — Garreaud, ✲, *Sous-*

Chef; — Pierre, *Secrétaire-Rédacteur* ; — Serrière-Dupré, *Commis principal.*

CABINET DU PRÉSIDENT.

MM. Richard, *Chef de Cabinet* ; — Arnaud, *Secrétaire particulier.*

Conseil d'Etat.

Constitué par la loi du 24 mai 1872.

Conformément à l'article 10, paragraphe 4, de la loi précitée, un décret en date du 21 août 1872 a déterminé l'ordre intérieur des travaux du Conseil, la répartition des affaires entre les sections, la nature des affaires qui devront être portées à l'Assemblée générale, le mode de roulement des membres entre les sections et les mesures d'exécution non prévues par la loi.

Composition du Conseil d'État.

Président, M. Le Royer, Garde-des-Sceaux, Ministre de la Justice.
Vice-Président, M. N...

Présidents de section.

MM. Grouallle, O. ✲, Intérieur, Justice, Instruction publique, Cultes et Beaux-Arts.
Aucoc, L., C. ✲, Travaux publics, Agriculture, Commerce et Affaires étrangères.
Goussard, C. ✲, Finances, Guerre, Marine, Colonies et Algérie.
Vicomte du Martroy, C. ✲, Contentieux.

Conseillers d'État en service ordinaire.

MM.	Collignon, C. ✲.	*Travaux publics.*
	Colonel Gaillard.	*Finances.*
	Cte de Rambuteau, O. ✲.	*Travaux publics.*
	Tranchant, O. ✲.	*Finances.*
	Mis de Chateaurenard, C ✲.	*Travaux publics.*
	Marbeau, O. ✲.	*Intérieur.*
	Marquis de Ségur, O. ✲.	*Intérieur.*
	Le Trésor de la Rocque, ✲.	*Finances.*
	Vte de Montesquiou, ✲.	*Contentieux.*
	Pascalis, ✲.	*Contentieux.*

Silvy, O. ✲.	*Intérieur*
De Bellomayre.	*Contentieux.*
David, ✲.	*Contentieux,*
Contre-am. Lefebvre, G O ✲	*Finances.*
De Gaillard, ✲.	*Travaux publics.*
Weiss.	*Intérieur.*
Perret, ✲.	*Contentieux.*

Conseillers d'État en service extraordinaire.

MM. Amé, C. ✲, directeur général des douanes. *Finances.*
Dufrayer, C. ✲, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations. *Finances.*
De Crisenoy, ✲, directeur de l'administration départementale communale, au ministère de l'intérieur. *Intérieur.*
Grimprel, C. ✲, directeur général des contributions directes. *Finances.*
Ozenne, G. O. ✲, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce. *Travaux publics*
Laferrière, ✲, directeur général des cultes. *Intérieur.*
De Roussy, C. ✲, directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances. *Finances.*
Du Mesnil, C. ✲, directeur de l'Administration académique, chef de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique et des cultes. *Travaux publics.*
Rousseau, ✲, directeur des routes et de la navigation au ministère des travaux publics. *Travaux publics.*

Maîtres des requêtes.

MM. de Baulny, ✲.	*Contentieux.*
Bérenger.	*Travaux publics.*
Braun, ✲.	*Commiss. du Gouvernement.*
Chauchat, ✲.	*Travaux publics.*
Compaignon de Marcheville, ✲.	*Intérieur.*
Cornudet, ✲.	*Contentieux.*
Levavasseur de Précourt.	*Travaux publics.*
Bon de la Coste du Vivier, ✲.	*Intérieur.*
Fabas, ✲.	*Travaux publics.*
Flourens, Emile.	*Contentieux.*
Fould, Paul, ✲.	*Contentieux.*

Cte de Franqueville, O. ✲.	*Travaux publics.*
Leloup de Sancy, ✲.	*Travaux publics.*
Hély d'Oissel, O. ✲.	*Finances.*
Jacqueminot, Cte de Ham.	*Intérieur.*
Dunoyer.	*Commiss. du Gouvernement.*
Leblanc, ✲.	*Finances.*
De Richemont	*Finances.*
Tétreau.	*Contentieux.*
Vacherot.	*Finances.*
De Salverte.	*Travaux publics.*
Gomel.	*Contentieux.*
Billard de Saint-Laumer, ✲	*Contentieux.*
Chabrol, ✲.	*Travaux publics.*

M. Fouquier, ✲, secrétaire-général du Conseil d'Etat, ayant rang et titre de maître des requêtes.

Auditeurs de 1re classe.

MM. Mayniel.	*Contentieux.*
Mathéus.	*Contentieux.*
Marguerie.	*Intérieur.*
Marques di Braga.	*Finances.*
Vergniaud, ✲.	*Finances.*
Chauffard, ✲.	*Contentieux.*
Caillard d'Aillières.	*Contentieux.*
Hébrard de Villeneuve.	*Intérieur.*
Vallon, ✲.	*Intérieur.*
Vergé.	

Auditeurs de 2e classe.

MM. Etignard de la Faulotte, Gauwain, Peyrot, de Beaumont, Marbeau, Gervais de Rouville, Milcent, Arnous, Roze, ✲, Sauzey, Lebas de Girangy, Hachette, comte Pierre de Ségur, Baudenet, Tixier, Auburtin, Lyon, Auffray, Bize, Busson-Billaut, Jagerschmidt, Vandal, Gueret-Desnoyers, de Crouzat-Crétet, Sévène, Saint-Paul, Marcel, Chaudé, Colson.

BUREAU DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE PRÈS LE CONSEIL D'ÉTAT.

MM. le comte de Saint-Aignan, O. ✲, *président*; Babinet, ✲, administrateur de l'enregistrement; Bozérian, Clément, Garnier, ✲; Charillose, ✲, directeur de l'enregistrement; Rigaud, ✲; Caillie, ✲, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire-délégué*.

Tribunal des Conflits.

Le tribunal des conflits rétabli par la loi du 24 mai 1872 sur le Conseil d'État qui a remis en vigueur la loi du 4 février 1850, est chargé de régler les conflits d'attribution qui s'élèvent entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire.

Membres du Tribunal.

MM. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, *président*; vicomte de Martroy, C ✲, président de section au Conseil d'Etat, *vice-président*; Aucoc, C ✲, idem; Groualle, O ✲, idem; Gastambide, président à la Cour de cassation; Barbier, O ✲, conseiller à la Cour de cassation; Alméras-Latour, idem; de Lavenay, C ✲, ancien président de section au Conseil d'Etat; Tardif, conseiller honoraire à la Cour de cassation.

Commissaire du Gouvernement.

M. Charrins, O ✲, 1er avocat général à la Cour de cassation.

Secrétaire: M. Lallement, docteur en droit.

MINISTERES.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Waddington, sénateur, membre de l'Institut, *Ministre, président du Conseil.*

CABINET DU MINISTRE ET SECRÉTARIAT. — MM. le Comte de Pontécoulant, *directeur*; Paillard-Duclèrè, ✲, *sous-chef*; de Lasteyrie, ✲, *chef du secrétariat.*

PROTOCOLE. — M. Mollard, O. ✲, *sous-directeur, chef.*

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET DU CONTENTIEUX. — M. Desprez, G. O. ✲, *directeur*, — Sous-direction du Nord : M. le Bon de Courcel, O. ✲, *sous-directeur*. — Sous-direction du Midi et de l'Orient : M. Valfrey, O. ✲, *sous-directeur*. — Sous-direction de

l'Amérique et de l'Indo-Chine : M. Bourée, O. ✲, *sous-directeur*. — Direction du contentieux : M. Villefor, O. ✲, *directeur adjoint*; M. Billot, ✲, *sous-directeur*.

Direction des consulats et affaires commerciales. — M. Meurant, C. ✲, *directeur*. — Sous-direction du Nord : M. Jagerschmidt, O. ✲, *sous-directeur*, — de l'Orient et de l'Indo-Chine : M. le Vte d'Arlot, O. ✲, *sous-directeur*; — du Midi et de l'Amérique : M. Clavery, O. ✲, *sous-directeur*.

Direction des archives et de la chancellerie. — M. Faugère, C. ✲, *directeur*. — M. Viennot, O. ✲, *sous-directeur*. — Bureau de la chancellerie.

Direction des fonds et de la comptabilité. — M. Guéroult, O. ✲, *chef de division*. — M. Courtat, O. ✲, *sous-chef de division*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

M. Le Royer, sénateur, *Garde des Sceaux*, *Ministre*.

M. Goblet, député, *sous-secrétaire d'Etat*.

Cabinet du ministre. MM. Dubost, *chef*; N... *sous-chef*; N... *secrétaire particulier*; Mola ✲, *chef de bureau*.

Cabinet du sous-secrétaire d'Etat. — M. N... *chef*.

Division du personnel. — M. Durand-Desormeaux, *chef de division*. — 1er bureau. *Personnel des Cours*, *Tribunaux*, *etc.*, 2e bureau. *Personnel des justices de paix*, *etc.*

Division de la comptabilité et des archives. — M. Graziani, O ✲, *chef de division*, à Versailles. — 1er bureau, *Comptabilité*; 2e bureau, *Pension et secours*; 3e bureau, *Archives et service intérieur*.

Direction des affaires civiles. — M. Duvergier, O ✲, *directeur*, à Versailles. — Bureau d'administration et de législation. — Bureau du notariat et des officiers ministériels.

Division du sceau. — MM. Gauthier de Bieuzat, ✲, *chef de division*; Evrand, *chef de bureau*; à Paris. — 1re section. Naturalisation. Admission des étrangers au domicile en France. Autorisation de servir à l'étranger. Dispenses d'âges et de parenté. — 2e section. Titres nobiliaires, majorats, dotations, changements et additions de noms, etc.

Direction des affaires criminelles et des graces. — M. Seveste, ✲, *directeur*, à Versailles. — 1er bureau. Affaires criminelles. — 2e bureau. Grâces. — 3e bureau. Statistique. — 4e bureau. Frais de justice.

IMPRIMERIE NATIONALE. — MM. Haureau, O. ✲, de l'Institut, *directeur*; de Picamilh, ✲, *sous-directeur*.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. de Marcère, député, *Ministre*.

M. Develle, député, *sous-secrétaire d'Etat*.

CABINET DU MINISTRE. — M. Gervais de Rouville, *chef*; Jacques Meyer, *chef du secrétariat particulier*.

SERVICES PLACÉS SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE ET DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — Bureau de la correspondance générale. — Bureau du personnel. — Bureau des secours généraux. — Service de la presse.

DIRECTION DE LA PRESSE. — M. Anatole de la Forge, O. ✲, *directeur*.

DIRECTION DU SECRÉTARIAT DE LA COMPTABILITÉ. — M. Normand, C. ✲, *directeur*.

DIVISION DU SECRÉTARIAT. — 1er Bureau : *Secrétariat*; *Archives départementales, communales et hospitalières*; *bibliothèque*; *service intérieur de l'hôtel*. — 2e bureau : *Établissements généraux de bienfaisance*. — 3e bureau : *Sociétés de secours mutuels*.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Hébert, O. ✲, *chef de division*. — 1er bureau : *Opérations et écritures centrales*. — 2e bureau : *Ordonnancements*. — 3e bureau : *Comptabilité départementale*.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE. — M. de Crisenoy, O. ✲, *directeur*.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — 1er bureau : *Administration générale*, *élections*, *pensions*, à Versailles. — 2e bureau : *Administration départementale*, à Paris. — 3e bureau : *Aliénés, enfants assistés, mendicité*.

ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — 1er bureau : *Administration financière des communes*. — 2e bureau : *Contentieux des communes*. — 3e bureau : *Voirie urbaine et vicinale*. — 4e bureau : *Construction et comptabilité des chemins vicinaux*. — 5e bureau : *Hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété*.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE. — M. Choppin, O. ✲, *directeur*. — 1er bureau : *Contrôle des dépenses et de la comptabilité*;

affaires diverses. — 2e bureau : *Maisons centrales et pénitentiers agricoles.* — 3e bureau : *Maisons d'arrêt, de justice et de correction, établissements affectés aux individus condamnés pour faits insurrectionnels, etc.* — 4e bureau : *Jeunes détenus, patronage de libérés, personnel.* — 5e bureau : *Transfèrements.*

DIRECTION DE LA SURETÉ GÉNÉRALE. — M. Boucher-Cadart, ✲, *directeur.* — 1er bureau : *Correspondance politique et personnelle.* 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.* —4e bureau : *Imprimerie et librairie.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Delabarre ✲, *chef du service.*

Service des Cultes.

M. Laferrière, ✲, *directeur général.*

1re DIVISION. — M. N...., *chef de division.* — 1er bureau : *personnel du clergé; pensions et secours; organisation et régime des chapitres, séminaires et fabriques; contentieux.* — 2e bureau : *biens des fabriques, cures et succursales; congrégations; dons et legs; contentieux administratif.*

2e DIVISION. — M. De Boissieu, ✲, *chef de division.* 1er bureau : *Administration temporelle des intérêts diocésains.* — 2e bureau : *Travaux diocésains.*

3e DIVISION. — M. N..., *chef de division.* — Bureau : *Cultes non catholiques.*

4e DIVISION. — *Comptabilité centrale.* — M. Hippolyte Blanc, ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *Opérations centrales, liquidation, ordonnancement* — 2e bureau : *Ecritures centrales, tenue de livres, pensions, service du matériel et des bureaux.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. Léon Say, ✲, sénateur, *ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. de Montebello, *chef-adjoint du cabinet.* — M. Jagerschmidt, *chef-adjoint.*

Administration centrale du Ministère.

DIRECTION DU PERSONNEL. — M. Pallain, ✲, *directeur.* — MM. Lemoine, ✲, Broutta, ✲, *chefs de bureaux.*

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES. — M. Chappotin, ✲, *inspecteur des finances, chargé du bureau de l'inspection générale.*

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES. — MM. Bailly, O ✲, de Maisonneuve, O ✲, de la Bouillerie, O ✲, Harmand, O ✲, Hulot, O ✲, Tronson du Coudray, O ✲, de Colmont, ✲, Cavailhon, O ✲, marquis de Marguerie, O ✲, de Vergès, O ✲, Druilhet, O ✲, Rouget, ✲, Duparge, ✲, *inspecteurs généraux.*

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — M. Lecler, O ✲, *chef de division chargé de la direction, agent judiciaire du Trésor.* — 1er bureau : *agence judiciaire, affaires contentieuses, règlement des frais dûs aux officiers ministériels, recouvrement des débets des comptables, etc.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — M. Musnier de Pleignes, O ✲, *directeur.* — M. Gay, ✲, *sous-directeur.* — Section des opérations de trésorerie. — Bureau central. — Section des ordonnances. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — M. Thiboust, O ✲, *directeur*, M. Grimprel, O ✲, *sous-directeur.* — Bureau central, 1re section, contentieux et correspondance ; 2e section, contrôle administratif et comptabilité centrale. — Bureau du Grand-Livre. — Bureau du double du Grand-Livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — M. de Roussy, C ✲, conseiller d'État, *directeur-général.* — M. Couder, O ✲, *sous-directeur.* — Bureau central, écritures centrales du Trésor. — Budget général de l'État et affaires générales. — Bureau de la comptabilité des trésoriers payeurs généraux. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs de l'Algérie, des colonies et des corps d'armée

Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. — MM. Chazal, O ✲, *caissier-payeur-central.* — Bureau central et de Comptabilité. — Contrôle des dépenses. — Opérations en numéraire. — Portefeuille du Trésor.

SERVICE DU PAYEUR-CENTRAL DE LA DETTE PUBLIQUE. — M. de Marcillac, O ✲, *payeur-central.* — Bureau central. — Bureau des paiements. — Bureau de la comptabilité.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — M. de Boisdeffre, ✲, *contrôleur central du Trésor, chef de la division.* — 1er bureau. contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du Trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des certificats d'inscriptiou de rentes, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. le général de division Gresley, G. O. ✲, *Ministre.*

ÉTAT-MAJOR PARTICULIER ET CABINET DU MINISTRE. — M. Campiònnet, *chef d'escadron d'état-major, chef du cabinet.*

CABINET DU MINISTRE. — 1er bureau : *ouverture des dépêches, centralisation du travail avec le Président de la République, affaires réservées, etc.* — 2e bureau : *enregistrement et départ des dépêches, audiences publiques.*

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — MM. Davout, duc d'Auerstaedt, O ✲, général de division, *chef d'état-major général.* — Fay, O ✲, général de brigade, *sous chef d'état major général.* — 1er bureau : *organisation et mobilisation générale de l'armée.* — 2e bureau : *statistique militaire.* — 3e bureau : *opérations militaires et instruction générale de l'armée.* — 4e bureau : *service des étapes, mouvements de troupes, etc.* — 5e bureau : *dépôt de la guerre.*

1re DIRECTION, (Infanterie). — M. Thomassin O. ✲, *général de brigade, directeur, Personnel de l'infanterie, instruction technique et matériel particulier de l'arme de l'infanterie, recrutement, réserves et armée territoriale.*

2e DIRECTION, (Cavalerie). — M. Grandin, ✲, *colonel de cavalerie, directeur, cavalerie, remonte, justice militaire, gendarmerie.*

3e DIRECTION, (Artillerie et équipages militaires), M. Schnœgans C. ✲, *général de division, directeur, Personnel et matériel de l'artillerie et des équipages militaires.*

4e DIRECTION, (Génie). — M. Seré de Rivière G-O ✲, *général de division, directeur. — Personnel, matériel.*

5e DIRECTION, (Services administratifs).—M. Rossignol, O ✲, *intendant militaire directeur.—Personnels administratifs et transports généraux, subsistances militaires, chauffage, fourrage, hôpitaux, invalides, lits militaires, habillement et campement.*

6e DIRECTION, (Poudre et Salpêtres). — M. Maurouard O ✲. *inspecteur général des poudres et salpêtres, directeur.*

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ. — M. Renaudin, O ✲, *directeur-général.*

1er SERVICE. — M. Neunez, C ✲, *chef du service.* — 1er bureau : *contrôle des dépenses, contentieux, budgets généraux, liquidation de la dotation de l'armée, liquidation des dépenses des armées.* — 2e bureau : *fonds, ordonnances et comptes généraux.* — 3e bureau : *comptes, matières, état des approvisionnements généraux.* — 4e bureau : *solde, revues de comptabilités, indemnités de route.*

2e SERVICE. — M. Arbory de Mamony ; O ✲, *chef de service.* — 5e bureau : *pensions et secours.* — 6e bureau : *archives.* — 7e bureau : *service intérieur.* — *Agence comptable.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le vice-amiral Jauréguiberry, G O ✲, sénateur, *ministre.*

ÉTAT-MAJOR DU MINISTRE. — MM. Krantz, C ✲, vice-amiral, *chef d'état-major.* — West, O ✲, capitaine de frégate, *aide-de-camp ;* Alquier, O ✲, idem, *idem* ; Communal, ✲, lieutenant de vaisseau, *officier d'ordonnance ;* De Maigret, ✲, idem., *idem ;* Jauréguiberry, idem , *idem* ; de la Roque, ✲ , capitaine en premier d'artillerie de marine, *idem* ; Sériot, ✲, capitaine d'infanterie de marine, *idem.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Sellier , contre-amiral , *chef du cabinet.* — 1er bureau ; *cabinet.* — M. Faure , ✲, *chef.* — M. Sentelli , ✲, commissaire de la marine , *secrétaire particulier du ministre.* — 2e bureau : *mouvements de la flotte et opérations militaires* , M Sallot-Desnoyers, O ✲, capitaine de vaisseau, *sous-directeur.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — M. Martineau Des Chenets , G O ✲, ❍ I, contre-amiral, *directeur.* — 1er bureau : *état-major de la flotte.* — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.*

2e DIRECTION. — MATÉRIEL. — M. Sabatier , C ✲ , directeur des constructions navales, *directeur.* — 1er bureau : *constructions navales et travaux hydrauliques.* — 2e bureau : *artillerie.* — 3e bureau : *approvisionnements généraux.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — M. Cousin , O ✲, commissaire général de la marine, *directeur.* — 1er bureau : *ins-*

cription maritime et police de la navigation. — 2e bureau : *pêche et domanialité maritime.* — 3e bureau : *solde, habillements et revues.* — 4e bureau : *subsistances, hôpitaux.*

4e DIRECTION — COLONIES. — M. Michaux, O ✲, ✪ I, *directeur.* — 1er bureau : *administration générale et municipale.* — 2e bureau : *cultes, instruction publique, travaux publics, colonisation, affaires militaires et maritimes.* — 3e bureau : *justice et régime pénitentiaire.* — 4e bureau : *fonds, hôpitaux, vivres.*

5e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — M. Charles de Chappotin, *directeur.* — 1er bureau : *fonds et ordonnances.* — 2e bureau : *dépenses d'outre-mer.* — 3e bureau : *comptabilité centrale des fonds.* — 4e bureau : *comptabilité des matières.* — 5e bureau : *service intérieur, archives et bibliothèques.* — 6e bureau : *conservation des archives.*

INVALIDES DE LA MARINE. — M. Calvé, C. ✲, commissaire général de la marine, *directeur.* — Bureau central des invalides. — Bureau des pensions et secours. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL. — MM. Vermot, C. ✲. *Inspecteur en chef* : Le Prédour, O. ✲, et Portier, O. ✲, *Inspecteurs.*

MINISTÈRE de L'INSTRUCTION PUBLIQUE et des BEAUX-ARTS

M. Jules Ferry, député, *ministre.*

Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, M. Turquet, député

CABINET DU MINISTRE. — M. Rambaud, *chef du cabinet.*

Secrétaire particulier du ministre, M. Dussant.

Chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat, M. A Auburtin, *chef du cabinet*; M. de Galembert, *sous-chef*; M. A. Linol, *secrétaire particulier*

Service de l'Instruction publique.

DIVISION DES SCIENCES ET DES LETTRES. — M. N..., *directeur.*

1er Bureau : *Travaux historiques et sociétés savantes.*—2e Bureau: *bibliothèques et souscriptions.* — 3e bureau : *dépôt des livres et bibliothèques scolaires.*

1re DIRECTION. — ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET INSTRUCTION SUPÉRIEURE. — M. Du Mesnil, C. ✲, *directeur.* — 1er bureau : *inspection générale, administration académique, facultés et écoles.*—2e bureau: *établissements scientifiques et littéraires, enseignement libre.* — 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

2e DIRECTION. — INSTRUCTION SECONDAIRE.— M. Zévort, *directeur.* — 1er bureau : *enseignement classique et enseignement spécial.* — 2e bureau : *personnel.* — 3e bureau : *matériel et comptabilité.*

3e DIRECTION. — INSTRUCTION PRIMAIRE. — M. Buisson, *directeur.* — 1er bureau : *personnel de l'enseignement primaire.* — 2e bureau : *contentieux et discipline de l'enseignement primaire.* — 3e bureau : *administration et matériel de l'enseignement primaire.* — 4e bureau : *comptabilité de l'enseignement primaire.*

DIVISION DE COMPTABILITÉ. — M. Magnabal, C. O. ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *comptabilité générale.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

Service des Beaux-Arts.

Secrétaire-Général : M. de Bouchaud ; MM. Roger-Ballu, *chef de cabinet.* — Bureau des monuments historiques. — Bureau des Théâtres. — Bureau des manufactures nationales. — — Bureau du personnel et de la comptabilité. — Bureau de l'encouragement des Arts. — Bureau de l'enseignement des Arts.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

M. de Freycinet, O. ✲, sénateur, *Ministre.*

M. Sadi-Carnot, député, *sous-secrétaire d'État.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Cuvinot, sénateur, *directeur* ; Sauvage et Roland, *attachés.* — *Affaires réservées, service central d'enregistrement et d'expédition.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — M. Rabel, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, *chef du secrétariat.* — 1er bureau : *secrétariat particulier général et matériel.* — 2e bureau : *service central d'expédition et d'autographie.*

DIVISION DU PERSONNEL. — M. Demanche, ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements* — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — M. Boyer, ✲, *chef de division.* —1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements.*—2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

DÉPÔT DES CARTES, PLANS ET ARCHIVES. — M. Cheysson, *ingénieur en chef, directeur.*

Direction des Routes et de la Navigation.

M. Rousseau, ✲, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, *directeur.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — M. Grancoin, ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *routes nationales.* — 2e bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — M. Caulet de Longchamp, O. ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2e bureau : *rivières navigables et flottables.* — 3e bureau. *service hydraulique.*

Direction des Chemins de fer.

M. Véron-Duverger, O. ✲, Conseiller d'Etat, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, *directeur général.*

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION. — M. Fournié, ✲, Ingénieur en chef, *directeur.*

1re Division. — Etudes et travaux des chemins de fer non concédés, Gouzay, *chef de bureau, ffons de chef de division.*

2e Division. — Etudes et travaux des chemins de fer concédés, M. de Muizon, ✲, *chef de division.*

3e Division. — Contrôle des comptes des compagnies et de la statistique des chemins de fer, M. Systermans, *chef de division.*

DIRECTION DE L'EXPLOITATION. — M. Schlemmer, ✲, Ingénieur en chef, *directeur.* — M. Rougeot de Briel, ✲, chef de la division de l'exploitation.

Direction des Mines.

M. Lamé-Fleury, *directeur.*

DIVISION DES MINES ET USINES. — M. Dequet, ✲, *chef de division.* — 1er bureau : *mines, appareils à vapeur.* — 2e bureau : *usines et manufactures, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques.*

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE. — M. Keller, ✲, Ingégieur en chef des mines, *chargé du service.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Lepère, O ✲, député, *Ministre.*

M. Cyprien Girerd, député, *sous-secrétaire d'État.*

CABINET PARTICULIER. — M. Gustave Huriot, *chef du cabinet.* M. Soubies, *chef de bureau.*

CABINET DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — M. Thévenet, *chef du cabinet.*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.—M. Ozenne, G. O. ✲, Conseiller d'État, *secrétaire général.* — Bureau du secrétariat général : *personnel, pensions, liquidation des dépenses, questions générales, etc.*

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE ET DE LA STATISTIQUE. — M. Deloche, O. ✲, membre de l'Institut, *directeur.* — Bureau des *ordonnances, comptes et budgets, et des écritures centrales.*—Bureau des *comptes-matières et des secours.* — Bureau de la *statistique générale de France.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — M. Porlier, O. ✲, *directeur*; M. Tisserand, O. ✲, inspecteur général, *sous-directeur.* — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours.* —3e bureau : *subsistances.*

DIRECTION DES HARAS. — M. Baron-Dutaya, O. ✲, inspecteur général des haras, *directeur.*

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — M. Dumoustier de Frédilly, C. ✲, *directeur*; M. Girard, ✲, *sous-directeur.* — 1er bureau : *commerce.* — 2e bureau : *industrie.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.* — 4e bureau : *enseignement professionnel et travail des enfants dans les manufactures.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — M. Marie, O. ✲, *directeur-adjoint.* — 1er bureau : *législation et tarifs des douanes en France.* — 2e bureau : *législation commerciale et tarifs des douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

M Cochery, député, *ministre.*

CABINET DU MINISTRE. — M. Georges Cochery, *chef du cabinet.*

Service des Postes et des Télégraphes.

DIVISION DE L'ORDONNANCEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ SPÉCIALE DES DÉPENSES DU MINISTÈRE, ETC. — M. Rétif, ✲, *chef de division.* — Bureau de l'ordonnancement et de la comptabilité. — Archives et Bibliothèques — Matériel et service intérieur. — Service des impressions. — Bâtiments et conservation du mobilier. —Service militaire de l'hôtel.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Bureau du personnel et des télégraphes, M. Fribourg, ✲, *chef.* — Bureau du personnel et des postes, M. Renduel, *chef.*

DIRECTION TECHNIQUE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES, M. Pierret, C ✲, *directeur*. — 1er service, construction et entretien des lignes aériennes, matériel des bureaux et comptabilité, matières. — 2e service, construction et entretien des lignes spéciales, télégraphie militaire.

DIVISION DE L'EXPLOITATION TÉLÉGRAPHIQUE. — M. Bergeon, O ✲, *administrateur*. — Organisation du réseau et correspondance. — Service auxiliaire de télégraphie privée. —Mandats télégraphiques. — Franchises. — Tarifs.

EXPLOITATION POSTALE. — 1re Division, M. Chassinat, O ✲, *administrateur*. — Correspondance intérieure. — Service local et rural. — Franchises. — Tarifs. — Contraventions. — 2e Division, M. Besnier, O ✲, *administrateur*. — Correspondance étrangère et des services maritimes. — Matériel.

CONSEIL SUPÉRIEUR DU COMMERCE, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

Parmi les membres de ce conseil sont : MM. Kolb-Bernard, O ✲, sénateur ; Leurent, ancien député et Goussard, C ✲, conseiller général du Nord.

Administrations et Services financiers.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Coppens d'Hondschoote, O. ✲, *directeur général*.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. — M. Levavasseur, C. ✲, *directeur général*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES. — M. Amé, C. ✲, *directeur général*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Audibert, O. ✲, *directeur général*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT. — M. Rolland, C. ✲, *directeur général*.

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

ÉMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
.....	Bourg.....	Rousseau	Marchal.....	Belley.
.....	Laon	Sebline	Thibaudier	Soissons.
.....	Moulins.....	D'Ormesson	De Dreux-Brézé	Moulins.
(B.) ...	Digne.....	Deloche.....	Meirieu, ✲	Digne.
(H.) ...	Gap	Vernet.....	Guilbert, O ✲	Gap.
Marit..	Nice.....	Doniol O ✲.....	Balain	Nice.
he.....	Privas	H. Gravier.....	Bonnet.....	Viviers.
nes....	Mézières	Payelle	Langénieux.....	Reims (Marne).
.....	Foix	D'Artiques.....	Bélaval, O ✲	Pamiers.
.....	Troyes.....	Bihourd.....	Cortet, ✲.....	Troyes.
.....	Carcassonne .	Catusse.....	Leuilleux	Carcassonne.
on	Rhodez	Haward de la Blotterie....	Bourret.....	Rodez.
es-du-ne	Marseille....	Tirman, ✲.....	FORCADE, O ✲	AIX, Arles et Embrun.
			Robert.....	Marseille.
los....	Caen	Servois.....	Hugonin, ✲.....	Bayeux.
.....	Aurillac.....	Pinède.....	Baduel d'Oustrac...	Saint-Flour.
nte....	Angoulême ..	Jules Brun.....	Sebaux.....	Angoulême.
nte-Inf.	La Rochelle..	Regnault, ✲.....	Thomas, ✲.....	La Rochelle.
.....	Bourges.....	Bon Cottu	LA TOUR-D'AUVERGNE, ✲.....	BOURGES.
ze.....	Tulle	Blondin	Berteaud, ✲.....	Tulle.
.....	Ajaccio.....	Schnerb.....	De la Foata.....	Ajaccio.
l'Or ...	Dijon.....	Duval.....	Rivet, O ✲	Dijon.
du-Nord	Saint-Brieuc.	Mahias.....	David, O ✲	Saint-Brieuc.
e.....	Guéret.....	Cazelle.....	Duquesnay	Limoges (Haute-Vienne).
gne....	Périgueux...	Oustry.....	Dabert, ✲	Périgueux.
.....	Besançon....	Poubelle.....	Paulinier ✲	BESANÇON et Haute-Saône.
.....	Valence.....	Thomson.....	Cotton	Valence.
.....	Évreux	Firbach	Grolleau.....	Évreux.
et-Loir.	Chartres	Fontaine	Regnault ✲ ,.....	Chartres.
ire	Quimper.....	Dumarest	Nouvel.....	Quimper.
.....	Nîmes	Gisolme.....	esson.....	Nîmes.
ne (H.)	Toulouse	N.....	DESPREZ, O ✲	TOULOUSE et Narbonne.
.....	Auch	Monod.....	GÉRAULT DE LANGALERIE, ✲....	AUCH.

DÉPARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES
		MM.	NN. SS.	
Gironde.....	Bordeaux ...	Decrais ✲.....	S. E. le Cardinal DONNET, G. C ✲.	BORDEAUX
			Roullet de la Bouillerie, ✲, archev. de Perga *in partibus, coadjuteur.*	
Hérault	Montpellier..	De Lestaubière, ✲.....	De Cabrières.....	Montpellier.
Ille-et-Vilaine	Rennes.....	P. André, ✲	Place	RENNES.
Indre.	Châteauroux	Delasalle	DE LA TOUR-D'AUVERGNE, O ✲...	BOURGES (
Indre-et-Loire	Tours.....	Daunassans, O ✲	COLLET, O ✲.....	TOURS.
Isère	Grenoble....	Ribert.....	Fava	Grenoble.
Jura.....	Lons-le-Sauln	Merlin	Nogret, O ✲.....	Saint-Claud
Landes.....	Mont-de-Mars	Labordère	Delannoy, ✲.....	Aire.
Loir-et-Cher.	Blois	Léon Cohn.....	Laborde.....	Blois.
Loire	St-Étienne...	F. Renaud.....	.....	Lyon (Rhôn
Loire (Haute)	Le Puy.....	Assiot....	Lebreton, O ✲.....	Le Puy.
Loire-Infér ..	Nantes.....	Cte Raguet de Brancion, O✲	Le Coq.....	Nantes.
Loiret	Orléans.	Michon.....	N.....	Orléans.
Lot.....	Cahors.....	Frasne.....	Grimardias, ✲	Cahors.
Lot-et-Garon.	Agen.....	Hensy.....	Fonteneau, ✲.....	Agen.
Lozère	Mende	Granet...	Costes.....	Mende.
Maine-et-Loir	Angers.....	Bechade	Freppel, ✲.....	Angers.
Manche	St-Lô	Poulin, ✲	Germain.....	Coutances.
Marne	Châlons.	Duphémieux, ✲	LANGENIEUX, ✲...	REIMS (Ar Reims et A
			Meignan, ✲	Châlons.
Marne (H) ...	Chaumont...	Lagarde	Bouange.....	Langres.
Mayenne	Laval.....	Genouille.....	Le Hardy du Marais	Laval.
Meurthe et Moselle	Nancy.....	A. Delmas, O ✲	Foulon.....	Nancy.
Meuse.....	Bar-le-Duc ..	Robert de Massy.....	Hacquart, O ✲	Verdun.
Morbihan ...	Vannes.....	Saisset-Schneider	Becel, ✲.....	Vannes.
Nièvre.....	Nevers.....	Rondineau..... ..	Lelong.....	Nevers.
Nord.....	Lille.....	Paul Cambon, ✲.....	S. E. le Cardinal RÉGNIER, C. ✲	CAMBRAI.
			Monnier, évêque *in partibus* de Lydda.	
Oise.....	Beauvais....	Pradelle, ✲	Hasley.....	Beauvais.
Orne	Alençon.....	H. de Ferron.....	Rousselet, O ✲....	Séez.
Pas-de-Calais.	Arras.....	Camescasse	Lequette, ✲	Arras.
Puy-de-Dôme	Clermont-F..	P. Glaize.....	Feron, O ✲	Clermont.
Pyrénées (B).	Pau	Cte de Roquette-Buisson...	Ducellier.....	Bayonne.

ARTEMENTS	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
énées (H).	Tarbes.....	Rivaud.....	Jourdan, ✲.... ...	Tarbes.
énées-Or.	Perpignan...	Filippini.....	Caraguel.....	Perpignan.
n (Haut)..	Belfort.....	Léon Stéhélin.....	.....	Nancy.
ıne	Lyon.....	Berger.....	CAVEROT, O ✲. ...	LYON et Vienne.
ne (H)....	Vesoul.....	E. Bertereau.....	Paulinier, ✲.....	Besançon (Doubs)
ne-et-Loire	Mâcon	Hendlé.....	Perraud, ✲.....	Autun.
the.....	Le Mans.....	Lagrange de Langre, ✲ ..	D'Outremont.....	Le Mans.
oie	Chambéry...	P. Fabre, ✲	PICHENOT, ✲.....	CHAMBÉRY.
			Rosset	St-Jean de Maurienne
			Turinaz.	Tarantaise.
oie (H.) ..	Annecy	Le Guay.....	Magnin, O ✲.....	Annecy.
ıe.....	PARIS	Hérold, sénateur.....	S. E. le Cardinal GUIBERT, O ✲...	PARIS.
			Richard, év. *coadjut.*	
ıe-Infér...	Rouen.....	Limbourg, ✲	DE BONNECHOSE, C ✲	ROUEN.
ıe-et-Marn	Meaux	Patinot, ✲.....	Allou, O ✲.....	Meaux.
ıe-et-Oise	Versailles ...	De Barthélémy	Goux	Versailles.
res (Deux)	Niort.....	Ém. Cotelle.....	Pie.....	Poitiers (Vienne et Deux-Sèv.)
ıme	Amiens.....	Herbette	Bataille, ✲	Amiens.
n	Alby.....	Fairet de Tuite.....	RAMADIÉ, ✲	ALBY.
n-et-Gar..	Montauban ..	Devoucoux.....	Legain, ✲.....	Montauban.
:.....	Draguignan..	A. Rey, ✲.....	Terris.....	Fréjus et Toulon.
ıcluse....	Avignon.....	Spuller.....	DUBREUIL, O ✲....	AVIGNON.
ıdée.....	La Roche-s.-Yon.	De Girardin.....	Cateau.....	Luçon.
nne.....	Poitiers	M. Baile.....	Pie	Poitiers (Vienne et Deux-Sèv.)
nne (H.)..	Limoges.....	Massicault	Duquesnay.✲.....	Limoges.
ges.....	Épinal.....	Bœgner.....	De Briey	Saint-Dié.
ne.....	Auxerre.....	Roussel.....	BERNADOU, O ✲...	SENS et Auxerre

Administration départementale de l'Algérie.

partement d'Alger, M. Brunel, ✲, préfet; — Département d'Oran, M. de Nouvion, ✲, préfet; Département de Constantine, M. J. Cambon, ✲, préfet.

vêchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis (Ile de la Réunion, Afrique)..... Mgr. Soulé
Basse-Terre (Guadeloupe, Antilles)..... Blanger.
St-Pierre et Port-de-France (Martinique, Antilles)..... Carmené.
Sénégal..... Dubois.

Évêchés d'Algérie, suffragants de l'archevêché d'Alger.

Archevêque d'Alger, Mgr. LAVIGERIE, O ✲.
Évêque d'Oran, Mgr. Vigne. — Évêque de Consta tine, Mgr. Dusserre.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfectures ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, puis, commissaire général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, puis, Conseiller d'État, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 novembre 1805, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'État en mission.

M. le baron Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, puis, pair de France et ministre d'État.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au Conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, puis, conseiller d'État, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'État, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, puis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, puis député du Nord.

M. le vicomte de VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830; puis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller d'État, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; puis, conseiller d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Ém. DEMROUSSEAUX DE GIVRÈ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848, jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND-ST-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite ministre de l'Intérieur, conseiller d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire, et de la Haute-Garonne, puis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur-général de la sûreté publique.

M. Vallon (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonard), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique ; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857 ; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. Piétri, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865 ; auparavant préfet de l'Hérault, puis, préfet de police.

M. L. Sencier, grand-officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866 ; auparavant préfet de la Loire, puis conseiller d'État, directeur-général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis, conseiller d'État chargé de l'Administration du département du Rhône.

M. de Saint-Paul, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix de divers ordres, etc, nommé le 23 décembre 1868, sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant directeur-général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur.

M. Léon Masson, chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé le 30 janvier 1870.

M. A. Testelin, membre du Conseil général, nommé le 6 septembre 1870 ; puis, Commissaire de la Défense des départements de l'Aisne du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. Pierre Legrand, avocat, nommé le 16 septembre 1870.

M. Paul Bert, nommé le 22 janvier 1871.

M. Ernon Hendlé, nommé le 7 février 1871.

M. Baron, avocat, *Préfet par intérim*, nommé le 7 février 1871.

M. Cleenewerck de Crayencour, vice-président du Conseil de Préfecture, nommé par décret du 6 mars 1871, *Préfet par intérim*.

M. Baron, réintégré dans les fonctions de *Préfet par intérim*, par décision ministérielle du 6 mars 1871.

M. le baron Séguier, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 20 mars 1871.

M. Limbourg, nommé le 19 décembre 1873. N'a pas été installé.

M. le baron Le Guay, (O ✲), conseiller d'État, nommé le 21 décembre 1873 ; depuis sénateur.

M. Lizot (O ✲), nommé le 21 mars 1876, puis Préfet de la Seine-Inférieure.

M. Welche (C ✲), conseiller d'État, nommé le 19 mai 1877, puis ministre de l'Intérieur.

PRÉFECTURE.

M. Paul Cambon, ✲, I. ❍, *Préfet*, nommé le 18 décembre 1877.

Le Préfet est seul chargé de l'administration ; il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature, des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Danican Philidor, ✲, I ✪, *secrétaire-général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président* ; Cleenewerck de Crayencour, ✲, ✠, *vice-président* ; De Beffroy de la Grève ; Jacques Martin ; Arnauld de Praneuf, A. ✪.

Ministère public : M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

Greffe. M. Bury, *secrétaire-greffier du conseil de Préfecture* ; M. Leplus, *commis de 3e classe.*

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison de terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il le préside ; en cas de partage, sa voix est prépondérante

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 *juillet* 1865.

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que l'instruction y soit écrite ; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui y ont été développés dans les mémoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT (1).

Le *Conseil général* a, chaque année, deux sessions ordinaires qui s'ouvrent, l'une le premier lundi qui suit le 16 août, l'autre au jour fixé par le Conseil dans sa session d'août. La première ne peut durer plus d'un mois; la seconde plus de quinze jours.

Le Conseil général nomme, parmi ses membres, le président, les vice-présidents et les secrétaires.

Il exerce les attributions qui lui sont déférées par la loi du 10 août 1871.

Le nombre des membres du Conseil général est 61, un par canton, et répartis comme suit entre les sept arrondissements, savoir: Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 17; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

(1) Voir à la 3e partie de l'Annuaire le tableau des présidents, vice-présidents et secrétaires depuis l'an VIII.

Conformément à la loi du 10 août 1871, il a été procédé, le 16 septembre suivant, le 8 novembre 1874 et le 4 novembre 1877, à l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Le Conseil général est composé comme suit :

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes-Nord,	Guillemin, député, avocat à Avesnes.
Avesnes-Sud,	Mailliet, O. ✲, sénateur, président de la Société d'Agriculture d'Avesnes.
Bavai,	Gravis, notaire à Bavai.
Berlaimont,	Emond, notaire à Berlaimont.
Landrecies,	Marie-Soufflet, A. ✪, propriétaire à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Boulangé, cultivateur à Salesches.
Le Quesnoy-O.,	Baron de l'Epine, propr. à Wargnies-le-Petit.
Maubeuge,	De Carnières, C. ✲, président de Chambre à la Cour de Cassation.
Solre-le-Château,	Duponchel, maître de verreries à Sars-Poteries.
Trélon,	Berteaux, filateur à Fourmies.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai-Est,	Cirier, avocat à Cambrai.
Cambroi-Ouest,	Leleu, ✲, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Tellier, ✠, propriétaire à Carnières.
Clary,	Dutemple, notaire à Walincourt.
Le Câteau,	Charles Seydoux, O. ✲, ✠, manuf. au Câteau.
Marcoing,	Crépin, ✲, propriétaire, cultivateur et maire à Nouelles.
Solesmes,	Macarez, ✲, négociant à Saint-Python.

Arrondissement de Douai.

Arleux,	Ch. Mention, député, à Douai.
Douai-Nord,	Merlin, sénateur, à Douai.
Douai-Quest,	Giroud, ✲, A. ✪, industriel, à Douai.
Douai-Sud,	Ed. Fiévet, fabric. de sucre à Sin.
Marchiennes,	Baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing.
Orchies,	Des Rotours, propriétaire, maire et député à Avelin.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues,	Joos, ✲, propriétaire, député, à Bergues.
Bourbourg,	Demeunynck, ✲, ancien maire de Bourbourg.
Dunkerque-Est,	Gustave Lemaire, propr. et adjoint à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Trystram, négociant et président de la Chambre de Commerce, à Dunkerque.
Gravelines,	Goussard, O. ✲, président de section au Conseil d'Etat (à Watten).
Hondschoote,	Goudaert, ancien notaire, maire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Bergerot, propriétaire et maire à Esquelbecq.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul-N.-E.,	Lotthé, notaire et maire à Bailleul.
Bailleul-S.-O.,	Plichon, O. ✲ C ✠, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Desmyttère, ✲, propriétaire et maire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Joets de Metershof, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Massiet du Biest, propriétaire à Hazebrouck
Merville,	Duquenne, négociant à La Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, propriétaire à Steenvoorde.

Arrondissement de Lille.

Armentières.	Aug. Mahieu, propriétaire à Armentières.
Cysoing,	Georges Brame, ✲, député.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propriétaire, maire et sénateur, à Wavrin.
La Bassée,	Édouard Chombart, maire à Herlies.
Lannoy,	Bouchery, maire de Sailly.
Lille-Centre,	P. Legrand, avocat, député, à Lille
Lille-Nord-Est,	Jules Dutilleul, propriétaire et maire de Lille.
Lille-Ouest.	Soins, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est,	Morisson, docteur en médecine à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Testelin, docteur en médecine, sénateur à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutier, ✲, cult. et propr. à Mons-en-Pévèle
Quesnoy-sur-D.,	Louis Desrousseaux, O. ✲, A. ✪, ✠, propr. à Lille.
Roubaix-Est,	Pierre Catteau, manufacturier à Roubaix.
Roubaix-Ouest,	Deleporte-Bayart, propr. et adjoint à Roubaix.
Seclin,	Van der Straeten I ✪ ✠, propriétaire et maire à Vendeville.
Tourcoing-Nord,	Roussel-Defontaine, ✲ ✠, négociant et maire à Tourcoing.
Tourcoing-Sud,	Desurmont, ✲, propriétaire à Tourcoing.

Arrondissement de Valenciennes.

Bouchain, Caullet, ✲, propriétaire à Haspres.
Condé, Dervaux, industriel à Condé.
St-Amand, r. d., Sirot, maître de forges à St-Amand.
St-Amand, r. g., L. Legrand (de Lecelles), avocat à Douai.
Valenciennes-E., Bultot, A ✪, maire de Valenciennes.
Valenciennes-N, de Marsilly, ✲, directeur général de la Compagnie des mines d'Anzin.
Valenciennes-S., Louis Legrand (de Valenciennes), avocat, docteur en droit, docteur ès-lettres et député, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Instituée par la loi du 10 *août* 1871.

La Commission départementale exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le titre VI de la loi du 10 août 1871. Les membres qui la composent, élus dans le sein du Conseil, sont au nombre de sept, savoir :

Président, M. Crépin, ✲; *secrétaire*. M. Roussel-Defontaine, ✲ ✠; MM. le baron de l'Epine, Legrand (de Lecelles), Desmyttère, ✲, Bergerot, le baron de Bouteville.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Aux termes de l'article 21 de la loi du 10 août 1871, les Conseils généraux doivent être renouvelés par moitié tous les trois ans.

Par délibération du 6 novembre 1871, le Conseil général a divisé les cantons du département représentés par ses membres, en deux séries, ainsi composées :

1re Série. 30 cantons. — Avesnes-Sud, Berlaimont, Maubeuge, Le Quesnoy-Ouest, Trélon, Cambrai-Ouest, Clary, Marcoing, Douai-Nord, Marchiennes, Orchies, Bourbourg, Dunkerque-Ouest, Hondschoote, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Merville, Steenwoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille-Centre, Lille-Ouest, Lille-Sud-Ouest, Quesnoy-sur-Deûle, Roubaix-Ouest, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive gauche), Condé, Valenciennes-Nord, Valenciennes-Sud.

2e Série. 31 cantons. — Avesnes-Nord, Bavai, Landrecies,

Le Quesnoy-Est, Solre-le-Château, Cambrai-Est, Carnières, Le Câteau, Solesmes, Arleux, Douai-Ouest, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Est, Gravelines, Wormhoudt, Bailleul-Nord-Est, Cassel, Hazebrouck-Nord, Armentières, Cysoing, Lannoy, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Est, Pont-à-Marcq, Roubaix-Est, Seclin, Tourcoing-Sud, Saint-Amand (rive droite), Bouchain, Valenciennes-Est.

Par suite d'un tirage au sort auquel il a été procédé dans la même séance du 6 novembre **1871**, la 1re série a été désignée pour être renouvelée la première. — Cette opération a eu lieu le 8 novembre **1874** pour la 1re série et le 4 novembre **1877** pour la seconde.

Les pouvoirs des membres du Conseil appartenant aux cantons de la 1re série, expirent en 1880.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de neuf heures à onze heures et demie du matin, et de une heure à cinq heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bande ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET,—MM. Bompard, A. ✪, *chef du cabinet :* Revel, *employé.*

ATTRIBUTIONS. — Ouverture et classement de la correspondance. — Audience du Préfet. — Personnel administratif, personnel des commissaires de police. — Légion-d'Honneur. — Belles actions. — Distinctions honorifiques. — Secours individuels. — Bureaux de tabac.

Organisation des bureaux,

Chefs de division honoraires. : MM. A. Deblock ✲, A. Druez ✲, et Ch. Vincent, A. ✪.

Première division. — M. Charrier, *chef de division.*

1er Bureau. — Secrétariat-général. — MM. Breton, père, *chef de bureau ;* Plouvier, *sous-chef* ; Delesalle fils, employé *de* 3e *classe.*

Attributions. — Administrations municipales, maires, adjoints. conseils municipaux. — Agriculture, Affaires générales. — Chambres consultatives. — Associations agricoles. — Concours. — Fermes-écoles. — Pesée des grains. — Statistique des récoltes. — Basculps publiques. — Alsaciens-Lorrains. — Archives départementales, communales et hospitalières. — Art de guérir ; médecins, officiers de santé, sages-femmes, pharmaciens, inspection des pharmacies, drogueries et épiceries, remèdes secrets. — Beaux-arts : élèves artistes, musées, théâtres, monuments historiques, bibliothèques publiques, bibliothèques administratives. — Boulangerie, boucherie. — Brevets d'invention. — Bureaux de placements. — Bureaux de pesage, mesurage et jaugeage publics. — Bureaux de conditionnement publics. — Chancellerie : consulats et vice-consulats. — Colportage. — Commerce et industrie : Tribunaux et chambres de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures, bourses de commerce, budgets des chambres et bourses de commerce, agents de change, courtiers, courtiers-interprètes et conducteurs de navires, Statistique industrielle, Affaires diverses. — Commission météorologique. — Commissions cantonales de statistique. — Conseils d'hygiène et de salubrité. — Commissions cantonales d'hygiène. — Conseil général et conseils d'arrondissement. — Commission départementale. — Conseil d'État, concours pour la nomination d'auditeurs. — Conseils de prud'hommes. — Cultes, personnel. — Congrégations religieuses, personnel. — Douanes. — Ecoles, supérieure du commerce, d'arts et métiers, centrale des arts et manufactures, d'agriculture, des ouvriers mineurs de Douai, de St-Etienne et d'Alais, nationale des mines, forestières, d'horlogerie, des haras, vétérinaires. — Elections : Sénat et chambre des députés. — Conseil général et conseils d'arrondissement. — Enseignement professionnel. — Epidémies. — Epizooties : Ouverture des bureaux de douane à l'importation des bestiaux, inspection sanitaire. — Etablissement thermal de St-Amand : Admission des indigents. — Etrangers : admissions à domicile, naturalisations. — Faculté de médecine et de pharmacie de Lille. — Grèves. — Hospice des quinze-vingts. — Imprimeries et librairies. — Institut industriel, agronomique et commercial du Nord de la France, à Lille. — Légalisations. — Listes électorales. — Listes du jury criminel, convocation des

jurés. — Logements insalubres. — Lycées et colléges, création, bourses. — Médecine vétérinaire.— Marchés aux bestiaux, grains, légumes, etc. — Orphelins de la guerre. — Préfecture, personnel des bureaux. — Population, mouvement et dénombrement. — Postes et télégraphes. — Ports maritimes, pêche à la morue, allocation de primes.—Presse, journaux et écrits périodiques.—Presses de petites dimensions. — Prix de vertu. — Publications officielles. Race chevaline : concours, courses de chevaux. — Réunions publiques. — Sapeurs-pompiers. — Sociétés de tir ; munitions. — Sociétés particulières. — Sociétés savantes. — Sociétés industrielles. — Sociétés d'agriculture. — Sociétés de secours mutuels. — Sociétés de charité muternelle ; crêches. — Sociétés subventionnées. — Sourds-muets et jeunes aveugles ; commission de surveillance, bourses. — Subsistances : mercuriales de quinzaine. — Tabac. — Travail des enfants dans les manufactures. — Travail des adultes. — Vaccine ; envoi de vaccin, statistique des vaccinations, récompenses.

Affaires militaires. — MM. Plumecocq, *chef de bureau adjoint* ; Lemal, *employé de 2e classe* ; Lesaffre, *employé de 3e classe*.

Attributions. - Recrutement de l'armée. — Réserve de l'armée active. — Armée territoriale. — Contrôle des non-disponibles. — Mariage des militaires. — Mouvements de troupes. — Casernement, logement. — Gîtes d'étapes. — Subsistances militaires. — Prytanée militaire. — Ecole spéciale militaire. — Ecole polytechnique. — Ecole navale. — Ecole de cavalerie de Saumur. — Recensement des chevaux et mulets et des voitures attelées. — Réquisitions militaires. — Etrangers : questions d'extranéité. — Secours aux anciens militaires. — Invalides de la marine : pensions. — Demandes d'admission à l'hôtel des Invalides. — Canonniers sédentaires de Lille et de Valenciennes.

2e Bureau. — police. MM. Breton fils, *chef de bureau* ; Torck, *sous-chef ;* Lefebvre, Demade et Telliez, *employés de 3e classe*.

Attributions. — Algérie. — Colonisation. — Asiles d'aliénés, personnel, admissions et sorties. — Armes et poudres, transport. — Chasse. — Colonies agricoles et pénitentiaires. — Condamnés libérés soumis à la surveillance. — Crimes. — Délits. — Evènements. — Incendies. — Débits de boissons. — Dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon. — Echenillage. — Etat-civil. — Transmission des actes. — Expulsions. — Extraditions.— Gardes-

champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers.— Gendarmerie. création de brigades. — Inhumations, transport de corps. — Loteries. — Louveterie. — Maisons centrales de force et de correction. — Maisons de justice, d'arrêt et de correction et chambres de sûreté. — Maison de refuge du Bon-Pasteur. — Passeports à l'etranger. — Passeports gratuits, passeports avec secours de route et moyens de transport. — Police générale, municipale et rurale. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Réfugiés. — Réhabilitations.— Secours de toute nature pour évènements malheureux. — Service sanitaire des ports de Gravelines et de Dunkerque. — Statistique des incendies, grêles, inondations, etc. — Voitures publiques.

Deuxième division. — M. Devaux, ✲, *chef de division*

M. H. Lecocq, *chef de division adjoint, chargé spécialement de la direction du 1er bureau.*

1er Bureau. — MM. Mallebrancq, *sous-chef*; Pruvost, *employé de 1re classe*; Barbotin et Bourelle, *employés de 2e classe*.

Attributions. — Chemins de fer. — Ports maritimes. — Navigation intérieure. — Routes nationales et départementales. — Chemins de grande communication. — Police de la grande voirie. — Service hydraulique : syndicats et travaux de dessèchement. — Moulins à eau, usines, police des cours d'eau non navigables ni flottables. — Industrie minérale : concessions de mines de houille, redevances fixes et proportionnelles, statistique, police et surveillance des exploitations, accidents. — Personnel des ingénieurs : pensions, secours, indemnités. — Liste annuelle du jury d'expropriation. — Etablissements insalubres, dangereux et incommodes. — Appareils à vapeur. — Carrières. — Travaux militaires : servitudes imposées à la propriété pour la défense des places de guerre. Limites de la frontière. — Construction et entretien des édifices départementaux. — Casernes de gendarmerie en location.

2e Bureau. — MM. Heidet, *chef de bureau*; Petit, *sous-chef*; Guinois, *employé de 2e classe*.

Attributions. — Travaux communaux. — Examen des projets de travaux des communes et des établissements hospitaliers; surveillance, règlement et contentieux de ces travaux. — Architectes autorisés à présenter des projets pour le compte des communes et des établissements publics. Voirie urbaine. — Chemins d'intérêt commun et ordinaires. — Personnel des agents-voyers.

— Police de la petite voirie. — Forêts domaniales. — Bois des communes et des établissements publics soumis au régime forestier. — Construction à distance prohibée — Bois particuliers. — Défrichements. — Commission départementale des bâtiments civils.

Troisième division. — M. Féver, *chef de division.*

1er Bureau. — Administration communale et hospitalière. — MM. Vincent, *chef de bureau*; Cocquillier, *sous-chef*; Crépin, *employé de 2e classe*; Broutin, *employé de 3e classe.*
Decourcelles, *surnuméraire.*

Attributions. — Communes : comptabilité et contentieux. — Examen et règlement des budgets communaux.—Emprunts.—Impositions extraordinaires. — Octrois. — Gestion des receveurs municipaux. — Hospices et bureaux de bienfaisance. — Monts-de-piété. — Caisses d'épargne. — Asiles d'aliénés : administration et comptabilité.— Taxe des chiens.— Cotisations municipales. — Registres de l'état-civil. — Marais communaux : Portions ménagères. — Secours aux établissements de bienfaisance. — Statistique annuelle des hospices, bureaux de bienfaisance, octrois et monts-de-piété. — Etats annuels de situation financière des communes et établissements de bienfaisance. — Relevés annuels des emprunts et dettes communales. — Relevé des impositions communales, non comprises dans les rôles de contributions directes. — Situation financière quinquennale des communes. — Contentieux des communes : acquisition, aliénation et échanges. — Baux de biens. — Règlement des tarifs pour la location des places dans les abattoirs, halles, foires et marchés. — Cimetières. — Cultes.

2e Bureau. Finances de l'Etat. — Comptabilité départementale et vicinale. — Service des enfants assistés et du 1er age. — MM. Coupey, *chef de bureau*; Ducro, *sous-chef*; Delcambre, Coulon, *employés de 3e classe*; Leclercq, *surnuméraire.*

Attributions. — Finances de l'Etat. — Contributions directes : réclamations, contentieux.— Comptes des contumax.— Contributions indirectes.— Service des aliénés, recouvrement des dépenses. — Poids et mesures.— Amendes de police.—Ordonnancement des sommes revenant aux communes, aux hospices, aux particuliers et au département. Comptes des dépenses de la maison centrale, de la colonie et des prisons.— Pécule des condamnés.— Caisse départementale des retraites. Visa et enregistrement des récépissés de ver-

sement au Trésor, des titres de rentes, des livrets de caisse d'épargne et de la vieillesse. — Caisse d'assurance en cas de décès. — Livre des visas et situations mensuelles. — Rentes et valeurs mobilières consignées — Magasins généraux. — Comptabilité départementale : compte annuel des recettes et dépenses départementales. — Etablissement du budget de chaque exercice. — Livre de comptabilité et comptes ouverts des dépenses ordonnancées et recouvrement effectués par ligne vicinale. — Création et recouvrement des produits éventuels vicinaux. — Ordonnancement et liquidation des dépenses. — Comptes annuels des ressources et dépenses à chaque exercice. —Produits éventuels du département.— Emprunt départemental de 15 millions : Tirages. — Service des enfants assistés. — Enfants du 1er âge. — Exécution de la loi sur les enfants du 1er âge.

Division de l'instruction primaire. — MM. Foucault, *chef de la division* ; Hermand, A. ✪, *commis de l'inspection académique*; Bouchez, *chef de bureau*; Branbille, Menetereau et Berthelon, *employés*.

Attributions. — Instruction primaire. — Administration et comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. l'abbé Dehaisnes, I ✪, *archiviste* ; Forret, *chef de bureau* ; Declenee, Vermaere, *employés* ; M. Fournet, *dessinateur*.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le secrétaire-général, *président* ; Houdoy, propriétaire, à Lille ; Casati, juge ; Dorlan, directeur des domaines ; l'abbé Dehaisnes, I ✪, archiviste, *secrétaire*.

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✱, à Lille, rue Nationale.

Conservateur-régisseur, M. Plumecocq.

Huissier du cabinet du préfet, Delesalle. — *Huissier du cabinet du secrétaire-général*, Quille. — *Huissier du Conseil de Préfecture*, Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, place de la République, Godard. — *Concierge des bureaux*, rue Beauharnais, Delesalle. — *Concierge du Secrétaire-Général*, M. Garin.

Garçons de bureau, Delannoy, *brigadier*; Delattre, George, Garin, Benazet.

SOUS-PREFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Ils nomment chaque année leurs présidents et secrétaires; ces Conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donne lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes, sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

Les Conseils d'arrondissement ont été renouvelés par moitié e 4 novembre 1877, en vertu du décret du 12 octobre précédent.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Desains, A ✪.

Secrétaire, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

Bergues,	MM.	Hilst, médecin et maire, à Armbouts-Cappel.
Bourbourg,		Vercoustre, conducteur des Waeteringues, à Bourbourg.
Dunkerque-Est,		D'Arras, propriétaire à Dunkerque.
—		Delelis, propriétaire, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,		Gaspard, propriétaire, à Dunkerque.
—		Bourdon, négociant, à Dunkerque.
Gravelines,		Thouvenin, à Gravelines.
Hondschoote,		Boudeweel, notaire, à Hondschoote.
Wormhoudt,		Dehaene, maire, à Wormhoudt.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Sous-préfet, M. Bouffet, A ✪.
Secrétaire, M. Quilliet.

Conseil d'arrondissement.

Bailleul-N.-E.,	MM.	H. Bieswal, propriétaire à Bailleul.
—		Plouvier, notaire à Steenwerck.
Bailleul-Sud-O.,		H. de Coussemaker, propriétaire à Bailleul.
Cassel,		Bosquillon de Jenlis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,		Lespagnol, ✲, président du tribunal civil.
Hazebrouck-S.,		Claudoroz, cultivateur à Morbecque
Merville,		Hennion, notaire a Estaires.
—		Bouilliez, ✲, maire à Merville.
Steenvoorde,		Outters, notaire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

Armentières,	MM.	Lescornez, Achille.
Cysoing,		Dubreucq, Victor, adjoint au maire de Templeuve.
Haubourdin,		Billon, ✲, docteur en médecine à Loos.
La Bassée,		Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
Lannoy,		Le Hardy du Marais, propriétaire à Chéreng.
Lille-Centre,		Schneider-Bouchez, négociant à Lille.
Lille-Nord-Est,		Géry Legrand, homme de lettres à Lille.
Lille-Ouest,		Lemaître, industriel à Lille.
Lille-Sud-Est,		Bény-Delcourt, marchand à Lille
Lille-Sud-O.,		Pérot, banquier à Lille.
Pont-à-Marcq,		Et. Vallois, maire à Wahagnies.
Quesnoy-sur-D.,		Meurillon, notaire à Comines.
Roubaix-Est,		P. Flipo, à Roubaix.
Roubaix-Ouest,		Morel, Augustin, ✲, manufact. à Roubaix.
Seclin,		Desmazières, Louis, négociant à Seclin.
Tourcoing-N.,		Dhalluin, notaire et maire à Linselles.
Tourcoing-S.,		Ducrocq, ✲, maire à Marcq-en-Barœul

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. A. Chapron, A ✪.
Secrétaire, Alph. Colas.

Conseil d'arrondissement.

Cambrai-Est,	MM.	Fiévet, à Iwuy.
Cambrai-Ouest,		Bernard, fabricant de sucre à Aubencheul-au-Bac.
Carnières,		Bricout-Ledieu, à Carnières.
Clary,		Bauchard, propriétaire et maire à Ligny.
—		Poete-Taisne, maire à Maretz.
Le Câteau,		Hallette, Jules, au Câteau.
—		Constant Lozé, au Câteau.
Marcoing,		Millet-Bricout, cultivateur à Bantouzelle.
Solesmes,		Vallez, à Briastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Ebeling, A. ✪.
Secrétaire, M. Marlière.

Conseil d'arrondissement.

Avesnes-N,,	MM.	Herbecq, père, à Avesnes.
Avesnes-Sud,		Maton, maire à Etrœungt.
Bavai,		Darche-Levent, à Bavai.
Berlaimont.		Elliez,ancien notaire à Berlaimont.
Landrecies,		Pauplaire, à Robersart.
Maubeuge,		Herbecq, à Maubeuge.
Le Quesnoy-Est,		Lenglez Nestor, à Englefontaine.
LeQuesnoy-O.,		N . . .
Solre-le-Château,		Lhomme Charles, à Liessies.
Trélon,		Réal-Boillot, à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Amédée Déron, A. ✪.
Secrétaire, M. Collier, licencié en droit

Conseil d'arrondissement.

Arleux,	MM.	Trannin, à Lambres.
Douai-Nord.		Chartier, industriel à Douai.
—		Behague, agriculteur et maire à Waziers.
Douai-Ouest,		Bernard, à Roost-Warendin.
—		de Boisset, ✲, ancien directeur des mines de l'Escarpelle.
Douai-Sud,		Ducret, Charles, à Aniches.
Marchiennes,		Couplet-Josson, à Marchiennes.
—		Mottez, à Wandignies.
Orchies,		Josson-Delange, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Lolliot.

Secrétaire, M. Ségard.

Conseil d'arrondissement,

Bouchain,	MM.	Scribe, brasseur et maire à Abscon.
—		Laderrière, brasseur à Escaudain.
Condé,		Wagret, maître de verreries à Escaupont.
Saint-Amand, r. d.		Le docteur Isnard.
— r. g.		Barbieux, ancien notaire à St-Amand.
Valenciennes-E.,		Dècle Julien, banquier à Marly.
Valenciennes-N.,		Jénart, négociant à Anzin.
—		Lejeat, doct. en méd. à Valenciennes.
Valenciennes-S.,		Thellier, propriétaire à Hérin

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 17 arrondissements d'inspection.

Le 3e arrondissement comprend le service ordinaire des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des voies navigables dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, et du contrôle (études et travaux) des chemins de fer de la région du Nord.

Inspecteur général du 3e *arrondissement*, M. Raillard, ✲ ✠.

SERVICES ORDINAIRE, HYDRAULIQUE ET SERVICE DES CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION DU DÉPARTEMENT.

Routes nationales et départementales, irrigations, desséchements, usines et curages sur les cours d'eau non navigables ni flottables et chemins vicinaux de grande communication.

M. Doniol, ✲, *Ingénieur en chef du département*, à Lille.

Ingénieurs ordinaires. — MM. Mallez, ✲ ✠, à Lille; Henry, ✲, à Dunkerque; Etienne, à Cambrai; Gruson. ✲, à Douai; Gérard, à Avesnes; Berthet, à Valenciennes.

Conducteurs principaux. — MM. Bonneau, à Avesnes; Daigremont, à Dunkerque; Herment, ✲, à Lille; Chantraine, à Orchies.

Conducteurs de 1re *classe.* — MM. Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Hacard, à Valenciennes; Petit, à Bourbourg.

Conducteurs de 2e *classe.* — MM. Foucard, à Douai; Passage, à Avesnes; Heughebart, à Lille; Caroulle, à Dunkerque; Drouets, Falecher à Avesnes; Weber, à Lille; Macaigne, à Cambrai; Coupey, à Lille; Vallez, Heunet, à Douai; Groniez, à Dunkerque.

Conducteurs de 3e *classe.* — MM. Godin, Robin, à Lille; Tortrad, à Avesnes; Pernot, à Douai; Annibert, Vandevelde à

Dunkerque; Mallet, au Câteau; Roussel, Belin, Dargent, Dagalier, à Valenciennes; Plichart, à Maubeuge.

Conducteurs de 4e classe. — MM. Baelen, à Bailleul; Dayez, à Valenciennes; Lecat, Thoury, à Lille; Bot, à Hazebrouck; Lecocq, à Douai; Delsaux, à Cambrai; Magné, à Dunkerque.

Employés secondaires; 1re classe. — MM. Degouge, Legroux, Piat, V. Ingelrans, Pigache, à Lille; Décisy, à Cambrai; Denis, Berthelot à Valenciennes; Caullery, Martinès, à Avesnes.

Employés secondaires: 2e classe. — MM. Lecat, Muylaert, Legendre (Raymond), à Lille; Lotthé, à Dunkerque; Fiévet Canonne, à Cambrai; Agents temporaires, A. Ingelrans, à Lille; Coquel, à Valenciennes; Tronquée à Dunkerque.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Eyriaud des Vergnes, ✲, *ingénieur en chef,* à Dunkerque.

Ingénieurs ordinaires : MM. Guillain ✲ et Crépin, à Dunkerque.

Conducteurs de 1re classe : M. J. Haeuw, Gauthier, Leduc et Em. Debacker, à Dunkerque.

Conducteur de 2e classe : M. Ed. Debacker, à Dunkerque.

Conducteurs de 3e classe : MM. Em. Dieuset, E. Haeuw, Vitrant et Verlinde, à Dunkerque.

Conducteurs de 4e classe : MM. Breynaert, Delbouve, Cleenewerck, Balsen, Mesnage, Vyaene, Denquin et Lecomte, à Dunkerque; Decreus et Darnet, à Gravelines.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Durier, Butez, Decrooy, Dewagemaker, Dollet, Laverge, Maillard, Delahaye, Mathieu, Sipra, Lubin et Gervais, à Dunkerque.

Officiers de port : MM. Guilleman, *capitaine de port de 2e classe, chef de service;* Devriès, *lieutenant de 1re classe*; Morice, *lieutenant de 2e classe*; Hamelin et Couvreur, *maîtres de 1re classe*; Cantyn, *maître de 2e classe*; Damman, Claeyssen et Lathouwer, *maîtres de 3e classe,* à Dunkerque; M. Jonneskin, *maître de 3e classe,* à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : MM. Morice, *capitaine d'armements*; Damman, Léglise et Bateman, *capitaines en premier*; Guillesser, Fay et Michelot, *capitaines en second*; Dumont, Doncker, Carru et Langhetée, *maîtres d'équipage*; plus 34 hommes d'équipage, dont un mécanicien et un chauffeur, 13 matelots de 1re classe et 19 de 2e classe.

NAVIGATION A VAPEUR.

La commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur les fleuves et sur mer, établie à Dunkerque, conformément aux ordonnances royales des 23 mai 1843 et 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Eyriaud des Vergnes, ✲, *ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, président*; Guillain, ✲ *ingénieur des Ponts-et-Chaussées, secrétaire*; Berteloot, ✲, *lieutenant de vaisseau, directeur du mouvement du port*; Crepin, *ingénieur des Ponts-et-Chaussées*; Dardenne, *ingénieur civil*; Guilleman, *capitaine de port*; Henry, *ingénieur des Ponts-et-Chaussées*; Honoré, ✲, *commissaire de l'inscription maritime*; Rouillé, *chef à terre des pilotes*; Terquem, ✲, *professeur d'hydrographie.*

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service. — M. Holleaux, ✲, *ingénieur en chef*, à Compiègne; MM. Chevrier, *conducteur de 4e classe*; Buhot, *conducteur de 4e classe*; N..., Bastien, *employé secondaire de 2e classe*; Salmon, *employé secondaire de 2e classe.*

Première section du canal de Saint-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : 1re partie, canal de Mons à Condé et Escaut, M. Berthet, *ingénieur ordinaire*, à Valenciennes; 2e partie, Escaut et canal de Saint-Quentin, M. Etienne, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Huriez, *conducteur de 1re classe*, à Valenciennes; Cavel, *conducteur de 3e classe*, à Condé; Bastien, 4e *classe*, à Cambrai; Brassart, 3e *classe*, à Riqueval; Andrieux, 4e *classe*, à Valenciennes; Rose, 4e *classe*, à Cambrai. — *Employés secondaires de 1re classe :* M. Carion, à Valenciennes; *de 2e classe :* MM. Latreille, à Valenciennes; Humbert, Paul et Bruniaux, à Cambrai.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (*service du contrôle*) : MM. Gérard, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Lecourt, *idem*, à Saint-Quentin; Mary, *conducteur de 1re classe*, à Avesnes; George, *idem de 4e classe*, à Saint-Quentin; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat les gérants ou

délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau et de traction de bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Alfred Girard, député, *président d'honneur*; Raverdy, *président*; Wattiaux-Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin, ✲, *ingénieur en chef de* 1re *classe*, à Douai.

Ingénieurs ordinaires de 1re *classe :* MM. Gruson, ✲, à Douai; Henry, à Dunkerque : Peslin, à Lille.

Conducteurs de 1re *classe :* MM. Macaigne, à Armentières; Pons, à Douai; Cuvelier, à Dunkerque.

Conducteurs de 2e *classe :* MM. Coyaux, Vanriscotte, à Lille, Duhayon, Truck, à Douai; Diruit, à Roubaix; Dereuder, à Bergues. — *De* 3e *classe :* MM. Secq, à Dunkerque; Mallet, à Lille. — *De* 4e *classe :* MM. Haeuw, à Douai; Spilliaert, à Dunkerque.

Employés secondaires de 1re *classe :* MM. Devrez, Roussel et Pingel Oscar, à Douai; Pezard, à Lille; Lamelin et Lejonne, à Dunkerque. — *De* 2e *classe :* M. Gheers, à Lille.

DIRECTION DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE LILLE.

M. Masquelez, O. ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, *directeur du service*.

M. Mongy, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des études*.

M. Detrois, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des bâtiments*.

M. Parsy, Achille, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service des eaux*.

M. Midard, conducteur des ponts-et-chaussées, *inspecteur principal, chef du service de la voirie*.

Chemins de Fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

M. Meissonnier, O. ✲, inspecteur général des mines, *chef du service*, à Paris, boulevard Magenta, 137.

Le service du contrôle des chemins de fer du Nord est divisé en deux sections d'Ingénieur en chef. La presque totalité des lignes situées dans le département du Nord est comprise dans la 2e section : les lignes de Busigny à Erquelinnes, d'Hautmont à Quévy et d'Aulnoye à Anor, appartiennent seules à la 1re section.

Ingénieur en chef de la 1re *section :* M. Daniel, ✲, à Paris.

Ingénieur en chef de la 2e *section :* M. Bonnet, ✲, à Amiens.

Ingénieurs ordinaires des ponts-et-chaussées : M. Damery, à Laon : lignes d'Aulnoye à Hirson et d'Anor à Momignies. — M. Lecourt, à Saint-Quentin : lignes de Busigny à Erquelinnes et d'Hautmont à Quévy.

M. Peslin, à Lille : lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain ; de Lille à Valenciennes, de Valenciennes à Aulnoye, de Lille à Béthune ; de Dunkerque à Furnes, d'Hazebrouck à Poperinghe et d'Armentières à Comines.

MM. Debray et Mallet, conducteurs à Lille.

Ingénieurs des mines : MM. Vicaire, à Paris ; Olry, ✲, à Lille. — MM. Lefebvre, Devaux, Hublier, garde-mines, à Lille. — Maris et Vaillant, à Douai.

Ligne d'Anzin à Somain et d'Anzin à Péruwelz.—MM. Lebleu, ✲, ingénieur en chef des mines, à Douai ; Peslin, ingénieur ordinaire des mines, à Valenciennes ; Berthet, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, idem ; Lafont, garde-mines, idem.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale : MM. de Meynard, inspecteur principal, à Paris ; Harel, inspecteur particulier, à Paris.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Thévenin, commissaire de 1re classe, à Lille ; Duméril, idem de 4e classe, à Lille ;

Barré, O. ✲, idem de 3e classe, à Lille; Gagnebin, ✲, idem de 2e classe, à Valenciennes; Le Bey Taillis ✲, idem de 4e classe, à Douai; de la Perrotière ✲, idem de 3e classe, à Dunkerque; Lerouge, idem de 4e classe, à Maubeuge; Poulle, idem de 4e classe, à Hazebrouck; Coussières ✲, idem de 4e classe. à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. — M. Marula, commissaire de 4e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE CAMBRAI A ÉPÉHI.— M. Ducamin, commissaire de surveillance ardministrative, à Roye (Somme).

SERVICE DU CONTRÔLE DES TRAVAUX DES CHEMINS DE FER DU NORD, DES LIGNES DE LA COMPAGNIE DU NORD-EST, DE LA COMPAGNIE DE PICARDIE ET FLANDRES ET DES EMBRANCHEMENTS DIVERS.

M. Cirodde (Ernest), ✲, ingénieur en chef à Paris, rue de Grenelle, 97.

Lignes de Lille à Valenciennes, de St-Amand à Tournai, d'Anzin à Péruwelz. — MM. Berthet, ingénieur ordinaire à Valenciennes; Roussel, conducteur, idem.

Ligne d'Erquelines à Fourmies ou à Anor. — MM. Gérard, ingénieur ordinaire à Avesnes; Bonneau, conducteur principal, idem; Passage, conducteur, idem.

Ligne de Tourcoing à Menin. — MM. Mallez, ✲, ingénieur ordinaire à Lille; Herment, ✲, conducteur principal, idem.

Lignes de Dunkerque à la frontière vers Furnes, de Gravelines à Watten, de Calais à Dunkerque. — MM. Henry, ingénieur ordinaire à Dunkerque; Daigremont, conducteur principal, idem.

Lignes de Lille à Valenciennes, de Somain à Roubaix et à Tourcoing, de Douai à Orchies et d'Orchies à la frontière. — MM. Gruson, ✲, ingénieur ordinaire à Douai; Chantraine, conducteur à Orchies; Vallez, à Douai; Foucart, à Douai; Haeuw, à Douai.

Ligne de Cambrai à Dour. — MM. Mayer, ingénieur ordinaire à Cambrai; Delsaux, conducteur, idem.

Lignes de Cambrai à Douai et d'Aubigny-au-bac à Somain. — MM. Gruson, ✲, ingénieur ordinaire à Douai; Foucard et Haeuw, conducteurs, idem.

Lignes de Saint-Omer à Berguette et embranchements houillers de Lens. — MM. Sabouret, ingénieur ordinaire à Béthune; Marcourt, conducteur, idem.

SERVICE DU CONTRÔLE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

M. Doniol, ✲, ingénieur en chef du service ordinaire du département à Lille. — MM. Etienne, ingénieur à Cambrai. — Gruson, ✲, idem, à Douai. — Berthet, idem, à Valenciennes. — M. Olry, ✲, ingénieur des mines, à Lille. (matériel et exploitation technique et commerciale.)

SERVICE DU CONTRÔLE DES RÉSEAUX DE TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT.

M. Doniol, ✲, ingénieur en chef du service ordinaire du département, à Lille. — M. Mallez, ✲ ✠, ingénieur, à Lille. — Henry, idem, à Dunkerque. — Berthet, idem, à Valenciennes.

SERVICES SPÉCIAUX D'ÉTUDES DES CHEMINS DE FER DU RÉSEAU COMPLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Lignes d'Armentières à la nouvelle gare de Tourcoing, d'Hazebrouck à Merville, de la Gorgue à Estaires, de Valenciennes à Denain et Lourches, par ou près Trith St-Léger et de Maubeuge à Solre-le-Château. — M. N..., ingénieur en chef du département. — MM. Mallez, ✲ ✠, ingénieur ordinaire, à Lille. — Berthet, idem, à Valenciennes. — Gérard, idem, à Avesnes.

Ligne de Valenciennes à Laon. 2e section du Câteau à Laon. — MM. Menche de Loisne, ✲, ingénieur en chef, à Laon, 38, rue St-Martin. — Jongleux, conducteur, chef du bureau de l'ingénieur en chef. — Damery, sous-ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur, à Laon. — Dufour, conducteur, à Marle. — Quignon, idem, à Laon. — Honorez, idem, à Laon, Havart, idem, à Laon.

Ligne d'Hirson à celle de Valenciennes à Laon, avec embranchement direct vers Busigny et vers Guise. — MM. Menche de Loisne, ✲, ingénieur en chef, à Laon. — Jongleux, conducteur, chef du bureau de l'ingénieur en chef. — Vergnol, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, à la Chapelle. — Grémillon, chef de section provisoirement, à La Chapelle. — Franckhausser, idem, à La Chapelle. — Lecœur, chef du service graphique, à La Chapelle. — Lemaire, dessinateur, à La Chapelle.

Lignes de Lens à Armentières et de Valenciennes au Câteau.

M. Frémaux, ✲, ingénieur en chef, à Abbeville.

Bureau du service général :

MM. Legrand, conducteur, chef de bureau, Sannier, Blancard, et Amant, agents temporaires, à Abbeville.

Ligne de Lens à Armentières. — MM. Sabouret, ingénieur or-

dinaire, à Béthune. — Larivière, conducteur, à Lens. — Chesnoy, agent secondaire, à Béthune. — Danthoine, idem, à Lens. — Ringot, agent temporaire, à Béthune.

Ligne de Valenciennes au Câteau. — MM. Etienne, ingénieur ordinaire, à Cambrai. — Géneau, conducteur, à Solesmes. — Barré, idem, à Valenciennes. — Choquart, agent secondaire, à Valenciennes. — Bara, agent temporaire, à Solesmes. — Dessaint, idem. à Cambrai.

SERVICES SPÉCIAUX D'ÉTUDES DES CANAUX DE NAVIGATION PROJETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Canal du Nord sur Paris. — MM. Flamant, ✲, ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur en chef, à Amiens. — Luneau, ingénieur ordinaire, à Arras. — Debauve, idem, à Clermont. — Mancel, idem, à Beauvais. — Nicou, idem, à Paris.

Canal de la Meuse à l'Escaut. — MM. Holleaux, ✲ ingénieur en chef, à Compiègne. — Berthet, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, Gérard, idem, à Avesnes.

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION. — M. le baron Alph. de Rothschild, C. ✲, O. ✲, ✠, *président*; le baron de St-Didier, O. ✲, *vice-président*; Marc Caillard, ✲; le baron James de Rothschild (Mlle M^re^); Griolet, ✲; De Waru.

ADMINISTRATION CENTRALE. — MM. Castel, ✲, *secrétaire de la Compagnie*, de Ronseray, ✲, *chef du contentieux et du domaine*; Graffin, *chef de la Comptabilité générale*; Binay, *caissier central*; Comte, *chef du bureau des titres.*

EXPLOITATION. — M. Félix Mathias, O. ✲, *Ingénieur-Chef de l'exploitation*; Sartiaux, Albert, *Ingénieur-adjoint à l'exploitation*; Muel, ✲, *Inspecteur principal*, à Lille; Sandrard, *Inspecteur principal adjoint*, à Lille.

MATÉRIEL. — Delebecque, ✲, *Ingénieur-Chef du matériel et de la Traction*; Mathias, Ferdinand, ✲, *Ingénieur de la Traction*, à Lille.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Mention, ✲, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé du service des travaux et de

la surveillance; Boucher, O ✲, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, inspecteur général des travaux neufs et d'entretien; Morard, ingénieur de la voie, à Paris; Lebargy, ingénieur de la voie de Creil à Boulogne; Pouëll, ✲, id. d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral; Lancel, id. de Noyon à Erquelines; Vainet, ✲, ingénieur de la voie, à Lille; Huber, ingénieur de la voie, à Amiens.

TRAVAUX NEUFS. — MM. Mention, ✲, Ingénieur en chef; de la Frémoire, ✲, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris; Salle, ✲, idem, idem.

CHEMINS DE FER DU NORD-EST.

Siége de la Compagnie, à Paris, 2, rue Blanche.

MM. le comte Anatole de Melun, ✲, ancien député, *président*; Vulfran-Mollet ✲, manufacturier, à Amiens, *vice-président*; Cuchevval-Clarigny, O. ✲, propriétaire à Boulogne-s.-mer, Wattine, Gustave, propriétaire à Roubaix; le comte de Villermont, propriétaire à Paris; Brabant, ✲, manufacturier, à Cambrai; Anatole Crapez, maître de forges à Bavay; A. Delaherche, manufacturier, à Beauvais; Gontrand Gonnet, O. ✲, ancien notaire, à Péronne; Wallerand, ✲, manufacturier, à Cambrai; Quenon, propriétaire à Mons, *administrateurs*.

Ingénieur en chef. — M. E. Cambier, ✲, à Paris.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LILLE A VALENCIENNES ET SES EXTENSIONS.

Syndic définitif de la faillite: M. Moncharville, 23, rue Richer, Paris.

CONSTRUCTION.

MM. Hentsh, Girod et Daguin, à Paris, rue Bergère, représentés par M. Zens, ingénieur en chef, à Lille, rue de Bourgogne.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PICARDIE ET FLANDRES.

Siége à Paris, 81, rue St-Lazare, M. J. Débrousse, ✲, *président du conseil d'administration*; M. E. Jouve, *directeur de la Compagnie*.

EXPLOITATION.

M. Guillon, ✲, ingénieur en chef, à Paris.

CONSTRUCTION.

M. Bellom, ✲, ingénieur en chef, à Paris; M. Levallois, ingénieur, à Cambrai.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Bosquillon de Jenlis, à Cassel, *président*; Thélu, Hovelt Em., Collette, Louis; Louis Christiaens. — *Conducteur*, M. Fornet, à Warhem; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes, de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,284 hectares.

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Vandenbavière, *président*; Hamerel, Geerssen, Cocquillier, Louf. — *Conducteur*, M. Fréd, Vercoustre, à Bourbourg; percepteur, M. V. Vercoustre, à Bourbourg; *secrétaire*, M. Mine à Dunkerque.

2e *section.* — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, au Nord; le canal de la Haute-Colme, au Sud; — de Bergues à Dunkerque, à l'Est; la rivière d'Aa (section de Watten au sas du Guindal), à l'Ouest. Sa superficie est de 10,135 hectares

Commission administrative. — MM. le docteur Hilst, *président*; Belle, Edouard, *vice-président*; Meezemacker, Alexandre (Looberghe); Meezemacker, Isaïe (Bierne), Ghys, Charles — *Conducteur:* M. Vercoustre, Frédéric; — *Secrétaire:* Vercoustre, Victor; — *Receveur:* Dufossé, Edmond.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Houdergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. A. Carlier, O. ✲, *président*; Outters, *vice-président*; M. N... *secrétaire*; Decroocq, Bellanger, Dehaese, *aide-secrétaire receveur;* M. Hagron, *conducteur*.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin

des Moëres, situé à l'est de son territoire, et qui a son administration particulière. Son étendue, est de 10,953 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Delelis, Jules, *président*; Goudaert, Pierre; Lebecque, Auguste; Demeezemaker, Stanislas; Vandenbavière, Charles. — *Conducteur.* M. Smagghe; *percepteur*, M. L. de Baecque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. N..., *directeur*; le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint*; Bonte, Edouard, propriétaire à Haubourdin, N..., N..., *membres*; E. d'Hespel, propriétaire à Haubourdin, N..., *membres suppléants.*

Percepteur, M. Lefebvre, à Haubourdin; *secrétaire*, M. Godin, conducteur des ponts-et-chaussées à Lille.

Syndicat d'entretien institué par décret du 17 *février* 1866.

MM. Ed. d'Hespel, *directeur*; E. Schotsmans, *directeur-adjoint*; le comte d'Hespel, sénateur, maire de Wavrin; Ducourouble, propriétaire à Lille; G. Bernard, propriétaire à Santes, *syndics*; A. Parsy, propriétaire et maire d'Annœullin; Grandel, Charles, propriétaire à Lille, *syndics suppléants.*

Percepteur, M. Lefebvre, à Haubourdin; *secrétaire*, M. Godin, conducteur des ponts-et-chaussées à Lille.

Les taxes d'entretien du desséchement sont assimilées aux contributions directes. La confection des rôles et le recouvrement des taxes ont été organisés par arrêté préfectoral du 24 août 1875.

PRÈS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Debondues, *président*; Ramery, Alexandre, N.... *syndic.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de 7 membres et nommée par une assemblée composée des soixante propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative* (1). MM. le baron de Bouteville, *président-directeur*; Lenclud, à Hasnon; Sion, à Pecquencourt; André, à Nivelle; Denisse, à Raches; Renard, à Sin. — *Taxes et rôles.* Les mutations et la rédaction des rôles sont faites par la direction des contributions directes. — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les

(1) Parmi les syndics, les uns le sont en qualité de propriétaires, les autres, en qualité de maires, les communes, en ce cas, étant propriétaires.

percepteurs des contributions directes des communes de la vallée *receveur-payeur*, M. Rennuit, percepteur à Somain. *Conducteurs*, M. Lefèvre, à Douai, Degravier, à Marchiennes. — *Piqueur*, M. Baudry, ✲, à Hasnon. — *Garde auxiliaire*, Lesoin, à Marchiennes.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, Léon, ✲ maire à Fresnes, *président*; Pureur, propriétaire, à Condé; Waternau, idem à Condé; Clément Defanez, fabricant de sucre à Fresnes; Joisse, maire à Saint-Aybert. — *Conducteur*, M. Brunelat; *percepteur*, M. Mayeur; *secrétaire*, M. A. Guiot; *garde des canaux*, Wuillaume.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative* — MM. A. Claisse, *président*; Ruffin, *vice-président*; Hautcœur fils, Miroux, de Beaugrenier. — *Conducteur et percepteur*, M. Hette, Théodore.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les trente plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Joseph de Bretagne, *président*; Robart-Canipel, Pringal François, Dépret J.-B., Venthière, L. — *Percepteur-receveur*, M. Béhague, à St-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Defernez, *directeur*; Dufrénoy, *directeur-adjoint*; J.-B. Devaux, Ph. Hennart, Lecœuvre, *syndics*; D. Dufrénoy, Thuin, Wibaut, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué par décret du 16 août 1850 et composée comme suit :

MM. de Marsilly, ✲, directeur général des mines d'Anzin, *directeur*; Mathieu, fils, directeur de la compagnie des mines de Douchy, *directeur-adjoint*; Fauville, Célestin, à Neuville; Coquelle, Clément, à Mastaing, *syndics*; de Maingoval, à Douchy, *syndics-suppléants.* — *Receveur*, M. Baude, à Bouchain.

VALLÉE DE LA VERGNE. — L'association syndicale du dessèchement de cette vallée a été autorisée par décret du 7 juillet 1856, réorganisée pour l'entretien par décret du 4 janvier 1876.

Commission syndicale. — MM. C. Defernez, *président-drecteur*; Capillon, *directeur-adjoint*, Blicquy-Hocq, Lemer-Dupriey, Dupriez, Jules, *membres*; Lecœuvre-Laramez, Dupas Pierre, *suppléants.*

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LÉGER. — Ce dessèchement a été institué par arrêté de M. le Préfet du 3 février 1864. — *Syndicat :* MM. Fontaine, Henri, *président-directeur*; Theillier de Poncheville, *directeur-adjoint*; Maurice, Leduc, Jules Douchy, Danniau, Peniaux, *syndics*; M. Dupont, *receveur* à Trith-St-Léger.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de sept membres élus par l'assemblée des propriétaires du syndicat.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. — MM. Azambre, *président*; Cauderlier, Briatte, Durand, baron de l'Epine, Mary, *syndics titulaires*; Jacquin, Evrard, *syndics-adjoints*. — *Conducteur,* M. Hector Mary.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. — MM. Pierart, Sury, Macq, Becquet, Douyet, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un siégeant à Berlaimont, pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Rémy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants dans l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une Commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. — MM. N..., *directeur*; Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint*; Witrant, propriétaire à Leval, Danzin-Floris, Valentin Bruyerre à Berlaimont, *syndics*; Dejardin, propriétaire à Pont-sur-Sambre; Demade, à Bachant; de Saint-Aubin, à Berlaimont, *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge — MM. Horrie, *directeur*; Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; Deroisin, *syndics*; Poulet, de Jeumont, Huvenoit, de Rousies, Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Lamelin, *directeur* ; George Jules, Michaux Pierre-Joseph, Legrand Célestin, Sohier Suger, Preux André, *membres* ; Bever Ignace, *membre suppléant*.

RIVIÈRE DES LAIES ET COURANT DES BREUX. — Syndicat mixte institué par décret du 12 juillet 1865 pour l'entretien et l'amélioration de la rivière des Laies mitoyenne entre les départements du Nord et du Pas-de Calais, et du courant des Breux, son affluent.

Syndics nommés par le département du Nord. — MM. Lallemant, propriétaire à Fromelles; Messéan, maire de Bois-Grenier ; Leroy, propriétaire à Aubers ; N...

Syndics nommés dans le Pas-de-Calais. — MM. Bavière, conseiller d'arrondissement, maire de La Ventie ; Lebleu, conseiller général, maire de Sailly; Masse, maire de Neuve-Chapelle; Pollet, maire de Fleurbaix.

Suppléant du Nord. — M. Vigneron, propriétaire à la Chapelle-d'Armentières.

Suppléant du Pas-de-Calais. — M. Cuvelier, maire de Lorgies.

Bureau du syndicat. — MM. Pollet, maire de Fleurbaix, *président* ; Messéan, maire de Bois-Grenier, *secrétaire*.

RUISSEAUX DE L'ESPIERRE, DU TRICHON ET DU RIEZ SAINT-JOSEPH. — Un syndicat a été organisé pour le curage et l'entretien de ces ruisseaux, situés sur le territoire des villes de Roubaix et de Tourcoing.

Les membres de ce syndicat sont : MM. Soins, conseiller général, *président* ; Desurmont, id. ; Roussel-Defontaine, ✲ ✠, id., maire de Tourcoing; Deleporte-Bayart, id., adjoint au maire de Roubaix ; Daudet, maire de Roubaix ; Morel, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Roubaix ; Jules Leblanc, adjoint au maire de Tourcoing.

MINES.

Inspecteur général des mines chargé de la division minéralogique du Nord-Ouest, M. Jacquot, O ✲.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Le Bleu, ✲, ingénieur en chef à Douai. — *Ingénieurs ordinaires des mines*, MM. Olry, à Lille ; Peslin, ✲, à Valenciennes. — *Gardes-mines*, MM. Lafont, N..., à Valenciennes ; Lefèvre, Devaux, Hublier, à Lille ; Vaillant, à Douai.

ÉCOLE DES MAITRES-MINEURS DE DOUAI.

L'École des maîtres-mineurs de Douai, dont la création était réclamée depuis longtemps, a été instituée par décret du 27 mars 1878, et établie dans les bâtiments de l'ancienne école normale, au moyen des subventions fournies par le département du Nord, par celui du Pas-de-Calais, par la ville de Douai et par les Sociétés houillères.

Les élèves, tous ouvriers mineurs, sont reçus à la suite d'un examen. Ils sont internes et paient une pension annuelle de 500 fr. Leur nombre est aujourd'hui de 24; comme le temps de leur séjour à l'École est de deux années, ce nombre sera doublé à la fin de 1879 par l'admission d'une nouvelle promotion. Ils seront donc 48 à 50, au moins pendant les premières années.

Il est superflu d'indiquer l'instruction qui leur est donnée et qui consiste à en faire des maîtres-mineurs éclairés, connaissant l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie, le lever des plans, l'exploitation des mines, ayant des notions de physique et de chimie, sachant dessiner des plans d'exploitations souterraines ou des modèles de machines, capables enfin de rédiger des rapports.

Au début d'une pareille institution, il serait téméraire d'en préjuger le résultat pratique; mais toutes les prévisions concordent pour faire augurer les services immenses qu'elle rendra à notre bassin houiller.

PERSONNEL.

Directeur, M. Le Bleu, ✲, Ingénieur en chef des Mines. — *Professeurs*, MM. Maris, garde-mines, Bertinchamp, Pamart. — *Maître-surveillant*, M. Petitpierre. — *Économe :* M. Vaillant, garde-mines.

RAFFINERIE NATIONALE DE SALPÊTRE.

Inspecteur général des poudres et salpêtre, M. Mauronard, O. ✲. — *Directeur*, M. Faucher (Léon), ✲, Ingénieur en chef des poudres et salpêtres. — *Ingénieur*, N... — *Agents comptables;* MM. Baratte, commis principal; Camelin, chef raffineur; Chevrette, maître-tonnelier.

SERVICE VICINAL. — AGENTS-VOYERS.

Chargés des travaux des chemins d'intérêt commun et vicinaux ordinaires.

M. Leroy, *agent-voyer en chef*, à Lille.
MM. Dubois et Romain ✲, *agents-voyers en chef honoraires.*

AGENTS-VOYERS D'ARRONDISSEMENT.

MM. Ségard, agent-voyer principal de 2e classe, à Lille ; Dagalier, idem, de 1re classe, à Avesnes : Carbonel, idem, de 3e classe, à Cambrai ; Baelde, idem, de 1re classe, à Douai : Ternant, idem, de 2e classe, à Dunkerque ; Fourquez, idem, de 3e classe à Valenciennes ; Rolez, agent-voyer cantonal de 1re classe, chargé de l'intérim de l'arrondissement d'Hazebrouck.

AGENTS-VOYERS ET EMPLOYÈS ATTACHÉS AUX DIVERS BUREAUX.

Bureaux de l'agent-voyer en chef.

MM. Jeanjean, agent-voyer cantonal de 1re classe, chef de bureau ; Leroy Jules, agent-voyer cantonal de 5e classe, chargé de la comptabilité ; Clément, agent-voyer auxilaire ; Nory, commis de 1re classe ; Leroy Charles, idem, de 3e classe.

Bureaux des arrondissements. (Employés secondaires).

MM. Vancoillies, commis de 1re classe, à Lille, Coquelle, idem, de 2e classe, idem ; Ringuet, idem, de 1re classe, à Avesnes ; Vrau (Gustave), idem, de 3e classe à Cambrai ; Début, idem, de 3e classe, à Cambrai ; Fiévet, idem de 2e classe, à Douai ; Falempin, idem, de 2e classe, à Dunkerque ; Riddez, à Hazebrouck ; Parent, idem, de 1re classe à Valenciennes.

SERVICE DES CIRCONSCRIPTIONS.

Arrondissement de Lille. — MM. Bar, agent-voyer cantonal, de 1re classe, à Lille ; Bodvin, idem, de 2e classe, à Lille ; Collart, idem, de 2e classe, à Tourcoing ; Dubois ; idem, de 2e classe, à Seclin ; Deschodt, id. de 3e classe, à Marquillies ; Langelé, idem,

de 4e classe, à Quesnoy-sur-Deûle; Maranjon, idem, de 4e classe, à Pont-à-Marcq ; Cloëz, idem, de 4e classe, à Cysoing.

Arrondissement d'Avesnes. — MM. Delasalle, agent-voyer cantonal, de 1re classe, au Quesnoy; Siron, idem, de 2e classe, à Trélon; Ansieaux, idem de 3e classe, à Maubeuge; Devred, idem, de 4e classe, à Bavai; Delille, idem, de 4e classe, à Berlaimont; Renaux, idem, de 4e classe, à Landrecies; Pruvot, idem, de 5e classe, à Sobre-le-Château; Lecoutre, id., de 5e classe, à Avesnes.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Delhaye, agent-voyer cantonal de 1re classe, au Câteau; Bouvier, idem, de 1re classe, à Cambrai; Vasseur, idem, de 2e classe, à Solesmes ; Guilmain, idem, de 3e classe, à Clary; Gillot, idem, de 4e classe, à Carnières; Sénéchal, idem, de 4e classe, à Cambrai; Willaeys, idem, de 5e classe, à Marcoing.

Arrondissement de Douai. — MM. Lefèvre-Mallet, agent voyer, cantonal de 1re clase, à Douai; Degravier, idem, de 1re classe, à Marchiennes ; Pilate, idem, de 3e classe, à Douai ; Coplo, idem, de 4e classe, à Arleux.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Neckebaert, agent-voyer cantonal, de 2e classe, à Dunkerque; Lemort, idem, de 3e classe, à Bergues ; Guilbert, idem, de 4e classe, à Bourbourg ; Nissen, idem, de 4e classe, à Hondschoote; Leroy (Albert), idem, de 5e classe, à Wormhoudt.

Arrondissement d'Hazebrouck. — MM. Meurant, agent-voyer cantonal de 1re classe, à Bailleul; Décoopman, idem, de 2e classe, à Hazebrouck; Petit,,, idem, de 3e classe, à Cassel; Quarré, idem, de 5e classe, à Merville; Saguez, idem, de 4e classe à Steenvoorde.

Arrondissement de Valenciennes.—MM. Garbe, agent-voyer de 2e classe, à Valenciennes,; Délion, idem, de 3e classe, à Denain ; Guillaume, idem, de 5e classe, à Condé; Codvelle, idem, de 5e classe, à Bouchain, Delerue, intérimaire à Saint-Amand.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle

donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. — MM. le Préfet, *président*; Masquelez, O ✲, ingénieur en chef des travaux municipaux de Lille, *vice-président*; Marteau, architecte du département, *secrétaire*; Kuhlmann, C ✲, ancien membre du Conseil général; Ch. Leroy, architecte à Lille; Vandenberg, idem, idem; Mourcou, idem, idem; Bernot, ancien directeur de l'école des arts industriels et des mines, à Lille; Devaux, ✲, chef de la division des travaux publics de la Préfecture; J.-B. Leroy, architecte; Druez, ✲, chef de division honoraire de la Préfecture, de Baralle, architecte départemental et diocésain, à Cambrai; Dubrulle, architecte du département et de la cour d'appel, à Douai; Mallez, ✲, ✠, ingénieur ordinaire, à Lille; Leroy, agent-voyer en chef du département, à Lille; Contamine, architecte, à Lille; Sauvage, idem.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau; — *de Dunkerque*, M. Vanmoé; — *d'Hazebrouck*, E. Vandenbulcke; — *de Cambrai*, M. de Baralle; — *d'Avesnes*, M. Fiévet; — *de Douai*, M. Dubrulle; — *de Valenciennes*, M. Dautel.

SERVICES DE SANTÉ.

Epidémies.

Les médecins nommés en cas de maladies épidémiques, sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; Prévost, à Hazebrouck ; Pilat, ✲, à Lille ; A. Delbarre, à Cambrai ; Contesse, à Etrœungt ; Bagneris fils, à Douai ; Manouvriez, fils, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du Préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, ✲, *président* ; Meurein, ✲ ✠, pharmacien, *vice-président* ; Pilat, ✲, docteur en médecine, *secrétaire-général* ; Cazeneuve, O ✲, doyen de la Faculté de médecine ; Garreau, ✲, professeur à la Faculté de médecine ; Charles, médecin-vétérinaire ; Joire, docteur en médecine ; Viollette, ✲, doyen de la Faculté des Sciences ; Delezenne, pharmacien ; L. Faucher, ✲, ingénieur en chef des poudres et salpêtres ; Wintrebert, docteur en médecine ; Pollet, médecin-vétérinaire ; Kuhlmann fils, ✲, chimiste ; Hallez, docteur en médecine ; Masquelez, O ✲, ingénieur en chef des travaux de la ville ; de Norguet, secrétaire du Comice agricole.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le Sous-Préfet, *président* ; Deswartes, docteur en médecine, Lemaire, docteur en médecine, *vice-président ;* Goube d'Anzin, ex-pharmacien à Rosendaël ; Vaneste, pharmacien ; Duriau, docteur en médecine ; Blanckaert, docteur en médecine ; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique ; Coolen, médecin vétérinaire ; Dieu, directeur du service sanitaire ; Henry, ingénieur ordinaire ; Vanmoé, architecte départemental ; Géry Dantu, maire de Steene.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président* ; Prevost fils, docteur en méde-

cine, *vice-président*; De Baecker, pharmacien, *secrétaire*; le docteur Binault, à Mervillé; Baelde, vétérinaire, à Cassel; Fiévé, pharmacien, à Estaires; Decool, docteur en médecine, idem; Salomé, vétérinaire, à Bailleul; Snyders, pharmacien, à Hazebrouck; Lesage, pharmacien à Bailleul; Delbecq, docteur en médecine, à Estaires; Deblock, docteur en médecine, à Hazebrouck; Vandenbulcke, architecte départemental.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*; A. Boileux, pharmacien, *vice-président*; Poreaux, pharmacien, *secrétaire*; Hardy, docteur en médecine; Delbarre fils, docteur en médecine; Timal, idem; Brunelle, idem; La Rivière, idem; de Baralle, architecte; Ronnelle, architecte; Arduin, pharmacien; Alfred Bertrand, ingénieur civil à Cambrai, et Bernard Auguste, à Aubencheul-au-Bac.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président*; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; Mora, idem, à Fourmies; Lebas, idem, à Landrecies; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Demazure, docteur, à Dourlers; Tordeux, filateur, à Avesnelles; Lemoine, pharmacien, à Avesnes; Mariscal, ancien pharmacien, à Dourlers; Camille Raux, pharmacien, à Avesnes; Despagne, vétérinaire, à Avesnes; Lamelin, pharmacien, à Solre-le-Château; Pierre Lemaire, agriculteur à Gognies-Chaussée.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*; Maugin, docteur en médecine; *vice-président*; Vasse aîné, ✲, ancien professeur de sciences au lycée; Leonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire; Faucheux, docteur en médecine; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien; Gruson, ✲, ingénieur des ponts-et-chaus-sées; Paix, chimiste; Trannin, agronome, fabricant de sucre, maire de Lambres; Ouradoux, ✲, docteur en médecine; Sockeel, idem.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*; Marbotin, ✲, *vice-président*; Persignat, pharmacien; Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✲, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, O ✲, ex-ingénieur en chef des mines; Canu, architecte; Dutemple, ancien fabricant de sucre; Lejeal, docteur en médecine; Lecerf, idem; Margerin, idem; Honnis, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité, institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité : M. Meurein, ✲ ✠, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Commission d'assainissement des logements insalubres de la ville de Lille.

MM. le maire de Lille, *Président* ; le comte de Melun, *Vice-Président honoraire.*

1re *Section* : MM. V. Meurein ✲ ✠, inspecteur de la salubrité ; *Président*, J. Duthilleul, architecte; Masquelez, ingénieur en chef, directeur des travaux municipaux de la ville de Lille; Deleplanque, propriétaire ; Henry, docteur en médecine ; A. Charles, vétérinaire. — *Secrétaire*, M. Lestienne, architecte.

2e *Section* : MM. D. Sauvage, architecte, *Président*, Bécourt, médecin, Deperne-Meurisse, Entrepreneur ; Ozenfant-Scrive ; Noé, entrepreneur. — *Secrétaire*, M. Bouchée, conseiller municipal.

3e *Section* : MM. Mourcou, architecte, *Président* ; Morelle ✲, docteur en médecine ; Alhant, conseiller municipal ; Langangne, conducteur des Ponts-et-chaussée en retraite ; Duquesne, propriétaire. — *Secrétaire*, M. Laurenge, entrepreneur.

Service : M. Nogier, inspecteur secrétaire; MM. Sauvage et Alberty, employés.

Police de la pharmacie.

Un décret du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service :

Arrondissement de Lille. MM. Joire ✲, docteur en médecine; Garreau ✲, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Meurein, pharmacien, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Duriau, docteur en médecine, à Dunkerque; Vaneste, pharmacien, idem; Landron, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Prévost, Émile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem; Debaecker, pharmacien, à Hazebrouck.

Arrondissement de Cambrai. MM. Timal, docteur en médecine, à Cambrai; Poreau, pharmacien, idem; Boileux, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Lemoine, pharmacien, à Avesnes, Lamelin, pharmacien à Solre-le-Château.

Arrondissement de Douai. MM. Vasse, ✲, chimiste à Douai; Lemaire, ancien pharmacien, id.; Frey, pharmacien à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Lecerf, docteur en médecine; Honnis, pharmacien à Valenciennes; Persignat, pharmacien à Valenciennes.

Police sanitaire des ports.

Une décision ministérielle du 5 août 1872 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports.

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque, le directeur de la santé, le chef de bataillon du génie, le commissaire chef du service maritime, l'ingénieur en chef, le directeur des douanes; G. Beck et Quentin Lemaire, membres du Conseil municipal de Dunkerque; Lozine Choquet et Joseph Vancauwemberghe, membres de la Chambre de commerce de Dunkerque; le docteur Deswarte, membre du Conseil d'hygiène de Dunkerque.

Agents sanitaires institués en vertu de la décision ministérielle

du 5 août 1872: MM. Sauvage, capitaine des douanes, à Dunkerque; Lenoir, Bulteel, Fichaux, lieutenants de douanes à Dunkerque; Couture, idem, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président*; Cleenewerck de Crayencourt, ✲ ✠, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président*; le maire de Lille, les vice-présidents des commissions administratives des hospices et du bureau de bienfaisance de Lille; l'abbé Fremaux, curé de Saint-Michel; Ollier, pasteur protestant; Pilat, ✲, docteur en médecine; Wannebrouck, docteur en médecine; Hallez, docteur en médecine; Cazeneuve, O ✲, idem; Rey, idem, *secrétaire et conservateur du dépôt de vaccin.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président*; Lespagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Hazebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Deblock, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Ledoux, notaire; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Delbarre, médecin des épidémies; Timal, docteur en médecine, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire d'Avesnes; Mortier, doyen-curé à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, *secrétaire du Comité*, à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*; Josson, conseiller d'arrondissement; le maire de Douai: le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai; Faucheux, docteur en médecine: l'abbé Dayez, doyen de Saint-Pierre; Wattelle fils, docteur en médecine; Léonardi. médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvrier, ✲, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

Eaux et Boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources: La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite-Fontaine et la Fontaine de l'Évêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. Prévost, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✲, docteur en médecine à Valenciennes.

Service médical. — M. le docteur Isnard, ✲, à Saint-Amand.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'Assises : six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale, aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

Directeur, M. Barnéond, directeur de la maison centrale de Loos.

Commission des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1816, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur de la République sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. le Sous-Préfet, *président* ; Dessurne, *vice-président* ; de Maindreville, président du tribunal ; Pelletreau, procureur de la République ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Schadet, avocat ; Lefebvre, avocat, *secrétaire*.

HAZEBROUCK. MM. le Sous-Préfet, *président* ; Lespagnol, ✲, président du tribunal, *vice-président* ; le maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Quenson de la Hennerie, juge ; le Procureur de la République, N...

LILLE. MM. le Préfet, *président* ; E. Reynart (O ✲), *vice-président* ; Durieux-Forret ; Bommart ; L. Rouzé, licencié en droit : Auguste Scrive ; l'abbé Dennel, Gentil, juge au Tribunal civil.

CAMBRAI. MM. le Sous-Préfet, *président* ; de Liénard, *vice-président* ; Renard, juge honoraire ; Vallée, vicaire-général ; Wallerand, ✲, manufacturier ; Tamboise, juge-de-paix ; Bonnel, juge d'instruction.

AVESNES. MM. le Sous-Préfet, *président*; Caplain ; Guillemin, Pasqual, Caverne, Legrand, Paul-Gustave.

DOUAI. MM. le Sous-Préfet, *président*; Hardouin, conseiller à la Cour d'appel, *vice-président ;* Desmarets, propriétaire, *trésorier ;* Waternau, propriétaire, *secrétaire;* Legentil, propriétaire ; Hanotte, Delannoy-Amblard, Hattu, avocat.

VALENCIENNES. MM. le Sous-Préfet, *président;* Bultot, juge, *vice-président;* Courtin, juge suppléant; Guillemart, juge; Sabès, juge-de-paix ; Lecerf, docteur en médecine ; Lemaître.

Médecins des prisons.

Douai (maison de justice). MM. Maugin et Watelle ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, M. Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Folet ; Cambrai, M. Dazin ; Avesnes, M. Herbecq ; Valenciennes, M. Manouvrier, fils.

Aumôniers des prisons.

Douai, M. Delegorge ; Dunkerque, M Jourdin ; Hazebrouck, M. Pilyser ; Lille, M. Sterskeman ; Cambrai, M. Fauvet ; Avesnes, M. Schmitz ; Valenciennes, M. Basquin.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la cour d'Appel, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,500 ; sur l'état sanitaire de la maison ; sur l'exercice de la justice disciplinaire ; sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement ; sur les tarifs de la main-d'œuvre ; enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommée par M. le Ministre de l'Intérieur, sont :

MM. Kuhlmann (C ✲), Billon, ✲, maire de Loos.

Administration. — MM. Barnéond, *directeur;* Vigneron, Legay, *inspecteurs*; Naret, *comptable*; Hamart, *greffier*; Billon, ✲, docteur en médecine; Pruvost, médecin; Turbelin, *pharmacien*; Dominicus, *aumonier*; Lebrat, *Pasteur protestant*; Souriaux, *instituteur*; Bordier, Cauquoin, Brandstetter; Bastier, Ott, *commis aux écritures*; Lemaire, *gardien-chef*; M Marteau, *architecte*; quatre premiers gardiens et quarante et un gardiens ordinaires sont chargés de la surveillance.

Colonie agricole de Saint-Bernard, à Loos.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement. Sa population moyenne est de 375.

Administrateurs. MM. Bondy, *directeur*; Gramaccini, *économe*; Roussel, *greffier-comptable*; Pelabon, *aumonier*; Vuillin, *teneur de livres*; Guilloux, *instituteur*; Piédoz, *commis aux écritures*, Toulze, *gardien-chef.*

Commission de surveillance. MM. Ed. Reynard (O. ✲), *président*; Chombart, conseiller général; Soins, idem; Derbigny, ancien conseiller de Préfecture; de Valroger, juge au Tribunal civil de Lille.

Monastère du Bon-Pasteur.

Établissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre des détenues est d'environ 200 par an.

Société de patronage des jeunes libérés.

Comité central de Lille. Mgr. le Cardinal Archevêque de Cambrai (O. ✲), *président*; M. Ed. Reynard (O. ✲), propriétaire, *vice-président*; MM. Derbigny, ancien conseiller de Préfecture, *secrétaire*: Charrier, chef de division à la Préfecture, *trésorier*; le Premier président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général, le Préfet du département, le Président du Tribunal civil de Lille, le Procureur de la République, le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, Soins, conseiller général; Chombart, maire d'Herlies, conseiller général; E. Desmoutiers, ✲, conseiller général; Leroy-Dubois, maire à Illies; Beaucarne-Leroux, ✲, à Croix, Messéan, cultivateur et maire à Bois-Grenier; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle; Renard (O ✲), ancien directeur des contributions directes, Aug. Scrive, propriétaire à Lille; Lecocq, doyen-curé de Saint-Sauveur, à Lille; Évrard, doyen-curé, à Roubaix, Simon, doyen-curé, à Tourcoing; Direz, curé à Croix; Gadenne, curé de St-Pierre-St-Paul, à Lille.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 5 mai 1855, le nombre des membres du Conseil municipal est déterminé par l'importance de la population. Il est de :

10	membres dans les communes de :	500 habitants,
12	—	501 à 1,500,
16	—	1,501 à 2,500,
21	—	2,501 à 3,500,
23	—	3,501 à 10,000,
27	—	10,001 à 30,000,
30	—	30,001 à 40,000,
32	—	40,001 à 50,000,
34	—	50,001 à 60,000,
36	—	60,001 et au-dessus.

Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Aux termes de la loi du 12 août 1876, les maires et adjoints sont nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton ; dans les autres communes ils sont nommés par le Conseil municipal.

Les maires et adjoints doivent être âgés de 25 ans accomplis, membres du Conseil municipal ou électeurs dans la commune.

Ci-après la composition des Conseils municipaux des principales villes du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE. — *Maire,* M. E. Lebleu, O. ✲ (⟲ I).

Adjoints, MM. Terquem ✲, Fichaux et Duriau.

Conseil municipal, MM. Alf. Petyt, Ch. Collet, Coquelle-Jourdin, Fichaux, E. Lebleu, Lefebvre, Deloince, Woutermaertens, J. Terquem, F. Duriau, Vancauwemberghe-Bellenger, Crujeot, Ricquer-Debadts, Belle, Grysez, Verleye, Detraux, Sergent, Van-

cauwemberghe-Lemaire, Decoster, Th. Foort, Herbart, Schadet, Alibert, Bollaert-Cuenin, Charpentier, Bossaert-Tresca. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Chambelant — *Receveur municipal*, M. Gardet.

Bergues. — *Maire*, M. Ch. Demeunynck.
Adjoints, MM. E. Beirnaert et Meneboo.
Conseil municipal, MM. Cieren, Dehaese, Dejumné, Carpentier, Vandenbrouck, Vandroy, Goutier, Chocqueel, Dekester, De Baecque, Demeunynck, Dekyndt, Dael, Bollaert, Meneboo, Dequeker, Debaecker, Lefebvre, E. Beirnaert, Dupuy, Isaert, Claeys, Vangraefschepe. — *Secrétaire de la mairie*, M Braets. — *Receveur municipal*, M. Deconinck.

Gravelines. — *Maire*, M. Demarle-Fétel.
Adjoints, MM. Voituriez et Leurette.
Conseil municipal, MM. Demarle, Leurette, Voituriez, Jannin-Annicotte, Trollé-Levert, Salomé, Buttez-Laudes, Verbrugghe, Gallé-Dezeustre, Declercq-Buttez, Torris, Engrand, Hannequin-Darnet, Merlen-Carney, Carru-Butez, Anquez, Daullé-Martel, Daullé-Lambert, Merlen, Leprêtre, Demarthes, Legoulon, — *Secrétaire de la mairie*, M. Bellon. — *Receveur municipal*, M. Lecointe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Maire*, M. Massiet du Biest, sénateur.
Adjoints, MM. Carlier et Bernast.
Conseil municipal, MM. Massiet du Biest, Bernast, Planck, Deblock, Cailliau, Vandamme, Derégnaucourt, de Capol, Carlier, Legrand, Laporte, Leleu, Huyghe, Delbecq, Denys, Woestelandt, Demey, Vandamme, Dausse, Goidin, François, Bourel, Omaere. — *Secrétaire de la mairie*, M. Corsin. — *Receveur municipal*, M. Andries.

Bailleul. — *Maire*, M. Lotthé.
Adjoints, MM. Vernière et Van Merris.
Conseil municipal, MM. H. Flahault, Van Merris, Perrier, Bieswal, Venière, Delalleau, J. de Coussemaker, Hié, M. de Coussemaker, Behaghel, Hopsomer, Gourmez, Herry, Devos, Leroy, Dufour, Vanuxem, V. Flahaut, Pruvost, Salomé, Lebleu, Delcour, H. de Coussemaker, Lotthé, Dumez, Behaghel. — *Secrétaire de la mairie*, M. Declercq. — *Receveur municipal*, M. Hopsomer.

Cassel. — *Maire*, M. Desmyttère, ✲.
Adjoints, MM. Dehaudschœwercker et Van-Troyen.
Conseil municipal, MM. Desmyttère, ✲, Van-Troyen, Windrif, Dehaudschœwercker, Vanbever, Becuwe, Martin, Bosquillon de

Jenlis, Peresys, Marant, Malot, Smagghe, Grondel, Delabaere, Losson, Baelde, Leroy, Vernimmen, Chevalier, Dequidt, Busschaert, Crinquette, Laporte.—*Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors. — *Receveur municipal*, M. Decousser.

ESTAIRES. — *Maire*, M. Blanquart.
Adjoints, MM. Degruson, Fénart et Singer.
Conseil municipal, MM. Dupont, Delbecq, Blanquart, Duprez, Lerouge, Deroullers, Dethoor, Gamelin, Salomé, Durez, Hernu, Degruson, Hennion, Degroote, Gruson, Fénart, Watine, Patinier, Logez, J.-B. Taffin, Singer, Rohart. — *Secrétaire de la mairie*, M. Bertein. — *Receveur municipal*, M. Bossu.

MERVILLE. — *Maire*, M. Bouilliez.
Adjoints, MM. Delassus et Grillet.
Conseil municipal, MM. Pruvost, Duhamel, Deroo, Lefebvre, Delebarre, Arnould, Bourel, Roussel, Bouilliez, Traisnel, Legrand, Dambrine, Degruson, Fatou, Ducatez, Delassus, Pottier, Ernout, Grillet, Orphée Variscotte, Duquenne, Oscar Variscotte, Potié. — *Secrétaire de la mairie*, M. Leroy. — *Receveur municipal*, M. Bacrot.

STEENVOORDE. — *Maire*, M. Mortier.
Adjoints, MM. Outters et Dufour.
Conseil municipal, MM. Demey, Lardeur, Samsoen, Cappelaere, Mortier, Meaux, Serlooten, Dufour, Beck, Vasseur, Demey, Dejonghe, Parmentier, Ternynck, Outters, Verbèke, Ducourant, Snyders, Dewitte, Vanheegher, Bariseel, Neuwe. *Secrétaire de la mairie*, M. Dejonghe. — *Receveur municipal*, M. Buns.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. — *Maire*, M. Jules Dutilleul ✪ A, sénateur.
Adjoints, MM. Morisson, Rigaut ✪ A, Werquin, Mercier, Géry Legrand, N...
Conseil municipal, MM. Alhant, Baggio, Bouchée, Brame, Cannissié, Casati, Catel-Béghin, ✲, Charles, Corenwinder, (O. ✲), Crépy, Decroix, Delebart-Mallet, Delécaille, J.-B. Desbonnet, Ed. Desbonnets, Descat, Deschamps, Dutilleul, Gardrat, Gavelle, Laurenge, Géry Legrand, Lemaitre, Mariage, Mercier, Meurein, Morisson, ✲, Olivier, Rigaut, Rochart, Schneider-Bouchez, Soins, Verly, Viollette, ✲, et Werquin. — *Secrétaire général de la mairie*, M. Toffart ✪ A. — *Receveur municipal*, M. F. Leclercq.

ARMENTIÈRES. — *Maire*, M. Mahieu.
Adjoint, M. Lebleu.

Conseil municipal, MM. Villard, A. Mahieu fils, Tahon-Fauvel, Béghin, Decherf, Miellez, Becquart, Lacherez-Dervilde, Lebleu, Vermeulen, Chas, Wanin, Théry, Rogeau, Hacot, Potel, Fontaine, Fremaux-Théry, Duriez, Dubar, Debosque-Bonte, Delecaille. — *Secrétaire de la mairie*, M. C. Fremaux. — *Receveur municipal*, M. J. Cerf.

COMINES. — *Maire*, M. Lauwick Van Elslande.
Adjoints, MM. Meurillon et Hassebroucq.
Conseil municipal, MM. Lauwick-Van Elslande, L. Desprez, Flayelle, Lesaffre, Roussel, Hassebroucq, Montaigne, Cardon, Ducatteau, Capelle, Goeman, Meurillon, Grimonpont, Lambin, Bourlet, Lecomte, de Wulf, Gondrexon, Hassebroucq, C. Desprez, Pollet, Salembié, Carissimo. — *Secrétaire de la mairie*, M. Paul Desprez. — *Receveur municipal*, M. Dewulf.

ROUBAIX. — *Maire*, M. Ch. Daudet ✠ A.
Adjoints, MM. Deleporte-Bayart, Allart, Godefroy, Morel ✲ et Leloir.
Conseil municipal, MM. Alfred Motte, Achille Screpel, Famechon, Quint, Deleporte-Bayart, Godefroy, Daudet, Allart, Barbotin, Labbe-Copin, Flipo, Buisine, Hazebrouck, Ryo, Thérin, Nuyts, Leloire, Montagne, Bourgois, Legrand, Foveau, Morel, ✲, Richard, Dumortier-Cuignet, Delétoile, Funck, Willem, Vaissier, Renaux. — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Marseilhan. — *Receveur municipal*, M. Salembier. — *Directeur des travaux municipaux*, M. Mayer, ingénieur des ponts et chaussées.

TOURCOING. — *Maire*, M. Roussel-Defontaine, ✲, ✠.
Adjoints, MM. J. Leblan, ✲, Debuchy et Dervaux.
Conseil municipal, MM. Gaspard Desurmont, Debuchy, Seynave ✲, Debuigne, Six, Duprez-Lepers, Roussel-Defontaine, ✲ ✠, Dervaux-Wetzel, Desurmont, Montagne, Vandebeulque, Devémy, Honoré-Dumortier, Verrasse, Destombes, Leblan, Scalabre, Lorthiois, Jourdain, Lefebvre, Taffin, Destombes, Demaré, Pollet-Hassebroucq, Pollet-Duriez, Lamourette, Flipo, ✠, Leloir, Marafin, Tribouillet, F. Dervaux, N. N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. O. Devaux. — *Receveur municipal*, M. Bulté.

SECLIN. — *Maire*, M. Desurmont.
Adjoints, M. Pinte, Coez.
Conseil municipal, MM. Houzé, Dujardin, Chevalier, Delaune, Desmazières, Desurmont, Lepoivre, Lauwick, Desmons, Duriez, Guillemand, Dujardin, Pinte, Costemend, Vasseur, Demeestère, Delattre, Collette, Cormorant, Gruson, Dupire, Labbe, — *Secrétaire de la mairie*, M. Hue-Delacourt. — *Receveur municipal*, M. Bresson.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. — *Maire,* M. Renard, Louis.
Adjoints, MM. Savary, Charles-Henri-Dieudonné, Brunel-Pamart, Jules-Aimé-Alfred.
Conseil municipal, MM. Dutemple, J. Danquigny, Cambay, Cirier, Lancelle, Danquigny-Mallet, Delcroix, Ronnelle, Dubois, Lallement, Bracq, Bertrand, Maroniez, Doyen, Lantoine, Dazin, Boileux, Saland, Cornaille, Galland, Bautista, Timal, Brunelle-Pierson, Ramette. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. Dhaussy. — *Receveur municipal,* M. Delattre.

CATEAU. — *Maire,* M. Loze.
Adjoints, MM. Basquin et Ponsin.
Conseil municipal, MM. Basquin, Blangille, Fiévet, Hallette, Seydoux, Lozé, Collery-Colmant, Ponsin, Chantreuil-Boitot, Cottiau-Fiévet, Bauduin, Bracq-Blondeau, Robert-Ledieu, Crimon, Regnaudin-Cousin, Lefebvre-Delvallée, Lempereur, Maréchal-Fleuru, Picard, Camus, Sartiaux, Jacqz-Cousin, Mouton. — *Secrétaire de la Mairie,* M. Dubois. — *Receveur municipal,* M. France.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES. — *Maire,* M. Herbecq.
Adjoints, MM. Aubry et Manesse.
Conseil municipal, MM. Liézard, Manesse, Lécohier, Clavon, Herbecq, Mariscal, Canquelain, Guillemin, Piérart, Aubry, Lemoine, Pillion, Legrand, Hamont, Druart Dubois, Renotte, Baudoux, Kuneyl, Neuillies, Herbecq, Stou, Martin. — *Secrétaire de la mairie,* M. Lemire. — *Receveur municipal,* M. Pinchart.

MAUBEUGE. — *Maire,* M. Horrie.
Adjoints, MM. Herbecq, N...
Conseil municipal, MM. Levecque, Givet, Dubois, Delgorge, Brasseur, Decaussenne, Dufranne. Duvivier, Walrand, Laloux, Michaux, Autier, Neuilly, Blondeaux, Warnotte, Deharveng-Colson, Péchemarty, Pesant, Herbecq, Horrie, Colart, Berteau, Laurent, François, Mahy-Brichart, Mahy E., Bauduin. — *Secrétaire de la mairie,* M. Cobert. — *Receveur municipal,* M. Lengrand.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI. — *Maire,* M. Merlin, sénateur.
Adjoints, MM. Hanotte, ✲ et Maugin.

Conseil municipal, MM. Mention, Corne, Maugin, Hayez, Boulé, Evrard, Mellez, Watelle, Hanotte, Merlin, Farez, Clavon, Lebanneur, Fabre, Giroud, Paix, Pochetz, Courdaveaux, Groult, Rossignol, Picot, Demont, Martinval, François Bertelle, Courtecuisse, Saphore, N..... — *Secrétaire général de la mairie* — *Receveur municipal,* M. Parsy.

ORCHIES. — *Maire,* M. Sturne.
Adjoints, MM. Dufossé et Coëz.
Conseil municipal, MM. Henno-Herbo, Louvez, Lecœuvre-Delemer, Lespagnol, Dhainaut, Sturne, Rémy, Deltombe, Tréhout, Naveau-Deregnaucourt, Dufossé, Couplet, Désespringal, Coëz, Leper, Carlier, Broutin. — *Secrétaire de la mairie,* M. Delegrange. — *Receveur municipal,* M. Guilbert.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. — *Maire,* M. Bultot.
Adjoints, MM. Beauvois et Debaralle.
Conseil municipal, MM. Bultot, Sirot-Wagret, Lejeal, Girard, Persignat, Beauvois, Rousseau, Devillers, Vallez, Doutriaux, Leduc, Debaralle, Boucher, Dècle, Podevin, Cheval, Lemaître, Vincent, Renotte, Debrabant, Lestoille, Babonaux, Cacheux, Canu, Robert, N..N..—*Secrétaire de la mairie,* M. Lamy, père.— *Receveur municipal,* M. Caffiaux.

CONDÉ. — *Maire,* M. Castiau.
Adjoints, MM. Cousin et Abrassart.
Conseil municipal, MM. Pureur, Castiau, Cousin, Dervaux, Lefèvre, Abrassart, Heurteux, Mention, Longatte, Wattiau, Housez, Amand, Gostiaux, Martel, Fougnies, Mascart, Démarez, Miroir, Sirez, Ruffin, Dubruille, Colbert. — *Secrétaire de la mairie,* M. Caille. — *Receveur municipal,* M. Petit.

SAINT-AMAND. — *Maire,* M. Bruneau-Flour.
Adjoints, MM. Julien et Davaine.
Conseil municipal, MM. Sirot, Mauroy, Carlier, Trenchant, Bouillaux, Haudegand, Copin, Doutriaux, Raviart, Spelle, Larivière, Julien, Remy, Bertèche, Plouvier, Baudet, Duflot, Bruneau, Dorchies, Herbert, Basiez, Boutelier, Davaine, Lecœuvre, Miroux, Caroul. — *Secrétaire de la mairie,* M. Portet. — *Receveur municipal,* M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES (1).

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTE du cult
Abancourt...	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Lesne, V	Lesne, F..	Bourdon.
Abscon.....	V	Bouchain....	Lourches.....	Scribe	Boulanger,Fiévet	Dubocqu
Aibes.....	A	Solre-le-Chât.	Cousolre	Petit, D.	Désir	Gruson,Do
Aix.....	D	Orchies.....	Orchies	Bouly.	Masquelier.....	Mucherie
Allennes-lez-Mar.	L	Seclin	Seclin.....	Marchand....	Lhomme	Dechy.
Alnes.....	D	Marchiennes .	Marchiennes..	Monier.....	Joly.....	Leroy.
Amfroipret ..	A	Bavai.....	Bavai	N	Carlier.....	Cailliez.
Anhiers.....	D	Douai-Nord ..	Raches.....	Delmer	Coulmont	N.....
Aniche.....	D	Douai-Sud...	Bureau	Fogt.....	Landoux, Caron.	Lecocq, V Bertrand
Annappes....	L	Lannoy	Lille	Dutronquoy..	Meurisse	Delcroix, P
Anneux	C	Marcoing....	Cambrai.....	Panien.....	Colar.....	Fauqueu
Annœulin...	L	Seclin	Bureau.....	Parsy.....	Debarge, Laden.	Laurent,Ca Allard. R
Anor.....	A	Trélon	Id.....	Rousseau....	Forlet, Delloue..	Crouzet,Del
Anstaing.....	L	Lannoy	Ascq	Delaoutre ...	Dufay.....	Valet.
Anzin.....	V	Valencien.-N.	Bureau	Jenart	Villain, Jouglet .	Delattre, M vrier,Châ
Arleux	D	Arleux	Id.....	Royer.....	Herbo.....	Quiquempoi Payen.
Armbouts-Cappel.	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Hilst.....	Pouchèle.....	Leys.
Armentières..	L	Armentières..	Bureau	Mahieu.....	Lebleu.....	Moreau.
Arnèke.....	H	Cassel	Id.....	Becquaert...	Isaert.....	Beck.
Artres.....	V	Valencien.-S .	Id.....	D'Haussy....	Deswatenne	Poulet.
Ascq.....	L	Lannoy	Id.....	Lamblin.....	Delerue.....	Dillies.
Assevent	A	Maubeuge....	Maubeuge....	Pissiau.....	Mousain.....	Fiévet.
Attiches.....	L	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Deneulin	Delebassé	Desmaresca
Aubencheul-au-B.	C	Cambrai-O ..	Aubigny	Fontaine	Dhénin.....	Pihen.
Auberchicourt....	D	Douai-Sud . .	Aniche	Buisset.....	Wagon.....	Samain.
Aubers	L	La Bassée . .	Fournes.....	Leroy.....	Cordonnier.	Macheraut, sette.
Aubigny-au-Bac .	D	Arleux	Bureau.....	Tellier.....	Hannois.....	Pihen.
Aubry.....	V	Valencien.-N.	Anzin.....	Pouget.....	Lebrun.....	Collet, Bl
Auby	D	Douai-O.....	Douai	Wiifert.....	Facomprez.....	Marcotte.
Auchy	D	Orchies	Orchies	Simon	Dupire.....	Melot.
Audencourt..	C	Clary.....	Caudry	Nicolas, C ...	Martin.....	*V. Inchy*
Audigny.....	A	Bavai.....	Bavai	Hennet.....	Jonart	*V. Bavai*
Aulnoy.....	V	Valencien.-S .	Valenciennes.	G. Villain ...	Caniez.....	Dervaux.
Aulnoye.....	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Carpentier...	Colmant,.....	Scoyer.
Avelin	L	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours .	Lecouffe.. ...	Barbieux.Go
Avesnelles . .	A	Avesnes-S....	Avesnes.....	Flament.....	Antoine Ulysse..	Deloffre.
Avesnes.....	A	Avesnes	Bureau	Herbecq.....	Aubry, Maesse..	Mortier, Sch Lesot.
Avesnes-le-Sec ..	V	Bouchain....	Bouchain....	Bricout.....	Lanthiez.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C	Carnières....	Bureau	Canonne	Lemaire, Vallez.	Joly, Dal.
Awoingt.....	C	Cambrai-Est..	Cambrai	Lesage.....	Tellier.....	Pinet.
Aymeries .. .	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Mary.....	Bertrand.	Malfait.
Bachant.....	A	Id.....	Id.....	Dèghilage ...	Bayard.....	Portier.
Bachy	L	Cysoing.....	Cysoing	Quique.....	Bleuzet.....	Wastin.
Bailleul	H	Bailleul	Bureau	Lothé.....	Venière, Van Merris..	Hamez,Coub Dannoot, Plaet voet

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les re
ches dans le tableau *statistique par cantons*, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Ann

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Baisieux.....	L	Lannoy.....	Bureau.....	Carrez.....	Dubar.....	Bombart.
Baives.....	A	Trélon.....	Trélon.....	Pécheux.....	Bernard.....	Imbert.
Bambecque..	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele...	Yvoz.....	Debeer.
Banteux.....	C	Marcoing....	Masnières....	Crépin.....	Trocmet.....	Mascaux.
Bantigny....	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Foveau	Focquet.....	Ployart.
Bantouzelle..	C	Marcoing....	Masnières....	Millet-Bricout	Sombrin.....	Callens.
Bas-Lieu	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Mercier	Dupont.....	*V. Avesnes*.
Baudegnies..	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Caffiau	Frémaut.....	Trannoy.
Bauvin.....	L	Seclin	Bureau.....	Delecourt....	Lefort.....	Decottignies.
Bavai.....	A	Bavai.....	Id.....	Hennet de Courtefroy . . .	Darche	Libert,Bugain
Bavinckhove.	H	Cassel	Cassel	Vandenbilcke	Pierens	Boddaert.
Basuel.....	C	Le Câteau ...	Le Câteau ...	Goffart.....	Herlemont.....	Desilve.
Beaucamps ..	L	Haubourdin..	Fournes.....	Prémecque ..	Caignet.....	Delfortrie.
Beaufort.....	A	Maubeuge...	Hautmont....	Courtin.....	Duveau	Marchand.
Beaumont ...	C	Le Câteau ...	Le Câteau....	Mériaux.....	Thieuleux.....	*V. Inchy*.
Beaurain....	C	Solesmes....	Solesmes ...	Drecq.....	Pruvot	Noisette.
Beaurepaire..	A	Avesnes-S...	Landrecies...	Baudry.....	Contesse	Mutte.
Beaurieux ...	A	Solre-le-Châl.	Solre-le-Châl.	De Robaulx..	Carpentier.....	Dauchy
Beauvois....	C	Carnières ...	Caudry.....	Wattremez ..	Bastien.....	Remy.
Bellaing.....	V	Valencien.-N.	Valenciennes	Horin	Dupont.....	Delannoy.
Bellignies ...	A	Bavai.....	Bavain.....	Lequipart ...	Lemaire.....	Jourdain
Berelles.....	A	Solre-le-Châl.	Solre-le-Châl.	Leroy.....	Décamps.....	N....
Bergues,....	Dk	Bergues.....	Bureau.....	Ch. Demeunynck.	Beirnaërt, Meneboo..	Delautre.
Berlaimont ..	A	Berlaimont ..	Id.....	Eliez Evrard.	Savoye, Bailly ..	Dubois,Delepoulle
Bermerain...	C	Solesmes	Solesmes....	Leroy.....	Douay.....	Delrue.
Bermeries ...	A	Bavai.....	Bavai.....	Jacquet	Carlier.....	*V Amfroipret*
Bersée.....	L	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	N.....	Hovine.....	Tilmant.
Bersillies....	A	Maubeuge ...	Maubeuge....	Doige.....	Cornez.....	*V Villers-sire-N.*
Berthen.....	H	Bailleul-S-O .	Bailleul	Vandewalle..	Chirouter	Hardeman.
Bertry.....	C	Clary.....	Clary.....	Fontaine Herbet..	Poulain.....	Druenne.
Béthencourt..	C	Carnières ...	Caudry	Dubois.....	Boucly.....	Pollet.
Bettignies....	A	Maubeuge...	Maubeuge ...	Lemaire.....	Moreau.....	*V.GogniesCh.*
Bettrechies ..	A	Bavai.....	Bavai.....	Fiévet.....	Jupin	Joly.
Beugnies....	A	Avesnes-N ...	Sars-Poteries	Hazard.....	Deresme.....	Brassart.
Beuvrages...	V	Valencien.-N.	Anzin.....	Cromback...	Dussart.....	Ghyselinck.
Beuvry.....	D	Orchies.....	Orchies.....	Bosquelle...	Dupont.....	Wallez, Barbez.
Bevillers	C	Carnières ...	Carnières....	Prevôt.....	Pertrieux.....	Vandermeersch.
Bierne.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Bastaert.....	Meesemaecker ..	Deblonde.
Bissezeele....	Dk	Id.....	Id.....	Vanhoucke ..	Vanpeperstraete	Lobbe.
Blaringhem..	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Dacquin.....	Dezcomer	Champeaux, Leys
Blécourt.....	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Villette.....	Bernard.....	Desurmont.
Boeschèpe ...	H	Steenvoorde..	Steenvoorde..	Ryckewaert .	Delfly.....	Caulier, Baillieul, Desagher.
Boeseghem ..	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Montreuil....	Foine.....	Dumoulin.
Bois-Grenier.	L	Armentières .	Armentières .	Messéan.....	Desplanques....	Beau.
Bollezeele ...	Dk	Wormhoudt..	Bureau	Delepouve...	Peénaert.....	Leturgie, Vanbever, Midavaine Lecœuvre.
Bondues.....	L	Tourcoing-S..	Tourcoing ...	Dumont.....	Pollet, Desbonnets....	

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Borre.....	H	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck..	Soots	Ryckelynck.....	Cappelaere.
Bouchain....	V	Bouchain....	Bureau.....	Canonne	Sury	Desrousseaux, Bourgeois.
Boulogne....	A	Avesnes-Sud.	Avesnes.....	Lemoine	Savareux	Momal.
Bourbourg-Camp.	Dk	Bourbourg...	Bourbourg...	Belle	Fonteyne.....	*V. Bourbourg-*
Bourbourg-Ville.	Dk	Id.....	Bureau.....	Vandenbroucque.	Cronier	Hooft, Dehaes Lemeiter, Maul
Bourghelles..	L	Cysoing.....	Cysoing.....	Devienne....	Foutry	Lotthé.
Boursies.....	C	Marcoing....	Cambrai	Baclet.....	Hombert	Roget.
Bousbecque..	L	Tourcoing-N.	Halluin	Dalle	Courouble.....	Duez, Walle
Bousies.....	A	Landrecies ..	Bureau.....	Richez	Lhor, Manouvrier	Lubrez, Moute
Bousignies...	A	Solre-le-Chât	Cousolre	Mathon.....	Farineau.....	Lerche.
Bousignies...	V	St-Amand (r. g.).	Hasnon	Hennocq.....	Lecœuvre	*V. Brillon.*
Boussières ..	A	Berlaimont..	Hautmont....	Colmant.....	Halgrain	Dupas.
Boussières ..	C	Carnières ...	Carnières....	Senez.....	Ledieu	Léveillé.
Boussois.....	A	Maubeuge ...	Jeumont.....	Déjardin	Moulin.....	Fiévet.
Bouvignies...	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Fontenier....	Cathelain.....	Leconte.
Bouvines	L	Cysoing.....	Cysoing.....	Dehau	Deffontaine.....	Honoré.
Briastre.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Valez	Laforge	Boutrouille
Brillon.....	V	St-Amand (r. g.).	Hasnon.....	Remy	Lecœuvre	Beréaud.
Brouckerque.	Dk	Bourbourg ..	Bourbourg...	Debavelaere .	Devos.....	Capèle.
Broxeele	Dk	Wormhoudt .	Bollezeele ...	Dehaene.....	Permandt	Snyders.
Bruay.....	V	Valencien.-N.	Anzin.....	Hautcœur ...	Deltombe, Dassonville.	Dauchy, Mi
Brulle-lez-March.	D	Marchiennes.	Somain.....	Brabant.....	Herbage, J.-B...	Quéva.
Bruille-St-Amand.	V	St-Amand (r. d.).	St-Amand ...	Deflandre....	Creneau.....	Villiers.
Brunémont..	D	Arleux.....	Arleux.....	Duhen.....	Tantart	Decrouez.
Bry.....	A	Le Quesnoy-O	Jenlain.....	Ladrière	Bolvin.....	Bécuwe.
Bugnicourt ..	D	Arleux.....	Arleux.....	Mailliet	Denizart.....	Viseur.
Busigny.....	C	Clary.....	Bureau.....	Druon.....	Catet-Plessy	Moine.
Buysscheure.	H	Cassel	Cassel	Drieux.....	Devinck	Christiaen.
Caestre.....	H	Hazebr.-N. ..	Hazebrouck..	Toursel	Vanneufville ...	Bailleul, Sady
Cagnoncle...	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Lefebvre	Mériaux.....	Dassonville Bouchart, Lecc Demaret.
Cambrai .. .	C	Cambrai	Bureau.....	Renard, ✲.	Savary, Brunel Pamart	
Camphin-en-Car.	L	Seclin.....	Carvin.....	Gravelaine ..	Hennart.....	Lobet.
Camphin-en-Pév.	L	Cysoing.....	Baisieux	C. de Brigode	Cretin	Lecuppre.
Cantaing....	C	Marcoing....	Cambrai	Raux.....	Billoir	Rousseaux.
Cantin.....	D	Arleux.....	Arleux.....	Brachelet ...	Bauvois.....	Douay.
Capelle.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Macarez.....	Mériau.....	*V. Escarm*
Capinghem..	L	Armentières.	Lomme.....	Barette.....	Delepierre.....	*V. Lomme*
Cappelle	Dk	Dunkerque-O	Bergues.....	DeMersseman	Létrez.	*V. Armsbo*
Cappelle	L	Cysoing.....	Templeuve ..	Poutrain	Lemaire.....	Galand.
Cappellebrouck..	Dk	Bourbourg...	Bourbourg...	Wissocq.....	Govart.....	Vanneufvil
Carnières....	C	Carnières ...	Bureau.....	Déjardin	Lemahieu	Brunet.
Carnin.....	L	Seclin	Carvin.....	Demay.....	Berte	Canliez.
Cartignies...	A	Avesnes-Sud.	Bureau.....	Huet.....	Bonnaire	Duhem.
Cassel.....	H	Cassel	Id.....	Desmyttère ✲	Dehandschœwercker, Vantroyen.	Loviny, Dur Syssoan.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Catillon.....	C	Le Câteau...	Bureau	Lombois	Lacourte, Cordier ...	Cauest.
Cattenières..	C	Carnières....	Carnières....	Leduc.....	Lefebvre.....	Vassart.
Caudry.....	C	Clary.....	Bureau	Fontaine	Tofflin, Lemaire	Vandenbrouque Spillemacker.
Caullery	C	Id.....	Clary.....	Cagnoncle...	Vitou.....	Dayez.
Cauroir.....	C	Cambrai-Est.	Carnières....	Bricout, P...	Bricout, H.....	Delannoy.
Cerfontaine..	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Boez.....	Maricaux.....	*V. Rousies.*
Chapelle-d'Arm	L	Armentières.	Armentières.	Vigneron....	Béhagle, Coustenobie,	Serleys, Leducq
Château-l'Abbaye	V	St-Amand (r. d.)	St-Amand. ..	Camberlin ..	Jouveneaux.....	Vaillant.
Chemy.....	L	Seclin	Phalempin...	Cordonnier ..	Winglet	Deflef.
Chéreng	L	Lannoy.....	Baisieux.....	Duquennoy ..	Castel.....	Leroy.
Choisies.....	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.....	Huvenoit.....	*V. Obrechies.*
Clary.....	C	Clary.....	Bureau	Moricourt ..	Largillière	Sennerille,Cardo
Clerfayts....	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Leroy.....	Fosset	Pruvost.
Cobrieux....	L	Cysoing.....	Cysoing.....	Bar. de La Grange	Grulois	Boulogne.
Colleret.....	A	Maubeuge...	Cousolre	Mariage.....	Demanez.....	Lécuyer.
Comines	L	Quesnoy-s-D.	Bureau	Lauwick-Van Eslande	MeurillonHassebroucq	Duburcq.
Condé	V	Condé	Id.....	Castiau	Cousin,Abrassart	Lecomte, Cer
Coudekerque	Dk	Dunkerque-E.	Bergues.....	Gossaert	Janssen.....	Labey.
Coudekerque-Br.	Dk	Id.....	Dunkerque ..	Clère	Piéters Dams...	*V. Dunkerque*
Courchelettes	D	Douai-O.....	Douai.....	Jacquart	Jacquart	*V. Lambres.*
Cousolre	A	Solre-le-Chât.	Bureau	Hénaut	Wallerand, Martin...	Genain.
Coutiches ...	D	Orchies.	Orchies.	Deregnaucourt	Delwal	Galtier de Calmayrac.
Craywick....	Dk	Gravelines ..	Gravelines ..	Duriez.....	Blaevoet.	Carnel.
Crespin.....	V	Condé	Bureau	Tassin.....	Laurent.....	Margerin.
Crèvecœur ..	C	Marcoing....	Masnières ...	Desmoutier..	Leroy-Dollez....	Cailliez, Piéves.
Crochte.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Cockenpot ..	Thibouw.....	Declerck.
Croix.....	A	Landrecies ..	Landrecies ..	Lacomblez...	Deher	Bottiaux.
Croix.....	L	Roubaix	Roubaix.....	Pluquet.....	Selosse, Dupir...	Deram, Vincent.
Cuincy.....	D	Douai-O.....	Douai.....	Marq.d'Aoust✻.	Lemaire	Lamorisse.
Curgies.....	V	Valenciennes-E.	Valenciennes	Rigaut.....	Hayez.....	Taquet.
Cuvillers....	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Germe.....	Dupas.....	*V. Bantigny.*
Cysoing.....	L	Cysoing.....	Bureau	Desmons....	Ollivier.....	Herrengt.
Damousies ..	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Couture	Daniel	Dupire.
Dechy	D	Douai-S.....	Douai.....	Ducatillon...	Lalot.....	Debuchy.
Dehéries	C	Clary.....	Walincourt..	Taisne.....	Blondiaux.....	*V. Malincourt*
Denain.....	V	Bouchain....	Bureau	Payen.....	Laurette, Douay.	Vaast.
Deulémont ..	L	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D.	Philippo.....	N.....	Lavechin....
Dimechaux ..	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq....	Buguin.....	*V. Dimont.*
Dimont.....	A	Id.....	Id.....	Gibon	Déquesnes.....	Dardenne.
Doignies	C	Marcoing....	Cambrai	Hary.....	Caudriller.	Duvillier.
Dompierre...	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	N	Harramiant	Bertrand.
Douai.....	D	Douai.....	Bureau	Merlin	Hannotte,Mangin	Voir au chapitre des Cultes.
Douchy	V	Bouchain....	Bouchain....	Jéronnez	Bouchez.....	Decottignies.
Dourlers	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Debruge	Wargnies.....	Denis.
Drincham ..	Dk	Bourbourg ..	Bourbourg ..	Declercq	Bertram.....	Impe.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
kerque ..	Dk	Dunkerque ..	Bureau	Lebleu.....	Terquem,Fichaux Duriau.....	Vitse, Loetgieter et Scalbert.
inghem..	H	Hazebrouck-N..	Hazebrouck..	Van Pradelles	Sergheraert	Gantois.
llon.....	D	Douai-Sud...	Montigny....	Lecouffe....	Tréca.....	Hébert.
es.....	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Gobled.....	Desort.....	Gilleron.
ibes.....	A	Maubeuge...	Hautmont ...	Cuisset.....	François	Lanclut.
:lin	A	Berlaimont..	Berlaimont ..	Fiévet	Masure.....	*V. St-Remi-Ch*
:e.....	H	Steenvoorde .	Steenvoorde .	Desmarescaux ..	Houvenaghel ...	Macs, Vanuxem
:ourt....	C	Clary.....	Walincourt..	Maronnier...	Leveaux.....	Fontaine.
mes	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Gillot, Nicol^{s}.	Lisse.....	Lenain.
rchicourt	V	Bouchain....	Aniche.....	Rémy, Ph. ..	Daize	*V. Aniche.*
nerin....	L	Haubourdin .	Haubourdin .	Castel.....	Delepierre.....	Oblin.
lefontaine	A	Le Quesnoy-E	Bureau	Lenglet	Morraux.....	Pollet.
los	L	Haubourdin .	Haubourdin..	Delangre. ...	Lesieu	Laumondays.
lères-en-W.	L	Id.....	Id.....	Lefebvre	Descamps	Roch.
:velin	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lambelin....	Mouveaux.....	Colliot.
: Sauvage	A	Trélon	Trélon	Culhiat-Du Fresne	Wattiez.....	Berteaux.
ain	D	Arleux.....	Douai.....	Verrier.....	Delille.....	Castier.
ghem ...	Dk	Bergues.....	Esquelbecq ..	Missiaen.....	Andiœn.....	Leturgie.
nghem-le-S	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Six	Caignet.....	*V. Hallennes.*
nghem-Lys	L	Armentières.	Armentières.	Morel.	Wattelle	Bèle.
.....	D	Marchiennes.	Somain	Dervaux.....	Cartigny	Locquet.
irmain ..	C	Solesmes....	Solesmes....	Macarez.	Malaquin.....	Roland.
udain...	V	Bouchain....	Denain.....	Cartigny	Copin,Laderrière	Poupart.
idœuvres ..	C	Cambrai-Est.	Cambrai	Basselet.....	Raoult.....	Sevrez.
upont. ..	V	Condé	Fresnes.....	Wagret	Alglave.....	Noclercq.
becques .	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Delefortrie...	Fortrie.....	*V.Radinghem*
es.	C	Clary.....	Walincourt..	Laslins, Jules	Laslins, H.....	Minée.
nelbecq ..	Dk	Wormhoudt .	Bureau	Bergerot	Champeaux.....	Pašile, Hendryks
nerchin ..	D	Douai-Ouest..	Douai.....	Tarlier.....	Sébert	Charlet.
ires.....	H	Merville.....	Bureau	Blanquart...	Singer, Degruson et Fenart.....	Ducroquet, Carpentier.
urmel...	C	Carnières....	Carnières....	Fleury	Roland.....	Poulet.
ées	D	Arleux.....	Arleux.....	Dilly.....	Drancourt.....	Montaigne.
.....	A	Le Quesnoy-O	Jenlain.....	Gravelle.....	Guilbert.....	Sergent.
eungt ...	A	Avesnes-S. ..	Bureau	Maton	Delarocque, Malarme.	Laurent.
eux.....	V	Valenciennes-E.	Valenciennes	Hunet.....	Becquériaux	Broyart.
in.....	C	Cambrai-E..	Iwuy	Stiévenard...	Boulet.....	Gralle.
irs	C	Id.....	Cambrai	Salez	Lelong.....	Dassonville.
hes.....	L	Lille-Sud-Est.	Lille.....	Delesalle	Dehainault,Nieuviarts	Lecomte, Gahide.
iars.....	V	Valenciennes-S.	Valenciennes	Douay	Lottiaux.....	Dekerchieter.
mont	D	Orchies.	Raches.....	Desmoutiers .	Benoit.....	Daubresse.
ril	A	Landrecies ..	Landrecies...	Thomas.	Dupont.....	Leclercq.
ain	D	Arleux.....	Aubigny	Villette	Delille.....	Vaudromme.
nies.....	A	Bavai.....	Maubeuge...	Dukenne	Meurant, Dursent....	Delannoy.
ries.....	A	Avesnes-N...	Sars Poteries.	Leblon.....	Crucis.....	Becar.
in.	D	Marchiennes.	Somain.....	Boulangé....	Bourlet	Dupont.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Férin	D	Douai-Sud. ..	Douai.	Couppé.....	Watel.....	Delbove.
Féron.....	A	Trélon	Wignehies...	Lion	Claux.....	Denis.
Ferrière-la-Gr..	A	Maubeuge...	Maubeuge. ..	Wuilluame .	Herberq.....	Bourlet.
Ferrière-la-Petite	A	Id.....	Id.....	Goblez.....	Huftier.....	Héreffelinck.
Flaumont et Waud	A	Avesnes-N...	Avesnes.....	Couvreur....	Renoirt..	Hénin.
Flers	L	Lannoy	Lille.....	Masqueliez...	Liénard, Leclercq	Lefebvre Montagne
Flers	D	Douai-O.....	Douai.	Carlier.....	Demonchy.....	Caillliez.
Flesquières ..	C	Marcoing....	Cambrai	Solau.....	Coupez.....	Dervaux.
Flêtre.....	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Houvenaghel	Huyghe.....	Réant.
Flines-l-Mortagne	V	St-Amand (r. d.)	Mortagne ...	Defernez.....	Cateaux.....	Dherin.
Flines-l-Raches.	D	Douai-N	Bureau	Larose.....	Copin, Logelin..	Decorne, Dufour.
Floursies	A	Avesnes-N...	Avesnes.	Stordreau. ..	Thiroux.....	*V. Semousies.*
Floyon	A	Avesnes-S...	Etrœungt....	Hédon.....	Dussart.....	Phalempin.
Fontaine-au-Bois	A	Landrecies...	Landrecies...	Gille	Leblond.....	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C	Carnières ...	Caudry	Demaël.....	Bonneville.....	Laisney.
Fontaine-N.-D..	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Lavalard, Jh.	Bocquet.....	Turpin.
Forenville. ..	C	Cambrai-E ..	Id.....	Banse, L.....	Banse, Dominique	*V Seranvillers*
Forest	L	Lannoy	Lille.....	Roman, Louis	Prouvost.....	Vandebeuque
Forest	A	Landrecies...	Landrecies...	Payen.....	Vaille..	Catelin.
Fort-Mardyck	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque ..	A. Benard. ..	Turbot.....	Lemière.
Fourmies....	A	Trélon	Bureau	Flament.....	Détourpe, Poulain ..	Soufflet, Basquin.
Fournes.....	L	La Bassée....	Id.	Desbonnets ..	Waymel.....	Dufour.
Frasnoy.....	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	De l'Epine...	Duquesnoy	Ployart.
Frelinghien..	L	Armentières.	Armentières.	Destombes...	Delannoy.....	Cochet.
Fresnes	V	Condé	Bureau	Renard, L. ✲	Guiot, Ville.....	Cappliez, Treca, Malfait.
Fressies.....	C	Cambrai-O...	Cambrai.....	Rémy.....	Cuvellier.....	Dernoncourt.
Fressain.....	D	Arleux.....	Aniche.....	Lanvin.....	Lasne.....	Martinache.
Fretin	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Wastelier du Parc, ✲...	Chrétien	Cerisier.
Fromelles....	L	La Bassée ...	Fournes.....	Descamps ...	Gruson	Delangre.
Genech.....	L	Cysoing.....	Templeuve ..	Delezenne ...	Mortreux	D'halluin.
Ghissignies ..	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Huin	Deparis.....	Hannoire.
Ghyvelde ...	Dk	Hondschoote.	Dunkerque ..	Mormentyn ..	Bayard.....	Herreman, Trystram.
Glageon.....	A	Trélon	Bureau.....	N	Walbert.....	Lacomblez.
Godewaersvelde.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde .	Staes.....	Vermersch	Legrain.
Gœulzin	D	Arleux.....	Douai.....	D'Heursel....	Branque.....	Vaudepitte.
Gognies-Chaussée	A	Maubeuge....	Maubeuge. ..	Lemaire.....	Flamand.....	Baert.
Gommegnies.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Lanselle.....	Basilaire, Payen.	Thomas, Baillet.
Gondecourt..	L	Seclin	Seclin	Duprez.....	Grad	Jaclin.
Gonnelieu...	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Delabre.....	Dubois.....	Danel.
Gouzeaucourt	C	Id.....	Bureau	Petit.....	Tordeux.....	Mangé.
Grande-Synthe..	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque ..	Macgherman.	Lefebvre.....	Deduytsche.
Grand-Fayt..	A	Avesnes-S....	Maroille.....	Berlaymont..	Denis	N...
Gravelines...	Dk	Gravelines...	Bureau	Demarle-Fétel	Voituriez, Leurette	Lansheere Reubel Loridan, Bommelaere.
Gruson	L	Lannoy	Cysoin	Libert, A....	Decalonne.....	Honorez.

NOMS des communes.	de l'arrondt.	du canton.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
snain....	D	Douai-Sud...	Douai.....	Leleu.....	Poulet	Reytier.
signies...	A	Bavai.....	Bavai.....	Colot.....	Godry.....	Despretz.
nnes-l-Haub	L	Haubourdin .	Haubourdin..	Platel.....	Choquet.....	Pennequin.
uin.....	L	Tourcoing-N .	Bureau	Lemaitre....	Lemaire, Phalempin.	Bliecq, Wallaert, Hidden.
ıel	D	Arleux.....	Arleux.....	Vallez	Varlet	Forest.
tay.....	L	La Bassée ...	La Bassée ...	Parent.....	Pollet.....	Bauduin.
difort....	H	Cassel	Cassel.....	Debuyser ...	Colpaert.....	Savage.
gnies	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Haplencour..	Cailleaux.....	Pouille.
non.....	V	St-Amand (r. d)	Bureau	Lenclud.....	Desmons, Morival	Duquesne, Denis
pres.	V	Bouchain....	Bouchain....	Caullet	Cossiaux, Mercier	Deswel.....
bourdin..	L	Haubourdin..	Bureau	Fichaux.....	Butin, Waymel..	Cateau, Coutlenier Deligny·
court....	C	Clary.....	Clary.....	Vatin	Décaudin.....	Dailliez.
ılchain...	V	Valenciennes-S .	Denain.....	Macarez.....	Lefebvre.....	Bécart.
ssy.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Piédanna....	Bera, Sorreau...	Fatrez, Lemoine.
t-Lieu...	A	Avesnes-Sud.	Avesnes.....	Fostier.....	Évrard	*V. Avesnes.*
ıtmont...	A	Maubeuge...	Bureau	Collet.....	Matthon, Lejuste.	Blanchard, Delfosse, François
eluy.....	V	Bouchain....	Denain.....	Sorreau.....	Oliviez	Pierchon.
erskerque	H	Merville.....	Hazebrouck..	Delassus.....	Colson	Verbecque.
necourt..	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Herbet.....	Herlin	Devred.
ebrouck..	H	Hazebrouck..	Bureau	Massiet du Biest	Carlier, Bernast.	Salomé.
q	A	Le Quesnoy-E	Englefontaine	Guyot.....	Carlier.....	Dumon.
esmes....	V	Bouchain....	Denain.....	Copin.....	Lecomte.....	Lemay.
lemmes...	L	Lille-N. E ...	Lille.....	Vrasse	Decalonne, Castel	Vanacker.
n.	L	Lannoy	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme, Braquaval....	Deltour .....
n-Lenglet.	C	Cambrai-O ..	Cambrai	Tribou.....	Billoir	Tartulier, Aublin.
gnies	V	Condé	Condé.....	Dupas	France, Dubruille	Demars, Delannoy
lies.....	L	La Bassée....	Fournes.....	Chombart ...	De Beaulincourt.	Canyn.
in.	V	Valenciennn.-S	Valenciennes	Sauvage.....	Derchez.....	Defrance, Scritte.
rin.....	L	Seclin	Seclin	Queva	Durot.....	Dubois.
zeele.....	Dk	Wormhoudt..	Wormhoudt..	Outters-Hilst	Declunder.....	Decraemer.
trud.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Charlet, Cyp.	Binot	Claise.
que.....	Dk	Bourbourg...	Watten.....	Ghys	Dereudre	Deruywe.
ıdeghem..	H	Hazebrouck N	Hazebrouck..	Declerck	Plancke.....	Blaevoet
ılschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau	Goudaert....	Boudeweel, Bollengier.....	Wykaert Markant.
ı-Hergies .	A	Bavai.....	Bavai.....	Hongue	Joli.....	Lelon ..
ınechy....	C	Le Câteau...	Le Câteau ...	Lévêque.....	Delplanque	Jaclin
ınecourt..	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Coursier.....	Francomme ...	Marlet, Desbarbieux
dain.....	V	Bouchain....	Bouchain....	Caudmont ..	Dieulot.....	Delebecque
naing....	D	Marchiennes.	Somain	Brassart.....	Bridoux.....	Dessauvage
ıdain.....	A	Bavai.....	Bavai.....	Lécuyer.....	Bourlart.....	Dennetières.
ıplin.....	L	Seclin.....	Seclin.....	Durot.....	Marchand	Decottignies.
ıplines ...	L	Armentières.	Armentières.	Lutun.....	Sion, Woussen.	Honcke.
ıtkerque..	H	Steenvoorde .	Steenvoorde.	Castelyn	Vanlichtervelde .	Depecker.
mille	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Vernaelde...	Dewulf.....	*V. Bergues.*

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Illies	L	La Bassée	La Bassée	Leroy	Rigaut	Testelin.
Inchy	C	Le Câteau	Le Câteau	Gabet	Boulet	Dransart, Lefebv
Iwuy	C	Cambrai-E.	Bureau	Queulain	Fiévet, Derieux	Dehaisnes, Del court.
Jenlain	A	Le Quesnoy-O	Bureau	Bassez	Couvreur	Clarisse.
Jeumont	A	Maubeuge	Bureau	Riche	Ronflette	Montay.
Jolimetz	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Poirette	Rousseau	Lancelle.
Killem	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreeuw	Cornette	Martin.
La Bassée	L	La Bassée	Bureau	Cousin	Crespel et Muine-Guilbert	Leblon.
La Flamengrie	A	Bavai	Bavai	Philippe	Duhot	Danel.
La Gorgue	H	Merville	Bureau	Cattoir	Lefer, Ridez	Ruyssen.
La Groise	C	Le Câteau	Catillon	N....	N....	Menet.
Lallaing	D	Douai-N.	Raches	Parent	Houseaux	Lefebvre, Nuys.
La Longueville	A	Bavai	Bavai	Amaurin	Deparis	Delvallée.
Lambersart	L	Lille-O.	Lille	Bailly	Wambre	Cazier.
La Madeleine	L	Lille-C.	Id.	Crépelle	Tembremande, Galley	Blanquart, Batonnier
Lambres	D	Douai-O.	Douai	Trannin	Mazet	Heughebart.
Landas	D	Orchies	Orchies	Leprêtre	Baumain	Batteur.
Landrecies	A	Landrecies	Bureau	Bonnaire	Minon, Montagne, Droisy	Blondel, Leman, Watrin.
La Neuville	L	Pont-à-Marcq.	Thumeries	Bernard	Denneulin	Pluchart.
Lannoy	L	Lannoy	Bureau	Defrennes	Mulliez, deWailly	Destombes.
La Rouillies	A	Avesnes-S.	Etrœungt	Contesse	Courbet	Dransart
La Sentinelle	V	Valencienn.-S	Trith-St-Léger	Laurette	Martin, Dumont	Wattel.
Lauwin-Planeque	D	Douai-O.	Douai	Millecamps	Hurtaux	Claisse.
Le Câteau	C	Le Câteau	Bureau	Loze	Basquin, Ponsin	C. Wallez.
Lecelles	V	St-Amand (r. g.)	St Amand	Bouchart	Legrand	Haune.
Lécluse	D	Arleux	Arleux	Branque	Dubois	Richez.
Lederzeele	Dk	Wormhoudt	Watten	Debroucker	Devynck	Franhois, Dezeur
Ledringhem	Dk	Id.	Esquelbecq	Caillian	Castier	Gryson.
Leers	L	Lannoy	Lannoy	Salembier	Ducatillon, Hespel	Drubay, Bricout
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque	Baeckeroot	Lenoir	Monsteriet.
Le Maisnil	L	Haubourdin	Fournes	Bartier	Carlier	Cornille.
Le Quesnoy	A	Le Quesnoy	Bureau	Dubois	Hautcœur, Carlier	Lotte, Regrigny.
Lesdain	C	Marcoing	Masnières	Leroy	Dorchin	Gonthier.
Les Moëres	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier	Regodt	Decherf.
Lesquin	L	Seclin	Lille.	Descat	Taffin	Crépin.
Leval	A	Berlaimont	Berlaimont	Désoblain	Bois	Martin.
Lewarde	D	Douai-S.	Douai	Béharelle	Simon	Mascret.
Lezennes	L	Lille-S.-E.	Lille.	Lefebvre	Delemar	Legrand.
Lez Fontaines	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Biérent	Lefebvre	Lamour.
Liessies	A	Id.	Id.	Lhomme, Ch.	Largillière	Vallez.
Lieu-St-Amand	V	Bouchain	Bouchain	Margerin	Gossez	Lécuyer.
Ligny	C	Clary	Clary	Bauchard	Leduc-Delaporte.	
Ligny	L	Haubourdin	Fournes	De Garsignies	Foucart	*V. Beaucamps*

BIBLIOTECA·BOU·LANA·

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Lille.....	L	Lille.....	Bureau.....	JulesDutilleul	Morisson, Rigaut, Werquin, Mercier et Géry Legrand	Voir au chapit des Cultes
Limont-Fontaine	A	Maubeuge...	Hautmont...	Vincent.....	François	Telliez.
Linselles	L	Tourcoing-N.	Bureau.....	Dhalluin	Ducatteau, Demarcq	Debrabant, Ledi Verstraete.
Locquignol ..	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Jouvenaux...	Douyet.....	Lesnes.
Loffre.....	D	Douai-Sud...	Montigny.....	Blanchart ...	Debève.....	*V. Montigu*
Lomme.....	L	Haubourdin..	Bureau.....	Becquart....	Bailleux, Becquet	Berteloot, Delsa bre, Baelde.
Lompret.....	L	Quesnoy-s.-D	Lille.....	Lesage.....	Destombes	Meurillon.
Looberghe...	Dk	Bourbourg...	Bourbourg...	Hocquette ...	Cockenpot.....	Maes.
Loon.....	Dk	Gravelines...	Gravelines...	Coquillier ...	Longueval.....	Brousse.
Loos	L	Haubourdin..	Bureau.....	Billon, ✲....	Soufflet, Denoyelle...	Bodin, Michai Riche.
Lourches....	V	Bouchain....	Id.	Flament.....	Lecouffe, Dertelle	Wallard.
Louvignies-Baval	A	Bavai.....	Bavai.....	Maudron	Peyron.....	*V. Bavai.*
Louvignies-Quesn	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Bruneau.....	Wattremez	Dewez.
Louvil.....	L	Cysoing.....	Cysoing.....	Damide.....	Olivier	Ducarin.
Louvroil.....	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Flamet.....	Laurent, Prevot.	Laurent.
Lynde	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Wambergue.	Baey	N...
Lys-lez-Lannoy.	L	Lannoy.....	Lannoy.....	Delannoy....	Hespel, Echevin.	Lécuyer.
Maing	V	Valencienn.-S	Valenciennes.	Plichon André.	Collet.....	Rouez.
Mairieux	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Blavier	Manfroy.....	Bégain.
Malincourt ..	C	Clary	Walincourt..	Décaudin....	Dessenne.....	Dumoulin.
Marbaix.....	A	Avesnes-S...	Avesnes.....	Wéry.....	Bertaux.....	Clavier.
Marchiennes-C..	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Dussart	Lesens.....	Mouque
Marchiennes-V..	D	Id.	Bureau.....	Maton	Hubert, Rocquet.	Richard, Desm
Marcoing....	C	Marcoing....	Id.	Dron	Bidaux.....	Leriche
Marcq.....	D	Arleux.....	Aniche.....	Wiart	Fournet.....	Degruson
Marcq-en-Barœul	L	Tourcoing-S.	Bureau.....	Ducrocq✲...	Delesalle, Roussel	Guillamot, H wen, Ruckebus Frémaux.
Mardyck.....	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque...	Cocquillier ..	Mormentyn.....	Dekytspotte
Maresches. ..	A	Le Quesnoy-O	Artres	Frémaut.....	Sueur.....	Cambreleng
Maretz.....	C	Clary.....	Busigny.....	Poete-Taisne.	Lefebre, Lantoine....	Bordoduc.
Marly.....	V	Valencienn.-E	Valenciennes.	Weil.....	Druesne	Dubus.
Maroilles....	A	Landrecies...	Bureau.....	Azambre	Jabouille.....	Desruelles, Vai
Marpent.....	A	Maubeuge...	Jeumont.....	Hennequart..	Tilmant.....	Mortreux.
Marquette ...	L	Lille-Ouest ..	Lille.....	Despreis.....	Desrumaux, Goeman.	Dupont.
Marquette ...	V	Bouchain....	Bouchain....	Cachera, J...	Cachera, J.-B...	Comère.
Marquillies ..	L	La Bassée ...	Fournes.....	Coget.....	Brunel.....	Millescamp
Masnières....	C	Marcoing....	Bureau.....	Charlet	Thobois.....	Pollet.
Masny.....	D	Douai-Sud...	Montigny....	Fiévet, O✲..	Herbage.....	Labitte.
Mastaing	V	Bouchain....	Lourches....	Coquelle	Miens.....	Detourmignies.
Maubeuge ...	A	Maubeuge...	Bureau.....	Horrie	Herbecq, N	LasselinHanno
Maulde	V	St-Amand (r. g.)	Mortagne....	Hornez Albéric.	Dutrieux.....	Baligand.
Maurois.....	C	Le Câteau...	Le Câteau ...	Taine.....	Lemaire.....	Charles.
Maxinghien..	C	Id.	Id.	Warin.....	Minaux.....	Wyart.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Mecquignies .	A	Bavai.	Bavai.	Martin	Carlier.....	Loyez.
Mérignies....	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lecouffe	Hennart	Goeman
Merkeghem..	Dk	Wormhoudt..	Bollezeele....	Desmidt.....	Missiaen.....	Sapelier.
Merris	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Delbecq fidèle	Dubacle	Deyne.
Merville.....	H	Merville.....	Bureau.....	Bouillez, ✲..	Delassus, Grillet.	Becquart
Meteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Leurs.....	P. Becuwe, B. Becuwe	Ruckebusch Vanwaelscapp
Millam.	Dk	Bourbourg...	Watten.....	Porteman....	Vandenbavière..	Hemelsdael.
Millonfosse...	V	St-Amand (r. g.)	Hasnon	Mouy	Bauduin.....	*V. Hasnon.*
Mœuvres	C	Marcoing....	Cambrai	Foulon, Ph...	Pagniez	Hébert
Monceau-St-W.	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Mercier.....	Bosseau	Donce.
Monchaux ...	V	Valencienn.-S	Valenciennes	Lanselle.....	Horin.....	Cattelin.
Monchaux ...	L	Pont-à-Marcq	Thumeries ..	Mathis.....	Ployart.....	Démarescaux
Monchecourt.	D	Arleux.....	Aniche.....	Darthenay...	Héroguez.....	Dewitte.
Mons-en-Bar.	L	Lille-N.-E...	Lille.....	Delemar.....	Dewas	Derode.....
Mons-en-Pév.	L	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Boutry.....	Carpentier.....	Deregnaucourt,
Montay	C	Le Câteau ...	Le Câteau ...	Wanaique...	Dupont	Mériaux.
Montigny....	C	Clary.	Clary.	Tamboise....	Pruvot	Leveaux.
Montigny....	D	Douai-Sud...	Bureau	Dovillers	Legrand.....	Wautiez.
Montrécourt..	C	Solesmes.	Saulzoir.....	Thomas.	Tétart	Veys..
Morbecque...	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Claudorez ...	Degroote,Béquart	Staelen, Hamez Hardeman.
Morenchies ..	C	Cambrai-O..	Cambrai.....	Bonnel.....	Lesage.....	*V. Tilloy.*
Mortagne....	V	St-Amand (r. d.)	Bureau.....	de Bretagne.	Decourrières....	Margerin,
Mouchin	L	Cysoing.....	Orchies.....	Varlet.....	Dumoulin	Hennino.
Moustiers....	A	Trélon	Trélon	Hancart.....	Vaaghelle.....	Imbert.
Mouveaux ...	L	Tourcoing-S.	Tourcoing...	Bourgois	Lepers, Lecrart.	Deleruyelle, Debacker.
Naves.....	C	Cambrai-Est.	Cambrai.....	Lemaire	Fouquet.....	Mutel.
Neuf-Berquin.	H	Merville.....	Estaires.	Petitprez. ...	Pruvost.....	Coevoet.
Neuf-Mesnil..	A	Bavai.	Maubeuge. ..	Roez.....	Prévot.....	Lallemant.
Neuville	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Jacquemart..	Capelliez.....	Seckeel.
Neuville en-Ferr	L	Tourcoing-N.	Tourcoing...	Ghestem	Cau-Carette, D'halluin	Prince, Dupont.
Neuville-St-Remi	C	Cambrai-O..	Cambrai	Ledoux.....	Derly	Felmy.
Neuville-s.-l'Esc.	V	Bouchain....	Bouchain....	Fauville.....	Flament.....	Sapelier.
Neuvilly.....	C	Le Câteau ...	Le Câteau...	Robert.....	Watremez. Facon	Dapvril.
Nieppe.....	H	Bailleul-N-E.	Armentières.	Loridan.	Delcour.....	Schacht, Beheydt, Laurent
Niergnies....	C	Cambrai-E...	Cambrai.....	Telliez	Masclet	Feucherolles.
Nivelle.....	V	St-Amand (r. g.)	St-Amand...	André	Monnier.....	Ficheux.
Nomain	D	Orchies	Orchies	Lemaire.....	Dorchies	Demarescaux, Caille.
Noordpeene..	H	Cassel.....	Cassel	Duvet.....	Marquis.....	Devos, Vandendriesche.
Noyelles.....	A	Berlaimont ..	Maroilles....	Belot, Nicolas	Lécaillez.....	Costenoble.
Noyelles.....	C	Marcoing....	Cambrai.....	Crépin, ✲...	Dherbécourt....	Mazingue.
Noyelles.....	L	Seclin	Seclin.....	Debuchy	Chivoret.....	Billiau.
Noyelles-s.-Selle	V	Bouchain.. .	Bouchain....	Oudart.....	Flament.....	Dubus.
Obies.....	A	Bavai.	Bavai.....	Duhot.....	Deghaye	Nacfer.
Obrechies ...	A	Maubeuge...	Maubeuge...	Butin-Martial	Dutremée Fidèle	Denis.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRE du Culte.
Ochtezeele...	H	Cassel.....	Arnèke	Outerleys....	Cardon.....	Delautre.
Odomez.	V	Condé.....	Fresnes.....	Bocquet.....	Tricart	Delahousse
Ohain	A	Trélon	Trélon	Bastien.....	Hanoteau.....	Desilve.
Oisy.....	V	Valencienn.-S	Valenciennes.	Miroux.....	Legros.....	Defrance, Scri
Onnaing.....	V	Valencienn.-E	Bureau.....	Brabant.....	Fréville, Leblanc	Lefebvre.
Oost-Cappel .	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Vermersch...	Rabat.....	Lobbedez.
Orchies	D	Orchies	Bureau.....	Sturne.....	Dufossé, Coez...	Flament.
Ors.....	C	Le Câteau ...	Le Câteau. ..	Wuillot	Deprez.....	Mouque.
Orsinval.....	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Carpentier...	Denimal	Preuvost.
Ostricourt. ..	L	Pont-à-Marcq.	Carvin.....	Dubois.....	Lefebvre.	Averlant.
Oudezeele...	H	Steenvoorde .	Cassel	Blaevoet, J.-B	Decroocq.....	Spanneut.
Oxelaëre	H	Cassel.....	Id.	Joos	Faes.....	Yandenabe
Paillencourt..	C	Cambrai-O ..	Iwuy	Gamez.....	Delmotte.....	Delagarde.
Pecquencourt	D	Marchiennes.	Montigny	Sion	Dussart.....	Caron.
Pérenchies...	L	Quesnoy-s.-D.	Lille.....	Pollet.....	Decottignies	Darras.
Péronne.....	L	Cysoing.	Cysoing.	Deffontaine...	Delval.....	Segon.
Petite-Forêt .	V	Valencienn.-N	Anzin.....	Douchy	Lobert.....	*V. Aubry.*
Petite-Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque ..	Deschamps ..	Cardock.....	Delaeter, Lacq ment.
Petit-Fayt ...	A	Avesnes-S ...	Cartignies...	Rousseaux...	Lebon.....	Richard ...
Phalempin ..	L	Pont-à-Marcq.	Bureau	Coget.....	Thérin.....	Duriez.
Pitgam.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Decroocq. ...	Stevenoot	Maes, Bernaert
Poix	A	Le Quesnoy-E	Englefontaine	Williot.....	Fignier.....	Griffon.
Pommereuil..	C	Le Câteau. ..	Le Câteau. ..	Seillier.....	Manesse	Doby.
Pont-à-Marcq	L	Pont-à-Marcq	Bureau.....	Bulteau.	Six.....	Lefebvre.
Pont-sur-Sambre	A	Berlaimont ..	Berlaimont ..	Descamps ...	Burier.....	Wallez.
Potelles.	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Dusartel.....	Cacheux.....	*V. Villereau*
Pradelles....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Didier	Debrak.....	Drieux.
Prémesques..	L	Armentières.	Lomme.....	D'Hespel de Flencques.....	Lesage.....	Boone
Préseau.	V	Valencienn.-E	Valenciennes	Dassonville. .	Chuffart.....	Bonduelle.
Preux-au-Bois	A	Landrecies...	Landrecies...	Boulmont ...	Ternant.....	Humez.
Preux-au-Sart	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Monchicourt .	Dehove.....	Malaquin.
Prisches.....	A	Landrecies...	Landrecies...	Godfrin Manesse.	Godfrin-Huget ..	Carpentier.
Prouvy.....	V	Valencienn.-S	Denain.....	Haudegond. .	Miroux.....	Declerck.
Proville.....	C	Cambrai-O ..	Cambrai.....	Crépin, Ch.-P	Dinoir.....	Brunet.
Provin	L	Seclin.....	Carvin.....	Defrance	Duriez	Delgorge.
Quaëdypre...	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Labaeye	Delater	Debavelaer
Quarouble ..	V	Valencienn.-E	Onnaing.....	Alglave	Joly, Maizière...	Lambelin.
Querenaing..	V	Valencienn.-S	Valenciennes.	Tamboise ...	Danhiez.....	Saffroy.
Quesnoy-s.-Deûle	L	Quesnoy-s.-D.	Bureau.....	Dhalluin	Fauvarque, Poullier-Couvreur	Plouy, Vanrech Bultot.
Quiévelon...	A	Maubeuge. ..	Cousolre.....	Mengal.....	Willot.....	*V. Aibes.*
Quiévrechain	V	Valencienn.-E	Crespin	Lenglet.....	Cartry	Sémoulin, Liéna
Quiévy	C	Carnières....	Bureau.....	Delcroix	Defadœulle, Davaine	Dauwerchain
Raches.....	D	Douai-O.....	Id.	Denisse	Delcleve	Gadenne, Chava
Radinghem..	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Lernould	Danjou	Quentin.
Raillencourt.	C	Cambrai-O...	Cambrai.....	Desvignes...	Desvignes, Elie.	Lecu.
Raimbeaucourt..	D	Douai-O.....	Raches.....	Dupuis... ..	Deroubaix.....	Delplanque.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte.
Rainsars.....	A	Trélon	Sains	Stincq.....	Péronne	Anzelot.
Raismes	V	St-Amand (r. d.).	Bureau	Raux	Prudhomme, Wuibaux	Rogie, Ducateau Louys.
Ramillies.....	C	Cambrai-Est .	Cambrai	Vasseur.....	Germe	Houssoy.
Ramousies ..	A	Avesnes-N ...	Sains.	Rousseau....	Naveau	Leynaert.
Raucourt....	A	Le Quesnoy-E	Englefontaine....	Guyot	Caudrelier	*V Englefontaine.*
Recquignies .	A	Maubeuge...	Jeumont.....	Delforge	Meurisse	Dubuisset.
Rènescure...	H	Hazebrouck..	Bureau.....	Sockeel	Cafler.....	Kerckove,Deheene Vandermersch
Reumont....	C	Le Câteau ...	Le Câteau....	Passet	Devigne.....	Delassue.....
Rexpoëde ...	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Dewaele	Cornette	Baert.
Ribécourt ...	C	Marcoing....	Marcoing....	Delcroix.....	Boulanger	Ledoux .....
Rieulay	D	Marchiennes .	Marchiennes	Houseaux . .	Williatte	Mouque.
Rieux.....	C	Carnières ...	Bureau.....	Mairesse	Wilmot	Bresson.
Robersart...	A	Landrecies ..	Landrecies...	Pauplaire...	Legrand	Baligand.
Rœulx.....	V	Bouchain....	Louiches....	Robert.....	Lombart	Delattre
Rombies et March	V	Valencien.-E.	Valenciennes	Debièvе....	Roger.....	Manouvrier.
Romeries ...	C	Solesmes....	Solesmes....	Bourson.....	Moine.....	Porez.
Ronchin	L	Lille-Sud-Est.	Lille.....	Dubuisset ...	Descarpentries..	Delsars.
Roncq	L	Tourcoing-N..	Bureau	Bonduel.....	Catteau, Delahousse..	Delehaye, Villain
Roost-Warendin.	D	Douai-Ouest .	Raches.....	Bernard.....	Pinquet	Gillis.
Rosendaël (le)	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque ..	Schodduyn ..	Ponseel, Ducrocq	Bouden, Thooris
Rosult	V	St-Amand (r. g.).	St-Amand ...	Detourmignies...	Legrand...	Castelain.
Roubaix	L	Roubaix.....	Bureau.....	Daudet.....	Morel,Leloir,Delporte-Bayart, Allard, Godefroy	Berteaux, Évrard Gontier, Thomas Plancke
Roucourt....	D	Douai-Sud ...	Douai.....	Becquet de Mégille	Gourdin.....	Garçon.
Rousies.....	A	Maubeuge ...	Maubeuge ...	Hensell	Olivier, Grégoire	Delcambre.
Rouvignies ..	V	Valencien.-S.	Denain.....	Landrieu . ..	Delille	*V. Provy.*
Rubrouck ...	H	Cassel	Arnèke.....	Bogaert	Leurs.....	Legrain
Ruesnes	A	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Camaret	Bruyère.....	Demont.
Rumegies ...	V	St-Amand (r.g.)..	St-Amand....	Robert.....	Lejeune.....	Delporte
Rumilly	C	Marcoing....	Cambrai	Leriche	Lempereur	Ségard.
Sailly	C	Cambrai-O...	Id.....	Richard	Brunelle	Esquise.
Sailly.....	L	Lannoy	Lannoy.....	Bouchery ...	Deleplanque	Delvallée.
Sainghin-en-Mél.	L	Cysoing.....	Ascq.....	Pollet	Delebarre	Deleporte.
Sainghin-en-W ..	L	La Bassée ...	Fournes.....	Binauld	Pierreuse	Brassart, Facon.
Sains.....	A	Avesnes-Sud.	Bureau	Leclercq	Dubois, Révelart	Lobry.
St-Amand ...	V	St-Amand ...	Id	Bruneau Flour	Julien, Davaine .	Duriez.
St-André....	L	Lille-Ouest ..	Lille.....	Legrand.....	Bailly.....	Dezitter.
St-Aubert ...	C	Carnières....	Iwuy	Canonne	Duez, Leriche...	Villain.
St-Aubin	A	Avesnes-Nord	Avesnes	Willot.....	Lermusieau	Renard.
St-Aybert....	V	Condé	Condé	Joisse	Thomas.....	Viviers.
St-Benin	C	Le Câteau...	Le Câteau. ..	Millot	Vatin.....	Loubert.....
St-Georges...	Dk	Gravelines ..	Gravelines ..	Louf, P.....	Louf, O.....	Fockenbergh
St-Hilaire....	A	Avesnes-Nord	Avesnes	Lécuyer	Siron	A. Coquelet.
St-Hilaire....	C	Carnières....	Carnières ...	Defaux-Méresse..	Dépommier.....	Bécart.
St-Jans-Cappel...	H	Bailleul-N.-E.	Bailleul.....	Becue.....	Naeye	Plaetevoet, Pouwels.
Ste-Marie-Cappel	H	Cassel	Cassel.....	Dequidt.	Werkyen.....	Despicht.

NOMS des MMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
lartin....	C	Solesmes ...	Solesmes....	Lecerf.....	Hegot.....	Lecuppre.
lomelin...	Dk	Bourbourg...	Watten.....	Castier.....	Massart.....	Desmis.
errebrouck..	Dk	Id.	Bourbourg ..	Dereudre....	Bollart.....	Plouvier.
Pol.....	Dk	Dunkerque-O.	Dunkerque ..	Vancauwembergh	N.....	Desodt.
ython....	C	Solesmes....	Solesmes....	Robert-Bracq.	Cardon.....	Decalonne.
imy-Chauss-	A	Berlaimont ..	Avesnes.....	Martin	Lapostolle.....	Corneil.
imy-mal-B..	A	Maubeuge...	Hautmont ..	Juste.....	Drapier.....	Brogniet.
aulve....	V	Valencien.-N.	Valenciennes	Jacqmarcq...	Mustelier.....	Delgrange.
ouplet...	C	Le Câteau ...	Le Câteau ...	Delay.....	Millot, Cloest....	Barbier.
ivestre-Cap.	H	Steenvoorde..	Steenvoorde..	Gantois	Balloy	Vanheegher.
'aast.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Langrand....	Millot.....	Loquet.
Vaast....	A	Bavai	Bavai.....	Coulmont.. .	Delfosse.....	Defontaine.
sches «..	D	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy..	Boulangé....	Monier.....	Malaquin.
mé	L	La Bassée ...	La Bassée....	Danel.....	Dubrulle, H	Degruson.
néon.....	D	Orchies	Orchies.....	Herbomez ...	Broutin	Ducornetz.
court....	C	Cambrai-O...	Cambrai.....	Rodriguez....	Delsaux.....	Dufour.
tes	L	Haubourdin..	Haubourdin..	G. Bernard ..	Coustenoble	Reumaux.
et-Rosières..	V	St-Amand (r. g.).	St-Amand ...	Doby.....	Couteau.....	Cauderlier.
-Poteries.	A	Solre-le-Châl.	Bureau....	Dubois.....	Contesse, Manfroid...	Bottiaux.
egnies...	A	Berlaimont ..	Berlaimont...	Flament.....	Stoclet.....	Lepers.
ltain.....	V	Valencien.-E.	Valenciennes	Hamoir, ✲ ..	Moty.....	Quintin de Ker-cadio.
lzoir	C	Solesmes....	Bureau.....	Boulogne....	Canonne.....	Delrue.
ourg.....	V	Valencien.-E.	Valenciennes	Hiolle.....	Descamps	Plouvier.
lin	L	Seclin.....	Bureau.....	Desurmont ..	Pinte et Coez ...	Hutin.
ignies...	C	Clary.....	Walincourt ..	Delhay.....	Givry.....	Delecambre.
neries....	A	Avesnes-N. ..	Avesnes.....	Ducarne.....	Déquenne	Duquesne.
nousies...	A	Id.	Id.....	Wagnier	Plottaux	Laurette.
meries...	A	Le Quesnoy-O	Artres	Dervilers....	Lanselle.....	Delebarre.
uedin....	L	Haubourdin..	Haubourdin..	Philippo	Sis.....	Pladys.
anvillers..	C	Carnières....	Cambrai.....	Taisne	Lenoir.....	Harbonnier.
cus	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Justice	Cousvn.....	Cornette.
.....	D	Douai-Nord ..	Douai.....	Renard.....	Anache-Théry et Sau-vage.....	Deleflie.
x.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Poublanc....	Dousselaere.....	Lotten.
smes....	C	Solesmes....	Bureau.....	Carliez.....	Menard, Petit...	Rousselle.
e-le-Chat.	A	Solre-le-Châl.	Id	Legrand-Bever .	Bever, Lamelin .	Echevin.
innes....	A	Id.	Solre-le-Châl.	Flament.....	Leporcq.....	Gilleron.
ain.....	D	Marchiennes.	Bureau.....	Morelle.....	Vandeville. Pagniez..	Buzin, Claie, Bernaert.
maing...	C	Solesmes....	Solesmes....	Bruyère.....	Vinoix.....	Coutelle.
cker.....	Dk	Bourbourg...	Bourbourg...	Vandevelde..	Depoers.....	Deschodt.
ple	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck ..	Fovez E.....	Fovez M.....	Braets.
nbecque.	H	Hazebrouck-S	Id	Deram	Deroo.....	Delattre
ne.....	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Dantu Géry..	Woets.....	Cockempot.
nvoorde..	H	Steenvoorde..	Bureau.....	Mortier.....	Outters. Dufour .	Pauwels, Papegeay, Weexsteen Lefrançois, Leleu Legrand, Becq.
nwerck ..	H	Bailleul N.-E.	Id	Plouvier.....	Hennion, Weillaert...	Desmedt.
zeele....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Deswarte....	Ruckebusch.....	Cailliez.
ières-en-T..	A	Avesnes-N. ..	Avesnes.....	Witrant, Isid.	Nécaille	

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	NOMS du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	NOMS DES ADJOINTS.	NOMS DES MINISTRES du Culte
Taisnières-sur-H.	A	Bavai.....	Bavai.....	Brasseur....	Auquier.....	Millot, Hasbrouck
Templemars.	L	Seclin.....	Seclin.....	Gossart.....	Caby.....	Bernard.
Templeuve. .	L	Cysoing.....	Bureau.....	Baratte.....	Crombez, Dubreucq..	Carlier, Clais
Terdeghem..	H	Steenvoorde.	Steenvoorde .	Boone.....	Colpaert.....	Yden.
Téteghem....	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque...	Kyndt.....	Hubert.....	Deschildt.
Thiant.....	V	Valenciennes-S..	Denain.....	Mariage.....	Bertout.....	Dutriex.
Thiennes....	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck..	Catoire.....	Apourceau....	Pruvot.
Thivencelles.	V	Condé.....	Condé.....	Plaquet.....	Piérart.....	Gravelaine.
Thumeries ..	L	Pont-à-Marcq.	Bureau.....	Coget.....	Duquesne.....	Dorlencourt.
Thun.....	V	St-Amand /r.-g.).	Mortagne....	Robart.....	Broquet.....	Talbroux.
Thun-l'Evêq.	C	Cambrai-Est.	Iwuy.....	Charlet.....	Allard.....	Desmons.
Thun-St-Martin..	C	Id.....	Iwuy.....	Miroux.....	Chevalier.....	Jacquart.
Tilloy.....	C	Cambrai-O .	Cambrai....	Leleu.....	Faille.....	*V. Neuville-sur-I*
Tilloy.....	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricquet....	Debrabant....	*V. Brillon*
Toufflers. ...	L	Lannoy.....	Lannoy.....	Cimetière...	Fin.....	Dehuy.
Tourcoing...	L	Tourcoing...	Bureau.....	Roussel - Defontaine...	J. Leblan, Debuchy, Dervaux.	Simon, Vanbocksael Marchant Vaillant.
Tourmignies.	L	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Cambier.....	Coget.....	Rigaux.
Trélon.....	A	Trélon.....	Bureau.....	Ansieau.....	Mercier, Van Rossein.	Larsonneur, Dhenry.
Tressin.....	L	Lannoy.....	Ascq.....	Fourmestraux	Deponthieux....	Helle.
Trith-St-Léger...	V	Valenciennes-S..	Bureau.....	Sirot.....	Cacheux.....	Fosset, Wattel
Troisvilles...	C	Le Câteau...	Le Câteau...	Rigaut.....	Lesage.....	Bruaux.
Uxem.....	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque..	Davrou.....	Sappen.....	Massiet.
Valenciennes	V	Valenciennes	Bureau.....	Bultot.....	Beauvois, Debaralle..	Voir au chapitre des cultes.
Vendegies-au-B..	A	Le Quesnoy-E	Englefontaine	Gabet.....	Pavot.....	Corbier.
Vendegies-s.-Ec.	C	Solesmes....	Solesmes....	Bracq.....	Lecompt.....	Caullier.
Vendeville ..	L	Seclin.....	Lille.....	Van der Straeten	Delattre.....	Pionnié.
Verchain et Maug	V	Valenciennes-S..	Valenciennes	Dupont.....	Quarez.....	Dedoncker.
Verlinghem..	L	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Ghestem....	Mélisse.....	Verheaghe.
Vertain.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Dubois.....	Drecq.....	Delcroix.
Vicq.....	V	Condé.....	Fresnes.....	Richard.....	Couteau.....	Coiltot.....
Viesly.....	C	Solesmes....	Solesmes....	Depreux.....	Dehen.....	Dumoulin, Delrue
Vieux-Ber uin..	H	Bailleul-S-O..	Bureau.....	Biebruyck...	Podvin, Potié....	Dekeister, Vanrechen. Dedryver.
Vieux-Condé.	V	Condé.....	Condé.....	Dupas.....	Scohier, Rousseau	Gruson Paris.
Vieux-Mesnil.	A	Berlaimont..	Berlaimont..	Forest.....	Blanchard.....	*V Boussières*
Vieux-Rengt.	A	Maubeuge...	Villers-si r-Nicole	Andre.....	Bosquet.....	Dorlencourt.
Villereau....	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Déparis.....	Dutrieux.....	Huart.
Villers-au-Tertre.	D	Arleux.....	Douai.....	Grivillers...	Bazin.....	V. Mouchecourt.
Villers-Campeau.	D	Marchiennes.	Somain.....	Chevaillier..	Blondeau.....	*V. Somain.*
Villers-en-Cauch.	C	Carnières...	Iwuy.....	Cardon.....	Rappe.....	Plet·
Villers-Guislain..	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Vitté.....	Dubois.....	Broux.
Villers-Outreau..	C	Clary.....	Walincourt..	Simon.....	Passet, Estevez.	Lecœuvre, Vendeville
Villers-Plouich..	C	Marcoing....	Gouzeaucourt	Loubry.....	Bisiaux.....	Rogie.
Villers-Pol...	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy..	Carpentier...	Duroux.....	Barbet.
Villers-sir-Nicole	A	Maubeuge...	Bureau.....	Tellier.....	Pronier.....	Dubrulle.
Volkerinckhove..	Dk	Wormhoudt.	Bollezeele....	Debroucker..	Marquis.....	Werkeyn.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondt.	du CANTON.	BUREAU DE POSTE duquel chaque commune dépend.	NOMS DES MAIRES.	ADJOINTS.	MINISTRES du Culte.
Vred	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Deneuvillers.	Thuilliez	Venreust..
Wahagnies ..	L	Pont-à-Marcq.	Carvin	Vallois.....	Marquant	Dupire....
Walincourt ..	C	Clary	Bureau.....	Proy.....	Martin, Galiègue	Morelle ...
Wallers	A	Trélon	Trélon	Paul.....	Boudry	Delassus.
Wallers	V	Valencien-N..	Valenciennes.	Bertaux.....	Chevalier, Wallez. ..	Dubus.
Wallon-Cappel .	H	Hazebrouck-N	Hazebrouck..	Devos.....	Deseure	Solomé
Wambaix .:.	C	Carnières ...	Cambrai	Delacourt....	Lefebvre.....	Bulteau.
Wambrechies	L	Lille-Ouest ..	Bureau.....	Sénélar.....	Béhague, Delos..	Destombes.
Wandignies et H.	D	Marchiennes.	Marchiennes.	Mottet	Faidherbe.....	Vallez.
Wannehain..	L	Cysoing.	Cysoing.....	Descamps J.-B	Descamps	Durieux.
Wargnies-le-Gr..	A	Le Quesnoy-O	Jenlain.....	Dervaux	Picry	Carlier.
Wargnies-le-Petit	A	Id.....	Le Quesnoy..	Colmant, F..	Dremaux.	Dernoncour
Warhem	Dk	Hondschoote.	Bergues.....	Galle.....	Didier	Baudens, Decr
Warnêton B .	L	Quesnoy-s.-D.	Comines.....	Vermès	Parez	*V. Deulém*
Warnêton-S..	L	Id.....	Id.....	Ghestem	Spillart	*Id.*
Wasnes-au-Bac ..	V	Bouchain....	Bouchain....	Valet.....	Bétrencourt	Mullier.
Wasquehal ..	L	Roubaix.....	Lille.....	Droulers	Brulois, Lagache	Boedt, Desseli
Watten	Dk	Bourbourg...	Bureau.....	Duriez	Pannier	Boedt.
Wattignies ..	A	Maubeuge ...	Maubeuge...	Carnoye.....	Dubray	*V. Damou*
Wattignies ..	L	Seclin	Seclin.....	Hocedez.....	Waymel, J.-B..	Vanalderwere
Wattrelos ...	L	Roubaix	Bureau.....	Deldalle.....	Delcroix, Dhalluin	Lejeune, Basi
Wavrechain-s-D.	V	Bouchain....	Denain	Leduc.....	Cheminais.....	*V. Denain*
Wavrechain-s-F..	V	d.....	Bouchain....	le Bon Lahure	Dolet	Lavechin.
Wavrin	L	Haubourdin..	Fournes.....	Cte O.d'Hespel	Conia, Liénard .	Dhinaut, Ver
Waziers.....	D	Douai-Nord ..	Douai.....	Béhague	Leblanc	Leroy.
Wemaers-Cappel.	H	Cassel	Cassel	Looten.....	Barbier	Barbry.
Wervicq-Sud.	L	Quesnoy-s.-D.	Comines.....	St-Léger.....	Van Elslande, Flipo ..	Roussel.
West-Cappel.	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Chocqueel...	De Lylle	Vanbever.
Wicres	L	La Bassée...	Fournes.....	Brasme	Lézie	Bonduel.
Wignehies...	A	Trélon	Bureau.....	Réal.....	Sterbecq, Dupont.....	Bernaux, D camps.
Willems.....	L	Lannoy	Baisieux	Truffaut.....	Dufermont.....	Feuillet.
Willies.....	A	Trélon	Solre-le-Châl.	Cuisset, F ...	Boutlée	*V. Liessies*
Winnezeele..	H	Steenvoorde .	Steenvoorde .	Verriele.....	Goussen.....	Huyser.
Wormhoudt .	Dk	Wormhoudt .	Bureau.....	Dehaene	Haelewyn, Bécuwe..	Delanghe.
Wulverdinghe ..	Dk	Bourbourg ..	Watten.	Drieux.....	Beyaert	Porreye.
Wylder	Dk	Bergues.....	Bergues.....	Bauden	Schipman	Cortyl.
Zeggers-Cappel..	Dk	Wormhoudt .	Esquelbecq ..	Franchois....	Arnouts.....	Serlooten.
Zermezeele ..	H	Cassel	Cassel	Vandaele....	Decuyper	Vancostenobl
Zuytcoote....	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque ..	Fonteyne....	Debreyne.....	Acke.
Zuytpeene...	H	Cassel	Cassel	Franchois ...	Desmoudt	Salomé.

OCTROIS.

***Etat des communes où des octrois sont établis et du personnel des employés* (1).**

Bergues, M. Vancalis, p. ch.; Bourbourg-Ville, M. Cocquillier, r. c.; Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c.; Coudekerque-Branche, M. Minart, r. c.; Dunkerque, MM. Dufau, p. ch., J. Dalinval, r. c.; Gravelines, M. Deblaecker, r. c.; Hondschoote, M. Debril, r. c.; Petite-Synthe, M. Vingert, r. c.; Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c.; Cassel, M. Ballet, r. c., Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fénard, Aug., r. c.; Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c.; La Gorgue, M. Marsy, r. c.; Merville, MM. Caudron, p. ch.; Leleu, r. c.; Morbecque, M. Castrique, r. c.; Steenvoorde, M. Deneuville, r. c.; Vieux-Berquin; M. Ingelrans, r. c.; Annœullin, M. Lecieux, r, c.; Armentières, MM. Vanoye, p. ch., Joye, r. c.; La Bassée, M. Graffigne, r. c., Bois-Grenier, M. Larose, r. c.; Chapelle d'Armentières, M. Bonte, r. c.; Comines, M. Plamont, r. c.; Erquinghem-Lys, M. Dezitter, r. c.; Halluin, M. Noyelle, r. c.; Haubourdin, M. Nieuviarts, r. c.; Houplines, M. Zuinghedau, r. c.; La Madeleine, M. Delhay, r. c.; Lannoy, M. Lemay, r. c.; Lille, M. Desrousseaux, p. ch.; Fonteyne, r. c.; Loos, M. Bodou, r.; Lomme, M. Ponchaux, r. c.; Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c.; Roncq, M. Pladice, r.; Roubaix, M. Roche, p. ch.; Seclin, M. Olivier, r. c.; Tourcoing, MM. de Geslin, p. ch.; Destombes, r. c.; Wambrechies, M. Ployart, r. c.; Cambrai, MM. Bourigeaud, p. ch., Hardy, r. c.; Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c.; Solesmes, M. Canonne, r. c.; Avesnes, MM. Dubois, p. ch., Barbier, r. c.; Bavai, MM. Lemaire, p. ch.; Lambert, r. c.; Fourmies, M. Hettler, r. c.; Hautmont, M. Jonet, r. c.; Landrecies, M. Cogniot, r. c.; Maubeuge, MM. Biérent, p. ch.; Choinet, Hardy et Pronier, r. c.; Le Quesnoy, M. Collot, p. ch.; Solre-le-Château, M. Lafuite, r. c.; Sars-Poteries, M. Carnoye, r. c.; Aniche, M. Buchet, r. c.; Douai, MM. Daullé, p. ch.; Bachelet, r. c; Orchies, M. Delegrange, r. c.; Flines-lez-Raches, M. Panelle, r.: Anzin, MM. Coderlier, p. ch.. Etcheberry, r. c.; Saint-Amand, MM. Lesage, p. ch.; Roquet, r. c.; Condé, MM. Sturne, p. ch.; Verchain, r. c.; Fresnes, MM. Haye, p. ch., Thibault, r. c.; Lourches, M. Jouglet, r. c.; Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.; Valenciennes, MM. Vanhoestenberghe, p. ch.; Leclercq, r. c.; Vieux-Condé, M. Dazin, recev. intérim.

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article : p. ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

SAPEURS-POMPIERS.

Aux termes du décret du 29 décembre 1875, les corps de sapeurs-pompiers relèvent du ministère de l'Intérieur. — Ils peuvent néanmoins recevoir des armes de l'État ; mais ils ne peuvent se réunir en armes qu'avec l'assentiment de l'autorité militaire. — Les officiers sont nommés pour cinq ans par le Président de la République sur la proposition des Préfets. Les sous-officiers et caporaux sont nommés par les chefs de corps. — Les sapeurs-pompiers se recrutent au moyen d'engagements volontaires de 5 ans parmi les hommes qui ont satisfait à la loi du recrutement ou qui bien qu'appartenant à l'armée active, à la réserve ou à l'armée territoriale, sont laissés ou renvoyés dans leurs foyers. — Ils restent soumis à toutes les obligations que leur impose la loi militaire.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Constant, ✲.

La ville de Douai a aussi un bataillon de cette arme.— *Commandant*, M. Cavroy.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux.

Nous donnons dans la seconde partie de l'annuaire, un sommaire de l'effectif actuel des compagnies et subdivisions existantes.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues, MM. Desoutter; Bourbourg, Letoucq; Dunkerque, Magnero, *commissaire central;* Mouroux, Moser; Gravelines, Buffard.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul, MM. Denis; Hazebrouck, Bertein; Merville, Guillemenet, Estaires, Guyot.

Arrondissement de Lille.

Ville de Lille.—M. Mornave, *commissaire central;* 1er arrond.; M. Arnaud ; 2e arrondiss., M. Correaux ; 3e arrondiss., M. Jagot,

4e arrondiss., M. Gasser; 5e arrondiss., M. Maillart; 6e arrondiss. M. Guilluy; 7e arrondiss., M. Dumarchay; 8e arrondiss., M. Fricaudet; — Armentières, M. Millet; — Comines, M. Foulon; — Halluin, M. Combe: — La Madeleine, M. Henry; — Loos, M. Oudin; — Roubaix, M. Broyer, *commissaire central*; MM. Simon, Jouannigo, Barroyer, *commissaires d'arrondissement*, — Tourcoing, MM. Rembeauville, *commissaire central*; Dona; Wattrelos; M. Silvani; Seclin, M. Robert.

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai, MM. Delcroix, *commissaire central*; Henault; Le-Câteau, M. Lemaire; Solesmes, M. Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes, MM. Lockert; Maubeuge, Pain; Le Quesnoy, Leroy; Fourmies, Debuyser; Hautmont, M. Cormier.

Arrondissement de Douai.

Douai, M. Henriot, *commissaire central.*

Arrondissement de Valenciennes.

Valenciennes, MM. Polissé, *commissaire central*; Condé, MM. Boursier; Denain, Chauvin; Saint-Amand, Perlet; Anzin, M. Vasseur.

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux : MM. Ritter, à Feignies; Perfetti, à Tourcoing; Terrène, à Jeumont; Six, à Anor; Stupffel, à Blanc-Misseron (Valenciennes); Vassel, à Baisieux; Ballet, à Lannoy; Thomain, à Somain; Bontemps, à Caudry; Renot, à Comines.

Inspecteurs spéciaux: MM. Casanova, à Dunkerque; Turc à Ghyvelde; Pelte, à Tourcoing; Loew, à Jeumont: Buchenaud, à Feignies; Vanhaecke, à Godewaersvelde; Houzelles, à Blanc-Misseron; Ortille, à Vieux-Condé; N . . . , à Valenciennes.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. N. . . , *inspecteurs* : MM. Brunel, à Laon; Anthoine, ✲, ✪ I, à Lille; de Montigny, à Douai; Brétignères, ✪ I, à Amiens; Beurier, à Arras; Carré, ✲ ✪ I, à Mézières; *secrétaire de l'académie*, M. Sauvage, ✪ A; *commis* : MM. Cousin, J.-B., ✪ I, et Rinquin.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit : Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés : MM. le Préfet du Nord; Dewismes, ✲, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux; Bardon, ✲, premier président de la cour d'appel de Douai; Rive, ✲, procureur-général près la cour d'appel de Douai; le maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret du 28 avril 1865. Cet établissement d'enseignement supérieur a été inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur général de l'ordre du droit.

M. Blondel, ✲ ✪ I, *doyen de la Faculté; secrétaire*, M. Morel.

1re année. — Droit romain : M. Drumel, (M. Poisnel chargé du cours); législation criminelle : M. Esmein; code civil, M de Folleville.

2e année. — Droit romain : M. Michel ; code civil : M. Blondel ; Procédure civile : M. Feder ; économie politique : M. Faure.

3e année. — Code civil : M. Danjon ; droit commercial : M Beauregard ; droit administratif : M. Jobbé-Duval.

4e année. — Conférences des Pandectes : M. Poisnel, histoire du droit romain et du droit français : M. Beauregard ; droit des gens et législations comparées : M. de Folleville, droit français, matière approfondie : M. Danjon.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

rue des Fleurs

Doyen : M. C. Viollette, ✲, rue de Roubaix, 45 bis ; *Secrétaire* : Roullier, rue Charles-de-Muyssart, 11.

L'enseignement de la Faculté comprend des cours publics, des conférences et des manipulations. Les cours publics sont gratuits ; mais les auditeurs qui désirent prendre part aux manipulations, faites dans les laboratoires sous la direction des professeurs, doivent se faire inscrire et verser une rétribution annuelle de 100 fr. Par arrêté du 5 novembre 1876, des bourses d'études ont été créées près les Facultés ; ces bourses, données au concours, sont destinées à faciliter aux jeunes gens qui se vouent à l'enseignement, l'obtention des grades supérieurs. L'État alloue aux boursiers une indemnité annuelle de 1200 fr. La durée de la bourse est d'une année ; elle peut être renouvelée.

A la Faculté des sciences se rattache l'Institut Zoologique installé, rue des Fleurs, 18 bis. En outre la Faculté possède un laboratoire maritime de recherches, à Wimereux (Pas-de-Calais). Un certain nombre d'élèves sont admis à y travailler sous la direction du professeur de zoologie.

Dans le second semestre ont lieu les excursions géologiques zoologiques et botaniques ; il suffit, pour y prendre part, de se faire inscrire à l'avance.

Mathématiques pures et appliquées, professeur : M. Boussines, quai Basse-Deûle, 58 ; *Mécanique et astronomie, professeur* : M. Souillart, rue Fontaine-del-Saulx, 20 ; *Conférences de mécanique rationnelle* : N... maître de conférences ; *Physique, professeur* : M. Terquem, rue Nationale, 116 ; *Chimie, professeur* : M. Violette ; *Géologie et minéralogie, professeur* : M. Gosselet, ✲, rue d'Antin, 18 ; *Zoologie, professeur* : M. Giard, rue Colbert, 37 ; *Botanique, professeur* : M. Bertrand, à Loos ; *Conférences de géologie et minéralogie* : M. Charles Barrois, docteur es-sciences, maître de conférences, rue Rousselle, 37 ; *Préparateurs* : MM. Ed. Duvillier, Emmanuel, Monnier.

COURS COMPLÉMENTAIRES :

Economie politique: M. Alglave, directeur de la revue des cours scientifique; *Géographie*: M. Manet, professeur d'histoire au Lycée de Lille; *Littérature française*: M. Colicamp, ✲, ✪ I, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Douai; *Littérature latine*: M. Moy, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Douai; *Littérature étrangère*: M. Bossert, professeur de littérature étrangère, à la Faculté des lettres de Douai; *Histoire*: M. Desjardins, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Douai; *Dessin*, M. Em. Vandenberghe, architecte, boulevard de la Liberté, 46.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardin, O ✲, ✪ I, membre de l'Institut, *professeur d'histoire;* Tissandier, ✪ I, *professeur de philosophie;* Courdavaux, ✲, ✪ I, *professeur de littérature ancienne;* Colincamp, ✲, ✪ I, *professeur de littérature française;* Bossert, *professeur de littérature étrangère;* Moy, chargé de cours, *professeur de littérature ancienne;* Espinas, maître de conférences de philosophie; de Chateauneuf, *secrétaire de la Faculté.*

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Doyen : M. Cazeneuve, O ✲, ✪ I; *secrétaire* : M. de Valon.

Anatomie : MM. Folet; pathologie médicale : Hallez; pathologie chirugicale : Morisson ✲, ✪ A.; histologie et anatomie pathologique : N***; clinique médicale : Cazeneuve, O. ✲, ✪ I., Wannebroucq, ✲, ✪ A.; clinique chirurgicale : Parise, ✲, O. I., Houzé de l'Aulnoit, ✲, O. I; clinique obstétricale : Pilat, ✲, ✪ I.,; médecine légale : Baggio; hygiène : Arnould, ✲, ✪ A.; histoire naturelle médicale : Giard; chimie minérale et toxicologie : Garreau ✲, ✪ I.; chimie médicale organique : Lescœur; physique médicale : Terquem ✪ I.; pharmacie et pharmacologie : Lotar, ✪ A.; physiologie : Morat; thérapeutique et matière médicale : Joire, ✪ A.; médecine opératoire et appareils : Paquet ✪ A.; accouchements, maladies des femmes, Pilat, ✲, ✪ A.

Agrégé : M. Puel; chargés des fonctions d'agrégés : MM. Bouteille, Demon, Castiaux, Castelain, Thibaut.

COURS COMPLÉMENTAIRES.

Maladies nerveuses et mentales : MM. Bouteille; ophthalmologie: Cuignet, ✲, O. ✠.; maladies cutanées et vénériennes : Castelain; maladies des enfants : Castiaux.

Chef des travaux anatomiques : M. Demon ;
Chef des travaux chimiques : M. Thibaut ;
Chef de clinique médicale : M. Looten ; chefs de clinique chirurgicale : MM. Gorez et Patoir.
Maîtres de conférences : MM. Morelle et Paul Hallez.
Professeur d'anatomie : M. le docteur Wertheimer.
Bibliothécaire : M. S. Ozil.
Préparateurs de chimie : MM. Machelart et N...

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Lycée de Douai.

Bureau d'administration. MM. de Montigny, inspecteur d'Académie, *président* ; le Sous-Préfet ; le Maire de Douai ; Rive, procureur-général, A. Chartier, président du Conseil d'arrondissement ; Bertin, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Farez, industriel ; Mellez, propriétaire ; Bottin, président de chambre ; Charles, ✲, proviseur.

Administration. MM. Charles, ✲, ✪ I, *proviseur* ; François, *censeur* ; Fournet, ✲ ✪ I, *aumônier*, Bley, ✪ A, *économe* ; Lenglin, Belloir, *commis d'économat.*

Professeurs. Philosophie, M. Séailles ; *rhétorique*, M. Dupont, *mathémathiques spéciales*, M. Guillot, ✪ A ; *physique*, M. Offret, ✪ I ; *histoire*, M. Darsy ; *mathématiques pures et appliquées*, MM. Tertereau, ✲ ; Théry ; Ducatel ; *professeur de physique*, M. Fiévet ; *conférences et interrogations aux élèves de l'école préparatoire*, M. Hilaire ; *seconde*, M. Lafoscade, ✪ I ; *troisième*, M. Morizet ; *quatrième*, M. Watel ; *cinquième*, M. Jaumart ; *sixième*, M. Théliez ; *septième*, M. Bercq, ✪ I ; *huitième*, M. Cousin ; *langue anglaise*, M. Thumerel ; *langue allemande*, M. Kotzustski, ✪ I ; — *Surveillants généraux*, MM. Durand et Petain.

Maîtres élémentaires pour l'enseignement primaire, MM. Leleu et Leblanc.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL : *Professeurs : Sciences mathmathiques*, M. Lamy ✠ ; *sciences physiques et naturelles*, M. Lirondelle ; *histoire et geographie*, M. Leleu ; *morale*, M. Séailles ; *littérature et grammaire*, MM. Morizet, Leleu, Libessart ; *comptabilité*, M. Riémain ; *législation*, M. Ferot.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet ; *Maître de chant*, M. Detrain, *Maître de dessin*, M. Crépin ; *Maître d'écriture*, M. Flament ; *Médecin*, M. Maugin ; *Chirurgien*, M. Watelle fils ; *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

Lycée de Lille.

Bureau d'administration. MM. Anthoine, ✲ ✪ I, inspecteur d'académie, *président*; le Préfet du département du Nord, ✲, ✪ I; le maire de Lille; Chevillard, ✪ I, proviseur du Lycée; Le Roy, ✲, président du tribunal civil; Violette, ✲, doyen de la Faculté des sciences; Cazeneuve, O ✲, ✪ I, doyen de la faculté de médecine; l'abbé Dereux, doyen de Saint-Étienne; Van der Straeten, ✪ I, conseiller général; Corenwinder, chimiste, O ✲.

Administration. MM. Chevillard, ✪ I, *proviseur*; Girardville, *censeur*; Toupet, *aumônier*; Gaillard, *économe*; Dournes, *premier commis d'économat*; Vaché, *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Noguès; ✪ A; philosophie, M. Colsenet, ✪ A; rhétorique, M. Bellanger; physique, M. Humbert, ✪ I, et Damien; histoire, MM. Mamet et Suérus; mathématiques pures et appliquées, MM. Raby, ✪ A. et Bouvart, Camille. — *Seconde*, M. Lhomme, ✪ I; *troisième*, M. Magnié, ✪ I (chargé); *quatrième*, M. Doisy, ✪ A; professeur de lettres pour les élèves de sciences : M. Rosman; *cinquième*, M. Bouvart, ✪ A; *sixième*, M. Renard, ✪ I; *septième*, M. Meunier; *huitième*, M. Buridant; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles.* Littérature et histoire, M. Gouyet; mathématiques, MM. Basselart, Collin et Frœlich; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Damien. — *Français :* MM. Dubois et Antoine Céleste. — *Professeurs de langue anglaise*, MM. Guesnon, ✪ A, et Haussaire; *professeur de langue allemande*, MM. Weber et Muller; *surveillant général*, M. Lefebvre. — *Cours préparatoire à la division élémentaire.* 1re *division*, M. Swynghedauw; 2e *division*, M. Dupret; 3e *division*, M. Cœugniet; 4e *division*, M. Antoine Charles. — *Professeur de dessin :* M. Seratzki; maître de travaux graphiques : M. Vandenbergh.

Lycée de Valenciennes.

Bureau d'administration. MM. de Montigny, ✪ A, Inspecteur d'Académie, *président :* Lolliot, sous-préfet; Bultot, ✪ A, maire; Sommier, ✪ I, proviseur; Bultot V., juge d'instruction; Beauvois, adjoint; Dupont ✲, ✪ I; Berthet, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

Administration. — MM. Sommier, ✪ I, *proviseur*, Germain, *censeur*; l'abbé Lehoucq, ✪ A, *aumônier*; Lepeut, *économe*; Barbelet, *commis d'économat.*

Enseignement classique. — *Professeurs.* MM. Wallon et Boissart, *de physique;* Magnien, Cannac, *de mathématiques;* Dubuc, *de philosophie;* Cardon, *d'histoire*; Dorville, *de rhétorique;* Bonnière, *de seconde;* Pottier, *de troisième;* Dauthuile, *de quatrième;* Vochelle, *de cinquième;* Duburcq, ✪ A, *de sixième;* Lebeau, *de septième;* Buridant, *de huitième;* Darras, *de neuvième*; Szumowski, *de langue anglaise;* Fridérici, *de langue allemande.*

Enseignement spécial. — *Professeurs* : MM. Dubuc, *de morale;* Bonnière, *d'histoire litteraire*; Boissart, *de physique*; Farez, ✪ A, *d'hitoire naturelle;* Cornu, *d'histoire*; Mascart, Bouve, Mounier, *de mathematiques;* Duchêne, *de législation.*

Dessin d'imitation, M. Gilliot. — *Dessin graphique*, M. Meunier, — *Chant*, M. Billoir. — *Gymnastique*, N...

Collége communal d'Armentières.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président*; Moreau, curé; Butin, ✲, médecin; Pouchain-Boutry, Cary-Selosse. — M. A. Bouvart, ✪ I, *principal.*

Professeurs. MM. Cosserat, *physique et chimie*; Manier, *mathématiques*; Limbour, *histoire et allemand*; Rémant, *quatrième*; *et cinquième et anglais*, Graux; *sixième*; Coulombel, *maître de dessin.* — *Maîtres de français et d'études :* MM. Demeure et Billet.

Collége de Tourcoing.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président*; Simon, doyen de Notre-Dame; Leroux-Bériot; Flipo-Van-Oost; Fichaux, médecin. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs : MM. Fichaux, *philosophie*; l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique*; Ducoulombier, *chargé de la seconde*; Playoust, ✪ A, *chargé de la troisième*; Ballois, *quatrième*; Decroix, *cinquième*; Deltour, *sixième*; Guichard, *septième*; Delinselle, *huitième*; *physique et chimie*, Jaudeau, ✪ A; Salmon, *mathématiques supérieures*; Tellier, *mathématiques élémentaires*; Herrewyn, *professeur d'allemand*; Fiévet, *professeur d'anglais*; Derveaux, *école primaire.*

Collége communal de Dunkerque.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque; Terquem, adjoint au maire; Henry, ingénieur de l'arrondissement; Collet, armateur; Coquelle-Gourdin, négociant; Pelletreau, procureur de la République; L. Bouvart, *principal*; Surry, *sous-principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie*; Calvet, *histoire et géographie*; Potier, *rhétorique*; Choquet, *mathématiques supérieures*; Boudringhin, *mathématiques*; Charlier, *physique et chimie*; Callory, *seconde*; Bonnemayre, *troisième*; Collombel, *quatrième*; Rohmer, *cinquième*; Bertemont, *sixième*; Gabel, *septième*; Hébert, *huitième*; Tronchet, *professeur d'anglais*; Rohmer, *professeur d'allemand.*

Surveillant général : M. Courcot.

Maîtres répétiteurs : MM. Hénon, Camus, Piquet, Guéant, Cappon.

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Surry.

Collége communal d'Hazebrouck.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président*; le maire, Carlier, *adjoint*, Bogaert, *notaire*, Thibaut, propriétaire, Monnier, *principal et professeur de mathématiques.*

Professeur de mathématiques, M. Monnier ; *aumônier*, M. l'abbé Reumaux; *chaire latine*, M. Godbout; *professeurs*, *littérature*, 1re chaire, M. Debierre; *mathématiques*, 2e chaire, M. Hugoo, *littérature*, 2e chaire, M. Basiez, enseignement spécial, 1re année, Théry.

Maîtres répétiteurs : Blin et Lagersie.

Collége communal de Bailleul.

Bureau d'administration. MM. le maire, *présid.*; Plichon, O ✲, député, l'abbé Conbronne, archi-prêtre, Liefooghe, P. Behaghel, De Coussemaker, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement. — l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *de rhétorique et de seconde*; Barthélémy, *de mathématiques*; Dorédonville, *de troisième et de quatrième*; Lefebvre, *de cinquième et de sixième*; Chatilliez, *cours spéciaux*; Declercq, *cours élémentaires.*

Collége communal de Cassel.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, ✲, maire, *président*; Dehandschoewerker, Aimé; Vantroyen, Chevalier, Morael, Malot, Marant.

M. Prouvost, ✪ A, *principal*,

Professeurs : MM. le principal, *de quatrième, de cinquième et du cours supérieur de français;* Fourgault, *professeur de mathématiques*; Arnoux, *de sixième et de septième;* Dailly, *professeur des deuxième et troisième cours de français.*

Collége communal d'Estaires.

Bureau d'administration. MM. le Maire, *président*, Degruson, adjoint; Gamelin, fabricant; Hennion, notaire honoraire; Delbecq, docteur en médecine; Roche-Vanamandel, manufacturier; l'abbé Delplanque, *principal.*

Professeurs. MM. Nizart, de *troisième et quatrième*; Dubus, *de cinquième et sixième*; Poulet, *de septième;* Desmarchelier, *de huitième;* Cagnard, *de mathématiques;* Cambier, *du cours de Français;* Poulain, *chargé de la classe des commençants.*

Collége communal de Cambrai.

Bureau d'administration. MM. le Maire, *président;* Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil; Boitelle, ✲, banquier; Cirier, avocat; Dutemple, avocat; Ronnel, architecte. — Bleunard, ✪. I, *principal;* M. Carpentier, *aumônier.*

Professeurs. MM. Capelle, ✪. I, *de philosophie et d'histoire;* Fournaud, *de mathématiques supérieures;* Watteau et Lespilette, *de physique;* Laurens, *de mathématiques élémentaires;* Barberet, *de rhétorique;* Chauwin, *de seconde;* Liennart, *de troisième;* Bouchendomme, *de quatrième;* Buridant, *de cinquième;* Déjardin, *de sixième;* Vrau, *de septième;* Raison, (J.-B), *de huitième;* Bartier, *maître de français;* Oury, *professeur d'Allemand;* de Lauwereyns, *professeur d'anglais.* — *Enseignement spécial*; MM. Blanchard, Delaby, Menu, Boulet, Delaforge, Éloy, Watremez, Tonnoir, Fiévet, Delhaye, Mairesse. — *Dessin d'imitation :* MM. Berges, Dureux; *dessin linéaire* : Christian, Décisy; *gymnastique :* Souns; *solfége :* Lourdault.

Collége communal d'Avesnes.

Bureau d'administration. MM. le Maire, *président;* F. Malfait Mutiaux, Pasqual, Manesse. — M. Lesage, ✪ I, *principal.*

Professeurs. MM. Legrand, *de physique;* Baudet, *de mathématiques;* Dutate, *de troisième et de quatrième;* Renaut, *de cinquième et de sixième;* Hervotte, *de septième et de huitième;* Lamy, *de langues vivantes.*

MM. Fosset, ✪ A, *professeur de l'enseignement secondaire spécial*; Tricot, Mirland, Ruffin, Ledoux, *professeurs-adjoints.*

Collége communal de Landrecies.

Bureau d'administration : MM. le Maire, *président*; Manesse, Emile, propriétaire; Démoulin, docteur-médecin; Lefrancq, propriétaire; Hubert-Quénot, banquier : — Lemaire, ✪ A, *principal.*

MM. Lemaire, ✪ A, *principal et professeur de physique;* Siomboïng, *professeur de mathématiques;* Hallynck, *professeur de latin.*

Enseignement spécial. MM. Blaizot et Cagneaux; Giffroy, *professeur de la classe primaire.*

Maîtres d'études : MM. Dubois et Farineau.

Collége communal de Maubeuge.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président*; Culot, médecin; Sculfort, industriel; Michaux, pharmacien; Walrand, notaire. — MM. Thooris, ✪ A, *principal;* l'abbé Crié, *aumônier.*

Professeurs. MM. Thooris, ✪ A, *mathématiques supérieures;* Vivot, *physique;* Tournoux, *professeur de rhétorique et de seconde;* Lemaire, *troisième et quatrième;* André, ✪ A, *cinquième et sixième;* Berriot, *septième et huitième;* Eliaszewicz de Geisz, *maître de langues vivantes Enseignement spécial*, MM. Drucbert, Levaux, Cotreaux et Auvigne.

Professeurs de dessin, MM. Neulliès et Levaux.

Collége communal du Quesnoy.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Beauvais, ancien banquier; Canquelain, licencié en droit; Gorisse, notaire; Delfosse, docteur en médecine. — Delplanque, *principal.*

Professeurs. MM. Laude, *de rhétorique et de seconde;* Laurent, *de troisième et de quatrième;* Lays, *de cinquième et de sixième;* Delahaye, *de septième et de huitième;* Regnault, *de mathématiques;* Leclercq, *de physique*; Lesnes *d'enseignement spécial*; Joly, chargé de la *classe primaire*; Godart, chargé de la *classe des commençants*; Laurent, *de langue anglaise*; Leclercq, *de dessin*; Despagne, *de musique*; Vergine, *de gymnastique.*

Collége communal de Saint-Amand.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Davaine, Jules Sirot, Barbieux, Waché, Doutriaux et Herbert— M. Tirlemont, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *troisième, quatrième et littérature à l'enseignement spécial*; Toulet, *cinquième et sixième*; Colmaire, chargé de la *septième et de la huitième*; Croix, *de sciences*; Picard, *de l'enseignement spécial*; Roseau, chargé de l'année préparatoire; Lepot, chargé de la classe primaire.

Langues vivantes : *anglais*, M. Croix ; *allemand*, M. le principal. — *Dessin*, M. Picard.

Collége communal de Condé.

Bureau d'administration, MM. Castiaux, maire, *président*; Martel, notaire, Petit, receveur municipal; Fougnies, Jules, directeur d'usine, conseiller municipal; Cavel, conducteur des ponts-et-chaussées. — M. Brepsant, *principal*.

Professeurs, MM. Braillon, *de physique et de chimie*; Noclercq, *de mathématiques*; Lefranc, *de littérature*; Demaguy, *de l'année préparatoire*; le principal, *chargé de la quatrième, de la cinquième et de la sixième*; Libert, *de septième et de huitième*; Mariage, *de la classe primaire;* Rossy, *de dessin*; N.., *de musique vocale*; Nicolas, *de gymnastique*.

Collége communal du Château.

BUREAU D'ADMINISTRATION : MM. le maire, *président*; Ch. Seydoux, conseiller général, *vice-président;* Wallez, doyen-curé ; Ponsin, manufacturier; Lempereur, propriétaire; Éloi Collery, père, ancien brasseur; Camus, docteur en médecine; Paul Simons, manufacturier; Francq, principal, *secrétaire*.

Principal et professeur d'enseignement spécial (lettres), M. Francq, ✪. A.

Professeurs de latin, M. Bricout ; *d'enseignement spécial* (sciences). M. Vallée; *d'enseignement spécial*, M. Lhomme; *de langues vivantes*, M. Hartmann; *de français*, MM. Bertaux et Boutillier; *de dessin*, M. N... ; *de musique*, M. Ferret.

Moniteur de gymnastique et d'exercices militaires, M. Dubois.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce Conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements publics et libres d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, ✲ ✪ I, *président*; Anthoine, ✲ ✪ I, inspecteur d'académie, *vice-président*; Telliez, ✪ A, juge au tribunal civil, *secrétaire*; l'abbé Dennel, curé-archiprêtre de la paroisse St-André, délégué de S. Em. le Cardinal archevêque de Cambrai; Vallée ✲, vicaire-général; Lipman ✪ A, grand rabbin; Ollier, pasteur protestant; Auger, ✲, procureur de la République; Le Roy, ✲, ✪ *A*, président du tribunal civil de Lille; Seydoux, O. ✲; membre du Conseil général; Van der Straeten, ✪ I, idem; Giroud, ✲, ✪ A, idem; Toussaint, ✪ A, inspecteur de l'instruction primaire.

INSPECTION DÉPARTEMENTALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Établissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Anthoine, ✲ ✪ I., *inspecteur d'académie*. — MM. Foucault, ✪ I., chef de division à la préfecture; Hermand, ✪ A, *secrétaire de l'inspection*; Bouchez, chef de bureau, Brambille, Ménétereau et Berthelon, *employés*.

COMMISSION D'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET COLLÉGES ET AU PRYTANÉE NATIONAL MILITAIRE.

MM. L'Inspecteur d'Académie; Chevillard, proviseur du Lycée de Lille; Bouvart C., Magnié, Doisy, Bouvart G, Guesnon, Weber, professeurs au même lycée.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président*; Chevillard, proviseur du lycée de Lille; Chon, ✲, ancien professeur, id.; l'abbé Dennel, doyen de Saint-André; l'abbé Guillemot.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq, ✪. I., pour l'arrondissement de Dunkerque, Maury, ✪ I., pour l'arrond. d'Hazebrouck; Toussaint, ✪ A., pour

l'arrondissement de Lille, 1re circonscription ; M. Aubert, ✪ A., pour la 2e circonscription de l'arrondissement de Lille ; Baumier, ✪ I., pour l'arrondissement de Cambrai ; Delsart, ✪ A, pour l'arrondissement d'Avesnes ; Lancelin, ✪. A., pour l'arrondissement de Douai ; Lambert, ✪. A., pour l'arrondissement de Valenciennes.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Anthoine, ✲ ✪. I., inspecteur d'académie ; Vasse, inspecteur d'académie honoraire ; l'abbé Fournet, aumônier du lycée de Douai ; Toussaint, inspecteur primaire de l'arrondissement de Lille ; Baumier, inspecteur primaire de l'arrondissement de Cambrai ; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, séant à Lille.

MM. l'abbé Dennel, doyen de Saint-André, *président* ; Humbert, professeur au lycée : Magnié, id.; Bouvart, id.; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département ; Bernot, ✪. A., ancien directeur de l'école des Arts industriels ; Aubert, inspecteur primaire à Lille ; Toussaint, inspecteur primaire, *secrétaire*. — MM. Ollier, pasteur protestant ; Meyer, professeur d'allemand ; Guesnon, professeur d'anglais ; l'abbé Toupet, aumônier du lycée ; Hallez, docteur en médecine ; Vandenbergh, architecte, *membres-adjoints*. Mmes Wallaert-Crépy, Aug Longhaye, Ed. Longhaye, Leroy-Crépeaux, *dames-adjointes*.

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

MM. Anthoine, ✪. I., inspecteur d'académie, *président* ; l'abbé Dennel ; Mmes Wallaert-Crépy, A. Longhaye, Ed. Longhaye et Leroy-Crépeaux ; Toussaint, inspecteur primaire, *secrétaire*.

Commission d'examen des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'enseignement primaire séant à Douai.

MM. Vasse, ✲, ancien maire de Douai, *président* ; l'abbé Deroubaix, doyen de N.-D. ; Offret, professeur au lycée ; Simonnot, id. ; Fiévet, id. ; Duhem, président de chambre à la cour d'appel ; Lancelin, inspecteur primaire à Douai ; Toussaint, *secrétaire*. — MM. Guislain, professeur de musique ; Thumerel, professeur d'anglais ; Koszutski, professeur d'allemand. — Mesdames Desjardins, Paul de Guerne, Mlle Déprès, *dames adjointes*.

Ecole normale primaire du département

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. le comte de Guerne, ✲, conseiller à la cour d'appel de Douai, *président;* l'abbé Dayez, doyen-curé de Saint-Pierre; Vasse aîné, ✲, ancien professeur; Drouart de Lezey et Maurice, conseillers à la cour d'appel.

MM. Hilaire, ✲, ❍ I, *directeur;* l'abbé Toupet *aumônier;* Monier, ❍ A, Pamard, Lesourd, Leduc, Lemaire et Vandaël, *maîtres-adjoints*; Herlin, ❍ A, *directeur de l'école primaire annexée*; Blondel, *professeur de législation;* Offret, *professeur de physique;* Hilaire fils, *professeur de mathématiques*; Flament, *professeur d'écriture;* Gabriel, *maître de chant;* Delahaye, *professeur d'orgue;* Boulanger, *maître d'horticulture*; Deleplace, *maître de gymnastique;* Faucheux, *médecin*; Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 103: 7 boursiers de l'Etat; 64 boursiers du département; 2 demi-boursiers de l'Etat, 21 demi-boursiers du département et 9 pensionnaires libres.

Ecole primaire supérieure de garçons à Lille.

MM. Tilmant, *directeur*; Mathieu, Herlemont, Helluy, Dubois, *professeurs*; Cochez, *professeur de dessin;* Guesnon, *professeur d'anglais*; Helluy, *professeur d'allemand*; Bar, *professeur de chant.*

Ecole primaire supérieure de filles payante, à Lille.

Mlle Lambret, *directrice;* Mlles Roger, Lempereur et Flament, *maîtresses adjointes;* Mlle Wasserman, *professeur d'allemand;* Mlle Meriman, *professeur d'anglais*; M. Pluchart, *professeur de dessin*; MM. Boulanger, *professeur de musique*; Basselart, *professeur de physique et sciences naturelles*; Van Hende, ❍. A., *professeur de comptabilité.*

École primaire supérieure de filles gratuite, à Lille.

Mlle Deghilage, *directrice;* Mme Vrambout, Mlles Gigon et Cauwel, *maîtresses adjointes.*

Les professeurs spéciaux sont les mêmes qu'à l'école supérieure payante.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles, à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, à Ronchin ; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Dutilleul, sénateur, maire, *président;* Dennel, curé de St-André ; Théodore, Aronio, propriétaire; Van der Straeten, conseiller général ; docteur Billon. conseiller d'arrondissement; docteur Wannebroucq ; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa session d'août 1878, a voté en faveur de ces écoles une somme de 59,025 fr. pour l'entretien de 137 bourses et demi-bourses de sourds-muets et 43 bourses et demi-bourses de jeunes aveugles.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE.

Recteur, Monseigneur Hautcœur, docteur en théologie.
Vice-Recteur, M. l'abbé Bazin.
Secrétaire-général, M. l'abbé Fuzet.

COLLÉGE THÉOLOGIQUE.

MM. l'abbé Didiot, *doyen* ; l'abbé Baunard, l'abbé Bouquillon, l'abbé Florence, l'abbé Pillet, R. P. Monvoisin.

FACULTÉ DE DROIT.

Droit naturel, M. Rothe. — *Droit canon,* M. l'abbé Pillet. — *Droit romain,* MM. Arthaud et Ory. — *Droit civil,* MM. de Vareilles-Sommières, *doyen* ; Delachenal et Lamache. — *Procédure civile,* M. Vanlaer. — *Droit criminel,* M. Selosse. — *Droit administratif,* M. Groussau. — *Droit commercial,* M. Trolley de Prévaux. — *Economie politique*, M. de Gérard.

COURS DE DOCTORAT. — *Pandectes,* MM. Arthaud et Ory. — *Droit des gens,* M. Selosse. — *Histoire du droit,* M. Rothe.—*Droit civil approfondi*, MM. de Vareilles-Sommières, Delachenal et Lamache.

COURS COMPLÉMENTAIRES. — *Droit financier, industriel et maritime,* MM. Trolley et Groussau. — *Enregistrement et notariat,* M. Vanlaer. — *Conférences pour la licence,* M. Béchaux.

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

Professeurs, MM. A. Béchamp, *doyen*; Jeannel, Bouchaud, Wintrebert, Papillon, Desplats, Eustache, J. Béchamp, Baltus,

Schmitt, Faucon, Jousset, Vanverts. Domec, Guermonprez, Redier.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Professeurs, MM. de Margerie, *doyen*; l'abbé Baunard, R. P. Grhand, Charaux, Montée, Canet, l'abbé Souillié.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs, MM. Chautard, *doyen*; A. Béchamp, Villié, de Salvert, Schmitt, Boulay, Witz, Lacor.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille; Foissey, id.; Pilate, id.; Chauleur, id.; l'abbé Pillon, id.; Lacquement, à Roubaix; l'abbé Chabé, id.; l'abbé Lassé, à Marcq-en-Barœul; Duchâteau, à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque. MM l'abbé Durant, à Dunkerque; l'abbé Lamant, à Bergues; l'abbé Denis, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. MM. Debuyser et Honoré, au Câteau; l'abbé Debusschère, à Cambrai; Bachelet, à Bantigny.

Arrondissement d'Avesnes. M. l'abbé Fournier, à Bavai.

Arrondissement de Douai. M. Faure, à Douai; l'abbé Loridan, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Bachy, à Valenciennes, Bébin, id.; l'abbé Joleaud, id.; l'abbé Sinsoilliez, à St-Amand.

INSTITUT INDUSTRIEL, AGRONOMIQUE ET COMMERCIAL.

L'institut industriel, agronomique et commercial a été fondé par délibérations du Conseil général du département en date du 20 août 1872 et du Conseil municipal du 5 octobre suivant.

Il comprend trois écoles distinctes: Ecole industrielle., Ecole agronomique, Ecole de commerce.

L'enseignement de l'Ecole industrielle a pour put de former des chefs d'établissements et des directeurs ou chefs d'ateliers pour les principales industries de la région du Nord; il s'adresse spécialement aux jeunes gens appartenant aux familles industrielles et voués par leur naissance à la carrière de l'industrie; il est en outre destiné à ouvrir cette carrière à quelques sujets d'élite propres à devenir de précieux auxiliaires pour les chefs des grands établissements.

L'enseignement de l'École agronomique a pour but de donner aux fils de propriétaires et de fermiers les connaissances scientifi-

ques nécessaires pour appliquer à la culture les méthodes perfectionnées et y rattacher éventuellement les industries dites agricoles telles que la fabrication du sucre, la distillerie, etc.

L'Ecole supérieure de Commerce est destinée à former des négociants, des banquiers et employés supérieurs de grandes maisons de commerce et d'établissements financiers.

L'enseignement industriel comporte deux degrés auxquels correspondent deux divisions distinctes: 1° division de *technologie* (enseignement moyen); 2° division du *génie civil* (enseignement supérieur). La durée normale des études est de trois années dans les deux divisions; toutefois les élèves de la division de technologie peuvent terminer leurs études en deux ans.

L'enseignement agronomique et l'enseignement commercial comprennent l'un et l'autre deux années d'études.

La division de technologie se subdivise en trois sections ou spécialités: 1° Arts mécaniques; 2° Filature et tissage, 3° Industries chimiques.

La division du génie civil se subdivise en quatre sections ou spécialités: 1° Construction des machines, des ouvrages métalliques, etc.; 2° Exploitation des mines; 3° Filature et tissage; 4° Industries chimiques

L'enseignement est théorique et pratique: il comprend outre les cours oraux et leçons de dessins, des manipulations chimiques, des travaux d'ateliers et de nombreuses visites dans les établissements industriels, agricoles et commerciaux de Lille et des environs.

Pour être admis dans la division de technologie (1re année), il faut être âgé de 15 ans révolus et subir avec succès un examen portant sur les matières scientifiques comprises dans les programmes du baccalauréat ès-lettres. Les bacheliers ès-sciences et les élèves diplômés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls dispensés de cet examen.

Pour être admis en première année de la division supérieure (dite du génie civil), il faut être âgé de seize ans au moins et être pourvu de toutes les connaissances scientifiques comprises dans les programmes de l'enseignement secondaire spécial des lycées. Les bacheliers ès-sciences et les diplômés de l'enseignement secondaire spécial sont seuls admis sans examen.

Les admissibles à l'Ecole Polytechnique ou à l'Ecole normale supérieure entrent de droit en 2e année dans la division du génie civil. Pourront de même être admis directement en 2e année de cette division, les candidats qui subiront avec succès un examen portant sur toutes les matières comprises dans les programmes de première année.

Les conditions d'admission à l'Ecole agronomique sont : d'avoir 15 ans révolus, de savoir l'arithmétique et de posséder des notions sommaires de géométrie et de chimie.

Pour être admis dans l'Ecole supérieure de commerce, il faut avoir 15 ans révolus, savoir la grammaire française, l'orthographe, les premiers éléments de composition, connaître l'arithmétique et le système métrique, la géographie physique et politique des cinq parties du monde, et spécialement de la France.

A la fin de la dernière année d'études ont lieu des examens de sortie, portant, pour chaque section, sur tout l'ensemble des matières comprises dans les programmes de cette section.

Des diplômes de capacité sont délivrés aux élèves de la division de technologie et des écoles d'agronomie et de commerce qui ont subi les examens de sortie avec distinction.

Les élèves de la division supérieure qui auront satisfait avec distinction aux examens de sortie recevront des diplômes d'ingénieurs civils.

Des certificats de capacité seront délivrés aux élèves des trois écoles qui, bien qu'ayant satisfait convenablement aux examens de sortie, n'auront pas atteint le nombre de points exigé pour l'obtention du diplôme.

Le régime de l'établissement est l'externat. Les élèves doivent être présents de huit heures et demie du matin à sept heures du soir. Ils dînent à midi, dans un restaurant installé à l'intérieur de l'Institut. Le prix du dîner est fixé à 30 fr. par mois.

Le montant annuel des frais d'études est de 400 fr. exigibles par moitié, savoir : 200 fr. à la rentrée, et 200 fr. au 1er mars. En cas de départ pendant le semestre, les frais d'études avancés par les élèves demeurent acquis à l'Institut.

Les élèves de toutes les sections peuvent obtenir, au concours les bourses et demi-bourses fondées par les départements et les principales villes de la région du Nord. Les demi-bourses sont de 400 fr., montant des frais d'études. Les bourses entières comprennent en outre le prix des dîners à l'Institut.

L'Institut est installé dans l'édifice construit pour cette destination, à Lille, rue Jeanne d'Arc.

Pour répondre au vœu d'un grand nombre de familles, un pensionnat spécialement destiné à recevoir les élèves de l'Institut, a été créé, avec le concours de la ville de Lille, sur un terrain contigu au nouvel Institut. Ce pensionnat, placé sous le patronage et le contrôle de l'administration de l'Institut, est dirigé par un capitaine en retraite, dont le caractère, le savoir et l'expérience offrent aux familles toutes les garanties désirables. Le prix de la pension, comprenant le logement et les deux repas du matin et du soir, est fixé à 600 fr.

ADMINISTRATION.

M. Masquelez, (O ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur des travaux municipaux de Lille, *directeur* ; Olry, ingénieur des mines, *sous-directeur*; Amiot, (O ✲), chef de bataillon en retraite, *inspecteur principal des études*, *trésorier*; Lavigne, ✲, capitaine en retraite, *inspecteur des études*, Lorthioir, ✲, capitaine en retraite, *idem*.

ENSEIGNEMENT.

Directeur des études, MM. Faucher (✲), ingénieur en chef des poudres et salpêtres. *Mathématiques pures et appliquées*, Boussinesq (A. ✪), professeur à la Faculté des sciences; Souillart (A. ✪), idem ; Bouvart, professeur au Lycée de Lille. — *Mécanique générale* : M. Olry, ingénieur des mines. — *Mécanique appliquée et construction des machines*, Dubousquet, ancien élève de l'Ecole centrale, inspecteur de la traction du chemin de fer du Nord; Kéromnès, ancien élève de l'Ecole centrale, sous-inspecteur de la traction au chemin de fer du Nord ; — *Architecture*, *constructions civiles et chemins de fer*, M. Faucher, ✲, ingénieur en chef des poudres et salpêtres de l'État ; — *Physique générale*, M. Terquem (I. ✪), professeur à la faculté des sciences ;—*Physique industrielle*, M. Hermant, ancien élève de l'Ecole des mines de Paris ; — *Chimie générale et chimie analytique*, M. Lacombe, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures ;—*Chimie industrielle*, M. Meurein, ✲, ✠, inspecteur départemental de la salubrité;— *Teinture et appréts*, M. Viollette (✲, I. ✪), doyen de la Faculté des sciences; — *Filature et tissage*, M. Goguel, élève-lauréat de l'École de Mulhouse ; — *Minéralogie et géologie*, M. Hallez, licencié ès-sciences naturelles, maître de conférences à la Faculté de Médecine;—*Exploitation des mines et métallurgie*, M. Hermant, ancien élève de l'École des mines de Paris ;—*Zoologie et botanique*, M. Hallez, licencié ès-sciences naturelles, maître de conférences à la Faculté de médecine ;— *Sucrerie et distillerie*, M. Viollette (✲, I. ✪), doyen de la Faculté des Sciences ; — *Économie rurale*, M. Meurein, ✲, ✠, inspecteur départemental de la salubrité; — *Machines agricoles*, M. Hermant, ancien élève de l'École des mines de Paris; — *Zootechnie*, M. Charles, ancien élève de l'École vétérinaire d'Alfort ; — *Sciences commerciales*, M. Cochez, ancien professeur de l'école vétérinaire d'Alfort ; — *Droits et sciences économiques*, M. Henry, docteur en droit.

Le personnel de l'enseignement comprend en outre des professeurs de langues vivantes et de dessin, des chefs d'atelier et des contre-maîtres d'ajustage, de menuiserie, de filature et de tissage.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins, cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins, treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices.* MM. Féron, Delval, Deloince, d'Arras, Lootgieter, doyen-curé ; Vesson, délégué du Conseil presbytérial, A. Bouly de Lesdain. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur-économe-comptable* ; J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. — *Hospices.* MM. Delautre, ✲, Pluvier, L. Guilbert, L. Joos, ✲, De Baecque, Léon Choqueel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. J. Guilbert, Delautre, ✲, Goutier, Meneboo, E. Beirnaert, Léon Chocqueel. — MM. Vercnocke ; *receveur-économe-comptable* ; Braets, *secrétaire de l'Hospice* ; A. Guilbert, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations des bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Bollezeele. — *Hospice.* MM. Louis Vandenkerckhove, Bruno, Baillieul; Polidor Monserleet, Aime Geesen, Pierre Schallier, Benoit Léturgie, curé, Jean-Louis Delepouve, maire, membre de droit. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Edouard Vanlerberghe, Charles Cailliau, Edmond Bonduaeux, Aimé Paccou, Ch. Maeckereel, Benoit Leturgie, curé, Jean-Louis Delepouve, maire, membre de droit.

Bourbourg: — *Hospice.* MM. Hooft, doyen-curé, Delepouve, Lesage, Bondu, Tettart Adonis,— *Bureau de bienfaisance.*— Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle-Fétel, maire, *président;* Lanstheere, doyen, *vice-président;* Torris, Salomé père, Flajollet, Jean-Baptiste Decarpentry, Daullé, Martel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Demarle-Fétel, maire, *président*; Lansheere, *vice-président*; Lecointe père, Bonne, Legoulon, Buttez, Joseph Merlen, Wasca, Courcot.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* M. Masssiet du Biest, *président*; MM. Queeson de la Hennerie, Lemetter, Deberdt, Salomé, doyen, Smagghe, Lespagnol, *membres*, Halynck, *receveur*; Wesnes, *économe-secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Salomé, doyen, Massiet du Biest, Duvet, Delbecq, Makereel, Huyghe. — MM. Halinck, *receveur;* Wenes, *secrétaire-économe-comptable des hospices;* Deswarte, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. E. Cortyl, P. Behaghel, B. Vanmerris, Bieswal, Gourmez. — *Bureau de bienfaisance.* MM de Coussemaker, Béhaghel, Perrier, Liefooghe, T. Verbaere. — MM. Hopsomer, Ch., *receveur et secrétaire;* Declercq, *économe-comptable.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Dehandschoewerker, Morael, Leroy. L. Dehandschoewerker et Bafcop. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Wakernie, Vanamandel, Martin, Busschaert et Vanbever. — MM. Decousser, *receveur et secrétaire;* Pastors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Blanquart, Réné Courdent, Hennion, Salomé.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Blanquart, Guéquière, Taffin, Salomé, Georges. — MM. Bossu, *receveur;* Bertein, *secrétaire.*

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Marsy, Aimé, Louis Leroy, Adolphe Duquenne, Parquesoone-Taffin, Jules Joye. — *Bureau de bien-*

faisance, MM. Ducroquet Fumery, César Ridez, Cyrille Courtois, Charles-Aimé Baudel, Amédée Gailly — MM. Marsy, *secrétaire-conome*; Decool, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Deroide, Degruson, Duhamel, Lefebvre-Deroide, Delassus. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dambrine, Beesau, Delassus, L. Duhamel, Verhaeghe. — MM. Bacrot, *receveur;* Duhamel, *secrétaire de l'Hospice;* Beesau, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Morbecque. — *Bureau de Bienfaisance.* MM. Claudorez, maire, président, Marrie Constant, Declerck-Macke Louis, Réant Benoit, Vangraefschepe Louis et Vermelle Hippolyte, membres. — *Hospice* MM. Claudorez, maire, Président, Boddaert Benjamin, De la Grange (le baron), Degroote Henri, Iserby Louis et Vermelle Joseph, membres, *receveur*, M. Bécart, *secrétaire*, Lyoen.

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Deram, maire, Célestin Looten, Sockeel, *économe*; Alexandre Beudaert, Nacye Henri, Deblonde Charles, Delattre, curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deram, maire, Jules Lesage, Edouard Cadet, Charles Degraeve, Louis Daron, Jules Robitaille, Delattre, curé. — *Receveur-percepteur :* M. Becart.

Steenwoorde. — *Hospice.* MM. le doyen, Barizeel, Beck, Rouseré, Fossaert, Désiré Vandamme. — *Bureau de bienfaisance*, MM. Gantois, Dejonghe, Ternynck, Parent, Folcke. — M. Buns, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire.*

Steenwerck. — *Hospice.* MM. Lefrançois, curé, J. B. Charlet, C. L. Decherf, F. E. Chieus, A Castrique, P. Vanuxem — *Bureau de bienfaisance*, MM. F. Goudesenne, L. Lhermitte, A. Dutilleul, L. Bourel, T. Delaval, Chieux, *secrétaire-économe;* Carré, *receveur.*

Vieux-Berquin. — *Hospice.* MM. Bouquet, Lagersie, Traisnel, Loridan, Lemire. — *Bureau de bienfaisauce.* MM. Philippe, Oocquart, Lerouge, Dennequin, Hullebert. — MM. Vanhouke, *receveur;* Ingelrans, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices.* MM. Houzé de l'Aulnoit, (✪ A), *vice-président;* Béghin-Debrabant, Bernard Paul, Bommart, Brassart, Devémy, ✲, Déjardin-Verkinder, Humbert Emile, Dennel, doyen, Lipman, ✲, Ollier (✪ A), pasteur, Ozenfant, Rouzé-Huet, Scrive-Wallaert (✪ A). — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur;* Dupire, *secrétaire de la commission des hospices;* Bon, *économe de l'Hôpital Sainte-Eugénie;* Dumoutiez, *économe de l'hôpital Saint-Sauveur;* Labbé, *économe de l'Hospice-Général;* Marliac, *économe des hospices* Comtesse, Ganthois et Stappaert; Mallet, *secrétaire du Bureau de bienfaisance.*

Armentières. — *Hospices.* MM. Coisne-Béghin, *vice-président;* Woussen, Charvet, Moreau, doyen-curé, Lancelle, Edouard Dufour. — *Bureau de bienfaisance.* — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur;* M. Leroy, *secrétaire-économe-comptable.*

Bondues. — *Hospices.* MM. Dumont, Lecœuvre, curé, Deleforterie, R. d'Hespel, Leroux, Florin, Despatures. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dumont, Deleforterie, Dupire, Despatures, Deheulle, Ghesquier, Lecœuvre, curé, Tacquet, *receveur*, M. H. Hellin, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

La Bassée. — *Hospice.* MM. Tizon, Vittu, Buisine, Goudin, Béghin, Leblon, doyen. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Caron, Duchatel, Graffigne, Lefebvre, Leblon, *doyen*; Florimond Leleux, *receveur*; Edouard Clarisse, *secrétaire.*

Chapelle-d'Armentières. *Hospice.* MM. Sévin, Deron, Delannoy, Ramery, Nory. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Nory, Olivier, Desrousseaux, Lecat, Ramery. — M. Delerue, *receveur.*

Comines, *Hospices.* MM. Duburcq, *doyen-curé*, Hassebroucq, vice-président, baron Pagès, Goeman, Carissimo, Lecomte. — *Bureau de bienfaisance.* — MM. Duburcq, *doyen-curé*, Coutelle, Cardon, Messéant, Salembié, Bourlet. — MM. P. Desprez, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance*; Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice*, M. Dumont, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Louis Phalempin, Pierre Demeestere, Jules Lemaire, Alphonse Catteau, Pierre Defretin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Louis Dhalluin, Joseph Vandierdonck, Auguste Dumortier, Louis Delannoy, Leduc Dubois.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Cateau, *doyen*, Bigo, Cuvelier, Rose, D'Hespel, Butin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cateau, *doyen*, Cordonnier, Rose, Fichaux, Loridan, Butin. — M. N...., *receveur.*

Houplines. *Hospices.* MM. Hellin, Vion, Charlet, Lutun, Leroy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delefortrie, Chombart, Leduc, Sion, Zuinghedau.

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Lefebvre, Delannoy, Chom-

bart, Destombes. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bouillet, Six, Chombart,, Destombes, Ghesquière-Dillies. M. Barbare, *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Leigniel Louis, Ghesquier, Poullier, Lambelin, Fauvarque, Plouy, curé-doyen. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Ghesquière, Delannoy, Plouy, curé-doyen.

Roncq. *Hospice.* MM. Haquette, Ghesquier, Couvreur, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Haquette, Delahousse, Vienne, Ghesquier et Manessiez.

Roubaix. *Hospices.* MM. Bertaux, doyen de St-Martin, vice-président. Lebrat, pasteur protestant, Grimonprez-Cavrois, Louis Watine-Wattinne, ✲, Scrépel-Chrétien, H. Bossut, F. Ernoult, Vincre, *secrétaire*, Chavet, *économe*, V. Leconte, *receveur.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bertaux, curé-doyen de St-Martin ; Lebrat, pasteur protestant ; Réquillart, *vice-président* ; Dellebecq-Desfontaines ; L. Ducatteau, Joseph Watine-Wattinne, Houzé-Cheval, Leconte, *receveur* ; Crombé, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Desmazières, Guillemaud, Gruson, E. Desurmont, A. Delaune, Liénart, Hutin, curé ; Delacourt, *receveur-économe-secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Olivier, Caby, Herbaux-Duriez, C. Pionnié, Monchy. — M. Hue-Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance*, Delacourt, *receveur.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. J. Delepoulle, *vice-président* ; Lorthiois-Desplanque, F. Debuchy, Jombart-Cospain, Herbaux-Sion, Simon, doyen de Notre-Dame. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lorthiois-Desplanque, Herbaux-Sion, Jombard-Cospain, Motte-Dewavrin, J. Delepoulle, Simon, doyen de N.-D.-MM., Butlé, *receveur et secrétaire* ; Ch. Duhamel, *économe-comptable des hospices.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. Destombes, Clayessens, Ledoux, Villers, Delebecq, Béhague, Duthoit. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duthoit, Destombes, curé, Lefebvre, Bény, Ghestem Mulié, Dubart, M. Villemant, *receveur de l'hospice ;* M. Cardon, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Béghin-Thiers, Dhalluin-Delanglez, adjoint, Agache-Delannoy, Louis Meurisse, Delcroix-Watteau. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delmarre, Lemay, Dhalluin-Pollet, Liagre, Delbergue, Lezaire, *économe-secrétaire* ; Foutry, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — *Hospices.* MM. Wallerand, ✻, A. Crinon, Delefosse, Juge, Pagnier, de Liénard, Bouchard, curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Crespin Tabary, Pagnier, Wacquez, Bouchard, curé, Jacquemart, *receveur;* Béal, *économe-comptable*; Delattre, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle.* MM. le maire, *président;* Sartiaux, Ponsin, Basquin, Charles Seydoux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ch. Flayelle, Gard, Decaudin, Richard, Wallez, doyen-curé, Danjou Emile, Quiévreux, pasteur protestant, France, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. G. Paul, Evrard, Chevreux, Manesse, Pasqual, Mortier, curé. Pinchart, *receveur*; Menu, *économe-comptable et secrétaire.*—*Bureau de bienfaisance.* MM. Pecard, Collinet, Liézard, Caffiery, Caplain, Mortier, curé. — MM. Pinchart, *receveur*; Dubois, *secrétaire.*

Bavai. *Hospices.* MM. Hennet de Courtefroy, Libert Pierre, Levent Louis, Balicq Emile, Gravis Amand, Fournier Gustave, Delhaye, Lucien. — *Bureau de Bienfaisance.* MM Hennet de Courtefroy, Libert Pierre, Balicq Emile, Wauters Paul, Marchant Alphonse, Lecat Henri, Levent Louis.

Landrecies. *Hospices.* MM. Vendois, Duchâteau, Décisy, Gabet, Marie, Blondel, doyen-curé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duchateau, Manesse, Neunez, Hubert, Blondel, doyen-curé. — MM. Leveaux, *receveur;* Martin, *économe-comptable et secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, colonel Mazel, Deharveng, Dubois, Meurice, Delarroqua, *secrétaire, et économe.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Sculfort, Brasseur, Rousseau, Dupont, Lenclud. — M. Delarroqua, *secrétaire et économe;* M. Fabre, *secrétaire.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Dubois Ernest, maire, Lotte, doyen-curé, Mésange; Salvan, Laborde, Piette, Lustremant.—*Bureau de bienfaisance.* MM. Dubois Ernest, maire, Dutrieux, Largillière, Bautreuil, Lamelin, Cardon, Lotte, doyen-curé. — MM. Vallet, *receveur*; Feron, *secrétaire*; Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. C. Bernard, Lamelin, J. Béver, Delattre, Preux, Échevin, curé-doyen. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Béver, Lamelin, Pourpoint, Preux, Bernard, Echevin, doyen-curé. M. Barbe, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Duhem, président de chambre à la Cour d'appel, le comte d'Esclaibes, avocat, L. Dupont, banquier, Parmentier, conseiller, de Baillencourt, notaire. — *Bureau de bienfaisance.* MM. le comte de Guerne, ✲, président à la Cour d'appel, Hayez, propriétaire, Drouart de Lezay, conseiller, Allard, propriétaire, Danniaux, conseiller honoraire. — MM. Vasse, *receveur*; Dubois, *économe-comptable*; Vasse, Bertin, *secrétaires.*

Orchies. *Hospice.* MM. Broutin, A. Delannoy, Fasciaux, Lahaussois, Leduc. — *Bureau de bienfaisance.* Warocquier, Deletrez-Dennetière, Lemaire-Deroubaix, Hego-Bulteau et Carpentier.— M. Guilbert, J., *receveur secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Bultot, maire, *président*; Dupont, ✲, *vice-président*, N. . . (doyen); Pesier, ✲; Dècle. Sabès, Rousseau, Funck (pasteur). — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur*; Fromentin, *secrétaire des hospices*; Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance*; Vassart, *économe des hospices.*

St-Amand. *Hospices.* MM. Bruneau, maire, *président*; Duriez, doyen-curé; de Visme, pasteur, Baziez, Davaine, Fr., Wache, Plichon, Barbieux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bruneau, maire, président; Duriez, curé-doyen; de Visme, pasteur, Sirot, Biller, Bertèche, Vèrez et Boutelier. — MM. Dambrin, *secrétaire et économe des hospices*; Lorthioir, *receveur des hospices et du bureau de bienfaisance*; Lorthioir, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Condé. *Hospice.* MM. le Maire, président; Lecomte, doyen-curé; Crunelle, Waternau, Pureur, Dubreucq, Amand. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Petit, *receveur*; Wettge, *économe.*

ENFANTS ASSISTÉS.

M. J. Bernard, *inspecteur du service dans le département*, rue Barthélémy-Delespaul, 24, à Lille.

M. Delang, *sous-inspecteur*, à Lille; M. Romon, *employé à la Préfecture.*

Asiles publics d'Aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. le maire d'Armentières; Cary, propriétaire ; Coisne ; Jeanson père, Cerf, Jules. — *Directeur-médecin,* M. le docteur Bouteille ; *aumônier,* M. Coulon ; *receveur-économe*, M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Plichon, O. ✲, président du Conseil général ; Lotthé, maire de Bailleul ; Bieswal, conseiller d'arrondissement ; Perrier, négociant. — *Directeur,* M. Bosse ; *médecin en chef*, M. le docteur Poret; *aumônier*, M. Caron ; *receveur*, M Flahault ; *économe*, M. Baré.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Houzé de l'Aulnoit, ✲, docteur en médecine; Dethoor, curé de Marquette; G. Delesalle, propriétaire à Lille; Dubrulle, propriétaire, conseiller général du Pas-de-Calais, à Rouvroy ; Chombart, conseiller général du Nord.

Directeur, M. Suzange ; *médecin en chef*, M. le docteur Bouchaud ; *médecins consultants*, M. Pilat, ✲, docteur en médecine; MM. Vanvert, Vintrebert, Desplats, docteurs en médecine; *aumônier*, M. Sabouret.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai, Valenciennes et Roubaix.

Le droit perçu pour les intérêts et frais est de 9 % à Lille, 12 à Dunkerque, Roubaix, et Cambrai ; 10 à Douai et 7 1/2 % à Valenciennes.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Meurein, Rouzé-Huet, Jules Lefebvre, Ed. Desbonnets, P. Bernard, D. Deblock. — *Directeur*, M. Mille, *contrôleur*, N. . .

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts, jusqu'à concurrence de 200 fr., sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Woutermaertens, *vice-président*: Charpentier, Delval, Feron, Delavaivre, B. Lefebvre. — *Directeur*, M. Hovelt.

ROUBAIX. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; L. Watine-Wattinne, ✲, *vice-président*; Grimonprez-Cavrois, Mulliez-Delmasure, Réquillart-Scrépel, J. Lagache fils, *secrétaire*.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Marche; *contrôleur*, M. Delattre.

DOUAI. *Agent responsable*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron; *contrôleur*, M. Crespel.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Willems fils, Schadet, de Lesdain. — A. Hazebrouck, MM. Ruyssen, Trinquet, Bloeme. — A Lille, MM. Théry, Ovigneur, Bayart. — A Cambrai, MM. Cirier, Delattre, Dutemple fils. — A Avesnes, MM. Guillemin, Manesse, Pillion. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, de Beaulieu, membres titulaires; MM. Louis Legrand et Jules Dubois, suppléants. — A Valenciennes, MM. Doutriaux, Collet, Deladerrière.

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-sept caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de trente trois.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *président*; G. Féron, *vice-président*; P. d'Arras, *secrétaire*; P. Hamoir, *secrétaire-adjoint*; L. Lefebvre, Aug. Gaspard, Collet, E. Lemaire, Delval, Bompain, G. de Lesdain, A. Leroy, L. Carlier, H. Lebleu, W. Leroy, Alf. Dumont, H. Lemaitre, G. Cavrois, G. de Lesdain; J. Deman, A. Gérard, Alb. Ingelet, F. Dewulf, M. Choquet, G. Lemercier, G. Dumont, G. Lefebvre, G. d'Arras, Antoine Ingelet, Ch. Bernard, Ch. Lefebure, *caissier central*.

BERGUES. MM. le maire, *président*; L. Guilbert, *vice-président*; Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, Vandroy, Claeys, Vercnocke, Chocqueel, Vandenbroucke, Goutier, Lefebvre, Bailleul; *trésorier*, M. Gilent.

BOURBOURG. MM. le maire, *président*; N....., *vice-président*; U. Milliez; *secrétaire*; O. Belle, Ch. Lesage, Courdain, ✻, Schallier, A. Waguet, Ed. Belle, Bondu, Vercoustre, Delepouve, A. Saison, Meesemaecker, Hannecamp, E. Waguet, *trésorier*, M. Joos.

GRAVELINES. MM. Demarle-Fétel, maire, *président*; Salomé, père, *vice-président*; Torris, *secrétaire*. — Demarle-Puplus, Gellé-Dezoustre, Legoulon Jules, Merlen-Salomé, Carru-Butez, Noël-Catrice, Hautefeuille, Legoulon-Butez, Merlen Joseph, Voituriez, Salomé fils, Anquez Auguste, *membres*; *trésorier*, Reverend, J^ph.

HAZEBROUCK. MM. Massiet du Biest, maire, *président*; Schmit, *vice-président*; Donckele, *secrétaire*; Vanhouke, Auguste, rentier; Leleu, avoué-suppléant du juge-de-Paix; Ruyssen, Alexandre, avoué; Bogaert, Fortuné, notaire; Quenson de la Hennerie, juge au tribunal civil; Smagghe, Charles, banquier; Morice, Pierre, ingénieur au chemin de fer; Bieswal, Charles, juge-de-paix; Houvenaghel, Ferdinand, propriétaire; Bernast, Gustave, adjoint au maire; Leleu, Charles, propriétatre; Denys, Auguste, négociant, *membres*; M. Deroo, propriétaire, *caissier*.

BAILLEUL. MM. le maire, *président*; Behaghel, de Coussemaker, Bieswal, Perrier, Liefooghe, E. de Coussemaker, V. Flahault, Heusele, Dewynter, Dumez, Baelde, *caissier*.

CASSEL. MM. Desmyttère, maire, ✻, *président*; Dehandschoewercker, *vice-président*; Windrif, *secrétaire*, Vantroyen, Chevalier, Leroy, Delabaere, Martin, Mallot, Marant, Bosquillon de Jenlis, Beuwe, Smagghe, Baelde et Busschaert; *trésorier*, M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. le maire, *président;* Bossu-Revel, Hennion-Duflos, Degruson, Taffin, A., Roche, Werquin-Notelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Delbecq, Ledieu, Fénart, Courdent-Salomé, *trésorier*, Bertein.

MERVILLE. MM. le maire, *président;* E. Delassus, A. Delassus, brasseur; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, Pruvost-Smague, Dambrine, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle, Traisnel-Salomé, Fatou, Haloncherry-Bécue, Legrand, Lefebvre-Deroide, Ducatez, Auguste, Potiez; *trésorier*, Leroy.

STEENVOORDE. MM. le maire, *président*; Beck, conseiller-général, *vice-président*; Dewitte, *secrétaire*; Verbeke, négociant; Outters, notaire; Parmentier, brasseur; Legrand, greffier de justice de paix; Vanheegher, pharmacien; Merchier, propriétaire; Samsoen, rentier; Mortier, propriétaire, Vasseur, brasseur; Muylle, propriétaire; Serlooten, propriétaire; Baillieul, notaire; Cappelaere, maréchal-ferrand; *trésorier*, M. Dejonghe.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*; Remy-Meurice, *vice-président*; A. Samin, *secrétaire;* Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq, Herlin, Devemy, ✲, A. Ledieu, *membres*; M. Dartois, *caissier*.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Woussen, Desmazières, Fauquembergue, Marcotte, Clarisse-Béghin, Jeanson, Brasme, Dufour, Léturgie; Six-Grard, Debosque-Bonte, Fontaine, Emile, Fremaux-Théry, Mecherf, Louis, Becquart, Henri; *trésorier*, A. Willebois.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président*; Goeman, *vice-président;* Hassebroucq-Liévin, J. Lambin, le baron Pagès, J. Parent, Gondrexon, Salembié, Vandewynkele, E. Gaudron, L. Goeman, Bourlet, Hassebroucq, César fils, Devos; Catteau Charles fils; Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier*.

LA BASSÉE. MM. Cousin, maire, *président;* Wallart Léopold, Adolphe Dilly, Louis Béghin, Honoré Vittu, Victor Quatremère, Duchâtel-Christian, Louis Crespel, Lefebvre-Dufour, Houssin, Charles Prevost.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président*; Delefosse-Motte, ✲, *vice-président*; J. Toulemonde, *secrétaire*; Desrousseaux-Defrenne; Louis Wattine-Wattinne, ✲, P. Dazin, A. Wibaux, A. Bourbier, Ach. Delattre, Lambin-Delattre, Eloy Toulemonde, P. Réquillart, J. Lagache fils, Paul Watine, Victor Defrenne, Lepoutre-Pollet; Membres titulaires. M. Réquillart-Desaint, *membre honoraire*; M. Laignel, *trésorier*.

TOURCOING. MM. le maire, *président* ; Hassebroucq, *vice-président*; J. Delepoulle, *secrétaire* ; J. Mathon, Lorthioit-Peenaert, Leroux-Bériot, Desurmont-Motte, Ph. Motte fils, D. Debuchy, Scalabre-Delcourt, Pollet-Duriez, Ant. Dewavrin, D. Frys, J. Lemaire, Devémy, J. Roussel; *trésorier*, Paillart.

CAMBRAI. MM. le maire, *président;* Hattu, *vice-président;* Alph. Boileux, Maronier, Ch. Bracq, Brunel, Dubois, Lantoine, Bernard-Guery, négociant; Brunelle, docteur en médecine; Delannoy, négociant, Bautista, banquier; *trésorier*, M. Delattre.

LE CATEAU. MM. le maire, *président*; Ch. Seydoux, Basquin, Ponsin, Chantreuil, Collery, Lefebvre-Delvallée, Maréchal, Bracq, Crinon, Robert, Cottiau, Regnaudin, Jacqz, Sartiaux, Lempereur, Picard, Blangille, Fiévet, Hallette, Bauduin, Camus, Mouton; *trésorier*, France.

AVESNES. MM. le maire, *président*; Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Druart, horloger; Hamont, propriétaire; Fosset, professeur; Lecohier, négociant; G. Paul, Lefebvre, rentier; Mutiaux, propriétaire; Gossart, Collinet, Liézard, *trésorier*, Leloup, *trésorier-adjoint*, Dubois.

LANDRECIES. MM. le maire, *président*; Hubert, Vendois, Gabet, Evrard, Eugène Mansy, Léonidas Leclercq, Antoine Clavelle, Crapez Auguste, Droisy, Deruez Victor, Sculfort Abdon, Mercier, Flament, Décamp Louis, Crapez Paul, Druez Joseph, Chaillou Antoine.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Houdart, Deharveng, Rousseau, Sculfort, Riche, Labbé, Dubois, Brasseur, Février, Blanc-Guilain, Huart, Dubus-Halgrin; *trésorier*, M. Couture.

DOUAI. MM. Danniaux, ✲, conseiller, *président;* de Bailliencourt, *vice-président;* Bommart, avocat, *secrétaire*; Cartier, ✲, propriétaire, *secrétaire-adjoint*; Allart, propriétaire; Bavière, avocat; Devinck, ✲, conseiller; Delannoy, docteur en médecine; André, Dupont fils, avocat; Desticker, conseiller; Boutet, avocat; Landry, propriétaire; Grimbert, avocat; de Guemy, propriétaire; le baron de Guerne, propriétaire; Lelièvre, avocat; Legentil, propriétaire; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Hardoin, conseiller; Legrand, avocat; Théry-Proyart, Rousseau, Parmentier, conseiller; Tailliar, propriétaire; MM. Lagarde et Émile Leroy, administrateurs honoraires; *trésorier*, M. Rattez.

VALENCIENNES, MM. Bultot, juge, *président;* Didiez, *président honoraire;* A. Giard, *vice-président*, Desfontaine de Preux, *vice-président honoraire;* Devillers, avoué honoraire; *secrétaire;*

Viel, Boulan, Paillot, Wargny, Rousseau, Dubois, Dutemple, Lecat, Thellier de Poncheville, Deladerrière, Deltombe; *trésorier central*, M. Verchain.

Caisses de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'Etat, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le Trésorier général à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Inspecteur général dans le département, M. Ducrocq, ✲, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels *approuvées*, sont régies par le décret organique du 26 mars 1852, aux termes duquel le président était nommé par le chef de l'Etat.

Un autre décret du 27 octobre 1870, a abrogé cette disposition et a décidé que les présidents seraient élus par les Sociétaires. — Cette élection est valable pour cinq ans, aux termes d'un décret du 18 juin 1864, encore en vigueur.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des *Sociétés approuvées* du département.

ASSOCIATIONS CHARITABLES.

Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, siégeant à Paris.

Cette association a pour but de concourir au soulagement des militaires blessés ou malades sur les champs de bataille, dans les ambulances ou dans les hôpitaux. Elle est représentée en province par des délégués, accrédités par le ministre de la guerre auprès de chacun des commandants des corps d'armée.

Des comités correspondants sont établis dans les principales villes de France.

Délégué auprès du commandant du 1er corps d'armée: M. N.....

COMITÉ DE LILLE.

MM. N....., *président;* le docteur Houzé de l'Aulnoit, ✲, *vice-président*; Ed. Longhaye, *secrétaire*; Léonard Danel, ✲, *trésorier.*

Conseillers : MM L. Allègre, notaire à Lille; Paul Bernard, membre de l'administration des hospices de Lille; Butin, ex-commandant des mobiles; P. Crépy, juge au tribunal de commerce; J. Decroix, avocat; P. Druez, vice-président des prudhommes: Gauche, négociant; Houzé de l'Aulnoit, membre de l'administration des Hospices de Lille; Labbé Lasne, doyen-curé de St-Maurice; Levezier, ex-commandant des mobilisés; Milson, ex-sous intendant militaire; F. Reuflet, avocat; de la Serre, propriétaire; Vesco, percepteur.

Œuvre nationale des orphelins de la guerre.

Cette œuvre a été organisée à Lille en septembre 1871; elle est administrée par un comité central ainsi composé :

Mgr. Régnier, cardinal-archevêque de Cambrai, *président-d'honneur*; Mme la baronne Séguier, *présidente*; Mmes Claeyessen et Aug. Scrive, *vice-présidentes*; Mlle Elisabeth de Montigny, *secrétaire*; M. Edouard Longhaye, *trésorier.*

Les dames patronesses se sont imposé des cotisations annuelles. Des quêtes ont été organisées dans les divers quartiers de la ville par les dames charitables et le Conseil général dans sa session de 1871, a voté un subside annuel de 1,000 fr. pendant dix ans.

Le Comité central des dames s'est en outre adjoint un comité d'hommes chargé d'organiser des fêtes et concerts au profit de l'œuvre. Ce Comité, composé de MM. Edouard Longhaye, Ch. de Franciosi, Émile Bigo, André, Alph. Vanduicq, s'acquitte de sa mission avec le plus grand soin.

Des concerts sur l'Esplanade et au Jardin-Vauban avaient été donnés pendant l'été de 1873 et de 1874. Les ressources de la charité publique ayant dû être consacrées en 1875 aux infortunes si grandes du Midi, le Comité s'est momentanément effacé, avec l'intention de reprendre les concerts en temps opportun. Le Comité a donc fait face, jusqu'à ce jour, à ses obligations avec le produit des cotisations, les intérêts du capital de réserve et les économies réalisées en 1874.

Le Comité central de Lille s'étant engagé à secourir les orphelins adoptés jusqu'à l'âge de leur majorité, au nombre de 183, l'œuvre ne pourra terminer sa mission qu'en 1890.

Œuvre des invalides du travail, instituée dans la ville de Lille par décret du 24 juin 1870.

Cette œuvre a pour but :

1° De servir des secours viagers aux ouvriers de tout âge et des deux sexes qui, par suite de blessures reçues dans l'exercice de leur profession et comme conséquence directe de cette profession, ou qui, en s'exposant pour secourir d'autres travailleurs en danger, ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe.

2° De donner des secours temporaires aux veufs et au veuves des ouvriers qui auront succombé aux suites directes de leurs blessures.

Sont admis aux bénéfices de l'œuvre :

1° Ceux qui, résidant dans Lille depuis au moins un an, auront été blessés dans la ville de Lille ou dans une des communes de la circonscription cantonale ;

2° Ceux qui, résidant depuis le même laps de temps dans l'une de ces dernières communes, auront été blessés dans l'enceinte de la ville ou dans sa banlieue.

Vice-Président, M. E. Longhaye ; *trésorier*, M. P. Le Blan ; *secrétaire*, M. T. Bommart.

Œuvre des vieillards indigents, à Lille.

Cette association s'est donné pour mission de secourir par des aumônes en nature et des visites à domicile les indigents des deux sexes âgés de plus de 65 ans.

Le Comité est ainsi constitué :

Président, M. Georges Scrive ; — *vice-président*, M. Edmond Fiévet ; *trésorier*, M. Auguste Fromont. — *secrétaires*, MM. L. Desrousseaux et Auguste Bonte ; — *Rapporteurs généraux*, MM. Albert Ladureau et Eugène Rigal. — *Commissaires d'arrondissements* : MM. Louis Bigo, Alfred Carpentier, Emile Duquesney, Henri Delettré, Emile Scrive, Fauchille Stiévenart, Léon Rouzé, Alphonse Boniface, Jules Desrousseaux. — *Conservateurs du vestiaire*, MM. Wicart, Charles Bonte, Marcel Laurenge, Jules Descamps.

Orphelinat de garçons de St-Gabriel, à Lille.

Les 30 lits que contient cet établissement sont tous occupés, le nombre n'en peut être augmenté à défaut d'espace suffisant.

La pension est de 250 fr. par an, on admet gratuitement un orphelin sur cinq orphelins payants.

Sociétés de Charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au mòins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente, Mme H. Scrive-Briansiaux.

Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.

Vice-présidentes, Mmes Blondeau-Herlin, De Norguet, Van der Straeten-Descat.

Dames pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde, rue de la Barre, 14.

Trésorier, M. Dujardin, notaire.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, L. Danset, Dumon, A. Longhaye, H. Barrois, Valdelièvre, de Gennevières, Marchand, Rouzé-Duthoit, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Bommart, Courmont, A. Labbe, Bailleu-d'Avrincourt, Fauchille-Blondeau, Em. Scrive, Houzé de l'Aulnoit, J. Verstraete, Gamonet, Leroy-Crépaux, Leboucq-Deleruyelle, Richter, G. Desrousseaux, Bigo, Vanderhâgen, Georges Scrive, Plaideau-Delecroix, C. Mas, Rollez de Boë, E. Remy, Hallez, Van der Straeten, Ve Reumaux, Ovigneur, H. Pajot, Fauchille-Prévost, Plaideau-Delbecq, P. Decroix, Ed. Agache, Druez, Gennevoise, Dujardin, A. Desrousseaux, L. Delannoy, Féron-Vrau, L. Danel, Descamps-Crespel, Ledieu, Des Parcs, de Norguet, Ch. Fauchille, Pouillier-Robillon, A. Wallaert, Ad. Bonte, A. Humbert, Behaghel, Trannin, Desmedt-Faucheur, J. Dutilleul.

Pour la section de Wazemmes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme C. Faucheur.—DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Faucheur, Ed Faucheur, Loyer, Lepercq-Mourmant, C. Sarrazin, Dubreucq, Lefort,

Leblan, Boisse, Fontaine, E. Loyer, H. Faure, Crépy-Scrive E. Delcourt, Menessier, de Caumont, Alliès, E. Crépy, Souck, Braquaval.

Pour la section de Moulins-Lille. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme H, Boone. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes V. Olivier, L. Boone, Debailleux, Delesalle, Mlle Cliquennois, Brabant-Delebarre.

Pour la section d'Esquermes. — DAMES DÉLÉGUÉES : Mmes de Genevrières, Bigo-Tilloy. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Julien Thiriez, Renault, Chartier.

Pour la section de Fives. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Alp. Bériot. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Th. Barrois, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Bouchery-Desquiens, Rose-Demerlèr, Casse, Mathelin.

Pour la section de Saint-Maurice. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Lenglart-Barrois. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes H. Barrois, Lenglart-Barrois, Decoster-Droulers et Bernot.

VALENCIENNES

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme Ve Mabille ; *secrétaire*, Mme Ve Desse ; *conseillères*, Mmes. Roguin, Miot ; *trésorière*, Mme Dubois.

DOUAI.

L'œuvre de l'*Association de bienfaisance*, à Douai, reconnue par l'État, date de 1850, et comprend celle de la *Société de charité maternelle* dont elle s'est en fait chargée depuis la création de celle-ci, autorisée par l'arrêté de M. le Ministre de l'intérieur, du 6 octobre 1853.

A ce double titre, elle délivre des layettes, prête des draps, des chemises, des gilets de laine pour les malades, procure des bains et vient en aide au bureau de bienfaisance.

La Commission administrative de l'*Association de bienfaisance*, se compose de M. le maire de la ville, président, et MM. Ch. Waternau, H. Allart, Treca-Legentil et Dauphin, fils, membres.

La *Société de charité maternelle*, a particulièrement pour présidente, Mme Merlin. Mme la supérieure des sœurs de charité, maison de la miséricorde, prête son concours à ces deux œuvres.

Œuvre des Crèches, à Lille.

Les crèches sont des établissements fondés par une société de bienfaisance, pour recevoir des enfants âgés de moins de trois ans, et dont les mères travaillent hors leur domicile, ou qui sont occupées chez elles par un travail salarié et continu.

Trois crèches fonctionnent à Lille : l'une nommée crèche Saint-Sauveur, rue du curé Saint-Sauveur; une autre, la crèche Saint Vincent-de-Paul, à Moulins-Lille; et une troisième, la crèche Saint-Joseph, rue Saint-Sébastien.

Comité. Mmes Clinchant, *présidente honoraire;* Em. Wallaert, *présidente*; Emile Humbert, *trésorière*; Pouillier, *secrétaire*; Agache, Descamps-Crespel, Ad. Bonte, Paul Le Blan, de Montigny, Féron-Vrau, Sauvaige-Gentil, Gustave Barrois, Charles Huet, Edouard Fauchille.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme Delelis; *vice-présidente*, Mme Rolland; *secrétaire*, Mme Emile d'Arras; *vice-secrétaire*, Mme Edouard de Clebsattel; *trésorière*: Mme Carlos-Bernard; *vice-trésorière*: Hip. Bourdon.

Conseil d'administration. MM. G. Lemaire, *président*; le Doyen de St-Jean-Baptiste, Dejaghere, docteur Blanckaert.

Caisse de secours à Dunkerque en faveur des familles des marins morts ou présumés péris à la pêche à la morue.

Statuts approuvés par M. le Préfet du Nord, le 3 octobre 1870.

Sont admises au bénéfice de cette institution, les familles de tous les hommes embarqués sur les navires pêcheurs du port de Dunkerque, sans distinction de qualité, de domicile ou de nationalité, si les dits hommes ont payé, pour la saison dans laquelle ils sont morts ou présumés péris, la cotisation fixée par les statuts.

Conseil d'administration : MM. G. Beck, *président*. Ricquer-Debats, *vice-président*. E. Didier, *trésorier*. N. Van Cauwemberghe, *secrétaire*. N.... *secrétaire-adjoint*. Le commissaire de l'inscription, Maritime Bellais, armateur, membre. Blanquart (Jh J.-B.) Wallyn (Isid. Honoré), capitaines membres.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par un Conseil de direction composé de la manière suivante, savoir :

Mme de Staplande, *présidente et trésorière* ; Mme Vᵉ Chocqueel-Sapelier, *vice-présidente* ; Mlle Galloo, *secrétaire et lingère.*

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par un arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Le siège de la Société est établi rue des Urbanistes, nº 15.

Le bureau est ouvert pour les inscriptions, les dimanches seulement, de midi à une heure.

Les futurs conjoints doivent avoir soin d'apporter, en se présentant, les pièces qu'ils possèdent déjà, et les autres papiers contenant des indications sur les noms propres et sur la date des actes à lever.

N.-B. Il existe des Sociétés semblables dans le département, à Dunkerque, Armentières, Tourcoing, Roubaix, Douai, Cambrai et Valenciennes.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Elle est administrée par un comité ainsi composé : Comte de Guerne, *président à la cour d'appel, président*; Théry, *juge-de-paix*; Hanotte, *adjoint au maire.*

Fourneaux économiques Valenciennois

(*Société de Bienfaisance*).

Cette société fut fondée en 1870. Ses nouveaux statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral du 6 décembre 1878.

Son but est de fournir, pendant l'hiver, aux personnes nécessiteuses, la nourriture à un prix de beaucoup inférieur au prix de revient (5 cent. la portion).

Elle distribue, chaque hiver, 600 portions, par jour, environ. Ses heureux résultats ont été signalés à l'Exposition universelle de 1878.

Président : A. Bultot, maire ; *Vice-président* : Sirot-Wagret. *Trésorier* : E Clément ; *Secrétaire*, J. Sabès.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VIe siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Cardinal-archevêque, Mgr. René-François RÉGNIER, O. ✻, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque à Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, Mgr. Henri MONNIER, évêque de Lydda; MM. Vallée, Adrien, Cyrille Destombes, *agréés par le gouvernement*; Bernard, Charles, Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; Massart, Augustin, *secrétaire*; Marchaise, *secrétaire particulier.*

OFFICINALITÉ DIOCÉSAINE

MM. Vallée, ✲, vicaire-général, *official*; Bury, chanoine, *promoteur*; Massart, *greffier*.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, ancien évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr Delannoy, évêque d'Aire, ancien doyen de Saint-André, à Lille.

Chanoines titulaires, MM. Duprez, Piquet, Bury, Caillau, Cudot, Marchaise, Bouillon, Musin, Ravaux, Lecocq.

Chanoines honoraires, MM. Delautre ✲, ancien vicaire-général; Giraud, idem, Bernard, idem, Martin, Wicart, Defontaine, Bafaleur, Larsonneur, Simon, Lotte, Dehaene, Babeur, Dayez, Hautcœur, Prouvost, Dennel, Moreau, Mortier, Crombé, Berteaux, Leblanc, Hollebecque, Dehaisne, Bouchart, Meurisse, Pruvost, Ducrocquet, Lasnes.

SEMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Cudot, chanoine, *trésorier*; Duprez, chanoine, *secrétaire*; Sudre, supérieur du grand séminaire; Meurisse, supérieur du petit séminaire; Lefeuvre, économe du grand séminaire; Ducarne, économe du petit séminaire; Massart, *vice-trésorier*.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Dautzenberg, *Ecriture-Sainte*; Siguier, *Dogme*, Antier, *Morale*; Bignon, *Histoire*; Collot, *Philosophie*.

Économe, M. Lefeuvre.

PETIT SÉMINAIRE A CAMBRAI.

Supérieur, M. Meurisse.

Économe et directeur de la petite division, M. Ducarne.

Professeurs, MM. Cliquennois, *rhétorique*; Parent, *seconde*; Legrand, *troisième*; Hécart, *histoire*; Delnatte, *sciences*;

Desmons et Tersin, *surveillants* (*grande division*) ; Delpierre et Goris, *quatrième* ; Fercot, *cinquième* ; Carlier et Davoine, *surveillants* (*petite division*) ; Lagache, *sixième.*

PETIT SÉMINAIRE A HAZEBROUCK.

Supérieur, M. Dehaene.
Directeur, M. Baron.
Économe, M. Lagatie.

ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

M. de Baralle, *Architecte diocésain et départemental, à Cambrai.*

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'Archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de Saint-Amand, rive gauche,	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en six cents succursales dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vall e, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Cambrai.

M. Lecocq, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Lecocq, *doyen*; Dehaisnes, curé d'Iwuy, *vice-doyen.* Cambrai-Ouest (St-Géry); MM. Bouchart, *doyen*; Delagarde, curé de Paillencourt, *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen*; Dapvril, curé de Neuvilly, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen*; Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire*; Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Senneville, *doyen*; Vandenbrouque, curé de Caudry, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen*; N...., *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen*; Lecuppre, curé de Saint-Martin, *vice-doyen.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Douai.

M. Dayez, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Deroubaix, *doyen*; Lecocq, curé d'Aniche, *vice-doyen.* — Douai-Nord (St-Pierre), MM. Dayez, *doyen*; Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Jaspar, *doyen*; Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.* — Arleux, MM. Quiquempois, *doyen*; Douay, curé de Cantin, *vice-doyen.* — Orchies, MM. Flament, *doyen*; Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen.* — Marchiennes, MM. Lefebvre, *doyen*; Dupont, curé de Fenain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Destombes, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de la 1re section de l'arrondissement de Lille.

M. Dennel, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Armentières, MM. Moreau, *doyen*; Serleys, curé d'Armentières-Campagne, *vice-doyen.* — La Bassée, MM. Leblon, *doyen*; Millescamps, curé de Marquillies, *vice-doyen.* — Hau-

bourdin, MM. Cateau, *doyen*, Delfortrie, curé de Beaucamps, *vice-doyen*. — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Duriez, *doyen*. — Lille-Ouest (Saint-André), M. Dennel, *doyen*. — Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne), M. Dereu, *doyen*. — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnaucourt, *doyen*; N...., *vice-doyen*. — Seclin, MM. Hutin, *doyen*; Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen*. — Cysoing (Templeuve), MM. Carlier, *doyen*; Herrengt, curé de Cysoing, *vice-doyen*.

Archiprêtré de la 2e section de l'arrondissement de Lille.

M. Bafaleur, *archiprêtre*.

Décanats. — Comines, M. Duburcq, *doyen*. — Lannoy, MM. Destombes, *doyen*; Deltour, curé d'Hem, *vice-doyen*. — Lille-Nord-Est, Saint-Maurice, M. Lasnes, *doyen*. Lille-Centre. La Madeleine, M. Bafaleur, *doyen*. — Lille-Sud-Est, Saint-Sauveur, M. Lecocq, *doyen*. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen*. — Roubaix, Saint-Martin, MM. Berteaux, *doyen*; N..., *vice-doyen*. — Roubaix, Notre-Dame, M. Evrard, *doyen*. — Tourcoing-Sud, Saint-Christophe, MM. Vanbockstael, *doyen*; Guillemot, curé de Marcq, *vice-doyen*. — Tourcoing-Nord, Notre-Dame, MM. Simon, *doyen*; Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N . . . , *archidiacre*.

Archiprêtré de l'arrondissement de Dunkerque.

M. Delautre, *archiprêtre*.

Décanats. — Dunkerque-Est, Saint-Eloi, M. Vitse, *doyen*. — Dunkerque-Ouest, Saint-Jean-Baptiste, M. Scalbert, *doyen*. — Dunkerque, Saint-Martin, M. Lootgieter, *doyen*. — Bergues, MM. Delautre, ✲, *doyen*; Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*. — Gravelines, M. Landsheere, *doyen*. — Hondschoote, MM. Wyckaert, *doyen*: Herreman, curé de Ghyvelde, *vice-doyen*. — Wormhoudt, MM. Delanghe, *doyen*, Léturgie, curé de Bollezeele, *vice-doyen*. — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen*; Boedt, curé de Watten, *vice-doyen*.

Archiprêtré de l'arrondissement d'Hazebrouck.

M. Conbronne, *archiprêtre.*

Décanats. — Hazebrouck-Nord, Hazebrouck, MM. Salomé, *doyen*; Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud, Morbecque, MM. Staelen, *doyen*; Delattre, curé de Steenbecque, *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est, Saint-Vaast, MM. Conbronne, *doyen*; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest, Saint-Amand. MM. Hamez, *doyen*; Dekeister, curé de Vieux-Berquin, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Loviny, *doyen*; Devos, curé de Nordpeene, *vice-doyen.* — Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen*; Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Becquart, *doyen*; Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Monnier, vicaire-général, *archidiacre.*

Archiprêtré de l'arrondissement de Valenciennes

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre*

Décanats. Bouchain, MM. Bourgois, *doyen*; N..., *vice-doyen.* Valenciennes-Sud, Saint-Nicolas, MM. Richard, *doyen*; Dervaux, curé d'Aulnoye, *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen*; This, Lefebvre d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord, Saint-Géry, MM. Mangés, *doyen*; Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.*—Condé, MM. Lecomte, *doyen*; Cappliez, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite, Saint-Amand, MM. Duriez, *doyen*; Rogie, curé de Raismes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen*; N..., *vice-doyen.*

Archiprêtré de la 1re section de l'arrondissement d'Avesnes.

M. Mortier, Henri-Abel, *archiprêtre.*

Décanats. — Avesnes-Nord. Avesnes, MM. Mortier, *doyen*; Denis, curé de Dourlers, *vice-doyen.* — Avesnes-Sud, Etrœungt, MM. Laurent, *doyen*; N...., *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen*; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-le-Château, MM. E. Echevin, *doyen*; Génain, curé de Cousolre, *vice-doyen.*.— Trélon, MM. Larsonneur *doyen*; Dhenry, *ro-doyen*; Soufflet, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

Archiprêtré de la 2e section de l'arrondissement d'Avesnes.

M. Lotte, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* Delannoy, curé de Feignies, *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Lasselin, *doyen;* Hamage, curé de N.-D. Sous-le-Bois; *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est, Le Quesnoy, MM. Lotte, *doyen;* Trannois, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest, Gommegnies, MM. Thomas, *doyen;* Barbet, curé de Villers-Pol, *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les COMMUNAUTÉS.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Id	Religieuses franciscaines	Idem.
Id	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Id	Sœurs de N.-D. de la Treille	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de Demoiselles.
Roubaix	Carmélites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges.	Idem.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St-Aug.	Soin des malades.—Noviciat et maison-mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de Ste.-Th.	Soin des malades et instruct. des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Id	Dames de Flines	Idem.
Id	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Id	Sœurs carmélites	Idem.
Id	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
St-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.
Valenciennes	Sœurs de St-Joseph	Instruction des jeunes filles, soin des malades.

2e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai	Cambrai, hôp. St-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris	Id. Hospice Gén..	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Id.....	Id. h.Vanderburch	Id.....	Soin, inst. des j. filles.
St-Laurent(V)	Id.	Filles de la Sagesse...	Salle d'asile.
Esquermes ..	Id.	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers.....	Id. (St-Druon etSt-Roc)	S.de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles
St-Sauv.-le-V.	Abancourt.....	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Douai.....	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Id.
St-Sauveur..	Banteux.....	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Id.....	Bantouzelle.....	Id.....	Id.
Amiens	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Boursies	Id.....	Id.
Id.	Boussières.....	Id.....	Id.
Paris	Briastre.....	Filles de la Charité ...	Id.
St-Sauveur..	Cagnoncles.....	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Amiens	Cantaing	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Carnières	Id.....	Id.
St-Sauv.-le-V.	Caudry	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Id.	Caullery	Id.....	Id.
Cambrai	Crèvecœur	Sœurs de St-Augustin	Id.
Amiens	Doignies.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Id.	Escaudœuvres	Id.....	Id.
Rennes	Id.	Pet.-Sœurs des pauvr.	Soin des vieillards.
Douai.....	Etrun.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Saumur	Flesquières.....	Sœurs de Ste-Anne..	Id.
Amiens	Fontaine-Notre-Dame...	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
St-Sauveur..	Fontaine-au-Pire	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Amiens	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Haussy.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Angers.....	Hem-Lenglet.....	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Amiens	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Iwuy.....	Dames de la Ste-Union	Id.
St-Laurent ..	Le Câteau	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Cambrai	Id.	Augustines	Soin des malades.
Amiens.	Marcoing.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr.des jeunes filles
Paris	Maretz	Filles de la Charité ...	Id.
Amiens	Masnières	Sœurs de la Ste-Fam .	Id.
Douai.....	Maurois	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Mazinghien.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Amiens	Mœuvres	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
St-Laurent ..	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse...	Id.
Amiens.....	Noyelles.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Anglet.....	Ors.....	Servantes de Marie...	Id.
St-Laurent ..	Paillencourt	Filles de la Sagesse...	Id.
Amiens	Quiévy.....	Sœurs de la Providenc	Id.
St-Sauveur..	Romeries.....	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Amiens	Rumilly.	S. de la Ste.-Famille.	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où ces établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai.....	St-Aubert.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
St-Sauveur..	St-Hilaire	Sœurs des Ecoles chr.	Id.
Avesnes.....	St-Souplet.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	St-Waast.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Saulzoir.....	Id.....	Id.
St-Sauveur..	Séranvillers	Sœurs de la Miséricord	Id.
Le Câteau ...	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Id.
Angers.....	Thun-l'Evêque	Sœurs de Ste-Marie...	Id.
Amiens	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Vendegies.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Viesly	Id.....	Id.
Angers.....	Villers-Outreaux	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Paris	Douai (Hospice-Général)	Filles de la Charité ...	Soin des vieill. et enf.
Id.	Douai.....	Id.....	Secours à domicile.
Lille.....	Aix.....	Religieuses Francisc..	Id.
Paris	Aniche.....	Filles de la Charité...	Pens., asil. soin des m.
Paris.....	Auberchicourt.....	Id.....	Id.
Amiens	Auby	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles
Id.	Auchy	Id.....	Id.
Douai.....	Bouvignies	Dames de la Ste-Union	Id.
Ribeauville..	Brunemont.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Cuincy.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Dechy	Id.....	Id.
Id.	Ecaillon.....	Id.....	Id.
Angers	Erchin	S.de la Char.de Ste-M.	Id.
Amiens	Erre.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Paris	Esquerchin	Filles de la Charité...	Id.
Cambrai	Fenain.....	Augustines	Id.
Douai.....	Flers	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Flines-lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Id.
Anglet.....	Fressain	Servantes de Marie...	Id.
Paris	Gœulzin	Filles de la Charité...	Id.
Poitiers	Hornaing.....	Sœurs de St-André...	Id.
Angers.....	Lallaing.....	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Portieux	Landas.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Lambres	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Lauwin-Planque.....	Id.....	Id.
Amiens	Lécluse	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Marchiennes.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Nomain	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Orchies	Id.....	Id.
Lille.....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des mal. et vieill.
Douai.....	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Arras.....	Raches.....	Sœurs Augustines....	Id.
Id.	Raimbeaucourt	Id.....	Id.
Portieux	Rieulay	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Roost-Warendin.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Sin.....	Id.....	Id.
Paris	Sin.....	Filles de la Charité.	Id.
Paris	Somain	Filles de la Charité ...	Inst. de j. fil. soin de m.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Portieux	Somain	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.....	Vred	Dames de la Ste-Union	Id.
Saint-Laurent (Vendée)	Warlaing	Filles de la Sagesse...	Instr. des jeunes filles et soin des malades.
Douai.....	Waziers.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Lille (h.des V.-H. et Bl.)	Filles de la Charité ...	Soin des vieill. et enf.
Id.	Id. (h. de Stappaert)..	Id.....	Soin des enfants.
Id.	Id. (secours à domicile)	Id.....	Secours aux ind. mal.
Id.	Id.	Sœurs de Bon-Secours	Soin des malades en v.
Lille.....	Id. (Hospice-Général) .	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieill. et enf.
Cambrai	Id. (hôp. St-Sauveur) .	Augustines	Soin des malades.
Id.	Id. (hosp. Ganthois) ..	Id.....	Soin des vieill. femm.
Angers	Id.	Dames du Bon-Pasteur	Pens.de filles repenties
St-Laurent ..	Id.	Filles de la Sagesse...	Inst.de sourdes-muett.
Id.	Id.	Id.....	Salles d'asiles.
Id.	Id. (Hôpital-Militaire) .	Id.....	Soin des malades.
Paris	Id.	Dames de St-Maur ...	Instr. des jeunes filles
Sens.....	Lille.....	S. de la Ste-Enfance.	Inst. et soins des mal.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris	Annappes	Filles de la Charité...	Id.
Id.	Armentières	Id.....	Soin des vieillards et inst. des jeunes filles
Paris	Id.	Dames de St-Maur....	Instr. des jeunes filles
Rennes.	Lille.....	Petites sœurs des pau.	Id.
Lille.....	Armentières-Campagne	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Amiens	Aubers	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Avelin	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Baisieux	Id.....	Id.
Lille.....	Beaucamps	Filles de l'Enfant Jésus	Id.
Douai.....	Bersée	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Bondues.....	Id.....	Id.
Lille.....	Id. (hospice).....	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieillards.
Douai.....	Bousbecques.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
St-Laurent...	Bouvines	Filles de la Sagesse ..	Soins des vieillards ..
Douai.....	Camphin	Id.....	Id.
Portieux	Canteleu	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Capelle	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Comines	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Cambrai	Id. (hôpital).....	Augustines	Soin des malades.
Douai.....	Croix	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Id.	Cysoing.....	Id.....	Id.
Lille.....	Deûlémont	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Douai.....	Ennetières.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Erquinghem	Id.....	Id.
Angers.....	Bouvines	S. de la char. de Ste-M.	Inst. et soin des mal.
Douai.....	Faches.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Id.	Fives	Id.....	Id.
Id.	Flers.....	Id.....	Id.
Argentan ...	Fournes.....	Dames de l'éduc. chr.	Id.
Lille.....	Frelinghien.....	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai.....	Fretin.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille.....	Genech	Dames Franciscaines.	Id.
St-Laurent ..	Halluin	Filles de la Sagesse ..	Id.
Id.....	Haubourdin.....	Filles de la Sagesse..	Id.
Amiens	Hellemmes	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Douai.....	Hem.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Herlies.....	Filles de l'Enfant-Jésus	Id.
Angers.....	Houplines	S. de la Ch. de Ste-M.	Id.
Douai.....	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Id. (hospice)	Filles de l'Enfant-Jésus	Soin des vieillards.
Poitiers	La Madeleine	Sœurs de St-André...	Instr. des jeunes filles
Lille.....	Lambersart.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Paris	Id.	Congr.de la Mère de D.	Id.
Douai.....	Lannoy.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Leers	Id.....	Id.
Lille.....	Lesquin	Dames Franciscaines.	Id.
Id.....	Linselles	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.....	Lomme.....	S. de N.-D.de la Treille	Soin des vieillards.
Amiens	Lompret.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles
Argentan....	Loos	Dames de l'éduc. chr.	Soin des vieillards.
Angers.....	Id.	Dames du Bon-Pasteur	Soin des orphelins.
Paris	Id.	Filles de la Charité ..	Soin des malades.
Lille.....	Lys.....	Dames Franciscaines.	Id.
Douai.....	Marcq-en-Barœul	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille.....	Id.	Filles de l'Enf.-Jésns..	Soin des vieillards.
Amiens	Marquette	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles.
Angers.....	Mérignies	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Douai.....	Mons-en-Pévèle	Dames de la Ste-Union	Id.
Anglet.....	Mouchin.....	Servantes de Marie...	Id.
Lille.....	Moulins Lille.....	Dames Franciscaines.	Id.
Douai.....	Mouveaux	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Neuville-en-Ferrain....	Id.....	Id.
Angers.....	Pérenchies	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
St-Laurent...	Phalempin.....	Filles de la Sagesse..	Id.
Douai.....	Pont-à-Marcq	Dames de la Ste-Union	Id.
Angers.....	Prémesques	S.de la Char. de Ste-M.	Id.
Paris	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Id.
Cluny.....	Id.	Sœurs de St-Joseph ..	Id.
Avesnes.....	Roncq.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Poitiers	Id. (St-Roch).....	Filles de la Croix.....	Id.
Lille.....	Roubaix (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id.....	Id. (hôpital)	Id.....	Soin des malades.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
St-Laurent ..	Id.	Filles de la Sagesse...	Salles d'asile.
Paris	Id.	Sœurs de Bon Secours	Soin des malades.
Id.....	Id.	Filles de la Charité...	Maisen de secours.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Lille.....	Sailly.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Douai.....	Sainghin-en-Mélantois.	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	St-André	Sœurs de la Providenc	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
St-Laurent...	Santes	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Cambrai	Seclin (hospice)	Augustines.....	Soin des malades.
Rouen	Id.	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.....	Toufflers	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Paris	Tourcoing	Filles de la Charité...	Secours à domicile.
Avesnes.	Tourcoing	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles et soin des vieillards
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Lille.....	Id. (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai.....	Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille.....	Verlinghem	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Wambrechies.....	Id.....	Id.
Rouen	Id.	Sœurs de la Providenc	Soin des vieillards.
Lille.....	Wasquehal	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles
Ribeauvil é..	Wattignies	Sœurs de St-Joseph..	Id.
Lille	Wattrelos	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Brouckerque.....	Dames de la Ste-Union.	Id.
St-Laurent ..	Wavrin	Filles de la Sagesse ..	Id.
Portieux	Lille (Wazemmes)	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Id.	Sœurs de N.-D.de la T.	Id.
Id.	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des malades.
Id.	Dunkerque (hospice) ...	Id.....	Instr. et visite des m.
Id.	Id. (mais. de ch.)	Id.....	Soin des vieill. et enf.
Amiens	Id.	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen	Id.	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Gand	id	Augustines.....	Gardes-Malades.
Paris	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris.....	id	Augustines de Ste-M.	Id.
Lille.....	Bollezeele	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Bourbourg (hospice) ...	Id.....	Soin des vieillards,etc.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille.....	Ghyvelde	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Lille.....	Gravelines	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Esquelbecq	Dames de la Ste-Union	Hospice et asile.
Lille.....	Hondschoote.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai.....	Lederzeele.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Le Rosendaël	Id.....	Id.
Id.	Looberghe.....	Id.....	Id.
Id.	Petite-Synthe	Id.....	Id.
Cambrai	Rexpoëde.....	Augustines.....	Id.
Id.....	St-Pol.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Cambrai	Teteghem	Augustines.....	Id.
Amiens	Watten	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Cambrai	Wormhoudt	Augustines.....	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Paris.....	Hazebrouck.....	Sœurs de St-Vinc.-de-P	Id.
Douai.....	id.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Douai.....	Arnèke.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id.	Id.	Id.....	Instr. des jeunes filles.
Paris	Id.	Dames de St-Maur....	Id.
Paris	Id	Filles de la Charité...	Orphelinat.
Id	Boeschêpe.....	Id.	Instr. de jeunes filles.
Douai.....	Caëstre	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille.....	Cassel	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.	Id. (hospice).	Id.	Soin des vieill. et enf.
Paris	Id.	Dames de St-Maur ...	Instr. des jeunes filles.
Douai.....	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai.....	Id.	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille.....	Godewaersvelde.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
id.....	Haverskerque.....	Id.....	Id.
Douai.....	Hondeghem.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Houtkerque.....	Id.....	Id.
Id.	La Gorgue.....	Id.....	Id.
Cambrai....	Id.....	Sœurs-Augustines....	Hospice.
Portieux.....	Merris	S. de la Providence...	Instr. de jeunes filles.
Lille.....	Merville.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Id.	Id.	Id.....	Instr. des jeunes filles.
Id.	Morbecque.....	Id.....	Id.
Amiens	Morbecq (la-Motte-au-B)	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Neuf-Berquin	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Nieppe	Id.....	Id.
Lille	Id	Filles de l'Enf.-Jésus..	Hospice.
Douai.....	Oudezeele	Dames de la Ste-Union	Instr. de jeunes filles.
Paris.....	Oxelaëre.....	Augustines de Ste.-M.	Id.
Douai.....	Renescure	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Rubrouck	Augustines de Ste-M.	Hospice.
Paris	St-Jean-Cappel.....	Filles de la Charité ..	Id.
Douai.....	St-Sylvestre-Cappel....	Dames de la Ste-Union	Instr. de jeunes filles.
Id.	Ste-Marie-Cappel	Id.....	Id.
Lille.....	Steenbecque	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id....
Id.	Steenvoorde (hospice) ..	Id.....	Soin des vieill. et mal.
Id.	Id.	Id.....	Instr. des jeunes filles.
Id.	Steenwerck.....	Id.....	Id.
Id.	Id.	Id.....	Soin des vieillards.
Angers	Thiennes	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jeunes filles.
Amiens	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Soin des vieillards.
Lille.....	Id.	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Avesnes.....	Valenciennes.....	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles.
Paris	Id.	Filles de la Charité...	Sec. à dom. id.
St-Laurent ..	Id.	Filles de la Sagesse ..	Salles d'asile.
Lille.....	Id.	S. N.-D. de la Treille..	Soin des malades.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai.....	Id.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille.....	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Anzin.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Id.....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Id.....	Aubry	Id.....	Instr. des jeunes filles
Amiens.	Aulnoy.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Amiens	Avesnes-le-Sec	Sœurs de la Ste-Fam..	Instr. des jeunes filles.
Id.....	Bellaing.....	Id.....	Id.
Id.....	Beuvrages.....	Id.....	Id.
Paris	Bouchain.....	Filles de la Charité..	Hospice.....
Douai.....	Bouchain.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Id.....	Bruay.....	Id.....	Id.
Lille.....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Id.....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai.....	Douchy	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Id.....	Famars	Id.....	Id.
Id.....	Flines.....	Id.....	Id.
Lille.....	Fresnes	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Amiens	Haveluy.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Douai.....	Hergnies	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Hérin	Id.....	Id.
Portieux.....	Hordain.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Paris	La Sentinelle.....	Sœurs de la Charité..	Id.
Douai.....	Lecelles	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Mastaing	Id.....	Id.
Id.....	Maing.....	Id.....	Id.
Valenciennes.	Marquette.....	Sœurs de St-Joseph...	Id.
Portieux	Maulde.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai.....	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Id.
Portieux	Mortagne.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Id.....	Neuville-sur-l'Escaut...	Sœurs de la Providenc	Id.
Amiens	Nivelles	Id.....	Id.
Lille.....	N.-D.-au-Bois.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Douai.....	Noyelles-sur-Selles.....	Sœurs de la Ste-Fam..	Id.
Lille.....	Onnaing.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Id.....	Quaroube	Id.....	Id.
Paris	Quiévrechain	Filles de la Charité..	Hospice .....
Amiens	Raismes.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles
Paris	Id.....	Filles de la Charité ..	Id.
Poitiers	Rumegies	Filles de la Croix	Id.
Avesnes.....	St-Amand	Sœurs de la Providenc	Id.
Paris	Id.....	Filles de la Charité ..	Soin des malades.
Douai.....	Sars-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens	Saultain.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Id.
Douai.....	Sebourg.....	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.....	Thiant	Id.....	Id.
Id.....	Thivencelles	Id.....	Id.
Portieux.....	Trith-St-Léger.....	Sœurs de la Providenc	Id.
Lille.....	Vieux-Condé	Filles de l'Enf.-Jésus..	Id.
Anglet.....	Wavrechain	Servantes de Marie...	Id.

CHEF-LIEU de la congrégation.	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Anglet	Wallers	Servantes de Marie	Hospice
Cambrai	Aymeries	Augustines	Instr. des jeunes filles
Avesnes	Anor	Sœurs de la Providenc	Hospice.
Id.	Avesnelles	Id.	Id.
Id.	Bavai	Id.	Id.
Lille.	Id.	Sœurs de N.-D. de la T.	Soin des vieillards.
Douai	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Avesnes	Bellignies	Sœurs de la Providenc	Instr. des jeunes filles
Angers	Berlaimont	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Lille.	Bousies	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id.
Douai	Cousolre	Dames de la Ste-Union	Id.
Id.	Engle-Fontaine	Id.	Id.
Id.	Eppe-Sauvage	Id.	Id.
Avesnes	Etrœungt	Sœurs de la Providenc	Id.
Id.	Floyon	Sœurs de la Providenc	Id.
Angers	Ferrière-la-Grande	S. de la Ch. de Ste-M.	Id
Lille.	Forest	Filles de l'Enfant-Jés	Id
Avesnes	Fourmies	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai	Frasnoy	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes	Glageon	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Id
Id.	Hargnies	Id.	Id
Avesnes	Hautmont	Sœurs de la Providenc	Id
Ribeauville.	Hecq	Id.	Id
Angers	Jeumont	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Amiens	Jolimetz	Sœurs de la Providenc	Id.
Avesnes	Landrecies	Id.	Id.
Id.	Le Quesnoy	Id.	Id.
Paris	Id.	Filles de la Charité	Soin des malades.
Lille.	Id. (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et orph.
Lille.	Maresches	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id.
Avesnes	Maubeuge	Sœurs de la Providenc	Id.
Rennes	Id.	Petit.-Sœurs des pauv.	S. des vieill. et instr.
St-Sauveur	Moustiers	Sœurs des Ecoles chr.	Instr. des jeunes filles.
Angers	Maubeuge (sous-le-B.)	S. de la Char. de Ste-M.	Id.
Avesnes	Ohain	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai	Pont-sur-Sambre	Dames de la Ste-Union	Id.
Lille	Preux-aux-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus	Id.
Angers	Recquignies	S. de la Ch. de Ste-M.	Id
Ribeauville	Robersart	Sœurs de la Providenc	Id.
Douai	Rueshes	Dames de la Ste-Union	Id
Douai	Solre-le-Château	Dames de la Ste-Union	Id.
Avesnes	Trélon	Sœurs de la Providenc	Id.
Lille.	Vendegies-au-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id.
Douai	Wargnies-le-Petit	Dames de la Ste-Union	Id.
Paris	Wargnies-le-Grand	Filles de la Charité	Id.
Avesnes	Wignehies	Sœurs de la Providenc	Id.

CULTE PROTESTANT.

CONSISTORIALE DE LILLE.

La Consistoriale de Lille comprend tous les protestants du département du Nord, moins ceux des cantons d'Avesnes et de Trélon. Elle a été créée par ordonnance du 24 avril 1824. Cette ordonnance lui avait alors annexé les Eglises protestantes du Pas-de-Calais, mais celles-ci en furent distraites par décret du 10 novembre 1852 pour former avec le département de la Somme la nouvelle Consistoriale d'Amiens.

La population protestante de la Consistoriale de Lille est de 7134 âmes, subdivisée en neuf groupes ou paroisses ayant pour chefs-lieux : Lille, Roubaix, Saint-Amand, Valenciennes, Quévy, Walincourt, Inchy-Beaumont, le Câteau, Dunkerque.

La direction administrative et ecclésiastique de la Consistoriale est confiée à un Consistoire général, siégeant à Lille, et ayant pour président *électif*, M. C. de Wisme, ✻, pasteur à Saint-Amand, et pour secrétaire, M. Davaine Hyacinthe. Les neuf paroisses ont chacune comme autorité ecclésiastique, outre le Consistoire général dont elles ressortissent, un conseil presbytéral *électif*, composé de cinq membres laïques et présidé par le pasteur officiel de la paroisse, lequel est nommé par le Consistoire général et agréé par le gouvernement.

La Consistoriale de Lille possède 25 temples et 5 oratoires, desservis par 9 pasteurs officiels, 3 pasteurs suffragants, 4 pasteurs anglais ou allemands et un évangéliste. Elle a de plus 16 écoles primaires protestantes dont 10 communales.

Les pasteurs titulaires de la Consistoriale, sont : MM. de Visme, à Saint-Amand, ✻, et membre du Conseil académique, F. Ollier, à Lille, ✻, membre du Conseil départemental, V. Lebrat, à Roubaix, A. Funck, à Valenciennes, N..., à Quévy, N..., à Walincourt, L. Schmidt à Inchy-Beaumont, E. P. Quiévreux, au Câteau, et A. Vesson, à Dunkerque. Les pasteurs suffragants sont MM. Velleger à Lille, N..., à Maubeuge, Maulvault, à Cambrai. Les pasteurs anglais ou allemands sont MM. Faulkner, à Croix, Hacksteen, à Roubaix, Inkeldom et son collègue, à Lille.

ORATOIRE ANGLICAN.

Pasteur, M. Hanley.

CULTE ISRAÉLITE.

Les Israélites existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Roubaix, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille, à Roubaix et à Valenciennes.

Grand rabbin du consistoire à Lille, M. Lipman, ✻.
Rabbin à Valenciennes, M. David Haguenau.
Ministre officiant à Lille, M. Haymann.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier président, M. Bardon, O ✲. — ***Présidents***, MM. comte De Guerne, ✲, Bottin, ✲, Duhem, ✲. — ***Présidents honoraires***, MM. Binet, ✲, de Caudaveine.

Conseillers MM. Drouart de Lezey, ✲, Hazard, Parmentier, ✲, Bottieau, Jorel, ✲, Honoré, Hardouin, ✲, Lefebvre du Prey, Hibon, David Deschodt, ✲, Dubrulle, ✠, Desticker, Daunoy, Martinet-Behaghel, Poulmaire, Lemaire, Leroy, Maurice, Vandelet, Francoville, Quinion-Hubert, Mauflastre. — ***Conseillers honoraires***, MM. Minart, ✲, Lagarde, ✲, Courtin, ✲, Vanderwallen, ✲, Tournier, Devinck, Danniaux, ✲, Rossignol, ✲, Gautier, ✲, Deshayes, de Marcère.

PARQUET. — ***Procureur général***, M. Francisque Rive, ✲, ***avocats généraux***, MM. Grevin, Mascaux, Pierron. — ***Substituts pour le service du parquet***, MM. Morillot, Dubron. — ***Secrétaire du parquet***, M. V. Parmentier.

GREFFE. — ***Greffier en chef***, M. Briquet, — ***commis-greffiers assermentés***, MM. Dupuis, Boniface, Broutin et Bourriot.

COMPOSITION DES CHAMBRES PENDANT L'ANNÉE JUDICIAIRE, COMMENCÉE LE 1er NOVEMBRE 1877.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Bardon. *Président*, M. Duhem. *Conseillers*, MM. Drouart de Lezey, Bottieau, Lefebvre du Prey, Deschodt, Daunoy, Martinet, Vandelet, Quinion-Hubert.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Bottin. *Conseillers*, MM. Parmentier, Hardouin, Hibon, David, Dubrulle, Desticker, Leroy, Maurice, Mauflastre.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Duhem. *Conseillers*, MM. Lefebvre du Prey, Martinet, Behaghel, Poulmaire.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. de Guerne. *Conseillers*, MM. Hazard, Pagart, Jorel, Honoré, Béhaghel, Poulmaire, Lemaire, Francoville.

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS.

MM. Jules Dubois, *bâtonnier*; Pellieux, ✲, Clavon, *secrétaire*, Alf. Dupont père, Merlin, Louis Legrand, de Beaulieu.

Avocats inscrits au tableau. MM. Pellieux, ✲, Dupont père, d'Esclaibes, Clavon, Merlin, L. Legrand, de Beaulieu, Rossignol, J. Dubois, Hattu, Dupont fils, Blondel, ✲, de Folleville, Théry, Dauphin, Allaert, Taisne, Vincent, Delloye, Druelle, Grimbert, Ed. Legrand, d'Hooghe, Maillard, P. Dubus, A. Boutet, L. Dubus, Deleporte, Escoffier, Vitrant, Barbedienne, Honoré, Léon Legrand, Férot, Herbaux, Deschodt, Lesur.

Avocats admis au stage. MM. Henry Gréau, Josson, Vanwormhoudt, Selosse, Montenuis, Desespringalle, Maloteau, de Guerne, Émile Dubois, Amédée Petit, Bottieau, Blondel, Defontaine, Fider, Maurice, Legrand, Philippe, Boucher, Petit Albert, Besnard, Kemp, Lefebvre du Prey, Lavoix, Waché, Bayard.

Avoués près la cour. MM. Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Wimet, Jude, Druelle, Picquet, Lavoix, Tréca.

Huissiers audienciers. MM. Pinsart, Lecq, Parent, Drapier, Leclercq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées, et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à midi.

Président, M. Doë de Maindreville. — *Juges*, M. Devienne, juge d'instruction; MM. Lucas et Dufresne. — *Juges suppléants*, MM. Duvet et de Coussemaker. — *Procureur de la République*, M. Pelletreau, — *Substitut*, M. Maulion. — *Greffier*, M. Dejaeghere. — *Commis-greffier*, M. Gemberge.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. Lefebvre, *bâtonnier*; Alex. Bouly de Lesdain, Willems, G. Lemaire, Schadet, Alf. Dumont, Lebleu, Gaston de Lesdain, G. Dumont; G. Cavrois, A. Deblock, *Stagiaires*, MM. Georges Lefebvre, Gaston Dufour, Réné Hovelt.

Avoués, MM. Liem, Dumont, Montenuis, Verley, Ladureau, Pacaud.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, Lion, Suywens, à Dunkerque: Zeghers, Sterkeman, à Bergues; Ryngaert, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; Deturck, à Hondschoote; Casella, à Watten, Dehorter, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Olivier, *suppléants*, MM. Lefebvre et de Lesdain. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixés aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppéants*, MM. de Clebsattel O ✲, et Willems. *Greffier*, M. Ducrocq. *Huissier audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Delval, Montigny, Deman, Lebleu, Grysez, Degravier.

Commissaires-priseurs, MM. Klein et Defontaines.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Cortois.

3e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de 13 communes,

Juge-de-paix, M. Vandeper *Suppléants*, MM: Leceuche et Demeunynck. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, M. Stercman.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis à dix heures.

Notaires du canton, MM. Dupuy, Chocqueel et Hennegraeve, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Bondu et Verschave. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Zyngaert.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schallier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Flajollet. *Suppléants*, MM. Waguet et Salomé. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Voituriez, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes.

Juge-de-paix, M. Vannuxem. *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. Deturck.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes

Juge de paix, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*. M. de Lylle. *Huissier-audiencier*, M. Cavry.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Blanckaert, à Bollezeele; Dejonghe, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles ; les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du Conseil.

Président, M. Lespagnol, ✲. — *Juges*, MM. Quenson de la Hennerie, Demazière, juge d'instruction. — *Juges suppléants*, MM. Trinquet (Emile), Furnes. — *Procureur de la République*, M. Beck. — *Substitut*, M. Caron de Fromentel. — *Greffier*, M. Olivier. *Commis-greffiers*, MM. Vanderputte et Montagne, ✲.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Oscar Grévin, Trinquet, Degroote — *Avocat stagiaire*, M. Scossa.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Crunel, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Douvrin, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audiences ; les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

2e CANTON — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre

une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duvet, *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Waryn. *Huissier-audiencier*, M. Deberdt.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Carlier, Warin, à Hazebrouck; Verva, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel; Demol, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Rollier.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les mercredis à neuf heures du matin. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3e CANTON.— BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dehaine.

Suppléants, MM. Lotthé et Herry. *Greffier*, M. Sename. *Huissier-audiencier*, M. Crunel.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

3e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Crunel.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lotthé, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Helbecque, à Vieux-Berquin.

Commissaire priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public,

Greffier du tribunal, M. Loviny Victor.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Regnault. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker

et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Moeneclaey, Deprieck et Singer, à Cassel ; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Belgrand, à Merville. *Suppléants*, MM. Verhaeghe, Duquenne. *Greffier*, M. Derenty. *Huissier-audiencier*, M. Douvrin.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe, Legrand, à Merville; Hennion et Domarles, à Estaires.

Commissaires priseurs, MM. Chassing, à Merville; Sion, à Estaires.

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Waeles. *Suppléants*, MM. Mortier et Baillieul. *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Outters et Baillieul, à Steenvoorde ; Vansteenberghe, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondisement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à midi tous les jours de la semaine, pour les affaires civiles ; à onze heures et demie les jeudis, vendredis et samedis pour les affaires correctionnelles ; à onze heures, les 1er et 3e mercredis de chaque mois pour les criées, pour les licitations, ventes de biens de mineurs, et tous les mercredis à midi pour les saisies, surenchères et folles enchères.

Président, M. Le Roy ✻. — *Vice-présidents*, MM. Parenty, de Valroger. — *Juges*, MM. Telliez (✪A.), Gentil, Casati, Hedde, Coquelin, Enlard de Guesny. — *Juges d'instruction*, MM. Gand, Marion. — *Juges suppléants*, MM. Remy, Bieswal, Desjardin, Babled, Delangre, de Salleles. — *Procureur de la République*, M. N. ..... — *Substituts*, MM. Boyer-Chammard, de Borville,

Bidart, Toussaint. — *Attachés au parquet.* MM. Trentessaux et Mertian. — *Juges honoraires*, MM. Bourdon, Desrousseaux, ✲, Théry. — *Secrétaire du parquet*, M. Laurent, ✲. — *Greffier*, M. Legrand. — *Commis-greffiers*, MM. Fiévet, Oyer, Duflot, Delplanque, Janssone, Bernard. — *Interprète judiciaire*, M. Vintard.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin, jusqu'à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Avocats, MM. Théry, Houzé de l'Aulnoit, Labbe, Ovigneur, Bayard, Grillet, Legrand (Pierre), Théry (Gustave), Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Testelin, Reuflet, Decroix, Dalbertenson, Basquin, Cousin, Fichaux, Dejardin, Verstaen, Baggio, Dubrulle, Barbe, Defontaine, Chon, Houdoy, Cottignies, Selosse, Liagre, Dollez, Villaret, Ory, Grousseau, Thellier, Chesnelong, Delecroix-Thévenin.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Lefebvre, Coppin, Crouan, Théry, Poissonnier, Gonnez, Desmottes, Herlin, Destombes, Lefebvre, Desrousseaux, Vallois, Boitel, Mertian, Guichard, Danchin, Carpentier, Derbigny, Bommart, Béchamp, Alb. Legrand, Parenty, Godron, Lécroart, Rousseau, Deblock, Roche, Trentesaux, Chombart, Kien.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé, Derenty.

Huissier, MM. Leboucq, Crapet, Flipo, Lallouette, Boutemy, Payen, Zète, Tiprez, Spriet, Huart, Dessains, Pollet, à Lille; Ricouart, à Lannoy; Devevre, à Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Lemar, à Quesnoy; Lemaître, à La Bassée, Fontaine, Tiberghien, Jourdain, à Roubaix; Gille, à Seclin; Coupin, à Cysoing; Coddeville et Lamarque, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de deux communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Nœuvéglise. *Suppléants*, MM. Pajot, Blondeau. *Greffier*, M. Prouvost. *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, ✲. *Suppléants*, MM. Desrousseaux et Gennevoise, avoués. *Greffier*, M. Dugard, *Huissier-audiencier*, M. Desains.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin et mardis, à onze heures.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Liechtenberger. *Suppléants*, MM. Deledicque et Coquelle. *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zète.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Mertian. *Suppléants*, MM. J. Lefebvre, Labbe. *Greffier*, M. Rattel. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux lundis, à 8 heures, audience publique; lundi, à 3 heures, conseils de famille; mercredi, à 9 heures, rue Jean-Sans-Peur, conciliations; vendredi, à 3 heures, audience.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel, *Suppléants*, MM. Courmont et Ferdinand Lefebvre. *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. Payen.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux vendredis, au domicile du juge, rue de la Préfecture, N° 15, à dix heures du matin pour les conciliations et mercredis à dix heures pour les audiences sur citation à la mairie, salle du Tribunal de simple police.

Notaires des cinq cantons de Lille. MM. J. Danel, Courmont, Lebigre, Herlin, Deledicque, Dujardin, J. Lefebvre, Piat, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Dncrocq, Mas, Roussel, Lemay, Desrousseaux, Allègre, à Lille; Vanden Broecke, à Ronchin; Dujardin, à Wambrechies.

Commissaires priseurs. MM. Pajot, Serpette, Genet, Lesage, Wicart, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spriet.

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juge-de-paix*, M. Clément. *Suppléants*, MM. Butin, ✱, et Desmazières; *Greffier*, M. N..... *Huissier-audiencier*, M. Dewevre.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-Priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delalé. *Suppléants*, M. Mulle, à Camphin, N.... *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M. Coupin.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin; mardi, affaires civiles; vendredi, simple police.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Brunel, à Cysoing, Dorchies, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lorthioir. *Suppléants*, MM. Duverdyn et Platel. *Greffier*, M. Leclercq, *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Delehelle, à Haubourdin, Josson, à Lomme, Galloo, à Radinghem, Chamonin, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. D'Herbomez. *Suppléants*, MM. Leroy-Dubois, maire d'Illies et Cousin. *Greffier*, M. Béghin, *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Buisine, Clainpanain, à La Bassée, Deron, à Aubers, Cauchie à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Jonville, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Trempont, *Huissier-audiencier*, M. Ricouart.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis ' à dix heures précises du matin.

Notaires du canton de Lannoy, MM, Valenducq, à Lannoy; Vanhaecq, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. J.-B. Lepeuple et Le Vaillant de Jollain. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Theys, à Pont-à-Marcq ; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle., MM. Vandenbussche, à Quesnoy ; Meurillon, Flayelle, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Claustre (◊ A). *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A Motte. *Greffier*, M. Verbèke. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis de chaque semaine.

14e CANTON. — ROUBAIX-OUEST. — Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier (◊ I). *Suppléants*, MM. N....., et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix. MM. Duchange, Duthoit, Helbecque, Vahé, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Roussel.

15e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Deltombe. *Suppléants*, MM. Louis Collette et Louis

Desmazières. *Greffier*, M. N..... *Huissier-audiencier*, M. Gilles.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures, pour la simple police et vendredis, à neuf heures, pour les affaires civiles.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Fontaine, à Seclin.

16e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hazebroucq. *Greffier*, M Vanaverbeck. *Huissier-audiencier*, M. Coddeville.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois, ✻. *Suppléants*, MM. Jourdain-Defontaine, ✻ et J. Delepoulle. *Greffier*. M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Lamarque.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Bigo, Ghesquière, à Tourcoing; D'Halluin, à Linselles; Veihaeghe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Leuridan.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi, à dix heures.

Président honoraire, M. Pleys. *Juges honoraires*, MM. Quecq Asselin, Renard.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel *Juges*, MM. Delefosse, Barbier. *Juges suppléants*, MM. Dutemple, Prioux, Delame. *Procureur de la République*, M. Laisné. *Substitut*, M. Boutet. *Greffier*, M. Hulot. *Commis-greffier*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Louis Delattre, Delattre, Léonce, Lancelle, Pagniez, Louis, Dutemple fils, Tribou, Flinaux, Chenu, Roth et Caron.

Avoués, MM. Glinel, Doyen, Lecat, Duez, Christian, Truy, Chappeau.

Huissiers, MM. Doucedame, Lefebvre, Bernard, Cousin, Gambiez, Muguet, Simon, Gressier, à Cambrai; Dumont, à Carnières; Hautecœur, Danjou, au Câteau; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Cirier et Fliniaux. *Greffier*, M. Goy. *Huissier-audiencier*, M. Muguet.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Caplet. *Suppléant*, MM. Delattre, Bédorez. *Greffier*, M. Bouchez. *Huissier-audiencier*, M. Cousin.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Crépin, Renaux, Chenu, Crauët, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires priseurs, MM. Durand et Chausson-Lassalle, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix,

tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Germe. *Suppléants*, MM. Tellier, Bricourt, *Greffier*. M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Biziaux, à Avesnes-lez-Aubert ; Delcroix, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Lancien. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon. *Greffier*, M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Danjou,

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à 10 heures. — Les conseils de familles, les samedis à onze heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Bauduin, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON.— CLARY.— Il comprend dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Leroux. *Suppléants*, MM. Dolez et Decupère. *Greffier* M. Bricout. *Huissiers-audienciers*, MM. Lesne et Béra,

Jours d'audiences : les audiences se tiennent tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt : Dupont, Gérin, à Clary ; Taisne, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléant*, M. Rubin. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Pislet.

Jours d'audiences : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières ; Dupuich, à Gouzeaucoourt.

7e CANTON.— SOLESMES.— Il comprend la ville de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Petit. *Suppléants*. MM. Ratte et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M Blanchard.

Jours d'audiences : les audiences se tiennent tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'Arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Clément. — *Juges*, MM. Baugrand, Champeaux. — *Juge d'instruction*, M. L'Eleu. — *Juges suppléants*, MM. Paul, Gauchet et Legrand. — *Procureur de la République*, M. Gheerbrant. — *Substitut*, M. Lespagnol. — *Greffier*, M. Roques. — *Commis-greffiers*, MM. Dubois, Vercinger, Brion.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Pillion, Manesse, Guillemin, Pasqual, Canquelain, Legrand, Mutiaux. *Avocat stagiaire*, M. Fosset.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecard Chevreux, C. Paul. Couppez.

Huissiers, MM. Boulanger, Finet, Bernard, Boquet et Taquet, à Avesnes ; Marchant, à Berlaimont ; Mansy, Leclercq, à Landrecies ; Ansiaux, Chevalier, Bailly, à Maubeuge ; Lenclud, Bocquet, Marchand, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le Château, Castin et Demode, à Trélon ; Marchand et Sohier, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Pasqual et Colinet. *Greffier*, M. Koelner.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*; M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Normant.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Julien, Caplain, Laurent, de Clerfayt et Corduant, à Avesnes; Mariscal, à Dourlers, Leclercq, à Etrœungt; Boutrouille, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Lermuzeaux.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Daniel.

3e CANTON. — BAVAI — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*. M. Lamelin. *Suppléants* MM. Gravis et Richard. *Greffier*, M. Erouart fils. *Huissiers-audienciers*, MM. Marchand et Sohier.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Tréca, Payen, Richard.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M Emond, Ernest. *Suppléants*, MM. Mercier et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Marchant.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Laforge, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Massoroli, *Suppléants*, MM. Desquesnes, Manesse. *Greffier*, M. Lenain. *Huissiers-audienciers*, MM. Leclercq et Mansy.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Legrain, Caniot, à Landrecies; Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Lustremant et Rigolet. *Greffier*, M. Saguet. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Lenclud, Marchand.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Lefranc et Lustremant. *Greffier*, M. Michel. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Marchand, Lenclud.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Gorisse, Lustremant et Legrain, au Quesnoy; Luzardy, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures; il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Greffier, M. Corby.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge-de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Deharveng, Durant. *Greffier*, M. Fabre. *Huissiers-audienciers*, MM. Ansiaux, Chevallier et Bailly.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Durant, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Charlier. *Suppléants*, MM. Martin et Declemy. *Greffier*, M. Sy. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Cornu, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-Paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Mehaut et Azambre. *Greffier*, M. Loones, *Huissiers-audienciers*, MM. Castin et Demode.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre à Fourmies; Bastien, à Wignehies; Lemaire à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Delaby. — *Juge*, M. Choque; *juges d'instruction*, MM. Bommart, Bottin. — *Juges suppléants*, MM. Ed. Legrand, Victor Théry et Dauphin. — *Procureur de la République*, M. de la Gorce. — *Substitut*, M. Allard. — *Greffier*, M. Coppin. — *Commis-greffiers*, MM. Vallée, Avrez.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour d'appel.

Avoués, MM. Desplanque, Boniface, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Campion, Pinsart, Colart, Leureele, Saillard, Lecq, Parent, Avis et Leclercq, à Douai; Vasseur, à Arleux, Meunier, Behin, à Marchiennes; Lemaire, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Waché, Druelle. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Campion.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI SUD. — Il est composé de onze communes,

outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache, Béharelle. *Greffier*, M. Dehem. *Huissier-audiencier*, M. Saillard.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Broy. *Suppléants*, MM. Desplanque et Rousseau. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Lecq.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Cardon, Trinquet, Lenain, Regnault, Dubus, Daix, Druon, Proyart, Dubois, Wable, de Bailliencourt dit Courcol.

Commissaires-priseurs, MM. Parenty, Delcambre, Mortreux, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences, tous les jeudis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène à Douai.

4e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-Paix*, M. Potiez. *Suppléants*, MM. Pennequin et Bar. *Greffier*, M. Moreau. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Pennequin, Bar, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-Paix*, M. Broquart, *Suppléants*, MM. Théry et Deprez. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Desprez, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-Paix*, M. Broquard. *Suppléants*, MM. Warocquier et Pierart. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Piérart, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE VALENCIENNES.

Les audiences du tribunal s'ouvrent à dix heures. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Deberdt. — *Juges*, MM. Bultot, Danniaux, Guillemant (juge d'instruction). — *Juges suppléants*, MM. Courtin, Verdavaine, Doutriaux. — *Procureur de la République*, M. G. Faviez. — *Substitut*, M. Blocaille. — *Greffier*, M. Malicorne. — *Commis-greffiers*, MM. Lejay, Guillaume et Hernoud.

Président honoraire, M. Lécuyer, ✻, ✠. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✻.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans interruption.

Avocats, MM. Collet, *bâtonnier*; Regnard, Foucart, Girard, Doutriaux, Thellier de Poncheville, Legrand, Deladerrière, Bossaut, Sauteau, Saint-Quentin, Armand, Désorbaix, Dubiez, Delecourt, Foucart Paul, Boucly. *Stagiaire*, M. Boca.

Avoués, MM. Marbotin, président de la Chambre; Guillouzic, Lestoille, Delhaye, Devillers, Boutry.

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Bourse, Chartier, Gadenne, Delgrange, Bulté, Sorriaux, Lis, à Valenciennes; Bouland, Ghienne, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Haussy, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit com-

munes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. J. Tournier. *Suppléants*, MM. Devillers et Deltombe. *Greffier*, M. Baboma, *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Sabès. *Suppléants*, MM. Deromby et Podevin. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux vendredis à neuf heures et demie du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, Vandermersch. *Suppléants*, MM. Collet et N.... *Greffier*, M. Trelcat. *Huissier-audiencier*, Grandin.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Lefebvre (Auguste), Bultot, Baudrain, Deltombe, Delcourt, Mabille, Namur, Julien, Fally, Lecointe, Deviles, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Pillion (Jules), Hannoire, Gostieau, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les Juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Canonne, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Canonne et Lefebvre. *Greffier*, M. Ghienne (Augustin), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Canonne, G. Lefebvre, à Bouchain.

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Goubet. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Wettge. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Mention, Longatte, Carlier fils, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Picquet, fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lesens. *Suppléants*, MM. Barbieux Hippolyte, N..., *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Haussy.

Jours d'audiences: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Davaine et Barbieux, Louis. *Greffier*, M. Lenne. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Haussy.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Mascaux, à Mortagne ; Herbert, Démanest, Biller, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur. M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR D'APPEL DE DOUAI.

MM. Danniaux, ✻, président, conseiller honoraire à la cour d'appel, De Caudavcine, ✻, président de chambre, id. ; Tournier,

conseiller honoraire, id. ; Jules Dubois, avocat; Peilleux, avocat; Essig, receveur de l'enregistrement; Poncelet, avoué.

TRIBUNAL DE DOUAI.

MM. Dupont, père, avocat, *président;* Allard, ancien notaire; Demont, propriétaire; Georges, vérificateur de l'enregistrement; Deltombe, avoué; Coppin, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

MM. De Lesdain, avocat, *président;* Favière, vérificateur de l'enregistrement; Deman, notaire; Dumont, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Bloeme, notaire; Bogaert, notaire; Olivier, secrétaire; Trinquet, avocat; Toursel, ancien notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Blondeau, avoué, *président;* de Beffroy de la Grève, conseiller de préfecture; Lefebure, vérificateur de l'enregistrement; Bayart, avocat; Philippe, idem; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Renard, *président;* Ledoux, notaire; Dutemple, avocat; Declercq, vérificateur de l'enregistrement, Delattre, receveur des hospices; Hulot, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président;* Pillion, avocat; Caffieri, avoué; Paguelle de Folnay, conservateur des hypothèques; Roques, *Greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville, *président;* Boca, ancien magistrat; Devillers, ancien avoué; Doutriaux, avocat; Guiot, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire.*

TRIBUNAUX DE COMMERCE,

Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés, depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai et Valenciennes: ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Didier. — *Juges*, MM. Dessurne, Coquelle, Deloince, Collet, Decoster. — *Juges suppléants*, MM. J. Marchand, Deloince, P. Collet, Coquelin, Vancauwenberghe. — *Greffier*, M. P. Michel. — *Commis-Greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Charles Verley. — *Juges*, MM. Woutermaertens, Mas, Ozenfant, Crépy, Descamps-Crespel, Schoutteten, Ovigneur, Fontaine, Huet, — *Jugessuppléants*: MM. Bocquet G. Lemaître, Giraud, Wargny. — *Greffier*, M. Broutin. — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, M. Henry Bossut. — *Juges*, MM. Ed. Ferrier, Ach. Defrennes, L. Scrépel, Chrétien. — *Juges suppléants*, MM. Cateau-Leplat, Ach. Delattre, Desrousseaux-Defrenne et J. Boutemy. — *Greffier*, M. Lequenne. — *Commis-greffier*, M. L. Trillon.

TRIBUNAL DE TOURCOING.

Président, M. Taffin. — *Juges*, MM. Leroux-Bériot, D. Leurent, Ad. Duquennoy. — *Juges suppléants*, MM. Paul Desurmont, François Masurel, E. Jourdain, Lesaffre-Lemaître. — *Greffier*, M. Delerue.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Antoine Bautista. — *Juges*, MM. Moraux, Mallez, Charles Petit, Delesalle, Paule Juste. — *Juges suppléants*, MM. Théophile Risbourg, Léon Coupé, Messian-Langrand. — *Greffier*, M. Regnaudin. — *Commis-Greffier*, M. Pluchart.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. J. Lecat. — *Juges*, MM. Nicole-Langlet, Fontaine, Sirot-Wagret, Vincent. — *Juges suppléants*, MM. L. Déprez, Pecqueur, Raverdy, Lobel. — *Greffier*, M. Leroy.

CONSEILS DE PRUDHOMMES.

Lille. — *Président*, M. Descat-Leleux, O ✲ ; *vice-président*, M. Druez. — *Patrons*, MM. Le Blan, Er. Crépy, Dautremer, Eug. Crépy, Mas-Faucheur, Meurisse, Baudon, Laurenge. — *Ouvriers*, MM. Lemaire, Leclair, A. Deflandre, J. Deflandre, Tirlimont, Lecreux. *Secrétaire*, M. Pipelart.

Roubaix. — *Président*, M. Louis Watine-Wattinne, ✲. —

Vice-président, M. J.-B. Scrépel-Roussel. — *Secrétaire*, M. Legay. — *Patrons*, MM. Constantin Beuscart, Toulemonde-Chombart, Charles Dhalluin, François Deletoile, Auguste Leloir, Paul Derville, Bonami-Picavet — *Ouvriers*, MM. Ferdinand Mesplomb, Charles Bonne, Jules Chevalier. Adolphe Mathon, Henri Leveugle, Charles Dervaux, Adolphe Lanciaux, Henri Lallemand. *Secrétaire*, M. Legay.

Tourcoing. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Auguste Delmasure. — *Patrons*, MM. L. Duhamel, F. Lehoucq, Lorthioit-Peenaert, F. Scalabre, Masure-Lorthiois, L. Honoré, Lemaire-Caulliez, P. Pollet-Duriez. *Ouvriers*, MM. A. Bolin, L. Delannoy, J.-B. Nollet, Ach. Corvoisie, H. Jouvenel, G. Corman, A. Rigonnier, A. Vanzuydt. — *Secrétaire*, M. F. Caron.

Armentières. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Salmon. — *Patrons*, MM. Gille-Léopold, Leuridan, Dufour, Becquart, Hacot, Rogeau, Louis Beun, Ruyant, Grüson, Breuvart. — *Ouvriers*, MM. Bague, Bourcke, Longeville, Lalau, Lemaire, Lombart, Dupont.

Halluin. — *Président*, M. Charles Dumont; *vice-président*, M. Edouard Delfortrie. — *Patrons*, MM Dumortier, Pollet-Moue, Desreumaux-Castelain. — *Ouvriers*. MM. Ed. Drouart, Pierre-François Beuque, Désiré Castelain, Henri Descamps. — *Secrétaire*, M. Bailly-Carette.

Douai. — *Président*, M. Hayez; *vice-président*, M. Lesurque Leborgne; *secrétaire*, M. Carlier. — *Patrons*, MM. de Bailliencourt, Dubourg-Broux, Hanotte, Jupin, Taffin, Dechristé, Chartier, Cavrois, Desfontaines. — *Ouvriers*, MM. Offret, Barre, Cochon, Dassonville, Dargaut, Gouy, Lucas, Danel.

Valenciennes. — *Président*, M. Marquis; *Vice-président*, M. Meurs; *Secrétaire greffier*, M. Clément Léon.

1re *catégorie, patrons*, MM. Babonaux, Renotte, Vermès; *ouvriers*, MM. Coutelier, Capon, Le Kieffre. — 2e *catégorie*, *patrons*, MM. Motte, Lamorice; *ouvriers*, MM. Villars, Schœnheitz. — 3e *catégorie*, *patrons*, MM. Mineur, Membré; *ouvriers*, MM. Bataille, Lemoine. — 4e *catégorie*, *patrons*, MM. ***; *ouvriers*, MM. Binet, Denis; Gaisse.

Cambrai. — *Président*, M. Hattu, ✲; *vice-président*, M. Delannoy. — *Patrons*, MM. Belamy, Gransart, Carlier, Bugnicourt, Paris, Tilmant. — *Ouvriers*, MM. Bourgeois, Dubois, Hennino, Legrand, Vallet, Berquet.

Le Cateau. — *Président*, M. Robert Ledieu; *vice-président*, M. Picard. — *Patrons*, MM. Ducornet, Dubois, Pecqueux, Ferret, Cloest, Deloffre. — *Ouvriers*, MM. Bara, Lostria, Catelain, Pruvot, Vitaux, Brasselet. — *Secrétaire*, M. Ledieu-Diot.

ORGANISATION MILITAIRE.

L'article 1er de la loi du 24 juillet 1873 porte que le territoire de la France sera, pour toutes les parties de son organisation militaire, divisé en 18 régions: celles-ci sont partagées en subdivisions de régions.

Un décret du 28 septembre suivant a créé 18 corps d'armée destinés à occuper les 18 régions entre lesquelles le territoire français est divisé, conformément à la loi précitée.

Lille est le chef-lieu du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire, qui comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

1er CORPS D'ARMÉE.

M. Lefebvre, G. O. ✲, général de division, *commandant le 1er corps d'armée.*

MM. N..., *aide-de-camp;* N..., *officier-d'ordonnance.*

État-major du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire.

MM. Campenon, C. ✲, général de brigade, *chef d'état-major général;* Ruyneau de Saint-Georges, O. ✲, lieutenant-colonel d'état-major, *sous-chef d'état-major général;* Iung, O. ✲, chef d'escadron d'étatmajor; Noiret, ✲, capitaine d'état-major; Le Bègue de Germiny, ✲, capitaine d'état-major; Emmery, capitaine d'état-major; Voirin, ✲, capitaine d'état-major; Gambier, capitaine stagiaire à l'état-major général; Martin, lieutenant au 5e dragons; Carton, lieutenant au 15e d'artillerie; Vexlard, ✲, *capitaine secrétaire-archiviste.*

1re DIVISION D'INFANTERIE, A LILLE.

M. Billot, sénateur, C. ✲, général de division, *commandant.*

MM. Meyer, lieutenant au 43e de ligne, *officier d'ordonnance;* Fix, O. ✲, chef d'escadron d'état-major, *chef d'état-major;* Del Cambre, ✲, capitaine d'état-major; Michel, ✲, capitaine d'état-major.

1re *brigade d'infanterie, à Lille.*

MM. du Guigny, C. ✲, général de brigade, *commandant;* Bizard, lieutenant au 43e de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e *brigade d'infanterie à Cambrai.*

M. Villette, C. ✲, général de brigade, *commandant;* de Peyriagues, lieutenant au 1er de ligne, *officier d'ordonnance.*

2e DIVISION D'INFANTERIE, A ARRAS.

MM. Blot, C. ✲, général de division, *commandant;* Chevalier, lieutenant au 33e de ligne, *officier d'ordonnance;* Mourlan, ✲, chef d'escadron d'état-major, *chef d'état-major ;* Poulain, capitaine d'état-major ; Hallo, taine d'état-major.

3e *brigade d'infanterie, à Arras.*

MM. Loysel, O. ✲, général de brigade, *commandant ;* Clavel, lieutenant au 33e de ligne, *officier d'ordonnance.*

4e *brigade d'infanterie, à Saint-Omer.*

MM. Ferri Pisani, C. ✲, général de brigade, *commandant ;* Herbin, lieutenant au 8e de ligne, *officier d'ordonnance.*

1re *brigade de cavalerie, à Lille.*

MM. Lardeur, O. ✲, général de brigade, *commandant ;* Bertonière, lieutenant au 19e chasseurs, à cheval, *officier d'ordonnance.*

3e *brigade de dragons, à Valenciennes.*

M. Robillot, O ✲, général de brigade, commandant; du Manoir, lieutenant au 14e dragons; officier d'ordonnance.

1re *brigade d'artillerie, à Douai.*

MM. Moulin, O. ✲, général, *commandant*; Théry, ✲, chef d'escadron, au 15e d'artillerie, *chef d'état-major*; Boca, *capitaine*, *aide-de-camp.*

DIRECTION SUPERIEURE DU GENIE, A LILLE.

MM. Hallier, O. ✲, général de brigade, *directeur supérieur*; Petit, ✲, capitaine, *aide-de-camp*; Paysant, ✲, adjoint de 3e classe.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — MM. Guillot de la Poterie, O ✲, colonel, *commandant la place.*

DOUAI. — MM. Vidal, O ✲, lieutenant-colonel au 15e d'artillerie, *major* de la garnison; Lavirotte, ✲, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

CAMBRAI. — M. Leclerc, ✲, lieutenant-colonel du 16e dragons, *major de la garnison.*

VALENCIENNES. — M. Liaud, ✲, lieutenant-colonel du 127e de ligne, *major de la garnison.*

DUNKERQUE. — M. Lemoine, O ✲, colonel au 110e de ligne, *commandant d'armes.*

MAUBEUGE. — M. Baillod, ✲, colonel du 3e cuirassiers, *commandant d'armes.*

BOUCHAIN. — M. Saint-André, capitaine au 1er de ligne, *commandant d'armes.*

CONDÉ. — M. Roland, ✲ chef de bataillon au 127e de ligne, *commandant d'armes.*

LANDRECIES. — M. Sciard, ✲, cnef de bataillon au 84e de ligne, *commandant d'armes.*

BERGUES. — M. Tamigez, ✲, chef de bataillon au 110e de ligne, *commandant de place.*

GRAVELINES. — M. Carré, ✲, capitaine au 110e de ligne, *commandant d'armes.*

AVESNES. — M. Besson, O ✲, colonel du 84e de ligne, *commandant d'armes.*

LE QUESNOY. — M. Guffroy, ✲, chef de bataillon au 1er de ligne, *commandant d'armes.*

BUREAUX DE RECRUTEMENT.

LILLE. — MM. Lévy, ✲ chef de bataillon, hors cadres; Pézard, capitaine, hors cadres; Daman, lieutenant au 135e de ligne, adjoint; Dufour, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major régional de l'armée territoriale; Collet, ✲, lieutenant au 14e dragons, adjoint; — Habert, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 1er régiment de l'armée territoriale; Olivier, lieutenant au 44e de ligne, adjoint.

VALENCIENNES. — MM. Girardin, ✲, chef de bataillon en retraite; Fontaine, ✲, capitaine hors cadres; Aubry, lieutenant au 39e de ligne, adjoint; Mulot, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 2e régiment de l'armée territoriale; Broca, lieutenant au 71e de ligne, adjoint.

CAMBRAI. — MM. Haffner, ✲, chef de bataillon, hors cadres; Marion, ✲, capitaine hors cadres, Lefebvre, lieutenant au 73e de ligne, adjoint, Viaux, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 3e régiment de l'armée territoriale; Blondiaux, sous-lieutenant au 74e de ligne, adjoint.

AVESNES. MM. Gravis, ✲, chef de bataillon, hors cadres; Bordet, ✲, capitaine hors cadres; Galoteau, lieutenant au 8e de ligne, adjoint; Lhotellerie, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 4e régiment de l'armée territoriale; Waidmann, lieutenant au 142e de ligne, adjoint.

DUNKERQUE. MM. Duchesne, ✲, major hors cadres; Mage, ✲, capitaine hors cadres; Barré, lieutenant au 63e de ligne, adjoint; Assonion, ✲, capitaine en retraite, capitaine-major du 8e régiment de l'armée territoriale; Ferry, lieutenant au 110e de ligne, adjoint.

GÉNIE.

Direction de Lille.

SERVICE DE LA DIRECTION. — M. Leleu, O ✲, colonel, *directeur du génie*; M. Ferron, adjoint de 3e classe.

PLACE DE LILLE. — MM. Richard, ✲, lieutenant-colonel, *chef du génie*; Lemaire, ✲, chef de bataillon; Roshem, ✲, Dubois, ✲, Robida, Roux, Marcy, ✲, capitaines de 1re classe; Favarcq, ✲, Auscher, Augier, capitaines de 2e classe; Rigault, méd. mre adjoint de 1re classe; Schlouppe, Mathis, Girard, adjointsde 2e classe; Martin, Maurice, méd. mre, Liabaud, méd. mre, adjoints de 3e classe; Herisson, méd. mre, Besson, sous-officiers stagiaires du génie.

PLACE DE DOUAI. — MM. Mahieu, ✲, chef de bataillon, *chef du génie*; Levin, méd. mre, Joly, Flambert, méd. mre, adjoints de 2e classe.

PLACE DE CAMBRAI. — MM. Viroux, ✲, capitaine de 1re classe, *chef du génie*; Richard, ✲, adjoint principal de 2e classe; Pasquier, adjoint de 2e classe.

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Normand, adjoint de 2e classe.

PLACE DE VALENCIENNES. — MM. Glises, O ✲, chef de bataillon, *chef du génie*; Quantin, capitaine de 1re classe; Vahé, adjoint principal de 2e classe; A. Loiseau, adjoint de 2e classe; J. Loiseau, méd. mre, adjoint de 3e classe, Boquin, sous-officier, stagiaire du génie.

PLACE DE CONDÉ. — MM. Castelin, capitaine de 2e classe, Steene, adjoint de 2e classe.

PLACE DE MAUBEUGE. — MM. Grillon, ✲, chef de bataillon, *chef du génie ;* Périaux, ✲, capitaine de 1re classe ; Petit, Mogino, Petitbon, ✲, Houard, adjoint de 1re classe; Tavernier, méd. mre, Keller, adjoints de 3e classe ; Bievelot, Faber, sous-officiers stagiaires du génie.

PLACE DE LANDRECIES. — M. Albrect, adjoint de 2e classe.

PLACE D'AVESNES. — M. Gaigne, ✲, adjoint principal de 2e classe.

BRIGADE TOPOGRAPHIQUE. PLACE DE LILLE. — MM. Boulangé, méd. mre adjoint de 3e classe, Gazay, Gancel, sous-officiers stagiaires du génie.

PLACE DE MAUBEUGE. —MM. Launey méd. mre, Lebecq, adjoints de 3e classe.

Direction d'Arras.

SERVICE DE LA DIRECTION. — MM. de Foucauld, colonel, *directeur du génie. :* Millot, méde. mre, adjoint de 1re classe, attaché à la direction.

PLACE DE DUNKERQUE. — MM. Lelorrain, O ✲, chef de bataillon, *chef du génie ;* Cossart ✲, capitaine de 1re classe, Ingelet, capitaine de 1re classe; Dorp, ✲, capitaine de 1re classe; Lecomte, capitaine de 2e classe ; Berlemont, méde. mre, Volboudt, méde., mre, adjoints de 1re classe; Bailly, adjoint de 2e classe ; Dupont, méde. mre, Blanquart, adjoints de 3e classe.

PLACE DE BERGUES, — M. Carton, adjoint de 2e classe.

PLACE DE GRAVELINES. — M. Chassang, ✲, garde principal du génie, en retraite.

ARTILLERIE.

MM. Moulin Stéphen, O ✲, général de brigade commandant l'artillerie ; Théry, ✲, chef d'escadron, chef d'état-major de l'artillerie ; Boca, ✲, capitaine aide de camp du général Moulin.

ECOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.—MM. Berthaut, O ✲, lieutenant-colonel, *directeur ;* Parisot, chef d'escadron à l'état-major particulier, adjoint au directeur; Hugnes, lieutenant au 15e d'artillerie, *adjoint* au professeur; Cœuil, chef de musique; Plichon, ✲, garde principal de 2e classe ; Durand, méd. mre, garde principal de 2e classe ; Eyraud, garde de 2e classe.

Direction d'artillerie de Douai.

MM. Ladvocat,, O ✲, colonel, *directeur;* Louchard. ✲, lieutenant-colonel, *sous-directeur.*

Douai. — MM. Benoît, capitaine, en 2e, au 29e d'artillerie ; Harang, capitaine en 1er ; Maréchal, Sallerin, capitaines, en 2e, au 27e régiment d'artillerie ; de Richard d'Aboncourt, capitaine en 2e au 26e régiment d'artillerie ; Renaud, capitaine en 2e au 27e régiment d'artillerie ; Page ✲ ; Pennetot, méd. mre, Laubier, gardes principaux de 2e classe ; Raymond, garde de 1re classe ; Lesieur, Colson, Marchand, Marnet, ✲, Noviant, médc. mre, gardes de 2e classe ; Marchand, Méeus, Simon, Fucho, gardes de 3e classe ; Gillot, méd. mre, Algrain, ✲, contrôleurs d'armes de 3e classe.

Lille. — MM. Foissac, ✲, chef d'escadron, Perronny, médc. mre, capitaine au train, *adjoint* ; Pierrart, garde de 1re classe ; Bey, garde de 3e classe ; Roland, méd. mre, contrôleur d'armes de 2e classe.

Valenciennes. — MM. Brouet, ✲, chef d'escadron ; Deleporte, ✲, garde de 2e classe.

Condé. — M. Coulon, méd. mre, garde de 2e classe.

Cambrai. — M Subsol, médc. mre, garde de 3e classe.

Bouchain. — M. Humbert, garde de 1re classe.

Maubeuge. — MM. Raffron de Val, O ✲, chef d'escadron, Mutin, garde de 3e classe.

Landrecies. — M. Tourencq, ✲, garde de 3e classe.

Direction de Saint-Omer.

M. de Montfort, O ✲, colonel, *directeur.*

M. Lechesne, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur.*

Dunkerque. — MM. Arnoult ✲, chef d'escadron ; Chanteur ✲, garde de 1re classe.

Bergues. — M. Guyot, garde de 2e classe.

Gravelines. — Bourgeaud, méd. mre, garde de 3e classe.

CONSEILS DE GUERRE DE LA PREMIÈRE RÉGION.

1er Conseil. — MM. Ch. Vigneron, chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion-d'honneur, *Commissaire du gouver-*

nement ; de Lestocq, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur ;* Serpette de Bersaucourt, capitaine au 1er de ligne, *substitut du rapporteur ;* Raymond, méd. mre, officier d'administration, *greffier de 4e classe* ; Herbé, adjudant, *commis-greffier* ; Lotz, adjudant, *commis-greffier.*

2e Conseil. — MM. Malin, O ✲, chef de bataillon en retraite, *Commissaire du gouvernement ;* Lebon, ✲, capitaine en retraite, *rapporteur ;* Demaré, capitaine au 33e de ligne, ✲, *substitut du rapporteur ;* Renaud ✲, officier d'administration de 1re classe, *greffier ;* Luc, méd. mre, adjudant, *commis-greffier* de 1re classe.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Intendance. — MM. Méry, O. ✲, *intendant militaire au* 1er *corps d'armée,* à Lille ; Gachet, O. ✲, *sous-intendant militaire de* 1re *classe,* à Lille ; Saunier, ✲, *idem,* à Lille ; Constantin, *adjoint de* 2e *classe, intérimaire,* à Cambrai ; Cardin, ✲, *adjoint de* 1re *classe,* à Lille ; Gatineau, ✲, *idem,* à Douai ; Padovani, ✲, *idem,* à Dunkerque ; Pépin, ✲, *idem,* à Maubeuge ; Bauchond, ✲, *idem,* à Valenciennes ; Bréchin, *adjoint de* 2e *classe,* à Lille.

Officiers d'administration des bureaux de l'intendance. — Bichet, *officier d'administration de* 1re *classe,* à Lille ; Doffe, *chef des bureaux de l'intendance du* 1er *corps,* à Lille ; Legendre, *officier d'administration de* 1re *classe,* à Lille ; Galet, *officier d'administration de* 2e *classe,* à Maubeuge ; Guénardeau, *adjudant d'administration en premier,* à Lille ; Gallot, *idem,* à Lille ; Fillieux, *idem,* à Dunkerque ; Sarraute, *idem,* à Lille ; François, *idem,* à Lille ; Dugot, *idem,* à Lille ; Thura, *idem,* à Cambrai ; Bertrand, *idem,* à Valenciennes ; Maury, *adjudant d'administration en second,* à Douai ; Bédoas, *idem,* à Lille.

Place de Lille. — Hôpital militaire.

MM. Cuignet, ✲, *médecin principal de* 1re *classe* ; Cocud, ✲, *médecin principal de* 2e *classe,* Raoult, O. ✲, *idem* ; Arnould, ✲, *idem,* Dubrez, *médecin aide-major de* 2e *classe* ; Manquart, *idem* ; Levêque, *idem* ; Wahl, ✲, *pharmacien major de* 1re *classe* ; Daviot, *idem de* 2e *classe* ; Cambriels, *pharmacien aide-major de* 1re *classe* ; Jourdeuil, *officier d'administration, comptable de* 1re *classe* ; Pingaud, *adjudant d'administration en premier* ; Murville, *idem* ; Pierron, *adjudant d'administration en second* ; Maraud, *idem.*

Place de Valenciennes. — Hôpital militaire.

MM. Chartier, ✲, *médecin major de* 1re *classe* ; Herveon,

médecin aide-major de 2e classe; Babeau, ✲, *pharmacien major de 1re classe*; Guilleré, *officier d'administration, comptable de 2e classe*; de Bigault de Casanove, *adjudant d'administration en premier*; Capelle, *idem en second.*

Place de Cambrai. — Hôpital militaire.

MM. Malaval, ✲, *médecin major de 1re classe*; Pongis, *médecin aide-major de 2e classe*; Lancelot, ✲, *pharmacien major de 1re classe*; Dromard, *officier d'administration, comptable de 2e classe*; Gondoux, *adjudant d'administration en second.*

Place de Dunkerque. — Hôpital militaire.

MM. Vezien, O ✲, *médecin principal de 2e classe*; Fournet, *médecin aide-major de 2e classe;* Raby, *pharmacien major de 2e classe*; Paris, *officier d'administration, comptable de* 2e classe; Contour, *adjudant d'administration en second*

Place de Maubeuge. — Hôpital militaire.

MM. Rouflay, *médecin major de 2e classe*; Delhaye, *médecin aide-major*; Trapet, *pharmacien aide-major de 1re classe*; Franchi, ✲, *officier d'administration de 1re classe*; Grandidier, *adjudant d'administration en second.*

Place de Condé.

M. Lécard, *adjudant d'administration en premier.*

Habillement et Campement.

MM. Richard, ✲, *officier d'administration, comptable de 1re classe*; Jacquel, *adjudant d'administration en premier*; Ferrand, *idem*, à Lille.

Subsistances militaires.

MM. Bréard, ✲, *officier d'administration, comptable de 1re classe*, à Lille; Riboulet, *idem*, à Valenciennes; Bouffard, *idem* à Douai; Cotel, *officier d'administration, comptable de 2e classe*, à Cambrai; Verguet, ✲, *idem*, à Dunkerque; Vendois, *adjudant d'administration en premier*, à Maubeuge; Domange,

idem, à Lille; Decalonne, *adjudant d'administration en second*, à Lille; Minnard, Fabre, Heidet, *idem*, à Lille.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM. Pierron (Eugène), *agent régional du service du 1er corps*, à Lille; Legros, *préposé*, à Lille; Pagès, *idem*, à Cambrai; Lagier, *idem*, à Douai; Duflos, *idem*, à Dunkerque; Meurant, *idem*, à Maubeuge; Parmentier, à Valenciennes; Monard, à Avesnes; Delarroqua, à Bergues; Pagès, à Bouchain; Bethouard à Condé; Laine, à Gravelines; Druez-Bénit, à Landrecies; Vermez, au Quesnoy.

GENDARMERIE NATIONALE.

La compagnie de gendarmerie du Nord fait partie de la 2 légion, dont le chef-lieu a été transféré à Lille le 1er janvier 1870.

M. Alliez, O. ✲, lieutenant-colonel, chef de légion, à Lille.

M. Guelfucci, *brigadier, secrétaire du colonel.*

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont :

M. Duflos, ✲, *chef d'escadron commandant la compagnie*, à Lille; M. Sabot, ✲, *capitaine trésorier*, à Lille; MM. Rossignol, ✲, *capitaine, commandant la 1re section de l'arrondissement de Lille*; Keller, *lieutenant, commandant la 2e section du même arrondissement*, à Roubaix; Tenot, ✲, méd. mre, *capitaine*, à Dunkerque; Chrétien, *capitaine*, à Valenciennes; George, ✲, méd. mre, *capitaine*, à Cambrai; Mandoul, *capitaine*, à Douai; Dubois, *lieutenant*, à Avesnes; Carli, méd. mre, *lieutenant*, à Hazebrouck; Delaunay, ✲, méd. mre, *maréchal-des-logis, adjoint au trésorier*, à Lille; Bride, méd. mre, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 72 brigades, dont 34 à cheval et 38 à pied. Ces brigades, fortes de cinq hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS :

	MM.
Une cheval à Dunkerque. . .	Jolfreau, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id..	Leclercq, *brigadier.*

	MM.
Une à cheval à Bergues. . . .	Basilien, *brigadier.*
Une à pied à Bourbourg . . .	Lenglet, *idem.*
Une à pied à Gravelines . . .	Bellembert, méd. m^re^, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Watten.	Malère, *brigadier.*
Une à pied à Hondschoote . .	Colliot, *brigadier.*
Une à pied à Wormoudt . . .	Wauquier, *idem.*
Une à cheval à Hazebrouck. . .	Seguin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Cassel	Deramont, *brigadier.*
Une id. à Bailleul. . . .	Gerard, *idem.*
Une à pied à Merville	Poiriez, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Steenvoorde. . .	Petit, *brigadier.*
Trois à cheval à Lille	Bride, *adjudant-sous-offieier.*
	Darsonville, *brigadier.*
	Ruffin, *idem.*
Trois à pied à Lille..	Fournier, *maréchal-des-logis.*
	Legrand, méd. m^re^, *brigadier.*
	Bally, *idem.*
Une id. à Halluin . . .	Crépelle, *idem.*
Une à cheval à Lannoy. . . .	Lefebvre, *idem.*
Une id. à Seclin	Jacquin, *idem.*
Une id. à Roubaix. . . .	Moulis, *maréchal-des-logis.*
Une à pied id.	Hisette, *brigadier.*
Une à cheval à Pont-à-Marcq .	Thierson, *idem.*
Une id. à Armentières. .	Lamarche, *idem.*
Une à pied à Armentières par Houplines	Blondé, *brigadier.*
Une à cheval à La Bassée. . .	Miquey, *idem.*
Une à pied à Haubourdin. . .	Varin, *idem.*
Une id. à Cysoing	Suzzoni, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Tourcoing. . .	Taxil, *idem.*
Une à pied à Quesnoy-s.-D . .	Aubry, méd. m^re^, *idem.*
Deux à cheval à Cambrai. . .	Richez, *idem.*
	Henon, *brigadier.*
Une à pied à Carnières. . . .	Pector, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval au Câteau . . .	Genser, *idem.*
Une id. à Clary.	Duprey, *brigadier.*
Une id. à Solesmes . . .	Danel, *idem.*
Une id. à Masnières. . .	Viart, *idem.*
Une id. à Busigny. . . .	Roussel, *idem.*
Une id. à Avesnes. . . .	Chocreaux, *maréchal-des-logis.*
Une à pied id.	Taranne, *brigadier.*
Une id. à Berlaimont . .	Blondeaux, *idem.*
Une à cheval à Maubeuge. . .	Delattre, *maréchal-des-logis*

	MM.
Une à pied à Trélon	Fraillon, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Landrecies . .	Deblock, *brigadier.*
Une id. au Quesnoy. . .	Grognot, *brigadier.*
Une id. à Bavai	Pauwels, *idem.*
Une à pied à Solre-le-Château .	Bandry, *maréchal-des-logis*
Une id. à Hautmont. . . .	Wuilbert, méd. m^re^, *idem.*
Une id. à Fourmies . . .	Topin, *brigadier.*
Une id. à Jeumont	Noirez, *idem.*
Deux à cheval à Douai	Delplanque, m. m^re^, *mar.-d-.logis*
	Daguin, *brigadier.*
Une à pied à Douai	Descamps, *idem.*
Une à cheval à Orchies. . . .	Decamp, *idem.*
Une à pied à Marchiennes. . .	Lefeuvre, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B	Houlliez, *idem.*
Une id. à Valenciennes .	Hus, *mar.-des-logis.*
Une à pied à Valenciennes . .	Ryckebusch, *brigadier.*
Deux id. à Denain	Lecas, *brigadier.*
	Fache, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain . . .	Blanckaërt, *brigadier.*
Une id. à Condé	Maghermann, *idem.*
Une id. à St-Amand. . .	Deflandre, ✲, m. m^re^, *mar.-d.-l.*
Une à pied à Anzin	Jacquemin, *brigadier.*
Une à pied à Blanc-Misseron. .	N... *idem.*
Une à pied à Hérin	Messmer, *idem.*
Une à pied à Aniches.	Grapoulet, *brigadier.*
Une à pied à Somain.	Fried, *idem.*
Une à pied à Dorignies	N... *idem.*

CANONNIERS SÉDENTAIRES.

Des corps de cette arme existent dans les villes de Lille et de Valenciennes.

LILLE. *Chef de bataillon*, M. Ovigneur.

VALENCIENNES. *Chef de bataillon*, M. Michel, O ✲ *lieutenant-colonel en retraite.*

Aux termes de la loi du 27 juillet 1872, ces corps sont placés sous les ordres de l'autorité militaire. Les officiers sont nommés par le Ministre de la Guerre et les sous-officiers par le général de division.

Le bataillon de Lille pourra avoir un effectif de 1000 hommes; celui de Valenciennes de 500.

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

(*Chef lieu : Cherbourg*).

M. le baron Roussin (G. O. ✲), vice-amiral, commandant en chef, *préfet maritime*.

Sous-arrondissement de Dunkerque.

Le littoral du sous arrondissement de Dunkerque est limité au Nord par la frontière belge, et au Sud, par la ligne de Haut-But (Somme). Il se compose des quartiers maritimes de : Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Valery-sur-Somme.

Il renferme onze syndicats.

MM. Mancel (O. ✲), commissaire, *chef du service de la marine.* Canale, ✲, sous-commissaire, *chargé des détails administratifs ;* Berteloot, ✲, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements du port ;* Wood, agent de 1re classe du commissariat, *chargé du Bureau central ;* Rooryck, écrivain temporaire du commissariat au bureau central ; Masson, écrivain temporaire du commissariat, *au secrétariat du chef de service ;* Langlet, sous-agent du commissariat, *faisant fonctions de garde-magasin ;* Denis, commis de 2e classe, id., *chargé du service des charbons ;* Cattoen, sous-agent du commissariat *adjoint à la comptabilité financière ;* Bourbillon, magasinier du corps des comptables, *transbordements des charbons de la marine ;* Vindard, distributeur de 1re classe, idem, idem.

INSCRIPTION MARITIME.

Quartier de Dunkerque.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au Nord par la frontière belge et au Sud par l'extrémité Ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

MM. Honoré, ✲, commissaire-adjoint, *commissaire de l'inscrip-*

tion maritime : Ribreu, ✲, sous-agent du commissariat; Hémery, commis de 1re classe, idem.; Vantomme, commis de 2e classe, idem.; Hamel, Renouf, Duponchel, commis de 3e classe du commissariat.

Syndicat de Dunkerque.

MM. Aubril, syndic de 1re classe; Constans, garde maritime de 1re classe à Dunkerque; Bocage, idem, commune de Lefferinkoucke, Vanhille, idem, commune de Zuydcoote; Gens, commune de fort Mardyck.

École d'hydrographie.

M. Terquem, ✲, professeur de 1re classe.

Trésorerie des invalides de la marine.

M. Le Marant de Kerdaniel, trésorier de 1re classe.

Sous-quartier de Gravelines.

MM. Fénard, *sous-commissaire, administrateur du sous-quartier;* Bouvier, commis de 3e classe du commissariat.

Syndicat de Gravelines.

MM. Gossart, syndic de 1re classe au Petit fort Philippe; Agniéray, garde maritime de 1re classe au Petit fort Philippe; Coppin, garde maritime de 2e classe, au Grand fort Philippe.

GENDARMERIE MARITIME.

M. Pitron, ✲, *maréchal-des-logis*, commandant la brigade à Dunkerque.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Trésorier-Payeur-Général du département du Nord, M. le M quis d'Audiffret, O. ✲, à Lille.

Fondé de pouvoirs de M. le Trésorier-Général, M. V. Crouan

Chef de la comptabilité de la Trésorerie-Générale et du se de la perception, M. Derquenne.

Caissier principal, M. Robin.

Chef du service de la dépense, M. Delattre.

Caissier de la dépense, M. Leclercq.

Caissier de la Recette particulière, M. Flayelle.

Chef du service de la Caisse des dépôts et consignations, M. peyre.

Chef du service des rentes, M. Limauge.

Receveurs particuliers des finances dans les arrondissement

Avesnes, M. Vincens, *receveur des finances;* M. Alvarez, *de pouvoirs;* M. Boutteau, *caissier.*

Cambrai, M. Sanson, *receveur des finances;* M. Ponc *caissier, fondé de pouvoirs*

Douai, M. Menard, *receveur des finances;* M. Mercier, *cai fondé de pouvoirs.*

Dunkerque, M. Joubert, *receveur des finances;* M. Lou *caissier, fondé de pouvoirs.*

Hazebrouck, M. de Guillebon, *receveur des finances;* M. R *caissier, fondé de pouvoirs.*

Valenciennes, M. Auger, *receveur des finances*; ; M. I *fondé de pouvoirs;* M. N . . . , *caissier.*

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS (1)	NOMS DES TITULAIRES.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Coppens, en résidence à Bergues.	5	PETITE-SYNTHE Armbouts-Cappel-Cappel ou seulement Cappel. Mardyck Grande-Synthe St-Pol.	Lebrun, en résidence à Dunkerque.
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckhove	Looten, en résidence à Bollezeele.	5	PITGAM Bissezeele Crochte Eringham Steene	G. Lacoste, en résidence à Pitgam.
4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Ch. Courdain, en résidence à Bourbourg.	4	QUAEDYPRE Socx West-Cappel Wylder	Decroocq, en résidence à Bergues.
1	DUNKERQUE	L. Joubert, *receveur particulier.*	4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Hanotte en résidence à Rexpoede.
4	GRAVELINES Craywick St-Georges Loon	Barbier Ernest, en résidence à Gravelines.	8	TETEGHEM Coudekerque-Br Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckouke Uxem Rosendaël Zuydcoote	Veil, en résidence à Dunkerque.
3	HONDSCHOOTE Killem Moëres (les)	Bertrand, en résidence à Hondschoote.			
4	LOOBERGHE Capellebroucq Dringham St-Pierrebroucq	Baude Eugène, en résidence à Bourbourg.			

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
5	Watten, Holque, Millam, St-Momelin, Wulverdinghe	Breton, en résidence à Watten.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIR
5	Wormhoudt, Esquelbecq, Herzeele, Ledringhem, Zeggers-Cappel	Gérard, en résidenc Wormhou

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

6	Arnèke, Buysscheure, Noodpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele	Artzet, en résidence à Arnèke.
2	Bailleul, St Jans-Cappel	P. Béhaghel, en résidence a Bailleul.
7	Cassel, Bavinchove, Hardifort, Ste-Marie-Cappel, Oxelaëre, Wemaers-Cappel, Zuytpeene	A. Wyts, en résidence à Cassel.
7	Ebblinghem, Blaringhem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Cappel	Behagle, en résidence à Ebblinghem.
2	Estaires, La Gorgue	Decool, en résidence à Estaires.
5	Eecke, Boeschêpe, Godewaersvelde, Saint-Sylvestre-Cappel, *Terdeghem*	Simonnard, en résidence à Eecke.

1	Hazebrouck	Receveur p
5	Borre, Caëstre, Hondeghem, Pradelles, Strazeele	F. Barbie en résidenc Hazebrou
5	Méteren, Berthen, Flêtre, Merris, Vieux-Berquin	Vanhouck en résiden Méteren
3	Merville, Haverskerque, Neuf-Berquin	Émile Béha en résiden Merville
4	Morbecque, Boeseghem, Steenbecque, Thiennes	Bécart, en résidenc Morbecqu
2	Nieppe, Steenwerck	Carré, e résidence a Steen
4	Steenvoorde, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele	Escoffier en résidenc Steenwoor

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS. DES TITULAIRES.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRE
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
4	ANNAPPES Ascq Flers Forest	Dupuich, en résidence à Annappes.	7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Dunoyer de Segon en résidenc Cysoing.
8	ANNŒULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Lecoutre de Beauvais, en résidence à Annœullin.	6	Ennetières-en-Weppes Englos Erquinghem-le-Sec Escobecques Maisnil (le) Radinghem	Lesage, en résidenc Haubourdi
4	ARMENTIÈRES Chapelle d'A (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier	Delerue, en résidence à Armentières.	6	FOURNES Aubers Fromelles Herlies Sainghin-en-Weppes Wicres	Gaudo-Paqu en résidenc Fournes.
6	BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Valentin, en résidence à Baisieux.	5	HALLUIN Bousbecques Roncq Linselles Neuville-en-Ferrain	H. Barbar en résidenc Halluin.
5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Rondeau, en résidence à La Bassée.	5	HAUBOURDIN Hallennes-lez-Haubourdin Lomme Loos Sequedin	Blanchard en résidenc Haubourdi
5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton-Sud Wervick-Sud	Pillot, en résidence à Comines.	4	HOUPLINES Capinghem Frelinghien Prémesque	Theillier, en résidenc Houplines
3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Foutry (O. ✲) en résidence à Roubaix.			

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
6	LANNOY, Hem, Leers, Lys, Sailly, Toufflers	Lélu, en résidence à Lannoy.
	LILLE 1re division	Beaumé, r. St-Etienne 38
	LILLE 2e division	N . . .
	LILLE 3e division	Vte de Jessaint ✲, r. des Fossés-Neufs 40.
	LILLE 4e division	Vesco, rue Colbert 78.
11	*Lille extra-muros:*	
7	LILLE (fgrs de Fives et de St-Maurice), Faches, Hellemmes, Lezennes, Madeleine (la), Mons-en-Barœul, Ronchin	Renon, en résidence à Lille, rue Inkermann 17.
3	MARCQ-en-BARŒUL, Bondues, Mouveaux	H. Tacquet, en résidence à Lille, b. de la Liberté 14.
8	MONS-EN-PÉVÈLE, Bersée, La Neuville, Moncheaux, Ostricourt, Phalempin, Thumeries, Wahagnies	L.-E. Chardot, en résidence à Mons-en-Pévèle.
7	PONT-A-MARCQ, Attiches, Avelin, Ennevelin, Fretin, Mérignies, Tourmignies	Hip. Mantoulet, en résidence à Pont-à-Marcq.
4	QUESNOY-SUR-D., Lompret, Pérenchies, Verlinghem	Charras, ✲, en résidence à Quesnoy.
1	ROUBAIX-EST	Bonnet, rue de la Promenade.
1	ROUBAIX-OUEST	Rigodit. rue Blanchemaille.
4	SAINT-ANDRÉ, Lambersart, Marquette, Wambrechies	Villemant, ✲ en résidence à Lille, r. Nationale 223
5	SANTES, Beaucamps, Emmerin, Ligny, Wavrin	Deman, en résidence à Haubourdin.
3	SECLIN, Gondecourt, Houplin	Bresson, en résidence à Seclin.
7	TEMPLEUVE, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Picard. en résidence à Templeuve.
1	TOURCOING	Dissard à Tourcoing.
5	WATTIGNIES, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Ricard. en résidence à Wattignies.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
9	ABANCOURT Blécourt Aubencheul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet Paillencourt Sancourt	Sandubray, en résidence à Abancourt.	6	CAUROIR Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies	Bildstein, en résidence à Cambrai.
6	AVESNES-LEZ-AUB. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies	Struch, en résidence à Avesnes-lez-Aubert.	5	CLARY Bertry Busigny Marest Montigny	F. Graeff, en résidence à Clary.
5	BEAUVOIS Béthencourt Bévillers Boussières Fontaine-au-Pire	Cornuau, en résidence à Beauvois.	7	GOUZEAUCOURT Banteux Bantouzelle Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Lopin, en résidence à Gouzeaucourt.
1	CAMBRAI	Delabrousse.	5	HAUSSY Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Planchenault, en résidence à Haussy.
5	ESTOURMEL Cattenières Carnières Séranvillers Wambaix	Demeyer, en résidence à Cambrai.	7	IWUY Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St-Martin	Mallet de Chauny en résidence à Cambrai
5	CATEAU (LE) Montay Saint-Benin Saint-Souplet Pommereuil	Ch. Chenin, en résidence au Cateau.	6	LIGNY Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Reignier, en résidence à Ligny.
5	CATILLON Basuel La Groise Mazinghien Ors	Allemacher, en résidence à Catillon.			

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
7	MASNIÈRES, Crèvecœur, Flesquières, Lesdain, Marcoing, Ribecourt, Rumilly	Th. Dumotiez, fils en résidence à Masniéres.
6	MŒUVRES, Anneux, Boursies, Cantaing, Doignies, Noyelles-sur-l'Escaut	Dacquet, en résidence à Mœuvres.
8	NEUVILLE-St-REMY, Fontaine-N.-D., Haynecourt, Morenchies, Proville, Raillencourt, Sailly, Tilloy	Cantel, en résidence à Cambrai
6	SOLESMES, Beaurain, Briastre, Saint-Python, Romeries, Viesly	N . . . en résidence à Solesmes.
7	INCHY, Beaumont, Honnechy, Troisvilles, Maurois, Neuvilly, Reumont	V. Delannoy. en résidence à Inchy.
6	Vendegies-sur-Ecaillon, Bermerain, Capelle, Escarmain, Saint-Martin, Sommaing.	Dewalle. en résidence à Vendegie-sur-Ecaillon.
6	WALINCOURT, Dehéries, Elincourt, Malincourt, Selvigny, Villers-Outréaux	Bourgois, en résidence à Walincourt.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
1	AVESNES	Receveur partic.
6	AVESNELLES, Bas-Lieu, Dompierre, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu, Saint-Hilaire	Demade. en résidence à Avesnes.
7	BAVAI, Audignies, Houdain, Honhergies, Louvignies-Bavai, Mecquignies, Obies	H. Alavoine. en résidence à Bavai.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS	NOMS DES TITULAIRES.
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	Giovanelli, en résidence à Beaufort.
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-St-Waast Noyelles Saint-Remy-Chaussée Sassegnies	Seridon de la Salle en résidence à Berlaimont.
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	F. Domas, en résidence à Cartignies.
5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Bacquet, en résidence à Cousolre.
5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Huet de Guerville en résidence à Dourlers.
8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Royaux. en résidence à Englefontaine.
6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustier Wallers Willies	Vasse Augustin, en résidence à Eppe-Sauvage
3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Janjean. en résidence à Etrœungt.
4	FOURMIES Anor Féron Wignehies	Cadou , en résidence à Fourmies.
7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au-Sart Wargnies-le-G. Wargnies-le-Pet.	Herbecq, en résidence à Gommegnies.
7	JEUMONT Cerfontaine Colleret- Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Varlet. en résidence à Jeumont.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
4	La Longueville, Feignies, Neuf-Mesnil, Taisnières-s.-Hon	Vasse Joseph, en résidence à La Longueville
7	Landrecies, Bousies, Croix, Fontaine-au-Bois, Forest, Preux-au-Bois, Robersart	Thomas en résidence à Landrecies.
7	Le Quesnoy, Baudegnies, Ghissignies, Jolimetz, Louvignies-Quesnoy, Potelle, Villereau	Stocquelet en résidence à Le Quesnoy.
4	Maroilles, Favril, Prisches, Taisnières-en-Thiérache	Ch.-H. Passage. en résidence à Maroilles.
6	Maubeuge, Assevent, Boussois, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Louvroil	Chassagnac-Latrade, en résidence à Maubeuge.
6	Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Ecuelin, Hargnies, Vieux-Mesnil	Armand Demasur en résidence à Pont-s.-Sambre
5	Sains, Felleries, Ramousies, Semeries, Rainsars	P. Prestat, en résidence à Sains.
7	Saint-Vaast, Amfroipret, Bellignies, Bermeries, Bettrechies, Flamengrie (la), Gussignies	Marchant en résidence à Bavay.
10	Solre-le-Chateau, Beaurieux, Choisies, Clerfayts, Dimechaux, Dimont, Eccles, Lez-Fontaines, Sars-Poteries, Solrinnes	Barbe, en résidence à Solre-le-Chateau.
3	Trélon, Glageon, Ohain	Bécart en résidence à Trélon.
6	Villers-Pol, Jenlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Sepmeries	Druart, en résidence à Le Quesnoy.
7	Villers-sire-Nic., Bersillies, Bettignies, Elesmes, Gognies-Chauss., Mairieux, Vieux-Reng	Cornez, en résidence à Maubeuge.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
7	Arleux, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont	D. François en résidence à Arleux.
8	Bugnicourt, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain	Deroubaix, en résidence à Bugnicourt.
7	Cuincy, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres	Dehorter, en résidence à Douai.
1	Douai	Giraud.
5	Landas, Aix, Beuvry, Nomain, Saméon	F. Renau, en résidence à Orchies.
7	Lewarde, Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Loffre, Masny, Montigny	H. Roussel en résidence à Lewarde.
5	Marchiennes-V., Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies	Vanamandel en résidence à Marchiennes
4	Orchies, Auchy, Coutiches, Faumont	J. Guilbert. en résidence à Orchies.
5	Pecquencourt, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred	Mantoulet en résidence à Pecquencourt.
6	Raches, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin	Libert, en résidence à Douai.
6	Sin, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers	Delclève, en résidence à Douai.
5	Somain, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau	Ch. Rennuit, en résidence à Somain.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — NOMS.	NOMS DES TITULAIRES.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.	
7	Anzin Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers,	Perrot en résidence à Anzin.
7	Bouchain Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Faulx	Baude, en résidence à Bouchain.
5	Condé Hergnies Saint Aybert Thivencelles Vieux-Condé	Bommart, en résidence à Condé.
7	Denain Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Pinot, en résidence à Denain.
7	Douchy Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-St-Amand Lourches Neuville Noyelles	Ch. Morel, en résidence a Douchy.
7	Famars Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Erhard, en résidence à Famars.
5	Fresnes Crespin Escaupont Odomez Vicq	Rennuit, en résidence à Condé.
6	Lecelles Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Dehaisne, en résidence à Saint-Amand.
5	Marly Curgies Préseau Saultain Sebourg	Carton, en résidence à Valenciennes.
5	Onnaing Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Eug. Bris, en résidence à Valenciennes.
7	Raismes Bruille-Saint-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Béhague, en résidence à Saint-Amand.
7	Rouvignies Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Muller, en résidence à Valenciennes.
5	Saint-Amand Bousignies Brillon Millonfosse Sars-et-Rosières	Vasseur, en résidence à Saint-Amand.
1	Valenciennes	N. . .

Le gérant intérimaire rue des Récollets, 32.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. — MM. Verneuil, à Valenciennes; Mouy, Milon, Flajollet, Vandevoir et Coillet, à Lille.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux. — Sur la demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaires, officiers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Boulart, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Premier commis, M. Baylet, à Lille.

Inspecteurs, MM. Schneider, rue Princesse, 11, et Lorin, rue Jean-Sans-Peur, 9, à Lille.

Contrôleurs : (1).

M. Vignon, à Dunkerque, perceptions de Dunkerque, Teteghem et Petite-Synthe

M. Ruelle, à Dunkerque, perceptions de Gravelines, Bergues, Pitgam, Quaedypres, Hondschoote, Rexpoede, Bourbourg, Looberghe, Watten et Bollezeele.

M. Denis, à Hazebrouck, perceptions de Wormhoudt, Hazebrouck, Borre, Ebblinghem, Arnèke, Cassel, Steenvoorde et Eecke.

M. Hermant, à Hazebrouck, perceptions de Bailleul, Estaires, Merville, Méteren et Morbecque.

M. Vermersch, à Armentières, perception d'Armentières, Houplines, Comines et Quesnoy-sur-Deûle.

M. Viatte, à Tourcoing, ville de Tourcoing, communes de Roncq Neuville-en-Ferrain.

M. Painblan, à Roubaix, perception de Roubaix.-Ouest et de Croix

(1) Nous indiquons à la suite du nom des contrôleurs la circonscription du contrôle.

M. Bertrand, à Roubaix, perceptions de Roubaix-Est et de Lannoy.

M. Desté, à Lille, perceptions de Marcq-en-Barœul, Wattignies et Lille extrà muros moins Fives, communes d'Halluin, Bousbecques et Linselles.

M. Touzard, à Lille, 2e perception de Lille, sections de Fives et de Moulins-Lille.

M. Leib, à Lille, 1re et 3e perceptions de Lille.

M. Lessens, à Lille, sections de Wazemmes et d'Esquerme.

M. Obellianne, à Lille, perception de Saint-André, Haubourdin, Santes, Ennetières-en-Weppes, La Bassée et Fournes.

M. Fauconnier, à Lille, perceptions de Seclin, Annœullin, Cysoing, Templeuve, Annappes, Baisieux et Pont-à-Marcq.

M. Delignière, à Douai, perceptions de Mons-en-Pévèle, Orchies, Landas, Marchiennes, Lewarde, Pecquencourt et Somain.

M. Jojot, à Douai, perceptions de Douai, Cuincy, Sin-le-Noble, et Raches.

M. Catteau, à Cambrai, perceptions de Bugnicourt, Arleux, Carnières, Beauvois, Abancourt, Iwuy, Cauroir et Ligny.

M. Charles, à Cambrai, perceptions de Cambrai, Neuville-St-Rémy, Gouzeaucourt, Masnières et Mœuvres.

M. Nollet, au Câteau, perceptions de Le Cateau, Câtillon, Troisvilles, Clary et Walincourt.

M. Leclercq, à Cambrai, perceptions de Solesmes, Haussy, Avesnes-lez-Aubert, Vendegies sur-Ecaillon et Douchy.

M. Dhé, à Valenciennes, perceptions de Denain, Rouvignies, Bouchain et Onnaing.

M. Capet, à Valenciennes, perceptions de Valenciennes et d'Anzin.

M. André, à Valenciennes, perceptions de St-Amand, Lecelles, Raismes, Condé et Fresnes.

M. Cloquet, au Quesnoy, perceptions de Le Quesnoy. Famars, Marly, Englefontaine, Gommegnies, Villerspol, St-Waast et Bavai.

M. Pravaz, à Maubeuge, perceptions de Maubeuge, Jeumont, Villers-sire-Nicole, Cousolre et La Longueville.

M. De Magnienville, à Avesnes, perceptions de Landrecies, Maroilles, Berlaimont, Pont-sur-Sambre, Dourlers, Solre-le-Château, Beaufort, Cartignies et Etrœungt.

M. Blanchot, à Avesnes, perceptions de Sains. Avesnes, Avesnelles, Trélon, Eppe-Sauvage et Fourmies.

CADASTRE.

M. Imbert, *géomètre en chef*, rue Colbert, 150, à Lille.

Géomètres de 1re classe. MM. Durand, Raviard, Ingelrans, Lefebvre, Couteaux Gustave, Couteaux Florimond.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante, non pas seulement par l'abondance de ses produits, mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement près de 20 millions ; son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Dorlan, ✲, à Lille. — *Rédacteur de la direction*, M. Taché fils. — *Inspecteur*, M. Jonquière, à Lille. — *Vérificateurs*, MM. Fravaton, à Avesnes ; Declercq, à Cambrai ; George, à Douai ; Favière, à Dunkerque ; Malignon, à Hazebrouck ; Lefebure, à Lille ; Tabournel, à Lille ; Jombart, à Roubaix ; Guyot, à Valenciennes. — *Receveurs-contrôleurs*, MM. Barbey, Vandenbroucque, Guilhaumanche et Ledé, à Lille. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Grépinet, à la direction. — *Garde-magasin, conrtôleur du timbre*, M. Boyeldieu.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe à Lille, indépendamment des six bureaux d'enregistrement et de successions chargés de vendre du papier timbré, dix-huit débits spéciaux de timbres, ouverts à toute heure, savoir : Grand'Place, N° 58 : Grand'Place, N° 14 ; rue de Paris, 89 ; rue des Tanneurs, N° 1 ; rue Royale, N° 45 ; rue de la Barre, N° 108 ; rue Notre-Dame, N° 198 ; boulevard Montebello ; place des Reigneaux, N° 18 ; place des Quatre-Chemins, N° 1 ; rue des Chats-Bossus, N° 19 ; rue Esquermoise, N° 28 ; rue d'Arras, N° 56 ; rue Nationale, N° 153 ; rue de Douai, N° 47, rue du Metz, 7 ; rue des Prêtres, 40 ; boulevard de la Liberté, 117.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 90 débitants de tabacs chargés de la vente du papier timbré.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque.—Bergues, M. Simon; Bourbourg, M. Nottelet; Dunkerque, enregistrement, M. Jeannin; domaines et actes judiciaires, M. Moizan; hypothèques, M. Honoré; Gravelines, M. Delestré; Hondschoote, M. Lecompte; Wormhoudt, M. Deloffre.

Arrondissement d'Hazebrouck.— Bailleul, M. Montbrun; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Ackein; hypothèques, M. Guillaumin, Merville, M. Brou; Steenvoorde, M. Daunoy.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Lelièvre; Cysoing, M. Pottier; Haubourdin, M. Tantelier; La Bassée, M. Stoffaes, Lannoy, M. Mathillon; Lille, enregistrement et timbre, M. Fourdinier; successions, baux et locations verbales; 1er bureau, M. Deschamps, 2e bureau, M. Brasseur; 3e bureau, M. Bertrand; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Morel; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Taché, Pont-à-Marcq, M. Leullier; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, actes civils, M. Jacquot; actes judiciaires, M. Grimpret; Seclin, M. Meline; Tourcoing, MM. Dubois, Ravisé.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Théry; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Cerfon; hypothèques, M. Ribot; Carnières, M. Basuyau, Clary, M. Picard; Le Câteau, M. Capuron; Marcoing, M. Arsac; Solesmes, M. Désir.

Arrondissement d'Avesnes.— Avesnes, enregistrement, M. Baulu; domaines et timbre, M. Rouyer; hypothèques, M. Paguelle-Monnin de Follenay; Bavai, M. Pasquet; Berlaimont, M. Piérard; Landrecies, M. Fouraud; Le Quesnoy, M. Gauthier; Maubeuge, M. Mahieu; Solre-le-Château, M. Pillot; Trélon, M. Lenglet.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Colinet; Douai, enregistrement et timbre, M. Théry; successions, baux et locations verbales, M. Reboussin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Essig; hypothèques, M. Mirambeau; Marchiennes, M. Mesmin; Orchies, M. Laviron.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fuzellier; Condé, M. Heurteux; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Rovel; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Messin; successions, baux et locations verbales, M. Labeyrie; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Duboscq; hypothèques, M. Delabaume.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Cabanes, ✻, *directeur* à Lille.

Bureaux de la direction. — MM. Vautier, *premier commis;* Raverdy, 2e *commis*; Herbecq, 3e *commis*; Largé, Lenglet et Gréterin, *commis attachés;* M. Dervaux, *commis expéditionnaire.*

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Déborde, *inspecteur.*

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal;* André, *vérificateur de 1re classe; commis principal,* M. Courtois; *commis,* M. Guilbert; *surnuméraire,* M. de Saint-Ferréol.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau, M. Brocart, *receveur.* — Pont-de-Nieppe, M. Baron, *receveur.* — Houplines, M. Vieillard, *receveur.* — Houplines (gare), M. Ruel, *receveur.*—Bizet, M. Ogée, *receveur.*—Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur.* — Devezand, *commis.* — Deûlémont, MM. Blondel, *receveur;* Marsy, *commis.* — Pont-de-Warnêton, M. Lavallard, *receveur.* — Comines, MM. Lelong, *receveur;* Zimmerman, *commis principal.* — Béhague, *commis.* — Werwicq, MM. Billiet, *receveur.* — Membot, *commis.* — Steenwerck, M. Hennebelle, *receveur.* — Rue de la Lys, M. Martinache, *receveur.* — Larmée, M. Guillain, *receveur.* — Wez-Macquart, M. Dupagny, *receveur.* — Quesnoy-sur-Deûle, M. Couty, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES; MM. Guéricy, *capitaine,* à Armentières; Louvet, *lieutenant,* à Nieppe; Leprêtre, *id,* à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Chapelle-d'Armentières, Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Duval, capitaine, à Comines; Fontaine, *lieutenant,* à Werwicq; Hutz, *idem,* à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques, Linselles et Quesnoy-sur-Deûle.

CAPITAINERIE DE LA RUE DE LA LYS. — MM. Tap, *capitaine,* Rue de la Lys; Blondel, *lieutenant,* à Wez-Macquart; Darras, *idem,* à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-

Boc, Rue de la Lys, Estaires, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Favry, ✲, *inspecteur principal;* Brajeux, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE ; MM. Danican Philidor, *receveur principal;* Gontier et Deman, *contrôleurs.* — *Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Dru, Gorsas, Huet, Leblanc, Minon et Cousso. — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Dugard, Doyelle, Chellonneix, Lecomte, Basset, Platelle et Champagne. — *Commis*, MM. Cousin et Gréterin. — *Garde-magasin*, M. Defives. — *Surnuméraires*, MM. Glénisson et Lebreton.

Entrepôt réel de Lille. — M. Duhem, *contrôleur.* — M. Cordier, *garde-magasin.*

Bureaux particuliers de la principalité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur;* Framezelle, *vérificateur de 1re classe;* Delhaye, *commis de 1re classe.* — Riscontout, MM. Choffat, *receveur;* Laurent, *commis de 2e classe.* — La Marlière, M. Thomas, *receveur.* — Le Touquet. M. Pharisien, *receveur.* — Tourcoing. M. Deligny, *sous-inspecteur;* Vanderpol, *receveur;* Desmazières Delemotte et Charreyron, *vérificateurs;* Arné, *commis principal de 1re classe;* Lasade, *commis principal.* — Roubaix. MM. Le François, *receveur;* Cauchois et Tourret, *vérificateurs;* Monnier et Arnouts, *commis.* — Watrelos, MM. Capelier, *receveur;* Bilouet, *commis.* — Leers, MM. Dequeker, *receveur;* Caruel, *commis.* — Toufflers, MM. Blanc, *receveur;* Hubrecht, *commis.* — Baisieux (station). MM. Cléach, *sous-inspecteur sédentaire;* Morin-Delapillière, *receveur;* Bellon, *vérificateur de 1re classe;* Magnin, *idem de 1re classe;* Pollet, *commis de 2e classe.* — Baisieux (route). M. Henrion, *receveur;* Marcq-en-Barœul. M. Paillard, *receveur.* — Mons-en-Barœul. M. Mahy, *receveur.* — Fives. M. Dernaucourt, *receveur.* — St-André, M. Roussel, *receveur.* — *Entrepôt réel de Douai*, MM. Dorigny, *contrôleur-receveur;* Briez et Hibon, *vérificateurs;* Quéva, *garde-magasin.* — Loos (fabrique de soude), MM. Colas, *commis-principal;* Anciaux; Ricquier et Werquin, *commis de 2e classe.* — La Madeleine (fabrique de soude). M. Verny, *commis principal;* MM. Derégnaucourt, Gauthier et Lebreton, *commis.*

Entrepôt réel de Wattrelos. — (Annexe de l'entrepôt de Lille pour les pétroles), M. Evrard, *vérificateur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Dardenne, *capitaine* à Tourcoing ; Lemaire, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Keilling, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Leduc, *lieutenant*, à Roncq; Gilotin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. — MM. Sutra, *capitaine*, à Chéreng; D'Estrée, *lieutenant*, à Lannoy, Philippe, *lieutenant*, à Baisieux (route).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Grivillers, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul ; Magnies, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lambersart, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Hervieu, inspecteur.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Dalverny, *receveur principal;* Vernez, *commis principal de 2e classe;* Dupont, *commis;* Deman, *surnuméraire.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Dalenne, *receveur*. — Mouchin, M. Guilbert, *receveur;* Gosselin, *commis*. — Pont-à-Marcq, M. Jacob, *receveur*. — Cysoing M. Lefebvre, *receveur*. — Aniches (fabrique de soude), M. Nortier, *commis principal;* MM. Emal, Derambure et Bacquart, *commis de 2e classe.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE FRETIN.—M. Courtois, *capitaine*, à Fretin; Maret, *lieutenant*, à Péronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Templeuve, Pont-à-Marcq et Fretin.

CAPITAINERIE DE GENECH. — M. Delemotte, *capitaine*, à Genech; Eissendeck, *lieutenant*, à Cysoing; Coquelet, *lieutenant*, à Mouchin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech Mouchin, et Nomain.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Sant, *capitaine*, à Orchies; Drouart, *lieutenant*, à Auchy; Lécuyer, *lieutenant*, à Beuvry;

Cette capitainerie comprend la brigade d'Auchy, La Bar, Capelle, Orchies, Beuvry, Coutiches et rue Jacques Varlet.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE.

M. Cornille, *directeur*.

Bureau de la direction. — MM. Piérens, *premier commis*; Rincheval, *second idem*; Flament, 3e *commis*; Duval et Florent, *commis attachés*; Colombier, *commis expéditionnaire*.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Le Normant, *inspecteur principal*; Billot, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — MM. Giovanelli, ✠, *receveur principal*.
MM. Gay, *sous-inspecteur*; Wattin, *idem*.

Contrôleurs, MM. Évrard, Leclercq, Courtois et Hyart.

Vérificateurs, MM. Maillard, Quelin, Desmiers, Tortel (Henri), Rincheval, Angois, Tortel (Édouard), Cardock, Sauguet, de Cairon, Herbart et de Baecque.

Commis principaux, MM. Doué, Caron, Vanheeger, Salemon, Lemerle, Collet, Bossaert et Degraeve.

Commis, MM. Jumel, Lemattre, Winnaert Louis, Réveillon, Jannin, Ivart et Mille.

Surnuméraire, MM. Vermesch et Hibon.

Gardes magasins, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Malingre (François); Texereau, *vérificateur*
Ghyvelde, (route), M. Danctoville, *receveur*.
Ghyvelde, (station), MM. Muchery, *receveur*; Leroy, *commis*.

Labrouskstraete, M. Watbled, *receveur*.
Oost-Cappel, M. Choquet, *receveur*.
Hondschoote, M. Longueval, *receveur*.
Bergues, M. Tesmoingt, *receveur*.
Wormhoudt, M. Pruvot, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. — MM. Sauvage, *capitaine*, à Dunkerque; Fichaux, Lenoir et Bulteel, *lieutenants*, à Dunkerque; M. Couture, *lieutenant*, à Loon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Fort-Philippe, Gravelines, Loon, le Clipon, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. — MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Bimon, *lieutenant*, à Ghyvelde; Bordret, *idem*, à l'Étoile; Lemoine, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labroukstrate, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Crustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Réveillon, *capitaine*, à Bergues, Lecerclé, *lieutenant*, à Warhem, Coulombel, *lieutenant*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. — MM. Ducornu, *receveur principal*; Sailly, *commis principal*, et Roch, *commis*.

Bureaux particuliers.

Houtkerque, M. Winckel, *receveur*.
Steenvoorde, M. Ballet, *idem*.
Godewaersvelde, MM. Maniez, *idem*; Winnaert, Henri, *commis*.
Boeschepe, M. Banckaert, *receveur*.
Bailleul, MM. Milani, *idem*; Caillot, *commis*.
La Cornette, M. Damatte, *receveur*.
L'Hazewinde, M. Dessinguez, *idem*.
Outtersteene, M. Pétel, *idem*.
Schaexhen, M. Vermeulen, *idem*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. — MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Mazier, *lieutenant*, à Houtkerque; Delaval, *lieutenant*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezeele, Herzeele, Steenvoorde, Godewaersvelde et Ecke.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. — MM. Sajot, *capitaine*, à Méteren; Leys; *lieutenant*, à Berthen; Barbier, *lieutenant*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades du Mont-des-Cats Berthen, Schaexhen, Méteren, Outtersteene, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Pocholle, *capitaine*, à Hazebrouck; Gautier, *lieutenant*, à Strazèele; Bailly, *lieutenant*, à Lacornette.

Certe capitainerie comprend les brigades d'Arneke, d'Hardifort, Lacornette, Terdeghem, L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazèele et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✲, *directeur*.

Bureaux de la direction. — MM. Fontaine, *premier commis de direction*; Ravaux, *deuxième idem*; Strub, *troisième idem*; MM. Lécuyer, Moucheront, Desbordes et Lernould, *commis attachés*; M. Froissard, *commis expéditionnaire*.

Service administratif.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Collet.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Margaine, *receveur principal*, à Condé; Rogier, *sous-inspecteur*, idem; Lebrun, Mélot, Ruffin, *vérificateurs de 1re classe*; Girard, *commis principal de 1re classe*; Doué et Noulin, *commis*.

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Salomé, *vérificateur de 2e classe*; Marchand, *commis*. — Hergnies. M. Audin, *receveur*. — Vieux-Condé (route), M. Deschamps, *receveur*. — Vieux-Condé (gare), MM. Ponchau, *contrôleur-receveur*; Pirolle, *vérificateur de*

1re *classe*; Beuzard, *commis principal de* 1re *classe*. — Le Coq, MM. Paravicini, *receveur*; Joly, *commis*.

Rumegies, M. Hamel, *receveur*. — Maulde, MM. Serval, *receveur*; Michel, *commis*.

Saint-Amand, M. Dremaux, *receveur*.—Nouveau-Jeu, M. Dubois, *receveur*. — Raismes, M. Gérard, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu es t à Valenciennes.

Inspecteur principal, M. Dany.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. — MM. Aliamet, *receveur principal*, Paris, *contrôleur*; Nortier, Lefebvre et Vautier, *vérificateurs de* 1re *classe*; Jaugeon et Laplace, *commis principaux de* 1re *classe*; Duclos, Petit et Gaillard, *commis de* 1re *classe*.

MM. Godin et Legat, *gardes-magasins*.

Blanc-Misseron, MM. Bourdonnay, *sous-inspecteur*; Hencart, *contrôleur-receveur*; Doste et Pavèse, *vérificateurs de* 1re *classe*; Jansen et Vercoustre, *vérificateurs de* 2e *classe*; Malavoy, *commis principal de* 1re *classe*, Huart et Ponchau, *commis*.

M. Delcourt, *garde-magasin*..

Marchipont, M. Leclercq, *receveur*. — Sebourg, M. Aubert, *receveur*.— Crespin, M. Bruniaux, *receveur*. — Saint-Waast, M. Drapier, *receveur*. — Bry, *receveur*, M. Valin. — Eth, *receveur*, M. Deltour,

Bruay, (route), M. Dubar, *receveur*. — Saint-Saulve, M. Philippot, *receveur*. — Marly, M. Desbordes, *receveur*.

Fabrique de soude de Trith-St-Léger, M. Jourdan, *commis principal, chef de service*; Bailly, Hainaut, *commis de* 2e *classe*.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Guillet, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Martin, *receveur principal*, à Feignies; Parisot, *sous-inspecteur*; Guiomar, Sbarbaro et de

Gripon, *vérificateurs de 1re classe*; Sindely, *commis principal de 1re classe;* Meurisse, *commis principal de 2e classe*; Jules-Léon Docquier, *commis de 1re classe*; Honoré-Désiré Docquier, *commis de 2e classe*; Lancelle, *garde magasin.*

Bellignies, M. Lépée, *receveur* — Hergies, M. Fossier, *receveur.* — Hon, M. Bouillon, *receveur.*—Malplaquet, M. Lengrand, *receveur.* — Gognies-Chaussée. M. Venet, *receveur.*

Le Quesnoy, M. Avis, *receveur.* — Pont-sur-Sambre, M. Grandais, *receveur.* — Bavai, M. Margerin, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Perret, *receveur principal*; Adnesse, *sous-inspecteur*; Pichoir, *contrôleur*; Desmidt, Schillinger, Demarbaix, Loth et Derycke, *vérificateurs de 1re classe*; Meurant, *vérificateur de 2e classe*; de Varènes, *commis principal de 1re classe*; Carret, Collart et Galitien, *commis principaux de 2e classe*; Calvel, *commis de 1re classe*; Tillier et Thiry, *commis de 2e classe*; Leleu, *garde-magasin*

Bettignies, M. Perriot, *receveur.* — Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur.* — Vieux-Rengt, M. Bertrand, *receveur.* — Fabrique de soude d'Hautmont, MM. Mineur, *commis principal de 1re classe*; Ledoux, Audin et Champagne, *commis de 2e classe.*

Maubeuge, MM. Gérard, *receveur.* — Hautmont, M. Grandjean, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

M. Tasset, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Laracine, *receveur principal*; Lécuyer, *vérificateur de 1re classe;* Thiry, *commis de 2e classe.*

Cousolre, M. Choffez, *receveur.* — Hestrud, M. Despouy, *receveur.* — Beaurieux, M. Rognion, *receveur.* — Eppe-Sauvage, M. Vagogne, *receveur.* — Trélon, M. Baudet, *receveur.* — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Belgueule, *commis de 2e classe.*

Etrœungt, M. Coderlier, *receveur.* — Beugnies, M. Dumesnil, *receveur.*

SERVICE ACTIF.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

CAPITAINERIE DE LECELLES. MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles;

Lenquette, *lieutenant*, à Saméon ; Lecouvey, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Germain, *capitaine*, à Hasnon ; Mouy, *lieutenant*, à Brillon ; Guilbart, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Mathieu, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois, Hubert, *lieutenant*, à Bruille : Mercier, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-au-Bois, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye, Vieux-Condé (ligne), Vieux-Condé (gare) et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'ONNAING. MM. Tillier, *capitaine*, à Onnaing ; Lernould, *lieutenant*, à Blanc-Misseron ; Bourdon, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron (gare), Blanc-Misseron (ligne), Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Gréterin, *capitaine*, à Valenciennes ; Gaillard, *lieutenant*, à Valenciennes ; Chassaing, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit, Fossier, *lieutenant*, à St-Waast, Guibert, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Vaast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Dineur, *capitaine*, à La

Longueville ; Glin, *lieutenant*, à Bavai ; Brimont, *lieutenant*, à Feignies (station) ; Raviart, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz, Landon, *lieutenant*, à Berlaimont ; Laine, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge ; Hapiot, *lieutenant*, à Elesmes ; Johannès, *lieutenant*, à Cerfontaine, Chapelle, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Cerfontaine, Jeumont (station) Hautmont (station), Maubeuge (ville), Maubeuge (mobile).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. — MM. Pécheux, *capitaine*, à Solre-le-Château ; Rile, *lieutenant*, à Hestrud ; Tonnel, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies, Felleries et Beugnies.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Gillard, *capitaine*, à Glageon ; Brosse, *lieutenant*, à Trélon ; Berteau, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon, Beaumont, Féron et Ramousies.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles ; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre ; Payon, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES DOUANES DE CHARLEVILLE.

M. Bontemps-Dubarry, *Directeur*.

Ce service comprend dans le département du Nord les brigades d'Anor, de Par-de-là-l'Étang et des Noires-Terres, communes d'Anor, et de Fourmies.

BUREAU PRINCIPAL D'ANOR (gare). — MM. Lachaise, *receveur principal* (station); Dupont et Blondin, *vérificateurs*; Lemoigne, *commis principal*; Bidault et Raiff, *commis*.

Le bureau principal d'Anor est ouvert aux opérations suivantes:

Importation des marchandises taxées à plus de 20 fr. par 100 kilog. ou nommément désignées par l'article 8 de la loi du 27 mars 1817.

Importation et exportation des marchandises d'admission temporaire.

Importation du bétail (la visite du vétérinaire-inspecteur a lieu les jeudi et samedi de chaque semaine de 2 à 4 heures de l'après-midi à l'exception des jours fériés; dans ce dernier cas, la visite est remise au lendemain.

Sortie des boissons.

Transit international.

Importation des fils de laine d'origine belge.

BUREAU SUBORDONNÉ D'ANOR (route). — M. Servais, *receveur*

BUREAU SUBORDONNÉ DE FOURMIES. — M. Huet, *receveur*.

LIEUTENANCE D'ANOR. — M. Petitjean, *lieutenant*.

Cette lieutenance comprend:

Anor, deux brigades composées de 22 hommes; Par-de-là-l'Étang (commune d'Anor), une brigade de 10 hommes; les Noires-Terres (commune de Fourmies), une brigade de 9 hommes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Deaubonneau, ✲, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille

Sous-directeur: M. Merchez, rue des Fossés, 30.

BUREAUX DE LA DIRECTION:

Contrôleurs: MM. Deplanque, Frédrick et Delebecque. — *Commis principaux de 1re classe*: MM. Gadebois, Peltier, Desvallée, Chocqueel et Forel.

Commis principaux de 2e classe : MM. Charbonnet, Delbecque, Davoine, Wallez.

Commis: MM. Canté, Leheet, Dautin, Le Feuvrier et Deroubaix.

Surnuméraires : MM. Bultez et Chevresson.

Inspecteur sédentaire . M. Artigaud, rue Solférino, 222,

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs départementaux: MM. Maton, Querrion, Cormon, Verneuil, Jacquière, Haeghens, (*service des sucres*), rue Solférino, 161.

Receveur principal: M. Cantaloube de Camboulit, rue Joséphine 5.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Lefebvre, rue Solférino.

Contrôleurs: MM. Sucher, rue Barthélemy-Delespaul, 238 *bis*; Larminat, Grand'Place, 3; Martin, rue Notre-Dame, 106; Millet; Hubben, (*service des sucres*), rue du Chaufour, 36; Como, (*entrepôt des sucres*), à Lille; Desmontils, à Armentières; Cauchard et Morel, à Roubaix; Collin, à Tourcoing; Durand, à Fournes, (*service des sucres*); Gouëlin, à La Bassée; Masuit, à Marcq-en-Barœul; Appourchaux, à Pont-à-Marcq; Joly, à Quesnoy-sur-Deûle; Delepierre, à Seclin; Ferrey, (*service de la garantie*), à Lille, rue Puébla.

Receveurs particuliers sédentaires: MM. Büchel, à Lille, rue des Urbanistes, 9; de Prat, idem, rue d'Antin; Henocque, idem, rue Fontenoy, (section des Moulins); Grasset, (*service de la navigation*), rue Colbert; Hébert, à Armentières; Dalinval et Dumont, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Lasnet, à Seclin; Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : MM. Martin, à Lille, rue du Metz; Van Bambecke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, boulevard de la Liberté; Eloir, rue Esquermoise.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-directeur: M. Biard, à Avesnes.

Receveur principal : M. Seigne, à Avesnes.

Contrôleurs : M. Demarcy, à Maubeuge; M. Taviaux, au Quesnoy, (*service des sucres*); M. Gouret, à Jenlain.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-directeur: M. Anger de Kernisan, à Cambrai.

Inspecteur : M. Deny, à Cambrai (*service des sucres*).

Receveur principal: M. Demasur, à Cambrai.

Contrôleurs: MM. Renault, à Cambrai; Gastellier, idem, (*service des sucres*); Ollier, à Solesmes; Étienne, à Masnières; Vouriot, à Bouchain.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.
Receveur principal : M. Plonquet, idem.
Contrôleurs : MM. Rossignol, à Douai; Joubin, (*sucres*), à Douai; Libessart, (*sucres*), à Cantin; Willox, (*sucres*), à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Génin, à Dunkerque.
Receveur principal : M. Caudrelier, idem.
Contrôleurs : MM. Rooryck et Chapey, à Dunkerque; Bisserié, idem, (*service de la garantie*); Baré, à Bergues; Wallon, à Bergues, (*service des sucres*).

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Verlynde, à Hazebrouck.
Receveur principal : M. Dehau, à Hazebrouck.
Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebronck; Coppens, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. Guillon de Lestang, à Valenciennes.
Inspecteur : M. Ravet, (*service des sucres*).
Receveur principal : M. Troupeau, à Valenciennes.
Contrôleurs : MM. Rossert, à Valenciennes; Orant, idem; Collesolle, à Anzin; Losset, à Condé; Peltier, à Denain; Duval, à Saint-Amand; Falavier, à Onnaing; Clauzel, à Valenciennes, (*service des sucres*); Dalliez, idem, *idem*: Alléguède, à Valenciennes, *idem*; Delalé, à Onnaing, *idem*; Ferrière, à Denain, *idem*; Legrand, à Saint-Amand, *idem*.

TABACS.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

DIRECTION DES TABACS DU NORD.

La direction dont Lille est le chef-lieu comprend la manufacture des tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, la culture et les magasins de tabacs en feuilles du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1877, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures nationales, 900 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 900 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 kilogrammes de tabac.

Directeur des tabacs, M. Gerbet, ✲, à la manufacture.

MANUFACTURE DES TABACS DE LILLE.

Ingénieur, M. Morel. — *Contrôleur*, M. Roset. — *Sous-Ingénieur*, M. Carvallo. — *Garde-magasin*, M. Lesueur. — *Premier commis*, M. Kling. — *Second commis*, M. Houzé. — *Commis aux écritures*, MM. Eudes, Placet, Pichon.

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Boursy. — *Contrôleur de magasin*, M. Didier,

CULTURE ET MAGASINS DE TABACS EN FEUILLES DU NORD.

Inspecteur, M. Rousselot, à Lille. — *Commis de l'inspection*, M. Taffin. — *Contrôleurs de culture*, M. Duhamel, à Lille, et M. Blot, à Merville. — *Vérificateurs de culture*, MM. Durigneux, Hulin, David, Peckel, Louarne, Accart et Pelte. — *Commis de culture*, M. Marc. — *Surnuméraire*, MM. Quénet et Changeux. — *Commis de surveillance*, MM. Vandenbeuche, Norreux, Maigrot, Lefrancq et Duvette. — *Commis de surveillance stagiaire*, MM. Godin et Coudriet.

MAGASINS DE LILLE.

Entreposeur, M. Robillard. — *Contrôleur de magasin*, M. Gentot.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Fessenmayer. — *Contrôleur de magasin*, M. Decourchelle.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent

à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares ; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque de 900 hectares ; la forêt de Fourmies, de 900 hectares ; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Delageneste, à Amiens.

MM. Chouffe, *sous-inspecteur sédentaire* ; Roisin, *brigadier comptable;* Roisin Théodule, *garde sédentaire* ; Girot-Genet, *commis temporaire.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux, Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque, dans le département du Nord, et les arrondissements de Saint-Omer et de Bethune, dans le département du Pas-de-Calais.

MM. Cayet, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire*, *attaché à l'inspection:* d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Peiffer, *garde général*, à Saint-Omer.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Didion, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy; Pintiau, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection;* Bécourt, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; de Frohart de Lamette, *garde général*, à Landrecies; Froissard, *garde général*, à Avesnes.

ADMINISTRATION DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Direction du service départemental : M. Cairel, ✻, directeur des postes et télégraphes du département, rue du Blanc-Ballot, 78, à Lille.

Bureaux administratifs de la direction : Postes. — M. Coutard, inspecteur ; M. Minot, sous-inspecteur ; MM. Pimpaneau et Mallia, commis de direction : M. Daubigny, surnuméraire ; MM. Dutoit et Fournier, brigadiers-facteurs.

Télégraphes. — M. Berthelot, sous-inspecteur ; MM. Wacheux, Savary et Bourdonnais, commis de direction.

Exploitation postale. — Il y a dans le département du Nord 119 bureaux de postes aux lettres, 11 bureaux composés, 104 bureaux simples et 4 bureaux de facteur-boîtier, l'état suivant indique les communes où ils sont placés ainsi que le nom du receveur de chaque bureau.

Bureaux composés. Lille, MM. Dussourt, *receveur principal* ; Mansion, Lebrun, Ponsinet, *commis principaux* ; *receveurs des bureaux supplémentaires* : M. Lefébure, quartier de Moulins-Lille ; M. Doridat, quartier de Wazemmes ; M. Husson, section de Fives ; M. X..., place Saint-Martin. — Avesnes, M. Beuck, *receveur*. — Cambrai, M. Lorentz, *idem*. — Douai, MM. Lequette, *receveur* ; Dhoudain, *commis principal*. — Dunkerque, MM. Déchand, *receveur* ; Godart, *commis principal*. — Maubeuge, M. Boudon, *receveur*. — Roubaix, M. Bosquet, *receveur*. — Tourcoing, M. Noël, *receveur*. — Valenciennes, M. Cuny, *idem* ; M. Halluin, *commis principal*. — Armentières, M. Houde, *receveur*.

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy ; Annœullin, Mlle Leroy ; Anor, M. Gomel ; Anzin, M. X.... ; Arleux, Mme Tison ; Arnèke, M. Longepierre ; Artres, Mlle Lefebvre, Ascq, Mme Wallart ; Avesnes-lez-Aubert, Mlle de Buissy ; Aubigny-au-Bac, Mlle Tellier ; Bailleul, M. Dehaisne ; Baisieux, Mme Pollet ; La Bassée, Mlle Tancrez ; Bauvin, Mlle Ducanchez ; Bavai, Mme Dumay ; Bergues, Mme Helle ; Berlaimont, Mme Galand ; Bollezelle, Mlle Fossé ; Bouchain, M. Mougin ; Bourbourg, Mlle Chassaing ; Bousies, Mme Glorieux ; Busigny, Mme Belin ; Carnières, Mme Soyez ; Cartignies, Mlle Lebourlier ; Cassel, Mlle Felhoen ; Le Cateau, M. Blazart ; Catillon, Mlle Maréchal ; Caudry, Mme Mayot ; Clary, Mlle Cowez ; Comines, Mlle Dubuisson ; Condé, M. Lobbé ; Crespin, Mme Francatel ; Cousolre, Mlle Lemoisne ; Cysoing, Mlle Fourment ; Englefontaine, Mlle Blary ; Denain, M. X..... ; Esquelbecq, Mme Domarle ; Estaires, Mlle Cornillot ; Etrœungt,

Mlle Godbille; Flines, Mlle Leclercq; Fourmies, Mlle Sévéné; Fournes, Mme Reboux; Fresnes, Mlle François; Glageon, facteur-boîtier, M. Lecomte; La Gorgue, facteur-boîtier, M. Lyoen; Gouzeaucourt, Mlle Devaux; Gravelines, Mme Pottier; Halluin, Mme Wallard; Hasnon, Mlle Butor; Haubourdin, Mlle Maillet, Hautmont, M. Thiébault; Honnechy, Mlle Naudin; Hazebrouck, M. Dehorter; Hondschoote, Mlle Dubrulle; Iwuy, Mlle Taillefer; Jenlain, Mlle Serrier; Jeumont, M. Disneur, ✲; Landrecies, M. Blanchard; Lannoy, Mlle Cartier; Linselles, Mme Deltête; Lomme, Mlle Petitberghien; Loos, Mme Estagerie; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Boubay; Marcoing, Mlle Furgeros; Marcq-en-Barœul, Mme Vasseur; Maroilles, Mlle Rigault; Masnières, Mme veuve Mollien; Merville, Mme Fourie; Montigny-en-Ostrevent, Mme Felbacq; Mortagne, M. X.....; Onnaing, M. Laude; Orchies, Mme Favreux; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle Guillaume; Le Quesnoy, M. Collinet; Quiévy, Mlle Petitdemange; Raches, Mme Selle; Raismes, Mme Legrand; Renescure, facteur-boîtier, M. Cohet; Rieux, facteur-boîtier, M. Betrema; Roncq, Mlle Gras; Sains, Mlle Lebrun; Sars-Poteries, M. Lelong; Saulzoir, Mlle Delhaye; Saint-Amand, Mlle Suin-Duyoyaux Seclin, Mme Poillot; Solre-le-Château, M. Chapiron; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, Mlle Mio; Steenvoorde, Mlle Darles; Steenwerck; Mme Greterin; Templeuve, Mlle Caplet; Thumeries, Mlle Desreux; Trélon, Mme Buguin; Trith-St-Léger, Mlle Devys; Vieux-Berquin, Mlle Grancier; Villers sir-Nicole, Mlle Demorgny; Walincourt, Mme Castelli; Wambrechies, Mlle Coulogne; Watten, Mlle Quaintenne; Wignehies, Mme Mathieu; Wormhoudt, Mme Caboise; Wattrelos, Mlle Cailliau; Wallers, Mlle Denimal.

Préposés dansles gares de chemins de fer. MM. Osselet, à Lille; Lecerre, à Cambrai; Cendro, à Douai; Dehaudt, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune, à Valenciennes; Warion, à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Le Président de la République, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des Députés, les ministres secrétaires d'État à département ministériel, le président du Conseil d'Etat; le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation, le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des

domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire-général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire du Gouvernement près la commission d'indemnités des colons de Saint-Domingue, le secrétaire-général de la même commission, les directeurs généraux des lignes télégraphiques et des postes.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

De la suscription des lettres.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très-lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune à plusieurs localités, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français ; par exemple : *Valence* (*Espagne*), *Valence* (*Drôme*), *Grenade* (*Espagne*), *Grenade-sur-Garonne* (*Haute-Garonne*). Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par des indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer l'un de l'autre. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire. *Les personnes qui ont des correspondants à l'étranger sont instamment priées d'appeler leur attention sur cette dernière recommandation, afin d'éviter que leurs lettres, faute de renseignements suffisants, ne tombent en rebut, ou que, tout au moins, la distribution n'en soit pas retardée.*

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de la lettre.

Il existe dans la salle d'attente des bureaux de poste un autre tableau intitulé : *Instructions relatives à la fermeture et à la rédaction de la suscription des lettres,* donnant à ce sujet tous les renseignements que peut désirer le public, au moyen d'une série de modèles variés qu'il n'aura qu'à reproduire suivant les circonstances.

Les lettres sur la suscription desquelles se trouvent indiqués, soit par un timbre, soit par une mention manuscrite, le nom et le domicile de l'expéditeur, sont renvoyées à leur auteur, *sans avoir été ouvertes*, quand la distribution n'a pu en être effectuée pour une cause quelconque.

L'expéditeur qui désire s'assurer, en cas de non-distribution, le renvoi d'une lettre sur la suscription de laquelle il ne veut indiquer ni son nom, ni son domicile, doit fournir ces indications *dans l'intérieur de sa lettre.* Ce renvoi lui est fait après ouverture de la lettre.

Timbres-postes. — De leur valeur. — De leur emploi.

Les timbres-poste sont de quinze valeurs différentes : 1 centime, 2 centimes, 3 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 15 centimes, 20 centimes ; 25 centimes, 30 centimes, 35 centimes, 40 centimes, 75 centimes, 1 franc et 5 francs. Ces divers timbres-poste sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les boîtiers des postes.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non-affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 15 grammes et moins de 30 grammes est affranchie avec un timbre de 15 centimes, elle est considérée comme non-affranchie ; elle doit 60 centimes ; en déduisant 15 centimes que représente le timbre, il reste à payer 45 centimes.

Le poids des timbres-poste est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

Les lettres affranchies, ordinaires, chargées ou recommandées et les cartes postales, à destination de l'intérieur, doivent toujours être affranchies en timbres-poste, soit d'avance, soit au guichet.

Les journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons et papiers d'affaires à destination de l'intérieur s'affranchissent en timbres-poste ou en numéraire, à la volonté des expéditeurs, et suivant les convenances du service, si cette volonté n'est pas formulée.

Les lettres, cartes postales, journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons et papiers d'affaires, à destination de l'étranger et des colonies, doivent toujours être affranchis en timbres-poste.

Pénalités applicables aux Contraventions aux lois sur la poste.

1° *Transport illicite de correspondances.*

La loi interdit le transport par toute voie étrangère au service des postes des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets, ou colis; elle interdit, en outre, de renfermer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduits, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance personnelle. Des indications imprimées ou même manuscrites, n'ayant aucun caractère de correspondance personnelle, peuvent être portées sur les échantillons ou sur les étiquettes, cartes, circulaires, prospectus ou catalogues imprimés qui les accompagnent.

Toute contravention à ces dispositions est punie d'une amende de 150 à 300 fr. et, en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 francs. (Arrêté du 27 prairial an IX et lois des 22 juin 1854 et 25 juin 1856.)

Des annotations manuscrites ou imprimées, ayant le caractère de correspondance, peuvent être consignées sur les échantillons ou les étiquettes et imprimés qui les accompagnent, ainsi que sur les papiers d'affaires eux-mêmes, moyennant l'acquittement préalable d'une taxe supplémentaire égale au prix des cartes postales, soit 10 centimes.

Il est défendu, sous les peines édictées par l'arrêté prairial an IX et la loi du 22 juin 1854, d'insérer des lettres dans les boîtes contenant des bijoux ou objets précieux confiés à la poste. (Loi du 25 janvier 1873.)

L'Administration peut vérifier le contenu de ces boîtes en présence du destinataire, lorsqu'elle le juge convenable.

2° *Insertion de valeurs dans les objets de correspondance.*

Il est interdit :

1° D'insérer dans les lettres non chargées ni recommandées des billets de banque, bons, coupons de dividende ou d'intérêts payables au porteur;

2° D'insérer dans les lettres ordinaires, dans les lettres ou autres objets recommandés, ou dans les lettres contenant des valeurs déclarées, des pièces de monnaie, des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres objets précieux;

3° D'insérer dans les objets recommandés, affranchis au prix du tarif réduit, des billets de banque ou valeurs payables au porteur ;

4° D'expédier dans des boîtes de valeurs déclarées des monnaies françaises ou étrangères.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 600 francs (Loi du 4 juin 1859 et loi du 25 janvier 1873).

3° *Double emploi de timbres-poste.*

L'usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre est puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois et l'amende est double. Est punie des mêmes peines, suivant les distinctions sus-établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi (Loi du 16 octobre 1849).

Tarifs de la taxe des lettres nées et distribuables en France et en Algérie.

(*Loi du* 6 *avril* 1878).

POIDS DES LETTRES.	LETTRES	
	affranchies	non-affranchies
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 15 grammes inclusivement	0 15	» 30
Au-dessus de 15 gr. jusqu'à 30 gr. inclusivement.	0 30	» 60
De 30 à 45 grammes	0 45	» 90
De 45 à 60 grammes	0 60	1 20
De 60 à 75 grammes	0 75	1 50
De 75 à 90 Grammes	0 90	1 80
De 90 à 105 grammes	1 05	2 10
Et ainsi de suite en ajoutant par 15 grammes ou fraction de 15 grammes	0 15	0 30

Tarifs et conditions de transport des cartes postales et des lettres et objets recommandés, des valeurs déclarées et des articles d'argent.

1° *Cartes postales.*

L'Administration fait fabriquer et mettre en vente des cartes postales au prix de 10 et de 15 centimes.

Le recto des cartes postales ne doit contenir que l'adresse du destinataire ; le verso est réservé aux mentions manuscrites ou imprimées qu'il peut convenir à l'expéditeur d'y porter, sans restriction aucune.

Un arrêté ministériel, en date du 7 octobre 1875, autorise la confection et la mise en vente des cartes postales par les soins de l'industrie privée, sous la réserve qu'elles reproduiront exactement au recto les indications portées sur les cartes fabriquées par l'Administration, qu'elles auront 12 centimètres de largeur, 8 centimètres de hauteur, et que leur poids ne sera pas inférieur à 2 grammes ni supérieur à 5.

Elles peuvent recevoir au verso, réservé à la correspondance, toutes mentions ou inscriptions quelconques faites à la main, par la voie de l'impression, de la gravure, de la lithographie, de l'autographie, ou par quelque procédé que ce soit.

Il est expressément interdit de joindre ou d'attacher des objets quelconques aux cartes postales.

Les cartes qui ne réuniront pas les conditions de poids, de dimensions et forme sus-indiquées, ainsi que celles auxquelles il sera joint des objets quelconques, seront considérées comme lettres non affranchies et taxées comme telles, sauf déduction de la valeur des timbres-postes employés.

2° *Lettres et objets recommandés.*

Le public est admis à recommander les lettres, les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les journaux, les imprimés et généralement tous les objets rentrant dans le monopole de la poste ou dont le transport peut lui être confié en vertu des lois en vigueur.

Les lettres recommandées ne sont assujetties à aucun mode spécial de fermeture.

Les cartes postales, les échantillons, les papiers de commerce et d'affaires, les journaux et autres objets circulant à prix réduit restent, en cas de recommandation, soumis aux conditions spéciales qui leur sont imposées.

Les lettres et objets recommandés sont déposés aux guichets des bureaux de poste. L'Administration en est déchargée, en ce qui concerne les lettres, par leur remise contre reçu au destinataire ou à son fondé de pouvoirs ; en ce qui concerne les autres objets, par leur remise contre reçu soit au destinataire, soit à une personne attachée au service du destinataire ou demeurant avec lui.

La lettre recommandée est substituée au chargement sans déclaration de valeur, et la faculté qui était donnée relativement à l'insertion des valeurs au porteur dans les lettres chargées sans déclaration de valeur, s'applique aux lettres recommandées.

L'Administration des Postes n'est tenue à aucune indemnité, soit pour détérioration, soit pour spoliation des objets recommandés La perte, sauf le cas de force majeure, donne seule droit, au profit du destinataire, à une indemnité de 25 francs.

Les objets recommandés paient, en sus de la taxe qui leur est applicable, selon la classe à laquelle ils appartiennent, un droit fixe qui est de 50 centimes pour les lettres et de 25 centimes pour les autres objets. Taxe et droit fixe sont acquittés par l'expéditeur.

3° *Valeurs déclarées.*

L'expéditeur qui veut s'assurer, en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 10,000 francs ; elle est portée en toutes lettres à la partie supérieure de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même, sans rature ni surcharge.

Une lettre contenant des valeurs déclarées est passible, outre le port de la lettre et le droit fixe de 50 centimes, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés. Ces divers droits ou taxes sont représentés par des timbres-poste apposés sur les lettres.

Les Bijoux ou Objets précieux sont assimilés aux lettres renferment des valeurs déclarées, quant aux formalités relatives au dépôt à la déclaration, à la remise au destinataire, à la responsabilité de l'Administration, et circulent sous le titre de *valeurs déclarées.*

Ces objets acquittent le droit fixe de chargement de 50 centimes et une taxe de 1 0/0 de leur valeur jusqu'à 100 francs et de 50 centimes par chaque 100 francs ou fraction de 100 francs en plus, jusqu'à 10,000 francs, suivant la déclaration faite par l'expéditeur. Cette valeur ne peut être inférieure à 50 francs.

Ils sont déposés à la poste dans des boîtes closes d'avance, dont les parois doivent avoir une épaisseur d'au moins 8 millimètres et dont les dimensions ne peuvent excéder 5 centimèires en hauteur, 8 centimètres de largeur et 10 centimètres de longueur.

En cas de perte ou de détérioration résultant de la fracture des boîtes ne reunissant pas ces conditions, la poste n'est tenue à aucune indemnité.

Demande d'avis de réception de chargements formée par l'expéditeur.

L'expéditeur d'une lettre ou d'un objet recommandé, d'une lettre ou d'une boite contenant des valeurs déclarées à destination de l'intérieur ou de l'Algérie, peut demander, au moment du dépôt, moyennant le paiement d'un droit d'affranchissement de 10 centimes, qu'il lui soit donné avis de la réception par le destinataire. La même faculté existe pour l'expéditeur soit d'une lettre ou d'un objet recommandé à destination des pays faisant partie de l'Union générale des Postes, sauf toutefois dans les relations avec la Grande-Bretagne et les Indes anglaises, ainsi que pour l'expéditeur d'une lettre chargée contenant des valeurs déclarées à destination de l'Allemagne, de la Belgique, du grand-duché de Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suisse.

4° *Articles d'argent.*

La poste se charge, moyennant un droit de 1 % (loi du 20 décembre 1872), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux, et délivre, en échange, des mandats payables à tout individu résidant en France, en Algérie et dans les colonies françaises, ainsi qu'à tout militaire, marin ou employé de l'État aux armées, sur les bâtiments de la flotte et dans les villes du Levant, de la Chine et du Japon, où la France entretient des bureaux de poste.

Les envois originaires ou à destination des colonies françaises ne peuvent dépasser 300 francs (1).

Sont chargés de pourvoir à l'émission et au payement des mandats :

1° En France, les receveurs des postes et les facteurs-boîtiers ;

2° En Algérie, les receveurs, les distributeurs des postes et les facteurs-boîtiers ;

3° Dans les colonies françaises, les trésoriers-payeurs, les trésoriers particuliers et les percepteurs ;

(1) En vertu d'une décision du Ministre des Finances, l'émission des mandats de poste dans les colonies françaises est provisoirement suspendue.

4° Les payeurs aux armées;

5° Les receveurs des bureaux français établis dans les villes du Levant, à Yokohama et à Shang-Haï.

Des envois d'argent sont également reçus à destination de la Belgique et du grand duché de Luxembourg, jusqu'à concurrence de 200 francs; à destination de la Suisse et de l'Italie, jusqu'à concurrence de 300 francs; à destination de l'Allemagne, jusqu'à concurrence de 375 francs, soit 300 marks; à destination des Pays-Bas, jusqu'à concurrence de 376 fr. 25 cent., à destination du Danemarck, jusqu'à concurrence de 391 fr. 50 cent., soit 270 couronnes; à destination de la Suède, jusqu'à concurrence de 362 fr. 50 cent., soit 250 couronnes, et à destination du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, jusqu'à concurrence de 252 fr., soit 10 liv. sterl., dans tous les bureaux de France et d'Algérie et moyennant un droit de 20 cent. par 10 francs ou fraction de 10 francs. Les mandats dits *internationaux* sont transmissibles par voie d'endossement, sauf les mandats allemands, danois, néerlandais et suédois. La nomenclature des bureaux étrangers admis à émettre et à payer des mandats internationaux existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs les mandats français supportent, en outre, un droit de timbre de 25 centimes. (Loi du 23 août 1871). Les mandats internationaux ne sont pas soumis à la formalité du timbre. Les distributeurs et les facteurs-boîtiers ne sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent que pour des sommes de 50 fr. et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent, s'ils le jugent utile, en faire toucher le montant, par une tierce personne sur acquit préalable, moyennant l'accomplissement de l'une des formalités suivantes: faire apposer, en regard de leur signature, un timbre émanant d'une autorité civile ou judiciaire; — attester la sincérité de leur propre signature par l'apposition, sur le mandat même, d'un timbre ou d'une griffe à eux appartenant; — enfin, remettre à la tierce personne, pour être représentée à l'agent-payeur, une pièce authentique relatant les noms et qualité de l'ayant droit. Les demandes de remboursement relatives aux mandats périmés, ou aux mandats perdus, après réception, ou détériorés par la faute soit de l'expéditeur, soit du destinataire, sont assujetties au droit de timbre, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 13 brumaire en VII (3 novembre 1798).

Les receveurs des postes sont également autorisés: 1° A recevoir pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations les propositions d'assurance aux deux caisses créées, l'une en cas de décès et l'autre en cas d'accidents, résultant de travaux agricoles et industriels (Loi du 11 juillet 1868);

2° A recevoir les versements et à effectuer les remboursements

pour le compte des caisses d'épargne de leur département. — Ces dernières dispositions ne concernent que les receveurs dont le concours aura été demandé par les administrations des caisses d'épargne et accordé par le Ministre des finances, sur l'avis conforme du Ministre de l'agriculture et du commerce (Décret du 23 août 1875).

Depuis le 1er août 1872, le public est admis à employer la voie télégraphique pour faire payer à destination, jusqu'à concurrence de 5,000 francs au maximum, les sommes déposées dans les bureaux de poste (Décret du 25 mai 1870). Des mandats sont délivrés, transmis et payés dans les bureaux spécialement désignés à cet effet. Ils sont établis par les receveurs des postes et signés par le déposant, qui ne peut y apporter aucune modification. Ils sont ensuite remis au déposant, qui reste chargé d'en requérir lui-même la transmission télégraphique dans les bureaux télégraphiques des localités mêmes où les mandats ont été délivrés.

Les taxes sont perçues : — pour le dépôt des fonds, d'après le tarif de l'Administration des postes concernant les articles d'argent, — pour la transmission télégraphique, d'après le tarif des dépêches ordinaires. L'expéditeur doit payer, en outre, le coût de l'avis donné par le bureau télégraphique de destination au titulaire du mandat-dépêche, lequel coût est de 50 centimes, plus, s'il y a lieu, les frais d'exprès.

Le payement du mandat doit être réclamé par le destinataire dans les *cinq* jours qui suivent l'arrivée de ce titre. Passé ce délai, il est renvoyé à l'Administration des postes, qui le rembourse comme mandat ordinaire.

Le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayants droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, est définitivement acquis à l'État (Loi du 31 janvier 1833).

Il en est de même, après le même délai : 1° des espèces monnayées, métaux précieux, bijoux, billets de banque et autres valeurs au porteur, trouvés après ouverture, dans les lettres et paquets ordinaires ou chargés tombés en rebut ; 2° des valeurs et objets précieux recueillis dans les boîtes ou aux guichets des bureaux de poste, dont les propriétaires n'ont pu être trouvés ou ne se sont pas fait connaître (Loi du 5 mai 1855).

Lettres pour les colonies et l'étranger.

La taxe et les conditions d'envoi *des lettres ordinaires, des chargements contenant ou non des valeurs déclarées. des papiers d'affaires,*

des échantillons et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux de poste ; ils se trouvent aussi dans l'*Annuaire des Postes* et dans un tarif dont la vente au public est autorisée.

Les correspondances pour l'étranger sont affranchies au moyen de timbres-poste. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont toutes considérées lettres comme non affranchies, et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Taxe des lettres pour les militaires ou marins dans les colonies ou en station dans les pays étrangers.

Les lettres adressées de la France et de l'Algérie aux militaires et marins de tous grades, soit dans les colonies, soit à bord des bâtiments de l'État stationnant dans les ports étrangers, et réciproquement, les lettres adressées en France et en Algérie par ces militaires et marins ne supportent que la taxe territoriale, sans supplément de taxe pour le parcours à l'étranger ni pour le parcours de voie de mer, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français, ou apportées en France et en Algérie par bâtiments de l'État (Loi du 27 juin 1792).

Chiffres-taxes.

Les *chiffres-taxes* sont de petites étiquettes imprimées qui sont apposées par les soins des agents des postes sur les lettres *non affranchies*, nées et distribuables dans la circonscription postale d'un même bureau ; ils sont au nombre de deux et représentent les valeurs de 30 et 60 centimes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie sus-désignée, non revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquitter le port et signaler le fait à l'Administration.

Imprimés, échantillons, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers de commerce ou d'affaires.

Ces objets doivent toujours être affranchis d'avance ; leur taxe est réglée à prix réduits, conformément aux tarifs ci-contre.

La dimension des imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, papiers d'affaires et échantillons d'étoffes sur carte ne doit pas excéder 45 centimètres ; celle des autres échantillons, 25 centimètres.

Les imprimés sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du paquet et maintenues, au besoin, par un lien facile à dénouer.

Les imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échatillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduits, ne doivent contenir aucune lettre ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance. Des indications imprimées ou même manuscrites, n'ayant aucun caractère de correspondance personnelle, peuvent être portés sur les échantillons ou sur les étiquettes, cartes, circulaires, prospectus ou catalogues imprimés qui les accompagnent (Voir à la page 236, le § PÉNALITÉS.)

Les échantillons peuvent être renfermés dans des boîtes, étuis, sacs en papier ou en toile, disposés de manière à ce que le contenu puisse en être facilement vérifié.

Les matières dangereuses, inflammables ou explosibles, celles qui exhalent une odeur fétide, les objets passibles de droits de douane ou d'octroi, et généralement tous ceux qui sont de nature à détériorer les correspondances ou à compromettre la sûreté, sont exclus du service.

Les liquides, les huiles, les corps gras facilement liquéfiables, qui ne rentrent pas dans la catégorie des objets prohibés, peuvent être admis dans le service, à la condition d'être placés dans des flacons de verre épais. Ces flacons sont insérés dans des boîtes en bois garnies de sciure de bois ou de toute autre matière, en quantité suffisante pour absorber le liquide en cas de rupture; ces boîtes doivent être renfermées elles-mêmes dans des étuis en fer-blanc dont les dimensions ne doivent pas dépasser 10 centimètres en longueur, 8 en largeur et 5 en hauteur.

Les corps gras difficilement liquéfiables, les matières colorantes ou autres objets similaires doivent être enfermés sous une première enveloppe (boîte ou pot, sac en toile, parchemin, etc.), laquelle devra elle-même être placée dans une seconde boîte en bois, ou même en carton très-résistant.

Les poudres sèches, colorantes ou non, en petite quantité, pourront être admises dans des boîtes en carton enfermées elles-mêmes dans un sac en papier fort ou en parchemin.

Dans aucun cas, les conditions exigées pour l'admission des échantillons désignés dans les deux paragraphes précédents ne doivent faire obstacle à la facilité du contrôle.

NON-AFFRANCHISSEMENT OU INSUFFISANCE D'AFFRANCHISSEMENT

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés dans le tableau ci-dessus et dans l'article ci-dessus sont taxés comme

lettres ; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus de cet affranchissement, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Dans ces circonstances, le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de paiement (Lois du 20 mai 1854, du 25 juin 1854 et du 24 août 1871).

***TARIFS** de la taxe des journaux, imprimés, épreuves d'imprimerie corrigées, échantillons, papier de commerce ou d'affaires, avis de naissance, mariage ou décès, prospectus, prix-courants, avis imprimés divers et cartes de visite, circulant à l'intérieur.* Lois du 24 août 1871, du 29 décembre 1873, du 3 août 1875 et du 6 avril 1878.)

TARIF N° 1.

JOURNAUX ET OUVRAGES PÉRIODIQUES PARAISSANT AU MOINS UNE FOIS PAR TRIMESTRE.
(Articles 3 et 4 de la loi du 6 avril 1878.)

INDICATION DU POIDS.	PRIX PAR EXEMPLAIRE		
	expédié hors du département où est le lieu de publication ou des départements limitrophes.	publié dans le département de la Seine ou de Seine-et-Oise et expédié dans le département où il est publié	publié dans les départements autres que ceux de la Seine ou de Seine-et-Oise et expédié soit dans le département où est le lieu de publication, soit dans les départements limitrophes.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 25 grammes.....	0 02	0 01	0 01
Au-dessus de 25 gr. jusqu'à 50.	0 03	0 01 1/2	0 01
De 50 à 75 grammes.....	0 04	0 02	0 01 1/2
De 75 à 100 grammes.....	0 05	0 02 1/2	0 02
De 100 à 125 grammes.....	0 06	0 03	0 02 1/2
De 125 à 150 grammes.....	0 07	0 03 1/2	0 03
Et ainsi de suite, en ajoutant par 25 gr. ou fract. de 25 gr. exc.	0 01	0 01 1/2	0 0 1/2

L'envoi d'un seul exemplaire donne toujours lieu à la perception d'un centime entier chaque fois qu'il est dû 1/2 centime.

Si des journaux sont envoyés en nombre par un même expéditeur, les fractions de centimes, s'il y a lieu, sont cumulées de manière à ne percevoir le centime entier, au lieu de 1/2 centime, que sur le prix total d'affranchissement de tous les exemplaires.

TARIF N° 2.

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, CATALOGUES, ETC.,
expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppe ouverte.

Épreuves d'imprimerie corrigées, papier de commerce ou d'affaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées.

Échantillons de marchandises placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir.

(Art. 7 de la loi du 24 août 1871, art. 8 de la loi du 29 décembre 1873, art. 6 de la loi du 3 août 1875 et art. 7 de la loi du 6 avril 1878).

Le port des imprimés autres que les journaux et écrits périodiques expédiés sous forme de lettre ou sous enveloppe ouverte, des échantillons de marchandises, avec ou sans imprimés, des épreuves d'imprimerie corrigées et des papiers de commerce et d'affaires est fixé, pour chaque paquet portant une adresse particulière, à 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes jusqu'au poids de 300 gr. pour les échantillons et jusqu'au poids de 3 kilog. pour les imprimés, les épreuves d'imprimerie corrigées et pour les papiers de commerce et d'affaires.

TARIF N° 3.

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, CATALOGUES, AVIS DIVERS ET PRIX-COURANTS,
livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés, avis de naissance, mariages ou décès, cartes de visite, circulaires électorales ou bulletins de vote, et généralement tous imprimés *expédiés sous bandes*, autres que les journaux et ouvrages périodiques.

(Art. 6 de la loi du 6 avril 1878.)

INDICATION DU POIDS.	PRIX de chaque exemplaire ou paquet portant une adresse particulière.
	fr. c.
De 5 grammes et au-dessous	0 01
Au-dessus de 5 gr. jusqu'à 10 gr. inclusivement	0 02
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 15 inclusivement	0 03
Au-dessus de 15 gr. jusqu'à 20 inclusivement	0 04
Au-dessus de 20 gr. jusqu'à 50 inclusivement	0 05
Au-dessus de 50 gr. jusqu'à 100 inclusivement	0 10
Au-dessus de 100 gr. jusqu'à 150 inclusivement	0 15
Au-dessus de 150 gr. jusqu'à 200 inclusivement	0 20

Et ainsi de suite, en augmentant de 5 cent. par 50 gr. ou fraction de 50 gr.

EXPLOITATION TÉLÉGRAPHIQUE. — *Bureau centrale de Lille*, place de la République ; M. Boutmy, *receveur*, *chef du bureau de dépôt*. — MM. Greslé, Caron, A Beaugrand et F. Beaugrand, *commis principaux*.

SUCCURSALES DU BUREAU CENTRAL, A LILLE.

1° Rue de Tournai, 21 (à la gare), M. Louchez, *receveur* ;
2° Rue de Voltaire 3, M. Hocquet, *receveur ;*
3° Rue Saint-Pierre-Saint-Paul, 4, M. Vian, *receveur* ;
4° Rue de Fontenoy, 8, M. Delcey, *employé de 1re classe*, *chef*.

STATIONS DU DÉPARTEMENT : *Dunkergue*, M. Fournier, *receveur* ; *Gravelines*, M. Buleux, *employé chargé du service*, *Roubaix*, M. Crépin, *receveur ; Tourcoing*, M. Canuel, *idem ; Hazebrouck*, M. Dehorter, *idem* ; *Douai*, M. Vandesmet, *idem ; Cambrai*, M. Desplats *idem ; Valenciennes ;* M. Degond, *idem ; Maubeuge*, M. Boudon, *idem*, *Avesnes*, M. Gruson, *idem* ; *Fourmies*, M. Rousseau, *idem* ; *Armentières*, M. Leblanc, *employé chargé du service ; Bergues*, Mme Sabourault, *idem ; Sains-du-Nord*, Mme Pougnet, *idem*.

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anor, Anzin, Ascq, Bailleul, La Bassée, Bavai, Berlaimont, Bouchain, Bourbourg, Bousbecque, Carnières, Cartignies, Cassel, Catillon, Caudry, Clary, Comines, Condé, Cousolre, Croix, Cysoing, Denain, Dompierre, Don, Dorignies, Estaires, Etrœungt, Ferrière-la-Grande, Fives, Fresnes, Glageon, Lannoy, Le Câteau, Halluin, Haubourdin, Hautmont Hondschoote, La Gorgue, Linselles, Loos, Le Quesnoy, Marchiennes, Marcq-en-Barœul, Marquette, Marcoing, Masnières, Merville, Moëres (les), Montigny, Noyelles-sur-Escaut, Orchies, Quesnoy-sur-Deûle, Quiévy, Raismes, Renescure, Roncq, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-André-lès-Lille, Sars-Poteries, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Steene, Steenwerck, Steenvoorde, Templeuve, Trélon, Wambrechies, Walincourt, Wignehies, Wormhoudt.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.) Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

Bureaux d'écluse: Le Guindal, Lynck et Wattendam.

Bureaux d'intérêt privé: Beauvois, Cauroir, Escaudœuvres, Famars, La Madeleine, Marly, Saulzoir, Forges de Denain et Anzin, Frais-Marais, Prouvy, Villers-sire-Nicole, Wargnies-le-Grand.

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Aulnoye, Busigny, Dunkerque, Somain, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches, Feignies. — Les gares d'Armentières, de Bergues, Cambrai, Caudry, Douai, Hazebrouck, Lille, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes sont également ouvertes à la télégraphie privée pour les voyageurs munis de billets.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit. Le bureau de Roubaix est ouvert jusqu'à dix heures du soir; celui de Dunkerque jusqu'à minuit.

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'État; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature, ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation ou du collationnement. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

Mode de dépôt. — Il n'est plus délivré de récépissé pour les dépêches au départ que sur la demande expresse de l'expéditeur, qui le paie 0,10 cent. Le récépissé au départ implique aussi la délivrance du reçu à l'arrivée

Compte des mots. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche,

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot. Les noms géographiques, les noms de rue, de commune, de département et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois 5 chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

Le maximum de longueur d'un mot est fixé à 15 caractères pour les dépêches échangées entre les différents pays européens. Ce maximum est limité à 10 caractères dans les dépêches destinées à des bureaux situés hors de l'Europe.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu; et le télégramme est jeté à la boîte avec affranchissement simple; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 50 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

Avis télégraphique. — Dans le service international avec certains pays de l'Europe, tout expéditeur peut transmettre un simple avis télégraphique dont la taxe est fixée aux 3/5 de celle d'une dépêche ordinaire pour le même parcours. Ces avis ne peuvent comprendre plus de 10 mots et ne donnent lieu à aucune indication gratuite sauf celle du lieu d'origine. Les nombres doivent être inscrits en lettres. Aucune réclamation n'est admise pour les avis télégraphiques.

Télégrammes urgents. — Dans le service international l'expéditeur peut obtenir la priorité de transmission en inscrivant le mot « urgent » avant l'adresse et en acquittant le triple de la taxe ordinaire d'une dépêche de même longueur.

Dépêches recommandées. — Dans le service intérieur lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par

la voie télégraphique à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées, et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale à celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international la taxe du télégramme recommandé est le triple de celle des dépêches ordinaires. de même longueur. En cas de perte ou d'altération donnant lieu au remboursement de la taxe, sauf le cas de force majeure, une indemnité de 50 francs est accordée à l'expéditeur,

Collationnement. — L'expéditeur de toute dépêche internationale peut en demander le collationnement; la taxe du collationnement est égale à la moitié de celle du télégramme, toute fraction de quart de franc étant comptée comme un quart de franc.

Le collationnement est obligatoire pour les dépêches privées en langage secret.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

Dépêches a faire suivre. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau, mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement à leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télégrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées. Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors; 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées dans le service intérieur si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office. Dans le service international, le remboursement n'est autorisé que s'il s'agit de télégrammes collationnés.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES DANS LA CORRESPONDANCE INTÉRIEURE. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

Dans la correspondance internationale, la dépêche portant réponse payée impose au bureau d'arrivée l'obligation de remettre au destinataire, en même temps que le télégramme qui lui est adressé, la somme versée au bureau d'origine qui lui est nécessaire pour effectuer sa réponse.

Le destinataire est dès lors libre de déposer cette réponse à son gré et elle est considérée et taxée comme une dépêche nouvelle.

COPIES. — Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie; ils payent en ce cas un droit de 50 centimes pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur.

Dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retard, peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. Dans le service international le remboursement de taxe pour cause d'erreur ne peut avoir lieu que pour les dépêches dont l'expéditeur a payé la taxe du collationnement. La demande doit en être faite à l'administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office, dans le service intérieur.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France, de l'Algérie et des pays où le service sémaphorique est organisé.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent, par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES. — En exécution de l'art, 4 de la loi du 4 juillet 1868, le public est admis à transmettre télégraphiquement des mandats d'argent dans l'intérieur de la France.

Cette opération consiste dans le dépôt préalable dans un bureau de poste de la somme dont l'intéressé veut effectuer l'envoi. Ce dépôt est reçu contre le paiement des frais ordinaires des envois d'argent et le déposant reçoit en échange un mandat de poste.

Ce mandat sur lequel rien ne doit être ajouté est présenté au guichet du bureau télégraphique où il est admis, moyennant la taxe d'une dépêche ordinaire augmentée d'un supplément de 50 cent. pour les frais de l'avis-dépêche que le bureau télégraphique d'arrivée doit faire parvenir au destinataire de la dépêche-mandat.

Muni de cet avis, celui-ci peut, pendant cinq jours francs, se présenter au bureau de poste indiqué pour recevoir la somme qui lui a été adressée.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850),

Le chef d'un bureau télégraphique peut refuser de transmettre ou arrêter toute dépêche contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

TARIFS.

Toute dépêche échangée entre deux bureaux de l'intérieur, 0,05 cent. par mot avec perception de 0,50 cent. au minimum.
Loi du 21 mars, 1878.

Pour l'Algérie ou la Tunisie, 0 20 par mot avec perception de 2 fr. au minimum.

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 cent. pour port à domicile.

ÉTRANGER.

Allemagne (par mot sans minimum)	0 20	Gibraltar	6 50
Luxembourg (grand duché de)	2 50	Danemarck	6 50
Monaco	2 »	Suède	8 »
Belgique (1)	3 »	Grèce continentale	10 »
Suisse		Turquie d'Europe et d'Asie (taxes variables).	
Espagne	4 »	Malte	9 »
Italie		Norwège	8 50
Pays-Bas		Russie d'Europe	11 »
Londres		Russie (région du Caucase)	15 »
Portugal	5 »	Russie d'Asie (1re région)	26 »
Autriche-Hongrie	6 50	Id. (2e région)	26 »
Grande-Bretagne (Londres excepté)	6 »	Id. (3e région)	41 »
		Amérique (taxes diverses).	

(1) Pour la Flandre occidentale, le Hainaut, le Luxembourg, la province de Namur, la taxe est réduite à 2 francs.

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 37 fr. 50.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

SERVICE TECHNIQUE. — CONSTRUCTION ET ENTRETIEN.

L'inspection de Lille comprend toutes les lignes situées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Inspecteur-ingénieur du Nord et du Pas-de-Calais.—M. Amiot, ✻, rue St-Jacques, 21-23.

Bureau de l'inspection, rue St-Jacques, 21-23 : M. Spetz, *contrôleur des lignes*; M. L'heureux, *employé*; MM. Guilleminot et Sintier, *chefs surveillants.*

POIDS ET MESURES. — VÉRIFICATION.

Vérificateur en chef de la 3e circonscription régionale : M. Girod, à Bar-le-Duc.

LILLE, MM. Boone, *vérificateur*; Debonnière, Fay, *vérificateurs-adjoints.* — ROUBAIX, M. Bertin, *vérificateur.* — DUNKERQUE, M. Sire, *vérificateur.* — HAZEBROUCK, M. Chaudron, *vérificateur.* — CAMBRAI, M. Delavenne, *vérificateur.* — AVESNES, MM. Bellanger, *vérificateur*; Camberlin, *vérificateur-adjoint.* — DOUAI, M. Pinchart, *vérificateur.* — VALENCIENNES, MM. Loriaux, *vérificateur*; Guillemot, *vérificateur-adjoint.*

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté du Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Le nombre des membres est fixé à 30 pour l'arrondissement de Lille, et à 15 pour chacun des autres arrondissements.

La Commission se réunit à la Préfecture, le premier mardi de chaque mois, à 2 heures.

Membres honoraires.

MM. De Saint-Aignan, ✻, ancien préfet du Nord, fondateur de la Commission; Robert (Charles), ✻, membre de l'Institut, à Paris; de Saulcy, idem; Paillard, ✻, ancien préfet du Pas-de-Calais; Vincent (Charles), A. ❍, ancien secrétaire-général de la Commission, à Paris.

Bureau : MM. Dehaisnes, I. ❍, chanoine honoraire, archiviste du département, *président*; Van Hende (Edouard), A. ❍, numismatiste, ancien chef d'institution, *vice-président*; Rigaux (Henri), archéologue, *secrétaire-archiviste*; Ozenfant-Scrive, propriétaire, *trésorier*.

Membres titulaires résidants.

MM. Aubert, inspecteur de l'instruction primaire; Bergerot, conseiller général; Carnel, aumônier de l'hôpital militaire; Casati, ✠, juge au tribunal civil; le comte de Caulaincourt, ✠, propriétaire; Chautard, ✠, numismatiste, doyen de la Faculté libre des Sciences; Chon, ✻, ancien professeur d'histoire; Colas, directeur de l'école de peinture; l'abbé Dancoisne, licencié ès-lettres, David, ancien magistrat; Debray (Henri), A. ❍, conducteur des ponts-et-chaus-sées; Deligne (Jules), professeur; Demeunynck, ✻, conseiller général; Derveaux, curé à Sainte-Marguerite (Comines); Fremaux (Henri), propriétaire; Gosselet

(Jules), I. ✪, professur de géologie à la Faculté des Sciences ; Houdoy (Jules) ; A. ✪, archéologue; Leuridan (Théodore), ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Roubaix; Marteau (Charles), architecte du département; De Norguet, propriétaire; De la Phalecque, propriétaire; Paeile (Charles), ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Roussel-Defontaine, ✲, conseiller général, à Tourcoing; De Smyttere, I. ✪, propriétaire; Van der Straeten, ✠, I. ✪, conseiller général.

Membres titulaires non résidants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — MM. Caverne, Eliacin, à Avesnes; Crapez d'Hangouwart, à Bavai; Delhaye, notaire honoraire à Bavai; Desilve, curé à Ohain; Dewez, curé à Louvignies-Quesnoy; Dombret, archéologue à Ferrières-la-Grande; Jennepin, maître de pension à Cousolre; Lhomme, maire à Liessies; Mortreux, curé à Marpent; Paillard (Charles), à Maroilles; Sculfort, archiviste-paléographe à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. — MM. De Baralle fils, architecte diocésain à Cambrai; Berger, directeur de l'école de dessin, à Cambrai; Bulteau, curé à Wambaix; Cudot, chanoine titulaire à Cambrai; Delattre, receveur municipal à Cambrai; Desilve, curé à Basuel; Durieux, A. ✪, archiviste de la ville de Cambrai; Véret, architecte-voyer municipal à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. — MM. le baron de Bouteville, a Hornaing; Brassart (Félix), avocat à Douai; Bréan, ingénieur à Douai; Dechristé, imprimeur à Douai; Delplanque, conservateur du musée archéologique; Deschodt, conseiller à la Cour de Douai; Favier, propriétaire à Douai; Hazard, conseiller à la Cour de Douai; Heuguebart, curé à Lambres; Lahaussois, administrateur de l'hospice à Orchies; Laloy (Roger), à Flines; Lepreux, archiviste de la ville de Douai; De Sars (William), propriétaire à Douai; Le Chevalier de Ternas, propriétaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. — MM. Bazy, propriétaire à Watten; Bonvarlet (Alexandre), à Dunkerque; Lecocq, architecte à Dunkerque; Mordacq, inspecteur de l'instruction primaire à Dunkerque; Outters, architecte à Bergues; Paeile (Julien), curé à Esquelbecq; Ternant, agent-voyer principal à Dunkerque; Vercoustre, conducteur des Waeteringues, à Bourbourg.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. — MM. Arnould-Detournai, à Merville; De Baecker, propriétaire à Noorpeene; Bourdon (Hercule), ancien magistrat à Bailleul; Cortyl (Eugène), docteur en droit à Bailleul; De Coussemaker (Ignace), conseiller municipal à Bailleul; l'abbé Pruvost, principal du collège de Bailleul; De Smyttère, ✲, conseiller général à Cassel; Van Costenoble, curé à Zermezeele.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — MM. Caffiaux, A. ✪, docteur-ès-lettres, receveur municipal, à Valenciennes; Caille, secrétaire de la mairie de Condé; Dekeerschieter, curé à Famars; Desailly (Benjamin), à Saint-Amand; Grar (Edourd), ✲, à Valenciennes; Legrand (Louis), député à Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine à Valenciennes; Martin (Adolphe), ✲, à Valenciennes.

Membres correspondants.

MM. Beaussire, député, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste du département, à Amiens; Bollaert, ✲, ingénieur des mines, à Lens (Pas-de-Calais), ancien membre résidant; Bouly de Lesdain, (Eug.) homme de lettres, à Beauvais; de Boyer de Sainte-Suzanne, ✲, à Monaco; Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais); Fleury (Edouard), secrétaire-général de la Société académique de Laon; de Fontenay, à Autun; de la Frémoire, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Quentin; le baron de Girardot, ✲, à Nantes; Grimon, ✲, à Paris, ancien membre résidant; Guthlin (Philippe), professeur au lycée d'Evreux; Le Glay (Edward), ✲, ancien sous-préfet, à Paris; de Linas, ✲, propriétaire à Arras, l'abbé Loth, docteur en théologie, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Rouen; Lhôte (Edouard), inspecteur principal des Douanes, à Cette; le comte de Melun; Moreau (Frédéric), ancien membre du Conseil général de l'Aisne, à Paris; Preux, ✲, ancien procureur-général, à Douai; le comte de Resbecq, ✲, I. ✪, ancien sous-directeur au ministère de l'instruction publique, à Paris; Terninck, archéologue, à Bois-Bernard (Pas-de-Calais); Van Drival, ✠, A. ✪, chanoine-titulaire, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid (Espagne); Devillers (Léopold), président du Cercle archéologique de Mons (Belgique).

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La Société d'agriculture a été formée le 27 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 12 février 1800 ; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la Société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr l'archevêque de Cambrai ; MM. le premier président de la Cour d'appel ; le procureur-général ; le Préfet du département du Nord ; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai ; le Maire de la ville de Douai ; le général commandant l'artillerie ; le président du tribunal de 1re instance ; le procureur de la République ; le recteur de l'Académie de Douai ; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Quenson, O ✲, président honoraire du tribunal de St-Omer; Lagarde, ✲, conseiller honoraire à la cour d'appel; Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire; Corne, sénateur; Vasse, ✲, ancien maire ; Bagneris, ✲, docteur en médecine; E. Leroy, propriétaire ; Delplanque, vétérinaire ; Preux, ✲ ; Paix, négociant; le comte de Guerne, ✲, président à la Cour; Delannoy, docteur en médecine.

Membres résidants.

MM. Minart, ✲, conseiller honoraire à la Cour d'appel ; Dupont, avocat; Frédéric de Guerne, propriétaire : Offret, professeur de physique au lycée; Tarlier, propriétaire; Luce, propriétaire ; Maurice, conseiller ; Maugin, docteur en médecine ; Moy, professeur à la faculté des lettres; Brassart, avocat; Frey, pharmacien; Montée, docteur ès-lettres; Favier, propriétaire; Farez, ingénieur civil; de Ternas, propriétaire; Vuillemin, ✲, directeur des mines d'Aniches; Fiévet, O. ✲, agriculteur; Varlet, idem ; Cambier, fabricant de sucre; Hardouin, conseiller; Picot, fabricant de sucre; de Boisset, directeur des mines de l'Escarpelle;

Mille, négociant; Tissandier, professeur à la Faculté des lettres, Tailliar, propriétaire; Boulanger, ingénieur civil; De Mot, fabricant de sucre; Dubrulle, architecte; Barbier, propriétaire; Grimbert, avocat; Gosselin, ingénieur civil; Watelle, docteur en médecine; Waternau, propriétaire; Charles, proviseur du lycée; Alfred Dupont fils, avocat; Dutilleul, propriétaire; H. Leroy, conseiller; Maillard, avocat; Bernard, propriétaire; Laloy, fabricant de sucre; Dauphin, avocat; Deschodt, conseiller; Morel, avocat; Courdaveaux, professeur à la Faculté des lettres; Poncelet, avoué; L. Cambier, propriétaire; Faucheux, docteur en médecine; Francoville, conseiller; Taisne, avocat; H. Fiévet, professeur au lycée; Demont, commandant du génie en retraite; Lebon, avocat; Bréan, ingénieur; Ed. Fiévet, fabricant de sucre; D. Dubois, économe des hospices; Mascaux, avocat général; Calot, propriétaire; Dechristé, imprimeur.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Léon Maurice, *président*: A. Dupont, père, *premier vice-président*; Fleury, ✲, recteur honoraire, *deuxième vice-président*; Montée, *secrétaire-général*; Favier, *premier secrétaire-adjoint*; Dr Faucheux, *deuxième secrétaire-adjoint*; Paix, *trésorier*; Brassart, *archiviste-bibliothécaire.*

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU. MM. Houdoy, *président*; Parise ✲, *vice-président*, de Norguet, *secrétaire-général*; Henry, *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; Casati, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le général commandant le 1er corps d'armée; le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille.

Membres de droit.

MM. le Recteur de l'Académie; l'Inspecteur d'Académie à Lille.

Membres résidants.

MM. Kuhlmann, C. ✲, chimiste, correspondant de l'Institut; Testelin, sénateur, docteur en médecine; Cazeneuve, O. ✲, docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Chon, ✲, I. ✪, ancien professeur ✠, d'histoire; Corenwinder, O. ✲, chimiste-agronome; Lavainne, ✲, ✠, professeur de musique; Parise, ✲, professeur à la Faculté de médecine; Deligne, homme de lettres; Colas, peintre; Garreau, ✲, professeur à la Faculté de médecine; Meurein, ✲ ✠, inspecteur de la salubrité, professeur à l'Institut industriel du Nord; Paeile, ✠, bibliothécaire de la ville; Viollette, Ch., ✲, A. ✪, doyen de la Faculté; Mathias, O ✲, ✠, ingénieur de la traction au chemin de fer de Nord; Houzé de l'Aulnoit, ✲, A. ✪, docteur en médecine; Van Hende A. ✪, ancien chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Houzé de l'Aulnoit, avocat, A. ✪; De Norguet, propriétaire; Lethierry, propriétaire; Vandenberghe, architecte; Leuridan, ✠, bibliothécaire à Roubaix; Kulhmann, fils, ✲, chimiste; Reynart, O. ✲, conservateur du musée; Gosselet, ✲, ✪, A, professeur à la Faculté; Roussel-Defontaine, ✲, ✠, maire de Tourcoing; Raillard, ✲ ✠, inspecteur général des ponts-et-chaussées; Telliez, A. ✪, juge; Boîre, ingénieur civil; Dutilleul, Jules, propriétaire; Scrive, A., propriétaire; Casati, ✠, juge d'instruction; Houdoy, littérateur; l'abbé Dehaisnes, archiviste du département; Dépret, homme de lettres; Kolb, Jules, chimiste; Terquem, professeur de physique; Bousinesq, professeur de mathématiques; Giard, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences; Hallez, docteur en médecine; Rigaux, archéologue; Souillard, professeur à la Faculté des sciences; Verly, littérateur, Marteau, architecte du département; Henry, avocat, professeur à l'Institut industriel du Nord. NNN.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but: 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous

les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

Bureau. MM. Parise, ✲, docteur en médecine, *président*; N...., *vice-président*; Castiaux, *secrétaire-général*; Looten, docteur en médecine, *secrétaire*; Thibaut, *bibliothécaire*; Lotar, *trésorier*.

Membres honoraires.

MM. Despinoy, pharmacien; Feron, docteur en médecine; Gueury (O. ✲), docteur en médecine.

Membres titulaires résidants.

MM. Arnould, Baggio, Castelain fils, Castiaux, Cazeneuve, O ✲, Cuignet, ✲, Daubresse, Delage, Demon, Dujardin, Folet, Hallez, Houzé de l'Aulnoit, ✲, Joire, Lescoeur, Looten, Lotar, Masurel, Meurein ✲ ✠, Morisson, ✲, Olivier, Paquet, Parise, ✲, Pilat, ✲, Pucelle, ✲, Rey, Testelin, Thibaut, Vanverts, Van Peteghem, Wannebroucq, ✲, Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Windriff, à Cassel; Couvreur, à Seclin; Vincent, à Armentières; Bouteille, idem; Manouvriez fils, à Valenciennes.

Société Industrielle du Nord de la France.

Déclarée d'utilité publique par décret du 12 *août* 1874.

La Société Industrielle a pour but d'encourager et de faire progresser l'industrie et le commerce.

Elle se propose de créer un lien puissant et utile entre les industriels et les commerçants de la région; par la réunion sur un point central d'un grand nombre d'éléments d'instruction; — par la communication des découvertes et des faits remarquables, ainsi que des observations que ceux-ci auront fait naître; — et par tous les moyens que pourra suggérer le zèle des membres de l'Association.

Elle a institué dans ce but des conférences, des concours, des prix et récompenses, et elle publie ses travaux.

Elle s'occupe aussi de tout ce qui peut aider à propager et à consolider, dans la classe ouvrière, l'amour du travail, de l'économie et de l'instruction.

CONSTITUTION DU BUREAU. MM. Kuhlmann, C. ✲, *président*; Mathias, ✲, Adrien Bonte, N. . . ., Auguste Wallaert, *vice-présidents*; Corenwinder, ✲, *secrétaire-général*; Paul Crépy, *secrétaire* du Conseil d'administration; Em. Bigo, *trésorier*; Hartung, ✲, *bibliothécaire*; A. Thomas, *secrétaire-adjoint*.

COMPOSITION DES COMITÉS :

Génie civil. *Président*, M. Edm. Sée; *vice-président*, Du Bousquet; *secrétaire*, M. Valdelièvre.

Filature. *Président*, M. Renouard; *vice-président*, M. Leblan, *secrétaire*, M. Mourmant.

Chimie. *Président*, M. Kolb; *vice-président*, M. Ladureau; *secrétaire*, M. Flourens.

Utilité publique. *Président*, M. Alf. Thiriez; *vice-président*, M. Léon Gauche; *secrétaire*, M. le Dr Arnould.

Commerce et banque. *Président*, M. Ozenfant; *vicé-président*, M. Henry; *secrétaire*, M. Villaret.

Le siége de la Société est à Lille, rue des Jardins, 29.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

CONSTITUTION DU BUREAU : MM. Léonardi, docteur en médecine, *président*; Faucheux, fils, docteur en médecine, *secrétaire*; Frey, pharmacien, *trésorier-archiviste*.

Membres: MM. Watelle fils, docteur en médecine; Faucheux, idem; Maugin, idem; Sockeel, idem; Delplanque, vétérinaire; Bagnéris ✲, docteur en médecine; Ouradou, O ✲, idem; Dronsart, idem; *membre honoraire*, M. Watelle père, docteur.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 octobre 1804, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le

Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, considérés dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Renard, ✲, *président* ; C. de Vendegies, *vice-président* ; Durieux, *secrétaire-général* ; Blin, *bibliothécaire-archiviste* ; Roth, Ch., *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr le cardinal-archevêque de Cambrai, MM. le préfet, le sous-préfet de Cambrai ; le recteur de l'Académie ; le maire de Cambrai ; Petit-Courtin, ✲, Jules Brabant, ✲, Wiart-Pinquet, anciens maires.

Membres résidants.

MM. Berger, directeur de l'école de dessin ; Blin, conservateur de la bibliothèque ; Ed. Boulanger, agriculteur ; l'abbé Bulteau, curé de Wambaix ; Charlier, industriel ; L. Coupé, industriel ; Crépin, ✲, agriculteur ; Durieux, professeur de dessin ; Durut, industriel ; Dutemple, avocat ; A. Jacqmart, médecin-vétérinaire ; l'abbé Lemaire ; Leleu, ✲, agriculteur ; Lesne, pharmacien ; C. Petit, ingénieur civil ; Renard ; Richard, géomètre ; Roth, Charles, banquier ; comte Charles de Vendegies, propriétaire.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Léon Maurice, *président* ; Pierre Billet et Gustave Meurant, *vice-présidents* ; Albert Dutilleul, *secrétaire* ; Jules Cellier, *secrétaire-adjoint* ; Édouard Crépin, *trésorier* ; Edmond Demont, *conservateur*. — MM. Adrien Demont, Haudouart, Maroniez, Dechristé et Favier, *administrateurs*.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Cette société, organisée au commencement de 1831, a été installée le 3 mars de la même année ; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Depuis, une addition au règlement a compris dans la section centrale les bureaux des comices et des sections spéciales annexées à la Société.

BUREAU : MM. Grar, Edouard, ✲, *président honoraire*; Martin, Adolphe, ✲, *président*; Bultot, Valère, 1er *vice-président*; Cromback, Pierre, ✲, 2e *vice-président*; Lecat, Julien, *secrétaire-général*; Dessain, Emile, *conservateur du musée et du médaillier*; N . . . , *trésorier et bibliothécaire*; Sirot-Wagret, *conservateur du matériel des concours*.

SECTION CENTRALE.

Membres titulaires élus.

MM. Grar, ✲, à Saint-Saulve; Martin, Adolphe, ✲, homme de lettres, à Saint-Saulve; Bouton, Ernest, receveur des hospices à Valenciennes; Défontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, ✲, principal du collége, en retraite à Beuvr. ges; Hamoir, Gustave, ✲, agriculteur à Saultain; Bultot, Valère, juge d'instruction au tribunal civil, à Valenciennes; Mariage, Jean-Baptiste, ✲, fabricant de sucre, maire à Thiant; Lecat, Julien, négociant à Valenciennes; De Clercq, ✲, ingénieur en chef des mines, en retraite à Valenciennes; de Quillacq, ✲, industriel à Anzin; Hunet, fabricant de sucre, maire à Estreux; Sirot-Wagret, propriétaire à Valenciennes; Dassonville-Guyot, agriculteur, à Préseau; Stiévenart-Abel, fabricant de sucre, à Valenciennes; Dessain, Emile, artiste-peintre à Valenciennes, conservateur du musée et du médaillier de la Société.

Membres de droit.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes

Membres honoraires résidants.

MM. Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines, en retraite à Valenciennes; Pesier, Edmond, ✲, chimiste, à Valenciennes; Huart père, médecin-vétérinaire, à Valenciennes, Caffiaux, Henri, receveur municipal à Valenciennes.

BUREAUX DES COMICES.

COMICE DE VALENCIENNES.

MM. Bultot, Valère, à Valenciennes, *président*; Hunet, à Estreux, 1er *vice-président*; Mustelier, Henri, à Saint-Saulve, 2e *vice-président*; Damien, ancien directeur de l'école d'enseignement mutuel des garçons à Valenciennes, *secrétaire*; Dussart, Alfred, cultivateur à Anzin, *secrétaire-adjoint*.

COMICE DE SAINT-AMAND.

MM. Davaine-Nicolle, à Saint-Amand, *président*; Davaine Jonathan, à Saint-Amand, *vice-président*; Waché, Séraphin, juge-de-paix à Saint-Amand, *secrétaire*; Desailly, Benjamin, à Saint-Amand, *trésorier*.

COMICE DE CONDÉ,

(non réorganisé).

COMICE DE DENAIN.

MM. Crépin-Deslinsel, ✲, agriculteur, *président;* Payen, Elie, maire de Denain, cultivateur, *vice-président*; Gouvion; Jules, cultivateur, *secrétaire*; N. . . ., *trésorier.*

Bureaux des Sections.

SECTION DES SCIENCES ET MANUFACTURES.

MM. Pesier, Edmond, ✲, chimiste à Valenciennes, *président*, Vallez, ingénieur à Valenciennes, *vice-président*; Lajoie, ingénieur aux forges, à Anzin, *secrétaire*; Pesier, Paul, industriel à Valenciennes, *secrétaire-adjoint.*

SECTION D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE.

MM. Cromback, ✲, principal du collége en retraite, à Beuvrages, *président*; Ch. Thellier de Poncheville, avocat, docteur en droit à Valenciennes, *secrétaire*; N. . . ., *secrétaire-adjoint.*

SECTION DES BEAUX-ARTS.

MM. Martin, Adolphe, ✲, *président*; Dessain, Emile, artiste peintre, à Valenciennes, *vice-président*; Fromentin, E., *secrétaire*; Delsart, Jules, *secrétaire-adjoint.*

SECTION DE MORALITÉ.

MM. N...., *président*; Boca-Gellé, négociant à Valenciennes, 1er *vice-président*; Fiéty-Louis, 2e *vice-président*; Lehoucq, aumônier du lycée; *secrétaire*; Dupain, aumônier des hospices *secrétaire-adjoint.*

Société Dunkerquoise

Fondée en 1851 pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts,

BUREAU: MM. Terquem, ✲, *président*; Duriau, *vice-président*: Mordacq, *secrétaire-général*; Calvet, *secrétaire-adjoint*; Lenancker, *trésorier*; Coorens, *archiviste.*

Membres titulaires résidants : MM. Bernaert, ancien négociant, Bollaert, professeur de musique (✪ A.) ; Blanckaert docteur en médecine ; Bonvarlet, négociant, consul de Danemarck ; Cavrois, avocat ; Coorens, secrétaire du Conseil des prud'hommes ; Desmit, professeur de peinture ; Dodanthun, professeur, Habar, journaliste ; Mordacq, inspecteur des écoles primaires (✪ A) ; Terquem, ✲ ; professeur d'hydrographie ; Vandercolme Alex., ✲, propriétaire ; Vanderçolme, Emile, archiviste du comité flamand ; Lenancker, ancien instituteur ; Pailliot, professeur ; Mine, rédacteur de l'Almanach du commerce ; Delbeke, aîné, rédacteur de l'Almanack du commerce Delbeke ; Choquet, professeur ; Vaneste, pharmacien ; Daigrémont, conducteur principal des ponts-et-chaussées ; Ernest, secrétaire de la Chambre de Commerce ; Calvet, professeur ; Bouvart, principal du collège communal ; Guillain, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussees ; Duriau, docteur en médecine ; Gardet, receveur municipat ; Vezien, ✲ ; médecin en chef à l'hôpital-militaire.

Membres titulaires non-résidants : MM. Galloo, propriétaire à Bergues ; Outters, architecte à Bergues.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité à se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau : MM. Bonvarlet *président ;* Paëile et I. de Coussemaker, *vice-président* ; l'abbé Becuwe et J. Landron, *secrétaires ;* l'abbé R. Flahaut, *trésorier ;* H. Rigaux, *trésorier-adjoint ;* E. Vandercolme, *archiviste.*

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau : MM Caverne, *président* ; Mortier, *vice-président ;* Tordeux *secrétaires* ; Pauquet, *trésorier ;* Gossart, *bibliothécaire-archiviste.*

Membres résidants, MM. Caverne, pharmacien ; Champeau, juge ; Chevalier, ancien inspecteur primaire ; Colinet (E) ; de Colnet, propriétaire ; Dagalier, agent-voyer principal ; Fosset. professeur au collége ; Gossart, négociant ; Guillemin, architecte ; le comte de Mérode, propriétaire ; Mutiaux, ancien notaire ; Pauquet, propriétaire ; Tordeux, filateur ; Mortier, doyen-curé ; Dupont, propriétaire.

Société des architectes du département du Nord, à Lille.

Cette société, dont le siége est à Lille, rue d'Angleterre, N° 67, a été constituée par suite d'un arrêté préfectoral du 3 novembre 1868.

Son but est ainsi défini par ses statuts :

« La profession d'architecte, honorablement exercée, a tou-
» jours été entourée d'une juste considération ; différentes causes
» tendent aujourd'hui à l'amoindrir. La mission que la société
» s'impose est de chercher, avec sollicitude et persévérance, à
» augmenter la dignité de la profession et à donner des garanties
« à la confiance du public. »

Bureau pour l'exercice 1878-1879. — MM. Sauvage, *président*; Outters, *vice-président;* Sproit, *secrétaire-général*; Cockenpot, *archiviste;* Contamine, *trésorier*.

Membres, MM. Cannissié fils, à Lille ; Cokempot, à Lille; Contamine, idem, Cordonnier, à Haubourdin; De Baralle, à Cambrai; Dubrulle, à Douai; J. Duthilleul, à Lille; Dutouquet, à Valenciennes; Flament, à Dunkerque; Gilquin, à Lille; Hannotin, à Lille ; Ch. Leroy, à Lille; Leblan, à Tourcoing ; Mahieu, à Lille ; Marteau, à Lille ; Meurant, à Douai ; Meurillon, à Lille, Mourcou, à Lille; Newnham, à Lille; Outters, à Bergues; Pennel, à Lille; Sanvage, à Lille; Sproit, à Lille; Vandenbergh, à Lille.

Cercle horticole du Nord.

Cette société, fondée en 1868, a pour but l'encouragement de la culture des antes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un Conseil d'administration, qui tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

M. le Préfet et M. le Maire de Lille, *présidents d'honneur*.

Bureau, MM. Schlachter, horticulteur, à Loos, *président;* Grolet et Mortelet, *vice-présidents*; Peucelle, *secrétaire-général*; Rikewaert-Déjardin, *secrétaire-adjoint*; Mouquet, pére, *trésorier*; Delobel-Dupont, *trésorier-adjoint*; Vallin, *bibliothécaire*.

Conseil d'administration, MM. H. Delesalle, Aldebert, Devos, J. Delesalle, Bocquet, Grolez-Vallez, Leurquin, Guillaume, Anssens, Leriche, Aramburu, Victor Bazier, Casimir Bertou.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de seize dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Cette bibliothèque riche d'environ 65,000 volumes imprimés et

de 600 manuscrits est placée dans de belles et vastes salles à l'Hôtel-de-Ville. Elle a été formée peu de temps après la Révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Marquette et des différentes maisons des ordres religieux.

Elle s'est enrichie récemment d'un nombre considérable de partitions d'opéras données par M. Louis Danel et de plus de 10,000 volumes provenant de la bibliothèque de M. de Godefroy Ménilglaise et légués à la ville par testament.

Elle est ouverte tous les jours depuis 9 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les dimanches, elle n'est ouverte que jusqu'à 1 h.

Elle est également ouverte le soir de 7 h. à 9 h. excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque la plus fréquentée du département. Elle comprend deux services, un service de lecture représentant une moyenne de plus de 70 lecteurs qui viennent journellement en compulser les ouvrages, et un service de prêt qui ne se fait que le jeudi de 9 h. à 4. et qui donne aux lecteurs la facilité d'emporter et d'étudier chez eux les ouvrages qu'ils demandent pourvu qu'ils soient dans le commerce courant de la librairie. Ces ouvrages sont prêtés pour une quinzaine au plus. Le tableau ci-joint montre que ces deux services sont en augmentation constante depuis plusieurs années.

SERVICE DU PRÊT DES LIVRES				SERVICE DE LA SALLE DE LECTURE			
	EXERCICE				EXERCICE		
	1876	1877	1878		1876	1877	1878
Janvier	309	405	491	Janvier	576	1473	1524
Février	343	435	414	Février.....	644	1340	1506
Mars.....	346	540	403	Mars.....	821	1329	1805
Avril	396	376	326	Avril.....	529	1128	1568
Mai.....	258	426	372	Mai.....	660	1171	1925
Juin	401	326	386	Juin	590	1202	1556
Juillet	307	327	276	Juillet	696	1166	1827
Août.....	273	359	373	Août.....	»	»	»
Septembre..	405	311	279	Septembre..	873	1255	1571
Octobre. ...	344	394	386	Octobre. ...	1168	1864	2176
Novembre ..	350	351	(1) »	Novembre ..	856	1887	2771
Décembre ..	374	369	(1) »	Décembre ..	1243	1663	3248
Totaux....	4106	4619	3406	Totaux..	8656	15448	21477

(1) Suspendu provisoirement pour être réorganisé.

Service de la bibliothèque: MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire*; Touvenot, Viart, *employés*.

Commission de surveillance, MM. Morisson, adjoint au maire, *président*; Contamine, *vice-président;* Quecq d'Henripret, de Prins, Corenwinder, Marteau, Houdoy, de Norguet, Casati, Debray, Géry Legrand, Lebigre, Van der Straeten, Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE D'ARMENTIÈRES.

Cette bibliothèque a été fondée en 1872. Elle a été formée à l'aide d'un fonds de livres déposés au collége et aux moyens de subventions annuelles accordées par le Conseil municipal. Elle est ouverte le lundi de 6 à 8 heures et le jeudi de 5 à 7 heures. Le nombre des volumes est de 2568.

M. Adolphe Rémant, *bibliothécaire*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à six heures et de 7 à 10 heures du soir; les dimanches et fêtes, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 7,145 volumes imprimés et 33 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 26.

Bibliothécaire. M. Th. Leuridan, ✠.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établi dans un magnifique local, dépendant du Musée, ce dépôt renferme environ 80,000 volumes, dont 1,500 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque des incunables de grande valeur, d'importantes collections historiques, littéraires et artistiques. La bibliothèque de Douai s'est enrichie pendant ces dernières années des dons et legs de MM. Robaut, baron du Chambge, Foucques de Wagnonville et Tailliar, ce qui lui assure le premier rang entre les dépôts littéraires du Nord de la France. Elle est ouverte tous les jours, sauf le dimanche, de onze heures à cinq heures en été, et de onze heures à quatre heures en hiver, dix lecteurs environ la fréquentent par jour.

COMITÉ D'INSPECTION ET D'ACHAT DE LIVRES.
(nommé par le Ministre).

MM. le comte de Guerme, *président;* Jollivet-Castelot; *secrétaire;* Courdaveaux, G. Mangin, Rossignol fils, Parmentier, Hattu, Grimbert et Dupont.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. N.. *surveillant*, M. Dumarquez.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,125; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte de Baralle. — Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission d'inspection et d'achat de livres, MM. Maréchal père, *président;* de Liénard, de Vendegies, Cirier, Barbier.

Conservateur,, M. Blin.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté ; cinq à huit lecteurs, non compris les emprunteurs, s'y rendent journellement. Elle prête environ 700 volumes par an.

Une bibliothèque populaire, annexée à l'établissement et dirigée également par M. Blin, prête annuellement 1,900 à 2,000 volumes.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097.

Commission de surveillance. (Elle est à réorganiser).

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

La fermeture du collége des Jésuites en 1762 explique l'origine de cette bibliothèque, établie dans le même local que celle de ces religieux. La suppression des abbayes de la région, celle des communautés de la ville, les dons du gouvernement, des particuliers, le legs de M. Bénézech en 1852 l'ont successivement enrichie. Elle renferme environ 23,000 volumes et 772 manuscrits formant 1,000 volumes.

La bibliothèque est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés. Elle est fréquentée journellement en moyenne par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux,

ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe, pour achat de livres nouveaux.

Conservateur, M. Cromback, ✲ ; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et Musée Benezech, annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient **4021** volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de **100** tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE CONDÉ.

1,200 volumes environ. Cette bibliothèque est établie dans le deuxième étage de la mairie. Elle sera ouverte prochainement.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

2,004 volumes imprimés et **10** manuscrits, provenant, pour la plupart, de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de neuf heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire : M. Portet.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en **1832**, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à **5,035** volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et samedi de six à neuf heures et le jeudi de trois à six heures du soir ; elle est fréquentée en moyenne par **12** lecteurs.

Bibliothécaire, M. Cartignies.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de **1,178** volumes, a été établie dans cette ville en **1843**, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

La bibliothèque, placée dans le local du nouveau musée, rue Benjamin Morel, contient environ 14,000 volumes et 34 manuscrits. Elle a été fondée en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque, comprenant 3,000 volumes.

Elle est ouverte tous les jours de la semaine, le samedi excepté, de 10 h. 3/4 du matin à 1 h. 1/2 et le soir de 6 h. à 8 h. 1/2. Le dimanche de 10 heures à midi.

Le catalogue, par ordre de matières de la bibliothèque, établi le 1er mars 1828, a toujours été maintenu au courant des acquisitions.

Commission de surveillance, MM. le maire, *président;* Gaspard, docteur en droit, Bouly de Lesdain, et Duriau, docteur en médecine.

Bibliothécaire, M. Devos; *bibliothécaire honoraire*, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de St-Winoc.

Il est ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,841 volumes, dont 2 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés); des ouvrages sont donnés en ville, pour un temps déterminé, aux personnes qui offrent des garanties suffisantes. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Parfait Joos.

BIBLIOTHÈQUE DE GRAVELINES.

En 1871, quelques jeunes gens, dans le but philanthropique de venir aux secours des indigents, et celui de fonder une bibliothèque populaire formèrent une Société : *La Concorde.*

Ils donnèrent des représentations théâtrales dont les produits furent en partie distribués aux malheureux et l'autre servit à l'achat de volumes destinés à la bibliothèque populaire.

Cette société, après une durée de 7 années, fut obligée de se dissoudre, faute d'éléments, et les volumes de la bibliothèque populaire, au nombre de 800 environ, furent transportés dans un local de la mairie.

Il importait de ne pas laisser tomber une œuvre si utile aux intérêts intellectuels de la localité, l'administration municipale ne le voulut pas et la bibliothèque, de populaire qu'elle était, devint communale et fut dirigée par d'anciens membres de la *Concorde*, sous la présidence de MM. Demail-Fétel, maire; *président honoraire* : V. Salomé ; *membres*: MM. Hautefeuille, Levent, Decreus, J. Cirot, L.-A. Leurette, L. Vosselle, D. Vergriette ; *bibliothécaire,* Michelin.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe, à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de science telles que physique, chimie, etc., mises a la portée des ouvriers, littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues ; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Roubaix, Dunkerque, Bergues, Douai, Bailleul et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient de nombreuses toiles d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans huit grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart, O. ✲.

Commission de surveillance, MM. Reynart, *président;* A. Agache, Herlin (Auguste), Colas, professeur de peinture; Houdoy, L. Sauvaige, Lenglart, Pluchart, Denneulin, artiste peintre; Salomé, artiste peintre; Ozenfant-Scrive, Louis Schoutteten.

Membres correspondants : MM. Mantez Paul, homme de lettres, chef de bureau au ministère de l'intérieur; Merson Olivier, inspecteur des beaux-arts; Brasseur Antoine, restaurateur de tableaux, à Cologne.

MUSÉE LELEUX.

M. Alexandre Leleux, décédé en 1873, a légué à la ville de Lille la nombreuse et riche collection de tableaux qu'il possédait. Cette collection est placée dans une salle spéciale de l'Hôtel-de-Ville..

MUSÉE WICAR.

Une riche collection de dessins originaux et d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la Société des sciences et dont voici la composition :

MM. A. Herlin, *président;* Colas, professeur-directeur de l'École de peinture; J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Ed. Reynart (O. ✲), L. Sauvaige; Pluchart, professeur de peinture.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée est placé dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Commission de surveillance, MM G. Meurein ✲, ✠, *président;* le président de la Société des sciences; de Norguet, propriétaire; Gosselet, Giard, Violette, ✲, Lethierry, Hallez, Corenwinder et Barrois Charles.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La Société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. Van Hende, *président;* Chon, ✲, L. Sauvaige, Planquart, Rigaux, Ozenfant, l'abbé Dehaisnes, Achille Gentil, Jules De Vicq.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit :

MM. Ch. Bachy, *président;* Van Hende, membre de la Société des sciences; de Norguet, propriétaire; N. . .

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la Société des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement, MM. Ch. Bachy, *président;* Ed. Bernot, propriétaire; Ch. Viollette, doyen de la Faculté des sciences; Gosselet, professeur de la Faculté des sciences.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance, MM. J. Houdoy, *président*; de Vicq, Ed. Reynart, (O. ✲); Van der Straeten (✪ A.) Sauvaige, Cussac.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venus s'ajouter les dons du gouvernement, les offrandes des habitants et les acquisitions de la commission du musée. Les galeries de tableaux élevées conformément à la délibération du Conseil municipal du 8 août 1873, occupent un espace considérable à l'angle de la rue Benjamin-Morel et de la place du Théâtre. On remarque dans cet établissement un grand nombre

d'œuvres remarquables, la plupart de l'école flamande, dont quelques-unes ont une grande valeur. Les nouvelles galeries du musée ont été inaugurées le 23 juin 1877. Elles sont ouvertes les dimanches et jeudis, de midi à cinq heures de relevée en été et de midi à quatre heures en hiver.

Commission du musée: MM. le Maire, *président de droit*; Terquem, adjoint, *vice-président;* Gaspard, *secrétaire.*

Section des beaux arts. MM. Dagneau, Desmit, délégués; Bourdon, Coffyn, F. d'Arras, Detraux, Schadet.

Section d'histoire naturelle: MM. Prevost, Terquem, délégués. Ponchez, Duriau, Vaneste.

Section d'archéologie: MM. Bonvarlet, Alibert, Ch. Collet, délégués.

BERGUES.

Le musée de Bergues est formé d'une belle collection de peintures, échappées à la révolution et provenant en grande partie des anciens couvents et abbayes de la châtellenie. Il est placé à l'Hôtel-de-Ville, dans une salle bien appropriée à sa destination. Beaucoup de tableaux appartiennent à l'école flamande; un petit nombre à l'école italienne, quelques-uns ont une assez grande valeur. On remarque surtout *le Mendiant*, par Ribeira, de l'école espagnole, le portrait de *Ferdinand I*^{er}, par Van Dyck, la *Sainte-Famille*, par Bockorts, etc, etc.

La galerie s'est enrichie récemment de trois tableaux de valeur et d'une collection de 1,400 dessins anciens et modernes dont plusieurs des grands maîtres, tous légués par M. P. A. Verlinde, peintre d'histoire, natif de Bergues, et décédé à Anvers le 29 mars 1877.

Quelques dessins sont exposés dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, les autres conservés en cartons.

En 1876, M. Verlinde, sur les instances de M. Léonce Guilbert, alors Maire, s'est occupé de dresser un catalogue méthodique des tableaux du Musée; il y a réuni tous les renseignements possibles sur l'origine de ces toiles et les biographies de leurs auteurs. C'est un volume de 121 pages renfermant des *fac-simile* de tous les monogrammes et signatures relevés sur les tableaux de la galerie.

Comme témoignage de reconnaissance, la ville de Bergues a offert à M. Verlinde une coupe en argent ciselée.

Le musée est ouvert au public le premier dimanche de chaque mois, ainsi que les jours de fête communale, de onze heures à midi et de deux heures à quatre heures.

Commission de surveillance, MM. C. Demeunynck, maire, *président*; Bailleul, Bollaert, Déjumné, Vandenbroucke. — *Secrétaire*, M. Braets. — *Conservateur*, M. Outters.

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puyd, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président*; B. Van Merris; Allo; Croes; P. Behaghel.

Conservateur, M. Ch. Allo.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les divers établissements publics de bienfaisance et autres. Depuis cette époque ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dus à la munificence du gouvernement, et d'une jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent-cinquante tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquités, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et des coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches de dix heures à quatre heures en été, et de dix heures à trois heures en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *vice-président*; Berger, professeur de dessin; le comte de Vendegies, Ed. Flayelle-Motte, Durieux.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre.

On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, de minéraux, de fossiles, de végétaux, etc. etc., toutes classées méthodiquement. Il y existe, en outre, de nombreuses et riches séries d'objets d'antiquité et de curiosité, une très-importante collection ethnographique donnée par M. S.-H. Berthoud, et des galeries de tableaux et de sculpture, qui viennent de s'enrichir tout récemment d'un legs très-considérable de M. Foucques de Wagnonville.

Le musée est administré par une Commission générale nommée et présidée par le maire. Cette Commission se divise en quatre sections ainsi composées.

Section d'archéologie. MM. Bréan, ingénieur, *président*; Favier, propriétaire; *secrétaire*; Hazard, conseiller; Brassart, avocat,

Delannoy, propriétaire ; le chevalier Amédée de Ternas, propriétaire ; Dubrulle fils, architecte ; Faucheux père, docteur en médecine ; Groult; fabricant de sucre.

Section des beaux-arts. MM. N..., *président* ; Albert Dutilleul, propriétaire, *secrétaire* ; Alphonse André, brasseur ; Adrien Demont, artiste peintre; P. Billet, propriétaire ; Edmond Demont, propriétaire ; Ed. Paix, négociant ; Achille Poncelet, avoué, Edmond Lecoge, propriétaire, *président honoraire.*

Section d'ethnographie. MM. Farez, industriel, *président ;* Alphonse André, brasseur, *secrétaire ;* Henri Gracy, propriétaire ; Anicet Boulanger, industriel ; Aimé Demont, propriétaire ; de Sars, propriétaire ; Faucheux fils, docteur en médecine ; A.-P. Maugin, docteur en médecine ; C. Mille-Corbit, négociant.

Section d'histoire naturelle. MM. le baron Frédéric de Guerne, *président* ; E. Gosselin, ingénieur civil ; *secrétaire* ; Edmond Demont, propriétaire ; Edmond Delplanque, vétérinaire ; Emile Desmarets, propriétaire, Jules de Guerne, propriétaire ; Léon Maurice, conseiller ; Aimé Vasse, chimiste ; Watelle, père, docteur en médecine.

Bureau de la Commission générale. MM. le maire de Douai, *président* ; Bréan, 1er *vice-président* ; le comte de Guerne, 2e *vice-président* ; Albert Dutilleul, *secrétaire-général* ; Alphonse André, *secrétaire-adjoint.*

Conservateur (pour toutes les sections), M. Ed. Delplanque.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme plus de 400 tableaux, parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens, une descente de croix, du même auteur ; des Vélasquez, Périda, Coello, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Porbus, Fouquières, etc., et une tapisserie d'Arras ; 35 miniatures ou dessins, et des salles de sculptures.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission. Les membres de cette commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. Bultot, maire, *président* ; Lejeal, Cacheux, Robert.

Conservateur, M. Nicolle, François.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de mineralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✻, *vice-président* ; De Clercq, ✻, ingénieur en chef des mines en retraite ; Delgrange, naturaliste ; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez, ✪ A.

ROUBAIX. — MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, commencé en 1857, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° quatorze carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour se réserver la propriété exclusive des dessins de leur invention ; 2° quatre carnets d'échantillons de tissus de la fabrique de Roubaix, de toute nature, de tout âge et de toute provenance ; 3° soixante-dix-sept-carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant de diverses fabriques de France, que le musée se procure par abonnement ; 4° trois carnets d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan, ✠.

MUSÉE ARTISTIQUE (ouvert en 1865).

Ce musée comprend des peintures, des dessins, des gravures, des lithographies, des photographies et des sculptures dont le catalogue a été imprimé en 1875.

On y compte actuellement :

58 tableaux,
16 dessins,
20 gravures, lithographies et photographies,
14 sculptures ;
108 numéros

Conservateur, M. Th. Leuridan, ✠.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE.

Ce musée renferme : 1° des restes d'anciens établissements, soit de Roubaix, soit des environs, et des objets d'intérêt local ; 2° des objets d'antiquité ou de curiosité, offerts au musée ou acquis par la ville ; 3° des suites très-importantes de monnaies, médailles, jetons, méreaux et sceaux au nombre de 4,053 pièces ; 4° des collections ethnographiques composées d'objets provenant de la Chine, des Indes, du Maroc, de l'Ile Bourbon, de Madagascar, des îles Seychelles, de la Côte orientale et de l'intérieur de l'Afrique : armes, instruments de musique, ustensiles divers, vêtements, étoffes, etc.

Conservateur, M. Th. Leuridan, ✠.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

On distingue surtout dans ce musée, organisé en 1875, une magnifique collection d'oiseaux exotiques et d'Europe, composée

de 580 sujets remarquables de conservation et de fraîcheur. — Il contient aussi des mammifères, des reptiles, des poissons, des coléoptères et papillons du pays, une belle collection de coquillages, des zoophytes, etc.; — des végétaux et des minéraux.

Conservateur, M. Th. Leuridan, ✠.

JARDINS BOTANIQUES ET ZOOLOGIQUE.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique et des serres assez importantes où sont abritées un grand nombre de plantes rares parmi lesquelles on rencontre plusieurs palmiers remarquables par leur développement.

La ville de Lille est en outre dotée de jardins et de nombreux squares parfaitement tracés et entretenus, qui comprennent une superficie totale de 45 hectares.

Le parc Vauban a des corbeilles de fleurs artistement agencées qui font l'admiration des habitants et des étrangers.

A côté du parc Vauban il existe un jardin fruitier où un professeur instruit et intelligent donne, le dimanche, des leçons d'arboriculture qui sont suivies par un grand nombre d'auditeurs.

Enfin Lille possède un vaste et magnifique jardin zoologique d'acclimatation dont l'organisation est due à l'initiative d'une société particulière. Ce jardin, avec ses plantations séculaires, ses pelouses sillonnées de nombreux cours d'eau et ses collections d'animaux, est un séjour des plus agréables et des plus intéressants. Il complète très-heureusement le vaste et bel ensemble des promenades de la grande cité transformée.

Directeur des jardins, M. Jadoul.

Commission de surveillance : MM. Meurein, ✲, conseiller municipal, *vice-président*; Van den Hende, Adolphe (fils aîné), horticulteur; Giard, professeur à la Faculté des Sciences; Lotar, Henri, professeur à la Faculté de Médecine; Corenwinder, O ✲, agronome et conseiller municipal, Ed. Desbonnets, conseiller municipal; Bouchée, conseiller municipal; Charles, conseiller municipal; Fays, Albert, propriétaire.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est administré par la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières, une collection de plantes et d'arbres, une vaste orangerie, deux serres tempérées, une serre à multiplications, et une serre chaude contenant plus de 1,500 plantes exotiques.

Jardinier en chef, M. Duriau.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Depuis le mois de juillet 1864, il n'y a plus de directeurs privilégiés, un décret de 1863 faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'école. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fût arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'école fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut organisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du Roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'école de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée,

par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie nationale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance. MM. le maire, *président*; Desrousseaux, avoué, *vice-président*; Émile Bigo, Brassart, de Cantaloube, Théry, Lenglart, Watier. — Ladureau, Lammens, Géry Legrand, A. Soins; Ch. de Prins, *secrétaire*.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien, ✲; *secrétaire-archiviste*, M. Babler-Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeur.* — *Chant.* Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mme Fonrobert-Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. — *Solfége* (demoiselles), 1re classe, Mlle Verbrugghe, 2e classe, M. Bar; classe élémentaire, Mlle Bulteau. — (Garçons), 1re classe, M. Delannoy; 2e classe, M. Dienne; classe élémentaire, M. Lecocq. — *Solfége et chœurs pour adultes*, M. Schillio. — *Piano*, 1re classe, M. Lavainne, ✲; 1re classe, Mme Monneret-Francke. — 2e classe, 1re section, Mlle Magot; 2e section, Mlle Ortille; 2e classe préparatoire au cours de Mme Monneret, 1re section, Mlle Schoutetten · 2e section, Mlle Waltier. — *Piano et orgue* (hommes), M. Lefebvre-Muller. — *Violon*, M. Paul Martin. — *Violoncelle*, M. Delannoy. — *Clarinette*, M. Gaubert.— *Basson*, M. Bar. — *Flûte et hautbois*, M. Herman. — *Cor*, M. Wybo.— *Cornet à pistons et trompette*, M. Sinsoilliez. — *Classe d'harmonie*, M. Lecocq. — *Classe de musique d'ensemble*, M. Bénard.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Lille.

Commission administrative. MM. le Maire, *président*; Reynart, O ✲, administrateur des musées, *vice-président;* Marteau, architecte, *secrétaire;* Sauvage, idem, *trésorier;* Cornut, ✲, ingénieur civil; Herlin, artiste peintre; Huidiez père, sculpteur; Laurenge, conseiller municipal; Mourcou, architecte; Salomé, artiste peintre; Rochart, conseiller municipal; Schoutteten, Louis, peintre, et Mathelin, ingénieur.

Peinture, M. Colas, *directeur*.

Dessin de la figure. MM. Colas, *professeur;* Darcq, *professeur en second*.

Sculpture. M. Darcq, *professeur*.

Anatomie, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, ✲, *professeur*.

Architecture. M. Vandenbergh, *professeur*.

Cours d'ornement. M. Dubuisson, *professeur*.

Cours de perspective linéaire. M. Dubuisson *professeur*.

Dessin géométrique, lavis, géométrie et mécanique appliquées aux arts. M. Vanriscotte, *professeur*.

Dessin linéaire. M. Dubuisson, *professeur*

Dessin élémentaire. M. Lecat, *professeur*.

Histoire de l'art. M. Mamet, *professeur*.

Surveillant général, M. Ch. Lefebvre.

Roubaix.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — *Commission de surveillance*. MM. le Maire, *président;* Carlos Delattre, *vice-président;* Henri Verlais, Édouard Dupire, Harinkouck, Vinchon, Funck, E. Roussel, Cornut.

Directeur, M. Mils, *professeur de peinture et de bosse*. Professeurs : M. Bouzin; *dessin élémentaire et d'ornement*, M. Seratzki; *dessin linéaire et architecture*, M. Roussel; *géométrie descriptive, géométrie et mécanique appliquées, dessin de machines*, M. Codron; *mathématiques*, M. A. Faidherbe; *professeur-adjoint*, M. Faidherbe.

Cours d'anglais, M. Keith; *d'allemand*, M. Wilhem; *d'espagnol*, M. Dorion.

Physique, chimie-manipulation-teinture, M. l'abbé Vassart; *laboratoire public*, M. Léon Musin; *école de tissage*, M. Sadon; *cours des chauffeurs*, M. Cornut.

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Commission de surveillance*. — MM. J. Lagache, ✲, *président;* P. Parent, Barez, Bulteau.

Directeur. M. V. Delannoy, A. ✲.

Professeurs. Solfége, hommes, M. Victor Delannoy; solfége, demoiselles, Mme Seynave; piano, Mlle Seynave; chant d'ensemble, M. Turbelin; clarinette, M. Lebacqz; flûte, hautbois et basson, M. Knor; violon, M. V. Delannoy; instruments de cuivre, MM. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Boulcourt.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — *Commission administrative*. MM. le Maire *président;* J. Leblan, ✲, *vice-président;* V. Dervaux, conseiller

municipal; J. Mathon; Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine, ✠; Dupret, Grau-Libert, J. Roussel, O. Devaux, secrétaire en chef de la mairie.

Dessin et peinture. M. Saint-Quentin, *professeur.*

Architecture. Louis Leblan, *professeur.*

Musique vocale et instrumentale. MM. Mimart, ✲ *professeur-directeur*; Nauwelaers, Mager, Stupuy, Tasnier, Stupuy fils, *professeurs.*

Dunkerque.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin.* MM. Schadet, *président;* Delbeke, *secrétaire;* Detraux, Dubuisson, Schelley, Vianne.

Ecole d'Architecture, M. J. Lecocq, architecte de la ville, *professeur*, Ed. Delanoye, *professeur-adjoint*; Debacker, *professeur de géométrie.*

Dessin et peinture, MM. Desmit et Bourel, *professeurs.*

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Commission municipale de musique.* MM. Crujeot, *président;* E. Pouleur, *secrétaire*; Demilleville, G. Dutoit, T. Petyt.

Directeur. M. Neerman père.

Professeurs. MM. Neerman fils; C. Théry; Victor Lest; A. Melsen et Bollaert.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. — Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration. MM. le Maire, *président;* Van Merris, Allo, Croes, P. Behaghel.

Directeur, M. Swynghedauw, *professeur*, M. Croes, fils.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE. — *Administrateurs :* MM. Dutemple, conseiller municipal, *vice-président*, Ch. Petit, Wiart, Ernest Maronniez, Léon Coupé, Masnière, *censeur.*

Professeurs, MM. Deshayes, *professeur de violon;* N.., *professeur de violoncelle;* Crême, *professeur de clarinette;* Mascret, *professeur de flûte, hautbois et basson;* Dienne, *professeur d'instruments de cuivre*; Deshayes, *professeur de solfége, cours supérieur*; Etienne, *idem, cours secondaire.*

ACADÉMIE DE DESSIN, DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. — *Commission de surveillance*, MM. le Maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies; Delannoy; *directeur*, M. Berger, fils; *professeur*, M. Durieux.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. — *Commission de surveillance*, MM. Cornaille fils; de Baralle fils; Bertrand; Messian; *directeur*, M. Christian; *professeur*, M. Desicy.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN. M. Neulliés, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le Maire, *président*.

SECTION DES BEAUX ARTS. — MM. Farez, ingénieur civil, *vice-président*; Demont, commandant du génie en retraite, *secrétaire*; Meurant, architecte; Moy, professeur à la Faculté des lettres; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées; M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres; M. Gosselin, ingénieur civil; Giroud, conseiller genèral: Watelle, docteur en médecine.

SECTION DE MUSIQUE. — MM. Clavon, *vice-président*; Boulé et Evrard.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Guillet, *professeur-Directeur*.

Architecture, M. Guillet, *professeur-directeur*; M. Neveux, *professeur-adjoint*.

Dessin, figure, M. Petit, *professeur*; *ornement*, M. Delétrez, *id.*

Modelage et sculpture, M. Délétrez.

Cours de comptabilité et de tenue des livres, M. Riémain.

Cours de calligraphie, M. Flament.

MUSIQUE. MM. Delahaye, professeur de solfége (garçons); Mlle Dubus, professeur de solfége (filles); Grard, chargé des cours de vocalisation et chant (hommes et demoiselles); Mlle Sarrazin, professeur de piano (demoiselles), M. Petit, professeur de violon et d'alto; M. François, professeur de violoncelle et de contrebrasse; M. Bernard; professeur de flûte, hautbois et saxophone; M. Alfred Bernard, professeur de clarinette; M. Démoulier, professeur de basson et d'ophicléide; M. Boulcourt, professeur de cor, cornet à piston, trompette et trombonne.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le Maire, *président*; de Saint-Ouen, *vice-président*; N. . , *secrétaire perpétuel*; Dutouquet,

Dêcle, A. Meurice, Courtin, Albert, Charles Collet, Lejeal, Batigny, Foucart, Quillacq, Fromentin, Dessain.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Desvachez, professeur de dessin et de peinture, Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Dussart, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur adjoint de peinture et sculpture; Rossy, professeur de dessin pour les ouvriers.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — MM. Nicolet, ✪ A, *professeur de physique*; Pesier, ✲, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*, Brunet, ✲, *vice-président*; Derombies, *secrétaire*; Charles, Vincent, J. Poulain.

Professeurs, MM. de Cornillon, violon; Duez, violoncelle; A. Lerouge, hautbois et clarinette; Longuevalle, flûte; Guffroy, cor et instruments de cuivre; Biloir, solfége.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Léonard Danel, ✲, Lefebvre, Bé hague, Wilmot, Petit, Lefort, Six, Quarré, Bureau, Robbe, Ve Bayart, Dufour, Chieux, Potié, Barrez, Crépin, Ducoulombier, Mériaux, Vitez, E. Castiaux, Lagache, Massart, Duvocelle, Caron, Bauchet, Leleux, Becquart, Jules Bayart, Lazare, Pétro, Castelain, Ducatteau. — A Armentières, M. Cado, Auguste Verbaere. — A Comines, Ve Butin. — A Haubourdin, M. Schoutter. — A La Bassée, M. Boilly. — A Roubaix, MM. Reboux, Duthoit, Lesguillon, fils Florin, Leveugle, Juniet, H'elette. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Ve Rosoor. — A Dunkerque, Mmes Ve Kien, Ve Lorenzo, MM. d'Anglebert, Auguste Deworst, Michel Paul. — A Bergues, MM. Le Roy, Petit Aristide, Barbez. — A Hazebrouck, MM Ve Barbez, David, Poriers. — A Estaires, M. Leroy, Guéquière. — A Bailleul, Mme Ve Vanneufville. — A Cambrai, MM. Régnier, Deligne et Leuglet, associés, Ve Carion, Renaut, Cuvellier. — Au Câteau, MM. Thomas Samaden, Piette. — A Solesmes, MM. Lebrun, Émile Ferruyt. — A Avesnes, MM. Dubois, Postiaux, Riez. — A Bavai, M. Jouglet. — A Fourmies, MM. Bachy, Reiblé. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve Lévêque, Adriensence, Boutet. — A Hautmont, M. Dupagny. — A Landrecies, M. Deloffre. — Au Quesnoy, M. Brasselet. — A Trélon,

M. Rousseau. — A Douai, MM. Albert Duramou, Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul, Dutilleux, Robert Lepage, Linez. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, Mme Ve Prignet, MM. Henry, Giard, Chuffart, Cordier, Houssin, Chambon. — A Saint-Amand, MM. Legru, Boucher. — A Denain, M. Palandre. — A Anzin, Célina Bosquelle, M. Dugour. — A Condé, M. Descamps. — A Aniches, MM. Joseph Vieil, Laloux.

Imprimeurs-lithographes. A Lille, MM. Lefebvre, Choquet, Danel (Léonard), ✲, Mme Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Schaller, Wannebrouck, Tribout, Delahaye, Petit, Bauchet, J. Lefort, Laloux, J. Dubois, Potiez, Prat, Ve Bossus, Bureau, Barrez, Dupont, Kockenpoo, Fiévez, E. Castiaux, Montaigne, Lagache, Derache, Jombard, Béhague, Barbage, Le Bigot frères, Vitez-Gérard, Six, Becquart, Lasare, Duvocelle, Mériaux, Potié, Sarre-Barrez. — A Roubaix, MM. Reboux, Florin, Lesguillon fils, Leveugle, Juniet, Duthoit. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Ve Rosoor, Verlinde. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, Ve Butin. — A Haubourdin, MM. Schoutter, Nieviart. — A Loos, M. Roussel — A Dunkerque, MM. Brasseur, Bichain. — A Hazebrouck, M. David. — A Estaires, M. Guéquière. — A Cambrai, MM. Deligne, Ve Simon, Régnier, Renaut. — Au Câteau, MM. Samaden, Piette. — Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, M. Riez, — A Landrecies, M. Deloffre. — A Bavai, M. Jouglet. — A Fourmies. MM. Bachy, Reiblé. — A Hautmont, MM. Dupagny, Leblanc. — A Maubeuge, M. Beugnies. — Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Crépin, Dutilleux, Duthillœul, Six, Robert et Lepage. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugour. — A Denain, M. Palandre. — A Valenciennes, MM. Torrez, Ve Pringnet, Henry. Giard, Cordier, Houssin, A Fresnes, Descamps, Turiaf.

Imprimeurs en taille-douce — A Lille, MM. Schaller, Tribout, Bureau, Montaigne, Massart, Barbage, Faure, Jadot.

Libraires. A Lille, MM. Ve Laurent, Danel, ✲, Deswarte, Leleu, Dufour, Wilmot, Lefort, Billaux, Dubois, Quarré, Guillot, Caron, Béhague, Cambray, Bureau, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Bauchet (René), Couttenier, Garemin, Petit, Devriendt, Ve Dehen, Choquet, Bergès, Castiaux, Pétro, Ve Cufay, Cufay Petitot, Fourment, Lambert, Deswarte, dame Martin, Six, Ve Renaudin, Ed. Dufour, Martin, Dassonneville, Kockenpoo, E. Castiaux, Fiévez, Ve Rousselle, Colard, Schallier, Ve Deroubaix, Lenoir, Herulme, Boitiaux, Honoré, Abraham, Sinsoilliez, Jenot, Manches, Masson, Minart

(Dame), Carrette, Babin. Dubois Garbe Gergau, Béghin, Jenot, Potié. — A Annœullin, MM. Couvreur, (Dlle) Béghin. — A Armentières, MM. Cado, Verbaere, Verdier. — A La Bassée, M. Boilly. — A Comines, Ve Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer, Nieuviart. — A Roubaix, MM. Juniet, (Dlle) Carette, Reboux, Catteau, Lesguillon fils, Florin, Plouvier, Gripon, dame Voreux. Dugauquier, Duthoit. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Ve Rosoor. — A Dunkerque, Mme veuve Vancauwenberghe, Gillet (Dlle) MM. Lecocq, Vannorbecke, André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, MM. Playe, Bichain. — A Bergues, MM. Barbez, Petyt. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Lancet. — A Gravelines, MM Lebon, Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegrave. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Bailleul, M. Fihay, Ve Vanneufville. — A Cassel, Mme Dominicus, Vandamme. — A Estaires, MM. Roussel, Guéquière, Besse. — A Hazebrouck, Mmes Gobrecht, Besse, Ve Barbez, M. David, Porier. — A Merville, MM. Wantier, Delpierre, Bouve, Thellier. — A Cambrai, dame Lecocq, dame Bécourt, MM. Béal, Flanneau, Regnier, Renaut, Moyse, Troupeaux, Ve Carion Roussel. — Au Câteau, MM. Samaden, dame Piette. — A Inchy, M. Poulin. — A Solesmes, M. Ferruyt, Ve Gambiez. — A Walincourt, M. François, dame Proy. — A Avesnes, MM. Eliet, Piérard (Dlle), dame Seine. — A Anor, Dlle Beaudoin, Hannecart. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez Ve. — A Berlaimont, Mme Allard, Génie. — Etrœungt, M. Lefebvre. — Fresnes. M. Descamps-Turiaf — A Fourmies, MM. Bachy, Reiblé. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, MM. Leblanc, Dupagny. — A Landrecies, MM. Deloffre, Hallinck (Dame). — A Maroilles, Ve Bénévot, Dehorter. — A Maubeuge, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque, Adriensence, Boutée. — Au Quesnoy, MM. Dauverchain, Carlier, Brasselet. — A Sars-Poteries, M. Vinck. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Lafoscade, Duramou, Dutilleux, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Tilloy, dame Madoux, Lucas, Robert et Lepagne, Dégez, Albain, Linez. — A Aniche, MM. Laloux, Viel. — A Marchiennes, M. Materne. — A Orchies, M. Dubois. — A Saint-Amand, MM. Druon, Legru, Boucher. — A Anzin, M. Dugour, Vasse. — A Bouchain, dame Cousin, Donaint. — A Condé, MM. Descamps, Debruxelles. — A Denain, MM. Dandin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Binois, Blary, Dame Prignet, L. Henry, Giard, Chambon, Coint, Houssin, Lemaître, Druesnes, Lesieur.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES PUBLIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des Journaux.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprimeur.
		Journaux politiques.		
		ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
Dunkerque ..	L'Autorité	Quotidien.	Habar	Vve. Kien.
Id.	Le Journal de Dunkerque..	Id.	D'Anglebert ..	D'Anglebert.
Id.	Le Phare de Dunkerque ...	3 fois par sem.	Vandewynckel	Vandewynckel
Bergues.....	Journal de Bergues, bulletin commercial et indust.	Hebdomadaire	Leroy-Gontier.	Leroy-Gontier.
Id.	Revue commerciale.....	Id.....	Barbez	Barbez.
		ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck.	2 fois par sem.	David.....	David.
Bailleul.	La Bailleuloise	Hebdomadaire	Vanneufville..	Vanneufville.
Hazebrouck..	L'Echo de la Flandre.....	Id.....	Spas.....	Barbez.
Id.	Journal d'Hazebrouck	b. hebdomad[re]		
		ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
Lille.....	L'Echo du Nord	Quotidien	Verly.....	Leleux.
Id.	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France.....	Id.	Chieux	Chieux.
Id.	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais	Id.	H. Lefebvre ..	Lefebvre-Ducrocq.
Id.	Le Progrès du Nord.....	Id.	Dugardin	Massart.
Id.	Le Courrier populaire.....	Id.	Petit.....	Petit.
Id.	La Vraie France.....	Id.	Ducoulombier.	Ducoulombier.
Id.	La Feuille des Campagnes.	Hebdomadaire	G. Legrand...	G. Legrand...
Lille.....	Les Affiches et Annonces..	Quotidien....	Danel.....	Danel .....
Id.	Le Petit-Nord	Quotidien	Simon.....	Simon .....
Id.	La Semaine religieuse de Cambrai	Hebdomadaire	Ducoulombier.	Ducoulombier.
Roubaix	Le Journal de Roubaix.....	Quotidien.	Reboux.	Reboux.
Id.	Le Courrier du Dimanche .	Hebdomadaire	Reboux	Reboux.
Tourcoing. ..	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix.....	2 fois par sem.	Mathon	Mathon.
Id.....	La Gazette de Tourcoing..	Quotidien . .	Reboux.	Reboux.
Armentières .	Le Journal d'Armentières..	Bi-hebdomad[re]	Verbaere.....	Verbaere ....
Roubaix.....	L'Ami du Progrès (Roubaix-Tourcoing.....	Quotidien	Villette	Villette .....
		ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
Cambrai	L'Émancipateur	3 fois par sem.	Herlin	Vve. Carion.
Id.	La Gazette de Cambrai....	Id.	Regnier.....	Regnier.
Id.	Le Libéral de Cambrai....	Id.	Cuvelier	Cuvelier.
Le Câteau. ..	Le Cambrésis.....	2 fois par sem.	Lempereur. ..	Lempereur.
		ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
Avesnes.....	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes....	3 fois par sem.	Dubois.....	Dubois.
Id.	Le Hainaut français	Id.	Cormont	Cormont.
Maubeuge. ..	La Feuille d'Annonces	Hebdomadaire	Réguiez.....	Adriensence.
Avesnes.....	Le Patriote d'Avesnes	3 fois par sem.	Croy.....	O. . . . .

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des Journaux.	Périodicité.	NOMS du Gérant.	NOMS de l'Imprime
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai.....	L'Indépendant.....	3 fois par sem.	Dutilleul.	Dutilleul.
Id.	L'Ami du peuple	Id.	Crépin.....	Crépin.
Id.	La Gazette de Douai.....	Id.	Wallens	Duramon...
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord.....	3 fois par sem.	Henry	Henry.
Id.	L'Echo de la frontière	Id.	Lemaire.....	Prignet.
Id.	L'Impartial du Nord.....	Id.	Prignet	Id.
	Journaux non politiques.			
Paris	Le Diable Rose.....	Mensuel.....	Goudeau	Lefebvre-Ducrocq (1)
Id.	Journal des marchands de modes.....	Id.	Idem	
Id.	Les Modes européennes . .	Id.	Laporte.....	
Lille.....	Le Journal des sciences médicales.....	Id.	Eustache	Danel .....
Id.	Le Franc Blagueur.....	Paraît à différentes interv.		
Id.				
Id.	Le Petit lillois.....	Hebdomadaire	Péraire	Péraire ....
Fourmies....	Le Courrier de Fourmies..	Id	Reiblé.....	Reiblé .....
Lille.....	Le Matériel industriel du Nord de la France et de la Belgique..	Mensuel.....	Deswarte	Lagache ...
Id	Le Portefeuille d'un Conteur	Id.	Beaufort.....	Lefebvre-Ducro
Id.	Le Journal circulaire du marché linier de Lille...	Hebdomadaire	Dubar	Leleux.
Id.	Journal des brasseurs.....	Id.	Puvrez.....	Lefebvre-Ducro
Id.	Le Nord finance	Id.	Valkerbury...	Vitez .....
id	L'Avenir médical du Nord de la France.....	Mensuel	Papillon et Faucon	
Id	Le Génie de la Mode (2)...	Bi-mensuel ...	Gondeau.	Lefebvre-Ducro
Lille	La Feuille d'annonc. du Nord	Quotidien. ...	Danel.....	Danel.
Maubeuge...	La Sambre	Hebdomadaire	Boutée.....	Boutée.
Douai.....	Petites Affiches du Nord...	Id.	Crépin.....	Crépin.
Id.....	Le Douaisien.....	Id.	Bilbaut	Vitez.
Fourmies....	Journal de Fourmies.....	Id.	Bachy	Bachy.

(1) Ces journaux paraissent à Paris, mais sont imprimés et déposés à Lille.
(2) Le journal paraît à Paris, mais est imprimé et déposé à Lille.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Un décret du 28 décembre 1870 porte que les annonces judiciaires et légales pourront être insérées dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département et que néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 1878, le tarif du prix d'insertion est fixé à 15 centimes par ligne de 34 lettres, caractère gaillarde, l'*n* pris pour type de justification, conformément a l'arrêt du 5 janvier 1871.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à 50 centimes.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet, pour trois ans.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 mai 1874, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

Arrondissement de Dunkerque. MM. Dantu, maire à Steene ; Belle, agriculteur et maire à Bourbourg-Campagne ; Lebecque, agriculteur à Coudekerque ; Vandenbavière, agriculteur à Loon ; Vandercolme, propriétaire et agriculteur à Dunkerque, Dehaene, agriculteur et maire à Wormhoudt, Maegherman, agriculteur et maire à Grande-Synthe.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. D. Claudorez, cultivateur, à Hazebrouck, *vice-président* ; Margerin du Metz, propriétaire, à Hazebrouck, *secrétaire ;* Beck, propriétaire, à Steenvoorde ; Plouvier, maire de Steenwerck, Vandewalle, maire de Berthen, Bouilliez, maire de Merville, Becquaen, maire d'Arnèke.

Arrondissement de Lille. MM. V. Meurein, ✲ ✠, agronome, *vice-président* ; Deleporte-Bayart, conseiller général, à Roubaix, *secrétaire ;* E. Behague, cultivateur et distillateur à La Chapelle d'Armentières ; Despretz Florimond, père, cultivateur à Cappelle ; Potié Auguste, cultivateur à Haubourdin, Leroy-Dubois, propriétaire et maire à Illies ; Bouchery Charles, cultivateur, conseiller général et agriculteur à Sailly-lez-Lannoy ; Kulmann, père, C ✲, fabricant de produits chimiques ; Bonte Adrien, négo-

ciant-industriel à Lille ; Ed. Desbonnets, négociant en farines, à Lille; Catel-Beghin, ✲ propriétaire à Lille ; Beghin Ferdinand, fabricant de sucre à Thumeries; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle; Chieus, père, vétérinaire à Roubaix ; L. Heddebault, cultivateur, fabricant d'engrais à Houplin ; Ghestem-Leroux, cultivateur et distillateur à Neuville-en-Ferrain ; Vandebeulque, cultivateur à Tourcoing.

Arrondissement de Cambrai. MM. Danquigny, Mallet, conseiller municipal à Cambrai, Herbet, maire d'Haynecourt ; Dejardin, maire de Carnières ; Carpentier à Caudry ; Lombois, maire de Catillon ; Boulanger, maire de Doignies ; Vallez, maire de Briastre.

Arrondissement d'Avesnes. MM. le Sous-Préfet, *président* ; Pierre Lemaire, propriétaire et maire à Gognies-Chaussée, *vice-président* ; Darche-Levent, conseiller d'arrondissement à Bavay, *secrétaire* ; Mariscal Louis, ancien pharmacien à Dourlers ; Cuisset Jules conseiller municipal, à Haut-Lieu · Carpentier, agriculteur et brasseur à Aulnoye ; Azambre, propriétaire et maire à Maroilles ; Boulangé, conseiller général à Salesches ; Carlier-Rousseau, agriculteur à Villers-Pol Bever, agriculteur, à Solre-le-Château ; Réal-Boillot, filateur et conseiller d'arrondissement, à Wignehies.

Arrondissement de Douai. MM. Trannin, fabricant de sucre, maire, à Lambres ; Vasse, chimiste, à Douai ; Bernard, à Roost-Warendin; Couppé, maire et fabricant de sucre à Férin ; Benoit-Couplet, fabricant de sucre, à Marchiennes ; Ch. Desmoutiers, fabricant de sucre, député à Faumont.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Caullet, agriculteur et maire, à Haspres, *vice-président ;* Petit, agriculteur, à Condé ; Davaine Jonathan, à Saint-Amand ; Bouchart, agriculteur et maire à Lecelles ; A. Brabant, agriculteur, à Onnaing ; Jonglet Théophile à Anzin ; Macarez, agriculteur à Haulchin ; M. Ségard, *secrétaire.*

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

LILLE. — SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD.

BUREAU : MM. Réné Telliez, de Lille, *président* ; Corenwinder, de Lille, *vice-président* ; Bernard, de Roost-Varendin; Macarez, de Solesmes; Lemaire, de Maubeuge ; Gustave Dubar, de Lille ; *secrétaire-général* ; Havez, de Marchiennes ; Roger, de Roubaix, *secrétaires*, Deleporte-Bayart, de Roubaix, *trésorier* ; Fromont, *billiothécaire-archiviste.*

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre SCIENCES ET ARTS.

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque-Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote. Elle se compose de 130 membres.

BUREAU : MM. Joos, député, *président;* De Bacque, *trésorier*; Coolen, *secrétaire;* Claeys, *secrétaire-archiviste.*

Membres résidants — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✲, *vice-président.*

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Delelis, *vice-président.*

Canton de Bergues. M. Vanherzeecke, *vice-président.*

Canton de Wormhoudt. M. Dehaene, *vice-président*, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. M. Mallengier, *vice-président*, aux Moëres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau : MM. Ed. Hubert-Legaigneur, *président ;* Belle et Vandenbavière, cultivateurs, *vice-présidents;* Vercoustre, conducteur de la 2e section des Waeteringues, *secrétaire;* N...., *secrétaire-adjoint ;* Louf, cultivateur, à St-Georges, *trésorier-bibliothécaire.*

M. Demeunynck, ✲, *président-honoraire*, à Lille ; M. Fournier, cultivateur à Loon, *membre honoraire.*

Membres titulaires de la société. — Ils sont au nombre de 79.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président ;* Bouillicz, *vice-président ;* Margerin du Metz, *secrétaire;* de St-Mart, *trésorier.* — M. le Sous-Préfet, *président-honoraire.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 179.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président;* Bieswal, de Coussemaker, *vice-présidents ;* Salomé, *secrétaire ;* Hopsomer, *trésosier.*

Les autres membres de la Société sont au nombre de 141.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT,

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires et de 600 membres titulaires.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur;* le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; le général commandant la division.

Bureau. MM. Beaucarne-Leroux, ✲, *président*; Hélin Victor, Peucelle, Demeuninck, *vice-présidents*; De Norguet, *secrétaire-général;* Desrous-seaux, *secrétaire-adjoint;* L. Butin, *bibliothécaire-archiviste;* Nicole, *bibliothécaire adjoint;* Tripier-Durieux, *trésorier.*

AVESNES.

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, *président honoraire.*

MM. Maillet aîné, *président*; Darche, E. *vice-président*; E. Caverne, fils, *secrétaire;* Gir, *secrétaire-adjoint*; N...., *trésorier,* Fosset, *bibliothécaire;* N...., *bibliothécaire-adjoint.*

Le nombre des associés est de 86.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, MM. Bultot, *président:* Hunet, 1er *vice-président*; Mustelier, 2e *vice-président*; Damien, *secrétaire*; Bassart, Alfred, *vice-secrétaire.*

DENAIN. — M. Crépin-Deslinsel, ✲, agriculteur, fabricant de sucre à Denain, *président;* M. Élie Payen, cultivateur et maire à Denain, *vice-président;* M. N..., *secrétaire;* J. Gouvion, *trésorier.*

SAINT-AMAND. — MM. Davaine, Nicole, agriculteur, fabricant de sucre à Saint-Amand, *président;* J. Jonathan, Davaine, cultivateur à Saint-Amand, *vice-président;* Waché, juge de paix à Saint-Amand, *secrétaire;* Benjamin Desailli, propriétaire à Saint-Amand, *trésorier.*

CONDÉ. Non réorganisé.

CAMBRAI.

Bureau. MM. Boulanger, propriétaire, à Doignies; *président*; Tribou, à Hem-Lenglet, Dejardin, à Carnières; *vice-présidents*; E. Le Roy, à Crèvecœur, *secrétaire-général;* Blin, *bibliothécaire* à Cambrai, *secrétaire-rédacteur*; Richard, *secrétaire-archiviste*; Millot, notaire, *trésorier.*

Nombre des membres, 310.

Haras.

Il existe dans le département 80 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile.

D'après le nouveau système des fortes primes, le département compte 46 étalons qu'il a approuvés par des primes plus ou moins importantes et 34 étalons ayant reçu par lui des mentions honorables.

L'organisation du haras départemental tend à répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 83, qni se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Lille, 20; Cambrai, 15; Avesnes, 20; Douai, 7; Valenciennes, 17.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Delplanque, à Douai.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les Chambres de commerce existant dans le département sont au nombre de six. Elles sont composées comme suit :

LILLE. M. le Préfet, *président d'honneur;* Kuhlmann, C. ✲, *président honoraire;* H. Bernard, ✲, *président;* E. Delesalle; Decroix; A. Masquelier; E. Agache; A. Bonte; Th. Barrois; Bertrand Milcent; A. Delesalle; Bonduelle; H. Labbe, A. Descamps; P. Derode; Scrive-Bigo; P. Le Gavrian; J. Schoutteten; Vial; Brunet.

Membres correspondants. MM. Béghin, à Armentières; Wallerand, ✲, Bertrand-Milcent, dans l'arrondissement de Cambrai.— *secrétaire de la chambre*, M. N...

DUNKERQUE. MM. Auguste Petyt, ✲, *président honoraire;* J.-B. Trystram, *président*, député du Nord; Ct. Bourdon, *vice-président* Alf. Petyt, *trésorier*; G. Bernast, Ad. Fichaux; E. Lavergne, P. Marchand, D. Spiers, Vencosten, J. Vancauwenberghe-Lemaire, Désiré Vancauwenberghe-Bellenger, Foort, Demarle-Fétel, Dubuisson, Herbaert.

ROUBAIX. MM. A. Delfosse, ✲, *président;* Screpel-Roussel, *vice-président;* Th. Leuridan, ✠, *secrétaire;* H. Mathon, *trésorier;* G. Wattine; F. Roussel; J. Lagache, fils; Eloy-Duvillier; Parent-Monfort; A. Vinchon, Th. Funck, Motte-Bossut, ✲, Voldemar-Lestienne.

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, ✲, *présédent honoraire;* Jonglez-Desurmont, *président;* Motte-Dewavrin, *vice-président;* Scalabre-Delcour, *trésorier-archiviste;* F. Masurel, F. Debuchy, Lorthiois-Desplanque, D. Leurent, Herbaut-Thibeauts; P. Lemaître, L. Bernard, J.-B. Desurmont, E. Jouin, *secrétaire.*

DOUAI. MM. Charles de Baillencourt, *président;* V. Hanotte, *vice-président;* Alain-Charlier, ✲, *secrétaire;* Vandenbroeck, *trésorier;* Butruille, Cavroy, Fiévet, O. ✲, Lefebvre, Choquet, Paix, Wibault, Farez.

Membres correspondants. MM. Lanvin, à Fressain. N... — *Secrétaire-archiviste de la Chambre*, M. Richart.

VALENCIENNES. MM. N..., *président;* Wagret, Durel, Leduc,

Dubois, Harpignies, Delame, Lamour, Jeronnez. Debrabant. — *Secrétaire*, M. E. Bouton.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES ARTS ET MANUFACTURES.

Trois Chambres consultatives sont établies dans ce département, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes. Voici la monenclature des membres qui les composent :

ARMENTIÈRES.

Président, M. A. Béghin, *Membres*, MM. Ed. Dufour; Vial; Leuridan-Bouche; Lutun; Gille; Miellez; Félix Deren; Pierre Woussen; Auguste Mahieu; Lacherez; Villard; Grenier; Fremaux-Théry.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✲, *président*; Brabant Jules, ✲; Antoine Bautista; Georges Cornaille; Bertrand; Ch. Seydoux, ✲; Wiart-Pinquet; Menard-Réal; Hallette; Delloye-Scalbert; Mallez; *secrétaire*, M. Ch. Petit-Dupont.

AVESNES. MM. G. Sculfort, *président*; Aubry, *vice-président*; Horrie, *secrétaire*; Boussus, Dubois, Georges, Pecqueriaux, Pigé, Carlier Gillard, Clavon.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau pour conditionnement des soies et des laines.

Un autre décret du 15 janvier 1862 a autorisé le conditionnement des cotons et a institué un bureau de titrage pour les fils de tous genres.

Un arrêté préfectoral du 27 août 1858 a institué un bureau de pesage spécial pour les soies, les laines et autres matières textiles.

Commission de surveillance. MM. A Morel, Delétoile, conseillers municipaux; A. Delfosse, ✲, H. Mathon, membres de la Chambre de commerce.

Directeur, M. A. Musin, ✠; *receveur*, M. Salmon.

Depuis le 20 octobre 1873, la condition publique de Roubaix a organisé un service spécial pour le rinçage et le dégraissage ou décreusage des soies, des laines et des cotons.

Cette opération complémentaire n'a encore aucun caractère

officiel ; entièrement facultative, elle est laissée à l'appréciation du commerce et de l'industrie.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Ch. Jonglez, président de la Chambre de Commerce, H. Deroubaix, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel, L. Bernard.

Directeur. M. Desmettre.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX, COMMUN AUX DEUX VILLES DE TOURCOING ET DE ROUBAIX.

Une distribution d'eau commune aux deux villes de Tourcoing et de Roubaix, fonctionne depuis le 23 août 1863.

Les eaux distribuées, qui sont uniquement pour l'usage industriel, sont prises à la rivière de la Lys, en la commune de Bousbecques, où les deux cités précédemment indiquées ont élevé une usine contenant trois machines élévatoires.

La direction de cet important service a son siége à Tourcoing. Voici la nomenclature de son personnel :

Directeur. M. Rymkiewiez; *inspecteur*, M. Louchet (à Roubaix); *Régisseur-comptable*, M. Descamps, *piqueur*, M. Rifflard, ✲.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les ingénieurs des mines.

Inspecteur divisionnaire, M. Nadeau.

Inspecteurs départementaux. MM. Arnold, à Lille ; Pastour, a Valenciennes.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Hartung, ✲; *Administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✲; J. Decroix; G. Delesalle; A. Descamps, ✲; Scalbert; N...; Auguste Masquelier, ✲; A. Wallaert; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo, ✲; Descamps-Crespel; C. Mas; *contrôleur*, Quinchez, *caissier*, M. Bourriot.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Dupleix ; *Administrateurs*, MM. Bracq, ✲, Dubois, A Giard, Lecat, Pierard, Quillacq, Dupont. — *Censeurs.* MM. de Marsilly, ✲, Boca, Dupont, ✲. — *Caissier*, M. de Bretenières. —*Chef de comptabilité*, M. Moissenet.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du 13 juin* 1855. *Directeur*, M. Coflyn. — *Administrateurs*, MM. Bourdon, Z. Choquet, X . . . , J. Vancauwenberghe, Vancosten. A. Vendercolme. *Censeurs*, MM. Carlier, A. ✲, de Cleebsattel, O. ✲, Carpentier; *caissier*, Jacques,

SUCCURSALE DE ROUBAIX-TOURCOING. *Autorisée par décret du* 31 *décembre* 1867. — *Directeur*, M. Véron.

BOURSES DE COMMERCE.

Cinq bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai, Valenciennes et Tourcoing.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change, courtiers d'assurances, interprètes et conducteurs de navires. — Chambre syndicale*, M. D. Spiers *syndic* ; A. Plaideau, *premier adjoint* ; Debaecker, *deuxième adjoint* ; A. Sergent, *troisième adjoint* ; L. Toutain, *quatrième adjoint* ; Leroy, Alibert, L. Deman, Le Sidaner. Toutin, Valentin, dit Gennevois, G. Ladureau.

Courtier honoraire ; M. A. Vandercolme, père.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*, MM. Verbiest, Liagre, Févez, Pajot, Paquin, Lemaire.

BOURSE DE DOUAI. *Courtiers de commerce*, MM. Pouille, Maure, Campion, Pocher, Camille Lefebvre, et Dupire.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

BOURSE DE TOURCOING. *Courtiers de commerce*, MM. Aug. Leman, Emile Destombes.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. — Allemagne, consul : M. A. Wagner ; Angleterre, vice-consul : M. Taylor ; Autriche-Hongrie, consul : M. Numa Plaideau ; Belgique, consul : M. L. Dewulf-Cailleret ; Brésil, Mexique

et Grèce, consul : M. G. Féron ; Danemark, consul : M. Bonvarlet. Espagne, vice-consul : M. Th. Foort ; Etats-Unis, vice-consul ; M. Lemaitre ; Italie, consul : M. Th. Foort ; Pays-Bas, consul : M. Ingelet, vice-consul : M. Ed. Petyt ; Pérou ; consul : M. Leyva Portugal, vice-consul : M. Jodocius ; Russie et Costa-Rica, consul : M. L. Debaecque : Suède et Norwège, consul : M. N . . , Turquie, consul : M. Ed. Declebsattel.

GRAVELINES. M. Demarle-Fétel, vice-consul de Suède, Norwège et Danemarck.

LILLE. MM. Dansaert, consul de Belgique ; Crépy, vice-consul ; Dubois, Grégoire, consul des États-Unis ; Mention, vice-consul de Perse ; Desrousseaux, vice-consul de Portugal ; Bayart, vice-consul du Brésil ; Venot, vice-consul d'Espagne ; Mention, agent consulaire d'Italie.

ROUBAIX. M. Allard, consul de Belgique ; M. Lepoutre, consul des Pays-Bas, Piat, vice-consul des États-Unis.

TOURCOING. M. Sioen, ✠, consul de Belgique.

CAMBRAI. M. Ch. Roth Le Gentil (✠ A) ✠, banquier, vice-consul d'Espagne.

VALENCIENNES. M. Nauts, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1855 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes, chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission.

Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les Commissions cantonales de statistique ont été réorganisées par un arrêté préfectoral du 5 décembre 1873.

Deuxième partie.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir: la Flandre française en entier; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont: au nord-ouest, la Manche; au nord-est la Belgique; au sud-est, le département de l'Aisne; et au-sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

Éminence. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque: celle de Watten,

coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaises; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Écouvé et le mont de Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, de Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans l'arrondissement de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont:

La vallée de la Scarpe qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longueur de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Écaillon: longueur 25,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 my-

riamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de 27 (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Cafais, entre dans le département du Nord à St-Momelin et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebronck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Péene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder,

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département dn Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai et se jette dans la Lys à Deulémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Écluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Écaillon, qui sort d'un étang à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources

jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys, au-dessus du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre

considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des dessèchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue.

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai ;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51 degrès de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivièvres, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; Mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement beau et soutenu.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grande chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 663 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 664 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance

Lille. Chef-lieu du département, du quartier-général du 1er corps d'armée, de la 1re division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; faculté des sciences, faculté de médecine et de pharmacie, université catholique, ville d'industrie et de commerce. — Population : 162,775 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population, 85,661 âmes.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons à 13 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population : 48,634 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance : place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 35,071 habitants. — Distance de Lille 78 kil.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour d'appel et d'une académie universitaire ; faculté des lettres et faculté de droit, place fortifiée. — Population : 26,999 habitants. — Distance de Lille, 33 kilomètres.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 26,083 habitants.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance, place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,079 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population 21,746 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton, place fortifiée, avec camp retranchée. — Population : 14,398 habitants.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 14,419 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 12,968 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,716 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte, à 49 kil, de Lille. — Population : 9,857 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9.597 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 7,833 âmes. Distance de Lille 97 kil.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,949 âmes.

Merville. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; 6,912 habitants. — Distance de Lille, 36 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,409 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. — Population : 5,368 habitants.

Haubourdin. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille. — Population : 5,379 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 5,022 habitants. — A 11 kil. de Lille.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille — Population : 4,316 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. — Population 4,636 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

Cassel. Chef-lieu de canton; ville ouverte, de 4,291 habitants, — Distance de Lille : 49 kil.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,183 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population : 3,704 âmes.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,692 habitants. — Distance de Lille 68 kil.

Hondschoote. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,586 habitants.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population 3,575 habitants.

Marchiennes. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,432 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,415 habitants.

Bourbourg. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,477 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,906 habitants.

Bavai. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,851 habitants.

Bouchain, Place fortifiée; chef lieu de canton. — Population : 1,685 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

Mortagne. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,208 habitants.

SUPERFICIE.

La superficie totale du département est de **568,086 hectares 88 ares** et se divise par cantons et par arrondissement, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	SUPERFICIE par arrondissement hect.	ares
DUNKERQUE.	Bergues	13	11953	»	72310	»
	Bourbourg	13	14075	»		
	Dunkerque-Est	8	6775	»		
	Dunkerque-Ouest	6	4648	»		
	Gravelines	4	6944	»		
	Hondschoote	8	13713	»		
	Wormhoudt	10	14205	»		
HAZEBROUCK.	Bailleul-Nord-Est	4	9613	»	69458	»
	Bailleul-Sud-Ouest	5	6863	»		
	Cassel	13	11752	»		
	Hazebrouck-Nord	10	12526	»		
	Hazebrouck-Sud	7	8381	»		
	Merville	5	8271	»		
	Steenvoorde	9	12052	»		
LILLE.	Armentières	8	6285	»	87561	»
	Bassée (La)	11	7007	»		
	Cysoing	14	9611	»		
	Haubourdin	16	8724	»		
	Lannoy	16	7872	»		
	Lille — Nord-Est	2	2625	»		
	Lille — Centre	2	285	»		
	Lille — Sud-Est	3	1214	»		
	Lille — Sud-Ouest	»	»	»		
	Lille — Ouest	4	2965	»		
	Pont-à-Marcq	15	11680	»		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6575	»		
	Roubaix-Est	2	2636	»		
	Roubaix-Ouest	2	1160	»		
	Seclin	16	9592	»		
	Tourcoing-Nord	6	6234	»		
	Tourcoing-Sud	3	3096	»		
CAMBRAI.	Cambrai-Est	11	8891	»	89334	»
	Cambrai-Ouest	17	7892	»		
	Carnières	16	10178	»		
	Câteau (Le)	17	15918	»		
	Clary	17	13731	»		
	Marcoing	20	19959	»		
	Solesmes	17	12765	»		

DÉSIGNATION des arrondissements.	des cantons	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	par arrondissement hect.	ares
	Avesnes-Nord	14	13046	»		
	Avesnes-Sud	12	15250	»		
	Bavai	18	12718	»		
	Berlaimont	14	8777	»		
	Landrecies	10	11463	»		
ESNES.	Maubeuge	15	20963	»	140061	»
	Quesnoy-Est	14	18018	»		
	Quesnoy-Ouest	27	7978	»		
	Solre-le-Château	16	13483	»		
	Trélon	13	18365	»		
	Arleux	15	8741	»		
	Douai Nord	6	5954	»		
UAI.	Douai Sud	10	5844	»	47581	»
	Douai Ouest	11	6341	»		
	Marchiennes	15	10345	»		
	Orchies	9	10356	»		
	Amand (Saint-), r. g.	10	5856	»		
	Amand (Saint-), r. d.	8	10788	»		
	Bouchain	21	14244	»		
LENCIENNES	Condé	10	8468	»	63084	»
	Valenciennes Nord	9	5799	»		
	Valenciennes Est	10	9377	»		
	Valenciennes Sud	15	8552	»		
	Totaux	664	569389	»	569389	»

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	»
— de collines	158,087hect.
— de plaines et de vallons	411,302
	569,389

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	280,422
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	569,389

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit ;

Terres à labour	361,075hect.
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Étangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	569,389

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu : du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879. : annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE, 7 cantons, 62 communes.									
Canton de Bergues.									
Armbouts-Cappel	937hect.	7	48	71	1100	9120	91	10	101
Bergues	151	»	9	66	5368	52519	9	8	17
Bierne	1089	2	10	68	489	9045	53 7	»	53 7
Bissezeele	347	7	16	62	369	2821	89	»	89
Crochte	762	6	15	70	653	6178	56 5	»	56 5
Eringhem	1139	12	19	66	606	6691	79 4	»	79 4
Hoymille	551	2	11	68	489	5764	106 2	»	106 2
Pitgam	2293	9	15	68	1575	16967	54 2	13 6	67 8
Quaëdypre	1821	5	14	65	1616	16721	80	»	80
Socx	793	4	13	64	740	7292	63	»	63
Steene	1076	6	13	100	1070	10586	65 5	»	65 5
West-Cappel	745	8	16	62	882	6277	70	16	86
Wylder	249	9	19	60	327	2294	150 3	»	150 3
Totaux	11953hect.				15344	152275			
Canton de Bourbourg.									
Bourbourg-Ville	27hect.	»	19	74	2477	22704	9	20	29
Bourbourg-Camp	3784	»	19	74	2495	25080	28 6	»	28 6
Brouckerque	1187	7	13	74	984	7430	64 3	»	64 3
Cappelle-Brouck	1741	5	23	66	1226	11698	59	»	59
Dringham	336	10	19	64	248	2688	122 7	»	122 7
Holque	377	11	28	67	524	3367	56	»	56
Looberghe	1922	7	18	67	1566	12828	61 4	»	61 4
Millam	1221	12	26	66	966	9343	75	11	86
Momelin (St-)	596	20	33	66	444	4181	51	»	51
Pierre-Brouck (S)	881	7	25	74	645	6328	42	20	62
Spycker	938	10	10	75	676	5874	87 5	10 6	98 1
Watten	774	14	29	67	1537	12887	45 5	7	52 5
Wulverdinghe	291	18	29	70	327	2064	105 7	27	132 7
Totaux	14075hect.				14115	126472			
Canton de Dunkerque-Est.									
Coudekerque	1173hect.	6	6	73	687	7807	75 6	75	83 1
Coudekerque-Br.	920	2	2	72	1947	15510	9	»	9
Dunkerque-Est	377	»	»	76	15736	427531	»	»	»
Leffrinckoucke	708	7	7	81	296	2643	69 4	»	69 4
Rosendaël (Le)	717	3	3	79	4394	21052	9	19	28
Téteghem	1887	7	7	81	1455	15305	49 2	»	49 2
Uxem	730	10	10	73	460	4613	24 2	»	24 2
Zuytcoote	263	10	10	81	346	1127	132 7	18	150 7
Totaux	6775hect.				25318	495588			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes commu en 1879. annuels.	non annuels.	TO
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Canton de Dunkerque-Ouest.									
Cappel	538hect.	6	6	77	537	5198	88 7	18	10
Dunkerque-Ouest	»	7	7	78	19335	Voir Dunkerque-Est.			
Fort-Mardyck	129	6	6	83	1225	1714	»	15	1
Mardyck	682	11	11	87	449	3262	82	18	10
Grande-Synthe	1518	7	7	84	753	7613	100 7	»	10
Petite-Synthe	1139	4	4	82	1717	15659	76	4	8
Pol (Saint)	642					9704	80	»	8
Totaux	4648hect.				27016	43147			
Canton de Gravelines.									
Craywick	772hect.	10	13	83	456	6262	42	»	
Georges (St-)	812	4	2	95	356	3944	53	9	
Gravelines	1927	»	20	97	7833	43738	9	»	
Loon	3430	7	12	89	2316	18097	59 2	8	
Totaux	6941hect.				10961	72011			
Canton d'Hondschoote.									
Bambecque	1180hect.	10	21	67	985	9389	108	»	1
Ghyvelde	2503	10	12	84	2366	11263	58 2	20	
Hondschoote	2472	»	20	82	3586	29307	40 2	17 8	
Killem	1199	4	20	81	1157	9433	67	»	
Moëres (Les)	1945	6	17	75	862	9006	70	»	
Oost-Cappel	293	7	23	82	422	3642	58 5	»	
Rexpoëde	1337	6	19	78	1887	14405	75	16 3	
Warhem	2784	9	14	74	2429	20465	55	»	
Totaux	13713hect.				13694	106910			
Canton de Wormhoudt.									
Bollezeele	1754hect.	11	25	65	1815	15284	70 3	17 7	
Broxeele	376	15	27	65	373	3093	110	20	
Esquelbecq	1230	3	20	63	1913	13123	114 2	6 7	
Herzeele	1717	5	24	64	1679	13449	49	»	
Lederzeele	1888	17	29	66	1664	11830	83	»	
Ledringhem	701	4	24	57	649	5596	75 7	»	
Merckeghem	1073	14	27	68	867	5877	94	22	
Volckerinckhove	987	15	27	66	906	8099	106 4	»	1
Wormhoudt	2740	»	20	58	3759	30454	95 3	17 7	1
Zeggers-Cappel	1739	6	19	66	1771	13570	58 8	»	
Totaux	14205hect.				15396	120372			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

DMS mmunes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.									
Canton de Bailleul-Nord-Est.									
l-Nord-Est	4342 hect.	»	17	28	7442	80702	12	20	32
ıppel (St-)	795	30	17	31	1128	6016	112 4	»	112 4
....	1729	9	26	20	4871	26544	272 3	20 1	292 4
'erck.....	2747	6	19	26	4309	27391	168 3	22 5	190 8
Totaux...	9613 hect.				17750	140653			
Canton de Bailleul-Sud-Ouest.									
l-Sud-O ..	» hect.	»	17	28	5526	Voir Bailleul-Nord-Est.			
n.....	518	6	16	35	607	3749	100 4	»	100 4
.....	897	7	10	35	1101	7452	89 3	»	89 3
.....	1009	6	10	35	1219	7158	87	20	107
n.....	1814	3	14	32	2702	16943	79 7	»	79 7
Berquin..	2595	8	12	37	3264	19437	88 5	16	104 5
otaux....	6863 hect.				14419	54739			
Canton de Cassel.									
.....	1341 hect.	7	20	58	1494	12081	90 2	»	90 2
khove....	831	3	10	55	864	6615	68	9	77
heure....	615	12	19	63	794	5790	75	4 2	79 2
.....	1300	»	13	51	1291	30051	12 5	18	30 5
rt.....	614	3	13	54	564	1484	83 4	»	83 4
Cappel(ste)	756	3	7	50	673	6327	76	31	107
eene.....	1711	7	26	58	1484	10195	88	13	101
ecle.....	557	7	20	57	488	1575	92 9	»	92 9
re.....	465	2	10	52	537	1148	63 9	»	63 9
ıçk	1487	12	21	63	1377	13040	66 8	24 5	91 3
ers-Cappel	412	4	13	54	472	3237	84	»	84
ecle.	483	4	14	55	372	3396	98 8	»	98 8
eene.....	1180	7	13	56	809	7981	82 7	10 5	93 2
taux.....	11752 hect.				14219	111920			
Canton d'Hazebrouck-Nord.									
ghem	1819 hect.	12	12	56	1939	12552	98 9	«	98 9
.....	1009	7	7	38	1572	11462	74 8	»	74 8
ghem	908	9	9	54	693	5827	93	20	113
ouck-Nord	2725	»	»	45	5230	78652	19 9	20	39 9
ghem.....	1259	4	4	50	1388	10733	55 8	14 5	70 3
.....	896	9	9	55	788	6551	100 2	20	120 2
ure.....	1881	12	12	57	2011	13555	71	»	71
.....	495	7	7	51	515	3972	88 3	»	88 3
.....	995	8	8	53	975	8145	109	»	109
i-Cappel..	539	5	5	50	746	4973	82 5	»	82 5
'otaux....	12526 hect.				15857	156422			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton d'Hazebrouck-Sud.									
Boeseghem	695 hect.	11	11	56	1039	6315	99 »	20	119
Borre	595	4	4	44	757	5171	95 9	»	95 9
Hazebrouck-Sud.	»	»	»	55	4627	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque	1384	4	4	49	3768	30334	23 9	6	29 9
Pradelles	323	5	5	54	335	2567	117 5	»	117 5
Steenbecque	1175	7	7	52	1967	11898	75 8	18	93 8
Strazeele	466	8	8	38	615	4550	89 6	20	109 6
Thiennes	743	10	10	51	1061	6621	119 7	18	137 7
Totaux	8381 hect.				11469	67456			
Canton de Merville.									
Estaires	2523 hect.	7	20	30	6949	45222	21 3	20	41 3
Haverskerque	924	7	10	45	1613	8031	123 2	»	123 2
La Gorgue	1488	5	17	32	3704	26090	24 8	28	52 8
Merville	2705	»	12	37	6912	45613	43 5	20	63 5
Neuf-Berquin	631	4	15	34	1396	6233	127 2	19	146 2
Totaux	8271 hect.				20574	131189			
Canton de Steenvoorde.									
Boëschepe	1358 hect	9	16	36	2241	10601	116 7	20	136 7
Eecke	1029	4	10	40	1222	9335	128 »	»	128
Godewaersvelde	1189	5	15	40	1760	10343	113 5	»	113 5
Houtkerque	1312	9	20	58	1323	9361	74 5	»	74 5
Oudezeele	935	6	16	54	991	6208	147 6	»	147 6
Steenvoorde	2981	»	11	48	4018	29287	61 5	20	81 5
Sylvestre-C. (St-)	813	5	7	46	1100	7109	83 9	25 5	109 4
Terdeghem	882	4	10	53	652	6274	70 9	»	70 9
Winnezeele	1553	4	15	52	1480	9883	104 7	10	114 7
Totaux	12052 hect.				14787	98700			
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 17 cantons, 129 communes.									
Canton d'Armentières.									
Armentières	649 hect	»	16	16	21746	180691	16	22 9	38 9
Bois-Grenier	749	5	16	16	1291	7872	69	20	89
Capinghem	185	8	8	8	298	2479	89	20	109
Chapelle-d'Arm.	1070	3	13	13	3463	18800	64	20	84
Erquinghem-Lys.	879	3	19	19	2058	13056	57 4	20	77 4
Frelinghien	1119	5	13	13	2236	19079	78 5	»	78 5
Houplines	1129	3	16	16	4806	37434	48 2	20	68 2
Prémesques	506	7	9	9	1449	6225	88	25	113
Totaux	6285 hect.				37047	285636			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

nes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879. annuels.	non annuels.	TOTAL.
	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				Canton de La Bassée.					
.....	1013 hect	10	23	23	1945	10089	151 7	40	191 7
.....	344	»	24	24	3415	29564	10 5	20	30 5
.....	822	9	16	16	1674	12888	62 8	30 4	93 2
.....	854	10	23	23	1287	6886	132 2	30	162 2
.....	209	5	24	24	557	2936	122 2	19	141 2
.....	711	7	20	20	944	7142	107 9	31 2	139 1
.....	791	4	24	24	1450	9951	101	28	129
.....	691	8	21	21	1193	6976	36	38	74
n-W..	770	10	20	20	2461	10966	122 3	13	135 3
.....	525	3	24	24	1215	8538	70 6	31	101 6
.....	277	6	19	19	267	2435	158 7	20	178 7
.....	7007 hect.				16408	108371			
				Canton de Cysoing.					
.....	635 hect.	4	18	18	1012	5311	62	20	82
s	646	2	16	16	1295	6543	137	»	137
.....	268	3	13	13	601	3778	94 3	»	94 3
n-Pév.	639	5	16	16	1381	7461	84 2	13	97 2
.....	806	8	18	18	1308	8999	69	»	69
.....	278	4	17	17	434	2195	114 5	»	114 5
.....	1351	»	14	14	3030	20690	69 5	20	89 5
.....	740	5	16	16	1133	5590	98 8	35	133 8
.....	248	3	14	14	729	2952	99 8	20	119 8
.....	919	9	23	23	1475	9780	46 2	36	82 2
.....	113	5	12	12	673	2515	112	»	112
n-Mél.	1036	5	10	10	1844	11715	45 5	16 9	62 4
.....	1565	7	18	18	2949	23207	81 5	20	101 5
l.....	367	4	18	18	596	3015	95 3		95 3
.....	9611 hect.				18460	113751			
				Canton d'Haubourdin.					
.....	421 hect.	6	13	13	1121	5119	86	»	86
.....	490	3	10	10	1561	6370	49 7	18	67 7
.....	134	3	10	10	446	1899	91 2	»	91 2
-en-W.	1044	4	10	10	1678	11234	109 5	18 7	128 2
m-le-S	174	5	12	12	221	1602	124	»	124
s	185	5	12	12	258	1894	109	13 5	122 5
lez-H..	435	2	9	9	880	6083	97	»	97
n.....	528	»	7	7	5379	49972	37 6	24 2	61 8
.....	350	10	17	17	472	2807	216	»	216
.....	81	6	13	13	111	916	42	»	42
.....	930	7	6	6	1099	27960	79 5	20	99 5
rter...	1772								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBR des centimes com en 18 9	
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....	4772 hect.							
Loos.....	754	3	5	5	6706	40625	24	3
Radinghem.....	682	8	15	15	1124	7122	109	»
Santes.....	756	3	10	10	1852	13770	60 8	20
Sequedin.....	405	3	10	10	681	4548	101 6	»
Wavrin	1355	7	14	14	3333	17822	57 7	»
Totaux.....	8724 hect.				29922	199713		
Canton de Lannoy.								
Annappes	1156 hect.	7	6	6	2357	15159	80 5	20
Anstaing.....	226	9	10	10	627	2950	154 7	»
Ascq.....	659	8	8	8	2336	13386	46 7	13 5
Baisieux	861	9	15	15	2009	13144	65 2	23
Chéreng	411	8	12	12	1461	7233	100	»
Flers	907	8	6	6	3180	19568	110 7	»
Forest	103	5	12	12	800	2522	85 4	25
Gruson	311	10	12	12	396	2946	136 7	»
Hem.....	956	3	11	11	3061	18421	56 5	15
Lannoy	14	»	13	13	1906	14282	30	20
Leers.....	525	4	16	16	3409	15005	81 9	18
Lys-lez-Lannoy .	320	1	14	14	3027	17933	46 5	20
Sailly.....	430	3	14	14	895	5622	103 7	»
Toufflers	237	2	14	14	1420	5026	81	20
Tressin	186	7	10	10	508	3082	102	20
Willems	570	5	15	15	2116	10975	83	»
Totaux.....	7872 hect.				29508	167254		
Canton de Lille-Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	329 hect.	4	4	4	2812	13968	101 4	14
Lille-Nord-Est...	2008	»	»	»	36086	2624151	2	»
Mons-en-Barœul.	288	3	3	3	2383	12828	78 5	»
Totaux.....	2625 hect.				41281	2650947		
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre	»	»	»	»	16900	Voir Lille-Nord-Est		
Madeleine (La)..	285 hect.	2	2	2	7461	55964	29	14
Totaux.....	285 hect.				24361	55964		
Canton de Lille-Sud-Est.								
Faches.....	462 hect.	6	6	6	2928	13982	71	6
Lezennes.....	213	6	6	6	1522	4388	143 8	54 5
Lille-Sud-Est ...	»	»	»	»	15942	Voir Lille-Nord-Est.		
Ronchin	539	5	5	5	2445	12422	45 6	20
Totaux.....	1214 hect.				22807	30792		

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canto	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Lille-Sud-Ouest.									
Lille-Sud-Ouest.	»	»	»	»	80712	Voir Lille-Nord-Est.			
Canton de Lille-Ouest.									
André (St-)	343 hect.	3	3	3	1816	21036	71 5	16 6	88 1
Lambersart	625	3	3	3	2425	22354	59	10	69
Lille-Ouest	»	»	»	»	13135	Voir Lille-Nord-Est.			
Marquette	485	5	5	5	3250	24756	95	27	122
Wambrechies	1542	7	7	7	3833	29925	83 5	20	103 5
Totaux	2965 hect.				24459	95071			
Canton de Pont-à-Marcq.									
Attiches	668 hect.	4	14	14	867	7045	51 2	16	67 2
Avelin	1376	3	12	12	1613	14652	91 8	7	98 8
Bersée	1093	5	19	19	1834	12305	70	»	70
Ennevelin	991	3	17	17	1626	10986	129 6	18	147 6
Fretin	1317	5	11	11	2109	13835	73 8	20	93 8
La Neuville	394	7	17	17	381	3248	79 7	30	109 7
Mérignies	861	2	16	16	949	8073	69 9	20	89 9
Moncheaux	497	9	23	23	1025	5092	77	»	77
Mons-en-Pévèle	1236	5	19	19	2078	14805	79 4	17	96 4
Ostricourt	759	11	23	23	842	6199	61	»	61
Phalempin	792	8	15	15	1482	13040	82 9	20	102 9
Pont-à-Marcq	222	»	14	14	745	6454	65	»	65
Thumeries	702	8	19	19	1015	7326	49	7	56
Tourmignies	203	3	16	16	554	2542	102	»	102
Wahagnies	569	8	19	19	909	5784	66	20	86
Totaux	11680 hect.				17999	131356			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle.									
Comines	1602 hect.	8	18	18	6409	49308	28 5	16 5	45
Deûlémont	994	5	16	16	1890	14544	83 7	»	83 7
Lompret	309	7	8	8	632	4310	103 4	20	123 4
Pérenchies	303	6	8	8	2098	11793	117	13	130
Quesnoy-sur-D	1436	»	11	11	5014	40863	75	20	95
Verlinghem	1007	4	7	7	1579	11261	148 5	»	148 5
Warnéton-Bas	279	6	16	16	261	2781	50	»	50
Warnéton-Sud	137	5	15	15	137	1504	50	»	50
Wervicq-Sud	508	10	18	18	2985	15140	84 5	32	116 5
Totaux	6575 hect				21005	151504			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale	Distance en kilomètre au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Roubaix-Est.									
Roubaix	1275 hect.	»	11	11	49672	1087220	10	20	30
Wattrelos	1361	4	15	15	15325	50317	96 2	20	116 2
Totaux	2636 hect.				64997	1137537			
Canton de Roubaix-Ouest.									
Croix	474 hect.	3	8	8	5741	45511	63 7	»	63 7
Roubaix	»	»	11	11	33989	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal	686	4	7	7	3061	18577	84 7	20	104 7
Totaux	1160 hect.				42791	64088			
Canton de Seclin.									
Allennes-lez-Mar.	554 hect.	7	17	17	1017	6875	97	22	119
Annœullin	1129	3	19	19	4148	25212	8	»	8
Bauvin	385	13	24	24	1907	9033	44 7	»	44 7
Camphin-en-Car	739	6	17	17	928	8277	54 7	12 7	67 4
Carnin	236	6	17	17	444	2940	80	»	80
Chemy	348	4	15	15	375	3594	81 7	»	81 7
Gondecourt	821	4	15	15	2157	11910	85 2	4 2	89 4
Herrin	217	6	16	16	452	3055	97	7	104
Houplin	647	3	14	14	1612	10451	62	»	62
Lesquin	851	7	7	7	1361	10992	76	»	76
Noyelles	238	7	9	9	306	3218	28 3	»	28 3
Provin	339	11	20	20	1576	7005	63	16	79
Seclin	1742	»	11	11	5022	49722	38 5	20	58 5
Templemars	460	4	8	8	972	5242	88 7	43	131 7
Vendeville	256	6	8	8	490	2582	148 5	»	148 5
Wattignies	630	5	7	7	2413	12326	67	31	98
Totaux	9592 hect.				25180	172434			
Canton de Tourcoing-Nord.									
Bousbecque	638 hect.	8	16	16	2147	15632	92	10	102
Halluin	1248	9	17	17	13771	67725	87 2	17 5	104 7
Linselles	1169	7	13	13	4427	26322	98	»	98
Neuville-en-Ferr.	614	3	17	17	4324	14270	102 7	»	102 7
Roncq	1056	5	14	14	5825	28833	72 6	6 2	78 8
Tourcoing-Nord	1509	»	14	14	19131	517314	13 2	20	33 2
Totaux	6234 hect.				49625	670096			
Canton de Tourcoing-Sud.									
Bondues	1292 hect.	7	8	8	3289	20704	95 8	»	95 8
Marcq-en-Barœul	1390	8	5	8	8411	51928	66 5	11	77 5
Mouveaux	414	3	10	10	3369	15177	75 2	»	75 2
Tourcoing	»	»	14	14	29503	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux	3096 hect.				44572	87806			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTA
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.									
Canton de Cambrai-Est.									
Awoingt	628 hect.	6	6	65	516	4803	133	20	153
Cagnoncles	623	7	7	66	862	6146	74 8	20	94
Cambrai-Est	1651	»	»	59	8931	269332	9 7	15	24
Cauroir	559	6	6	65	742	6442	56	20	76
Escaudœuvres	663	3	3	62	2198	14242	43 3	9	52
Estrun	268	11	11	58	642	2971	98	20	118
Eswars	274	7	7	63	479	2849	115 5	20	135
Forenville	335	7	7	63	404	2956	42 2	27	69
Iwuy	1269	9	9	62	3890	19898	30	26	56
Naves	513	7	7	66	901	5418	129 3	16	145
Niergnies	435	5	5	64	573	3472	150 3	»	150
Ramillies	508	5	5	65	518	5640	64	15	79
Thun-Lévêque	562	8	8	63	832	5149	158 3	24	182
Thun-St-Martin	603	8	8	66	850	7208	102	26	128
Totaux	8891 hect.				22005	356496			
Canton de Cambrai-Ouest.									
Abancourt	561 hect.	7	7	54	610	5356	75 4	»	75
Aubencheul-au-B	316	11	11	48	476	3895	9	20	29
Bantigny	315	7	7	62	542	3316	83 7	»	83
Blécourt	355	6	6	56	407	3473	83 7	16	99
Cambrai-Ouest	»	»	»	59	13148	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers	283	6	6	56	370	2208	160 3	»	160
Fontaine-Notre-D	1038	6	6	66	1967	9993	96 3	»	96
Fressies	463	10	10	51	687	4127	24	9	33
Haynecourt	585	7	7	54	376	5381	97 4	»	97
Hem-Lenglet	485	10	10	54	751	4151	24	»	24
Morenchies	150	3	3	59	109	1359	49 5	»	49
Neuville-St-Remy	234	2	2	57	1125	6413	76 8	»	76
Paillencourt	748	10	10	60	1227	6830	49 5	20	69
Proville	622	3	3	62	737	6668	74 5	19	93
Raillencourt	697	5	5	65	1067	9312	68 9	19	87
Sailly	324	5	5	56	592	3426	98	30	128
Sancourt	387	6	6	53	445	3885	84 1	»	84
Tilloy	329	3	3	57	365	2927	56 9	»	56
Totaux	7892 hect.				24971	82720			
Canton de Carnières.									
Aubert (St-)	812 hect.	8	15	74	2505	10624	155 9	20	175
Avesnes-lez-Aub.	894	5	12	71	3972	14153	97 4	22 3	119
Beauvois	352	5	12	71	2309	17123	72	25	97
A reporter.	2058 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.	2058 hect.								
Béthencourt.....	514	9	16	74	1545	7465	108 5	44	152 5
Bévillers	478	4	14	73	1163	4800	125 5	33 6	159 1
Boussières.....	481	2	12	74	1078	5578	103	20	123
Carnières	823	»	11	70	1980	10874	94 5	42	136 5
Cattenières	539	5	10	69	1319	6097	81 2	34	115 2
Estourmel.	534	4	8	67	771	3906	125 9	20	145 9
Fontaine-au-Pire	757	6	13	72	1646	6038	120 3	26	146 3
Hilaire (St-).....	646	7	14	72	2386	8583	130	13	143
Quiévy.....	686	6	18	76	3547	11794	150 6	24	174 6
Rieux.....	764	5	11	69	2219	10705	64	16	80
Séranvillers.....	388	8	9	66	527	3280	150 6	26	176 6
Villers-en-Cauch.	894	10	14	77	1578	7183	93	25	118
Wambaix.....	646	6	9	68	748	4533	103 3	20	123 3
Totaux....	10178 hect.				29263	129736			
Canton du Câteau.									
Basuel.....	1170 hect.	4	28	87	1153	8554	64 5	30	94 5
Beaumont.....	327	7	17	76	908	3516	140 7	20	160 7
Benin (St-).....	461	4	28	87	740	3805	106	28	134
Câteau (Le)	2697	»	24	83	9597	97166	19 2	36	55 2
Câtillon	1968	8	31	90	2604	20883	113 2	17	130 2
Honnechy	646	8	26	84	1531	5203	155	84	239
Inchy.....	384	6	18	77	1627	7888	103 4	22	125 4
La Groise	929	11	35	93	1014	8359	65	»	65
Maurois.....	208	8	25	83	866	5015	61	30	91
Mazinghien.....	896	9	33	80	1172	5548	149 4	26	175 4
Montay	546	2	26	85	529	5396	61 3	32	93 3
Neuvilly.....	1245	5	25	84	2576	14106	137 5	34 2	171 7
Ors.....	1797	7	31	90	939	10776	»	»	»
Pommereuil	587	4	28	87	1507	7657	102 2	13	115 2
Reumont.....	277	6	25	82	947	3249	117 6	29	137 6
Souplet (St-)....	947	6	30	89	2556	11091	159	71 7	230 7
Trois-Villes.	833	6	22	81	1953	9371	110	20	130
Totaux....	15918 hect.				32219	227583			
Canton de Clary.									
Audencourt.....	223 hect.	6	17	76	342	1507	232 5	62	294 5
Bertry	854	3	23	82	3182	11698	179 9	26	205 9
Busigny.....	1681	8	28	85	3221	20392	83	5	88
Caudry.....	1069	5	15	74	4752	24482	75 5	25	100 5
Caullery	249	2	17	77	930	4536	112	39	151
Clary.....	992	»	20	77	2723	10137	187	11	198
Deheries.....	186	6	17	77	99	804	160	»	160
Elincourt.....	840	5	20	78	1827	6494	133	26	159
A reporter.	6094 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.....	6094hect.								
Esnes.....	1444	8	11	69	1760	10277	121 2	14 9	136 1
Haucourt.....	357	6	13	71	700	2754	116 2	44	160 2
Ligny.....	877	4	16	74	2230	5023	98 5	32	130 5
Malincourt	1030	8	18	75	1082	9290	128 8	»	128 8
Maretz.....	1128	4	24	82	3123	17552	79	53 6	132 6
Montigny.....	586	2	20	79	1223	4162	194	70	264
Selvigny	645	4	17	75	896	3669	128 7	29	157 7
Villers-Outreau.	709	10	21	78	3051	8919	140 9	»	140 9
Walincourt.....	894	5	15	74	2630	10827	130	20	150
Totaux.....	13731 hect.				33741	152243			
Canton de Marcoing.									
Anneux.....	538hect.	6	9	68	533	4379	99 5	»	99 5
Banteux.....	607	9	14	82	1047	4925	106	15	121
Bantouzelle.....	754	10	14	83	1051	5312	127	23	150
Boursies.....	757	12	15	74	808	6602	74	14 7	88 7
Cantaing.....	639	4	8	67	672	5950	120	»	120
Crèvecœur	3691	6	10	79	2393	21204	132 5	»	132 5
Doignies.....	733	13	17	76	798	7196	70 9	20	90 9
Flesquières.....	619	5	13	72	725	5430	112 5	20	132 5
Gonnelieu	496	8	16	75	986	4324	179 8	38	217 8
Gouzeaucourt...	1207	9	18	77	2439	13443	36 1	12	48 1
Honnecourt.....	1522	10	17	76	2056	10510	104 2	20	124 2
Lesdain	844	8	12	71	1181	5197	130	20	150
Marcoing.....	1497	»	8	66	1948	13002	40 5	»	40 5
Masnières.....	1089	3	7	66	1876	16442	77 8	20	97 8
Mœuvres.....	727	12	14	73	858	5617	91	20	111
Noyelles	488	2	6	64	710	6040	70 9	»	70 9
Ribécourt.....	876	3	12	68	682	5697	87 9	20	107 9
Rumilly.....	665	4	6	64	2077	8137	83	35	118
Villers-Ghislain.	1112	10	18	77	2080	11675	79	4	83
Villers-Plouich..	1098	6	16	75	1004	6953	147 2	38 5	185 7
Totaux.....	19959hect.				25924	168032			
Canton de Solesmes.									
Beaurain.....	99hect.	5	25	84	382	1319	279	20	299
Bermerain.....	647	10	24	82	1206	6269	92	»	92
Briastre.....	687	4	21	79	980	8118	114 4	20	134 4
Cappelle	507	8	28	83	368	4324	50	36	86
Escarmain	637	7	27	81	985	5712	109	19	128
Haussy	1609	5	19	85	3361	17191	118	25	143
Martin (St-).....	525	9	29	82	701	4544	91	»	91
Montrécourt	353	8	19	89	295	2327	166 2	20	186 2
Python (St-)	733	2	18	77	1941	10092	131	20	151
A reporter ..	5797hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.....	5797hect.								
Romeries	594	3	23	82	886	5916	128 2	33	161 2
Saulzoir.....	1003	9	20	80	2326	15756	96 4	41 9	138 3
Solesmes.....	2306	»	20	89	6443	49487	41 4	20	61 4
Sommaing.....	355	10	30	79	530	3131	79 9	»	79 9
Vendegies-s-Ecail	647	9	29	80	1235	8276	61 6	12	73 6
Vertain.....	574	4	24	85	1268	6047	88 9	35	123 9
Viesly	1054	6	19	78	3105	12306	109 2	35 4	144 6
Vaast (St-).....	435	6	14	73	1983	7871	93 7	»	93 7
Totaux.....	12765hect.				27995	168686			

ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 commmunes.

Canton d'Avesnes-Nord.

Aubin (St-).....	1012hect.	6	6	92	478	5823	64	15	79
Avesnes-Nord ..	216	»	»	105	3150	46284	9	20	29
Bas-Lieu.	761	3	3	102	436	5546	42 7	»	42 7
Beugnies.	891	8	8	105	629	5857	80 4	19	99 4
Dompierre	1320	8	8	92	868	9452	61 3	»	61 3
Dourlers	874	7	7	99	729	6902	54	»	54
Felleries	1949	8	8	114	1846	15229	91	»	91
Flaumont et W..	570	4	4	109	367	3436	57 5	»	57 5
Floursies.....	464	8	8	100	200	2267	57 5	»	57 5
Hilaire (St-).....	1541	3	8	93	940	8306	53	20	73
Ramousies	946	9	9	115	565	3730	99	20	119
Semeries	1345	6	9	111	875	7594	83	16 5	99 5
Semousies.....	308	6	6	93	250	2050	65	»	65
Taisnières-en-T..	849	10	10	100	756	7203	69 5	15	84 5
Totaux.....	13046hect.				12059	129679			

Canton d'Avesnes-Sud.

Avesnelles	1270hect.	2	2	107	1894	16829	34 5	»	34 5
Avesnes-Sud ...	»	»	»	105	1486	Voir Avesnes-Nord.			
Beaurepaire	786	14	14	93	456	3838	61	»	61
Boulogne.....	869	7	7	101	455	5755	84 5	»	84 5
Cartignies.....	2641	8	8	96	1655	15899	76 5	»	76 5
Etrœungt	2510	7	7	113	2634	24365	58	»	58
Grand-Fayt.....	879	11	11	93	569	6747	87	19	106
Petit-Fayt	816	10	10	95	351	4478	76	»	76
Floyon.....	1746	11	11	108	1110	10935	98	5	103
Haut-Lieu.....	914	4	4	111	460	4395	85 5	»	85 5
La Roullies	540	9	9	116	472	4191	80	»	80
Marbaix.....	662	7	7	97	731	5832	57	»	57
Sains	1617	8	8	105	3158	27815	168	22	190
Totaux.....	15250hect.				15421	131109			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Bavai.									
Amfroipret	153 hect.	6	26	74	274	1524	79	»	79
Audignies	355	2	23	75	194	1887	55	»	55
Bavai	353	»	24	73	1851	16475	11 5	20	31 5
Bellignies	541	4	28	77	890	7080	43 7	»	43 7
Bermeries	529	5	26	62	391	3390	84	»	84
Bettrechies	333	5	29	73	340	2793	117	»	117
Feignies	1876	9	21	85	2654	18878	44 5	17	61 5
Flamengrie (La)	201	6	30	70	293	1720	139	»	139
Gussignies	341	7	29	80	491	3288	72	»	72
Hon-Hergies	1102	4	28	77	1082	11398	101	10	111
Houdain	1211	2	26	73	980	11642	112 5	15	127 5
Longueville (La)	1736	5	21	77	1182	12767	36	»	36
Louvignies-Bavai	679	1	23	74	896	7313	44	17	61
Mecquignies	477	3	22	73	875	4207	61	20	81
Neuf-Mesnil	126	9	18	83	953	3097	83	»	83
Obies	538	4	22	77	1024	5432	60	20	80
Taisnières-s-Hon	1610	4	26	77	1367	15027	53	10	63
Waast (St-)	587	3	27	70	707	8042	34 5	»	34 5
Totaux	12718 hect.				16444	135930			
Canton de Berlaimont.									
Aulnoye	446 hect	1	14	83	818	8831	51	20	71
Aymeries	447	2	14	84	245	3038	43	»	43
Bachant	937	5	14	89	935	6722	81	»	81
Berlaimont	1309	»	14	82	2681	21456	43	»	43
Boussières	327	11	16	86	333	2535	40	»	40
Ecuelin	340	8	9	90	160	2544	108 5	16 5	125
Hargnies	514	7	18	80	544	3765	43	»	43
Leval	589	4	11	87	846	5661	59	11	70
Monceau-St-W.	592	5	9	88	551	4602	58	»	58
Noyelles	649	8	13	95	432	6635	36	»	36
Pont-sur-Sambre	1132	5	15	87	1503	11719	30	16	46
Rémy-Chaussée (St-)	517	6	8	88	520	3908	79	»	79
Sassegnies	414	3	17	85	393	3816	60	»	60
Vieux-Mesnil	594	8	18	85	427	3059	61	»	61
Totaux	8777 hect.				10358	87301			
Canton de Landrecies.									
Bousies	979 hect	6	25	79	2660	18286	88	40 5	128 5
Croix	396	9	28	80	568	3182	121	»	121
Favril	1141	4	19	85	598	6173	99	»	99
Fontaine-au-Bois	768	4	23	83	1044	6990	39	»	39
Forest	887	9	28	84	1631	8110	121	30	151
A reporter	4171								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.....	4171 hect.								
Landrecies	2152	»	19	82	4183	40381	17	5	22
Maroilles.....	2193	6	13	88	1957	28386	56	13	69
Preux-aux-Bois.	395	6	24	76	1732	5597	137	13 5	150 5
Prisches	2322	8	13	90	1359	12171	21	»	21
Robersart	230	5	24	77	250	2567	206	15	221
Totaux.....	11463 hect.				15982	131863			
Canton de Maubeuge.									
Assevent.....	187 hect.	4	21	89	168	1593	92	»	92
Beaufort	1276	8	11	96	1172	7677	79	15 5	94 5
Bersillies.....	282	6	24	93	185	1713	69	»	69
Bettignies	461	6	25	92	198	2455	91	»	91
Boussois	628	5	23	92	537	4346	43	5 3	48 3
Cerfontaine.....	386	5	19	91	434	2336	54 5	10	64 5
Colleret.....	1877	9	21	95	1106	9972	9	15	24
Damousies.....	500	8	14	96	262	1704	80	»	80
Eclaibes.....	488	10	10	97	317	2287	39	»	39
Elesmes.....	623	4	23	91	504	4519	61	»	61
Ferrière-la-Gr..	1000	4	18	90	2668	20865	31	8	39
Ferrière-la-Petite	535	6	17	94	799	5316	49	»	49
Gognies-Chaussée	794	8	27	95	795	5080	87	»	87
Hautmont	1227	5	15	86	6973	69796	18	26 7	44 7
Jeumont	1020	10	29	96	2244	25807	9	7	16
Limont-Fontaine.	677	9	10	97	560	3775	9	20	29
Louvroil	590	2	17	89	2621	35869	»	9	9
Mairieux	648	5	23	92	483	3967	59	20	79
Marpent	482	8	25	94	876	5635	9	20	29
Maubeuge	1882	»	19	97	14398	127790	9	14	23
Obrechies	542	9	14	87	263	2115	34	»	34
Quiévelon	434	9	23	94	212	1243	124	»	124
Recquignies	646	6	23	94	740	7780	25	»	25
Rémy-Mal-Bâti (St-)	591	8	14	93	715	3686	57	20	77
Rousies	578	4	20	91	817	7462	24	14	32
Vieux-Rengt	1163	8	27	94	876	7435	20	»	20
Villers-sire-Nicole	845	8	27	95	1321	13072	27	»	27
Wattignies	631	10	12	99	218	1633	113	20	133
Totaux.....	20963 hect.				12462	386929			
Canton du Quesnoy-Est.									
Beaudignies	785 hect.	5	31	71	1172	6894	116 7	8 5	125 2
Engle-Fontaine .	407	7	26	74	1902	11102	95 5	9	104 5
Ghissignies.....	450	4	29	70	516	3864	129	25 3	154 3
Hecq	135	9	25	76	556	2100	155	20	175
Jolimetz.....	394	4	26	71	932	6404	69	20	89
A reporter...	2171 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

unes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètres au chef-lieu : du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879. : annuels.	non annuels.	TOTAL.
	2	3	4	5	6	7	8	9	10
ort...	2174 hect.								
)l.....	9755	8	22	75	634	36214	16	»	16
Quesnoy.	833	4	27	70	1193	7495	102	»	102
.....	314	8	31	75	562	2874	156	»	156
.....	920	8	28	74	1668	9594	135	23	158
.....	400	3	27	70	222	2873	86	»	86
Est....	1442	8	8	67	1825	32637	30 5	13 4	43 9
.....	103	6	24	72	267	1290	113	»	113
.....	665	4	33	70	498	4495	139	32	171
.....	456	8	30	74	566	4179	126	20	146
s-au-B.	989	10	29	77	943	6792	129 5	5	134 5
...	18018 hect				13456	138804			

Canton du Quesnoy-Ouest.

.....	284 hect.	9	31	63	358	2341	117	»	117
.....	278	10	32	62	329	3349	85	20	105
.....	572	5	28	71	536	5824	14	10	24
ıies....	1531	6	25	68	3487	19168	54 5	36	90 5
.....	584	7	35	60	898	7335	48	20	68
s.....	472	7	35	58	955	7568	126 5	19	145 5
.....	332	3	31	64	545	3711	111	20	131
-Sart..	499	7	27	66	416	3839	70 5	15	85 5
Ouest..	»	»	30	67	1867	Voir Quesnoy-Est.			
s.....	596	7	35	60	872	5258	55	60	115
.....	561	3	27	68	1019	6818	91 5	»	91 5
.....	1206	5	32	61	1400	12265	54 5	10	64 5
-le-Grnd	555	8	31	64	937	6963	68	»	68
-le-Petit	508	6	29	65	790	5366	71	15	86
ıx.....	7978 hect.				14379	89805			

Canton de Solre-le-Château.

.....	916 hect.	8	19	100	333	2874	69 5	»	69 5
ı.....	729	3	17	106	256	2166	128	20	148
.....	577	5	19	101	184	1684	108	»	108
s.....	1200	15	29	105	800	5560	27 5	»	27 5
.....	244	8	15	98	88	738	32	»	32
.....	739	3	16	107	342	2812	98	»	98
.....	2069	12	26	102	2852	19091	9	20	29
ıx.....	473	5	13	99	255	1695	57	»	57
.....	787	11	11	101	443	3147	57	»	57
.....	346	4	18	104	148	955	139	»	139
ı (lez)..	443	3	13	101	296	1786	46	»	46
)orter..	8473 hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes commun en 1879.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOT
1	2	3	4	5	6	7	8	9	1
Report..	8473 hect.								
Hestrud.....	600	6	20	119	400	2798	105 5	»	105
Liessies.....	1732	7	13	106	935	7146	67	9	76
Sars-Poteries. ..	777	5	10	103	2545	13739	83	25	108
Solre-le-Château	1367	»	14	103	2750	24187	9	20	29
Solrinnes	534	4	16	102	160	1556	104	20	124
Totaux....	13483hect.				12847	91934			
Canton de Trélon.									
Anor	2205hect.	9	22	121	4500	29060	9	17	26
Baives.....	784	7	23	121	233	2280	47	»	47
Eppe-Sauvage ..	1666	10	25	124	633	7403	9	»	9
Féron.....	1324	8	12	117	586	6286	58	20	78
Fourmies.....	2276	9	17	115	11888	110340	11 5	18	29
Glageon.....	1165	2	14	112	1802	13589	9	»	9
Moustier	709	10	20	124	186	2178	90	»	90
Ohain	1173	3	18	117	1200	7620	9	»	9
Rainsars.....	605	12	8	114	262	2392	9	«	9
Trélon.....	3919	»	16	114	3200	29154	61	»	61
Wallers.....	775	6	21	120	449	3104	9	»	9
Wignehies.....	1352	10	15	108	3963	28862	21	25	46
Willies.....	412	9	10	111	297	2004	72	10 3	82
Totaux...	18365hect.				29169	244272			
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.									
Canton d'Arleux.									
Arleux.....	1110hect.	»	14	47	1688	16183	13	»	13
Aubigny-au-Bac.	516	7	14	47	977	5516	9	15	24
Brunemont.....	199	6	13	46	477	2551	27 4	»	27
Bugnicourt.....	628	4	11	44	785	6871	36	20	56
Cantin	931	5	8	41	1046	12475	50 2	20	70
Erchin	528	8	10	44	507	5047	68 3	16	84
Estrées.....	582	3	9	42	1024	6446	62	10	72
Fechain.....	514	12	17	43	1380	5782	49	5	54
Fressain	638	8	13	36	878	7128	35 8	5	40
Gœulzin	478	6	6	39	901	6866	47	»	47
Hamel.....	358	3	13	44	422	3514	33 7	»	33
Lecluse	496	7	13	46	1790	8800	9	»	9
Marcq	627	12	22	53	532	5699	59 8	20	79
Monchecourt....	679	10	15	50	1107	9873	33 4	4 5	37
Villers-au-Tertre.	457	7	13	45	377	4070	40 7	20	60
Totaux...	8744hect.				13861	106821			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Douai-Nord.									
Anhiers	162hect.	8	8	28	454	2407	9	»	9
Douai-Nord	1674	»	»	33	10073	343702	10	10	20
Flines-lez-Raches	1959	12	12	28	4187	26222	17	»	17
Lallaing	552	8	8	38	2072	8468	9	»	9
Sin	1175	3	3	35	5195	26990	9	5	14
Waziers	432	3	3	39	1963	10741	9	15	24
Totaux	5954hect.				23941	448529			
Canton de Douai-Sud.									
Aniche	651hect.	14	14	45	5484	39557	9	20	29
Auberchicourt	711	13	13	48	2255	14128	31	45	76
Dechy	906	4	4	36	1925	11075	12	»	12
Douai-Sud	»	»	»	33	5666	Voir Douai-Nord.			
Ecaillon	400	12	12	37	649	5166	54	30	84
Ferin	552	6	6	39	800	8586	45	7	52
Guesnain	400	6	6	43	810	5989	43 6	11	54 6
Lewarde	390	7	7	40	1222	8199	44	15	59
Loffre	260	7	7	40	188	2833	68	10	78
Masny	715	10	10	44	1089	9520	35	15	50
Montigny	541	10	10	46	904	7881	39	25	64
Roucourt	318	7	7	42	310	3875	53 5	»	53 5
Totaux	5844hect.				21299	116809			
Canton de Douai-Ouest.									
Auby	706hect.	7	7	40	2049	16993	14 2	»	14 2
Courchelettes	165	4	4	40	267	5559	31	»	31
Cuincy	693	4	4	37	1135	10784	29	8	37
Douai-Ouest		»	»	33	11260	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin	528	6	6	38	683	5866	37 5	»	37 5
Flers	712	5	5	38	1255	10178	43	10 5	53 5
Lambres	881	3	3	37	1082	15676	42 2	»	42 2
Lauwin-Planque	365	4	4	37	711	5388	35 5	17	52 5
Raches	485	7	7	26	1526	10254	13 4	10	23 4
Raimbeaucourt	1101	9	9	28	2363	15789	9	7 2	16 2
Roost-Warendin	705	7	7	28	1978	10118	12	»	12
Totaux	6341hect.				24309	106625			
Canton de Marchiennes.									
Alnes	388hect.	4	23	37	659	3307	79 6	»	79 6
Bouvignies	879	5	15	48	1651	10252	44 2	20	64 2
Bruille-lez-March	433	6	14	47	1038	5093	76	»	76
Erre	588	9	18	43	1428	6437	52	20	72
A reporter...	2288hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879. annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.....	2288hect.								
Fenain.....	578	8	17	42	2498	12453	54	16	70
Hornaing.....	895	10	20	40	1202	9267	26 5	»	26 5
Marchiennes-Vill.	2143	»	19	34	3432	29898	9	»	9
Marchiennes-Cgne	556	5	16	39	483	3446	54 4	»	54 4
Pecquencourt...	959	8	12	47	1405	11437	9	»	9
Rieulay.....	174	5	16	39	503	1986	66	»	66
Somain	987	6	15	40	5140	35647	37 5	»	37
Tilloy.....	550	4	24	38	466	3702	40	»	40
Villers-Campeau	245	7	16	40	213	3015	70	10	80
Vred.....	341	6	15	39	1684	4568	9	»	9
Wandignies et Ham..	629	4	24	38	955	5696	35	20	55
Totaux.....	10345hect.				22747	146204			
Canton d'Orchies.									
Aix.....	655hect.	5	23	32	955	7195	63	20	83
Auchy	779	3	19	23	1364	10279	52	18	70
Beuvry	1252	4	21	30	1879	15231	68	13	81
Coutiches	1634	5	13	28	2005	15014	33	24	57
Faumont.....	957	10	12	21	1636	11344	9	20	29
Landas	1195	5	22	34	2160	15609	86 2	9	95 2
Nomain.....	1911	4	21	30	2377	20805	57 9	20	77 9
Orchies	1091	»	17	26	3575	36619	9	10	19
Saméon.....	882	8	26	34	1511	10687	99 5	20	119 5
Totaux.....	10356hect.				17462	142783			
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 82 communes.									
Canton de Saint-Amand (rive droite).									
Amand (St-) r. dr.	3343hect.	»	13	37	5745	93674	10	16	26
Bruille-St-Amand	785	7	17	44	1806	12038	53 2	»	53 2
Château-l'Abbay.	436	10	23	40	802	5245	20 2	»	20 2
Flines-l.-Mortag.	1435	10	23	40	1880	12560	17 5	5	22
Hasnon	1262	5	18	39	3713	19927	9	»	9
Mortagne.....	216	8	21	38	1181	8826	9	»	9
Raismes.....	3311	8	5	44	4702	40463	21 5	15	36 5
Totaux.....	10788hect.				19829	192733			
Canton de Saint-Amand (rive gauche).									
Amand (St-) r. g.	» hect.	»	13	37	4971	Voir St-Amand (r. dr.)			
Bousignies	315	7	20	34	308	2696	9	»	9
Brillon.....	282	8	20	34	685	4450	22	»	22
Lecelles.....	1614	4	16	33	2188	19284	12 3	15	27 3
A reporter...	2211hect.								

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRALE. — Superficie totale.	Distance en kilomètr. au chef-lieu			POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879.		
		du canton	de la Sous-Préfecture	de la Préfecture			annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Report.....	2214 hect.								
Maulde.....	515	7	20	37	872	5718	9	»	9
Millonfosse	345	3	16	38	531	4372	28	12	40
Nivelle.....	594	3	16	40	1070	7628	58 3	20	78 3
Rosult	814	6	19	34	1323	11340	82	»	82
Rumegies	759	8	20	29	1616	10165	53	14	67
Sars-et-Rosières.	257	7	20	31	546	3383	40	»	40
Thun	367	4	17	43	564	3822	71 6	15	86 6
Totaux.....	5856 hect.				14694	72858			
Canton de Bouchain.									
Abscon	726 ect.	8	19	42	2745	15403	26 4	»	26 4
Avesnes-le-Sec..	1038	6	20	55	1734	11607	94 2	6	100 2
Bouchain.....	1238	»	19	49	1685	23654	9	7	16
Denain.....	1147	10	11	49	14419	104915	26	»	26
Douchy	920	6	12	53	2249	15600	24 7	7	31 7
Emerchicourt..	511	7	26	49	322	4533	33 3	»	33 3
Escaudain.....	1022	8	15	44	3385	18793	66 6	»	66 6
Haspres.....	1220	11	17	57	2836	16523	9	»	9
Haveluy	469	14	14	50	1881	7700	18 6	20	38 7
Hélesmes.....	736	15	15	45	1306	7293	58 3	»	58 3
Hordain.....	565	3	20	52	1444	7552	65 3	8 5	73 8
Lieu-St-Amand..	540	2	18	51	913	6365	60 5	20	80 5
Lourches.....	264	7	15	51	3965	13741	9	»	9
Marquette.....	746	5	22	49	2425	12012	37 5	12	49 5
Mastaing.....	618	4	19	47	835	6445	74 8	20	94 8
Neuville-s.-l'Esc.	474	6	15	54	1271	8982	33 2	20	53 2
Noyelles-s.-Selle.	504	6	13	53	715	5972	62 5	»	62 5
Rœulx	402	6	16	49	1545	7904	32 8	45	77 8
Wasnes-au-Bac..	518	5	25	51	807	4139	108 3	30	138 3
Wavrechain-s-D.	236	11	12	50	436	4055	5	»	5
Wavrechain-s-F.	380	3	22	51	603	3939	51 5	15	66 5
Totaux.....	14244 hect.				47521	307097			
Canton de Condé.									
Aybert (St-).....	419 hect.	6	18	57	347	5008	19 5	»	19 5
Condé	1839	»	14	51	4346	46966	9	10	19
Crespin	994	2	14	58	1900	20037	12 6	»	12 6
Escaupont.....	578	2	10	51	1320	9634	80	»	80
Fresnes	1177	2	10	49	6045	46328	9	»	9
Hergnies.....	1075	6	18	47	3210	15333	42 6	»	42 6
Odomez	486	7	15	44	448	2942	89 8	»	89 8
Thivencelles....	402	4	16	55	561	5575	21 5	»	21 5
Vicq.....	392	5	10	52	915	4789	22 5	20	42 5
Vieux-Condé....	1106	2	16	49	5681	29478	9	»	9
Totaux.....	8468 hect.				24773	186090			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des Communes.	CONTENANCE CADASTRADE. — Superficie totale.	Distance en kilomètre au chéf-lieu du canton.	de la Sous-Préfecture.	de la Préfecture.	POPULATION	Principal des quatre contributions directes pour 1878.	NOMBRE des centimes communaux en 1879. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Canton de Valenciennes-Est.									
Curgies	602 hect.	6	6	66	1181	9481	67	20	87
Estreux	524	7	7	57	639	6750	75	20	95
Marly	795	2	2	51	1652	20202	65	20	85
Onnaing	1260	6	6	55	3997	28122	49 5	»	49 5
Préseau	621	7	7	57	2050	10223	110 3	14	124 3
Quaroube	1216	8	8	55	2636	17135	34 2	20	54 2
Quiévrechain	465	12	12	61	1214	8009	66 7	28	94 7
Rombies	470	12	12	59	572	5041	79 5	20	99 5
Saultain	637	4	4	54	1008	9437	65 3	»	65 3
Sebourg	1408	10	10	60	1768	15901	68 8	10 5	79 3
Valenciennes-Est	1379	»	»	50	8149	339264	15 7	11	26 7
Totaux	9377 hect.				24836	469565			
Canton de Valenciennes-Nord.									
Anzin	352 hect.	2	2	48	9009	74181	10 5	»	10 5
Aubry	427	5	5	53	1110	5793	106 6	20	126 6
Bellaing	336	9	9	51	362	3643	70 8	»	70 8
Beuvrages	294	4	4	48	1448	7351	58 2	»	58 2
Bruai	664	5	5	52	4392	21658	46 5	20	66 5
Petite-Forêt	453	1	4	4	1125	4962	85	»	85
Saulve (St-)	1191	2	2	2	2460	27590	33 2	»	33 2
Valenciennes-N.	»	»	»	50	9205	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers	2082	12	12	48	3693	22 787	9	»	9
Totaux	5799 hect.				32804	167965			
Canton de Valenciennes-Sud.									
Artres	647 hect.	9	9	59	1019	8697	89	»	89
Aulnoy	609	3	3	52	1994	10399	110 2	20	130 2
Famars	468	5	5	55	742	7352	80 5	»	80 5
Haulchin	510	9	9	53	1010	11387	34 9	20	54 9
Hérin	441	7	7	53	2179	10043	62 5	16	78 5
La Sentinelle	381	7	7	55	2658	10008	21	»	21
Maing	1152	8	8	57	2136	15766	61	17 2	78 2
Monchaux	447	14	14	56	560	4509	108 7	»	108 7
Oisy	253	8	8	52	263	2225	123	»	123
Prouvy	435	8	8	53	771	7430	21	»	21
Quérenaing	426	8	8	58	505	4180	54 3	»	54 3
Rouvignies	324	8	8	53	285	2856	53	»	53
Thiant	826	12	12	54	1433	10761	56 6	16	72 6
Trith-St-Léger	683	7	7	55	2312	26961	24	5	29
Valenciennes-S.	»	»	»	50	8759	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré	953	14	18	59	1435	9970	80 4	12	92 4
Totaux	8552 hect.				28064	142244			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1878. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE.	Bergues	15344	152275
	Bourbourg	14115	126472
	Dunkerque-Est	25318	495588
	Dunkerque-Ouest	27046	43147
	Gravelines	10961	72011
	Hondschoote	13694	106910
	Wormhoudt	15396	120372
	Totaux	121844	1116775
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK	Bailleul Nord-Est	17750	140653
	Bailleul Nord-Ouest	14119	54739
	Cassel	14219	111920
	Hazebrouck Nord	15857	156122
	Hazebrouck Sud	14169	67156
	Merville	20574	131189
	Steenvoorde	14787	98700
	Totaux	111775	761079
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE	Armentières	37047	285636
	Bassée (La)	16108	108371
	Cysoing	18160	113751
	Haubourdin	29922	199713
	Lannoy	29508	167251
	Lille Nord-Est	41281	2650947
	Lille Centre	24361	55961
	Lille Sud-Est	22807	30792
	Lille Sud-Ouest	80712	»
	Lille Ouest	24159	95071
	Pont-à-Marcq	17999	131356
	Quesnoy-sur-Deûle	21005	151501
	Roubaix Est	61997	1137537
	Roubaix Ouest	12791	61088
	Seclin	25180	172131
	Tourcoing Nord	19625	670096
	Tourcoing Sud	11572	87806
	Totaux	591131	6122320
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI	Cambrai Est	22005	356196
	Cambrai Ouest	21971	82720
	Carnières	29263	129736
	Câteau (Le)	32219	227583
	Clary	33711	152213
	Marcoing	25921	168032
	Solesmes	27995	168686
	Totaux	196118	1285196

Récapitulation par canton (suite).

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1878. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
AVESNES	Avesnes (Nord)	12059	129679
	Avesnes (Sud)	15421	131109
	Bavai	16144	135930
	Berlaimont	10358	87304
	Landrecies	15982	131843
	Maubeuge	42462	386929
	Quesnoy (Est)	13456	138804
	Quesnoy (Ouest)	14379	89805
	Solre-le-Château	12847	91934
	Trélon	29169	244272
	Totaux	182577	1567606
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
DOUAI	Arleux	13864	106821
	Douai (Nord)	23941	118529
	Douai (Sud)	21299	116809
	Douai (Ouest)	24309	106625
	Marchiennes	22747	146204
	Orchies	17462	142783
	Totaux	123619	1037771
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
VALENCIENNES	Amand (St-) (rive g.)	14694	72858
	Amand (St-) (rive d.)	19829	192733
	Bouchain	47521	307097
	Condé	24773	186090
	Valenciennes (Est)	24836	169565
	Valenciennes (Nord)	32804	167965
	Valenciennes (Sud)	28061	142244
	Totaux	192518	1538552

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1878. 3
Dunkerque	121844	1116775
Hazebrouck	111775	764079
Lille	594134	6122320
Cambrai	196118	1285496
Avesnes	182577	1567606
Douai	123619	1037771
Valenciennes	192518	1538552
Totaux	1549585	13429599

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session d'Avril 1878.

Le 8 avril 1878, le Conseil général s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'hôtel de la Préfecture, en vertu de la loi du 9 mars précédent, qui a fixé à ce jour l'ouverture de la première session de 1878.

M. le Président exprime les regrets de la mort de M. Jul Brame, son premier vice-président.

M. Paul Cambon, Préfet, assiste à la séance et s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

» J'ai eu le regret très-grand de ne pouvoir assister à votre » dernière séance et je vous ai fait présenter mes excuses pai » M. le Secrétraire général. Je vous renouvelle aujourd'hui » ces excuses et je vous prie de croire que si je n'étais pas à mo » poste, c'est par un fait tout-à-fait indépendant de ma volonté » Permettez-moi de vous dire que vous trouverez dans l'Adminis- » tration préfectorale le concours le plus absolu.

» Vous êtes l'Assemblée départementale la plus importante de » France. Vous avez entre les mains les intérêts dont je connais » et dont je comprends, mieux que personne, la grandeur; » vous me trouverez toujours disposé à vous seconder, à assurer » l'exécution de vos volontés et à m'inspirer de vos avis. » (Approbation).

» Je serai toujours d'accord avec vous en me tenant sur le » terrain des affaires et c'est le seul terrain où j'entends me placer.

» Je suis, avant tout, un homme d'administration et vou » pouvez être sûrs que je vous seconderai avec toute la bonn » volonté dont je suis capable. (Nouvelle approbation).»

Dans cette séance et dans celles suivantes, le Conseil a pr les délibérations ci-après.

Asile d'aliénées de Bailleul. — Vote d'un prêt de 50,000 fr., à titre d'avance sans intérêts, pour compléter l'ensemble des services destinés à la reconstruction de cet asile.

Bourses. — Trois bourses au collége de Cambrai sont accordées à MM Gresillon (Paul-Antoine), à Farez (Paul-Emile), à Pruvost (Camille-Félix); quatre bourses, au collége de Valenciennes, sont accordées à MM. Lermugeau (Ulysse-Jules), à Pique (Alfred-Charles), à Poutre (Arthur) et à Fleurtrez (Arthur).

Cadastre. — La Commission des travaux de révision du cadastre se compose, par arrondissement, de MM. Gravis (Avesnes), Crépin (Cambrai), Fiévet (Douai), Bergerot (Dunkerque), Lotthé (Hazebrouck), Deleporte-Bayart et Van der Straeten (Lille) Louis Legrand (de Lecelles) (Valenciennes). Président, M. Crépin; secrétaire, M. Bergerot.

Casernes de gendarmerie. — M. le Préfet est prié de faire expertiser les terrains à échanger et à acquérir pour la construction de la nouvelle caserne de Roubaix. — Avis favorable à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, en vertu de la loi du 3 mai 1841, des terrains nécessaires, pour la construction de la caserne de Flers-Dorignies.— Ajournement à la session d'août de l'affaire concernant la reconstruction de la caserne de Maubeuge.

Chemins de fer. — Le Conseil recommande l'exécution, dans la présente campagne, des lignes de Cambrai à Dour et de St-Amand à Tournai. — Vœu relatif à l'achèvement des lignes de Tourcoing à Menin et de Somain à Tourcoing. Exécution intégrale de la ligne de Jeumont à Anor, par Cousolre et Hestrud et construction, à bref délai, de la ligne de Maubeuge à Solre-le-Château, par Sars-Poteries; subsidiairement, et pour le cas où la défense nationale l'exigerait: 1° Construction de la ligne entre Anor et Cousolre, par Hestrud, avec déviation sur Colleret et raccordement à Recquignies, ou tout autre point à déterminer, entre Jeumont et Maubeuge, en passant sous le canon du fort à construire; 2° substitution d'un chemin de fer d'intérêt local de Solre à Avesnes, par Sars-Poteries, à celui de Maubeuge à Solre. — Le Conseil appuie la réclamation de la ville de Douai contre le projet de placer hors de ses murs la station de la ligne de Cambrai à Douai et réclame également l'exécution du chemin de fer d'Aubigny-au-Bac à Somain. Il insiste pour l'achèvement immédiat de l'embranchement de Marcoing à Masnières.— Vœu concernant la ligne d'Audenarde vers Roubaix. — Vœux relatifs : aux billets d'aller et retour sur Paris, valables pour au moins six jours, pendant l'exposition; à la transformation de la halte

actuelle de Beuvry-lez-Orchies en station, avec service de marchandises; au prompt achèvement du raccordement de la gare de Gravelines au bassin du port; à l'établissement d'une halte à Annœullin, sur le chemin de fer de Don à Hénin-Liétard et d'une station à Erquinghem-sur-la-Lys, sur la ligne d'Armentières à Berguette; à la distribution des billets d'aller et retour pour Beuvrage, sur la ligne de Lille à Valenciennes et au rapprochement du logement du garde-barrière de la ligne de Douai; à l'établissement d'une marquise aux gares de Gravelines et de Bourbourg, à ce que le train partant de Lille à 8 h. 20 du soir, soit mis en correspondance avec un train à former de Valenciennes à Aulnoye et avec le train du chemin de fer de la compagnie d'Anzin, partant de Valenciennes à 9 h. 40 du soir; au prolongement jusqu'à Paris du service postal du train partant de Lille a 5 h. 50 du matin; à l'établissement d'une halte à Hem, sur la ligne de Somain à Tourcoing, d'une halte ou arrêt à Jenlain, ligne de Valenciennes à Douzies, d'une station au Petit-Ronchin, ligne de Lille à Douai, d'une halte à Rumilly, ligne de Picardie et Flandres; au pavage d'une lacune de 45^{m} à la gare de Cassel.— Vœu relatif à l'achèvement, par la Compagnie des tramways de Lille, de sa ligne sur Roubaix, entre le pont du Lion-d'Or et l'extrémité du territoire de Croix vers Roubaix. — Réponse au questionnaire relatif à deux projets de loi ayant pour objet de règlementer la concession des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Autorisation de soumettre aux enquêtes les avant-projets concernant le chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite du Cambrésis (lignes de St-Quentin à Cambrai, de Catillon à Cambrai par le Câteau, et de Denain au Câtelet).— La déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Don à Templeuve et d'Orchies à Carvin, n'est pas prononcée, par la raison que ces deux lignes sont comprises dans les propositions d'admission au réseau général.

Le Conseil général demande que l'Etat soit invité à construire ou à concéder, hors et avant tout, comme *réseau d'intérêt général :*

Premièrement. — Les lignes de Valenciennes au Câteau, de Lens à Armentières, de Saint-Amand à Tournay, de Jeumont à Anor, sauf pour cette dernière ligne à ménager les exigences de la défense du territoire. — Deuxièmement. Pour le cas où le traité avec la Compagnie serait abandonné, les lignes : 1° d'Hazebrouck à Estaires (cette ligne à partir de Merville devant emprunter le chemin de fer d'Armentières à Berguette, entre Merville et La Gorgue et aboutira à Estaires, au moyen d'un embranchement spécial); 2° d'Armentières à Tourcoing, par Quesnoy-sur-

Deûle; 3° De Prouvy à Rœulx ou Lourches, par Denain; 4° e Denain à Saint-Amand; 5° de Maubeuge à Solre-le-Château. — Troisièmement. Les lignes éliminées en 1877, savoir: 1° Hazebrouck à Don; 2° l'une et l'autre des deux lignes de Don à Templeuve et de Carvin à Orchies; 3° Haubourdin à Saint-André. Il demande également que l'Etat veuille bien faire construire ou concéder : 1° Une ligne partant d'Estaires, allant à Bailleul, puis se dirigeant vers Caëstre et de là passant par Steenwoorde et Hondschoote pour s'embrancher à un point à déterminer à ou près Bergues; 2° une ligne partant de Don et se dirigeant sur Estaires; 3° une ligne se détachant, soit à Merville, soit à Estaires, de la ligne d'Armentières à Berguette, et allant à Béthune; 4° un embranchement partant de Templeuve, allant à la rencontre du chemin de Somain à Tourcoing, vers Cysoing; 5° Une ligne d'Hénin-Liétard à Dorignies (Douai); 6° ligne d'Artres à Denain, avec embranchement nécessaire sur Lourches; 7° une ligne se détachant à la gare de Roncq, sur la ligne de Tourcoing à Menin, passant par Linselles, Bondues, et se reliant à la gare de La Madeleine; 8° Une section partant d'Halluin, passant par Bousbecques, Wervicq (France), et allant à Comines: 9° une ligne partant de Comines, aboutissant à un point déterminé sur la ligne antérieurement admise par le Conseil général, d'Armentières à Tourcoing, et destinée à desservir les agglomérations d'Armentières, Frelinghien et Deûlemont; 10° Une ligne partant de Solre-le-Château, par Sars-Poteries, allant à Avesnes et de là au Nouvion : 11° un tronçon de Trélon à Fourmies, avec prolongement sur La Capelle ; 12° le prolongement de la ligne de Valenciennes au Câteau sur Saint-Erme (Aisne). Le Conseil général prie, en outre, le Gouvernement de comprendre les chemins de fer à voie étroite et tramways à vapeur dans son programme des grands travaux publics et de leur accorder une subvention qui soit en rapport avec les services qu'ils sont appelés à rendre.

Chemins de grande communication. — Approbation de la déviation du chemin N° 5, nécessitée par les travaux d'amélioration du canal de Bourbourg.— Vote, en principe, de la part incombant au chemin N° 11, dans les frais de reconstruction du pont St-Antoine, à Bourbourg. — Modification du chemin N° 5, par suite de la reconstruction du pont de Coppenaxfort.— Approbation des plans d'alignements des chemins N° 4; — traverses de Tetegbem et d'Uxem, N° 17; — traverses de Bambecque et du hameau de Killem-Lynde (communes d'Hondschoote et de Killem), N 36; traverse de Wervicq.— Approbation, en principe, de la reconstruction du pont St-Nicolas, sur le chemin N° 1..

Chemins d'intérêt commun. — Approbation d'une modification apportée au chemin N° 27, dans la traverse de Beaurepaire.— Répartition des dépenses du chemin N° 126. — Répartition des dépenses de grosses réparations entre les communes intéressées au chemin N° 60. — Classement définitif du chemin dé Wavrechain à Prouvy, comme prolongement du chemin N° 68, de Denain à Wavrechain. — Règlement des alignements du chemin N° 105, dans la traverse de Wallers. — Autorisation d'élargir le chemin N° 109 au territoire de Dorignies. — Remboursement avec conditions du reliquat de 12,412 fr. 65 provenant de la construction du chemin N° 25.

Chemins vicinaux. — Vœu que le réseau subventionné soit augmenté de 200 kilomètres. — Allocation d'un crédit exceptionnel de 182,394 fr. et approbation du projet de répartition de secours en faveur des communes, pour assurer l'entretien de leurs chemins pendant l'année 1878. — Maintien des dispositions de la loi du 21 mai 1836, concernant les prestations en nature et les centimes spéciaux. Ajournement de la question relative à la création d'un contrôle général du service de la vicinalité.

Circonscriptions territoriales. — Complément d'instructions au sujet de la demande d'érection en commune des hameaux de Canteleu.

Commissions. — La Commission des chemins de fer, des canaux et ports, se compose de MM. Louis Legrand (de Lecelles), Seydoux, Soins, baron de Bouteville, Gustave Lemaire pour le 4e bureau, et MM. de Marsilly, Mailliet, Louis Legrand (de Valenciennes), Trystram et Merlin pour le 5e bureau.— Président d'honneur : M. Plichon; président, M. Mailliet; vice-président, M. de Marsilly; secrétaire, M. Louis Legrand (de Lecelles); secrétaire-adjoint, M. le baron de Bouteville.

Commission départementale. — Acte est donné du dépôt du rapport de la commission. Sur la demande d'un membre, M. le Préfet fait connaître qu'il aura soin d'adresser, dorénavant, l'ordre du jour des séances de la commission à tous les membres du Conseil général. — La Commission est déléguée pour contrôler les dépenses relatives aux bâtiments et au mobilier de la Préfecture.

Concours régional agricole de 1879 — Vote d'un crédit de 25,000 fr., sous la condition que des concours internationaux hippique et de machines agricoles seront annexés à ce concours.

Congrès d'aliénistes à Paris. — Avis défavorable à la demande

de secours faite, par M. le Ministre de l'intérieur, pour faciliter aux directeurs et médecins des asiles d'aliénés, les moyens de se rendre au congrès d'aliénistes.

Conseil général. — Renouvellement biennal des bureaux. — Modifications du règlement intérieur. — Autorisation, en principe, d'ouvrir une tribune pour les journalistes dans la salle des séances.

Cours d'eau. — Vœu que l'Administration supérienre fasse étudier, de concert par les ingénieurs de France et de Belgique, les améliorations qu'il conviendrait d'apporter à tous les cours d'eau communs aux deux pays et notamment à ceux de l'Escaut et de la Sambre.

Défrichements. — Rejet de la demande de la commune de Fourmies, tendant à défricher une partie du bois communal d'une contenance de 14 hectares, désignée sous le nom « Les Brûlés.»

Doryphora. — Vœu que M. le Ministre de l'agriculture et du commerce mette à la disposition des communes qui lui en feront la demande, et au prix de revient, des spécimens en relief ou gravés du doryphora.

Douanes. — La commission du tarif des douanes a nommé président, M. Desurmont, secrétaire, M. Charles Seydoux.— Vœu que le tarif général des douanes soit amélioré en ce qui concerne le département du Nord.

Ecole centrale des arts et manufactures. — En réponse à une circulaire ministérielle, relative à l'admission des élèves de l'école Centrale des arts et manufactures et de l'école des arts et métiers dans le personnel des Agents-voyers, le Conseil général émet l'avis qu'aucune préférence ne soit accordée auxdits élèves.

Ecole normale de Douai. — Vote d'un crédit de 800 fr. à titre de supplément de traitement en faveur du maître qui sera chargé du service de l'économat.

Ecole pratique des maîtres-ouvriers mineurs à Douai. — Le Conseil limite sa subvention à 25,000 fr. et affecte à l'école les bâtiments appartenant au département.

Ecole vétérinaire d'Alfort. — Ajournement à la session d'août, de l'examen du vœu pour la création de bourses entières.

Eglises et presbytères. — Construction de l'église d'Aulnoye : Allocation, en principe, sur les fonds départemaux, d'une somme

de 3,000 fr.; classement au premier rang, outre 12,000 fr. sur les fonds de l'Etat. — Reconstruction de l'Église de Malplaquet (Taisnières-sur-Hon): Secours, en principe, de 3,000 fr. sur les fonds départementaux et classement au deuxième rang, pour 7,500 fr. sur les fonds de l'Etat. — Construction de l'église d'Assevent: Secours, en principe, de 800 fr. sur les fonds départementaux et classement, au troisième rang, pour 1,200 fr. sur les fonds de l'Etat.— Construction d'une nouvelle église à Wattrelos : Secours, en principe, de 3,000 fr. sur les fonds du département et classement, au quatrième rang, pour 47,000 fr. sur les fonds de l'Etat. — Restauration de l'église du Câteau : Classement au cinquième rang, pour une somme de 8,000 fr. sur les fonds de l'Etat.— Reconstruction du presbytère d'Houtkerque : Classement au premier rang, pour un secours de 4,960 fr. 45, sur les fonds de l'Etat. — Réparations à l'église et au presbytère de Féchain : Classement, au sixième rang, pour un secours de 2,000 fr. sur les fonds de l'Etat.— Agrandissement et appropriation du presbytère de Santes : Classement, au deuxième rang, pour une somme de 3,000 fr. sur les fonds de l'Etat. — Renvoi à la commission départementale des propositions de répartition de secours à des communes, victimes de l'ouragan du 12 mars 1876.

Enfants du premier âge.— Obligation de la première visite dans la huitaine du placement de l'enfant, et de toutes les autres visites qui seraient réclamées par le Maire, président de la Commission locale.— Réduction à quatre, une par trimestre, des visites imposées par l'art. 10 du règlement du 27 février 1877.— Attribution, à chaque médecin-inspecteur, d'un traitement fixe et remboursement des frais de déplacement pour les visites faites en dehors du territoire de la commune de sa résidence. — Création de 7 inspecteurs. Désignation de MM. Bergerot et Van der Straeten pour faire partie du comité départemental.

Exposition universelle. — Allocation d'une somme d'environ 4,000 fr. en faveur de quelques instituteurs méritants qui seraient envoyés à l'Exposition.— Allocation d'une somme de 500 fr. pour permettre à 12 sourds-muets de Ronchin, de visiter l'Exposition.— Allocation d'une somme de 10,000 fr. en faveur des ouvriers de l'agriculture et de l'industrie qui seront désignés pour visiter l'Exposition.

Foires et marchés. — Avis favorable au sujet du changement de date de la foire de Fresnoy-le-Grand (Aisne).

Frais d'impressions. — Lecture du rapport de la Commission

spéciale. Les conclusions de la Commission, tendant au vote des crédits demandés, sont adoptées. Les autres conclusions sont rejetées.

Institut industriel. — Approbation du projet de construction d'un laboratoire de chimie.

Lignes télégraphiques. — Acte est donné de la communication relative aux lignes télégraphiques.

Limites territoriales. — Ajournement, à la session d'août, pour complément d'instruction, de la contestation entre les communes de Lys-lez-Lannoy et Hem.

Maisons d'école. — Allocation pour constructions d'écoles ou d'asiles et pour acquisition de mobiliers scolaires ; classement des demandes de secours sur les fonds de l'Etat.

Moëres et Waeteringues. — Acte est donné de la communication relative aux mesures à prendre en vue de garantir les Moëres et Waeteringues contre les inondations.

Pêche. — Vœu que les époques d'interdiction de la pêche soient identiquement les mêmes en France et en Belgique.

Pont de Gravelines sur l'Aa. — Répartition des frais d'entretien entre les communes du Nord et celles du Pas-de-Calais.

Canaux. — Vœu qu'il soit procédé d'urgence au curage des canaux d'Hazebrouck, en commençant par le canal de la Bourre, allant d'Hazebrouck à Merville.

Le Conseil général demande dans les termes et conditions du rapport présenté par la Commission spéciale : 1° L'amélioration des communications du canal de Bourbourg avec les bassins du port de Dunkerque ; 2° l'amélioration de la Colme entre Watten et Bergues ; 3° l'amélioration de la Basse-Colme entre Bergues et la frontière belge ; 4° l'amélioration de la Lys ; 5° l'amélioration de la Bourre ; 6° le curage prompt et complet des canaux d'Hazebrouck ; 7° l'amélioration de la Lawe, sans méconnaître les intérêts des populations et leurs droits acquis ; 8° l'achèvement du canal de Seclin ; 9° l'approfondissement de la Scarpe inférieure ; 10° la dérivation de la Scarpe autour de la ville de Douai, tous droits de la ville de Douai réservés, et après étude de tous projets susceptibles de donner satisfaction aux intérêts de la ville de Douai, la dérivation ne devant être définitivement admise, que s'il est démontré que tout autre moyen ne remédierait pas aux inconvénients qui résultent pour la batellerie du passage à travers la ville

de Douai ; 11° Rectification de la Deûle à partir du Petit-Paradis jusqu'à Sainte-Hélène, conformément au projet mixte présenté par la ville de Lille, qui lui a donné son entier assentiment par le vote unanime de ses conseillers municipaux ; 12° moyennant négociations préalables avec le Gouvernement belge pour obtenir l'amélioration des passages de Tournai et d'Antoing, le Conseil demande : 1° l'exécution sur l'Escaut des travaux nécessaires à l'effet d'améliorer la navigation de ce fleuve entre Condé et la frontière belge, et aussi d'empêcher l'inondation des localités de cette région ; 2° l'allongement des écluses de Notre-Dame à Valenciennes, et de Fresnes de 50 et de 70 centimètres, et la construction, aux écluses de Cambrai et Condé, d'aqueducs à clapets ; 3° qu'il soit établi un garage d'eau à Denain ; 4° si la place de Cambrai est déclassée, la construction d'un nouveau pont à l'aval de l'écluse de Cantimpré ; 5° et que des ports intermédiaires soient creusées ; 13° le redressement et l'adoucissement des coudes de la Basse-Deûle, notamment du coude de Marquette qui est le plus prononcé ; 14° l'amélioration du canal de Saint-Quentin ; comprenant l'allongement de dix-sept écluses, le relèvement de six ponts trop bas, la création de ports secondaires entre le département de l'Aisne et de Cambrai, et enfin, la construction de muretains en briques pour assurer et compléter la consolidation des rives du canal ; 15° l'allongement de l'écluse d'embouchure du canal de Mons à Condé, l'établissement de travaux de défense des rives de ce canal et la construction d'un certain nombre de ponts ; 16° l'établissement d'une unité de mouillage et l'uniformication de la longueur de toutes les écluses ; 17° la création de rivages et de gares d'eau ; 18° l'achat de dragues à vapeur ; 19° la publication formelle et officielle de l'état des canaux ; 20° la création de deux prix, savoir : 1° une prime de cent mille fr. pour l'inventeur qui trouvera un moyen économique et pratique de traction à vapeur ; 2° une prime égale pour celui qui trouvera le moyen de faucarder les canaux à vapeur. Vœu que l'Etat fasse procéder, le plus promptement possible, au curage du vieil Escaut dans la traversée de Valenciennes et jusqu'à Bruai. Le Conseil demande que l'État veuille bien exécuter 1° le canal de jonction de l'Escaut à la Meuse, c'est-à-dire de Lourches à Mézières ; 2° le canal de jonction de l'Oise à l'Aisne ; le canal de Roubaix à Tourcoing et de Tourcoing à Menin. En outre, il adhère pleinement à la construction par l'Etat : 1° du canal de la Marne à la Saône ; 2° du canal de jonction de la Marne à l'Yonne ; 3° de la grande voie de ceinture autour de Paris. Il demande l'étude la plus sérieuse et la plus prompte, par les hommes les plus compétents, savoir : En premier lieu, d'un canal direct à grande section de Dunkerque

à Lille; et ensuite: 1° du canal d'Arleux à Rouen par Amiens; 2° d'un canal de Rouen au Hâvre; 3° d'un canal de jonction de la Seine à la Mayenne; 4° d'un canal de l'Oise à la Seine, par la vallée de Montmorency; 5° d'un canal de Beauvais à Creil; 6° du rachat du canal de jonction de la Sambre à l'Oise et de la Sambre française canalisée, mais sous la condition expresse que tous les canaux dont il est question plus haut auront été préalablement étudiés et même exécutés. Il appelle l'attention du Gouvernement sur la création d'un canal reliant Armentières à Béthune. Ce canal suivrait le cours de la rivière des Laies et se joindrait, vers Cuincy, au canal d'Aire à La Bassee. En outre des facilités de transport qu'il créerait entre Armentières et le bassin houiller du Pas-de-Calais, il assurerait le dessèchement du pays traversé et réaliserait ainsi une amélioration importante double au point de vue de l'agriculture et de la salubrité. Vœux: 1° Que les nouveaux mouillages soient faits par approfondissement et non par relèvement; 2° que dans les améliorations et créations, les divers écoulements des cours d'eau traversés ne soient pas seulement conservés, mais, de plus, soient rendus plus utiles, plus actifs et plus efficaces par l'exécution des travaux que réclament la salubrité publique et l'agriculture; 3° que les négociations soient ouvertes avec la Belgique, relativement à la réduction du droit de péage sur le canal de l'Espierre.

Ports maritimes.— En ce qui concerne le port de Dunkerque, il est réclamé un ensemble d'ouvrages dont la dépense s'élève à 60,000,000 fr.— En ce qui touche le port de Gravelines, le Conseil demande l'établissement de quais devant chacun des hameaux du Petit et du grand Fort-Philippe, et le prompt achèvement des travaux en cours d'exécution, notamment de ceux de la jetée d'Ouest.

Postes. — Vœu relatif à la création d'un bureau de poste à Croix.

Prestations.— Application d'une journée aux chemins ruraux de Lez-Fontaine.

Rivière de la Selle. — Acte est donné de la communication concernant le curage de cette rivière.

Routes départementales. — Vœu pour la reconstruction, avec élargissement du pont du Breucq, sur la Marcq, au passage de la route départementale N° 14. — Le Conseil décide l'exécution des travaux nécessaires pour l'amélioration de la porte d'Ypres à Lille, sur la route départementale N° 2, étant bien entendu que

lesdits travaux seront payés par le département et par la ville, dans la proportion des 3/4, contre 1/4 quel que soit le montant des dépenses faites.

Salubrité publique. — L'attention de M. le Préfet est appelée sur les inconvénients provenant des amidonneries de Marcoing et d'Haubourdin. — Le Conseil demande que l'inspecteur produise des états de tournée.

Scarpe inférieure. — Vœu relatif à son approfondissement. — L'attention de M. le Préfet est appelée sur les causes des inondations dans la vallée de la Scarpe.

Service hydraulique. — Rappel des vœux concernant les dérivations à créer à la Rache et au rivage du Noir.

Service vicinal. — Le Conseil estime que, en ce qui touche le département du Nord, l'institution de commissions cantonales ne serait pas justifiée.

Sociétés de tir. — Les demandes de subventions présentées par les sociétés de Douai et de Lille ne sont pas accueillies. — Vœu que le Gouvernement mette à l'étude l'établissement de tirs avec armes de guerre dans chacun des arrondissements du département.

Sourds-muets. — Ajournement à la session d'août d'une proposition concernant la création de dix nouvelles bourses de sourds-muets.

Temples protestants. — Les dépenses entre les deux communes ci-après désignées où le culte protestant est exercé, sont réparties de la manière suivante : Lecelles 3/5, Maulde 2/5. — Construction d'un temple protestant à Valenciennes : Vote en principe d'un secours de 3,000 fr. sur les fonds du département et avis qu'une somme de 16,000 fr. soit accordée sur les fonds de l'Etat.

Trackways. — Ajournement du vœu tendant à ce que le Conseil général autorise l'acquisition de 100 exemplaires de l'ouvrage de M. Codvelle.

Tribunaux et Chambres de commerce. — Désignation des membres pour faire partie des commissions spéciales chargées de procéder à la révision des listes électorales consulaires. *Tribunaux de commerce.* — *Lille* : MM. J. Dutilleul, Desmoutiers, Mahieu; *Roubaix* : Descat, G. Brame, Pierre Catteau; *Cambrai* : Telliez, Macarez, Seydoux; *Valenciennes* : Dervaux, de Marsilly, Caullet; *Dunkerque* : G. Lemaire, Trystram, Joos; *Tourcoing* :

Desurmont, Roussel-Defontaine, Van der Straeten. — *Chambres de commerce non comprises dans le ressort d'un tribunal de commerce. Douai :* MM. Fiévet, Mention, baron de Bouteville ; *Hazebrouck :* Duquenne, Beck et Lotthé. — *Chambres consultatives des arts et manufactures.—Armentières :* MM. Desrousseaux, Lotthé, Mahieu ; *Avesnes :* Mailliet, Duponchel, Berteaux.

Voies de communication. — M. le Préfet est prié de soumettre à une enquête les deux systèmes de classement en présence.

Session d'août 1878.

Le lundi 19 août, en vertu de l'art. 23 de la loi du 10 août 1871, les membres du Conseil général se sont réunis dans la salle de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture.

M. Desrousseaux, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence et déclare la session ouverte. Le plus jeune des membres présents, M. Duponchel, prend place au bureau comme secrétaire.

M. Paul Cambon, Préfet, assiste à la séance.

Après l'appel nominal, il est procédé à la constitution du bureau de l'assemblée.

Sont élus : M. Plichon, *président* ; MM. Mailliet et Legrand (de Lecelles), *vice-présidents*, MM. Roussel-Defontaine, et Van der Straeten, *secrétaires*.

Allocution du Président.

Rapport de la Commission départementale sur l'ensemble de ses travaux. — Acte est donné du dépôt de ce document.

Dans cette séance et dans celles suivantes, le Conseil a pris les délibérations suivantes :

Aliénés. — Acte est donné de la communication relative à la statistique des asiles d'aliénés. La demande d'un emprunt au département formée par l'asile de Bailleul, n'est pas accueillie.

Banque de France. — Vœu renouvelé que des succursales soient établies à Douai et Cambrai.

Cadastre. — Approbation de la révision générale du cadastre, dans le département ; vote d'un crédit de 55,000 fr. pendant 6 années, étant donné que dans cet espace de temps, on exécuterait

le cadastre de Lille, Roubaix et Tourcoing. Le subside, ramené ensuite à 40,000 fr. par an, permettrait de terminer tout le département en 25 ans. Fixation des indemnités à allouer aux agents employés aux travaux du cadastre.

Caisses d'épargne. — Acte est donné à M. le Préfet de sa communication, faisant connaître la situation en 1877.

Caisse départementale des retraites. — Acte à M. le Préfet de sa communication, faisant connaître la situation au 31 décembre 1877. Vœu que les Directeurs et Médecins des asiles publics d'aliénés soient tributaires de la Caisse des pensions civiles et non plus de la Caisse départementale des retraites.

Carte routière du département. — Vote d'un crédit de 40 francs, pour frais de conservation de pierres. Le Conseil invite M. le Préfet à faire rentrer ces pierres dans les magasins de la Préfecture.

Casernes de gendarmerie. — Vote d'un crédit de 22,706 fr. pour l'acquisition et l'appropriation de la caserne de Dorignies. — M. le Préfet est prié de faire régulariser deux engagements par lesquels deux grands établissements industriels de la localité doivent fournir une subvention annuelle de 200 fr. — Vote d'un crédit de 52,000 fr. pour l'acquisition d'une caserne à Jeumont. —Acquisition d'une propriété pour la caserne de Tourcoing. — Demande de renseignements en ce qui concerne les travaux supplémentaires exécutés sans autorisation à la caserne d'Hazebrouck.—Vœu qu'une entente s'établisse au sujet de l'emplacement de la caserne de Maubeuge à construire. —Autorisation d'acquérir les terrains nécessaires à la construction d'une nouvelle caserne à Roubaix.

Chambre de commerce. — Vœu que la Chambre consultative des arts et manufactures de Cambrai soit érigée en Chambre de Commerce. Vœu tendant à la création de Chambres de commerce dans les colonies.

Chasse. — Vœu qu'une seule date soit fixée dans le département en 1879, pour la fermeture de la chasse à tir et de celle à courre, à cor et à cris. — Vœu que les lois de 1844 et de 1874 sur la chasse soient modifiées de façon à permettre une ouverture spéciale pour le faisan.

Chemins de fer. — Acte est donné : 1° d'une brochure ayant pour titre: *Les Impôts et les Chemins de Fer*; 2° d'un mémoire, au sujet d'un nouveau système de chemins de fer économiques, dit voie Delcourt; 3° des rapports au Sénat sur les chemins de fer d'intérêt local

et les chemins de fer d'intérêt général. — La demande de souscription à un travail de M. Duponchel, ingénieur en chef, sur un projet de chemins de fer Trans-Saharien n'est pas acceptée. — Le Conseil adopte sans réserve les lignes suivantes proposées aux chambres, par M. le Ministre des Travaux publics : Armentières à la nouvelle gare de Tourcoing; Hazebrouck à Merville; La Gorgue, à Estaires; Roubaix à la frontière belge et vers Audenarde; Busigny à Hirson; Don à Templeuve; Valenciennes à Douzies. — Les lignes ci-après également proposées par M. le Ministre des Travaux publics sont acceptées avec certaines modifications : Armentières à Lens par Don, mais avec inflexion pour desservir Fournes; Maubeuge à Solre, en utilisant la petite ligne de Maubeuge à Ferrière, et en se dirigeant sur Consolre, pour ensuite descendre vers Solre. Dans ces conditions, le Conseil n'insisterait pas pour la ligne de Jeumont à Anor qui est exclue du programme général par des considérations purement militaires; Valenciennes à Denain et Lourches, par ou près Trith-Saint-Leger, en maintenant la décision par laquelle le Conseil a classé la ligne de Valenciennes à Prouvy, Denain et Lourches ou Rœulx, avec la station de Denain sur la rive gauche. L'assemblée prie le Ministre de substituer cette ligne à celle indiquée dans le projet de loi; en ce qui concerne le chemin de fer de Valenciennes à Laon, par ou près le Câteau, le Conseil demande que cette ligne soit remplacée par celle de Valenciennes au Câteau et une ligne directe du Câteau à Laon par Wassigny. — Le Conseil insiste de nouveau et très-énergiquement pour que les lignes suivantes soient comprises dans le réseau complémentaire : 1° de Carvin à Orchies; 2° de Denain à Saint-Amand; 3° d'Estaires à Don; 4° d'Haubourdin à Saint-André; 5° d'Estaires à Bailleul, Caestre, Steenvoorde et Hondschoote et aboutissant à ou près Bergues, — ou du moins, la section de Caestre à Steenvoorde, Hondschoote et aboutissant à ou près Bergues; 6° une ligne se détachant soit à Merville, soit à Estaires, de la ligne d'Armentières à Berguette, et allant à Béthune; 7° un embranchement partant de Templeuve, allant à la rencontre du chemin de Somain à Tourcoing, vers Cysoing; 8° une ligne d'Hénin-Liétard à Dorignies; 9° une ligne se détachant à la gare de Roncq, sur la ligne de Tourcoing à Menin, passant par Linselles, Bondues, et se reliant à la gare de La Madeleine; 10° une section partant d'Halluin, passant par Bousbecques, Wervicq (France) et allant à Comines; 11° une ligne partant de Comines, aboutissant à un point déterminé antérieurement par le Conseil général, sur la ligne d'Armentières à Tourcoing, et destinée à desservir les agglomérations d'Armentières, Frelinghien et Deûlémont; 12° une ligne partant de Solre-le-Château, par Sars-Poteries, allant à Avesnes, et de là au Nouvion; 13° un tronçon de Trélon à Fourmies. — Le

Conseil renonce aux lignes d'Artres à Denain et de Fourmies à La Capelle. — Le Conseil donne acte de la communication d'une « étude des chemins de fer économiques. » — Il émet ensuite les vœux suivants : que des mesures soient ordonnées au sujet du confort, et de la propreté des wagons, qui laissent beaucoup à désirer, surtout dans les secondes classes ; qu'un train supplémentaire parte d'Aulnoye, vers 4 heures de l'après-midi, se dirigeant vers Hirson ; que les Compagnies de chemins de fer délivrent des billets d'aller et retour dans toutes les gares pour toutes les gares, même sans prix réduit ; pour le prolongement de la ligne de Gravelines à Watten, jusqu'aux quais du port de Gravelines ; que des billets d'aller et retour soient délivrés sur le parcours de Gravelines à Watten ; que la halte de Petite-Synthe enregistre les bagages et les marchandises des voyageurs ; que l'État intervienne auprès de la Compagnie du chemin de fer du Nord, pour la reconstruction de la gare du Nord, à Roubaix ; que la Compagnie du Nord établisse deux ou trois trains par jour, entre Nomain, Genech, Cysoing, Tressin et Lille, aller et retour, avec arrêt à toutes les petites stations ; pour que les chefs de gare de Tressin, Genech, Nomain, donnent des billets pour Saint-Amand, Valenciennes, ainsi que pour toutes les gares desservies par le Nord-Est, si non par le Nord ; pour qu'il soit placé un garde-barrière au passage à niveau d'Anstaing, sur le chemin vicinal de Sainghin à la route nationale de Lille à Tournai ; que dans toutes les stations et haltes de la Compagnie du Nord, il soit délivré des billets pour toutes les stations et haltes du réseau ; que la Compagnie établisse le plus tôt possible une voie de garage dans la petite gare ou halte qui existe déjà à Genech ; qu'un tourniquet soit posé au hameau de Cohem, pour permettre le passage des piétons en cet endroit ; que les travaux de construction de la ligne de Valenciennes à Douzies soient conduits avec toute la célérité possible ; que les trains de 1 h. 22 du soir de Valenciennes vers Lille et de 8 h. 20 du soir de Lille vers Valenciennes, qui ne desservent les gares de Landas et de Nomain que les dimanches et les mercredis, s'arrêtent à ces gares tous les jours de la semaine ; que le train partant à 11 h. 33 du matin de Lille vers Valenciennes, s'arrête à la station de Landas ; que le train partant à 7 h. 20 du soir de Somain vers Orchies s'arrête à la gare de Beuvry, où il n'y a pas d'arrêt de train entre 1 h. 55 et 9 h. 35 du soir ; qu'une voie de garage soit établie à la gare de Beuvry, pour le service des marchandises ; qu'il soit, pour la gare de Nomain, substitué un quai pour le chargement des bestiaux au pont en bois actuellement en usage ; que sur la ligne d'Orchies à Tourcoing, les trains partant d'Orchies vers Ascq et Tourcoing à 6 h. 23 du matin et

9 heures 10 du soir, s'arrêtent aux haltes de Nomain, Genech et Tressin ; que le train partant de Tourcoing à 12 h. 45, s'arrête aux mêmes haltes ; qu'il soit créé le soir un train de correspondance de Lille vers Orchies, par Ascq ; que des billets d'aller et retour pour Lille et Valenciennes soient délivrés aux gares de Nomain, Landas et Beuvry ; qu'une voie de garage soit établie à Beuvry ; que le train rapide qui passe à Rosult à 9 h. 1/2 du matin, desserve cette commune. — Le Conseil appelle l'attention du Gouvernement sur le danger réel que présente la butte de terre au point de raccordement de la ligne de Calais, Dunkerque, Boulogne et Comines, avec celle de Lille à Roubaix, ainsi que sur la nécessité de veiller à ce que l'on fasse, sur ce point, tout particulièrement dangereux, l'application des signaux les plus complets et les plus perfectionnés. — Vœu que les barrières à bascule soient remplacées par des barrières ordinaires, toutes les fois que la circulation présente une certaine importance, ou que ces barrières se trouvent hors de la vue ou trop éloignées des agents chargés de les manœuvrer. — Renvoi à l'examen du contrôle d'un vœu tendant à ce que des magasins suffisants pour reçevoir les marchandises à expédier par grande vitesse, soient construits le plus tôt possible à la gare de Tourcoing. — M. le Préfet est prié de faire examiner si, dans la traversée de Hem, il existe oui ou non une pente d'inclinaison, telle qu'il soit impossible d'y établir un palier et par suite une station, sans imposer à la Compagnie un remaniement du profil général de la ligne. — Renvoie au bienveillant examen de la Compagnie du Nord, la demande d'arrêt à Beuvry du train revenant à 1 h. 22 de Valenciennes et d'établissement, devant la halte qui va être construite, d'une seconde voie qui servirait de voie de garage. — L'attention de M. le Préfet est appelée sur le défaut d'entretien des aqueducs et autres ouvrages construits par la Compagnie de Lille à Valenciennes. — Vœu que les instituteurs laïques et tous ceux qui sont attachés au corps enseignant universitaire, soient autorisés à voyager sur le réseau du Nord, avec réduction de moitié sur le tarif ordinaire. — Recommande à l'attention particulière de M. le Ministre, l'établissement d'une gare à Hachette. — Vœu relatif à l'établissement du chemin de fer de Cambrai à Dour, dans la partie comprise entre Le Quesnoy et la Belgique, de manière à ne pas interrompre le passage de la ligne de Valenciennes à Douzies. — Le Conseil rappelle que le délai d'exécution de la ligne de Douai à Tournai a pris fin, pour la section de Douai à Orchies, le 3 août 1878, et que la ligne de Saint-Amand à Tournai devrait être livrée à l'exploitation depuis le 31 décembre 1877. M. le Préfet est prié de signaler ces dates à la Compagnie concessionnaire. — La question d'éta-

blissement d'une halte à Wattignies est renvoyée à l'instruction. — La bienveillante attention de M. le Préfet est appelée sur l'établissement d'une halte à Jenlain. — Au sujet de la ligne de Jeumont à Anor, le Conseil prie instamment M. le Ministre des Travaux publics: 1° de soumettre aux Chambres, dès leur entrée, la loi approbative des modifications de tracé; 2° pour les cas où la ligne de Maubeuge à Solre, par Sars-Poteries, ne devrait pas être construite, de lui substituer une ligne de Solre à Avesnes, par Sars; 3° de mettre la Compagnie du Nord-Est en demeure d'exécuter les travaux, au plus tard, aussitôt la promulgation de la loi nouvelle, relative à la direction de tracé, à peine de déchéance. — M. le Préfet est autorisé à concéder à la Société du Cambrésis, d'accord avec la Commission départementale les chemins de fer d'intérêt local, à voie étroite, de Denain au Catelet, de Cambrai à Catillon, de Saint-Quentin à Cambrai, pour les parties comprises dans le département du Nord, sous les conditions déterminées par le Conseil général, et à poursuivre la déclaration d'utilité publique de ces mêmes lignes. — Vœu que M. le Ministre des Travaux publics entre au plus tôt en négociation avec la Compagnie du chemin de fer du Nord, en vue de mettre les tarifs de la Compagnie, au départ et en destination des ports du Nord, en rapport avec les tarifs des chemins belges et autres au départ et en destination d'Anvers, afin de prévenir les détournements de plus en plus considérables du trafic français au profit de l'étranger. — Le Conseil prie M. le Préfet de demander au service du contrôle son avis sur la possibilité de réaliser diverses modifications du service des trains sur les lignes qui intéressent la ville de Lannoy. — Vœu que des billets d'aller et retour soient délivrés aux stations d'Haubourdin, Loos, Santes, Wavrin et Marquillies, sur la ligne de Lille à Béthune.

Chemins de grande communication.—Vote des crédits demandés. — Vœux: que le crédit pour travaux de grosses réparations soit ramené à un chiffre normal et que si la dotation pour l'entretien est insuffisante, elle soit augmentée; que la ville de Merville soit consultée sur le classement, comme prolongement du chemin n° 26, du chemin d'accès de la gare de Merville sur 128 mètres de longueur; que l'État fasse construire un pont levis ou tournant sur le canal à Wattrelos, dans l'axe de la nouvelle rue que cette commune se propose d'ouvrir à partir de la rue du Moulin, pour aboutir à la gare des trois ponts, à Roubaix; que le crédit d'entretien du chemin n° 17 soit augmenté; que les frais généraux soient distincts pour chaque service et que cette distinction soit faite dans le rapport du Préfet. — Approbation de la modification

du tracé du chemin n° 68, pour la construction du fort du *Vert-Galant*, commune de Vambrechies et de Verlinghem. — Approbation des plans d'alignements du chemin n°11. traverse de Bourbourg-Campagne, du chemin n° 36, traverses de Comines et de Ste-Marguerite, du chemin n° 39, traverse d'Allennes-les-Marais, et du chemin n° 58, traverse de Bois-Grenier. — Approbation du projet de pavage des chemins n°s 20 et 65 dans la traverse de Fourmies. — La subvention de l'Etat de 4,833 fr. allouée pour le déplacement des chemins n°s 2 et 5 sera employée jusqu'à concurrence de 2,900 francs à l'exonération des communes intéressées auxdits chemins.

Chemins d'intérêt commun. — Classement comme portion de chemin n° 20, de la longueur de 122 mètres, déclassée du chemin de grande communication n° 25 et formant le prolongement dudit chemin n° 20, vers le pont de Vred. — Le Conseil décide le classement en principe de 1,000 kilomètres, dans le réseau des chemins d'intérêt commun. Une Commission spéciale est établie pour ce classement; elle est composée de M. Plichon, Président, Louis Legrand (de Lecelles), secrétaire, Guillemin, Gravis, Dutemple, Telliez, Merlin, Baron de Bouteville, Trystram, Goussard, Duquenne, Desmoutiers, Soins, Roussel-Defontaine et Bultot. — Élévation du tiers à la moitié, à partir de 1880, de la part contributive du département dans les dépenses d'entretien.

Chemins vicinaux. — Des modifications au réseau subventionné, par voie de subtitution, sont votées en ce qui concerne les communes d'Hordain, Mastaing, Rœulx, Bouchain, Bailleul, Lambres, St-Aubert et Hérin. — Classement du réseau subventionné des communes de Flêtre, du chemin n° 9, pour une longueur de 200 mètres, d'Anstaing, du chemin n° 2, pour une longueur de 200 mètres, de Bondues du chemin n° 9, pour une longueur de 117 mètres, de Neuville-Saint-Rémy, du chemin n° 5, pour une longueur de 190 mètres, de Cauroir, du chemin n° 4, pour une longueur de 100 mètres. — Combinaison propre à combler le déficit de 51,000 fr., constaté dans les dépenses du chemin de Lourches à Douchy, compris au réseau subventionné. — Ajournement des demandes de classement formulées par les communes de Marcq-en-Barœul, Vieux-Condé, Roubaix, Allennes-les-Marais et Wavrin. — M. le Préfet est prié de faire un pressant appel au Gouvernement, pour que l'attribution de 250 k. sur la réserve laissée à la disposition de M. le Ministre de l'Intérieur, soit accordée sans retard au département, et que les difficultés relatives aux emprunts à la caisse des chemins vicinaux soient levées. — Maintien du tarif actuel de rachat des prestations. — L'allocation supplémentaire de 1,000 fr. pour les agents-voyers principaux de

1re classe, de 700 fr. pour la deuxième classe et de 400 fr. pour la 3e classe, sera comprise dans le traitement fixe, passible de la retenue, pour le calcul de la retraite. — Attribution au département d'une longueur de 250 kil. dans le réseau subventionné.— La Commission relative à la répartition de la subvention départementale, pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires est composée de MM. Trystram, Président, Van der Straeten, Secrétaire, Gravis, Dutemple, Baron de Bouteville, Lotthé, Mahieu, Dervaux. — Une subvention annuelle de 70 fr. en moyenne par kilomètre est accordée pour l'entretien des chemins vicinaux des réseaux annexe et subventionné, à répartir par commune et par chemin.

Circonscription territoriale. — Maintien du statu-quo sur la demande d'érection en commune des hameaux de Canteleu, sous la condition que satisfaction sera donnée aux demandes des habitants de ces hameaux. Les obligations contractées par les communes feront l'objet de crédits inscrits au budget de 1879. La solution des points secondaires est laissée à l'esprit de conciliation des communes intéressées et au besoin à l'intervention de M. le Préfet. Rejet de la demande des habitants du hameau de Cabotte, commune de Sebourg, qui sollicitent leur annexion à la commune de Rombies. — Fixation des limites territoriales des communes de Lyz-lez-Lannoy et Hem.

Colonie agricole de Saint-Bernard. — Rapport de M. Soins, membre de la Commission de surveillance. — MM. Soins et Chombart sont de nouveau désignés pour faire partie, en 1879, de la Commission de surveillance.

Commission départementale. — Sont nommés : MM. le Baron de l'Épine, Louis Legrand (de Lecelles), Desmyttère, Roussel-Defontaine, Bergerot, Crépin et le Baron de Bouteville.

Commission départementale des bâtiments civils. — Rejet de la demande tendant à établir des jetons de présence.

Conseils de prud'hommes. — Vœux que ces Conseils nomment eux-mêmes les membres de leur bureau, et que le Conseil municipal des communes intéressées, les Chambres consultatives et de commerce, ainsi que les syndicats d'ouvriers et d'industriels soient appelés à émettre leur avis sur la question de création de Conseils de prud'hommes.

Curage. — Vœu relatif au curage de la vieille Lys et de la décharge de la Motte-Bodet, à Merville.

Dommages causés par la guerre. — Le Conseil s'associe au vœu

formulé par le Conseil général des Ardennes, tendant à obtenir la réparation entière des pertes subies pendant la guerre en 1870-1871.

Doryphora. — Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de souscrire à un nouvel envoi dans les communes, de l'instruction et du dessin concernant le Doryphora, insecte destructeur des pommes de terre.

Douanes. — Vœu que le bureau de la station de Comines soit ouvert à l'importation de toutes les marchandises. — Le Conseil appuie les réclamations contenues dans les dépositions faites à la Commission d'enquête, par les industriels du Nord.

École nationale d'arts et métiers de Châlons. — Vœu que les examens et concours soient finis lorsque les Conseils généraux se réunissent dans la 2e quinzaine d'août.

École normale. — Concession de bourses et de demi-bourses.— M. le Préfet est invité, pour l'avenir, à soumettre avec des renseignements sur la situation et les ressources des familles, les demandes de bourses, de façon à ce que le Conseil puisse les apprécier utilement et prendre une résolution efficace.

Églises et presbytères. — Secours de 3,000 fr. payable en trois annuités, pour la construction de l'église de Fresnes. — Secours de 3,000 fr. en trois annuités pour la reconstruction de l'église de Bouvines et vœu qu'un secours de 18,932 fr. soit accordé sur les fonds de l'État. — Vœu qu'un secours de 2,674 fr. 72 c. soit accordé sur les fonds de l'État, pour le renouvellement de la toiture de l'église de Socx. — Vœu qu'un secours de 4,000 fr. soit accordé sur les fonds de l'État pour la reconstruction du presbytère d'Onnaing. — Au sujet de la contestation pendante entre Hasnon et Millonfosse, le Conseil décide que Millonfosse contribuera pour 1/6 aux dépenses faites en 1876, pour la restauration du presbytère d'Hasnon. Allocation d'un secours de 1,500 fr. pour la construction de l'église d'Auby et inscription de la demande pour une somme de 2,305 fr. sur les fonds de l'État. — Inscription de la demande d'un secours de 3,000 fr. sur les fonds de l'État pour la reconstruction de la flèche de l'église de Mazinghien. — Allocation d'un secours de 1,000 fr. pour réparations à la tour et aux toitures de l'église de Bersée et inscription de la demande pour un secours de 6,791 fr. sur les fonds de l'État. — Inscription de la demande de secours de 1,500 fr. sur les fonds de l'État, pour la reconstruction du perron de l'église de Colleret, étant entendu que si les 2,000 fr. sollicités ne sont pas

accordés en totalité, l'affaire sera renvoyée à la Commission départementale, pour allouer le complément sur les fonds des amendes de police. — Allocation d'un secours de 3,000 fr. pour la reconstruction de l'église du Maisnil et inscription de la demande pour un secours de 14,000 fr. sur les fonds de l'État. — Inscription de la demande de secours de 1,076 fr. sur les fonds de l'État pour grosses réparations à l'église de Zermezeele. — Allocation d'un secours de 2,000 fr. pour la reconstruction du clocher de l'Église de Saultain et inscription de la demande pour un secours de 9,500 fr. sur les fonds de l'État. — Allocation d'un secours de 400 fr. pour la reconstruction de la flèche de l'église de Bousignies et inscription de la demande pour un secours de 600 fr. sur les fonds de l'État. — Inscription de la demande d'un secours de 1,800 fr. sur les fonds de l'État pour la restauration du presbytère de Gruson.

Élèves artistes. — Le Conseil accorde à M. Capon, chanteur, la 2e bourse départementale. — Allocation, à titre exceptionnel, à M. Broutin, grand prix de Rome, d'une indemnité de 1,500 fr., équivalant à une année de pension. — Le Conseil propose la création de deux jurys spéciaux : le premier comprenant les examinateurs pour l'école des Beaux-arts qui auront neuf bourses à leur disposition, le deuxième comprenant les examinateurs du Conservatoire de Musique, qui disposera de trois bourses.

Enfants assistés. — Ajournement de la question relative au rétablissement des tours.

Enfants du premier âge. — Protection. — Inspection médicale. — Adoption du projet présenté par la Société centrale de médecine concluant à : 1° la création d'un inspecteur par canton; 2° la suppression des frais de déplacement; 3° la fixation du taux des visites, sous la réserve que, pour ce qui concerne les enfants de 1 jour à 6 mois, la visite mensuelle prévue à l'article 10 du décret de 1877 sera rigoureusement exigée.

Enseignement agricole. — A l'occasion du projet de loi soumis aux Chambres, le Conseil estime que, pour le Nord, il n'y a pas lieu de demander la création d'une nouvelle chaire d'agriculture et d'horticulture.

Établissement thermal de Saint-Amand. — Sur la proposition de la Commission de surveillance, M. le Docteur Marbottin, médecin-inspecteur de l'établissement, devra indiquer : 1° les noms, âge, profession, domicile de chaque indigent traité pendant la saison; 2° L'affection curable ou incurable dont il était atteint, ainsi que

'es résultats bons ou mauvais obtenus par le traitement précédent. — Sont nommés membres de la Commission de surveillance : MM. Legrand (de Lecelles), Jules Sirot et Dervaux.

Exposition universelle. — Vœu que M. le Préfet fasse tous ses efforts pour avoir, dans la répartition du crédit de 500,000 fr. voté pour l'envoi à l'Exposition universelle de délégations ouvrières et agricoles, une part en proportion avec l'importance agricole et industrielle du département. — Vote d'un crédit de 10,000 francs pour le même objet.

Faculté libre de médecine de Lille. — La demande de bourses et subventions présentée au nom de ladite Faculté n'est pas accueillie.

Foires et marchés. — Avis favorable à la demande présentée par la commune de Lumbres (Pas-de-Calais), tendant à établir dans cette localité : 1° un marché hebdomadaire aux grains et articles divers, qui se tiendrait le vendredi ; 2° deux francs-marchés aux bestiaux qui auraient lieu le deuxième et le dernier vendredi de chaque mois ; 3° deux foires annuelles aux bestiaux, qui se tiendraient le 1er mai et le 9 octobre. — Avis favorable au sujet de l'établissement d'une foire à Marly (Aisne). — Autorisation de créer à Merville deux foires aux chevaux, qui se tiendraient le 24 juillet et le 24 décembre de chaque année, en substitution à celles des 21 juin et 16 décembre.

Hameau de la Motte-au-Bois. — Un secours de 1,000 fr. sera mis à la disposition de M. le Maire de Morbecque pour venir en aide aux victimes les plus nécessiteuses de l'incendie qui a eu lieu le 13 septembre 1878.

Hôtel de la Sous-Préfecture de Dunkerque. — Approbation du bail de location pour une nouvelle période de 9 années, au loyer annuel de 7,000 francs.

Hospices et hôpitaux. — Acte est donné de la communication relative à la situation en 1877.

Impôt sur la chicorée et sur les denrées de première nécessité. — Vœu renouvelé : 1° que l'impôt sur la chicorée soit supprimé ; 2° que tous les impôts qui frappent les denrées de première nécessité soient diminués au fur et à mesure que les besoins budgétaires permettront ce dégrèvement.

Industrie minérale. — Acte est donné à M. le Préfet de sa communication.

Industrie sucrière. — Vœu en faveur de l'exercice de la raffinerie, de la réduction des impôts qui grèvent le sucre, de l'établissement d'une législation stable, du dégrèvement des sucres employés au sucrage des vins et des mélasses entrant dans l'alimentation des bestiaux. — Vœux que la législation des sucres soit modifiée en vue de ne laisser subsister aucune prime ; de réaliser une large réduction de l'impôt pour développer la consommation, et d'accorder, aussitôt la rentrée des Chambres, la franchise des droits, ou tout au moins, un large dégrèvement aux sucres et mélasses dénaturés, additionnés aux vendanges ou destinés à la fabrication des boissons fermentées et à l'alimentation du bétail.

Instruction publique. — Ajournement de l'examen de la question de création d'une école normale d'institutrices à Lille. — Au sujet de la création d'un grand centre Universitaire à Lille, le Conseil considère que ce projet aboutirait à un conflit avec la ville de Douai et laisse aux parties intéressées, le soin de débattre leurs intérêts devant l'Administration supérieure. — En réponse à un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, que des récompenses soient distribuées aux instituteurs qui obtiennent les résultats les plus satisfaisants dans l'organisation des Caisses d'épargne scolaires, le Conseil fait connaître qu'il n'est pas admissible qu'on pose, dès à présent, le principe que des faveurs en argent ou distinctions, sont dues aux plus méritants, qu'il faut laisser à ces caisses le temps de prendre plus de développement, et que les services que rendent les instituteurs, sont connus des supérieurs qui sauront en tenir compte.

Jury d'expropriation. — Approbation de la liste pour l'année 1878-1879.

Lignes télégraphiques. — Vœu que des négociations soient ouvertes pour la réduction des tarifs internationaux.

Lille. — Vœu pour la création d'un 6e canton,

Lycées, collèges, école normale primaire. — Le crédit de 3,000 fr. voté depuis 1869 pour l'inspection est supprimé, par ce que cette dépense incombe à l'État. — Création de 6 demi-bourses nouvelles pour les lycées.

Maison d'arrêt de Cambrai. — Le Conseil décide que cette maison sera irrévocablement construite sur un terrain situé au-delà de la deuxième zône des servitudes de la défense, et de préférence sur l'immeuble existant près la porte Notre-Dame, à 1,000

ou 1,200 mètres du Palais-de-Justice, que les propriétés acquises par voie d'expropriation seront revendues et que le produit de ces ventes sera destiné à l'acquisition nécessaire, à l'établissement et à la construction de ladite maison d'arrêt, étant entendu que l'exécution des travaux n'aura lieu qu'après un délai de 2 ans et que le 1/4 de la dépense totale incombera au Gouvernement.

Maisons d'école. — Le Conseil a émis l'avis que les ressources financières du département permettaient de ne pas recourir à un emprunt pour la construction des maisons d'école.

Marine marchande. — Vœu que le projet de loi soit mis à l'ordre du jour des Chambres, dès leur rentrée, et que les représentants du Gouvernement lui donnent l'appui de leur autorité.

Monts-de-Piété. — Acte est donné de la communication relative à la situation en 1877.

Monuments et Statues. — Vote d'une souscription de 100 fr., pour l'érection du monument des États-Unis. — Vote d'une souscription de 100 fr. pour l'érection, à Belfort, d'une statue à M. Thiers et au colonel Denfert. — Vote d'une souscription de 100 fr., pour l'érection, à Crotoy, d'un monument à Jeanne-d'Arc.

Navigation intérieure. — Vœu pour l'établissement d'une passerelle à côté du pont Saint-Antoine, sur le canal de Bourbourg. — Vœu que les droits de navigation soient supprimés le plus tôt possible. — Vœu que M. le Préfet invite chaque année l'Ingénieur en chef de la navigation à l'informer de l'incertitude pouvant exister sur la cessation de l'interruption de la navigation au jour indiqué, afin que le public soit avisé de la prolongation du chômage. — Inscription au budget en recettes et en dépenses d'une somme de 425,000 fr., à fournir pour les houillères et de celle de 68,000 fr. à recevoir du Trésor, à titre d'intérêts et à payer aux Compagnies houillères. — Nomination de M. de Marsilly, comme membre de la Commission d'études, d'un nouveau canal à grande section, du Nord vers Paris. — Vœux tendant au rachat par l'Etat, de la Sambre française canalisée et du canal de la Sambre à l'Escaut; à ce que le Gouvernement classe d'intérêt général le canal projeté de la Meuse à l'Escaut, ainsi que le canal de la Chiers et à ce qu'on fasse les études nécessaires pour que ce canal, au lieu de rejoindre la Sambre au-dessus d'Etrœux, passe par les centres industriels de l'arrondissement d'Avesnes et notamment par Fourmies; à ce que le tirant d'eau des canaux actuels soit porté à la profondeur nécessaire pour permettre aux houilles d'arriver à Paris dans des

conditions égales de fret avec les charbons anglais ; à ce que de nouveaux canaux soient créés, là où les besoinsde l'industrie le réclament ; à ce que la rectification de la Deûle se fasse seulement à partir du Petit-Paradis ; à ce qu'un bassin de virement se fasse dans le canal de Roubaix ; à ce que le mouillage de la Lys soit porté à 2 mètres; à ce qu'une double ligne de navigation directe et à grande section soit ouverte entre Dunkerque et Saint-Omer, savoir : l'une par le canal de Bourbourg, l'autre par le canal de Bergues et la Haute-Colme ; à ce que la convention pour le rachat de la Scarpe inférieure, actuellement soumise aux Chambres, arrête et supprime tous procès quelconques intentés par la Compagnie concessionnaire, tant contre l'État, que contre le département ; à ce qu'un approfondissement de la Scarpe de 0^m35, soit exécuté de manière à porter le mouillage de 1^m65 à 2^m et à ce qu'un abaissement supplémentaire de 0^m30 soit exécuté dans l'intérêt de l'agriculture et des desséchements pour abaisser d'autant le niveau actuel. — Le Conseil général approuve les propositions faites au nom du département du Nord, par la Commission des Travaux publics et prie M. le Préfet de poursuivre avec les délégués de la Commission et MM. les Sénateurs et Députés, l'obtention des études et des projets, en harmonie avec le programme général de M. le Ministre des Travaux publics. — Vœu pour l'ouverture d'un canal à grande section, de Creil et Paris vers le Nord.— Vœu relatif à l'ouverture d'un canal de Cuincy à Armentières. — Vœu pour l'amélioration de l'Escaut entre Condé et Mortagne, ainsi que pour l'exécution simultanée en France et en Belgique, des travaux que réclame ce cours d'eau.

Octrois. — Approbation d'une modification au règlement demandée par le Conseil municipal de Flines-lez-Raches, tendant à oter aux brasseurs la faculté de se délivrer eux-mêmes des laissez-passer. — Approbation de nouveaux-tarif et règlement de l'octroi de Tourcoing. — Adoption du projet de prorogation et de révision des tarifs d'octroi de Cassel.— Approbation des tarif et règlement de l'octroi de Condé. — Approbation des modifications au règlement de l'octroi d'Hautmont. — Approbation d'une augmentation de taxe sur les bières à l'octroi de Landrecies ; prorogation des tarif et règlement de l'octroi de Steenvoorde. — Modifications au règlement de l'octroi du Câteau, pour les bières. — Renvoi à M. le Préfet de la réclamation des cultivateurs des banlieues de Lille, Roubaix et Armentières, contre les taxes d'octroi sur les pailles et fourrages. — Acte est donné à M. le Préfet de sa communication d'une circulaire relative aux octrois municipaux. — Approbation de la demande du Conseil municipal

de Roubaix tendant à : 1° l'augmentation de la taxe sur la chaux qui serait portée de 0,15 c. l'hectolitre à 0,20 c. les 100 kil.; 2° la révision de la taxe sur les briques qui serait portée de 2 fr. le mille à 1 fr. 30 le mètre cube, vides compris. — Prorogation pour 5 ans des tarifs et règlement de l'octroi de Bergues. — Approbation des modifications au règlement de l'octroi de Landrecies en ce qui concerne les bières.

Pêche fluviale. — Avis favorable à l'interdiction de la pêche de toutes les espèces de poissons du 15 avril au 15 juin 1879.

Poids et mesures. — Le Conseil invite M. le Préfet à faire le nécessaire pour que, à partir du 1er janvier 1879, les compléments de traitement des agents du service des poids et mesures profitent à leur retraite. Il prie, en outre, M. le Préfet, d'inviter les vérificateurs à faire chaque année un rapport sur la situation de leur service.

Pompes à incendie. — Rejet de la proposition tendant à nommer un inspecteur départemental du service des sapeurs-pompiers.

Ports maritimes. — Vœux que le port de Dunkerque soit compris pour une somme de 60 millions dans les projets que le Gouvernement se propose de soumettre aux pouvoirs publics ; que les fonds d'entretien soient portés à 200,000 francs pour 1879; que les 500,000 fr. nécessaires à l'achèvement des travaux d'amélioration du port de Gravelines soient alloués le plus tôt possible; qu'une somme de 100,000 fr. soit allouée aux travaux de grosses réparations et que le fonds d'entretien soit porté à 60,000 fr.

Postes. — Vœu que de nouveaux bureaux soient établis à Caestre, La Madeleine, Vieux-Condé, Phalempin, Felleries, Fretin, Glageon, Saint-Aubert, Marez, Viesly, Préseau, Loon, Dorignies, Douai et Bousbecque. — Appui à la demande du Conseil municipal de Merville, tendant à la création d'un second facteur. — Vœux en faveur de l'augmentation du traitement des facteurs et des agents secondaires du service des postes. — Vœu que deux distributions par jour soient assurées dans toutes les communes de l'arrondissement de Lille. — Vœux que le service postal soit fait dorénavant, dans le département, par les bureaux du Nord et non par ceux du Pas-de-Calais; que des bureaux de poste soient établis dans les gares de chemins de fer convenablement situées; que des bons de poste payables au porteur soient créés; qu'un bureau de distribution soit établie à Loon; que les facteurs prennent gratuitement place dans les voitures de chemin de fer; qu'un service postal de nuit soit créé d'Aulnoye à Lille par

Valenciennes; que le train n° 33 qui s'arrête à Cambrai à minuit 48, continue sa marche jusqu'à Douai, de manière à y correspondre à 2 heures du matin, avec le train n° 35 de Paris à Lille. Vœu que la première distribution des correspondances, dans les communes desservies par le bureau de La Bassée, ait lieu à partir de 9 h. 25, au lieu de 7 h. 15.

Race chevaline. — Vœux qu'une station d'étalons de l'État soit établie à St-Amand et qu'une situation indique le nombre de saillies faites par chaque étalon subventionné par le département, le nombre des juments qui existent dans le département, le nombre de celles qui y sont destinées à la reproduction et enfin des produits obtenus annuellement et que cette situation soit mise sous les yeux du Conseil.

Routes départementales. — Le Conseil fixe à 1 fr. le mètre carré la redevance annuelle à réclamer aux propriétaires des caves sous la voie publique. — Vœu renouvelé pour la reconstruction avec élargissement du pont du Breucq, sur la Marque, au passage de la route n° 14. — Ajournement du projet d'établissement de trottoirs à La Gorgue et Erquinghem, sur la route n° 9. — Vote des crédits demandés pour travaux de reconstruction de la porte d'Ypres, à Lille, sur la route n° 2. M. le Préfet est prié de faire toutes ses instances pour obtenir que M. le Ministre de la Guerre prenne à sa charge les travaux exigés pour les besoins du génie militaire évalués de 40 à 45,000 fr. — Maintien actuel du régime existant pour les routes départementales.

Routes nationales. — Le Conseil demande instamment que le crédit d'entretien soit porté annuellement à 600,000 fr. et que des allocations supplémentaires soient mises à la disposition du service des ponts-et-chaussées, afin de pouvoir exécuter, en trois années, les projets approuvés ou en cours d'exécution.

Salubrité publique. — Vœux relatifs à l'assainissement du Maraicaux, à Somain et au classement de la fabrication du bleu d'outre-mer.

Sections électorales municipales. — Approbation des propositions de M. le Préfet.

Sel de soude. — Acte est donné de la communication d'une dépêche de M. le Ministre des Finances, en date du 5 mars 1878, qui rejette un vœu formulé par le Conseil, à l'effet de rétablir le drawback.

Société hippique française, — Vote de la quatrième annuité de

5,000 fr. — Le Conseil demande à connaître pour l'avenir les résultats des concours, le nombre des chevaux y ayant figuré, les noms des propriétaires, la désignation nominale des vainqueurs et la quantité, ainsi que la valeur des prix distribués.

Sociétés de tir avec armes de guerre. — Vote d'un crédit de 1,000 fr. pour l'allocation du prix qui porterait le nom de *prix du Conseil général*. Une somme de 300 fr. est dès à présent accordée à la Société *La Lilloise* et une autre de 200 à la Société de tir de Douai.

Tabac. — Le Conseil fait connaître que les causes qui paraissent faire obstacle au développement normal de la culture du tabac sont: 1° la modicité du prix payé aux planteurs; 2° la rigueur des règlements qui sont absolument draconiens et exposent le planteur à des dangers tels que la culture aisée n'ose point s'y exposer. — Sont nommés membres de la Commission des permis de culture: MM. Desrousseaux, Duquenne et Bergerot.

Taxe personnelle. — Fixation pour l'année 1879.

Trackways. — La demande de souscription au travail de M. Codvelle sur les trackways n'est pas accueillie.

Tramways. — Vœu en faveur du prompt achèvement des différentes lignes de tramways concédées jusqu'à ce jour, et particulièrement de la partie de la ligne comprise entre la Grand'Place de Lille et la limite du territoire vers Croix

Tribunaux. — Autorisation de vendre des objets meubles hors de service, provenant du tribunal de commerce de Cambrai.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

EXERCICE 1879.

Budget ordinaire.

SOUS-CHAPITRE Ier.

Dépenses obligatoires.

HOTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

Art. 1er	Entretien de l'hôtel et des bureaux de la préfecture . .	36,000	»
2.	Entretien des hôtels des sous-préfectures d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes.	2,050	»
3.	Loyer des hôtels des sous-préfectures : de Dunkerque, 7,000 fr.; d'Hazebrouck, 3,000 fr.	10,000	»

MOBILIER DES HOTELS DE PRÉFECTURE ET DE SOUS-PRÉFECTURES.

4.	Préfecture. — Entretien.	9,000	»
5.	Sous-Préfectures. — Entretien	3,360	»

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

6.	Entretien des casernes appartenant au département . .	3,720	»
7.	Loyer des casernes.	85,000	»
8.	Eclairage des casernes, remplacement des drapeaux, assurance des risques locatifs, ramonage et service des eaux	750	»
9.	Indemnités de literie aux militaires admis dans la gendarmerie.	3,000	»

COUR D'ASSISES, TRIBUNAUX ET JUSTICES-DE-PAIX.

10.	Entretien des bâtiments	2,800	»
11.	Loyer des bâtiments occupés par les tribunaux	2,400	»
12.	Entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux	1,800	
13.	Menues dépenses de la cour d'assises et des tribunaux.	25,150	
14.	Menues dépenses des justices-de-paix	6,290	
15.	Frais d'impression et de publication des listes pour les élections consulaires, des listes électorales et du jury.	4,000	»
	Total du sous-chapitre Ier . .	195,320	»

SOUS-CHAPITRE II.

Propriétés départementales immobilières.

Art. 1er	Institut industriel. — Établissement d'un laboratoire. .		13,842 »
2.	Réparations aux bâtiments des sous-préfectures de :		
	Avesnes	1,600 »	
	Cambrai	1,500 53	8,600 53
	Douai	900 »	
	Valenciennes	4,600 »	
3.	Réparations aux casernes de gendarmerie appartenant au département :		
	Bailleul	2,450 »	
	Cassel	2,800 »	
	Cambrai	3,049 74	
	Douai	3,725 »	19,343 74
	Orchies	1,300 »	
	Landrecies	1,050 »	
	Quesnoy	350 »	
	Lille	4,589 »	
4.	Réparations aux bâtiments des tribunaux :		
	Lille	1,050 »	
	Avesnes	250 »	6,400 »
	Valenciennes	3,200 »	
	Douai	1,900 »	
5.	Réparations aux maisons d'arrêt :		
	Avesnes	950 »	
	Lille	3,671 »	
	Hazebrouck	4,400 »	20,999 »
	Valenciennes	2,700 »	
	Douai	1,300 »	
	Dunkerque	7,978 »	
6.	Établissement d'une caserne de gendarmerie à Jeumont. Acquisition et appropriation		40,000 »
7.	Entretien du bâtiment des archives		650 »
8.	Entretien des prisons		3,500 »
9.	Traitement des architectes du département		5,000 »
10.	Assurance des propriétés départementales		3,096 99
11.	Chauffage et éclairage des bâtiments		1,940 »
12.	Abonnement aux distributions d'eau des édifices départementaux		1,168 »
13.	Gages des concierges et garçons de bureau de la préfecture.		5,500 »
14.	Traitement des concierges des palais-de-justice		1,900 »
	Total du sous-chapitre II		131,940 26

SOUS-CHAPITRE III.

Routes départementales.

§ 1er — ENTRETIEN.

Art. 1er	Route N° 1,	de Lille à Valenciennes.	1,500	»
2.	— 2,	de Lille à Ypres.	17,000	»
3.	— 3,	de Douai à Tournai	8,000	»
4.	— 4,	de Cambrai à Tournai	11,000	»
5.	— 5,	d'Avesnes à Philippeville.	14,000	»
6.	— 6,	de Landrecies à Chimay	30,000	»
7.	— 7,	de Condé à Mons	8,000	»
8.	— 8,	de Condé à Saint-Amand	8,000	»
9.	— 9,	de Lille à Saint-Omer	35,000	»
10.	— 10,	de Valenciennes à Bohain	35,000	»
11.	— 11,	de Cambrai à Guise	12,000	»
12.	— 12,	d'Avesnes au Quesnoy	16,500	»
13.	— 13,	de Maubeuge à Maroilles.	11,000	»
14.	— 14,	de Lille à Courtrai	24,800	
15.	— 15,	de Dunkerque à Furnes	9,000	»
16.	— 16,	de La Bassée à Estaires.	5,500	»
17.	— 17,	d'Haverskerque à Aire.	7,500	»
18.	— 18,	de Béthune à Armentières	4,000	»
19.	— 19,	de Roubaix à Saint-Amand.	28,000	»
20.	— 20,	de Cassel à la frontière.	8,000	»
21.	— 21,	de Bergues à Saint-Momelin	16.000	»
22.	— 22,	de Lille à Tourcoing.	8,500	»
23.	— 23,	de Cambrai à la frontière	46,000	»
24.	— 24,	d'Hélesmes à Denain.	6,700	»
25.	— 25,	Ceinture de Maubeuge.	2,000	»
26.	— 26,	Ceinture de Cambrai.	2,700	»

§ 2. — GROSSES RÉPARATIONS.

Art. 1er	Route N° 19,	construction de pavage à Sainghin	25,000	»
2.	— 23,	pavage	27,000	»
3.	Réserve pour travaux imprévus		20,000	»
4.	Traitement des conducteurs, salaire des piqueurs, etc		72,680	»
5.	Frais d'impression, etc.		1,500	»
6.	Indemnités proportionnelles des ingénieurs.		6,642	»
7.	Indemnités extraordinaires aux ingénieurs et conducteurs		2,800	»
	Total du sous-chapitre III.		544,322	»

SOUS-CHAPITRE IV.

Chemins vicinaux de grande communication.

NUMÉROS des articles.	NUMÉROS des Chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
1	1	7,200	4,000	11,200
2	2	4,200	»	4,200
3	3	10,800	»	10,800
4	4	4,306	»	4,306
5	5	5,000	»	5,000
6	6	4,518	»	4,518
7	7	5,010	»	5,010
8	8	12,023	4,000	16,023
9	9	9,113	»	9,113
10	10	2,653	»	2,653
11	11	14,667	5,400	20,067
12	12	2,964	8,000	10,964
13	13	8,940	8,000	16,940
14	14	4,405	»	4,405
15	15	9,700	»	9,700
16	16	4,417	»	4,417
17	17	13,648	»	13,648
18	18	2,667	»	2,667
19	19	3,213	»	3,213
20	20	21,212	»	21,212
21	21	5,827	8,800	14,627
22	22	1,257	»	1,257
23	23	13,667	»	13,667
24	24	9,833	»	9,833
25	25	7,937	7,200	15,137
26	26	1,167	»	1,167
27	27	5,585	»	5,585
28	28	2,849	4,800	7,649
29	29	800	»	800
30	30	3,343	»	3,343
31	32	4,571	»	4,571
32	33	5,333	»	5,333
33	34	2,393	»	2,393
34	35	9,187	»	9,187
35	36	7,509	8,000	15,509
36	37	333	»	333
37	38	10,000	»	10,000
38	39	5,980	»	5,980
39	40	5,000	»	5,000
40	41	5,650	»	5,650
41	42	9,272	»	9,272
42	43	7,047	»	7,047
43	44	2,872	4,000	6,872
44	45	8,817	5,600	14,417
45	46	6,466	2,407	8,873
46	47	4,877	»	4,877
47	48	3,667	»	3,667

NUMÉROS des articles.	NUMÉROS des Chemins.	ENTRETIEN.	TRAVAUX NEUFS.	TOTAL.
48	49	4,894	»	4,894
49	50	11,794	»	11,794
50	51	3,212	»	3,212
51	52	4,190	»	4,190
52	53	1,020	»	1,020
53	54	2,478	»	2,478
54	55	8,333	»	8,333
55	56	800	»	800
56	57	5,333	»	5,333
57	58	8,700	»	8,700
58	59	8,313	»	8,313
59	60	5,640	»	5,640
60	61	4,400	»	4,400
61	62	8,773	»	8,773
62	63	7,433	»	7,433
63	64	4,450	»	4,450
64	65	7,836	»	7,836
65	67	1,800	»	1,800
66	68	3,929	»	3,929
67	69	8,704	»	8,704
68	70	5,571	»	5,571
69	71	5,537	»	5,537
70	72	7,734	»	7,734
71	73	1,682	»	1,682
72	74	1,450	»	1,450
73	76	6,167	»	6,167
74	77	1,600	»	1,600
75	78	3,090	»	3,090
76	79	533	»	533
	Totaux . .	147,565	70,207 »	517,772 »

Art. 77 à 205.	Subvent. pour l'entret. des chem. d'intérêt commun	189,627	»
206.	Subvent. pour les travaux des autres chem. vicin.	98,025	»
207.	Réserve pour travaux imprévus.	25,373	»
208.	Traitement des agents-voyers, y compris 40,000 francs sur les contingents communaux. . . .	197,300	»
209.	Dépenses diverses. — Recherche de matériaux .	2,000	»
	Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur les contingents communaux, etc.	326,980	»
	Dépenses des chemins d'intérêt commun imputables sur les contingents communaux, etc..	425,864	21

§ 2. — *Chemins de fer d'intérêt local.*

Art. 1er	Frais de contrôle des chemins de fer d'intérêt local . .	4,643	75
	Total du sous-chapitre IV	1,787,581	96

SOUS-CHAPITRE V.

Enfants assistés.

Art. 1er	Dépenses du service intérieur	
	Dépenses du service extérieur pour un nombre moyen de 1160 enfants.	200,000 »
	Mois de nourrice et pensions, secours, indemnités, frais de layettes, etc.	
	Total du sous-chapitre V	200,000 »

SOUS-CHAPITRE VI.

Aliénés.

	Dépense pour un nombre moyen de 1,183 aliénés, frais de transport, etc.	468,000 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Assistance publique.

Art. 1er	Secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents	1,600 »
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine	5,000 »
3.	Secours aux sociétés maternelles.	3,500 »
4.	Protection des enfants du premier âge	20,000 »
5.	Subvention aux sociétés de secours mutuels.	3,000 »
6	Bureaux d'assistance judiciaire	340 »
	ourses dans l'établissement destiné aux filles repenties .	10,125 »
8.	Entretien de mendiants du Nord dans le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon.	6,000 »
9.	Secours aux malades indigents	1,000 »
10.	Allocation pour venir en aide aux incendiés nécessiteux.	2,000 »
11.	Allocation pour le traitement des bègues indigents. . .	2,000 »
12.	Entretien de sourds-muets et de jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Ronchin.	59,025 »
13.	Subside à l'œuvre des orphelins de la guerre	1,000 »
14.	Subvention à la société de patronage des jeunes libérés.	1,000 »
15.	Subvention en faveur de la Société de protection pour les engagés volontaires et autres militaires élevés dans des maisons d'éducation correctionnelle	500 »
16.	Secours dans le cas d'extrême misère.	4,000 »
17.	Subvention aux colonies agricoles de Mettray et de Mesnil-Saint-Firmin	750 »
18.	Subvention à la société générale de patronage des orphelinats agricoles	100 »
19.	Secours en faveur des familles des marins pêcheurs morts ou présumés péris à la pêche de la morue. . .	500 »
20.	Subvention à la société centrale des naufragés.	1,000 »
	Total du sous-chapitre VII	122,440 »

SOUS-CHAPITRE VIII.

Culte catholique.

Art. 1er	Indemnité à Mgr l'archevêque.	5,000	»	
Id.	à Mgr Monnier, évêque de Lidda	4,500	»	21,900 »
Id.	aux 2 autres vicaires-généraux	2,400	»	
Id.	aux 10 chanoines	10,000	»	

Cultes non catholiques.

2.	Secours pour concourir aux frais des cultes :		
	protestant	1,600 »	3,600 »
	israélite	2,000 »	
	Total du sous-chapitre VIII		25,500 »

SOUS-CHAPITRE IX.

Archives départementales.

Art. 1er	Appointements du conservateur et des employés auxiliaires	12,050 »
2.	Dépouillement extraordinaire des archives, etc.	1,350 »
3.	Publication de l'inventaire	1,600 »
4.	Inspection des archives communales.	500 »
	Total du sous-chapitre IX	15,500 »

SOUS-CHAPITRE X.

Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts.

Art. 1er	Achat et reliure d'ouvrages administratifs pour la préfecture, etc			1,700 »
2.	Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts :			
	Subv. à la société des sciences de Lille. .	1,500	»	
	Id. id. d'émulation de Cambrai	500	»	
	Id. id. des sciences et des arts de Valenciennes . .	500	»	
	Id. id. des sciences de Douai.	500	»	
	Id. id. dunkerquoise	500	»	
	Id. id. d'émulation de Roubaix	300	»	52,200 »
	Id. à l'institut industriel de Lille . .	30,600	»	
	Id. à la faculté de droit de Douai . .	500	»	
	Id. à la société de médecine de Lille.	800	»	
	Id. à la société de géologie. . . .	500	»	
	Pensions d'élèves à l'école de médecine de Lille	3,000	»	
	Élèves artistes	13,000	»	

Art. 3.	Subvention à la commission historique de Lille		1,000 »
4.	Souscription pour les monuments de l'Indépendance des Etats-Unis, de M. Thiers et de Jeanne-d'Arc		300 »
5.	Entretien d'élèves aux écoles des arts-et-métiers de Châlons et d'Alais		1,800 »
6.	Service des observations météorologiques.		500 »
7.	Élèves sages-femmes envoyées à Paris		4,400 »
8.	Cours d'accouchement et traitement du professeur. . .		1,500 »
	Total du sous-chapitre X		63,400 »

SOUS-CHAPITRE XI.

Encouragements à l'agriculture et à l'industrie.

Art. 1er	Chambres d'agriculture	1,700 »		
	Sociétés d'agriculture	10,700 »		
	Comices agricoles.	5,000 »		
	Concours d'animaux reproducteurs. . . .	2,000 »		28,100 »
	Exposition d'agriculture	6,200 »		
	Station agronomique.	2,000 »		
	Cercle horticole du Nord.	500 »		
2.	Amélioration de la race chevaline			32,200 »
3.	Encouragement de la société vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais.			300 »
4.	Entretien d'élèves aux écoles d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse			3,000 »
5.	Mesures contre les épizooties			1,500 »
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles . . .			1,000 »
7.	Dépenses des concours régionaux			25,000 »
	Total du sous-chapitre XI			91,100 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Subventions aux communes.

Art. 1er	Établissement de pompes à incendie	3,000 »
2.	Subvention pour secours et pensions aux sapeurs-pompiers.	1,000 »
3.	Subvention pour traitement de malades indigents des communes privées d'établissements hospitaliers . . .	6,000 »
	Faculté de médecine et de pharmacie.	10,000 »
4.	Subventions pour construction ou reconstruction d'églises	24,000 »
	Total du sous-chapitre XII . . .	44,000 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses.

Art. 1er	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons. . .	1,200	»
2.	Dépenses des conseils de salubrité	9,340	»
3.	Mesures contre les épidémies	1,000	»
4.	Avances pour travaux d'intérêt public	30,000	»
5	Frais d'impression des délibérations du conseil général et des conseils d'arrondissement, etc.	20,800	»
6.	Secours à des veuves d'anciens employés de la préfecture.	5,750	»
7.	Subvention à la Caisse des retraites.	14,200	»
8.	Allocations aux employés de la préfecture et des sous-préfectures	28,000	»
9.	Indemnités aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires	6,200	»
10	Menues dépenses et frais de bureau du greffe du conseil de préfecture	2,400	»
11.	Gratifications pour belles actions.	1,400	»
12.	Frais de division des cotes des contributions directes entre propriétaires et fermiers.	6,700	»
13.	Service des emprunts départementaux	234,543	11
14.	Dépenses de la commission départementale	2,000	»
15.	Subside au Yacht-Club du Nord	300	»
16.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cysoing.	250	»
17.	Allocation aux vérificateurs des poids et mesures. . . .	3,250	»
18.	Frais de surveillance du travail des enfants dans les manufactures	5,200	»
19.	Allocation aux sociétés de tir	1,000	»
20.	Réserve pour dépenses diverses et imprévues	10,000	»
21.	Frais de conservation et de garde des pierres lithographiques de la carte départementale de M. Romain, ainsi que de celle de M. Raillard	635	95
	Total du sous-chapitre XIII	384,169	06

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales.

Néant.

SOUS-CHAPITRE XV.

Instruction publique.

§ 1er.

Art. 1er	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie	1,200	»
2.	Entretien de bourses dans les lycées et dans les colléges .	38,800	»
3.	Indemnité au secrétaire de l'Académie de Douai	500	»

§ 2.

Art. unique.	Dépenses de l'instruction primaire sur le produit de 4 centimes spéciaux	537,183	98
	Total du sous-chapitre XV	577,683	98

SOUS-CHAPITRE XVI.

Cadastre.

Subvention pour le renouvellement du cadastre	55,000 »

Budget extraordinaire.

SOUS-CHAPITRE XVII.

Dépenses imputables sur le produit de centimes extraordinaires.

§ 1er.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Art. 1er.	Chemin N° 20, pavage	5,467 »
2.	— 46, rechargement	593 »
3.	— 49, remaniement.	8,000 »
4.	— 50, substitution de pavage. — Achèvement .	11,600 »
5.	— 53, élargissement d'un pont	4,000 »
6.	— 58, construction	2,363 20
7.	— 59, améliorations	11,200 »
8.	— 60, zones d'empierrement.	5,600 »
9.	— 63, rechargement	4,000 »
10.	— 65, prolongement de pavage.	1,333 »
11.	— 68, remaniement.	4,892 87
12.	— 76, élargissement et amélioration	6,400 »
13.	Subvention pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. — Réseau subventionné	384,000 »
14.	Subvention aux communes pour remboursement d'emprunts à la caisse des chemins vicinaux	676,000 »
15.	Réserve pour travaux imprévus	4,195 »
	Total du § 1er . . .	1,129,344 07

§ 2.

Art. 1er. Service de l'emprunt de 15 millions	482,206 89
Total du sous-chapitre XVII. . . .	1,644,550 96

SOUS-CHAPITRE XVIII.

§ 1er.

Art. 1er. Amélioration des canaux	425,000 »

§ 2.

Art. 1er. Subvention pour l'entretien de mille kilomètres de chemins d'intérêt commun à classer	270,000 »
2. Établissement d'une caserne de gendarmerie à Tourcoing	33,000 »
Total du sous-chapitre XVIII.	728,000 »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Art. 1er Service de l'emprunt de 15 millions	540,850 »
Total du sous-chapitre XIX	540,850 »

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires	4,702,927 26
Dépenses extraordinaires	2,880,400 96
Total	7,583,328 22

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1877.

NAISSANCES.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS			TOTAL.
	légitimes.	naturels reconnus	naturels non reconnus.	
Dunkerque	4325	66	163	4554
Hazebrouck	3397	40	143	3580
Lille	18887	401	2457	21545
Cambrai	5123	174	441	5738
Avesnes	4514	150	279	4943
Douai	3564	113	196	3873
Valenciennes	5788	158	287	6233
	45598	1102	3766	50466

Les naissances de 1877 sont presque égales à celles de 1876, dont le nombre a été de 50,436. Celles-ci avaient été elles-mêmes presque égales à celles de l'année 1875.

Ce qui frappe surtout à l'inspection du tableau ci-dessus, c'est le contingent élevé fourni dans la production par l'arrondissement de Lille, qui y figure pour 43 centièmes de toutes les naissances du département.

Le total des naissances est à la population du département comme 1 est à 30. Pour l'arrondissement de Lille, le rapport est de 1 à 28. Les autres arrondissements ont produit des nombres normaux.

Division par sexe.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS LÉGITIMES:		ENFANTS NATURELS.		TOTAL.	
	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.	GARÇONS.	FILLES.
Dunkerque.....	2258	2067	122	107	2380	2174
Hazebrouck.....	1699	1698	79	104	1778	1802
Lille.....	9555	9332	1348	1310	10903	10642
Cambrai.....	2605	2518	302	313	2907	2831
Avesnes.....	2308	2206	202	227	2510	2433
Douai.....	1808	1756	154	155	1962	1911
Valencciennes	2941	2847	224	221	3165	3068
	23174	22424	2431	2437	25605	24861

Le rapport entre les sexes est resté, pour l'ensemble, dans les conditions ordinaires : il a été de 25 garçons pour 24 filles, ce qui revient à la proportion de 20 filles pour 21 garçons, souvent constatée les années précédentes. Le rapport a été de 22 pour 23 dans la catégorie des enfants légitimes, mais l'égalité s'est produite dans la classe des enfants naturels. Dans l'arrondissement de Lille, l'égalité a été aussi presque atteinte. Dans l'arrondissement d'Hazebrouck on a compté 18 filles pour 17 garçons.

Division entre les villes et les campagnes.

En voici le résumé par arrondissement :

	POPULATION	
	urbaine.	rurale.
Dunkerque.....	2961	1593
Hazebrouck.....	2211	1369
Lille.....	19012	2533
Cambrai.....	3317	2421
Avesnes.....	1368	3575
Douai.....	2217	1656
Valenciennes.....	4056	2177
	35142	15384

C'est toujours la même proportion de 70 centièmes pour la population urbaine, et de 30 centièmes pour la population rurale.

Ainsi qu'on peut le remarquer, l'arrondissement de Lille est la partie du département la plus agglomérée et l'arrondissement d'Avesnes celle où la population est le plus éparse.

Division par mois.

Janvier	4456	Mai.....	4148	Septembre...	4054
Février	4333	Juin.....	4058	Octobre.....	3993
Mars.....	4703	Juillet	4128	Novembre ..	3946
Avril.....	4422	Août.....	4086	Décembre ...	4227

La moyenne mensuelle a été de 4205. Les mois de janvier, février, mars, avril et décembre ont excédé cette moyenne; les autres ne l'ont pas atteinte.

Naissances multiples.

Elles ont été assez nombreuses en 1877 : 555 naissances doubles ont été constatées; elles ont produit 1,111 enfants, savoir : 606 garçons, dont 520 vivants et 86 mort-nés; 505 filles, dont 451 vivantes et 54 mort-nées. — Ces 555 naissances ont donné 201 exclusivement des garçons; 156 exclusivement des filles, et 198 des garçons et des filles

Les naissances triples ont été au nombre de 7, ayant donné 6 garçons vivants et 15 filles, dont 10 vivantes et 5 mort-nées. — Ensemble 21 enfants, dont 16 vivants et 5 mort-nés. Deux accouchements ont produit des garçons, un des filles et quatre des garçons et des filles.

Mort-nés.

Les enfants mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance ont été au nombre de 3,141, savoir :

ARRONDISSEMENTS.	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Dunkerque	112	88	200
Hazebrouck.....	81	51	132
Lille.....	1580	68	1648
Cambrai	282	208	490
Avesnes	145	88	233
Douai.....	95	66	161
Valenciennes.....	160	117	277
	2455	686	3141

Ce nombre de 3,141 est presque égal à 6 p. % du chiffre des naissances. L'arrondissement de Lille en emporte seul plus de la moitié, et cette moitié pèse presque entièrement sur l'élément masculin.

MARIAGES.

Les mariages ont été, en 1877, au nombre de 11,021, savoir :

ARRONDISSEMENTS	MARIAGES ENTRE :				TOTAL.
	Garçons et filles.	Garçons et veuves.	Veufs et filles.	Veufs et veuves.	
Dunkerque.....	775	65	100	72	1012
Hazebrouck.....	640	28	63	34	765
Lille.	3258	200	333	203	3994
Cambrai.....	1254	27	93	53	1427
Avesnes.....	1156	39	134	41	1370
Douai.....	749	31	63	33	876
Valenciennes	1346	54	115	62	1577
	9178	444	901	498	11021

Les mariages ont un peu diminué ; ils avaient été, en 1876, de 11,415. La proportion, par rapport à la population, a été de 6,7 pour 1,000 dans l'arrondissement de Lille, de 7 dans ceux d'Hazebrouck, Cambrai, Avesnes et Douai, de 8 dans l'arrondissement de Valenciennes et de 9 dans celui de Dunkerque. La moyenne, pour le département, a été de 7,25 pour 1,000 habitants.

Les mariages se divisent ainsi :

Population urbaine	7,084
Population rurale.	3,937

Ils se divisent aussi par mois de la manière suivante :

Janvier.....	842	Mai	1070	Septembre...	1004
Février.....	945	Juin...	825	Octobre.....	1017
Mars	1134	Juillet.....	923	Novembre ...	1024
Avril.....	1325	Août.....	768	Décembre....	844

Se sont mariés : 9,622 garçons, 10,079 filles, 1,399 veufs et 942 veuves.

15,991 mariés, dont 8,380 hommes et 7,611 femmes ont signé leur nom.

Ceux qui ont signé d'une croix ou ont déclaré ne savoir écrire, sont au nombre de 6,051, dont 2,641 hommes et 3,410 femmes.

68 mariages ont été précédés d'actes respectueux; 12 ont été l'objet d'oppositions.

Les mariages qui ont donné lieu à la rédaction d'un contrat ont été au nombre de 4,117.

On a compté 3 mariages entre neveux et tantes, 5 entre oncles et nièces, 51 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 79 entre cousines et cousins-germains.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés, a été de 1,461, et celui des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé, de 1779.

DÉCÈS.

Décès par âge et par état-civil.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTA
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	TOTAL.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.	
De 0 à 1 an ...	4504	»	»	4504	3425	»	»	3425	
De 1 à 5 ans....	2433	»	»	2433	2417	»	»	2417	
De 5 à 10 ans....	512	»	»	512	547	»	»	547	
De 10 à 15 ans....	305	»	»	305	298	»	»	298	
De 15 à 20 ans....	390	3	»	393	502	23	1	526	
De 20 à 25 ans....	516	54	1	571	382	190	5	577	
De 25 à 30 ans....	312	216	18	546	200	350	29	579	
De 30 à 35 ans....	188	350	32	570	138	386	25	549	
De 35 à 40 ans....	165	469	55	689	83	374	47	504	
De 40 à 45 ans....	132	421	65	618	70	373	63	506	
De 45 à 50 ans....	132	395	85	612	82	334	64	480	
De 50 à 55 ans....	153	519	126	798	71	429	128	628	
De 55 à 60 ans....	102	550	145	797	88	377	184	649	
De 60 à 65 ans....	124	503	246	873	100	347	284	731	
De 65 à 70 ans....	124	543	320	987	75	268	369	712	
De 70 à 75 ans....	109	366	338	813	111	266	522	899	
De 75 à 80 ans....	120	326	426	872	94	197	570	861	
De 80 à 85 ans....	57	115	355	527	100	105	507	712	
De 85 à 90 ans....	18	37	130	185	31	24	248	303	
De 90 à 95 ans....	2	13	41	56	15	8	92	115	
De 95 à 100 ans...	1	1	7	9	2	»	8	10	
De 100 et au-dessus.	»	»	1	1	»	»	4	4	
	10399	4881	2391	17671	8831	4051	3150	16032	3370

Les décès avaient donné, en 1876, un chiffre de 33,926. Ils sont restés, en 1877, à *près dans les mêmes termes* s'étant élevés à 33,703.

Si nous considérons à part les décès de la première année, nous constatons les faits suivants :

	Enfants légitimes		Enfants naturels.		TOTAL.	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
De la naissance à 7 jours accomplis	384	284	69	57	450	341
De 8 à 15 jours accomplis.	242	296	54	43	296	249
De 15 à 30 id.	333	262	86	61	419	323
D'un mois à 6 mois id.	1652	1240	350	282	2002	1522
De 6 mois à 12 mois.	1169	839	168	151	1337	990
	3777	2831	727	594	4504	3425
	6608		1321		7929	

Ainsi, sur 33,700 décès, 7,929, près du quart, appartiennent à des enfants de la première année. — Comparée aux naissances, cette mortalité représente 16 p. % du total. Il est à remarquer que c'est l'élément masculin qui est le plus particulièrement frappé et que la classe des enfants naturels, qui figure d'ordinaire dans la production pour un dixième, comparativement aux enfants légitimes, a fourni dans les extinctions du premier âge un contingent de 20 p. %.

Si on réunit les mort-nés aux décès de la première année, on constate une perte de 11,070 enfants sur 50,466 naissances.

Division des décès par arrondissement.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
	Garçons	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.
Dunkerque	1029	425	198	1652	787	294	258	1339
Hazebrouck	665	341	170	1176	692	294	284	1270
Lille	5320	1983	827	8130	4409	1625	1093	7127
Cambrai	960	563	340	1863	852	518	430	1800
Avesnes	783	618	333	1734	662	525	398	1585
Douai	669	362	216	1247	558	313	272	1143
Valenciennes.	978	589	307	1869	874	482	415	1768
	10399	4881	2391	17671	8834	4051	3150	16032

Les décès ont été plus nombreux d'un dixième dans la population masculine que dans la population féminine. Cette différence s'est produite dans tous les arrondissements, excepté dans celui d'Hazebrouck, où les extinctions féminines ont dominé.

Division entre les villes et les campagnes.

	POPULATION	
	urbaine.	rurale.
Dunkerque	1955	1036
Hazebrouck	1614	832
Lille	13489	1718
Cambrai	2126	1537
Avesnes	924	2495
Douai	1387	1003
Valenciennes	2438	1199
	23883	9820

La proportion entre ces deux termes est de 71 centièmes pour la population urbaine et de 29 centièmes pour la population rurale.

Division par mois.

Janvier	3043	Mai	3098	Septembre	2289
Février	2850	Juin	2800	Octobre	2493
Mars	3363	Juillet	2570	Novembre	2514
Avril	3152	Août	2461	Décembre	3070

La moyenne mensuelle des extinctions a été de 2,559. Les mois de mars, avril, mai, janvier et décembre, ont produit des nombres supérieurs à cette moyenne; les autres, notamment ceux d'août, septembre et octobre, sont restés au-dessous.

Comparaison des naissances et des décès.

ARRONDISSEMENTS.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
Dunkerque.....	4554	2991	1563
Hazebrouck.....	3580	2446	1734
Lille.....	21545	15257	6288
Cambrai.....	5738	3663	2075
Avesnes.....	4943	3319	1624
Douai.....	3873	2390	1483
Valenciennes.....	6233	3637	2596
	50466	33703	16763

Les naissances ont donc excédé les décès de 16,763. Cet excédant représente 1, 10 pour cent de la population totale du département.

JURY.

Aux termes de l'article 6 de la loi sur le Jury, en date du 21 novembre 1872, la liste annuelle de Jury comprend, pour les départements, un Juré pour 500 habitants, sans toutefois que le nombre des Jurés puisse être inférieur à 400, ni supérieur à 600. L'article 11 de cette loi dispose que la liste annuelle est dressée, pour chaque arrondissement par une commission composée du Président du Tribunal civil ou du Magistrat qui en remplit les fonctions, Président, des Juges-de-paix et des Conseillers Généraux,

Conformément à l'art. 6 précité, M. le Préfet, sur l'avis de la Commission départementale et par un arrêté, en date du 2 juillet 1878, a réparti de la manière suivante, entre les cantons du département, le nombre de 600 Jurés à désigner :

Arrondissements.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE de Jurés.	
AVESNES	Avesnes-Nord	12,059	5	72
	— Sud	15,421	6	
	Bavai	16,444	6	
	Berlaimont	10,358	4	
	Landrecies	15,982	6	
	Le Quesnoy-Est	13,456	5	
	— Ouest	14,379	6	
	Maubeuge	12,462	17	
	Solre-le Château	12,847	5	
	Trélon	29,469	12	
CAMBRAI	Cambrai-Est	22,005	8	77
	— Ouest	24,971	10	
	Carnières	29,263	12	
	Clary	33,741	13	
	Le Câteau	32,219	13	
	Marcoing	25,924	10	
	Solesmes	27,995	11	
DOUAI	Arleux	13,861	6	49
	Douai-Nord	23,941	9	
	— Ouest	24,309	10	
	— Sud	21,299	8	
	Marchiennes	22,747	9	
	Orchies	17,462	7	
	A reporter	502,344		198

Arrondissements.	CANTONS.	Population totale.	NOMBRE de Jurés.	
	Report.....	502,314		198
DUNKERQUE....	Bergues.....	15,374	6	48
	Bourbourg	14,115	6	
	Dunkerque-Est.....	25,318	10	
	— Ouest.....	27,016	11	
	Gravelines	10,961	4	
	Hondschoote.....	13,694	5	
	Wormhoudt	15,396	6	
HAZEBROUCK ...	Bailleul-Nord-Est.....	17,750	7	44
	— Sud-Ouest	14,449	6	
	Cassel	14,219	6	
	Hazebrouck-Nord.....	15,857	6	
	— Sud.....	14,169	5	
	Merville.....	20,574	8	
	Steenvoorde	14,787	6	
LILLE.	Armentières	37,047	15	233
	Cysoing.....	18,460	7	
	Haubourdin	29,922	12	
	La Bassée	16,408	6	
	Lannoy.....	29,508	12	
	Lille-Centre	24,364	10	
	— Nord-Est.....	41,284	16	
	— Ouest.....	24,459	10	
	— Sud-Est.....	22,807	9	
	— Sud-Ouest.....	80,742	32	
	Pont-à-Marcq	17,999	7	
	Quesnoy-sur-Deûle	21,005	8	
	Roubaix-Est.....	64,997	26	
	— Ouest.....	42,791	17	
	Seclin	25,180	10	
	Tourcoing-Nord.....	49,625	19	
	— Sud	44,572	17	
VALENCIENNES..	Bouchain.....	17,521	19	77
	Condé	24,773	10	
	Saint-Amand (rive droite) ...	19,829	8	
	— (rive gauche) ..	14,694	6	
	Valenciennes-Est	24,836	10	
	— Nord	32,804	13	
	— Sud.....	28,064	11	
	Totaux.....	**1,549,585**		600

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Élections Sénatoriales.

Conformément au décret du 8 octobre 1878, il a été procédé, le 5 janvier 1879, dans la salle des fêtes de la Préfecture du Nord, à Lille, à l'élection de cinq sénateurs.

Ci-après les résultats des opérations :

Nombre d'électeurs inscrits	803
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	798
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	798
M. J. Dutilleul, (élu)	438
M. Massiet du Biest, (élu)	422
M. le Général Faidherbe, (élu)	420
M. Merlin, (élu)	415
M. Fournier, (élu)	413
M. des Rotours	392
M. Plichon	383
M. Mailliet	372
M. Crepin-Delinsel	362
M. le Comte d'Hespel	357

Chambre des Députés.

Election du 7 Juillet 1878.

1re Circonscription de Dunkerque.

Inscrits	14,180	
Votants	8,100	
M. Trystram, (élu)		5,495
M. D'Arras		2,370

2e Circonscription de Cambrai.

Inscrits	25,109	
Votants	20,895	
M. Bertrand-Milcent, (élu)		12,274
M. Amigues		8,443

Election du 21 *Juillet.*

2e Circonscription de Valenciennes.

(scrutin de ballotage)

M. Girard, (élu)..... 11,439
M. Renard 11,147

Conseil Général.

Election du 10 *Mars* 1878.

Canton de Cysoing.

Inscrits 4,760
Votants..... 3,989

M. Georges Brame (élu)..... 2,097
M. Félix Demesmay..... 1,872

Election du 24 *Novembre* 1878

Canton de Lannoy.

Inscrits..... 5,485
Votants..... 3,754

M. Charles Bouchery (élu)..... 3,589

Conseils d'Arrondissement.

Arrondissement d'Avesnes. — Canton de Bavai.

Election du 24 *Février* 1878.

Inscrits..... 3,884
Votants..... 2,059

M. Darche Levent, (élu)..... 1,991

Arrondissement de Cambrai. — Canton de Clary.

Election du 19 *Mai* 1878.

Inscrits..... 9,089
Votants..... 6,200

M. Poête-Taisne, (élu)..... 3,358
M. Fontaine-Ducornet..... 2,769

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ACTES DE CONCESSION.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes d'intérêt général.			
Réseau de la Compagnie du Nord.			
Paris à la frontière par Lille, et raccordement	Loi du 15 juillet 1845	47.247	47.247
Douai à la frontière par Valenciennes, et raccordement	Idem.	47.840	47.840
Lille à Calais	Idem.	57.853	57.853
Hazebrouck à Dunkerque	Idem.	39.503	39.503
St-Quentin à Erquelines	Décr. du 18 févr. 1852	60.747	60.747
Busigny à Somain	Idem.	48.743	48.743
Hautmont à la front. vers Mons	Décr. du 19 août 1854	11.409	11.409
Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais	Décr. du 26 juin 1857	11.211	11.211
Lens à Le Forest	Idem.	2.015	2.015
Lille à la front. vers Tournai	Décr. du 6 juill. 1862	12.534	12.534
Hirson à Anor	Idem.	1.447	1.447
Anor à la frontière	Idem.	5.899	5 899
Valenciennes à Aulnoye	Idem.	34.525	34.525
Aulnoye à Anor	Idem.	32.538	32.538
Cambrai à la front. vers Dour.	Décr. du 15 juin 1872	60.000	(envir) 37.000
Douai à Orchies et à la front.	Loi du 2 août 1875	48.500	»
		521.951	450.451

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ACTES DE CONCESSION.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Réseau de la Compagnie d'Anzin.			
Anzin à Somain	Ordonn. des 24 oct. 1835 et 2 oct. 1846	18.525	18.525
Anzin à la front. vers Péruwelz.	Décr. du 24 oct. 1868	17.876	17.876
Embranchement houiller de cette ligne	Décr. du 3 janv. 1875	990	»
		37.391	36.401
Réseau de la Compagnie de Picardie et Flandres.			
Cambrai à Douai	Loi du 6 juillet 1875.	26.560	»
Aubigny-au-Bac à Somain et Abscon	Idem.	38.000	»
		64.560	»
Lignes concédées à des Compagnies spéciales.			
Aniche à Somain	Décr. du 18 fév. 1850	4.000	4.000
Rousies à Ferrière-la-Grande	Déc. du 23 avril 1859	3.500	3.500
Denain à Lourches	Décr. du 18 juin 1863	5.000	5.000
Dunkerque à la frontière vers Furnes	Décr. du 23 mai 1863	12.570	12.570
Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe	Décr. du 26 déc. 1866	13.779	13.779
Armentières à la frontière vers Ostende	Décr. du 26 mai 1866	2.944	2.944
Embranchements industriels divers	»	21.000	21.000
		62.793	62.793
Lignes concédées à la Compagnie du Nord-Est reprises par la Compagnie du Nord.			
Lille à Comines	Décr. du 22 mai 1869	22.000	22.000
Tourcoing à Menin	Idem.	10.980	»
Gravelines à Watten	Idem.	19.190	19.190
Armentières à Berguette	Idem.	15.160	15.160
Berguette à St-Omer	Idem.	1.800	»
Dunkerque à Calais	Idem.	21.000	21.000
Somain à Roubaix et Tourcoing	Idem.	46.000	16.200
Jeumont à Anor	Idem.	40.610	»
		176.740	93.550

DÉSIGNATION DES LIGNES.	DÉCLARATIONS d'utilité publique.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes du réseau de la Compagnie de Lille à Valenciennes reprises par la Compagnie du Nord.			
Lille à Valenciennes	Décr. du 11 juill. 1864	42.947	42.947
Lille à Béthune	Décr. du 29 août 1863	25.430	25.430
St-Amand à Blanc-Misseron	Décr. du 26 oct. 1871	20.250	20.250
St-Amand à la frontière vers Tournai	Idem.	8.666	»
		97.293	88.627
Lignes d'intérêt local.			
Réseau de la Compagnie de Picardie et Flandres.			
Cambrai à Epehi	Décr. du 22 mai 1873	20.669	20.669
Marcoing à Masnières	Déc. du 10 sept. 1876	2.433	»
		23.102	20.669
Lignes du réseau de la Compagnie de Lille à Valenciennes que la Compagnie du Nord s'est engagée à reprendre après construction.			
Don à Hénin-Liétard	Déc. du 14 janv. 1874	5.906	
Compagnie d'Achiet à Bapaume.			
Bapaume à Marcoing	Déc. du 20 janv. 1875	5.466	5.406

RÉSUMÉ.

COMPAGNIES.	Développement.	Longueurs en exploitation.
Lignes d'intérêt général.		
Compagnie du Nord	521.954	450.454
Id. d'Anzin	37.394	36.404
Id. de Picardie et Flandres....	64.560	»
Id. diverses.....	62.793	62.793
Id du Nord (Lignes reprises à la Compagnie Nord-Est).	176.740	93.550
Id. du Nord (Lignes reprises à la Compagnie de Lille à Valenciennes.....	97.293	88.627
	960.728	731.822
Lignes d'intérêt local.		
Compagnie de Picardie et Flandres...	23.102	20.669
Id. du Nord (Lignes reprises à la Compagnie de Lille à Valenciennes	5.906	»
Id. d'Achiet à Bapaume.....	5.466	»
	34.474	20.669
Intérêt général.....	960.728	731.822
Intérêt local.....	34.474	20.669
Total	995.202	752.491

Réseau complémentaire projeté d'intérêt général.

M. le Ministre des Travaux a présenté, en juillet 1878, à la Chambre des députés, un projet de loi ayant pour objet le classement de lignes nouvelles destinées à former le réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général. Prenant, en outre, en considération les vœux émis par le Conseil général dans sa session dernière d'août, ainsi que par les représentants de l'industrie et du commerce, M. le Ministre a soumis aux Chambres, en novembre de la même année, des propositions en additions aux premières. Les lignes qui intéressent le département, comprises dans l'ensemble de ces propositions, sont les suivantes :

Armentières à Lens par Don :

Armentières à la nouvelle gare de Tourcoing ,

Hazebrouck à Merville ;

La Gorgue à Estaires ;

Roubaix à la frontière belge, vers Audenarde ,

Valenciennes à Denain et Lourches par ou près Trith-St-Léger ;

Maubeuge à Solre-le-Château ;

Denain à St-Amand ;

Valenciennes à Laon, par ou près Le Cateau ;

Don à Templeuve ;

Hirson à la ligne de Valenciennes à Laon, avec raccordement vers Busigny et vers Guise ;

Solre-le-Château à Avesnes ;

Valenciennes à Douziès.

ROUTES NATIONALES.

Ces routes sont au nombre de quinze dans le département et ont une étendue totale de 592 kilomètres, 241 mètres. Nous en donnons ci-après le tableau :

Nos des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le département.
			k.	k.	k.
2	1re	De Paris à Maubeuge et Bruxelles par Mons	27.16	9.76	36.92
16	2e	De Paris à Dunkerque	54.40	»	54.40
17	2e	De Paris à Lille et à Ostende	96.36	»	96.36
25	3e	Du Hâvre à Lille	15.61	»	15.61
29	3e	De Rouen à Valenciennes	58.44	»	58.44
39	3e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	30.05	10.29	40.34
40	3e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	32.97	1.30	34.27
41	3e	De St-Pol à Lille et Tournai	40.37	»	40.37
42	3e	De Lille à Boulogne	52.94	2.41	55.35
43	3e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.82	13.88	60.70
48	3e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.63	17.07	42.70
50	3e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		Totaux	535.44	57.10	592.24

La situation des routes nationales n'a pas sensiblement changé depuis l'année précédente; elle reste mauvaise et périclitante. L'hiver a été peu rigoureux, mais les routes n'ont pas moins éprouvé des dégradations considérables qui ne pourront être que difficilement réparées à l'aide des ressources de l'entretien.

Les ébouages considérables qui ont été nécessaires sur les empierrements y ont surtout causé une usure exceptionnelle. Les pavages ont moins souffert.

La construction de zônes empierrées, qui embrasse aujourd'hui un développement de 320 kilomètres, constitue une précieuse amélioration. Elle a permis de consolider les chaussées et de les élargir sur une foule de points où leur largeur était insuffisante pour la circulation.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Le département compte vingt-six lignes de cette nature ayant ensemble un développement de 513 kilomètres 318 mètres; elles sont ci-après indiquées :

Nos des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur dans le département.
		en pavé.	en empierrement.	
		k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.634	15.426	16.060
6	De Landrecies à Chimay	6.208	35.299	41.507
7	De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8	De Condé à St-Amand	12.240	»	12.240
9	De Lille à St-Omer	16.322	»	16.322
10	De Valenciennes à Bohain	12.135	»	12.135
11	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.800	18.851	27.651
13	De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14	De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15	De Dunkerque à Furnes	0.685	12.955	13.640
16	De La Bassée à Estaires	1.590	3.700	5.290
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières	2.230	2.650	4.880
19	De Roubaix à Tournai et St-Amand	13.567	»	13.567
20	De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21	De Bergues à St-Momelin	4.057	17.887	21.944
22	De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23	De Cambrai à la frontière	30.176	22.827	53.303
24	D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25	Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26	Ceinture de Cambrai	0.160	2.047	2.507
	Totaux	353.197	160.129	513.590

Les chaussées pavées prédominent dans les arrondissements de Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai, tandis que les chaussées empierrées sont situées principalement dans les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck et Avesnes.

Dans sa session d'août 1878, le Conseil général délibérant sur

les questions relatives à la révision du classement des voies de communication du département, a maintenu dans son état actuel le réseau des routes départementales.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ils sont au nombre de soixante-seize, ainsi que l'indique le détail ci-après :

N^os^ des chemins.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur totale.
		en pavé.	en empierrement.	
		mètres	mètres	mètres
1	De Dunkerque à St-Omer par Loon	1263	18315	19578
2	De Dunkerque à Bourbourg	190	11890	12080
3	D'Hondschoote à Watten	17211	20861	38072
4	De Bergues à Furnes.....	390	11622	12012
5	De Bergues au pont de St-Folquin.	596	12944	13540
6	De Lille à Lannoy	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes.....	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin.....	29496	»	29496
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route nationale N° 17.	9176	2337	11513
10	De Douai à Bapaume.....	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.....	4797	29605	34402
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle .	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry.....	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	2055	21921	23976
18	De Bailleul à Ypres.....	1000	3106	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson.	1131	35273	36404
21	De St-Amand à Hélesmes.....	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville..	2106	19434	21540
24	De Gussignies à Avesnes.....	61	21603	21664
25	D'Arleux à Orchies.....	20018	»	20018
26	De Merville à Béthune	»	1642	1642
27	De Maubeuge à Solre-le-Château.	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch	47	8618	8665
29	De Berlaimont à Aulnoye	»	1682	1682
30	De Carvin à Orchies.....	9101	»	9101
32	D'Etrœungt à Prisches.....	»	13515	13515
33	D'Hazebrouck à Merris	2624	8032	10656

(1) Les chemins N°s 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

Nos des chemins.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur totale.
		mètres	mètres	mètres
34	D'Auberchicourt à Abscon.....	5144	»	5144
35	De Douai à St-Amand.....	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing	20486	»	20486
37	De Lannoy à Néchin	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau..	1572	15566	17138
39	De Seclin à La Bassée.....	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque .	571	9777	10348
41	D'Haubourdin à Carvin	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont ..	943	15771	16714
43	De Landrecies à Solesmes.....	15566	»	15506
44	De Ghyvelde à Hondschoote.....	70	7764	7834
45	De Denain à St-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Bourbourg à Lederzeele	»	17447	17447
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt ...	11470	»	11470
48	De Lomme à Loos, p.la Planche-à-Q	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	15062	3648	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	5475	»	5475
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise	1316	4979	6295
53	De Courchelettes	4118	»	4118
54	D'Etrœungt au Nouvion	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele.....	2566	9790	12356
56	De Béthune à Estaires	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin.....	1018	6798	7816
58	D'Armentières à La Bassée	9692	6365	16057
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois.	12052	4504	16556
60	De Marquette à Neuville-St-Remy.	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.....	4506	6589	11095
62	D'Estaires à Don	11929	570	12499
63	De Cambrai à Metz-en-Couture...	3376	9458	12834
64	D'Arras à St-Quentin.....	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor	262	12054	12316
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde....	4395	»	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle...	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyram.de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.....	»	10207	10207
72	De Prisches au Nouvion	»	10144	10144
73	De Trélon à La Capelle	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry	»	4192	4192
76	De St-Waast à la Guizette.....	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-C.(tr.de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceint. de Valenciennes	»	3842	3842
79	Ceinture de Bergues	»	1236	1236
	Totaux.....	446765	460896	907662

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Comme on le voit par les chiffres qui précèdent, l'étendue totale de nos grandes lignes vicinales se divise

presque en égale part, quant au mode de construction en pavé ou en empierrement. Les pavages se maintiennent généralement et n'ont besoin que d'être consolidés par des zones latérales empierrées. Les empierrements se dégradent facilement sous les efforts d'un roulage pondérant et actif, et nécessitent, sur beaucoup de points, des rechargements.

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 129, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
1	de Straenstraet, de la route départ. N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem	»	4910	»	4910
3	de Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	d'Aubers au Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	de Thun-l'Evêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	de Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	1093
7	de Trélon à Eppe-Sauvage et à la front.	»	9951	»	9951
8	de Maubeuge à Villers-sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	de Bellignies a Bettrechies	»	1500	»	1500
10	d'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	de Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	d'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	de Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	3785
14	de Vendegies à Escarmain	6460	1240	»	7700
15	de Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	d'Hazebrouck à Vieux-Berquin	»	8687	»	8687
17	de Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes	»	7151	»	7151
18	de Lewarde à Fressin	4060	2970	»	7030
19	de Bourghelles à Baisieux	7900	»	»	7900
20	de Vred à Somain	4540	»	»	4540
21	de Lezennes à Ronchin	4740	»	»	4740
22	d'Aubencheul à Hem-Lenglet	7500	»	»	7500
23	de Steenwoorde à Winnezeele	»	5913	»	5913
24	de Sailly à Baisieux	6406	»	»	6406
25	de Catillon à Ribeauville	»	4877	»	4877
26	de Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	1210
27	d'Avesnes au Nouvion et à Barsy	15561	»	»	15561
28	de Ribécourt à la chapelle d'Anneux	»	8078	»	8078
29	de Clary a Troisvilles	8360	»	»	8360
30	de Bergues à Bambecque	300	8965	»	9265
31	de Tourmignies à Avelin	4190	»	»	4190
32	de Roost-Warendin à Anby	5281	»	»	5281

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
33	de Pecquencourt à Aniche.....	6325	»	»	6325
34	de Neuville à Noyelles.....	6145	»	»	6145
35	d'Ors à Basuel.....	»	3230	»	3230
36	de Ledringhem à Wormhoudt.....	»	4015	»	4015
37	de la Croix-de-Pierre à la Lys	5330	3375	»	8705
38	de Villereau à Orsinval.....	260	2526	»	2786
39	de Roucourt à la route nationale N° 45	»	2568	»	2568
40	d'Esquerchin à Douai	4215	715	»	4930
41	de Fournes à Fromelles	3100	»	»	3100
42	de Fourmies au pont de Sains.....	»	6280	»	6280
43	de Sommaing à Vendegies-s.-Ecaillon.	»	1000	»	1000
44	d'Haverskerque à Aire.....	»	7155	»	7155
45	de Cassel à Oudezeele.....	»	5069	»	5069
46	de Noyelles à Fontaine-Notre-Dame ..	400	3730	»	4130
47	de Cobrieux à Bourghelles.....	2740	»	»	2740
48	d'Hazebrouck à Blaringhem.....	115	11645	»	11760
49	de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon ..	»	9616	»	9616
50	de Noyelles à Ancoisne	3100	»	»	3100
51	d'Hazebrouck à Hondeghem.....	750	8172	»	8922
52	de Villers-Guislain à Gonnelieu à Epehi	280	4840	»	5120
53	de Lederzeele à Watten.....	185	6818	»	7003
54	de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle ...	1120	3285	»	4405
55	de Rexpoëde à Hondschoote.....	110	5770	»	5880
56	d'Esnes à Marcoing	1050	10700	»	11750
57	de St-André à la Lys (ch. de Messine)..	625	10389	»	11014
58	de Lille à Lambersart	3538	»	»	3538
59	d'Etreux à Saultain.....	2275	»	»	2275
60	de Valenciennes à Orsinval.....	1523	9616	»	11139
61	d'Haveluy à Wallers.....	2392	»	»	2392
62	de Bois-Grenier à Wavrin.....	4305	3412	»	7717
63	d'Ennetières-en-Weppes à Englos...	776	6340	»	7116
64	de Bondues à Bousbecques	8415	»	»	8415
65	de Douai à Oisy.....	5242	2633	»	7875
66	de Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
67	de St-Souplet au Câteau.....	»	6976	»	6976
68	de Wavrechain à Denain.....	1365	»	»	1365
69	de Wulverdinghe à Bollezeele.....	8500	»	»	8500
70	de Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
71	de Paillencourt à Hordain	1150	»	»	1150
72	de Dunkerque au p. de Leffrinckoucke	1400	3895	»	5295
73	d'Arnèke au Ménégat à Nordpeene ...	200	7518	»	7718
74	d'Avesnes-le-Sec à Lieu-St-Amand..	5266	»	»	5266
75	de Zermezeele à Cassel et à Ledringhem	731	4887	»	5618
76	de Niergnies à Cambrai	1280	70	»	1350
77	d'Estaires à Steenwerck.....	228	7692	»	7920
78	du bac de Wavrin.....	11520	»	»	11520
79	de Steenbecque à Ebblinghem.....	»	8700	»	8700
80	de Beugnies à Sains	»	11370	»	11370
81	d'Hornaing à Marchiennes	7761	»	»	7761
82	de Demicourt à la route nat. N° 29 ...	»	1812	»	1812

Nos	DENOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
83	d'Ohain à la frontière	»	2395	»	2395
84	de Bavai à la frontière	»	7061	»	7061
85	d'Haspres à Solesmes	9935	»	»	9935
86	du Quesnoy au Câteau	4632	12643	»	17275
87	de Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	de Dunkerque au Rosendael	»	2225	»	2225
89	de Bailleul au Mont-Noir à la frontière	»	2784	146	2980
90	de Genech à Baisieux	9530	»	»	9530
91	de Leers à Tourcoing	3543	»	4307	7850
92	du Câteau à Landrecies	»	10380	»	10380
93	de Seclin à Haubourdin	»	4165	»	4165
94	de Seclin à Vendeville	5200	»	»	5200
95	de La Longueville au bois des Dames	334	8186	»	8520
96	de Berlaimont à Villereau	»	13110	»	13110
97	de Montigny à Lallaing	4370	»	»	4370
98	de Maing à Famars et Valenciennes	611	2040	»	2651
99	d'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	de Ruesnes à Famars	8215	»	»	8215
101	de St-Aubert à la route dép. N° 7	2011	»	»	2011
102	de Condé à Bruille-St-Amand	6367	»	»	6367
103	de Busigny à Vaux	1806	»	»	2724
104	de Felleries à Avesnes	»	7840	»	7840
105	de Wallers à Hasnon	4800	»	»	4800
106	de Solrinnes à Dimechaux	»	3000	»	3000
107	de Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	de la Madeleine à la route dép. N° 14	2000	»	»	2000
109	de ceinture de Douai	7780	»	»	7780
110	de Wattignies à Faches	3000	»	»	3000
111	d'Englefontaine à la Balance	»	5309	»	5309
112	de Roubaix à Mouscron	2600	»	»	2600
113	de Bergues à Dunkerque p. Steen-Dam	3090	5380	»	8470
114	de Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	de l'Arbre-de-Guise à la Laurette, par Mazinghien	»	6120	»	6120
116	de Quérenaing à Trith-St Léger	8172	»	»	8172
117	de Beaurain à Solesmes	2020	»	»	2020
118	d'Iwuy à Cattenières	10258	»	2286	12544
119	d'Hélesmes à Escaudain	5453	»	»	5453
120	de Pont-à-Marcq à Mérignies	1350	»	»	1350
121	de Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	de Merville à Estaires	956	4813	»	5769
123	d'Hantay et Salomé à La Bassée	3769	731	»	4500
124	de Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2419	»	2419
125	de Therouanne à Cassel	»	3165	»	3165
126	de Marchiennes à Landas	4930	»	»	4930
127	de Gravelines à Bergues	»	12235	»	12235
128	de Steenvoorde à Wormhoudt	»	11501	»	11501
129	de Péronne à la gare de Fretin	4298	»	3000	7298
	Totaux	352654	422037	10657	785348

Ces chemins sont confiés aux soins de MM. les Agents-Voyers. Ils sont entretenus aux frais des communes avec le concours du département.

Le nombre et l'étendue des lignes de grande et de moyenne vicinalité se résument ainsi qu'il suit par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	CHEMINS de grande communication.		CHEMINS d'intérêt commun.		TOTAL.	
	Nombre des lignes.	Étendue.	Nombre des lignes.	Étendue.	Nombre des lignes.	Étendue.
Dunkerque	9	162976	12	82723	21	245699
Hazebrouck	12	119398	18	115891	30	235289
Lille	17	155015	29	175221	46	330236
Cambrai	11	118578	23	120177	34	238755
Avesnes	13	159576	22	163364	35	322940
Douai	8	113085	14	73618	22	186703
Valenciennes	7	77029	11	64354	18	141383
Totaux	77	907657	129	785348	206	1693005

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Conformément au système observé depuis l'application de la loi du 11 juillet 1868 sur l'achèvement des chemins vicinaux, ces chemins se divisent en deux classes distinctes, formant l'une le réseau subventionné, l'autre le réseau non-subventionné.

Le tableau ci-après indique par arrondissement la consistance de ces deux catégories de chemins :

ARRONDISSEMENTS.	RÉSEAU		TOTAL.
	subventionné.	non-subventionné	
Dunkerque	284964	182672	467636
Hazebrouck	362742	259209	621951
Lille	444785	261327	706112
Cambrai	466155	323065	789220
Avesnes	215840	328679	544519
Douai	213511	151941	365452
Valenciennes	255994	286013	542007
Total	2243991	1792906	4036897

Dépenses et ressources du service vicinal de l'exercice 1877.

DÉPENSES.	CHEMINS de grande communication.	CHEMINS d'intérêt commun.	Ensemble.
Entretien	719,960 03	583,204 92	1,303,164 95
Grosses réparations	266,873 41	240,451 48	507,324 89
Travaux neufs	7,191 41	7,876 79	15,068 20
Acquisitions de terrains, etc.	3,261 30	8,684 73	11,946 03
Dommages et dépenses diverses	7,456 68	7,448 87	14,905 55
Frais généraux. — Personnel	33,819 14	126,223 50	160,042 64
Total des dépenses	1,038,561 97	973,890 29	2,012,452 26
RESSOURCES.			
Revenus communaux et produits divers ordinaires	99,189 90	193,894 96	293,084 86
Prestations. en nature	35,455 13	99,235 76	134,690 89
Prestations. en argent	51,790 68	33,530 92	85,321 60
Centimes spéciaux	84,805 49	91,745 43	176,550 92
Impositions extraordinaires	» »	14,042 01	14,021 01
Produits extraordinaires	» »	5,669 06	5,669 06
Subventions industrielles	55,366 69	34,575 16	89,941 85
Souscriptions particulières	15,524 40	8,659 43	24,183 83
Fonds départementaux ordinaires	601,613 45	326,331 »	927,944 45
Fonds départementaux extraordinaires	102,502 45	79,044 02	181,546 47
Fonds de l'État	» »	13,970 »	13,970 »
Ensemble	1,046,248 19	900,637 75	1,946,885 94
A déduire :			
Pour non-valeurs	5,129 36	26,256 53	31,385 89
Total des ressources	1,041,118 83	874,381 22	1,915,500 05

CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Dépenses et ressources de l'exercice 1877.

DÉPENSES.	RÉSEAU subventionné.	RÉSEAU non subventionné.	Totaux.
Entretien ..... en nature	990,241 83	57,429 69	1,047,644 52
Entretien ..... en argent	875,556 43	110,150 90	985,707 03
Grosses réparations ..... en nature	3,929 92	» »	3,929 92
Grosses réparations ..... en argent	81,538 45	» »	81,538 45
Constructions ..... en nature	253,675 37	15,027 98	268,703 35
Constructions ..... en argent	2,366,849 07	22,973 12	2,389,822 19
Acquisitions de terrains	24,107 61	» »	24,107 61
Dommages et dépenses diverses	2,097 10	135 85	2,232 95
Frais généraux. — Personnel	56,483 13	4,682 61	61,165 74
Remboursements d'emprunts. — Intérêts	612,941 26	2,028 »	614,969 26
Total des dépenses	5,267,389 87	212,428 15	5,479,818 02
RESSOURCES.			
Revenus et produits ordinaires	686,114 94	36,308 40	722,423 34
Prestations ..... en nature	1,161,750 05	56,319 69	1,218,069 74
Prestations ..... en argent	206,664 32	23,340 17	230,004 49
Centimes spéciaux ordinaires	295,000 02	71,269 22	366,269 24
Centimes spéciaux extraordinaires ...	56,452 42	7,328 47	63,780 89
4e journée de prestation	19,770 25	» »	19,770 25
Impositions extraordinaires	160,442 48	» »	160,442 48
Emprunts	1,823,700 »	» »	1,823,700 »
Produits divers extraordinaires	31,516 83	1500, 50	33,017 33
Subventions industrielles	13,222 85	1,683 59	14,906 44
Souscriptions particulières	69,531 25	17,732 98	87,264 23
A Reporter	4,524,165 41	215,483 04	4,739,648 43

	RÉSEAU		
	subventionné.	non subventionné.	Totaux.
Report.....	4,524,165 41	215,483 02	4,739,648 43
Fonds départementaux { ordinaires.....	16,900 »	2,000 »	18,900 »
Fonds départementaux { extraordinaires .	1,089,682 40	4,317 60	1,094,000 »
Fonds de l'État.....	217,384 »	» »	217,384 »
Ensemble.....	5,848,131 81	221,800 62	6,069,932 43
A déduire :			
Dégrèvements et non-valeurs.....	51,289 72	2,233 »	53,521 72
Total des ressources propres à l'exercice	5,796,842 09	219,567 62	6,016,409 71

RÉSUMÉ.

	DÉPENSES.	RESSOURCES.
Chemins de grande communication	1,038,561 97	1,044,119 03
Chemins d'intérêt commun.....	973,890 29	874,381 22
Chemins vicinaux ordinaires	5,267,389 87	6,016,409 71
Totaux.....	7,279,842 13	7,934,909 96

Les résultats matériels de ces dépenses ont été :

1° Pour les chemins de grande communication : outre l'entretien qui a absorbé une somme de 726,518 fr. 75, y compris les frais généraux ;

orrondant à une dépense moyenne de 794 fr. par kilomètre, des remaniements, rechargements et élargissements des chaussées, reconstruction de zônes d'empierrement, établissement de trottoirs, reconstruction de ponts et aqueducs, etc., dont le prix total a été de 260,289f. 90;

2° Pour les chemins d'intérêt commun : construction de pavage et d'empierrement, remaniement de chaussées pavées, rechargement d'empierrements entretien de 777,692 mètres de chaussée.

3° Pour les chemins vicinaux ordinaires :

Réseau subventionné : entretien des parties construites; construction de chaussées neuves.

Réseau non subventionné : entretien des chemins, construction de chaussées nouvelles.

La situation matérielle du service vicinal était au 31 décembre 1877 comme suit :

	A l'état d'entretien.	A l'état de viabilité.	En construction.	En lacune.	TOTAL.
Chemins de grande communication...	818,492	88,190	980	»	907,662
Chemins d'intérêt commun	750,654	27,730	823	2,432	781,636
Chemins vicinaux ordinaires :					
Réseau subventionné	1,621,989	»	192,730	429,222	2,243,941
Réseau non subventionné.....	387,444	»	981	1,410,789	1,799,214
Totaux.....	3,578,573	115,920	195,514	1,842,443	5,732,450

CHEMINS DE FER.

Les terrassements, ouvrages d'art, clôtures, bâtiments, voies, signaux et appareils de toute nature, ont été maintenus en bon état d'entretien ou sont en cours de réparations. La Compagnie du Nord a également entrepris les grosses réparations et les ouvrages d'amélioration nécessaires sur les lignes qu'elle a reprises des compagnies du Nord-Est, de Lille à Béthune et de Lille à Valenciennes.

La Compagnie poursuit activement la substitution des rails en acier aux rails en fer sur les principales lignes de son réseau. 52,500^{m} de longueur de voie ont été posées; un pareil travail s'achève sur la ligne de Lille à Calais.

Les principaux ouvrages exécutés en 1877-78 sont les suivants :

Consolidation, au moyen d'une banquette en gros laitier, du grand remblai situé sur la ligne de Calais, en deçà de la gare d'Hazebrouck où des éboulements s'étaient successivement produits.

Consolidation, pour même cause, du grand remblai de Solesmes, sur le chemin de fer de Cambrai à Dour.

Continuation des travaux de construction des grands ateliers d'Hellemmes.

Nouvelle halle à la gare des voyageurs de Valenciennes.

Déplacement de l'usine à gaz et nombreuses améliorations à la gare de Fives.

Améliorations diverses à la gare des voyageurs de Lille et à ses abords.

Les travaux de construction du chemin de fer de Tourcoing s'achèvent et seront prochainement terminés.

En vertu d'une décision de M. le Ministre des travaux publics, la section d'Orchies à Tourcoing du chemin de fer de Tourcoing à Somain, a été livrée à l'exploitation.

La mise en service du chemin de fer de Bapaume à Marcoing a été également autorisée.

Les chemins de fer de Valenciennes à Douzies et de Don à Hénin-Liétard sont en construction et doivent être terminés en 1879.

La Compagnie de Picardie et de Flandres continue l'accomplissement des formalités administratives, préalables à la construction des lignes de Cambrai à Douai et d'Aubigny au Bac à Somain.

La Compagnie du Nord est dans la même situation en ce qui concerne le chemin de fer de Douai à Tournai.

Nous avons mentionné, plus haut, à la suite du tableau statistique des chemins de fer, les projets de loi présentés aux Chambres par M. le Ministre des travaux publics, pour le classement des lignes destinées à former le réseau complémentaire d'intérêt général. Nous nous référons à cette partie de notre travail.

Les produits de l'exploitation des chemins de fer dans le département en 1877, ont été inférieurs à ceux de l'année 1876. Les recettes du réseau de la Compagnie du Nord ont été de 47,122,901 fr. 78, alors qu'elles s'étaient élevées, l'année précédente, à 47,450,027 fr. 70. La différence en moins est sans importance.

Ci-après le produit des péages dans les 64 gares de la Compagnie du Nord dans le département :

Produits comparés des gares de la Compagnie des chemins de fer du Nord, situées dans le département.

N°s d'ordre.	GARES par ordre d'importance des produits	NOMBRE de voyageurs en 1877.	PRODUITS. 1876.	PRODUITS. 1877.
			fr. c.	fr. c.
1	Erquelines	66,686	8,283,888 95	8,012,997 72
2	Dunkerque	187,781	4,807,075 09	4,596,712 18
3	Lille	1,641,600	5,529,466 61	3,088,964 71
4	Somain	119,118	2,680,323 79	3,076,180 59
5	Quiévy	87,329	3,423,612 45	3,005,712 24
6	Lille-Saint-Sauveur	»	»	2,306,132 76
7	Valenciennes	270,836	1,763,237 55	1,839,931 60
8	Douai	314,136	1,699,453 61	1,609,803 11
9	Roubaix	601,353	1,517,299 16	1,534,240 31
10	Quiévrain	62,179	1,465,694 37	1,481,653 12
11	Lourches	23,034	1,586,232 76	972,072 58
12	Cambrai	180,157	965,516 46	970,821 76
13	Blandain	124,315	987,505 75	913,452 02
14	Gare des Usines	»	»	801,000 00
15	Mouscron	297,569	835,199 23	777,296 06
16	Hautmont	59,765	1,282,129 23	754,866 15
17	Armentières	201,165	752,156 92	678,170 21
18	Tourcoing	306,886	650,640 36	642,054 48
19	Pont-de-la-Deûle	17,815	503,269 75	509,890 92
20	Maubeuge	134,143	539,423 46	438,739 29
21	Raismes	28,383	31,529 »	407,444 37
22	Avesnes	100,170	100,274 »	371,743 21
23	Fives	»	394,764 95	357,599 47
24	Fourmies	85,833	334,658 46	349,059 86
25	Jeumont	25,434	234,540 69	320,246 57
26	Hazebrouck	100,116	308,914 46	308,048 54

N°s d'ordre.	GARES par ordre d'importance des produits.	NOMBRE de voyageurs en 1877.	PRODUITS. 1876.	PRODUITS. 1877.
			fr. c.	fr. c.
27	Le Câteau	47,672	304,780 90	292,782 47
28	Aulnoye	74,407	263,443 62	273,211 41
29	Blanc-Misseron	19,464	208,018 48	244,039 32
30	Bergues	97,039	267,906 94	238,377 54
31	La Madeleine	19,197	»	222,217 71
32	Frontière d'Anor	18,696	197,590 13	217,223 17
33	Landrecies	38,255	224,166 16	212,944 46
34	Le Quesnoy	60,063	183,257 80	211,951 18
35	Caudry	31,329	191,473 67	182,384 91
36	Seclin	76,567	181,394 68	180,554 31
37	Sains	44,328	154,183 »	163,323 46
38	Busigny	50,456	171,654 39	150,486 46
39	Croix-Wasquehal	55,381	144,438 62	142,291 79
40	Anor	51,533	138,394 64	129,377 17
41	Bailleul	53,639	113,705 39	119,237 40
42	Bouchain	28,025	105,247 04	114,852 97
43	Montigny	32,175	123,572 30	96,175 03
44	Watten	32,280	112,392 »	83,816 70
45	Feignies	13,171	57,883 94	80,340 51
46	Baisieux	34,673	45,548 08	80,159 78
47	Cassel	28,674	90,275 27	80,094 39
48	Strazeele	18,157	104,395 66	72,075 48
49	Ebblinghem	12,884	68,160 03	71,396 03
50	Bertry	17,333	62,147 46	70,799 75
51	Iwuy	23,388	63,927 08	66,885 29
52	Onnaing	27,092	67,208 83	59,243 55
53	Esquelbecq	30,906	64,519 12	57,291 38
54	Cattenières	12,086	60,648 76	55,970 42
55	Steenwerck	16,043	58,675 92	54,516 30
56	Arnèke	17,694	61,992 86	46,556 90
57	Wallers	17,609	38,048 83	42,378 99
58	Artres	9,692	33,516 53	40,033 14
59	Ascq	30,637	39,244 58	36,610 99
60	Dompierre	17,197	27,423 93	34,607 75
61	Pérenchies	24,008	32,534 21	30,788 68
62	Thiennes	5,745	28,704 16	27,199 89
63	Phalempin	17,693	20,483 12	25,235 71
64	Steenbecque	6,367	21,797 05	20,962 39
	Totaux...	6,244,358	44,800,529 24	44,450,224 98

Mais à ce chiffre de . . . . . **44,450,224 fr. 98c.**
il y a lieu d'ajouter :

1° Le produit de l'exploitation de la partie

de Cambrai à Solesmes, du chemin de fer de Cambrai à Dour.		199,269	48
2° Le produit des lignes reprises par la Compagnie du Nord à celles :			
Du Nord-Est	957,865 35		
De Lille à Valenciennes. .	965,031 80		
De Lille à Béthune.	550,510 17		
		2,473,407	32
Le total des recettes est ainsi de		47,122,901 fr.	78 c.

PORTS MARITIMES.

Le département du Nord posséde deux ports, ceux de Dunkerque et de Gravelines, les seuls qui existent en France sur la mer du Nord.

Les renseignements ci-après feront connaître la consistance, l'étendue et l'importance du service de ces établissements.

Le service spécial des ports, phares et balises du Nord, comprend tout le développement des plages françaises de la mer du Nord sur une longueur de 32 à 33 kilomètres, ainsi que le balisage et l'éclairage de toute la zône du littoral s'étendant depuis la limite des eaux françaises à 16 ou 17 milles au large jusque par le travers de la pointe de Walde à 6 ou 7 milles au large sur une longueur totale de 30 milles marins ou 55 à 56 kilomètres en allant à peu près du N.-E. au S.-O.

Ce service comprend aussi l'entretien et l'amélioration de toutes les parties des ports, ainsi que les manœuvres continues des écluses et des canaux constituant les artères de débouché à la mer qui servent à l'évacuation des eaux du pays et à la communication régulière entre les voies navigables de l'intérieur et les ports maritimes.

Le service des ports est divisé en deux arrondissements sous la direction d'un Ingénieur en chef résidant à Dunkerque ; il comprend :

L'arrondissement maritime de Dunkerque, ayant pour attribu-

tions le service du port avec celui des études, de l'éclairage et du balisage de la rade et des bancs de Flandre ;

L'arrondissement maritime de Gravelines comprenant le service du port avec celui de l'organisation, de l'entretien et des manœuvres des ouvrages à la mer destinés aux dessèchements et à l'hygiène du littoral.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'Etat y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec les autres bassins du port.

Gravelines, ce port de 3e ordre, situé à l'embouchure de l'Aa, se compose d'un chenal extérieur, d'un chenal intérieur et d'un port d'échouage. Leur longueur totale est d'environ 3,900 mètres et leur largeur moyenne de 50 à 60 mètres. Le tirant d'eau est de 5 m. en vives eaux et 4 m. en mortes eaux.

Les travaux d'amélioration autorisés par la loi du 14 décembre 1875 continuent à s'exécuter au moyen des avances de fonds montant à 12,600,000 fr. que la ville de Dunkerque s'est engagée à faire à l'État. L'administration municipale avait versé au Trésor, en juillet 1878, une somme de 7,500,000 fr. pour les années 1876, 1877 et 1878. Les dépenses faites en 1876 et 1877 se sont élevées à 3,402,512 fr. 29 c. Les crédits ouverts pour 1878 forment une somme de 2,847,000 fr.

Les travaux de restauration des ports de Dunkerque et Gravelines ordonnés par une seconde loi du 14 décembre 1875, se poursuivent également, au moyen des avances de fonds du département et de la Chambre de commerce de Dunkerque. Les dépenses faites en 1876 et 1877 ont été de 1.175.977 fr. 42 c. Un crédit de 600,000 fr. est ouvert pour les travaux de 1878, sans préjudice de ceux à obtenir sur les versements de la Chambre de Commerce.

Mais ces dépenses, quoique considérables, seront loin de suffire pour compléter les installations du port de Dunkerque et lui faire acquérir l'importance qui lui est due par sa situation. Deux décrets des 2 et 15 janvier 1878, ont institué des Commissions régionales, chargées de préparer les bases des grands travaux projetés pour l'amélioration des ports, canaux, etc. Les dépenses à faire en ce qui concerne le port de Dunkerque, sont évaluées à 50 millions ; un avant projet en a été dressé et sera probablement soumis aux enquêtes.

Des travaux d'amélioration ont aussi été autorisés au port de Gravelines, par décret du 16 septembre 1867 et 18 janvier 1871 ; ils étaient évalués ensemble 1,635,000 fr. Ces ouvrages n'ont pu être exécutés qu'en partie, tout en absorbant l'intégralité des ressources créées. Une nouvelle dépense sera nécessaire pour en assurer l'exécution.

Le mouvement commercial de nos ports est resté en 1877 dans des conditions normales.

Le nombre des navires entrés et sortis à Dunkerque, a été de 5,979, jaugeant ensemble 1,425,370 tonneaux et portant 1,255,370 tonnes de marchandises. Il y a eu sur 1876 augmentation de 59,523 tonneaux de jauge, mais diminution de 14 navires et de 12,840 tonnes de marchandises.

Le tonnage moyen a été de 239.

A Gravelines, les navires entrés et sortis ont été au nombre de 691, jaugeant ensemble 68,617 tonneaux et portant 44,500 tonnes de marchandises. Il y a augmentation sur 1876 d'un navire, de 9,878 tonneaux et de 3,500 tonnes de chargement.

Le nombre des navires entrés et sortis s'est divisé comme suit :

	Français.	Étrangers.
A Dunkerque.	2,478	3,201
A Gravelines.	557	134
	3,035	3,335

Le nombre des navires affectés à la pêche à la morue d'Islande a été à Dunkerque de 128, de 12,295 tonneaux de jauge, montés par 1,850 marins et à Gravelines de 8 avec 148 hommes d'équipage. Les produits ont été pour les premiers de 53,950 quintaux d'une valeur de 3,700,000 fr. et pour les seconds de 4,350 quintaux évalués 300,000 fr.

La pêche côtière occupait à Dunkerque 60 bâtiments de 263 hommes d'équipage et à Gravelines 89 navires montés par 623 marins. Leur produit a été : pour Dunkerque de 8,240 quintaux métriques d'une valeur de 824,000 fr.; pour Gravelines de 25,152 quintaux estimés 1,035,300 fr.

Le nombre des navires construits ou réparés et lancés en 1877 a été, à Dunkerque, de 11 jaugeant ensemble 1,643 tonneaux, à Gravelines, de 9 d'une capacité totale de 429 tonneaux.

Les navires naufragés ou échoués ont été au nombre de 18 dans les parages de Dunkerque où huit hommes ont péri et de 4 dans la circonscription de Gravelines ; aucune perte d'hommes n'a eu lieu.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de 24, savoir :

NOMS des Navires.	Force en chevaux.	Capacité — Tonneaux.	STATIONS.	PASSAGERS. Maximum.	PASSAGERS. Transportés en 12 mois.
Albert	237	269	Hâvre, Brest, Bordeaux.	60	3
Jean-Bart....	136	419	Cabotage.	12	17
Flandre.....	59	120	Hâvre, Brest.	12	269
Nord.....	400	630	Baltique. Hâvre, Bordeaux	10	8
Newa.....	279	207	Idem.	2	34
Industrie....	84	57	Dunkerque.	Service du remorquage.	
Marine.....	171	92	Idem.	Id.	
Progrès.....	138	82	Idem.	Id.	
Mouche.....	45	21	Idem.	Id.	
Baliseur.....	59	69	Idem.	Service du balisage.	
Faulconnier..	137	625	Hâvre, Rouen, Dieppe, Saint-Nazaire, Cardiff.	4	»
Gravelinois..	49	32	Dunkerque, Calais.	»	»
Charles (chpe)	17	18	Bourbourg et St-Omer.	Remorquage de bélandres.	
Émile (chpe).	12	35	Idem.	Id.	
Émile-Héloïse	100	125	Angleterre.	10	»
Ville de Lille.	420	735	Cabotage.	8	40
Courrières ..	230	309	Idem.	7	25
Fives-Lille n°1	150	334	Passe d'ent. du port de Dunk.	Dragages.	
Ville de Camb.	420	735	Cabotage.	8	38
Ville de Dunk.	506	667	Idem.	7	50
Abeille n° 2.	84	33	Dunkerque, bancs du large.	Rem. de chalands. charg. de vases	
Drague n° 2.	25	170	Dunkerque.	Drag. dans les bassins à flot.	
Etincelle (chpe)	12	4	Dunkerque et canaux dépendant du port.	Rem. de chal. charg. de vases	
Hébé (chalpe)	3	4	Navigation de plaisance.	8	15

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russel ; Blonde, Blanche.

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi, Zebra.

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart King-Horn, Windsor.

4° De Dunkerque à Goole, steamers Roméo, Annie.

5° De Dunkerque à Grangemouth ; Amelia; Bertha.

6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 28 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le

canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moeres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstraete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par les sas octogones, les eaux des Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13, *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Dam. Sa longueur est de 2.181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse Deûle.* Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de la Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.* — Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Ce canal, qui était resté à l'état d'impasse entre ses deux extrémités et Roubaix, est aujourd'hui entièrement terminé.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.*— Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai, et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à la Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.*—Ce canal, qui a son origine au bassin rond, sur l'Escaut, fait communiquer l'Escaut avec la Scarpe au moyen de trois écluses placées à Fressies, Gœulzin et Férin. Il fait suite au canal de St-Quentin, dont il est le complément nécessaire. La longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.*—La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Son étendue, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

Situation du service de la navigation intérieure.

Les canaux et rivières navigables existant dans le service du département sont au nombre de 17, dont :

Lignes de l'intérieur	315,230[m]
Lignes de la Belgique sur Paris	161,819
Ensemble	477,049

Ces voies de transport sont généralement dans un état satisfaisant; elles sont entretenues avec soin par MM. les ingénieurs qui y exécutent en même temps les réparations qui y sont nécessaires dans la mesure des fonds alloués par l'Administration supérieure.

Le mouvement commercial sur ces voies en 1877, présente de notables différences avec celui de 1876. Il a sensiblement augmenté surtout sur les lignes de l'intérieur qui présentent un excédant de transport de 613,727 tonnes, soit d'environ 16 % et cet excédant aurait même été plus considérable si la Haute-Colme et le canal de Bergues n'avaient dû être mis en chômage pendant deux mois, dans le cours de l'année, à cause des travaux qui y étaient exécutés. D'importantes augmentations se sont également produites quoique dans des proportions beaucoup moindres sur les lignes de la Belgique vers Paris. La différence, en plus, en ce qui les concerne, a été de 131,954 tonnes, mais, tandis que le trafic était en progrès sur le canal de Mons, l'Escaut et le canal de Saint-Quentin, la Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise, éprouvaient une diminution de 83,349 tonnes.

En somme, le mouvement des transports par eau a été, en 1877, de 9,566,370 tonnes, suivant le détail ci-après :

	Tonnage moyen.
Canal de Mons.	836,379
Escaut	1,413,900
Canal de St-Quentin	1,871,203
Sambre.	495,039
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise .	492,713
Canal de la Sensée	929,321
Scarpe moyenne	963,854
Scarpe-Inférieure	253,882
Haute-Deûle	1,014,431
Basse-Deûle	248,270
Canal de Roubaix	84,308

La Lys	146,795
Canaux d'Hazebrouck.	17,378
Canal de la Haute-Colme.	113,318
Canal de Bourbourg	512,068
Canal de Bergues à Dunkerque . . .	84,155
Canal de Dunkerque à Furnes . . .	62,664
Canal de la Basse-Colme	26,692

Les travaux en cours d'exécution pour l'amélioration des canaux, en vertu de la loi du 14 juillet 1875, se poursuivent activement au moyen des avances de fonds faites à l'État par le département et ses houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Les travaux d'approfondissement du canal de Dunkerque à Furnes s'exécutent activement sur le territoire français mais ceux à faire sur le territoire belge sont encore à l'état de projets.

Aux termes d'une décision de M. le Ministre des travaux publics, en date du 15 octobre 1878, la dérivation de la Haute-Deûle, aux abords de Lille, ne sera exécutée qu'à partir du Petit-Paradis.

Nous croyons devoir rappeler, ici, que, dans sa session dernière d'août, le Conseil général a émis le vœu très-instant qu e parmi les grands travaux projetés par le Gouvernement pour l'achèvement du réseau des voies navigables de France, l'Administration comprenne l'ouverture d'un canal de grande section du Nord sur Paris, afin de mettre le commerce et l'industrie du pays en état de soutenir leurs intérêts contre la concurrence étrangère.

Un service spécial d'ingénieurs est chargé de procéder aux études de ce canal.

SERVICE HYDRAULIQUE.

La situation géographique du département, la grande richesse de son agriculture et l'immense développement de son industrie, donnent une grande importance aux attributions de ce service qui se rapportent à sept groupes distincts, comprenant en deux séries :

Les dessèchements, les curages, les irrigations et la mise en culture des terrains communaux :

Les usines à eau, le draînage et la pêche fluviale.

Desséchements. — Les desséchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie.
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section	9298
	2e —	10189
	3e —	8509
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres		2091
Prés Duhem, territoire d'Armentières		76
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes		10792
Vallées de la Hayne et de l'Escaut		3697
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne		120
Marais de Bruay et de l'Épaix		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne		140
Vallée de la Naville		416
Vallée de la Vergne		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche		64
— — rive droite		723
Vallée de la Moyenne-Sambre		74
— Basse-Sambre		»
Marais de la Haute-Deûle		1697
Marais de Bourlain et de Trith		189
Marais de Lauwin-Planque		250
	Total	59662

Les desséchements établis sont au nombre de quatorze ; ils comprennent une superficie de 59,662 hectares, abstraction faite de celui de la Basse-Sambre qui n'a pas encore fonctionné. Tous, sauf celui-ci, sont terminés.

Ces desséchements fonctionnent régulièrement et d'une manière convenable.

Les principaux sont ceux des Waeteringues, des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut, de la Haute-Sambre et de la Haute-Deûle.

Les Waeteringues doivent être considérées à deux points de vue car elles comportent deux opérations inverses et d'une égale importance : le dessèchement par l'évacuation des eaux surabondantes à la mer et l'alimentation du pays waeteringué où l'eau douce fait complètement défaut au moment des sécheresses.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne ; toutefois, la première et la quatrième sections laissent à désirer sous le rapport de l'écoulement des eaux. Pour la première on espère que l'amélioration générale de la navigation du bassin de l'Aa fournira prochainement à l'association les moyens de réaliser la création de débouchés directs à la mer dans le chenal de Gravelines.

La quatrième est celle qui laisse le plus à désirer sous le rapport du dessèchement. Le grand bassin situé au nord de la Basse-Colme se dessèche uniquement par le canal des Moëres qui aboutit à Dunkerque au canal de la Cunette lequel verse ses eaux à la mer. Mais il arrive souvent que le service du port suspend les écoulements pour employer la Cunette comme réservoir de chasses et cette manœuvre, si elle se fait en temps de crues, a pour conséquence de créer un obstacle à l'évacuation des eaux du desséchement. L'agrandissement du débouché à la mer qui résultera des travaux en cours d'exécution dans le port de Dunkerque remédiera en partie à cette situation et la 4e section complétera l'amélioration de son territoire au moyen de pompes à vapeur qui puiseront l'eau du canal des Moëres, au pont de Steendam, pour l'emmagasiner dans de vastes réservoirs pendant tout le temps de la fonction des écluses à la mer, de manière à rendre son dessèchement continu, quel que soit l'état de la mer et indépendant des manœuvres du service des ports. Les travaux sont en cours d'exécution.

L'association des vallées de la Hayne et de l'Escaut est une de celles qui fonctionnent dans les meilleures conditions, mais elle aura à pourvoir à l'approfondissement du canal du Jard quand la Belgique aura complété l'amélioration de l'Escaut.

Des travaux d'amélioration sont nécessaires dans la vallée de la Scarpe. Le syndicat attend pour les entreprendre les mesures que le Gouvernement paraît disposé à prendre pour le rachat de la concession et l'approfondissement de cette rivière.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Ceux effectués en 1877 ont embrassé une étendue de 673,480 mètres.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE

Production pendant l'année **1877.**

HOUILLES.

NOMS des Mines.	Étendue de la surface concédée	NOMS des Compagnies exploitantes.	NOMBRE de machines. d'extraction.	d'épuisement	d'étirage.	Ouvriers employés.	NOMBRE de chevaux.	QUANTITÉS extraites.
	hectares.							quint métr.
Anzin.....	11851	Cie d'Anzin. ...	13	3	12	8012	341	12166333
Denain.....	1343	Id	1	»	1	708	28	891163
Raismes.....	4819	Id	4	1	1	1654	67	2308265
St-Saulve....	2200	Id	1	1	2	1312	41	1993897
Fresnes	2073	Id	1	1	1	373	14	504847
Vieux-Condé.	3996	Id	6	1	»	1683	49	3224922
Odomez.....	316	Id	»	»	»	17	2	97379
Aniche.....	11850	Cie d'Aniche....	13	»	6	3378	115	5175192
Douchy.....	3119	- de Douchy...	8	»	»	1268	38	1662253
L'Escarpelle.	1721	- de la Scarpe.	3	»	3	1115	71	2621113
Vicoigne.....	1320	- de Vicoigne..	1	2	»	606	19	1212160
Escaupont...	110	- de Thivencelles et Fresnes-M.	2	1	»	291	6	556003
Azincourt....	2182	- d'Azincourt..	3	»	2	356	29	119725
Thivencelles.	981	- de Thivencelles et Fresnes-M.	3	1	»	38	»	»
Bruille.....	103	- d'Anzin	»	»	»	»	»	»
Château-l'Abb	916	- de Vicoigne..	»	»	»	»	»	»
Crespin	2812	- d'Anzin	1	»	»	31	1	»
Hasnon	1188	- d'Anzin	»	»	»	3	»	»
Marly.....	3313	- de Marly....	1	»	»	10	»	»
Annœullin...	920	- d'Annœullin.	2	»	»	119	6	22533
St-Aybert....	155	- de Thivencelles et Fresnes-M.	»	»	»	»	»	»
Totaux...	61518	.....	66	11	28	20761	830	365889115

La production de la houille avait notablement augmenté en 1876, comparativement à celle des années précédentes. Elle a diminué au contraire en 1877; les extractions n'ont donné pendant cette année qu'une quantité de 32,889,115 quintaux métriques inférieure de 999,114 quintaux au produit de l'année 1876.

Toutes les Compagnies houillères ont rallenti leur extraction, sauf la moins importante, celle d'Azincourt, qui s'est distinguée par une augmentation de 27,488 quintaux. La moins éprouvée parmi les grandes Compagnies est celle d'Anzin, dont l'exploitation n'a diminué que d'une quantité inférieure à 1 %.

La diminution pour la Compagnie d'Aniche a été de 7 %.

Le nombre des ouvriers des mines de houille a légèrement diminué et les salaires ont éprouvé une réduction sensible évaluée à 9 %.

Le rallentissement du travail des mines est dû à une baisse exceptionnelle des prix de vente, provenant elle-même des souffrances de l'industrie et du commerce en France comme à l'étranger. Mais tout annonce que les Compagnies se hâteront de développer de nouveau leurs moyens de production, dès que les cours auront amené des prix rémunérateurs.

Le compte-rendu de la situation par le service des mines contient les renseignements suivants :

Compagnie d'Anzin — Cette Compagnie a suspendu en 1877 les travaux qu'elle avait entrepris pour l'ouverture d'un puits dans sa concession d'Hasnon, depuis longtemps inexploitée. Elle a maintenu en activité ses concessions d'Anzin, de Raismes, de Saint-Saulve, de Denain, de Fresnes, de Vieux-Condé et d'Odomez.

Le nombre des fosses en extraction a été de 20, soit une de moins que l'année précédente, par suite de la mise en chômage de la fosse Villars, vers la fin de 1876. Par contre, la production journalière par fosse a été augmentée, elle a dépassé le chiffre de 7,000 quintaux à la fosse Renard, et celui de 6,000 quintaux à la fosse Thiers.

Compagnie d'Aniche. — Cette Compagnie a eu également une fosse de moins en activité que dans l'année 1876, à savoir la fosse Traisnel, mise en chômage à la date du 1er janvier 1877. Les fosses en exploitation ont été au nombre de 8.

Les installations du nouveau siége en préparation de Bernicourt ont été terminées. Les deux puits de Roucourt ont été approfondis, à travers des terrains inférieurs à la formation houillère.

Compagnie de l'Escarpelle. — Cette Compagnie a maintenu ses 4 fosses en activité pendant l'année 1877 ; toutefois, la fosse n° 3 n'a fonctionné que pendant les premiers mois de l'année et a été mise en chômage pour réparations au puits.

La fosse n° 5 a été approfondie ; elle sera bientôt mise en exploitation.

Compagnie de Douchy. — Cette Compagnie a eu, comme l'année précédente, 6 fosses en activité. Elle a exécuté sur divers points des travaux préparatoires d'une certaine importance; le fonçement de la fosse Douchy a été terminé, et toutes les installations ont été faites en vue de sa prochaine mise en exploitation.

Compagnie de Vicoigne. — Trois des fosses de cette Compagnie ont été en activité. La quatrième est restée en chômage d'une manière permanente, de même que l'année précédente.

Compagnie de Thivencelles et Fresnes-Midi. — Dans la concession d'Escaupont l'extraction a été fournie exclusivement par la fosse Soult.

Les travaux de la fosse St-Pierre (concession de Thivencelles), ont été poursuivis, mais on n'a pas encore commencé l'exploitation des veines de charbon que les travaux préparatoires ont reconnues.

Compagnie d'Azincourt. — La fosse St-Roch de cette Compagnie a donné la majeure partie de l'extraction; la production de la fosse Saint-Auguste, reprise dans les premiers jours de 1877, est restée peu considérable.

La fosse Saint-Édouard a été approfondie à travers des terrains assez irréguliers, renfermant plusieurs veines de houille; on compte y reprendre l'extraction dans un avenir peu éloigné.

Compagnie de Marly. — Le fonçement du puits de St-Saulve a été poursuivi dans les meilleures conditions. Le terrain houiller a été déjà traversé sur une assez grande épaisseur, et on espère recouper très-prochainement la veine de charbon indiquée par un précédent sondage.

Compagnie de Crespin. — Les résultats obtenus ont été moins favorables à la fosse d'Onnaing. Un sondage fait au fond de la fosse, arrêtée provisoirement au niveau de 180 mètres, n'a pas encore atteint le terrain houiller à la profondeur de 300 mètres.

Pour le rejoindre, il faudra probablement partir en galerie du fond de la fosse vers le nord.

Le sondage de Quiévrechain a traversé sur une assez grande épaisseur un terrain houiller bien caractérisé où on a trouvé deux veines de charbon de 0 mètre 65 et 0 mètre 55 de puissance.

Concessions inexploitées. — Trois concessions sont restées inexploitées. La première celle de Saint-Aybert, appartenant à la Compagnie de Thivencelles, doit être exploitée ultérieurement par la fosse Saint-Pierre, située à 150 mètres de sa limite. Quant aux deux autres, celles de Bruille et de Chateau-l'Abbaye, appartenant à la Compagnie de Vicoigne, elles paraissent devoir rester en chômage pendant longtemps encore.

Travaux de recherche en dehors des terrains concédés. — Le seul travail de recherche en dehors des terrains concédés que nous ayons à signaler, est le sondage d'Esquerchin, entrepris par la Compagnie de Courcelles-lez-Lens, à l'ouest de Douai, sur la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, ce sondage qui atteint, aujourd'hui une profondeur de près de 400 mètres; vient de recouper les premières assises d'un terrain houiller bien caractérisé.

Demandes en concession. — La demande en concession présentée par la Compagnie de Courcelles-lez-Lens, a reçu une solution favorable vers la fin de l'année 1877. Un décret rendu à la date du 18 septembre dernier, a institué une nouvelle concession de mines de houille dite de Courcelles-lez-Lens, dont le périmètre s'étend à la fois sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les demandes en extension de concession présentées par les Compagnies de Marly et de Crespin, ont été rejetées par un décret en date du 21 juin 1877.

MINES DE FER.

Les mines de fer concédées dans le département sont au nombre de six. Une seulement celle de Glageon a été exploitée en 1877; elle a produit 139,575 quint. de minerai; Une partie notable de cette quantité n'a pu être vendue et est restée sur le carreau de la mine.

MÉTALLURGIE.

USINES A FER.

Malgré la baisse des prix des produits métallurgiques, la production s'est développée dans une proportion notable sur tous les articles, les rails en fer seuls exceptés.

Le tableau suivant donne le résumé de la production des usines à fer du département pour les années 1877 et 1876.

NATURE DES PRODUITS.	1877.		1876.	
	QUANTITÉS.	PRIX.	QUANTITÉS.	PRIX.
Fontes d'affinage.....	174 478 tonnes	63 f. 50	148.662 tonnes	66 f. 90
Fers marchands.....	134.582	180 »	111.735	194 30
Rails.....	10.976	190 »	19.746	206 40
Fers spéciaux.....	60.082	175 »	46.352	196 10
Tôles.....	24.674	245 »	18.994	247 70
Acier Bessemer.....	29.984	254 30	20.835	262 60

USINE A ZINC D'AUBY.

Cette usine a produit en 1877, 80,831 quintaux de zinc laminé qui se sont vendus au prix moyen de 59 fr.

En 1876, elle n'en avait produit que 71,500 quintaux.

APPAREILS A VAPEUR.

Etat des appareils qui ont fonctionné dans le département pendant l'année 1877.

	Nombre d'établissements.	CHAUDIÈRES		Récipients de vapeur.	MACHINES	
		motrices	calorifères.		Nombre.	Force en chevaux
Mines et Carrières.....	240	440	»	1	345	9977
Usines métallurgiques.....	328	826	3	17	655	12798
Agriculture	213	254	»	2	257	1337
Routes.	»	»	»	»	»	»
Industries alimentaires.....	832	1460	592	2654	1431	13657
Industries chimiques et tanneries	215	310	65	203	276	3119
Tissus et vêtements.....	753	1490	288	2058	968	30820
Objets mobiliers et d'habitat.	123	125	»	3	123	534
Papeteries, teintures et impressions.....	142	166	187	755	174	2354
Instruments de précision et divers	50	53	»	»	53	237
Bâtiments et travaux.....	154	241	5	9	198	2175
Navigation.....	5	5	»	»	5	60
Établissements de l'État.....	4	10	»	2	9	226
TOTAUX.....	3029	5350	1140	5705	4464	77294

Ont chômé pendant l'année 1877, 163 chaudières motrices, 29 calorifères, 126 récipients de vapeur et 138 machines d'une force totale de 3,155 chevaux.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée le 31 décembre 1869, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont :

Docteurs en médecine, 212 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 269 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 125 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le compte-rendu du service des vaccinations, en 1877, contient les renseignements ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE		Proportion des vaccinations aux naissances.	Nombre des revaccinations.	Nombre d'individus atteints de la petite vérole	
	des naissances.	des vaccinations.			vaccinés	non vaccinés
Dunkerque.....	4554	3204	81 %	33	»	»
Hazebrouck.....	3518	2214	63 —	84	»	»
Lille.....	20870	18175	86 —	2168	948	660
Cambrai	5738	3936	67 —	204	»	»
Avesnes.....	3498	3430	99 —	430	»	»
Douai.....	3882	2734	70 —	2168	25	4
Valenciennes	6223	4974	80 —	122	12	»
Totaux.....	48293	38658	80 %	5844	985	664

Les vaccinations ont été un peu moins nombreuses en 1877 qu'en 1876. Mais par suite d'une recrudescence de cas de variole qui s'est produite dans le cours de l'année et qui a atteint notamment des sujets vaccinés, les revaccinations se sont élevées à un nombre de 5844 alors qu'elles n'avaient été en 1876 que de 2606.

Les arrondissements dans lesquels les vaccinations ont été proportionnellement le plus nombreuses sont ceux d'Avesnes, de Lille, Dunkerque, Valenciennes. Les arrondissements d'Hazebrouck, de Cambrai et de Douai sont restés au-dessous de la moyenne.

L'Administration et le Comité central de vaccine poursuivent leurs efforts et leurs encouragements afin de faire comprendre aux populations l'utilité de cette opération contre l'éventualité d'une maladie qui exerce particulièrement ses ravages sur les jeunes âges.

Nous donnons, ci-après, le nom du vaccinateur qui s'est le plus distingué, en 1877, dans chaque arrondissement :

Arrondissement de Dunkerque. — M. Hyckelinck, officier de santé à Rosendael, 333 vaccinations.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Smagghe, docteur en médecine à Hazebrouck, 304.

Arrondissement de Lille. — Dame Martin, sage-femme à Halluin, 1110.

Arrondissement de Cambrai. — Dame Dumont, sage-femme au Cateau, 173.

Arrondissement d'Avesnes. — M. Dauchy, docteur à Solre-le-Chateau, 265.

Arrondissement de Douai. — Dame Nepper, sage-femme à Douai, 263.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Fauville, docteur en médecine, à Denain, 548.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris, les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un crédit de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à la Faculté de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Nous indiquons ci-après le mouvement de la population des

asiles affectés au traitement des malades de cette catégorie dans le département pendant l'année 1877.

	ARMENTIÈRES (hommes).	BAILLEUL (femmes).	LOMMELET (hommes).	TOTAL.
Aliénés existant au 1er janvier	552	1003	494	2049
Admis pendant l'année.....	166	175	127	468
	718	1178	621	2517
Sortis ou décédés pendant l'année	153	189	127	469
Restant le 31 décembre 1875.	565	989	494	2048

Dont : Hommes 1059
Femmes 989

Ces 2517 aliénés qui ont séjourné en 1877 dans les asiles se divisaient ainsi qu'il suit, suivant la nature des affections dont ils étaient atteints :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Folie simple	735	946	1681
Folie compliquée d'épilepsie.....	122	77	199
Folie paralytique...	100	19	119
Démence sénile et démence organique ..	132	50	182
Idiotie et crétinisme.....	250	86	336
	1339	1178	2517

Les deux tiers des malades sont atteints de folie simple. — Les cas de folie compliquée et de démence sénile ou organique forment un huitième du total. — Le surplus de la population des asiles se compose de crétins et idiots dont le nombre est beaucoup plus grand parmi les hommes que parmi les femmes.

Épidémies.

RAPPORT sur les épidémies qui ont régné dans le département du Nord, en 1877, par M. PILAT, médecin des épidémies.

La fièvre typhoïde ne s'est pas manifestée cette année à l'état épidémique dans le chef-lieu du département. On y a bien remarqué un certain nombre de cas sporadiques, mais ils n'ont pas présenté la gravité qu'on observe lorsque, sous une influence *tellurique*, ou bien par suite de mauvaises conditions hygiéniques relativement à l'habitation, à la propreté et à l'alimentation, cette maladie s'étend sur toute une population et revêt le caractère épidémique. La commune la plus frappée de l'arrondissement a été celle d'Halluin. La mortalité y a été très-forte : 50 décès sur 120 attaques. — *A Roncq*, il y a eu 8 décès sur 27 attaques. — *Verlinghem* a été plus heureux, puisque sur 10 attaques il n'y a pas eu de décès. — *A Hellemmes*, l'humidité des habitations, dont quelques-unes sont encore construites en terre, bien que la commune forme en quelque sorte un des faubourgs de Lille, a contribué à faire naître un certain nombre de fièvres muqueuses et de cas de fièvre typhoïde au commencement de l'automne. — *A Houplines*, 8 cas de fièvre typhoïde se sont déclarés chez des personnes habitant presque le même toit ; il y a eu deux victimes. — *Dans l'arrondissement d'Hazebrouck*, la fièvre typhoïde s'est montrée sporadiquement dans quelques communes, notamment à Staple, Ebblinghem et Sainte-Marie-Cappel, mais à Hondeghem, commune de 1,352 habitants, elle a revêtu un caractère franchement épidémique et même contagieux. 11 personnes de la même famille : Père, mère et 7 enfants, ont été atteintes successivement, 3 sont mortes et les 6 autres ne se sont rétablies que lentement. — *A Valenciennes*, l'épidémie a sévi pendant le cours de l'année 1877, et s'est prolongée pendant le 1er trimestre de 1878. En 1877, elle a causé la mort de 14 hommes dont 2 militaires ; 2 femmes et 1 enfant. — *A Herrin*, commune de 2,179 habitants, il y a eu 34 attaques et 3 morts, dont 2 hommes et 1 femme ; là aussi la contagion a joué un certain rôle dans la propagation de l'épidémie.

ÉPIDÉMIE DE VARIOLE. — *A Lille*, l'épidémie de variole, qui a régné dans le deuxième semestre de l'année 1876, a continué jusqu'au milieu du mois de juillet 1877. Sur un nombre d'attaques qu'il est impossible de préciser, à cause de l'étendue de la ville et de sa nombreuse population, on compte du 1er janvier au 31 juillet, d'après les relevés officiels de l'état-civil, une mortalité de 218. Soit 25 hommes, 22 femmes et 171 enfants.

Il y a lieu de remarquer que c'est de la naissance à 5 ans, que le nombre des victimes a été le plus considérable. Cela s'explique par le grand nombre (1 sur 3 environ) d'enfants qui n'avaient pas été vaccinés ou avaient été vaccinés sans succès. Il est, en effet, des sujets qui se disent vaccinés et qui ne portent aucune trace de la vaccination ou bien ne présentent pas les caractère (cicatrices) d'une bonne vaccine. Cela tient à un abus qui n'est que trop fréquent dans les grandes villes et à Lille en particulier. Les sages-femmes vaccinent des enfants, qu'elles portent sur les états qu'elles adressent à l'Administration, comme ayant été vaccinés, sans avoir vérifié, *chez tous*, les résultats de leurs opérations. Il en résulte que les parents, qui ne peuvent apprécier et distinguer les boutons d'une bonne ou d'une fausse vaccine, sont rassurés lorsqu'ils aperçoivent des boutons à l'endroit où les piqûres ont été pratiquées et croient leurs enfants à l'abri du fléau lorsqu'il vient à sévir. La même remarque peut être faite à propos des revaccinations « de là, le discrédit jeté sur une opération qui, lorsqu'elle est bien faite, met presque sûrement à l'abri d'attaque de variole, pendant un laps de temps, plus ou moins long . . . »

Le seul moyen de mettre un terme aux épidémies de variole ou au moins d'en abréger la durée et de limiter le nombre des attaques, c'est de pratiquer les revaccinations sur une grande échelle et il n'y a aucun danger à vacciner et à revacciner pendant le cours d'une épidémie de variole. Cette année, dans un établissement qui comptait 600 personnes environ dont 350 avaient moins de 18 ans, 4 cas de variole ou de varioloïde se sont déclarés dans l'espace de quelques jours; craignant de voir le nombre s'accroître et la maladie devenir épidémique, on a revacciné immédiatement tout le personnel de l'établissement. Le succès de l'opération a été obtenu sur un tiers des opérés. A partir de ce jour aucun nouveau cas ne s'est déclaré, sauf sur deux infirmières qui avaient été en contact avec les malades avant d'être revaccinées, elles ont eu toutes deux une varioloïde très-discrète qui n'a exigé le séjour au lit que pendant 48 heures. Chez les malades observés en ville et à l'hôpital Saint-Sauveur, l'incubation a présenté la durée ordinaire 10 à 14 jours. Les cas les plus graves se sont montrés chez les enfants qui n'avaient pas été vaccinés; aussi la mortalité a-t-elle été très-forte dans cette catégorie. Chez les adultes, la forme hémorrhagique a été observée un grand nombre de fois, et, a très-souvent causé la mort des sujets qui la présentaient; le rasch a été noté un assez grand nombre de fois également. Chez une femme entrée à l'hôpital au début du travail et qui était au 3e jour d'une variole assez confluente, la délivrance a été suivie d'une hémorrhagie très-

gravé qui n'a pu être conjurée par aucun moyen, même par la compression de l'aorte et qui a amené la mort au bout d'une demi-heure. Une autre femme qui fut atteinte dans le cours des suites de couche a également succombé rapidement. Elle avait contracté la maladie avant son entrée à la maternité où il n'existait pas de cas de variole. Dans le cours de l'épidémie, plusieurs personnes atteintes de varioloïde ont avorté à des périodes plus ou moins avancées de la gestation.

A Marcq-en-Barœul, commune de 8,411 habitants située aux portes de Lille, la variole a également fait de grands ravages. — Parmi les enfants, il y a eu 114 décès sur 620 attaques : là aussi les enfants non vaccinés ont payé un large tribu au fléau. Quelques cas se sont compliqués d'angine couenneuse et de croup. On a remarqué aussi un assez grand nombre de varioles hémorrhagiques. — *A Halluin*, il y a eu 31 décès sur 74 attaques, — *A Seclin*, 18 décès, la maladie a été importée de Lille par 2 malades qui l'ont propagée dans leurs familles. — *A Mouveaux*, il y a eu 77 attaques et 4 décès. — *A Wattrelos*, 24 attaques et 8 décès.

Rougeole. — A côté de la variole on trouve souvent, marchant côte à côte la rougeole épidémique. Cette année, elle s'est montrée dans un grand nombre de communes à des degrés d'intensité variables.

A Lille, elle a débuté en octobre 1877, et a causé une grande mortalité 347, pendant les 3 mois d'automne qui ont été remarquables par la douceur de la température et une grande humidité. C'est encore la première enfance qui a payé le plus lourd tribut à la mort.

De 0 à 1 an, il y a eu....	102 décés.	43 garçons	59 filles.
De 1 à 2 ans —	132 —	68 —	64 —
De 2 à 5 ans —	79 —	40 —	39 —
De 5 à 10 ans —	18 —	13 —	5 —
De 10 à 20 ans —	1 —	0 —	1 —
De 20 à 30 ans —	1 —	1 —	0 —

Le nombre des attaques a été tellement considérable que, par mesure administrative, on a dû fermer tous les asiles dont quelques-uns étaient dépeuplés de leurs élèves par suite de maladie.

On a surtout noté comme complication la bronchite capillaire chez de jeunes enfants, la pneumonie double chez d'autres plus âgés, quelques cas d'angine diphtéritique et de méningite. — La variole, chez quelques sujets, s'est montrée en même temps que la rougeole. — *A Haubourdin ainsi qu'à Loos*, la variole a fait

également de grands savages. Là aussi, les asiles ont été le foyer d'où la maladie s'est irradiée sur toute la population enfantine. Les complications observées par les médecins traitants ont été les mêmes qu'à Lille — A *Halluin*, la mortalité à été de 35, chiffre relativement minime, eu égard à la population. — *A Houplines*, on a relevé 40 décès sur 150 attaques. *A Mouveaux*, 1 décès pour 52 attaques. — *A Escobecques*, 2 pour 49. — *A Tourcoing*, 15 décès pour un nombre indéterminé de cas.

Ces communes ne sont pas les seules de l'arrondissement de Lille où la maladie a fait son apparition. Cette affection est si peu grave parfois qu'un grand nombre de malades et de petites épidémies passent inaperçus.

Scarlatine. — Il n'y a à signaler que 2 communes où elle a été observée, Halluin et Houplines. Les deux épidémies ont été fort bénignes et n'ont amené que peu de décès. 4 décès pour la première sur 30 attaques; 3 décès pour la seconde sur 10 attaques.

Suette. — La suette, qui s'observe généralement pendant le cours ou après des grandes épidémies de choléra ou de fièvre typhoïde, et qui est en quelque sorte endémique dans certaines contrées du midi, a régné cette année dens une seule commune de l'arrondissement, à Roncq, où d'ailleurs sur 34 cas il n'y a pas eu de décès. Elle a commencé et fini pendant les grandes chaleurs du mois d'août.

Coqueluche. — *Dans l'arrondissement de Lille.* — Une seule commune peu importante, 800 habitants, a eu une trentaine de cas et 3 décès causés par une complication de pneumonie et de bronchite capillaire.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, on a observé 2 épidémies, une de coqueluche et une autre de fièvre typhoïde.

Epizooties.

EXTRAIT du rapport de M. Pollet, vétérinaire départemental, sur les épizooties parues en 1877, *dans le département du Nord.*

Arrondissement d'Avesnes. — La santé du bétail n'a guère été troublée pendant l'année 1877. Si quelques maladies contagieuses ont paru dans cet arrondissement, les cas sont si rares qu'on peut les considérer comme exceptionnels.

La *péripneumonie* a été constatée dans les communes de Berlaimont, Louvroil, Eppe-Sauvage, Maroilles et Anor. Les progrès de la maladie ont été arrêtés par l'inoculation.

La *fièvre apththeuse* a été toute bénigne et n'a atteint qu'un petit nombre d'animaux à Solre-le-Château, à St-Hilaire, à Bas-Lieu et à Jeumont. La contagion s'est faite par l'introduction d'animaux qui possédaient la même maladie à l'état d'incubation et qui venaient des marchés belges. La guérison a été rapide, les pertes insignifiantes. Aucune mortalité n'est survenue.

Arrondissement de Cambrai. — Dans Cambrai, on a remarqué de nombreux cas de péripneumonie contagieuse, de fièvre aphtheuse et de phthisie pulmonaire, ainsi que deux sujets atteints de morve. La péripneumonie a sévi dans les communes d'Abancourt, Quiévy, Esne, Walincourt et Solesmes. La cocotte a paru d'une façon bénigne dans les communes d'Abancourt, St-Hilaire, du Câteau, Saint-Rémi, Maretz, Chary et Busigny. La morve a fait des victimes dans les communes d'Estourmel, Busigny, Haucourt et Escarmain. Il y a eu un cas de rage à Maretz. La fièvre aphtheuse ne s'est étendue que sur cinq génisses et un jeune taureau dans la commune de Bermerain.

Arrondissement de Douai. — A Douai, on a rencontré trois cas de rage, dont un sur un cheval du 27e régiment d'artillerie. La morve a fait une victime dans la commune de Lewarde. On a remarqué de nombreux cas de péripneumonie sur les animaux de l'abattoir.

Arrondissement de Dunkerque. — Beaucoup de cas de rage se sont rencontrés à Dunkerque et aux environs. A Bergues, on a abattu six bêtes atteintes de la cocotte. On a constaté deux cas de morve sur des chevaux de saltimbanques, la péripneumonie sur deux vaches tuées à l'abattoir de Dunkerque et la cocotte sur quelques bêtes de Coudekerque-Branche.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Aucune maladie épizootique n'a sévi dans cet arrondissement.

Arrondissement de Valenciennes. — La plupart des communes de la circonscription de Valenciennes ont été atteintes par la péripneumonie et la cocotte. La morve a fait des victimes à Anzin, Aubry, Beuvrages, Bruai, Curgies, Marly, Aulnoye, Quarouble, Saultain et Wallers.

Arrondissement de Lille. — La péripneumonie, la fièvre aphtheuse, dans l'espèce bovine, la morve chez le cheval et la rage chez le chien, ont sévi dans cet arrondissement. Les deux premières affections se sont présentées sous un caractère bénin et le nombre des animaux attaqués a été beaucoup moins grand que les années précédentes.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Classe de 1877.

Le nombre de jeunes gens maintenus sur les listes du tirage par le conseil de révision a été, par subdivision de région, arrêté comme suit :

Subdivision de Lille (arrond.)	3,839
id. de Valenciennes (arrond.) . . .	1,749
id. de Cambrai (arrondissements de Cambrai et de Douai)	2,275
id. d'Avesnes (arrondissement) . . .	1,917
id. de Dunkerque (arrondiss. de Dunkerque et d'Hazebrouck)	1,870
Total. . . .	11,650

Ces jeunes gens ont tous été examinés par le conseil de révision. 530 d'entre eux ayant été exemptés pour infirmités, la liste départementale du recrutement s'est trouvée réduite à 11,120 hommes, que le conseil a répartis de la manière suivante :

Première partie de la liste du recrutement — Jeunes gens déclarés propres au service militaire.

Service actif.	5,426

Deuxième partie. — Dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872 :

Soutiens de famille.	742	1,937
Aînés de deux frères concourant au même tirage	11	
Frères de militaires.	1184	

Troisième partie. — Jeunes gens conditionnellement dispensés en vertu des articles 19 et 20 :

Élèves de l'école polytechnique et de l'école forestière.	5	
Voués à l'enseignement	86	
Elèves ecclésiastiques du culte catholique	59	
Jeunes gens auxquels il a été fait application de l'art 21 de la loi :		1,767
Engagés volontaires de 5 ans	1105	
Engagés conditionnels d'un an	432	
Inscrits maritimes	80	
Quatrième partie. — Jeunes gens classés dans le service auxiliaire		853
Cinquième partie. — Jeunes gens ajournés à un an . . .		1137
Total de la liste du recrutement.		11,120

Détails sur l'instruction des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage.

Ne sachant ni lire ni écrire	2,112
Sachant lire seulement	179
Sachant lire et écrire	1,688
Sachant lire, écrire et compter.	7,141
Bacheliers ès-lettres, bacheliers ès-sciences.	90
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	440
Total.	11,650

Indication de la taille des jeunes gens du service actif.

Ayant moins de 1 m. 54	»
Ayant de 1 m. 54 à 1 m. 62.	989
Ayant de 1 m. 63 à 1 m. 66	1,347
Ayant de 1 m. 67 à 1 m. 69	1,030
Ayant de 1 m. 70 à 1 m. 72	940
Ayant au-delà de cette dernière taille (1 m. 73 et au-dessus).	1,013
Dont on n'a pu connaître la taille. . . .	107
Total.	5,426

Parmi les jeunes gens classés dans le service auxiliaire et ajournés à un nouvel examen, 11 étaient atteints de maladies de la peau, 2 de maladies du cuir chevelu, 41 de myopie, 74 de strabisme, 17 de surdité légère, 22 de perte des dents, 1 d'autre maladie de la bouche, 14 de bégaiement, 45 de goître, 140 de hernie, 67 de maladies génito urinaires et 119 d'affections des membres.

Renseignements généraux sur les opérations du recrutement.

Les tableaux de recensement ont été, comme d'ordinaire, établis avec soin et régulièrement publiés.

Lors de la vérification des tableaux, le nombre des inscriptions retranchées a été de 26 et celui des inscriptions ajoutées, de 25.

Les fils et petits-fils d'étrangers ont été au nombre de 1,061. Parmi eux, 901 n'avaient pas été inscrits sur les tableaux par les maires, à raison de leur origine. — On a été raye après le tirage et 159 ont réclamé la qualité de Français.

Sur ces 193 jeunes gens, 80 ont été compris dans la première partie du contingent, 18 exemptés pour infirmités, 10 ajournés à un nouvel examen, 4 déclarés propres au service auxiliaire, 29 dispensés en vertu des articles 17 et 20 de la loi et 18 annotés comme réclamant le bénéfice des articles 19 ou 21.

Plusieurs jeunes gens ont été inscrits pour n'avoir pas rempli les formalités prescrites par la loi du 16 décembre 1874.

Les omis des classes précédentes, au nombre de 67, ont concouru au tirage de la classe de 1877.

D'après les renseignements que nous avons donnés plus haut, le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire, était de 9,359, sur 11,650 inscrits, ou de 8 %. — Ce nombre est notablement supérieur à celui des années précédentes.— L'application, de plus en plus régulière du travail des enfants dans les manufactures, contribuera à rendre plus sensibles encore les améliorations obtenues à cet égard.

Les opérations du tirage au sort se sont accomplies dans le plus grand ordre. Sauf l'inscription d'un jeune homme dans deux communes du canton de Clary, aucune irrégularité n'a été commise.

L'itinéraire du Conseil de révision a été exactement suivi, sans

qu'il se soit produit le moindre retard et qu'aucun incident soit venu troubler le calme des séances.

Deux médecins militaires ont assisté le Conseil pendant toute la tournée. Ils ont opéré, tour à tour, et se sont parfaitement acquitté de leur mission.

Les séances ont été au nombre de 63. — Par suite de la session du Conseil général, dix séances qui ont eu lieu à la Préfecture et dans trois cantons de l'arrondissement de Lille, ont été présidées par M. le secrétaire général. Toutes les autres l'ont été par le Préfet. Les diverses autorités qui ont assisté aux opérations étaient revêtues de leurs costumes ou insignes.

La tournée a eu lieu en 40 jours. 53 membres du Conseil général et 58 du Conseil d'arrondissement ont assisté aux opérations.

Le nombre des hommes visités par les médecins, a été de 9,762 et celui des jeunes gens sur lesquels le Conseil de révision a statué, de 11,558.

Sur les 11,558 hommes convoqués, 11,557 se sont présentés; 31 ne se sont présentés, ni ne se sont fait représenter. 92 ont été autorisés à se faire visiter au lieu de leur résidence.

Le nombre des exemptés pour infirmités a été de 577, y compris 47 ajournés des classes précédentes. Ce nombre s'était élevé à 772 en 1876 et à 983 en 1875.

Les engagés volontaires pour 5 ans, au nombre de 1,105, ont été classés, savoir : 962 dans l'armée de terre et 143 dans l'armée de mer.

Les jeunes gens classés dans le service auxiliaire, ont été au nombre de 1,132, dont 853 appartenant à la classe de 1877 et 279 ajournés des classes de 1875 et 1876.

Les 860 ajournés de 1876 et les 314 ajournés de 1875, ensemble 1,174 ont été reconnus, d'après les décisions du Conseil, 367 propres au service armée, 279 classés dans le service auxiliaire et 47 exemptés pour infirmités.

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci après l'état de leur matériel. — 1878.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de communes pourvues de pompes.	NOMBRE de pompes possédées par les communes.
Dunkerque	16	41
Hazebrouck	19	41
Lille	99	193
Cambrai	54	70
Avesnes	61	83
Douai	40	59
Valenciennes	66	96
Totaux	355	583

Cette situation indique 3 pompes de plus que l'année précédente et une commune de plus pourvue de pompe.

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 500 hommes.

Depuis plusieurs années, un crédit de 1000 fr. est inscrit au budget départemental pour venir en aide aux communes dans le paiement des secours et pensions auxquels les sapeurs-pompiers, leurs veuves et leurs enfants peuvent prétendre en vertu de la loi du 5 avril 1851 en cas de blessures ou de maladies reçues ou contractées dans le service.

PRISONS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Il existe dans le département :

1° Une maison centrale de correction pour les condamnés à l'emprisonnement au-dessus d'un an, à laquelle est annexé un quartier correctionnel, affecté aux condamnés, ayant à subir des peines de deux mois à un an.

2° Six maisons d'arrêt et de correction dans les chefs-lieux d'arrondissements de Lille, Avesnes, Cambrai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes, et une maison d'arrêt, de justice et de correction dans celui de Douai.

3° 48 chambres de sûreté pour les prisonniers arrêtés ou de passage, dans les localitées dotées d'une brigade de gendarmerie.

4° Une colonie agricole située près de la maison centrale de Loos et destinée aux jeunes détenus condamnés ou envoyés en correction par les tribunaux.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu d'une ordonnance royale du 6 août 1817, possède de vastes locaux distribués en dortoirs, réfectoires et ateliers, où une population d'environ 1,400 adultes est employée à diverses industries, telles que le tissage, la boutonnerie de nacre, la vannerie, l'ébénisterie, la cordonnerie, etc.

Les jeunes détenus de la colonie pénitentiaire sont appliqués à l'exploitation de terrains loués par le Gouvernement dans l'enclos de l'ancienne abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était au 31 décembre 1877 de. 1,304
savoir :

Criminels.	35	1,304
Correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement	1,095	
Quartier correctionnel	174	

Les détenus de la maison centrale provenaient des départements ci-après :

Nord, Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme.

Colonie agricole de St-Bernard.

Les jeunes détenus étaient au nombre de 374 au 31 décembre 1877, savoir :

Condamnés en vertu des articles 67 et 69 du C. P., à moins de deux ans d'emprisonnement	2
Acquittés, mais retenus en vertu de l'article 66 du Code pénal	363
Détenus par voie de correction paternelle	9
TOTAL	374

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION ET CHAMBRES DE SURETÉ.

Population au 31 décembre 1877.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Lille	392	113	505
Avesnes	118	7	125
Cambrai	80	10	90
Douai	141	37	178
Dunkerque	74	14	88
Hazebrouck	41	16	57
Valenciennes	98	11	109
Totaux	944	208	1152
Chambres de sûreté	2	1	3
Totaux généraux	946	209	1155

Ce nombre de 1,115 détenus se décompose ainsi qu'il suit :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus et accusés	165	15	180
Condamnés à un an et au-dessous	551	166	717
Détenus de diverses catégories	170	18	188
Enfants	60	10	70
Totaux	946	209	1155

Récapitulation.

Maison centrale	1,304
Maisons d'arrêt et chambre de sûreté	1,155
Colonie agricole de St-Bernard	374
Total de la population des prisons	2,833

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions dont la quotité est indiquée au tableau statistique ont eu pour objet, en 1877:

1° Le traitement des gardes-champêtres;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires;
3° Le service ordinaire du culte paroissial;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique;
5° Le service des chemins vicinaux;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

Les communes qui ont voté des ressources pour travaux et dépenses extraordinaires, sont au nombre de 399 et la quotité des centimes qu'elles y ont affectés est indiquée ci-après : De 1 à 5 centimes, 14 communes; de 5 à 10, 49; de 10 à 15, 53; de 15 à 20, 179; de 20 et au-dessus, 104.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1877.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	52,793
Bourbourg-Ville	15,561
Bourbourg-Campagne	9,898
Coudekerque-Branche	4,354
Dunkerque	540,170
Gravelines	49,750
Hondschoote	14,349
Petite-Synthe	8,046
Total	694,921

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	88,464
Cassel	19,160
Estaires	45,893
Hazebrouck	69,879
La Gorgue	14,386
Merville	46,851
Morbecque	9,536
Steenvoorde	14,876
Vieux-Berquin	9,222
Total	345,267

Arrondissement de Lille.

Annœullin	13 152
Armentières	331,306
La Bassée	18,937
Bois-Grenier	3,554
Chapelle-d'Armentières	11,750
Comines	13,801
Erquinghem Lys	4,670
Halluin	36,391
Haubourdin	23,787
Houplines	17,111
La Madeleine	23,706
Lannoy	14,167
Lille	3,569,110
Lomme	14,241
Loos	20,158
Roncq	12,045
Quesnoy-sur-Deûle	15,518
Roubaix	1,496,776
Seclin	24,608
Tourcoing	618,046
Wambrechies	15,453
Total	6,298,287

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	339,116
Le Câteau	89,997
Solesmes	36,630
Total	466,043

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	65,083
Bavai	9,303
Fourmies	78,251
Hautmont	26,789
Landrecies	23,484
Maubeuge	132,364
Le Quesnoy	38,546
Solre-le-Château	14,983
Total	388,500

Arrondissement de Douai.

Aniche	26,634
Douai	131,345
Flines	5,888
Orchies	9,143
Total	173,007

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (St-)	17,686
Anzin	60,293
Condé	28,614
Fresnes	34,316
Lourches	20,289
Denain	102,351
Valenciennes	123,243
Vieux-Condé	22,100
Total	138,092

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	694,921
Hazebrouck	315,267
Lille	6,298,287
Cambrai	166,013
Avesnes	388,500
Douai	173,007
Valenciennes	138,892
Total	9,374,917

Le produit des octrois avait été, en 1876, de 9,554,691 fr. environ. — Il y a eu diminution de 179,774 fr.

Le produit de 1877, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne d'environ 20 fr. par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La taxe municipale sur les chiens est réglée comme suit pour le département du Nord par décret du 9 janvier 1856 :

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8 »
	chiens de garde	2 »

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Population, Ressources et Dépenses des établissements hospitaliers pendant l'année 1877.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RESSOURCES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	EXCÉDANT des recettes de 1876.
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.			
Arrondissement de Dunkerque.							
Bergues	28	72	50	150	56467	81891	89263
Bollezeele	10	40	8	58	32624	33063	635
Bourbourg	13	50	44	107	36361	35933	7688
Dunkerque	113	218	90	421	147686	152023	11001
Esquelbecq	»	6	»	6	2000	2000	»
Gravelines	»	33	»	33	6055	6872	2973
Hondschoote	4	27	8	39	7638	7635	1025
Arrondissement d'Hazebrouck.							
Bailleul (Hospice)	»	100	25	125	29796	27804	»
Bailleul (Hôpital)	46	»	»	46	14698	10547	»
Cassel (Hospice)	»	36	»	36	28570	28630	130
Cassel (Pauvre-Ecole)	»	»	36	36			
Estaires	»	40	»	40	28994	33087	6129
Haverskerque	»	12	»	12	4200	4200	»
Hazebrouck	14	80	55	149	35919	34260	633
La Gorgue	»	19	»	19	4443	4831	»
Merville	»	17	»	17	9496	10182	1938
Morbecque	»	24	»	24	3625	3016	89
Steenbecque	6	14	1	21	1301	1301	»
Steenvoorde	»	44	»	44	13657	13421	2490
Steenwerck	10	51	5	66	14085	14968	4680
Vieux-Berquin	»	22	»	22	3406	3199	»
Arrondissement de Lille.							
Armentières	48	75	95	218	114603	109085	8648
Bondues	2	46	18	66	14803	14762	5268
Bousbecque	»	12	»	12	1952	2108	256
Comines (hôpital)	28	64	»	92	26254	29563	10203
Cysoing	»	16	»	16	2706	2759	»
Erquinghem-Lys	»	4	»	14	6345	6304	»

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RESSOURCES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	EXCÉDANT des recettes de 1876.
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.			
Halluin	»	36	»	36	7327	8665	»
Haubourdin	8	23	12	43	14613	9667	89872
Houplines	»	25	»	25	7931	10299	5035
La Bassée	2	16	»	18	17496	17078	204
La Chapelle-d'Arment	2	16	»	18	3480	3296	»
Lille — Hospice-Général	»	792	100	892	2395138	2401317	235264
Lille — Hôp. St-Sauveur	199	»	»	199			
Lille — Vx.-Hommes et Bleuets	»	95	56	151			
Lille — Hospice Gantois	»	178	»	178			
Lille — Hospice Stappaert	»	»	60	60			»
Lille — Hôpit. Ste-Eugénie	213	»	»	213			
Linselles	»	10	»	10	10735	9677	»
Loos	»	18	»	18	18117	6639	1152
Marcq-en-Barœul	»	32	»	32	5622	6200	587
Quesnoy-sur-Deûle	»	37	»	37	7643	8870	2104
Roncq	»	24	»	24	4705	4167	540
Roubaix — Hosp. civil	»	145	85	230	345760	337062	4622
Roubaix — Hôpital	161	»	»	161			
Seclin (hôpital)	52	78	»	130	73229	62844	57953
Templeuve	»	28	»	28	5134	2850	1797
Tourcoing — Hosp. Génér	»	264	»	264	236243	118664	785
Tourcoing — Hôpital	75	»	»	75			
Wambrechies	»	36	»	36	8124	8015	366
Wattrelos	30	16	10	116	34780	24200	27185
Arrondissement de Cambrai.							
Cambrai — Hosp. Général	»	200	56	256	295384	232543	387005
Cambrai — Hôp. St-Julien	127	»	»	127			
Cambrai — Hice Vanderburch	»	»	125	125			
Le Câteau (hôp. Paturle)	34	»	»	34	12125	12184	8575
Arrondissement d'Avesnes.							
Avesnes	10	60	»	100	32513	26962	12996
Bavai	»	15	»	15	5217	4718	»
Landrecies	4	52	»	56	19098	20564	1996
Le Quesnoy	102	15	22	169	61831	51352	13824
Maubeuge	26	35	52	113	18638	58232	11785
Solre-le-Château	»	6	»	6	8106	867	591
Arrondissement de Douai.							
Douai — Hosp.-Général	»	530	»	530	351115	216586	175900
Douai — Hôtel-Dieu	»	»	30	30		69128	
Orchies	20	28	18	66	18020	18879	836

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE DE LITS.				RESSOURCES de toute nature.	DÉPENSES de toute nature.	EXCÉDANT des recettes de 1875.
	Malades.	Vieillards.	Enfants.	TOTAL.			
Arrondissement de Valenciennes.							
Bouchain	»	20	»	20	31341	34875	14298
Condé	»	20	»	20	5460	5498	2508
St-Amand — Hospice	10	72	16	98	32091	33819	21296
St-Amand — Orphelins	»	»	24	24	29322	27733	546
Valenciennes — Hosp.-Général	»	400	30	430		123858	
Valenciennes — Hôtel-Dieu	122	»	»	122		62494	
Valenciennes — Hôtellerie	»	10	»	10	370566	23030	227628
Valenciennes — Chartriers	»	51	»	51		132460	
Valenciennes — Orphelins	»	»	12	12		7202	
Totaux	1849	4605	1173	7627	5218235	4929832	1493902

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département, dans la proportion de 1 pour 199 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières et Tourcoing ;

Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;

Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;

Arrondissement de Douai : Douai ;

Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;

Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck, Bailleul, Cassel et Merville ;

Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand.

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des

communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose d'enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais de l'État et du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Le nombre comparatif des pupilles de l'assistance publique en 1876 et 1877, s'établit comme suit :

	31 DÉCEMBRE	
	1876.	1877.
Enfants trouvés.....	13	14
Enfants abandonnés	498	523
Orphelins pauvres	137	136
	648	673
A quoi viennent s'ajouter :		
Les pupilles de 12 à 21 ans.....	768	798
Les enfants secourus temporairement..	371	423
Total.....	1787	1892

Il en résulte une augmentation de 25 sur les premières classes, de 30 sur la seconde et de 52 sur la troisième. — L'augmentation totale est de 107.

La situation des pupilles de l'Assistance publique est satisfaisante. Placés dans des familles honnêtes, laborieuses, présentant toute garantie sous le rapport de la moralité, ils y trouvent non seulement ce qui importe à leur existence matérielle, mais aussi presque toujours des sentiments de réelle affection.

Les Comités de patronage continuent à fonctionner utilement, mais la surveillance qu'ils exercent est quelquefois insuffisante, surtout dans les localités où un grand nombre d'enfants se trouvent

placés. Le remède à ce défaut consiste à disséminer davantage les placements. Des mesures ont été prises à cet effet.

La mortalité des enfants a été, en 1877 : pour les enfants d'un jour à 12 ans placés en nourrice, de 4,77 p. %; pour ceux de 12 à 21 ans, de 0,56 p. %, et pour les enfants secourus temporairement, de 9,28 p. %. La mortalité atteint comme toujours, dans cette catégorie, les enfants nouveaux nés et les sujets chétifs au moment de l'abandon ; on doit l'attribuer à la misère et à l'inconduite des mères.

Les dépenses du service se sont élevées en 1877 à 192,945 fr. 64 et se sont ainsi réparties :

Dépenses intérieures	39,263,43
Dépenses extérieures	153,682,21
Ensemble	192,945,64
Dont: à la charge de l'État 1 cinquième. . . .	7,853 »
à la charge des communes 1/5e	36,279 »
à la charge du fonds des amendes de police correctionnelle.	14,251 »
à la charge de divers départements . . .	1,005 »
à rembourser par l'Etat pour des enfants d'origine étrangère.	3,466 »
à la charge du département du Nord. . .	130,091 64
Total	192,945 64

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements sont au nombre de 638 dans le département. Le nombre des communes étant de 663, il en résulte que 25 d'entr'elles sont privées de bureaux de secours.

Le nombre des individus régulièrement secourus s'est élevé en 1877 à 226,552.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours en nature, des secours de loyer, et dans certains cas quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

Les ressources et les dépenses de ces établissements, pendant l'année 1877, ont été les suivantes :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE d'établissements.	RESSOURCES.	DÉPENSES.	FONDS DE RÉSERVE.
Dunkerque.....	60	315.707	302.805	143.380
Hazebrouck.....	53	364.145	292.339	64.211
Lille.....	129	1.789.813	1.308.632	171.659
Cambrai.....	109	628.836	499.485	110.231
Avesnes.....	142	439.853	341.320	154.316
Douai.....	64	347.821	244.698	135.152
Valenciennes.....	81	511.355	498.501	263.877
TOTAUX.....	638	4.397.510	3.487.780	1.342.826

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage. Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1877

VILLES dans lesquelles les établissements sont situés.	ENGAGEMENTS.		DÉGAGEMENTS.		VENTES.	
	Nombre d'articles.	Sommes prêtées.	Nombre d'articles.	Sommes qui avaient été prêtées.	Nombre d'articles.	Produits.
Dunkerque.....	35971	355522	33509	344118	2228	34524
Lille.....	192316	1473257	187529	1371168	5624	71788
Roubaix.....	46251	429573	46619	435072	2850	47185
Cambrai.....	15032	83592	13237	62893	462	4059
Douai.....	31709	197234	22298	185145	1709	13605
Valenciennes.....	44997	367864	39700	320532	2898	32790
Totaux.....	369206	2907042	352982	2715928	15771	204251

Le mouvement des Monts-de-Piété s'est maintenu en 1877 dans des conditions à peu près identiques à celles de 1876.

La valeur moyenne des gages reçus a été de 7 fr. 85 c. et celle des nantissements retirés de 7 fr. 69 c.

Le produit moyen des gages vendus s'est élevé à 13 fr.

Les bénéfices réalisés par ces établissements en 1877 se sont élevés : à Dunkerque, à 5,593 fr., Lille, 15,752 fr., Roubaix à 13,115 fr., Douai à 2,465 fr., Cambrai, 46 fr., Valenciennes a éprouvé une perte de 6,922 fr.

L'intérêt des prêts a été maintenu au taux des années précédentes, savoir : Dunkerque, 14 p. %; Lille, 9 p. %; Roubaix, 14 p. %; Cambrai, 12 p. %; Douai, 10 p. %; Valenciennes, 7 1/2 p. %. Il est réduit de 14 à 12 p. % à Dunkerque à compter de 1877.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Les caisses d'épargne étaient, dans le département, en 1877, au nombre de 27, réparties entre les arrondissements ainsi qu'il suit :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 6; Lille 6 ; Cambrai, 5 ; Avesnes, 1 ; Douai, 1 ; Valenciennes, 1.

Il y existait en outre 36 succursales, en sorte que le nombre des dépôts était porté à 63.

Le mouvement des caisses d'épargne a donné en 1876 les résultats consignés dans le tableau suivant :

VILLES où sont situées les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE DÛ aux déposants au 1er janvier 1877.	VERSEMENTS effectués pendant l'année 1877.	CRÉDITS des livrets ouverts par suite de transferts. en 1877.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année tant en rentes qu'en argent.	SOLDE DÛ aux déposants au 31 décembre 1877.
	existant au 1er janvier 1877.	ouverts pendant l'année.	reçus par transfert	soldés pendant l'année.	restant au 31 déc. 1877.							
Armentières ...	1661	137	2	202	1598	684154	71450	581	25504	»	137184	644505
Avesnes.....	4337	732	17	253	4833	1048725	399282	10611	37736	»	426158	1070195
Bailleul.....	2983	320	9	292	3020	1092799	281700	2583	40358	1167	232508	1186099
Bergues.....	3248	474	»	179	3543	1062676	369362	»	11427	»	304441	1169024
Bourbourg	1416	274	2	74	1618	326799	118998	777	13088	70	85848	373883
Cambrai	9762	1980	31	791	10982	2651550	805567	13193	97743	34	829919	2738168
Cassel	931	226	5	146	1016	397984	144930	2362	15736	2604	122086	441530
Câteau (Le)....	1178	192	13	108	1275	118532	69769	2808	4526	»	53053	142582
Clary.....	1187	291	»	6	1472	197229	86405	»	7963	»	74049	217549
Comines.....	1033	180	»	111	1102	583939	135722	»	22294	»	109085	632870
Douai.....	14014	2340	31	1128	15257	5097513	1381950	10109	194150	110	1316430	5367403
Dunkerque	10318	835	27	285	10895	2641949	992015	8092	102240	455	879894	2864859
Estaires.....	395	144	2	43	498	89875	37620	539	3436	»	27196	104273
Etrœungt.....	831	95	1	11	916	186877	118130	78	6343	»	127354	184075
Gravelines	757	186	»	104	839	167311	80039	»	5790	»	68427	185043
Hazebrouck....	1965	260	3	114	2114	584469	184205	433	22920	608	135417	657249
Iwuy	770	72	»	66	776	254212	48662	»	8807	»	78254	233427
La Bassée.....	474	182	»	45	611	218505	42367	»	8136	315	32034	237289
Landrecies	1252	215	»	195	1272	356258	119467	»	12458	»	120521	367662
Lille.....	26109	4916	149	2932	28242	7585170	1948788	39376	285566	2545	1913104	7948344
Maubeuge.....	6633	996	5	409	7225	1995959	648944	1457	74666	»	649044	2072044
Merville.....	509	74	2	34	551	130318	41773	172	4870	»	31649	145484
Roubaix.....	9669	1375	9	937	10116	4166453	833283	2743	154095	628	944270	4212931
Solesmes.....	865	153	2	119	901	231076	58565	457	8171	»	70542	227727
Steenvoorde...	747	158	1	51	855	236767	85736	37	9464	»	50675	281330
Tourcoing.....	6067	949	5	521	6500	3256539	608780	2208	121068	11	613355	3375251
Valenciennes...	15988	2431	34	1521	16932	3939964	1067727	12359	137193	»	1036880	4120362
TOTAUX....	125099	20187	350	10677	134959	39303602	10781236	110975	1165718	8547	10169044	41201065

Le service des Caisses d'épargne a continué son mouvement ascendant en 1877. Le solde dû aux déposants qui, au 31 décembre 1876, était de 39,310,603 fr. en augmentation de 3,028,200 fr. sur 1875, s'est élevé au 31 décembre 1877 à 41,201,065 fr. Il s'est ainsi accru de 1,890,462 fr.

Les versements qui avaient été en 1876 de 11,462,694 fr. ont produit en 1877 une somme de 10,781,236 fr.

Le nombre des versements a été de 130,364 et celui des remboursements de 43,738. La moyenne est, pour les premiers, de 82 fr. 70c. et, pour les seconds, de 239 fr. 36 c.

La division des livrets et des crédits par classes de quotité était au 31 décembre 1877 celle ci-après :

		Livrets.	Crédit
500 fr.	et au-dessous	96,200	9,068,089
501	à 800.	15,257	9,391,129
801	à 1000.	11,458	10,163,744
1001	et au-dessus.	11,943	12,318,752
1001	(non réductible). . . .	101	259,351
	Totaux	134,959	41,201,065

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année et dont le nombre a été de 20,187 se divisent comme suit par classes de déposants :

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	3,912	729,219
Domestiques.	1,251	182,613
Employés	604	117,693
Militaires et Marins	340	34,302
Professions diverses.	3,663	866,158
Mineurs.	10,405	496,972
Sociétés de secours mutuels . .	12	6,310
Totaux	20,187	2,433,267

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

429 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1877, 436 inscriptions, montant ensemble à 9,060 fr. 643 autres titres de rente, d'une valeur totale de 20,473 fr. ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur demandes au nom

de 616 déposants ; 13 autres, s'élevant à 505 fr., sont arrivés par transfert. — Emsemble 1,092 titres montant à 30,838 fr.

674 titres, montant ensemble à 20,976 fr., ont été retirés par 658 personnes. — 3 autres titres ont été déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 402 incriptions appartenant à 418 titulaires, et d'une valeur de 9,046 fr.

La fortune particulière des Caisses d'épargne du département était au 31 décembre 1877, de 1,417,663 fr. 76 dont en fonds de dotation 1,300.929 fr. et en fonds de réserve 116,734 fr. 55.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Opérations de l'année 1877.

EXTRAIT du rapport présenté à M. le Préfet, par M. Ducrocq, Inspecteur.

Au 31 décembre 1877, le nombre et le personnel de ces sociétés étaient répartis ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés.	Nombre des Membres participants.		Nombre des Membres honoraires.	TOTAL.
		Hommes	Femmes.		
Dunkerque	4	954	9	292	1255
Hazebrouck	23	3279	38	1082	4399
Lille	134	20446	2127	3464	26037
Cambrai	6	658	19	276	953
Avesnes	5	900	358	303	1561
Douai	14	1823	1073	760	3656
Valenciennes	19	6519	274	948	7741
Totaux	205	34579	3898	7125	45602

En 1877, il y a eu, sur 1876, une augmentation de 2 Sociétés, de 100 membres honoraires, de 1,190 membres participants hommes, et de 286 femmes.

Avoir des Sociétés.

Recettes pour 1877.

Cotisation des membres participants	368,238 fr.	51
Cotisation des membres honoraires	54,989	60
Amendes	7,553	90
Droits d'entrée	4,378	35
Subventions, dons et legs	32,256	50
Intérêts touchés des capitaux	19,393	05
Recettes diverses	11,585	10
Total des recettes	498,375 fr.	01

Dépenses.

Frais de gestion	25.820 fr.	01
Honoraires des médecins	49,819	39
Médicaments	62,782	49
227,417 journées de maladie	240,968	06
Frais funéraires	13,921	51
Secours aux veuves et orphelins	2,358	45
Secours aux incurables	8,599	75
Pensions de retraites	8,644	97
Paiements divers	37,834	60
Versements à la caisse des retraites	44,244	80
Total des dépenses	494,994	03
En les déduisant des recettes s'élèvent à	498,375	01
Il reste un excédant de recettes de	3,380	98
Si on y ajoute le reliquat du compte de 1876 (rectifié)	587,319	95
On trouve que les capitaux en caisse au 31 décembre 1877 s'élèvent à	590,700	93
De plus, 139 Sociétés possèdent à la caisse des retraites, pour la vieillesse, au 31 décembre 1876	1,289,938	88
Si on y ajoute :		
1° Les versements faits en 1877 à cette caisse par 43 sociétés (quatre de plus qu'en 1876).	44,244	80
2° Les intérêts de 1877	32,918	30
A reporter	1,957,802	91

Report	1,957,802	91
3° La part des Sociétés du Nord pour 1877, dans les revenus de la dotation.	21,971	»
On verra que l'avoir général des Sociétés approuvées du Nord, s'élève, au 31 décembre 1877, à.	1,979,773	91
Au 31 décembre 1876 cet avoir était de. . . .	1,876,320	61
Il y a donc pour 1877, une augmentation de .	103,453 fr.	30

Fonds de retraite.

L'état suivant démontre la marche progressive des Sociétés du Nord dans leur situation à la caisse des retraites.

ANNÉES.	NOMBRE de SOCIÉTÉS.	SOMMES EMPLOYÉES au service DES PENSIONS.	AVOIR DISPONIBLE au 31 DÉCEMBRE.
1856.....	70	»	84193 70
1857.....	71	2436	92054 55
1858.....	76	2436	146155 40
1859.....	83	2436	178065 88
1860.....	92	2436	223053 13
1861.....	94	2436	277602 67
1862.....	96	2436	327374 79
1863.....	101	2436	377047 92
1864.....	109	9085	427296 02
1865.....	117	22496	470957 57
1866.....	122	53446	504141 29
1867.....	124	91665	525001 46
1868.....	131	144759	544122 39
1869.....	133	196057	566358 86
1870..	134	240834	593102 80
1871..	135	283150	590324 10
1872.....	135	333502	607076 08
1873.....	136	405066	642136 91
1874.....	137	448555	645862 61
1875.....	139	498411	694785 09
1876.....	139	558421	731517 88
Avoir total au 31 décembre 1876...		1.289.938 88	

Les 558,421 francs employés au 31 décembre 1876 ont constitué 441 pensions, s'élevant ensemble à 26,797 francs.

Les 4 sociétés qui, en 1876, ont, pour la première fois, employé des fonds au service des pensions, sont les suivantes :

Bois-Grenier, Saint-Jean-Baptiste;
Cambrai, Ouvriers.
Lille, Typographie lilloise;
Pérenchies, Saint-Mathias.

M. l'inspecteur croit devoir signaler à l'attention de M. le Préfet les sociétés qui, en 1876, ont fait les versements les plus importants à la caisse des retraites :

Valenciennes, Comptables de l'arrondissement . .	5,000	»
Lille, Instituteurs et Institutrices	4,000	»
Cambrai, Employés de commerce et de l'industrie .	3,177	60
Dunkerque, Secours mutuels	3,000	»
Le Cateau, Union cartésienne	3,000	»
Armentières, Saint-Hubert	2,500	»
Vieux-Condé, Saint-Eloi	2,200	»
Lille, Notre-Dame	2,000	»
Marcq-en-Barœul, Saint-Jean	2,000	»
Merville, Saint-Anne	1,200	»
Le Quesnoy, Secours mutuels	1,200	»
Lille, Médecins	1,133	20
Linselle, Saint-Médard	1,000	»
Cambrai, Secours mutuels.	1,000	»
Vieux-Berquin, Secours mutuels	1,000	»
Lomme, Saint-Hubert	1,000	»
La Madeleine, Ste-Marie-Madeleine	1,000	»

Les sociétés dont les fonds de retraite dépassent 15,000 francs au 31 décembre 1876, sont ainsi classées :

RANG.			DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	NOMBRE DE		Fonds employés au service des pensions.	Fonds disponibles au 31 décemb. 1876.	TOTAL.
1874	1875	1876		Société.	Pension.			
1	1	1	Marcq-en-Barœul, Saint-Jean	789	35	57.273 »	38.091 19	95.364 19
2	2	2	Douai, La Générale	1.697	32	67.163 »	3.409 44	70.572 44
3	3	3	Armentières, Saint-Hubert	1.669	20	39.811 »	25.581 45	65 392 45
4	4	4	Lille, Notre-Dame	1.425	12	25.091 »	26.811 52	51.902 52
5	5	5	Lille, Prévoyance de Wazemmes	875	10	11.989 »	30.966 27	42.955 27
6	6	6	Dunkerque, La Ville	438	31	38 295 »	1 493 83	39.788 83
7	7	7	Valenciennes, Union Fraternelle	73	16	24 061 »	9.489 33	33.550 33
13	12	8	Cambrai, Employés de l'Industrie et de Commerce	163	»	» »	28.917 13	28.917 13
9	8	9	Valenciennes, Saint-Eloi	101	13	16.502 »	11.098 09	27.600 09
8	9	10	Haubourdin, Saint-Jean-Baptiste	869	9	15.401 »	11.759 96	27.160 96
11	11	11	Merville, Saint-Anne	373	11	13.337 »	12.888 53	26.225 53
10	10	12	Wambrechies, Saint-Vincent-de-Paul	225	»	» »	25.381 11	25.381 11
23	14	13	Lille, voyageurs et employés de Commerce	210	»	» »	24.409 68	24.409 68
12	13	14	Vieux-Condé, Saint-Eloi,	495	7	14.399 »	9.589 95	23.988 95
21	17	15	Le Cateau, Union Cartésienne	172	»	» »	23.894 24	23.894 24
»	25	16	Lille, Instituteurs et Institutrices	726	»	» »	23.864 46	23.864 46
14	15	17	La Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine	139	2	2.398 »	19.768 10	22.166 10
15	10	18	Cambrai, Ouvriers	256	1	1.197 »	20.679 94	21.876 94
17	18	19	Verlinghem, Saint-Chrysole	281	11	11.187 »	8.122 40	19.309 40
22	19	20	Condé, Saint-Wasnon	101	1	2.397 »	15.782 49	18.179 49
19	20	21	Roncq, Saint-Piat	245	16	16.612 »	822 70	17 434 70
18	22	22	Valenciennes, Union Valenciennoise	179	4	5 052 »	12.095 23	17.147 23
10	21	23	Lomme, Saint-Hubert	598	9	13.030 »	3.853 63	16.883 63
»	23	24	Comines, Saint-Chrysole	637	14	15.168 »	1.702 02	16.870 02
»	24	25	Raismes, Saint-Joseph	195	5	2 996 »	12.833 49	15.829 49
»	»	26	Lincelles, Saint-Médard	250	16	9.850 »	5.309 27	15.159 27

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai, une Faculté des lettres et une Faculté de droit ;

A Lille, une Faculté des sciences et une Faculté de médecine et de pharmacie.

Ces écoles reçoivent de nombreuses inscriptions.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées nationaux et des colléges communaux, au 31 décembre 1878.

VILLES où les établissements sont situés.		Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	TOTAL.
LYCÉES	Lille	226	168	370	764
	Douai	349	53	134	536
	Valenciennes	105	36	168	309
COLLÉGES	Dunkerque	58	30	184	272
	Bailleul	114	3	65	182
	Cassel	»	»	49	49
	Estaires	50	14	65	129
	Hazebrouck	32	2	133	167
	Armentières	14	14	157	185
	Tourcoing	161	37	249	447
	Cambrai	155	31	197	383
	Câteau (Le)	33	11	100	144
	Avesnes	93	6	95	194
	Maubeuge	63	24	81	168
	Le Quesnoy	134	3	39	176
	Landrecies	57	2	44	103
	Saint-Amand	21	»	100	121
	Condé	13	»	61	74
	Totaux	1678	434	2291	4403

Instruction primaire.

Extrait du rapport de M. Anthoine, ✲, inspecteur d'académie sur la situation du service. (1)

STATISTIQUE.

Écoles.— Au 31 décembre 1877, le département du Nord possédait 1,397 écoles publiques ; dans le cours de l'année, 15 écoles avaient été ouvertes, 3 à Lille (école primaire supérieure payante de filles, rue Jean-Sans-Peur, école primaire payante de garçons et école primaire payante de filles, rue du Marché), 6 à Roubaix (écoles de garçons, rue de l'Epeule, rue d'Hem, rue Pierre-de-Roubaix, boulevard d'Halluin, écoles de filles, rue des Anges, rue du Coq-Français), une à Douai (école de filles, rue de Lille), au Câteau, école de garçons; à Houdain, à Merris, à Zuytpeene, à West-Cappel, écoles de filles. Une école avait été fermée à Valenciennes, rue de Sainte-Croix ; à vrai dire, c'était moins une école que des classes détachées de l'école congréganiste de la rue de Famars ; l'immeuble qu'occupaient ces classes ayant reçu une autre destination, élèves et maîtres qui les composaient ont été ramenés à l'établissement principal.

L'année 1877 a donc grossi de 14 unités la liste des écoles publiques du département, 5 de garçons et 9 de filles.

Ces 1,297 écoles publiques comprennent 595 écoles spéciales aux garçons, 549 spéciales aux filles, 153 mixtes, c'est-à-dire 4 en moins que l'année précédente. Il y a encore 37 écoles mixtes dans des communes qui, comptant plus de 500 habitants, n'ont pas donné satisfaction à la loi ; d'autre part, 11 communes de moins de 500 habitants, ont, de leur propre mouvement, établi chez elles une école spéciale aux filles.

Des 662 communes du département, 18 n'ont pas encore d'école ; 16, il est vrai, ont traité dans les formes voulues avec des communes voisines contribuant pour leur part à l'entretien d'écoles où elles envoient de droit leurs enfants ; 2 n'ont pas pris ces précautions, Wavrechain-sous-Denain, 436 habitants, Emerchicourt, 322 habitants ; je crois devoir signaler, ici, leur nom.

Les 642 communes qui restent se répartissent les 1,297 écoles publiques, auxquelles il faut ajouter 24 écoles libres, tenant lieu

(1) Dans sa séance du 10 juillet 1878, le Conseil départemental de l'instruction publique a adopté ce rapport et décidé qu'il serait présenté en son nom au Conseil général, en exécution de l'art. 16 de la loi du 15 mars 1850.

d'écoles publiques, ce qui donne un peu plus de deux écoles en moyenne par commune.

Mais si l'on veut se rendre compte des ressources scolaires de ce département, il faut considérer moins le nombre des écoles que celui des classes.

Les 1297 écoles publiques renferment 2,579 classes : 650 de ces écoles n'ont qu'une classe, mais 351 en ont deux, 145 trois; 137 quatre et plus; parmi ces dernières, il en est qui ont jusqu'à neuf, dix et même onze et douze classes.

Il s'en faut pourtant que ces classes suffisent à nos besoins : beaucoup sont trop chargées d'élèves, 108 en recevaient plus de 80, tant il y a, dans cette contrée, d'agglomérations importantes ! tant la population y est dense ! Pour remédier à cet encombrement, de grands efforts sont faits chaque année; en 1877, 38 postes d'adjoints, et 27 d'adjointes ont été créés : total, 65.

Aux 1,297 écoles publiques et aux 24 écoles libres subventionnées, tenant lieu d'écoles publiques, il faut ajouter 287 écoles libres, 111 dirigées par des laïques, 196 par des congréganistes.

Personnel. — Il y a dans les écoles publiques un personnel de 2,626 maîtres (1,297 titulaires, 1,329 adjoints et adjointes).

Des 1,297 titulaires, un quart, 350 sont congréganistes, 66 dirigent des écoles spéciales aux garçons, 277 des écoles spéciales aux filles, 7 des écoles mixtes. On voit que, suivant que l'on considère les instituteurs ou les institutrices, la proportion de l'élément congréganiste est toute différente; il représente le 1/9 des instituteurs, mais atteint la moitié des institutrices.

Tous les instituteurs titulaires, soit laïques, soit congréganistes, sont brevetés : 197 titulaires laïques ont le brevet facultatif ou complet; toutes les institutrices laïques, sauf trois, maintenues par respect des droits acquis, sont également brevetées; 76 ont le brevet supérieur. Dans le personnel laïque en fonctions à la fin d'août, on ne comptait que 52 adjoints sur 425, que 14 adjointes sur 142 qui ne fussent pas brevetés. Le moment n'est pas loin où, pour être admis à enseigner dans nos écoles laïques, il faudra justifier du brevet; nous avons pu, jusqu'au mois d'avril de la présente année, appliquer cette règle. Parmi les congréganistes, les 225 adjoints ne présentent que 25 brevets, et les 373 adjointes, que 52.

Population des écoles. — Pour connaître la population des écoles, l'année dernière, comme les années précédentes, on s'était contenté de relever le nombre des enfants inscrits aux registres matricules du 1er janvier au 31 décembre : j'ai déjà expliqué que cette méthode était plus propre à donner un gros chiffre qu'un chiffre exact; elle ajoute l'une à l'autre et confond deux généra-

tions différentes que l'école a vues, non point ensemble, mais successivement, celle qui cesse de la fréquenter à la fin de l'année scolaire, celle qui a commencé à la fréquenter au commencement de l'année scolaire suivante. J'évite ces critiques en donnant le chiffre des enfants inscrits du commencement à la fin de l'année scolaire ; ce chiffre, pour la dernière année scolaire, celle dont nous pouvons constater le résultat, est de 176.625, qui se divise entre les deux sexes ainsi qu'il suit : 93,120 garçons, 82,505 filles.

A ces 176,625 enfants inscrits dans nos écoles publiques, ajoutons les 33,427, inscrits dans les écoles libres, les 3,725 de moins de 13 ans qui se trouvent dans nos établissements publics et libres d'instruction secondaire ; retranchons, d'autre part, les enfants de nos écoles publiques qui, étant au-dessous ou au-dessus de l'âge scolaire, viennent indûment grossir leur contingent, 35,082 ; nous obtenons le chiffre de 178,695, qui représente le nombre des enfants de 6 à 13 ans qui, durant l'année scolaire 1876-77, ont eu part à l'instruction. Rapprochant ce chiffre de celui des enfants de 6 à 13 ans existant dans le département du Nord, d'après le dernier recensement (217,667), nous voyons qu'il y a eu, durant le cours de cette année, 38,972 enfants qui n'ont paru dans aucune école. Je ne veux pas dire que tous ces enfants n'ont reçu ou ne recevront jamais aucune instruction ; il y en a qui, ayant 12 ans, ont déjà fréquenté la classe et l'ont quittée ; il y en a qui, ayant 7, 8 ou 9 ans, la fréquenteront l'année prochaine. Le chiffre que j'ai obtenu, même ainsi expliqué et restreint, n'en a pas moins son importance.

Voici, du reste, comment se répartissent, d'aprés l'âge, les 176,625 enfants inscrits dans les écoles publiques :

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants de moins de 6 ans.....	5.304	7.672	12.976
— de 6 à 7 ans.....	9.569	7.394	16.963
— de 7 à 8 —	13.089	11.666	24.755
— de 8 à 9 —	13.251	12.246	25.497
— de 9 à 10 —	13.618	12.317	25.935
— de 10 à 11 —	12.998	12.023	25.021
— de 11 à 12 —	10.739	9.348	20.087
— de 12 à 13 —	7.731	6.017	13.748
— de 13 à 14 —	3.924	2.938	6.862
— de 14 à 15 —	1.917	1.281	3.198
— de 15 à 16 —	743	407	1.150
— de plus de 16 —	237	196	433
Total.....	93.120	83.505	176.625

Des 176,625 élèves de nos écoles publiques, 109,572 ont été inscrits dans les écoles laïques, 67,153 dans les écoles congréganistes, 51,884 comme payants, 124,741 comme gratuits. De ce dernier nombre, un peu plus de la moitié, 65,387 sont reçus à titre gratuit dans les écoles payantes, le prix de l'écolage étant payé par les communes ou, à défaut de ressources communales, par le département; l'autre partie, 59,354 sont reçus dans des écoles entièrement gratuites entretenues par les communes; ce sont ordinairement les plus importantes, on en compte 51, représentant une population de 521,000 habitants, c'est-à-dire plus du tiers de la population totale.

On voit d'après les chiffres du tableau ci-dessus que l'enfant, dans ce pays, vient de bonne heure à l'école et qu'il en sort aussi de très-bonne heure, dès que les parents peuvent tirer de lui quelque service à la maison, l'employer soit aux travaux des champs, soit à ceux de l'industrie; c'est là un des côtés douloureux et décourageants de la situation de l'enseignement primaire en ce département.

Si je prends comme sujet d'étude le mois de l'année où les inscriptions sont les plus nombreuses (c'est celui de janvier), je trouve 156,874 enfants portés sur les registres matricules de nos écoles publiques, 62,715 dans les écoles congréganistes, 94,159 dans les écoles laïques. La population des écoles congréganistes comprend 17,989 garçons, 44,726 filles; celle des écoles laïques 65,807 garçons, 28,352 filles. Il y a donc beaucoup plus de filles que de garçons dans les écoles congréganistes, la proportion du nombre des garçons à celui des filles est, à peu près, d'un tiers dans les écoles congréganistes; le même chiffre représente, dans les écoles laïques, la proportion du nombre de filles à celui des garçons. Sur les 156,874 inscrits de ce même mois, 103,058 sont comme gratuits, 53,816 comme payants. La gratuité est donc libéralement pratiquée dans le département; elle va, d'ailleurs, s'étendant d'année en d'année. Toutefois, le chiffre même restreint des payants, moins du tiers, à peu près exactement les trois dixièmes, suffit à verser une rétribution scolaire qui vient singulièrement en aide aux dépenses d'instruction et permet d'améliorer la situation des maîtres.

Salle d'asile.—Distinguer la salle d'asile, soit de la petite classe, soit de la garderie n'est pas chose aisée; il ne faut donc pas s'étonner si l'on a parfois varié sur le chiffre même représentant le nombre des salles d'asile; ce chiffre a été ainsi établi par la dernière statistique : 216 salles dont 118 publiques et 98 libres;

51 dirigées par des laïques, 165 par des congréganistes. 41,015 enfants ont fréquenté ces salles d'asiles ; 29,692, les salles d'asiles publiques, 4,604 ont été reçus comme payants, 25,088 comme gratuits. Les salles d'asile libres ont elles-mêmes admis gratuitement 4,418 enfants. De ce côté encore, une large part est faite à la gratuité.

Cours d'adultes. — Durant la saison d'hiver 1876-77, il y a 500 déclarations de cours d'adultes, 415 pour les hommes, 85 pour les femmes ; le nombre des auditeurs a été, pour les cours d'hommes, de 15,509, pour ceux de femmes, de 2,453 ; total 17,992. Ces chiffres accusent encore une certaine diminution sur ceux de l'année précédente. Les cours d'adultes changent de plus en plus de caractère ; on n'y voit guère que de tout jeunes gens ; parfois même ce sont des élèves du jour qui viennent le soir travailler sous la direction de l'instituteur. Il a été remarqué qu'en général les cours les mieux tenus et les mieux suivis ont été ceux pour lesquels était exigée une rémunération, soit que le maître y mît plus de zèle, soit que les auditeurs eux-mêmes fissent preuve de plus d'assiduité et d'attention, soit pour l'un et l'autre motif. L'observation, prise sur le vif, m'a paru de quelque importance.

Enseignement. — L'amélioration que je signalais l'année dernière dans la marche de nos études s'est soutenue et développée ; différentes causes y ont aidé :

1° L'application de plus en plus régulière des programmes et de l'organisation pédagogique publiés il y a deux ans ;

2° La loi qui, avançant l'âge de la retraite et en améliorant les conditions, a permis d'offrir le repos à un certain nombre de maîtres peu capables, languissants, usés, et de les remplacer par des sujets jeunes, vigoureux, ardents, supérieurs par la préparation et l'aptitude pédagogique ;

3° Les conférences dues au zèle de MM. les Inspecteurs primaires qui donnent aux maîtres une direction, les tiennent en haleine, remuent les connaissances qu'ils avaient acquises, les accroissent, parfois renouvellent leur méthode un peu vieillie ;

4° Le certificat d'études primaires qui stimule celui qui donne et ceux qui reçoivent l'enseignement.

Certificat d'études primaires. — Le certificat d'études pour les garçons en est à la troisième épreuve ; nous croyons avoir le droit de nous en montrer satisfait, 1,973 candidats au lieu de 1,757, se se sont fait inscrire ; 1,866 au lieu de 1,617 se sont présentés ; 1,285 au lieu de 860 ont été reçus ; ce dernier chiffre, surtout, mérite qu'on le relève et qu'on y applaudisse.

Voici du reste un tableau qui fera connaître les résultats par circonscription :

CIRCONSCRIPTIONS.	NOMBRE D'ASPIRANTS.			Proportion pour 100 des admis sur les présentés.		DIFFÉRENCE en faveur de 1878.
	inscrits.	présents.	reçus.	en 1877	en 1878	
Avesnes.....	348	330	199	50.72	60 »	10.72
Cambrai	328	331	247	58 »	79.42	21.42
Douai.....	200	191	127	52.59	66.49	12.90
Dunkerque.....	128	123	55	34.08	44.71	13.63
Hazebrouck	83	68	37	24.23	54.41	33.18
Lille (1re).....	239	232	168	53.78	72.41	18.63
Lille (2e).....	409	386	276	59.04	71.50	12.46
Valenciennes	238	225	177	71.42	78.66	7.24
TOTAUX	1.973	1.866	1.285	53.18	68.86	15.68

La proportion des admis sur les présentés, faiblit dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque ; on sait, en effet, que ces arrondissements ont à lutter contre des difficultés particulières qui tiennent à la langue flamande. Tous deux pourtant sont en progrès ; l'arrondissement d'Hazebrouck est même le premier, si l'on considère le chiffre représentant l'augmentation de la proportion des admis pour la présente année ; après lui, vient l'arrondissement de Cambrai (21,42), la 1re circonscription de Lille (18,63), l'arrondissement de Douai (13,90), celui de Dunkerque (13,63), la 2e circonscription de Lille (12,46), l'arrondissement d'Avesnes (10,72), et enfin celui de Valenciennes (7,24). Pour l'ensemble du département, la proportion des admis sur les présentés s'est élevée de 53,18 à 68,86 pour 100 ; augmentation, 15,68. L'amélioration est sensible, mais ce qui est surtout digne de remarque, c'est que les examens ont gagné en valeur. Sur 1,285 candidats reçus, 20 ont mérité la note très-bien, 498, la note bien.

C'était la première fois que fonctionnait le certificat d'études pour les filles ; le succès dépasse notre attente : 1,023 aspirantes

se sont fait inscrire, 982 se sont présentés, 769 ont été reçues, proportion des admissions, 78,30 pour 100, bien supérieure à la proportion des admissions pour les garçons; 58 ont mérité la note Très-bien; 431, la note Bien.

CIRCONSCRIPTIONS	NOMBRE D'ASPIRANTES			PROPORTION pour 100 des reçues sur les présentées
	Inscrites	présentes.	reçues.	
Avesnes	253	243	184	75.72
Cambrai	145	141	129	91.49
Douai	130	123	87	70
Dunkerque	62	59	41	69.40
Hazebrouck	26	26	20	76.92
Lille (1re)	154	152	117	76.97
Lille (2e)	174	161	131	81.36
Valenciennes	79	77	60	77.92
Totaux	1.023	982	769	78.30

Nous adressons ici nos remerciements aux Commissions qui ont consenti à se charger du labeur, aujourd'hui double, des examens du certificat d'études pour les garçons et pour les filles. Nous adressons en même temps, nos félicitations aux instituteurs et aux institutrices qui ont répondu à notre appel et préparé des élèves pour ces examens; l'honneur des résultats que je signale, leur appartient.

Nous avons remarqué des abstentions fâcheuses: nous les notons avec soin; nous ne comprendrions pas que des écoles nombreuses dans des communes importantes se tinssent en dehors du mouvement qui commence; nous n'hésiterions pas à chercher pour elles une autre direction.

En somme, nous pouvons dire d'une façon générale, ce que nous attendions, ce que nous espérions s'est produit: dans le plus humble village on parle, on s'occupe du certificat d'études; on sait que les plus capables seuls ont pu le conquérir; on apprend à l'estimer; le moment n'est pas loin, où la plupart des pères de

famille ne voudront pas que leurs fils sortent de l'école sans l'avoir gagné; par-là, nous avons prise sur l'avenir.

A ne considérer que le présent, nous marchons, nous avançons; c'est le sentiment à peu près unanime de tous ceux qui ont pris part à ces examens: maires, curés, délégués cantonaux; je suis heureux de me faire, près du personnel, l'interprète de ce sentiment.

En regard de ces causes qui ont produit un heureux mouvement, il n'est que juste de placer les causes qui agissent en sens contraire:

1° Le développement d'une activité qui poussée à son extrême limite, soit aux champs, soit dans les villes, réclame le secours même des plus jeunes;

2° Le besoin, qui, dans un pays où les familles sont nombreuses, où la vie est chère, sollicite les parents à pousser de bonne heure leurs enfants vers le travail qui rapporte;

3° L'habitude prise par les parents, sous la pression, je le reconnais, des causes qui précèdent, de retirer leurs enfants de l'école dès la première communion qui peut être faite à dix ans;

4° L'affluence même des élèves dans nos classes devenues trop étroites, affluence dûe à l'accroissement rapide de la population, surtout dans les principaux centres; le département du Nord a aujourd'hui 200,000 habitants de plus qu'il y a quinze ans;

5° La langue flamande, employée à l'exclusion du français dan les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck; nous la trouvons même dans les grandes cités industrielles de l'arrondissement de Lille, où afflue l'élément belge attiré par la facilité du travail et l'élévation des salaires.

A Roubaix, sur 83,661 habitants, il y a 45,248 belges; à Lille même, il y a telle école où se trouvent des classes entièrement composées d'enfants qui ne savent pas un mot de français.

Voilà contre quels obstacles il a fallu, il faudra encore lutter; c'est ainsi que, malgré de grands sacrifices et d'énergiques efforts, la moyenne des illettrés durant les quatre dernières années s'est encore élevée dans ce département à 20,97 pour 100 du nombre des conscrits.

École normale. — L'École normale a pris possession, au mois d'octobre, des nouveaux bâtiments qu'elle doit à la libéralité du Conseil général; elle y a transporté, sous une direction que nous connaissons depuis longtemps, ses anciennes traditions d'ordre

intérieur, de discipline, de travail. Les examens du mois d'août 1877, lui avaient été de tout point favorables. Elle compte actuellement 91 élèves, en 3e année 23, en 2e 26, en 3e, 42.

On voit par ce dernier chiffre que nous avons profité, dès que nous l'avons pu, de la faculté que nous donnait le local nouveau d'augmenter le nombre des élèves: à peu près pareil chiffre va être appelé cette année; les candidats ne nous manquent pas: 163 sont inscrits.

Cours normal. — Le cours normal de Douai continue à nous donner tout ce qu'on peut attendre de lui; les élèves qu'il a présentées aux derniers examens ont été honorablement reçues.

L'École normale et le Cours normal n'ont pas plus suffi que les années précédentes à remplir les postes d'adjoints et d'adjointes déjà existants et ceux qui ont été créés. Nous avons trouvé dans le département les institutrices dont nous avions besoin. L'école primaire supérieure de Lille prépare à l'examen du brevet des jeunes filles dont un certain nombre une fois reçues nous demandent des emplois; l'inconvénient est que, nées et élevées dans une grande ville, elles n'ont d'autre désir que d'y revenir et s'accommodent assez mal de nos communes rurales.

Nous avons dû demander des instituteurs aux départements voisins, au Pas-de-Calais, à la Somme; ils nous sont venus en grand nombre et tous brevetés.

Examens du brevet de capacité. — Les Commissions chargées dans le département du Nord, de constater l'aptitude au brevet de capacité siégeant, l'une à Lille, au mois de mars, l'autre à Douai au mois de juillet, ont, en 1877, examiné 722 aspirants et aspirantes, chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente, 754. Sur 522 aspirants, 61 ont obtenu le brevet simple, 55, la mention d'une ou plusieurs séries, soit de matières facultatives, 6 le brevet complet; la proportion des reçus, est de 38 pour 100.

Sur 400 aspirantes, 161 ont obtenu le brevet de second ordre, 54 avec addition de matières facultatives, et 38 le brevet de premier ordre; la proportion des reçues est de 63 pour 100. Le nombre des aspirantes continue à être plus élevé que celui des aspirants, il comprend des jeunes filles qui viennent demander à la Commission, moins un diplôme leur ouvrant l'accès d'une carrière, qu'un titre honorable attestant les efforts qu'elles ont faits et le degré d'instruction qu'elles ont atteint; la proportion des reçues s'est également maintenue plus élevée parmi les aspirantes que parmi les aspirants.

STATISTIQUE FINANCIÈRE.

Les revenus publics de l'État réalisés en 1874 dans le département se sont élevés à la somme de 137,990,789 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	15,415,295(1)
Taxes assimilées aux contributions directes	1,217,119
Enregistrement, timbre et domaine	22,707,779
Produits des fôrêts	2,036,994
Douanes et sels	22,967,111
Contributions indirectes	48,570,856
Postes	3,839,093
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières	1,295,470
Produit de la télégraphie privée	539,144
Produits universitaires	177,240
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles	848,574
Produits divers	2,267,379
Ressources spéciales	16,108,765
Total	137,990,789

L'ensemble des départements a produit au Trésor, en 1874, un revenu total de 2,882,593,263 fr. Le département du Nord a fourni dans ce produit un contingent de 137,990,789 fr., équivalant à plus d'un vingtième des ressources totales de l'État.

Le département du Nord est celui, sauf le département de la Seine, qui fournit la plus importante recette au Trésor.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 644,530,034 fr., on voit que le produit des autres départements est de 2,238,063,224 fr. et que l'apport du Nord est de plus d'un *seizième* de ce total.

(1) Cette somme ne comprend que la partie des contributions directes qui appartient au Trésor. Le produit des centimes additionnels affectés aux dépenses du département et dont le montant est de 11,992,864 fr. est porté au compte des ressources spéciales. Le produit total des contributions directes dont le détail est donné ci-après s'élève ainsi à 27,408,159 fr.

Le développement des revenus du département, en ce qui concerne les contributions directes, s'établit comme suit :

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 27,408,159 fr., savoir :

Contribution foncière	10,587,088
Personnelle et mobilière	3,538,093
Portes et fenêtres	3,410,538
Patentes	9,847,788
Taxes du premier avertissement aux contribuables	24,651
Total	27,408,159

Ces chiffres ne présentent que de très-faibles différences avec ceux de l'année 1873.

Le nombre des patentés a été en 1874 de 77,085. Ce nombre représente le 23e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,752,459.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière. — Fonds de secours et de non valeurs, 2; centimes départementaux, 48,5; centimes communaux, 61,8. Total, 112,3.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 20,7; centimes départementaux, 50,3; centimes communaux, 50,3; Total, 119,5

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 18,9; centimes départementaux, 23,7; centimes communaux, 47; Total, 89,6.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 62,6; centimes départementaux, 24,1; centimes communaux, 40,7; Total, 127,4.

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1879.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	foncière. (1)	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque..	495,268	148,636	144,550	342,671 43	1,131,125 43
Hazebrouck .	441,290	97,756	104,903	120,826 06	764,777 06
Lille.....	1,741,372	844,501	1,087,370	2,563,464 49	6,236,707 49
Cambrai ...	602,876	173,377	157,452	366,599 25	1.300,304 25
Avesnes	737,745	199,016	169,108	485,275 96	1,591,144 96
Douai.....	502,220	144,262	136,751	263,053 34	1,046,286 34
Valenciennes	697,076	210,339	187,392	470,848 61	1,565 655 61
Totaux..	5,217,847	1,817,887	1,987,526	4,612,741 14	13,636,001 14

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 130. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs

(1) Y compris 67,404 fr. formant le principal afférent aux propriétés de l'État qui, aux termes de la loi, contribuent aux impositions départementales et communales.

produits, savoir : 1re classe, de 8,001 francs et au-dessus ; 2e, de 5,001 à 8,000 ; 3e, de 3,601 à 5,000 ; 4e, de 2,401 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

Nos d'ordre	DÉSIGNATION des Perceptions.	Arrondissements.
	1re *Classe.*	
1	Lille (4e division)	L
2	Tourcoing	L
3	Armentières	L
4	Halluin	L
5	Roubaix-Ouest	L
6	Lille (extra-muros)	L
7	Roubaix-Est	L
8	Denain	V
9	Haubourdin	L
10	Lille (1re division)	L
11	Valenciennes	V
12	Anzin	V
13	Lille (2e division)	L
14	Lille (3e division)	L
15	Maubeuge	A
16	Dunkerque	Dk
17	Douai	D
18	Fourmies	A
19	Douchy	V
20	Lewarde	D
21	Cambrai	C
22	Raismes	V
23	Saint-André	L
24	Clary	C
25	Solesmes	C
26	Avesnes-lez-Aubert	C
27	Le Câteau	C
28	Marcq-en-Barœul	L
29	Croix	L
30	Teteghem	Dk
31	Mons-en-Pévèle	L
32	Wormhoudt	Dk
33	Condé	V
34	Marly	V
35	Masnières	C
36	Famars	V
37	Pont-à-Marcq	L
38	Lannoy	L
39	Landrecies	A
40	Landas	D
	2e *Classe.*	
41	Gouzeaucourt	C
42	Orchies	D
43	Rouvignies	V
44	Cysoing	L
45	Quesnoy-sur-Deûle	L
46	Onnaing	V
47	Somain	D
48	Méteren	H
49	Haussy	C
50	Cuincy	D
51	Raches	D
52	Templeuve	L
53	Annœullin	L
54	Inchy	C
55	Châtillon	C
56	Seclin	L
57	Ligny	C
58	Fournes	L
59	Villers-Pol	A
60	Bourbourg	Dk
61	Bouchain	V
62	Iwuy	C
63	Englefontaine	A
64	Sin	D
65	Comines	L
66	Steenwerck	H
67	Bavai	A
68	Ebblinghem	H
69	Fresnes	V
70	Arleux	D
71	Le Quesnoy	A
72	Houplines	L
73	Berlaimont	A
74	Annappes	L
75	Lecelles	V
76	Saint-Amand	V

Nos d'ordre	DÉSIGNATION des Perceptions.	Arrondissements.
77	Ecke.	H
78	Neuville-Saint-Remi	C
79	Gommegnies	A
80	Beauvois	C
81	La Bassée	L
82	Trélon	A
83	Morbecque	H
84	Bugnicourt	D
85	Walincourt	C
86	Solre-le-Château	A
87	Sains	A
88	Hondschoote	Dk
89	Maroilles	A
90	Baisieux	L
91	Abancourt	C
92	Rexpoëde	Dk
93	Cassel	H
94	Vendegies-sur-Écaillon	C
95	Steenvoorde	H
96	Arnêke	H
97	Santes	L
98	Jeumont	A
99	Baillieul	H
100	Merville	H
101	Bollezeele	Dk
102	Wattignies	L
	3e *Classe.*	
103	Gravelines	Dk
104	Estaires	H
105	Mœuvres	C
106	Cartignies	A
107	Bergues	Dk
108	Villers-sire-Nicole	A
109	Petite-Synthe	Dk
110	La Longueville	A
111	Estourmel	C
112	Avesnelles	A
113	Marchiennes	D
114	Cauroir	C
115	Borre	H
116	Etrœungt	A
117	Ennetières-en-Weppes	L
118	Pitgam	Dk
119	Hazebrouck	H
120	Beaufort	A
121	Pecquencourt	D
122	Looberghe	Dk
123	Quaedypre	Dk
124	Pont-sur-Sambre	A
	4e *Classe.*	
125	Cousolre	A
126	St-Waast	A
127	Watten	Dk
128	Eppe-Sauvage	A
129	Dourlers	A
	5e *Classe.*	
130	Avesnes	A

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de **475,000** hectares, dont **360,000** en terres labourables, sur une superficie totale de **567,864** hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en **1878** les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiple, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1877.	Produit par hectare en 1877.	Produit total de chaque espèce de grains en 1877.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1877.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	139572	1,81	12,58	13,56	24,54	3408498	77
Méteil.....	1284	1,77	13,68	14,76	26,12	34269	74
Seigle.....	10997	1,97	11,44	11,74	23,92	250164	71
Orge.....	10658	2,03	19,26	18,42	37,30	402836	60
Epeautre.....	1001	1,90	13,02	12,25	35,10	38445	64
Avoine	51823	2,67	17,53	18,17	48,51	2508684	43
Menus grains.....	15846	2,46	10,39	8,69	21,37	339657	70
Totaux....	231181					6,982,553	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

NATURE DES GRAINS RÉCOLTÉS par arrondissement.	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque	19.212	22 »	422.664
id. Hazebrouck.....	19.995	26 60	531.867
id. Lille	25.733	25 99	675.492
id. Cambrai.....	25.713	23 57	438.271
id. Avesnes.....	18.891	23 20	606.055
id. Douai.....	14.268	23 84	340.149
Id. Vaienciennes.....	15.760	25 »	394.000
Totaux.....	139.572	24 42	3.408.498

NATURE DES GRAINS RÉCOLTÉS par arrondissement.	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
MÊTEIL.		h.	h.
Arrondissement de Dunkerque.....	»	»	»
Jd. Hazebrouck.....	140	25 27	3.538
id. Lille.....	700.5	28 22	19.796
id. Cambrai..	58	27 »	1.566
id. Avesnes.....	326	24 31	7.925
id. Douai.....	6	25 »	144
id. Valenciennes	52	25 »	1.300
Totaux.....	1.544	26 70	34.269
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque.....	665	10 »	17.635
id. Hazebrouck.	191.6	25 »	4.790
id. Lille.....	1.125.5	26 22	29.623
id. Cambrai.	1.900	26 »	39.900
id. Avesnes..	2.857	25 18	71.939
id. Douai..... ..	1.364	20 24	27.609
id. Valenciennes....	2.896	22 »	63.668
Totaux.....	10.997.1	22 75	250.164
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque.....	1.969	36 »	70.884
id. Hazebrouck	53.2	27 50	1.469
id. Lille.....	639.6	36 91	23.608
id. Cambrai.	4.752	38 »	180.576
id. Avesnes.....	1.337	33 84	45.244
id. Douai.	680	38 »	25.840
id. Valenciennes....	1.227	45 »	45.215
Totaux.....	10.657.8	37 77	402.836
ÉPEAUTRE.			
Arrondissement d'Hazebrouck	9.8	30 80	38.143
id. d'Avesnes.....	991	38 49	302
Totaux.....	1.000.8	»	38.445
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque.....	5.545	37 »	205.239
id. Hazekrouck	4.178.5	49 50	206.835
id. Lille.....	9.033.6	55 57	505.510
id. Cambrai.....	10.384	47 46	492.824
id. Avesnes.....	9.113	43 18	393.499
id. Douai..	6.940	53 80	371.827
id. Valenciennes	6.659	50 »	332.950
Totaux.....	51.823.1	47 39	2.508.684
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque.....	3.402	19 »	64.638
id. Hazebrouck.....	1.057	25 »	26.425
id. Lille.....	8.950	21 45	205.345
id. Cambrai.....	396	26 »	10.296
Id. Avesnes.....	899	28 08	19.850
id. Douai.....	161	15 22	2.448
id. Valenciennes....	294	22 »	6.468
Totaux.....	15.346	19 34	339.637

Sous l'influence d'un temps constamment favorable, les grains semés en octobre et en mars ont prospéré et ont muri de bonne heure. La moisson commencée en juillet, s'est terminée en août dans les meilleures conditions. Les produits ont été toutefois moins abondants qu'on ne l'avait espéré d'après les apparences, mais ils n'ont pas moins été très-satisfaisants, s'étant élevés à près de 7 millions d'hectolitres, quantité supérieure de plus de 600,000 h. à celle de l'année 1877.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département :

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des besoins annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment	3.601.416	7.825	266.656	4.965	3.880.862
Méteil.....	167.154	»	2.049	»	169.203
Seigle	106.371	132.351	21.775	109.636	370.133
Orge	»	28.896	23.970	1.103.006	1.155.872
Sarrazin.....	»	4.076	5.500	8.718	18 294
Avoine.....	»	2.649.730	144.749	88.335	2.882.814
Maïs	»	»	»	»	»
Millet.....	»	»	»	»	»
Autres menus grains	167.154	104.535	33.814	4.729	310.232
Totaux.....	4.042.095	2.927.413	498.513	1.319.389	8.787.440

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1878 ont donné un nombre d'hectolitres de 6,982,553

Les besoins de la consommation étant de . . . 9,627,411

Il en résulte une insuffisance de. 2,644,858

Égale à plus de 30 p. % des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année **1878**, un nombre de **22,883** hectares qui ont produit, chacun, en moyenne, **123** hectolitres **13** l., ce qui fait pour la totalité . . **2,817,603**

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	2,203,398	3,724,778
Pour celle des animaux domestiques	639,540	
Pour les semences.	366,755	
Pour les distilleries, etc.	15,010	

Les produits de **1878** présentent conséquemment un déficit de **907,175**

AUTRES CULTURES.

NATURE DES RÉCOLTES.	NOMBRE d'hectares ensemencés ou plantés.	PRODUIT MOYEN PAR HECTARE.	PRODUIT TOTAL.
		kilog.	kilog.
Betteraves	40.882	46.279	1.891.979.278
Houblon	1.199	800	959.252
Colza (graines)	6.103	1.953	11.918.377
Chanvre (filasse)	216	566	122.256
Lin (filasse)	8.837	986	8.739.298
Tabac	460	2.520	1.158 998
Foin	51.068	5.847	298 591.494
Trèfle	21.232	5.965	147.883.178
Luzerne	8.554	7.215	61.717.110
Sainfoin	1.760	5.412	9.525.120
	140.311	17.337	2.432.594.358

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras; le mardi avant la fête de l'Ascension; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1er janvier, quinze jours; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzeele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le dernier mardi d'avril et le deuxième mardi de septembre. — *Caestre*, le dernier mercredi d'avril, le premier vendredi qui suit le 1er décembre, un jour. — *Cassel*, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours; le premier jeudi d'octobre, deux jours; le 20 juin et le 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour; le lundi après

le 12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux.— *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois; deux foires aux chevaux le 24 juillet et le 24 décembre de chaque année. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le 21 novembre, un jour. — *Renescure*, marché aux bestiaux le mercredi des cendres et le 19 juillet. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre; un jour. — *Vieux-Berquin*, troisième samedi d'avril, troisième samedi de novembre.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois; le premier dimanche de mai, dix jours. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché, le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché les 1er et 3e mardis de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Mons-en-Pévèle*, le 3e jeudi de chaque mois pour les bestiaux.—*Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché le samedi, de quinze jours en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. —*Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Wavrin*, marché aux bestiaux le troisième

samedi de chaque mois. — Lille *(Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-lez-Aubert, le premier lundi d'octobre, un jour pour les bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois; un jour. — *Câtillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Honnecourt*, le 22 mars, un jour; le 22 juillet, un jour.— *Iwuy*, le premier jeudi de chaque mois: marché aux bestiaux. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le premier mercredi de chaque mois.— *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour, le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour, franc marché et foire aux bestiaux le 8 de chaque mois. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour.— *Gommegnies*, le 15 de chaque mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour, le deuxième lundi de septembre, un jour; le 26 novembre, un jour — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Sains*, le 7 de chaque mois. — *Solre-le-Château*, le

1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le premier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le 1er octobre, neuf jours. — *Fresnes*, le quatrième lundi de chaque mois. — *Hasnon*, le premier jeudi de chaque mois. — *Valenciennes*, le 15 septembre, dix jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois pour les chevaux, et les mardis pour les bestiaux.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moeres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoede*, jeudi et dimanche. — *Volkerinckhove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Rubrouck*, le vendredi pour le beurre et les œufs. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains. — *Vieux-Berquin*, samedi pour les légumes, fruits et menues denrées.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, dimanche, lundi, vendredi ; lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi pour les comestibles et graines. — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Lille*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Loos*, jeudi. — *Mons-en-Pévèle*, jeudi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche ; mardi après midi pour les bestiaux. — *Seclin*, lundi. — *Templeuve*, le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et dimanche ; jeudi pour les grains ; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche. — Lille *(Wazemmes)*, mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Catillon*, mercredi. — *Clary*, samedi. — *Elincourt*, jeudi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains. — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnières*, vendredi. — *Quiévy*, mercredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et

vendredi.— *Berlaimont*, mardi et samedi.— *Cartignies*, mercredi. — *Etrœungt*, jeudi.— *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Glageon*, jeudi. — *Gommegnies*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Prisches*, lundi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi et lundi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi. — *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, mardi et vendredi. — *Arleux*, lundi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Flers*, vendredi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *St-Amand*, tous les vendredis pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi; vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi.— *Denain*, mardi, jeudi et samedi.— *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Fresnes*, marché aux bestiaux tous les lundis, excepté le premier lundi d'août, le troisième lundi de septembre et les lundis qui ont pour date 10, 20 ou 30 du mois. — *Hasnon*, tous les jeudis. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les chevaux et bestiaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

Troisième partie.

TABLEAU NOMINATIF

DES

PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES

DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Depuis 1801

ANNÉES	MODE de NOMINATION.	PRÉSIDENTS.	VICE-PRÉSIDENTS,	SECRÉTAIRES.
		MM.		MM.
1801	Elections.	De Warenghien.....	.....	Emmery.
1802	Elections.	De Warenghien.....	.....	Emmery.
1803	Elections.	De Warenghien.....	.....	Farez.
1804	Elections.	De Warenghien.....	.....	Farez.
1805	Elections	De Warenghien.....	.....	Farez.
1806	Elections.	De Warenghien.....	.....	Michel.
1807	Elections.	De Warenghien.....	.....	Michel.
1808	Elections.	De Warenghien.....	.....	Michel.
1809	Elections.	De Warenghien.....	.....	Michel.
1810	Elections.	Gossuin.....	.....	Michel.
1811	Elections.	Gossuin.....	.....	Dhaubersart.
1812	Elections.	Gossuin.....	.....	Dhaubersart.
1813	Elections.	Gossuin.....	.....	Dhaubersart.
1814	Elections.	Gossuin.....	.....	Marquis de La Coste.
1815	Elections.	Gossuin.....	.....	Marquis de La Coste.
1816	Elections.	Gossuin.....	.....	Marquis de La Coste.
1817	Elections.	Potteau d'Hancarderie.	.....	Marquis de La Coste.
1818	Elections.	Potteau d'Hancarderie.	.....	Marquis de La Coste.
1819	Elections.	Gossuin.....	.....	Marquis de La Coste.
1820	Elections.	Potteau d'Hancarderie.	.....	Marquis de La Coste.
1821	Elections.	Potteau d'Hancarderie.	.....	Marquis de La Coste.
1822	Elections.	Comte de Muyssaert....	.....	Marquis de La Coste.
1823	Elections.	Comte de Muyssaert....	.....	Marquis de La Coste.
1824	Elections.	Comte de Muyssaert....	.....	Marquis de La Coste.
1825	Elections.	Comte de Muyssaert....	.....	Marquis de La Coste.
1826	Elections.	Comte de Muyssaert....	.....	Marquis de La Coste.
1827	Elections.	Comte de Muyssaert....	.....	Fiezau de La Martel.
1828	Elections.	Comte de Muyssaert....	.....	Fizeau de La Martel.
1829	Elections.	Comte de Muyssaert....	.....	Béthune-Houriez.
1830	.....	.....	.....	.....
1831	Elections.	Barrois-Virnot.....	.....	Farez.
1832	Elections.	Farez.....	.....	Lorrain, fils.
1833	Elections.	De Brigode.....	.....	Lorrain, fils.
1834	Elections.	Ferrier.....	.....	Lorrain, fils.

ANNÉES	MODE de NOMINATION.	PRÉSIDENTS.	VICE-PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.
		MM.	MM.	MM.
1835	Elections.	Ferrier.....	.....	Lorra n, fils.
1836	Elections.	Ferrier	.....	Leroy de Béthune.
1837	Elections.	Ferrier	.....	Leroy de Béthune.
1838	Elections.	Ferrier	.....	Marchant.
1839	Elections.	Comte de Montozon....	.....	Marchant.
1840	Elections.	Ferrier.....	.....	Marchant.
1841	Elections.	Ferrier	.....	Marchant.
1842	Elections.	Ferrier	.....	Marchant.
1843	Elections.	Ferrier	.....	Marchant.
1844	Elections.	Ferrier	.....	Marchant.
1845	Elections.	Ferrier	.....	Marchant.
1846	Elections.	Delespaul	.....	Marchant.
1847	Elections.	Delespaul	.....	Marchant.
1848 1re Sess.	Elections.	Marchant.....	.....	Lestiboudois.
1848 2e Sess.	Elections.	Marchant.....	.....	Lestiboudois.
1849	Elections.	Marchant.....	.....	Lestiboudois.
1850	Elections.	Danel.....	.....	De Clebsattel.
1851	Elections.	Danel.....	.....	De Clebsattel.
1852	Décret...	Marchant	Danel.....	De Clebsattel.
1853	Décret...	Marchant	Danel.....	De Clebsattel.
1854	Décret..	Marchant	Danel.....	De Clebsattel.
1855	Décret...	Marchant.....	Danel.....	De Clebsattel.
1856	Décret...	Marchant	Danel	De Clebsattel.
1857	Décret...	Marchant.....	Danel.....	De Clebsattel.
1858	Décret...	Marchant.....	Danel.....	De Clebsattel.
1859	Décret...	Marchant.....	Danel.....	De Clebsattel.
1860	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Comte Dubois.	De Clebsattel et Maillie
1861	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Comte Dubois	De Clebsattel et Maillie
1862	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Comte Dubois.	De Clebsattel et Maillie
1863	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Comte Dubois.	De Clebsattel et Maillie
1864	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Comte Dubois.	De Clebsattel et Maillie
1865	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Comte Dubois.	De Clebsattel et Maillie
1866	Décret...	Comte Mimerel	Danel et Comte Dubois	De Clebsattel et Maillie
1867	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Comte Dubois.	De Clebsattel et Maillie
1868	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Seydoux.....	De Clebsattel et Maillie
1869	Décret...	Comte Mimerel.....	Danel et Seydoux.....	De Clebsattel et Maillie
1870	Elections.	Danel.....	.....	Mailliet.
1871	Elections.	Danel.....	Plichon et J. Brame....	Mailliet et Saint-Léger.
1872	Elections.	Danel.....	Plichon et J. Brame....	Mailliet et Desrousseau
1873	Elections.	Danel.....	Plichon et J. Brame....	Mailliet et Desrousseau
1874	Elections.	Plichon.....	J. Brame et Mailliet....	Desrousseaux et L. Legr (de Lecell
1875	Elections.	Plichon.....	J. Brame et Mailliet....	Desrousseaux et L. Legr (de Lecell
1876	Elections.	Plichon.....	J. Brame et Mailliet....	Desrousseaux et L. Legr (de Lecell
1877	Elections.	Plichon.....	J. Brame et Mailliet....	Desrousseaux et L. Legr (de Lecell
1878	Elections.	Plichon	Mailliet et L. Legrand.. (de Lecelles).	Roussel-Defontaine et Van Straeten.

NÉCROLOGIE.

DESCAT

M. Constantin-Achille Descat, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, conseiller-général du Nord, ancien député, ancien maire de Roubaix, est décédé au château du Fresnoy, à Roubaix, le 12 octobre 1878, à l'âge de 66 ans et 5 mois.

Les funérailles ont été célébrées le 17, à Roubaix. La ville entière assistait à cette cérémonie funèbre, et tout le département y était représenté par les sommités administratives, judiciaires et industrielles. En tête du cortége s'avançaient les élèves des frères, un détachement de pompiers, la *Grande Harmonie* de Roubaix, un enfant de chœur portant sur un coussin les décorations de M. Descat, le clergé et un groupe d'ouvriers des manufactures Descat, portant une couronne de violettes et d'immortelles.

Le corbillard venait ensuite, couvert de fleurs et de couronnes.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Plichon, député; Des Rotours, député; Henri Delattre père, ancien maire de Roubaix; Pierre Catteau, conseiller général; A. Delfosse père, président de la Chambre de Commerce; Louis Watine-Wattine, ancien adjoint au maire de Roubaix, président du Conseil des Prud'hommes.

Dans l'assistance, on remarquait M. Paul Cambon, préfet du Nord; M. Danican Philidor, secrétaire-général; M. Legrand (de Lecelles); des sénateurs, des députés, bon nombre de membres du Conseil général du Nord et du Conseil d'arrondissement de Lille, le maire de Roubaix et ses adjoints, et les maires de toutes les communes du canton de Lannoy.

Sur la tombe, M. Plichon a prononcé le discours suivant :

» Messieurs,

» Ce n'est pas sans une profonde et bien vive émotion que je viens, au seuil de cette tombe, rendre un suprême hommage et dire un dernier adieu au grand citoyen, à l'homme excellent dont elle renferme les restes. Je l'ai trop connu, à l'Assemblée nationale, aux jours des grandes douleurs de la Patrie; au Conseil général,

dans une longue collaboration, pour n'avoir point appris à l'aimer et ne point comprendre toute l'étendue de la perte que font en lui sa famille, ses amis et le Pays. Il a fourni une belle et utile carrière.

» M. Constantin Descat, Chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, est né le 2 mai 1812. Les antécédants de sa famille le firent entrer bien jeune dans la vie commerciale. Au commencement du siècle, son père avait fondé une maison de teinturerie qui, par son habileté et ses progrès successifs, concourut puissamment à la prospérité et aux grands développements qu'a reçus depuis l'industrie roubaisienne. Il devint l'associé de la maison créée par son père.

» L'intelligence industrielle et commerciale dont il fit preuve le firent remarquer de ses concitoyens. Dès 1855, ils l'appelaient au Conseil municipal. La même année, à la suite de l'Exposition universelle, il est décoré de la Légion-d'Honneur; antérieurement en 1854, il avait été nommé membre de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix. En 1860, on le trouve adjoint au maire de Roubaix; trois fois il est nommé maire de sa ville natale : en 1867, en 1871, en 1874. Deux fois, dans des temps de tourmentes de réaction politique, la destitution lui enlève ces fonctions; la troisième fois, il les résigne.

» En 1861, les électeurs du canton de Lannoy l'envoient au Conseil général; il était encore investi de leur mandat, lorsque la mort est venu le surprendre. En 1871, il est nommé, au scrutin départemental, député à l'Assemblée nationale par 210,305 suffrages; il passe le sixième sur la liste.

» Ses opinions politiques le rattachaient au parti conservateur libéral; il siégea à l'Assemblée nationale dans les rangs de la majorité; on voit son nom associé à toutes les mesures qui ont pour objet la paix, le rétablissement de l'ordre, la restauration de nos finances, la libération du territoire. Au Conseil général, il prend une part active à tous les travaux.

» Dans les situations si diverses qu'occupe M. Constantin Descat, il se fait remarquer par son esprit pratique, son bon sens (cette qualité si rare et si précieuse), l'aménité de son caractère, la sûreté de ses rapports.

Généreux et accueillant, sa maison est toujours ouverte, et quand il s'agit des pauvres, sa bourse ne tarit pas. Aussi, que d'infortunes mystérieuses secourues! Que de services rendus!... Sa bienveillance et sa bonté n'avaient pas de limites.

» La fortune avait souri à toutes ses entreprises; les honneurs

étaient allés le chercher; il trouvait, à son foyer, toutes les joies de la famille, à côté de la femme distinguée et bonne qu'il s'était donnée pour épouse et d'un fils qu'il chérissait, lorsque ce bonheur lui fut soudainement ravi, par la plus terrible des épreuves qui puisse atteindre l'homme. Ce fils, qui était sa joie et son orgueil, que la Providence s'était plu à combler de ses dons les plus précieux, lui était inopinément enlevé au lendemain du jour où, à peine âgé de 21 ans, il venait de conquérir, avec distinction, les plus hauts grades universitaires.—L'homme qui avait traversé, sans s'en laisser atteindre, toutes les vicissitudes attachées, dans notre pays, à la vie publique, ne sut pas résister au coup qui vint frapper le père. La mort de son fils lui brisa le cœur. Depuis, Descat ne vécut plus, il végéta, portant partout sa douleur jusqu'au jour où il s'affaissa pour ne plus se relever.

» L'immense concours qui se presse autour de la tombe, est le signe le plus évident des universels regrets que sa mort a fait éclater.

» Nulle part, messieurs, ces regrets ne se sont produits avec autant d'unanimité ni avec plus de vivacité que dans le sein du Conseil général.

» Pendant dix sept ans, il avait été associé à ses travaux, il s'était fait aimer et estimer de tous ses collègues. On regrettera longtemps le charme qu'il savait donner à tous ses rapports. Sa mort laisse dans les rangs de l'assemblée départementale un vide pénible, mais elle n'affecte pas moins le département qui se trouve privé de l'un des défenseurs les plus résolus de ses intérêts.

» Au-dessus du deuil public causé par cette perte, il existe une douleur privée, douleur immense qui émeut toutes les sympathies. Il reste, à côté de la tombe de Descat, une noble veuve, dont le cœur, deux fois déchiré en 8 mois, et par la mort de son fils et par celle de son mari, ne doit plus connaître de la vie que les angoisses et les larmes. S'il n'est pas de consolations humaines pour d'aussi grands chagrins, puisse au moins le témoignage d'affection et de gratitude publique rendu à la mémoire de son mari en adoucir l'amertume.

» Et maintenant, mon cher Descat, mon bon collègue, mon excellent ami, recevez, avec l'expression d'une douleur que je cherche en vain à contenir, mon dernier adieu;... non, avec la grâce de Dieu, au revoir! au revoir dans la patrie où l'on ne connaît plus les larmes et les peines. »

M. Des Rotours, député du Nord, conseiller général, s'est exprimé ainsi:

« Monsieur le président du Conseil général s'est fait l'interprête de tous les membres de l'Assemblée départementale en rendant un dernier hommage à l'homme de bien dont nous déplorons la perte.

» Permettez à un ancien collègue de M. Constantin Descat à l'Assemblée nationale de rappeler les titres que, pendant une législature de cinq années, il y a acquis à la reconnaissance de nos populations.

» M. Descat n'avait jamais désiré entrer dans la carrière politique. Elle était, d'ailleurs, en 1871, moins enviable qu'à aucune autre époque; il s'agissait d'assumer la responsabilité des plus cruels sacrifices pour rendre la paix et l'ordre au pays.

» Maire de Roubaix, conseiller général, industriel éminent, M. Constantin Descat se trouvait naturellement désigné au choix des électeurs, qui n'avaient pas non plus oublié qu'en 1848, son frère avait généreusement répondu à leur appel. Il ne pouvait hésiter, et, abandonnant lui aussi la direction de l'important établissement qui avait été leur œuvre commune, il n'eut plus d'autre pensée que de se consacrer tout entier à ses nouveaux devoirs.

» Les habitudes de travail persévérant qu'il avait contractées dans l'industrie, il les porta dans la vie politique. Quelle que fût la durée des séances, on le voyait toujours à son banc, suivant assidûment les discussions; dans les bureaux, dans les commissions, il était toujours le premier à son poste.

» Les charges nouvelles dont l'Assemblée eut à se préoccuper, dès son début, furent de sa part l'objet des plus sérieuses études. Parmi les impôts proposés, un certain nombre menaçaient, jusque dans sa source, le travail national; M. Descat, avec une activite de tous les jours, avec l'autorité que lui donnait sa compétence exceptionnelle, s'appliqua à les combattre, et l'on peut dire que si, malgré ses efforts, plusieurs sont entrés momentanément dans notre législation fiscale, d'autres, non moins dommageables à notre industrie, ont été, grâce à lui, écartés par l'Assemblée.

» En relisant au *Journal Officiel* ses votes et les propositions par lui formulées, on peut constater qu'il a toujours été l'adversaire résolu des taxes qui pésent sur nos populations ouvrières, et qu'il a toujours demandé, au contraire, qu'on y substituât des impôts sur les objets de luxe, en même temps que l'on apportait dans les dépenses la plus vigilante économie.

» Témoin douloureusement ému des ruines causées par les traités de commerce, il n'a cessé de réclamer pour le Parlement le droit de modifier les tarifs douaniers et d'y apporter les relèvements nécessaires à la conservation de nos industries.

» En dehors des partis, uniquement préoccupé des intérêts du pays, il était entouré dans l'Assemblée de l'estime et des sympathies générales.

» Entré dans la carrière politique par dévoûment, il en sortit sans regret et reprit avec bonheur la direction du grand établissement dans lequel les produits de l'industrie roubaisienne viennent recevoir leur dernière transformation, et où, par les facilités qu'il donnait aux inventeurs et aux fabricants, il a contribué à multiplier les diverses variétés de leur production.

» Dans cette ville où M. Descat a passé la plus grande partie de sa laborieuse existence, je n'ai pas à mettre en relief son obligeance inépuisable, la bonté de ce cœur ouvert à toutes les infortunes, et qui, pour la distribution de ses largesses, trouvait une auxiliaire si généreuse et si dévouée dans celle qui le pleure aujourd'hui.

» La douleur générale, qui fait d'un deuil de famille le deuil de la cité, en est le plus éloquent témoignage. Puisse-t-elle, en même temps, avec l'espoir que notre regretté collègue a trouvé dans un monde meilleur la récompense d'une vie de travail et de dévoûment, apporter quelque consolation à sa famille et à ses amis, cruellement frappés par ce coup imprévu ! »

M. A. Delfosse, Président de la Chambre de Commerce de Roubaix, a également prononcé un discours sur la tombe de l'honorable défunt.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de Douai..... 111
Académie de musique de Lille... 284
Administration académique..... 111
— communale... 87 et 439
— départementale 42 et 335
— des bureaux de bienfaisance..... 129
— des hospices (personnel)..... 129
— diocésaine..... 148
— militaire. Intendance 195
— municipale ... 87 et 439
— des forêts..... 230
— des postes et télégr. 232
Administrations et services financ.. 38
— financières..... 202
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.... 299
Agents sanitaires..... 81
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.. 75
Agriculture..... 291 et 470
Algérie (Administration départementale)..... 41
Aliénés..... 135 et 425
Anciens préfets du département.... 42
Annonces judiciaires..... 290
Appareils à vapeur..... 423
Architectes départementaux..... 77
Archives communales..... 55
— du département..... 55
Artillerie..... 193
Art vétérinaire..... 295
Asiles d'aliénés..... 135 et 425
Assistance judiciaire..... 185
— publique..... 441
Associations charitables..... 141
— syndicales.— Dessèchements..... 69
Association pour la construction de maisons d'ouvriers à Douai..... 147
Aumôniers des prisons..... 85
Avocats à la cour d'appel..... 165
— (*Voyez* Tribunaux de 1re instance)..... 166
Avoués près la cour d'appel..... 165
— (*Voyez* Tribunaux de 1re instance).

Banque de France.— Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque..... 298
Bibliothèques publiques..... 267 à 273
Bourses de commerce..... 299
Budget départemental..... 363
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources) 145
— de bienfaisance (personnel) 129
— de conditionnement à Roubaix et à Tourcoing..... 297
— de la Préfecture (personnel) 50
— de recrutement..... 191

Cadastre..... 211 et 313
Caisses d'épargne..... 137 et 147
Caisse de retraites pour la vieillesse. 141
Caisse de secours à Dunkerque, en faveur des familles des marins morts ou présumés péris à la pêche à la morue..... 146
Canaux et rivières..... 110
Canonniers sédentaires..... 199
Cercle horticole du Nord..... 267
Chambres consultatives d'agriculture 291
— — des arts et manufactures..... 297
Chambres de commerce..... 296
Chambre des Députés..... 16 et 384
Chanoines..... 149
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral.... 64 et 403
Chemins de fer..... 64, 386 et 403
— de Lille à Valenciennes et ses extensions.. 68
— du Nord-Est..... 68

Chemin de fer. — (personnel) 64 et 67
— d'intérêt local de Cambrai à Epéhi..... 65
— Compagnie de Picardie et Flandre..... 68
Chemins de grande communic. 393 et 399
— d'intérêt commun ... 395 et 399
— vicinaux.....398 et 400
Colléges communaux ... 116 à 120 et 445
Colonie agricole de St-Bernard..... 86
Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai..... 293
Comité flamand de France..... 266
Comités consultatifs..... 137
— de vaccine..... 82
Commandement du 1er corps d'armée et de la 1re division militaire..... 189
Commerce..... 296
Commissaires de police..... 109
— de surveillance administrative près les chemins de fer. 64
Commissaires et inspecteurs spéciaux aux stations de chemins de fer et à la frontière..... 110
Commissaires-priseurs (*Voyez* Tribunaux de 1re instance).
Commission départemale permanente 49
— départementale des bâtiments civils..... 76
— des prisons..... 84
— historique du département du Nord..... 255
— sanitaire de Dunkerque. 84
— d'assainissement des logements insalubres de la ville de Lille..... 80
Commissions administratives des hospices..... 129
— cantonales d'hygiène publique..... 80
— cantonales de statistique..... 300
Commission d'examen des candidats aux bourses dans les lycées et colléges et au prytanée national militaire..... 121
Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire..... 121
Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire..... 122
Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile..... 122
Communautés religieuses.....454 et 462
Communes (tableau des)..... 93 et 343
Conditions des soies et laines à Roubaix et Tourcoing..... 297
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 454
Conseil académique..... 111
— des ministres..... 9
— d'Etat..... 24
— départemental de l'instruction publique..... 121
— de préfecture..... 45
Conseil général du département..... 46, 335, 385 et 480
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 56 et 385
— de guerre..... 194
— de prud'hommes..... 187
— d'hygiène publique et de salubrité..... 78
— municipaux des villes du département..... 87
Consommations diverses (tableau des) 471
Consulats..... 299
Contributions directes..... 213 et 467
— indirectes..... 227
Corps d'armée (1er)..... 189
Corps des ponts-et-chaussées (personnel)..... 60
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 253
Cour d'appel de Douai..... 163
Cours d'eau non navigables..... 72
Culte catholique..... 148
Culte israélite..... 163
— protestant..... 163

Décanats..... 150
Décès en 1877..... 378
Département du Nord..... 42
— Aspect..... 304
— Division du territoire.. 307
— Météorologie..... 306
— Superficie..... 310
— Topographie..... 304
Dépôt de mendicité..... 438
Desséchements..... 69 et 416
— Moëres..... 69 et 416
Diocèse de Cambrai..... 148
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 215
— des contributions directes. 213
— — indirectes 227
— des postes aux lettres.... 232
— des tabacs..... 229
— des travaux municip. de Lille 63.
Directions d'artillerie..... 193

Direction du génie 192
Division du diocèse..... 150
— du territoire..... 307
Documents statistiques..... 304
Douanes. Direction de Lille..... 217
— — Dunkerque .. 220
— — Valenciennes 222
— — Charleville .. 227
Drainage..... 295

Eaux et boues de St-Amand..... 83
Ecole d'artillerie de Douai..... 194
Ecole des maîtres-mineurs de Douai 74
Ecole normale primaire du département établie à Douai 123
École primaire supérieure de garçons à Lille 123
— primaire supérieure de filles.. 123
Ecoles académiques 282
— spéciales communales 284
Ecrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 289
Elections sénatoriales..... 384
Enfants assistés..... 135 et 444
Enregistrement et domaines 215
Enseignement primaire ..... 121 et 456
— secondaire..... 114 et 455
— supérieur..... 111 et 455
Epidémies..... 78 et 427
Epizooties..... 430
Etablissements et services de bienfaisance.... 129 et 445
— libres d'enseignement secondaire.. 125
Etat-major des places du département..... 191
Etat des divers sols du département 312
Evêchés..... 39
Exploitation télégraphique 247

Faculté de Droit de Douai..... 111
Faculté de médecine et de pharmacie de Lille..... 113
Faculté des sciences de Lille..... 112
Faculté des lettres de Douai..... 113
Faculté libre de droit à Lille..... 124
— — des sciences à Lille.... 125
Foires 174
Forêts (administration des)..... 230
Fourneaux économiques valenciennois..... 147
Fourrages et combustibles 170
Franchises postales..... 233

Gendarmerie..... 197
Génie..... 192

Haras..... 294
Hôpitaux et hospices .... 129 et 441
Hôpitaux militaires..... 195
Hospices et hôpitaux..... 129 et 441
Houilles (mines de)..... 148
Huissiers (Voir tribunaux de 1re instance).
Huissiers près la Cour d'appel 166

Impositions extraordinaires communales 139
Imprimeurs 286
Imprimeurs en taille-douce 287
Imprimeries et librairies..... 286
Imprimeurs-lithographes 287
Industrie. — Commerce 296
Industrie houillère 148
Industrie métallurgique..... 122
Industrie minérale 148
Inscription maritime..... 200
Inspecteurs primaires 121
Inspection départementale d'instruction publique..... 121
Inspection départementale de salubrité..... 80
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 298
Institut industriel, agronomique et commercial..... 125
Institution de sourds-muets et de jeunes aveugles à Lille..... 124
Instruction primaire (bureau de l'). 55
Instruction primaire.....111 et 456
Instruction publique .....111 et 455
Intendance militaire..... 195

Jardins botaniques et zoologique.. 280
Journaux et écrits périodiques publiés dans le département du Nord.. 289
Jury..... .. 382
Justices de paix Avesnes..... 178
— Cambrai..... 176
— Douai 181
— Dunkerque 166
— Hazebrouck..... 168
— Lille 171
— Valenciennes..... 183

Libraires 286
Lignes télégraphiques..... . 254
Liste des imprimeurs et libraires .. 286
Lycée de Douai.....111 et 456
Lycée de Lille.....115 et 456
Lycée de Valenciennes..... 115 et 456

Maison centrale de détention de Loos ..... 85 et 436

Maison militaire..... 9
Maisons d'arrêt du département 84 et 437
Maisons de justice de Douai... 84 et 437
Mairies..... 87 à 107
Manufactures de l'État..... 229
Marais..... 306
Marais de Bourlain et de Trith-Saint-Léger..... 72
Marais de la Haute-Deûle..... 70
Marais de l'Epaix et de Bruay..... 71
Marchés..... 474
Mariages en 1877 377
Marine et colonies..... 200
Marins morts ou présumés péris à la pêche à la morue (Caisse de secours en faveur des familles..... 146
Médecins des prisons 85
Mendicité (dépôt de) 438
Métallurgie..... 422
Météorologie..... 306
Mines (personnel, statistique). 73 et 418
Mines de fer..... 421
Mines de houille..... 418
Ministères..... 27 à 38
Ministres Secrétaires d'Etat..... 9
Moëres..... 69 et 416
Monastère du Bon-Pasteur..... 86
Monts-de-Piété ..... 136 et 446
Mouvement de la population en 1877 374
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 425
Musées..... 273 à 280

Naissance en 1877..... 374
Navigation à vapeur..... 62 et 409
Navigation intérieure..... 62 et 410
Nécrologie..... 482
Notaires (*Voyez* tribunaux de 1re instance).
Notice topographique et statistique sur le département..... 304
Notions sur le service des postes... 234

Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés..... 108
Octrois. Produits..... 439
Ordre politique..... 9 à 38
Orphelinat de garçons de Sainte-Gabrielle..... 143
Œuvre de la Crèche, à Dunkerque. 146
— des crèches, à Lille..... 146
— des invalides du travail.... 143
— des orphelins de la guerre.. 142
— de secours aux blessés militaires..... 144
— des vieillards indigents.... 143
Oratoire anglican..... 463
Organisation administrative du département du Nord..... 42
Organisation financière 202
— judiciaire..... 164
— militaire 189
— municipale..... 87

Payeur du département..... 202
Percepteurs des contributions directes..... 203
Perceptions (état de classement des) 467
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance..... 129
Personnel des chemins de fer..... 64
— des employés des octrois. 108
— du corps des ponts-et-chaussées..... 60
Poids et mesures. — Vérification... 254
Police de la pharmacie 84
Police sanitaire des ports..... 84
Ponts-et-chaussées 60
Population. Mouvement en 1877.... 374
Ports maritimes..... 61 et 406
Postes et télégraphes . (*Voir* aussi le tableau des communes, p. 93)... 232
Poudres et salpêtres 74
Pouvoir exécutif..... 27
Pouvoir législatif..... 16
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 74
Prairies de Flines-lez-Mortagne 74
Préfecture..... 44
Préfectures et évêchés 39
Prés Duhem 70
Président de la République..... 9
Prisons..... 84 et 437

Raffinerie nationale de salpêtre.. 74
Recensement général de la population en 1878..... 374
Receveurs particuliers des finances. 202
Récoltes en 1878 470
Recrutement de l'armée et réserve ..... 191 et 432
République française 9
Rivières..... 303 et 410
Rivière des Laies et courant des Breux 73
Routes départementales 392
Routes nationales..... 394
Ruisseaux 305
Ruisseaux de l'Espierre, du Trichon et du Riez-St-Joseph 73

Sages-femmes 425
Salubrité publique (inspection)... 80
Santé publique ..... 78 et 424
Sapeurs-pompiers ..... 109 et 436
Sciences et arts 255
Secours mutuels ..... 141 et 450
— publics 129
Secrétariat général de la Préfecture 45
Séminaires diocésains 149
Sénat ..... 10 et 384
Services de santé 78
Service des contributions indirectes. 227
— des douanes ..... 217 à 227
Services spéciaux d'études des canaux de navigation projetés dans le département 67
Services spéciaux d'études des chemins de fer du reseau complémentaire d'intérêt général 66
Service des routes, des irrigations et des dessèchements 60
Service des ports ..... 61 et 406
— des tabacs 229
— hydraulique ..... 60 et 416
— des ponts-et-chaussées 60
— spécial de la navigation de la Belgique sur Paris 62
Service spécial de la navigation intérieure du Nord et du Pas-de-Calais ..... 63 et 440
Service spécial des ports maritimes. 61
Service de la voirie municipale à Lille 63
Service municipal des eaux des villes de Roubaix et de Tourcoing 298
Services publics et départementaux. 60
Service vicinal ..... 75 et 397
Société archéologique d'Avesnes ... 266
Société centrale de médecine du département, à Lille 260
Société charitable de Saint-François-Régis à Lille 147
Société des agriculteurs du Nord ... 292
Société d'agriculture à Dunkerque.. 293
— de Bourbourg. 293
— de Bailleul ... 293
— d'Hazebrouck. 293
Sociétés d'agriculture 292
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes 263
Société d'architecture du départem. 267
— de la Miséricorde à Bergues. 146
— de charité maternelle 144
— d'émulation de Cambrai 262
— de patronage des jeunes condamnés libérés 86
— des Amis des arts, à Douai.. 263
Sociétés de secours mutuels.. 141 et 450
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts 265
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille 259
Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai 258
Société de secours aux blessés militaires 141
Société des vieillards indigents 143
— industrielle du nord de la France 261
Sociétés médicales 262
Sociétés savantes 255
Soire et canal de Bourgogne 72
Sols du département 312
Sourds-muets (institution de) 124
Sous-préfectures 56
Stations des chemins de fer. — Produits 404
Statistique électorale 384
— de l'industrie minérale.. 418
— des voies de communication 386
Statistique financière 465
Subsistances militaires 193
Superficie du département 310
Syndicat de Berlaimont 72
— de Maubeuge 72

Tabacs 229
Tableau alphabétique des communes ..... 93 et 313
Tableau des circonscriptions de perceptions 203
— du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord 414
— statistique des communes par canton 313
Tableau des distances 313
Taxe des lettres 237
— municipale sur les chiens 440
Télégraphie 247
Télégraphie. — Tarifs 253
Théâtres 281
Topographie du département 301
Tourbières 418
Tramways 66
Travail des enfants dans les manufactures 298

Trésorerie générale des finances... 202
Trésor public 202
Tribunal des conflits..... 27
Tribunaux de commerce 186

Tribunaux de première instance :

Avesnes..... 178
Cambral..... 175
Douai..... 181
Dunkerque 166
Hazebrouck..... 168
Lille..... 170
Valenciennes 183

Tribunaux de simple police (*Voyez* tribunaux de 1re instance).

Université catholique de Lille.. 124
sines à fer et à zinc..... 422

Vaccine..... 82 et 424
accine. — Comité central du département 82
Vallée de la Basse-Sambre 72
— de la Haute-Deûle..... 70
— de la Haute-Sambre..... 72
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 71
— de la Naville..... 71
— de la Scarpe..... 70
— de la Vergne..... 71
Vallées..... 302
Vétérinaires 295

Waeteringues.....69 et 416

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Lille-Imp. E. Danel